



Chemistry is our world, Responsibility is our way

Document de référence 2010

Rapport financier annuel



1	L'essentiel de Rhodia	3	6	Informations financières et comptables	143
	Profil	4	6.1	Analyse des résultats consolidés 2010	144
	Chiffres clés	10	6.2	Analyse des résultats de Rhodia S.A.	157
2	Activités du Groupe	13	6.3	Événements post-clôture, tendances et prévisions 2011	161
	2.1 Présentation des Pôles d'activité	15	6.4	États financiers consolidés	165
	2.2 Actifs corporels du Groupe	37	6.5	États financiers de la Société au 31 décembre 2010	239
	2.3 Innovation	38	7	Informations complémentaires	267
	2.4 Investissements	41	7.1	Historique du Groupe	268
3	Développement Durable	43	7.2	Présentation juridique du Groupe	268
	3.1 La politique de Développement Durable	44	7.3	Capital et actionnariat	270
	3.2 Responsabilité environnementale	59	7.4	Extraits des statuts	281
	3.3 Responsabilité sociale	72	7.5	Opérations avec les apparentés	284
	3.4 Responsabilité sociétale	87	7.6	Informations à la disposition du public	286
	3.5 Rapport d'examen de l'un des Commissaires aux comptes sur une sélection d'indicateurs environnement et sécurité	91	7.7	Contrôleurs légaux des comptes	289
			7.8	Attestation du responsable du document	290
4	Gouvernance	93	Glossaire	291	
	4.1 Composition des organes d'administration et de direction	94	Tables de concordance	299	
	4.2 Fonctionnement des organes d'administration et de direction	102	Table de réconciliation (vers les rapports financier et de gestion)	299	
	4.3 Rémunérations	109	Table de concordance (vers les rubriques de l'Annexe I du Règlement européen n° 809/2004)	301	
5	Gestion des risques	119	Table de concordance du rapport du Président du Conseil d'Administration prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce	305	
	5.1 Le dispositif global de gestion des risques et de contrôle interne	120	Liste des rapports	306	
	5.2 La gestion des principaux facteurs de risques du Groupe	125	Table des matières	307	
	5.3 Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Rhodia S.A.	140			
	5.4 Couverture des risques et assurances	142			



Société anonyme au capital de 104 570 968 euros
Siège social : Immeuble Cœur Défense, Tour A,
110, esplanade Charles de Gaulle – 92400 Courbevoie
352 170 161 R.C.S. Nanterre

Document de référence **2010** Rapport Financier Annuel



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 23 mars 2011 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du document de référence sont disponibles auprès de Rhodia, Immeuble Cœur Défense, Tour A, 110, esplanade Charles de Gaulle – 92400 Courbevoie, sur le site Internet de Rhodia : <http://www.rhodia.com>, dans la rubrique Informations Réglementées notamment, et sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org.



L'essentiel de Rhodia

Profil

Une solide présence dans les régions à fort potentiel de croissance

Un portefeuille équilibré : Cinq Pôles d'activité leaders sur leurs marchés

Une grande diversité de marchés servis

4

5

6

8

Chiffres clés

10

Profil

Chimiste, leader dans ses métiers, Rhodia est un groupe industriel international, résolument engagé dans le **Développement Durable**[■]. Le Groupe met la recherche de l'excellence opérationnelle et sa capacité d'innovation au service de la performance de ses clients. Rhodia est partenaire des grands acteurs des marchés de l'automobile, de l'électronique, de la parfumerie, de la santé, de la beauté, de la détergence, des produits industriels et de grande consommation.

Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de **5,23 milliards d'euros** en 2010 et emploie aujourd'hui environ **14 100 personnes dans le monde**. Il est coté sur NYSE Euronext Paris.

● Une ambition de croissance rentable et responsable

La stratégie de croissance du Groupe s'articule autour de trois leviers : croissance organique des métiers et marchés porteurs sur lesquels Rhodia est déjà fortement implanté, innovation produits et procédés source de Développement Durable[■], en accord avec son positionnement différenciant de chimiste responsable, et croissance externe par des acquisitions ciblées qui renforcent son leadership.

Le Groupe fonde son ambition sur ses valeurs de responsabilité sociale et environnementale, qu'il déploie au travers de l'engagement et de la culture de progrès continu de ses équipes.

« Notre ambition est de faire de Rhodia l'un des champions de la croissance rentable et responsable en générant à l'horizon 2013-2015 un EBITDA[■] récurrent annuel, hors crédits carbone, supérieur à un milliard d'euros. »

Jean-Pierre Clamadieu,
Président-Directeur Général de Rhodia

“Chemistry is our world, Responsibility is our way*”

La signature de Rhodia traduit la force de son engagement à exercer son métier de chimiste de façon responsable.

Fier de contribuer par ses solutions aux progrès des autres secteurs industriels, Rhodia développe ses activités dans le respect de ses parties prenantes[■]. Cet engagement structurant conduit le Groupe à une vigilance permanente pour améliorer ses pratiques en matière de Développement Durable[■].

* La chimie est notre univers, la responsabilité notre exigence.

Une solide présence dans les régions à fort potentiel de croissance

Par son réseau industriel, ses pôles de R&D et son organisation commerciale réactive et flexible, Rhodia offre à ses clients, **partout dans le monde**, un service de proximité adapté aux spécificités de leurs marchés. Implanté de longue date en **Europe** et en **Amérique du Nord**, le Groupe s'est également installé très tôt en **Asie** et en **Amérique latine**, deux régions à fort potentiel de croissance. Rhodia a l'ambition de mettre à profit ce fort ancrage historique dans ces zones pour y réaliser plus de 55 % de ses ventes d'ici 3 à 5 ans.

AMÉRIQUE DU NORD

20 % du chiffre d'affaires* de Rhodia

18 sites de production
12 % des collaborateurs du Groupe

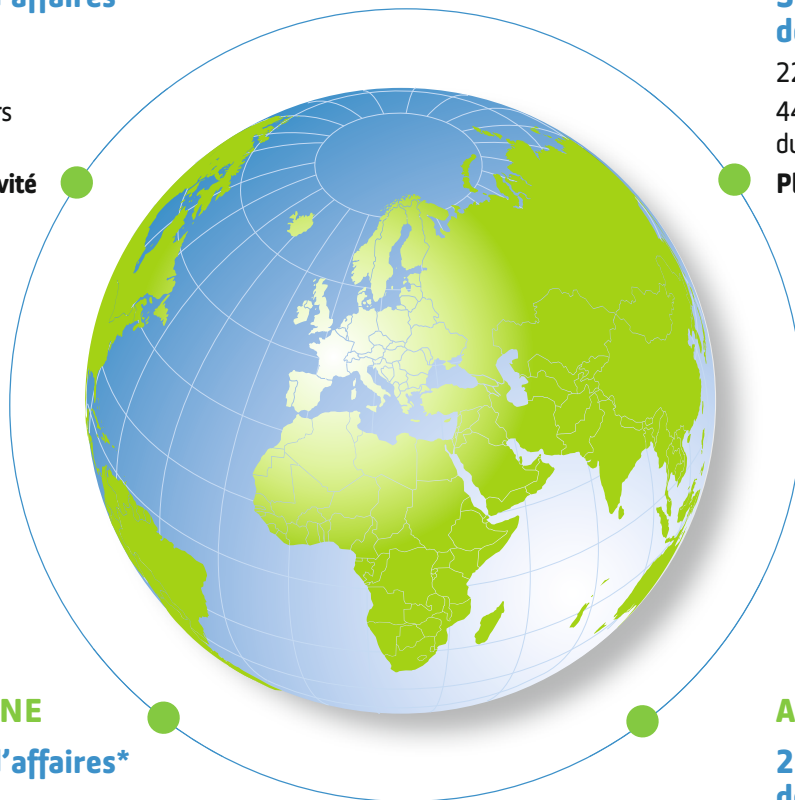
Plus d'un siècle d'activité

EUROPE

34 % du chiffre d'affaires* de Rhodia

22 sites de production
44 % des collaborateurs du Groupe

Plus d'un siècle d'activité



AMÉRIQUE LATINE

17 % du chiffre d'affaires* de Rhodia

4 sites de production
20 % des collaborateurs du Groupe

Plus de 90 ans d'activité

ASIE-PACIFIQUE

29 % du chiffre d'affaires* de Rhodia

21 sites de production
24 % des collaborateurs du Groupe

Plus de 40 ans d'activité

Près de la moitié du chiffre d'affaires réalisé sur des marchés en forte croissance

* Contribution nette au chiffre d'affaires produits/marchés de Rhodia en 2010 par zone géographique de destination.

Un portefeuille équilibré : Cinq Pôles d'activité leaders sur leurs marchés

En 2010, Rhodia a adopté une organisation, simplifiée et plus décentralisée, favorisant l'esprit entrepreneurial et la réactivité, deux clés essentielles de la concrétisation de ses objectifs de croissance et de rentabilité. Regroupés en cinq Pôles d'activité, en prise directe avec leurs marchés et leurs clients, les onze Entreprises du Groupe mettent en œuvre les leviers qui leur permettront de réaliser leur stratégie et d'atteindre leurs objectifs.



Consumer Chemicals

N° 1 mondial

- Diphénols et dérivés

Parmi les leaders mondiaux

- Tensioactifs et polymères de spécialité
- Chimie du phosphore
- Guars et dérivés
- Surfactants pour l'agrochimie

Consumer Chemicals sert principalement les marchés de grande consommation. Sa stratégie s'appuie sur le développement d'une offre adaptée aux grandes tendances de ces marchés, notamment la croissance démographique, l'apparition de nouveaux modes de consommation selon les régions ainsi que, d'une manière générale, la demande en produits contribuant à une meilleure protection de la santé et de l'environnement et le développement de produits à partir de ressources renouvelables. L'implantation globale du Groupe dans les régions et les marchés à fort potentiel, ses expertises technologiques et ses capacités d'innovation orientées vers le Développement Durable[■] lui permettent de développer les solutions adaptées.

Novecare

Coatis

Aroma Performance



Advanced Materials

N° 1 mondial

- Silices de haute performance
- Formulations à base de terres rares

Advanced Materials s'adresse à des industries de haute performance, comme le pneumatique à faible consommation d'énergie, la catalyse automobile ou les éclairages basse consommation. La croissance de ce Pôle, supérieure à la croissance organique des marchés servis, est tirée par les enjeux liés au Développement Durable[■]. L'avantage concurrentiel de Rhodia repose sur son avance technologique, ses économies d'échelle, sa capacité d'innovation et son implantation mondiale.

Silica

Rare Earth Systems

Les positions de marché des différents Pôles reposent sur des estimations faites par le management.



Polyamide Materials

N° 2 mondial

- polyamide 6.6
- plastiques techniques à base de polyamide 6.6

Polyamide Materials regroupe les activités de la chaîne polyamide. Leurs atouts reposent sur la chaîne de production polyamide 6.6 intégrée, leur position de premier plan sur les secteurs les plus porteurs et une excellente compétitivité. L'automobile est un de leurs grands marchés avec des solutions répondant aux enjeux de mobilité durable.

Polyamide & Intermediates

Engineering Plastics

Fibras



Acetow & Eco Services

N° 3 mondial

- Câble en acétate de cellulose

N° 1 aux États-Unis

- Plus d'un million de tonnes d'acide sulfurique régénérées par an

Acetow & Eco Services opèrent sur des marchés très spécifiques, matures et stables, où les partenariats avec les clients se construisent sur des critères de fiabilité, qualité du service et sécurité d'approvisionnement. Acetow & Eco Services conjuguent capacité d'innovation et excellence opérationnelle en tirant parti des opportunités liées aux enjeux du Développement Durable ■.

Acetow

Eco Services



Energy Services

Acteur mondial majeur

dans le domaine des crédits d'émission de CO₂ ■ (URCE ⁽¹⁾)

Energy Services s'appuie sur son expertise dans l'optimisation énergétique et la réduction des émissions de CO₂ ■ pour développer des solutions « *Climate Care* », contribuant ainsi à répondre aux enjeux du Développement Durable ■ par la génération d'énergies renouvelables.

Energy Services

(1) Unités de Réduction Certifiée des Émissions. Les URCE comprennent les Certified Emission Reductions (CER ■) et les Unités de Réduction des Émissions (URE).

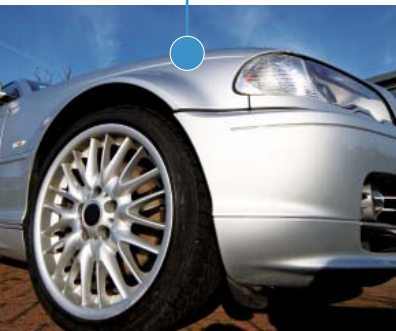
Une grande diversité de marchés servis

Fournisseur de référence d'industries très diversifiées, Rhodia apporte à ses marchés des solutions et des technologies innovantes, conçues pour répondre dans les meilleures conditions économiques et environnementales aux exigences des consommateurs finaux.

Automobile

Rhodia conçoit pour l'industrie automobile des solutions innovantes à base de polyamide, de terres rares ou de silices qui répondent aux problématiques d'allègement des véhicules, de réduction des émissions polluantes et d'économies d'énergie.

Homologuées par les grands pneumaticiens, les silices hautement dispersibles Zeosil® contribuent à réduire de 5 à 7 % la consommation en carburant des véhicules équipés de pneus à faible consommation en énergie. Pour accompagner la croissance de ce marché, Rhodia a inauguré en octobre 2010 sa nouvelle usine chinoise de Qingdao.



Produits de grande consommation et textile

Rhodia améliore la vie quotidienne des consommateurs en développant des fibres, des plastiques et des solutions pour des marchés aussi variés que la confection textile, le matériel de sport et la protection des personnes.

La nouvelle fibre intelligente Emanax® à base de polyamide 6.6 confère au textile des propriétés thermorégulatrices et améliore la microcirculation sanguine.



Électrique et électronique

Les formulations à base de terres rares sont utilisées dans les ampoules à basse consommation d'énergie, les écrans plats, les appareils numériques et l'imagerie médicale. Par ailleurs, les plastiques techniques issus du polyamide servent à de multiples applications domestiques et industrielles.

La nouvelle gamme de polyamides Technyl® ignifugé et sans halogène a été spécialement conçue pour les composants photovoltaïques. Elle satisfait aux impératifs de sécurité les plus sévères et répond aux exigences techniques, économiques et industrielles de ce secteur en pleine croissance.

Industrie et procédés

Les intermédiaires issus de la chaîne polyamide et les agents de procédés développés par le Groupe sont utilisés dans des secteurs d'activité variés : traitement des eaux et des métaux, peinture, nettoyage industriel, synthèse des polymères, fabrication du cuir, revêtements, papier, applications diverses, etc.

Rhodia a agrandi son offre en solvants respectueux de l'environnement, avec le lancement de la gamme bio-sourcée Augeo™ élaborée à base de bio-glycérine ou de Rhodiasolv® STRIP, un solvant biodégradable et respectueux de l'environnement, idéal pour les formulations pour le nettoyage de graffiti ou des encres d'imprimerie.

Arômes et parfums

De nombreux arômes très largement utilisés dans le monde sont fabriqués à partir de diphénols et de dérivés, dont Rhodia est le premier producteur mondial. Ils sont utilisés dans la pharmacie, la cosmétique et l'agroalimentaire.

Rhodia a conforté sa position d'acteur de référence en augmentant sa capacité de production chinoise de Rhodiantal®, un ingrédient clé dans la formulation de notes « bois de santal », très utilisées dans les marchés de la parfumerie fine, de la beauté et de la détergence, et pour la fabrication des bâtons d'encens très populaires en Chine et en Inde.



Santé, beauté et détergence

Rhodia propose aux formulateurs des solutions de haute performance, adaptées à la fois aux exigences des consommateurs et aux impératifs spécifiques des secteurs de la cosmétique, de la pharmacie et de l'entretien de la maison.

Après l'intégration des activités de McIntyre en 2009, Rhodia a conforté sa position de leader dans les tensioactifs de spécialités par l'acquisition de Feixiang Chemicals, le leader des amines et tensioactifs en Chine. Par ailleurs, en phase avec la montée en puissance de la chimie du végétal, Rhodia élargit en permanence sa gamme de bio-polymères Jaguar® avec de nouveaux produits pour soins du corps et des cheveux.

Agrochimie et nutrition animale

Rhodia développe pour les fabricants de produits phytosanitaires des additifs de formulation pour le traitement des cultures. La silice, amorphe et chimiquement inerte, est utilisée dans la fabrication d'aliments pour animaux en proposant un support sans poussière et très fluide pour les pré-mélanges.

Faciles à mettre en œuvre, les tensioactifs d'origine végétale permettent une meilleure utilisation des produits existants et la conception de nouvelles générations de phytosanitaires plus ciblées et à moindre impact environnemental.

Énergie et gaz à effets de serre

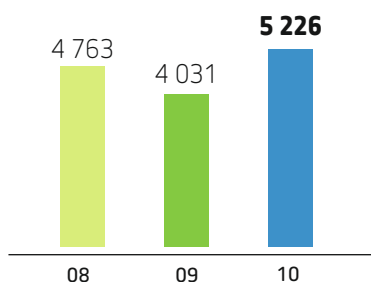
La lutte contre le changement climatique et la gestion responsable de l'énergie constituent des expertises clés du Groupe. Elles couvrent des champs aussi divers que la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'optimisation de l'efficacité énergétique et divers services à l'industrie dont, notamment, le traitement des déchets ou la fourniture de produits de performance pour l'extraction du gaz ou du pétrole.

Dans le cadre de sa stratégie de solutions « *Climate Care* », Rhodia investit dans des projets de biomasse à partir de bagasse (source renouvelable) au Brésil, de production de biogaz en Chine et au Vietnam, et est récemment entré au capital d'une start-up de technologie photovoltaïque organique.

Chiffres clés

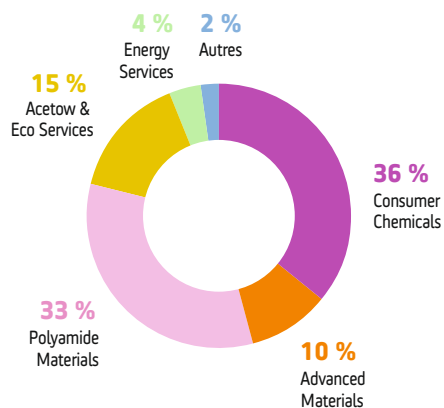
Chiffre d'affaires

(millions d'euros)



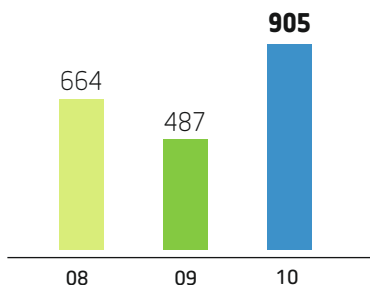
Répartition du chiffre d'affaires par Pôle d'activité ⁽¹⁾ en 2010

(millions d'euros)



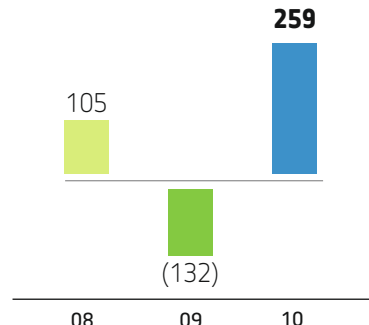
EBITDA récurrent ⁽²⁾

(millions d'euros)



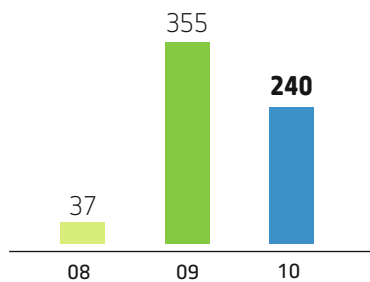
Résultat Net Part du Groupe

(millions d'euros)



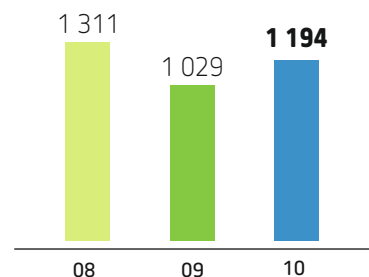
Free Cash Flow ⁽³⁾

(millions d'euros)



Dettes Nette consolidée ⁽⁴⁾

(millions d'euros)



(1) Chiffres 2010 retraités selon l'organisation effective au 1^{er} janvier 2011.

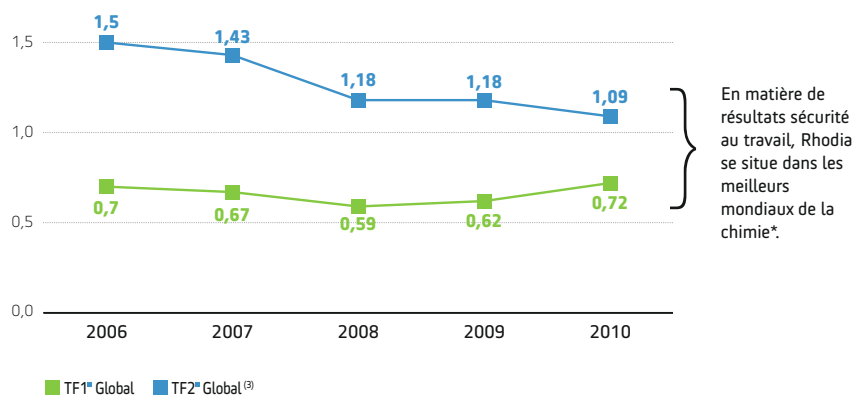
(2) EBITDA récurrent défini comme étant le résultat opérationnel avant dotation nette aux amortissements et pertes de valeurs, coûts de restructuration et autres charges et produits opérationnels.

(3) Le Free Cash Flow est calculé comme la différence entre, d'une part, les flux de trésorerie de l'activité opérationnelle avant appel de marges et hors dépenses de refinancement non récurrentes et, d'autre part, les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'autres éléments de l'actif non courant.

(4) La Dette Nette consolidée est définie comme la somme des emprunts et dettes financières courantes et non courantes moins la trésorerie et équivalents de trésorerie et autres actifs financiers courants.

Sécurité des Hommes : Rhodia parmi les plus performants du secteur

La santé et la sécurité de ses salariés constituent une priorité absolue pour tout groupe chimique. Préoccupations quotidiennes de Rhodia, la qualité des conditions de travail et la maîtrise des risques liés à l'activité sont intégrées depuis la création du Groupe dans un système de management reconnu.

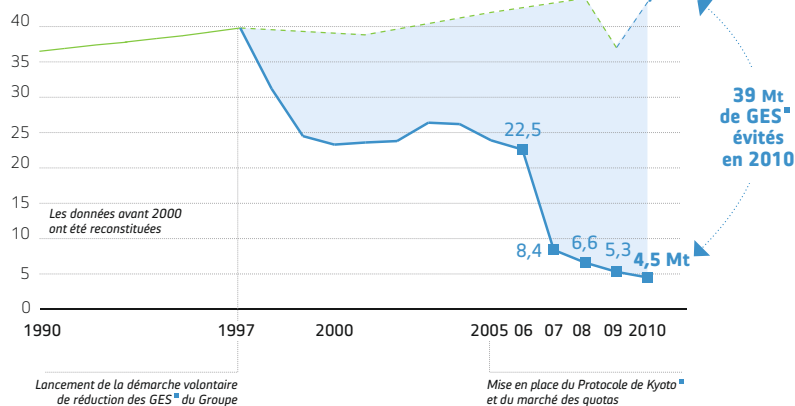


- Le taux de fréquence TF1⁽¹⁾, qui est le seul communiqué largement par l'ensemble des sociétés industrielles, est depuis maintenant 5 ans inférieur à 1.
- Le Groupe maintient une dynamique d'amélioration continue. Le plan sécurité des hommes fixe comme objectif pour les 5 prochaines années d'atteindre un TF2⁽²⁾ global en dessous de 1 accident par million d'heures travaillées.

* Étude Ernst & Young - février 2009 - d'après les données publiées par les entreprises.

Émissions de Gaz à Effet de Serre du Groupe Rhodia

Émissions de Gaz à Effet de Serre du Groupe Rhodia (en millions de tonnes)
(à périmètre historique*)



39 millions de tonnes de GES[■] évités en 2010.

Rhodia a réduit de 80 % ses émissions de gaz à effet de serre depuis 2005, suite aux investissements réalisés en 2006 sur les sites d'Onsan en Corée du Sud et de Paulinia au Brésil, puis en France sur le site de Salindres en 2008 et en 2009 sur le site de Chalampé. Ces installations permettent au Groupe de produire environ 14 millions de tonnes d'URCE[■] par an.

- (1) TF1[■] : Taux de fréquence des accidents aboutissant à un arrêt de travail d'un jour complet (ou plus), en sus du jour de l'accident, pour le personnel Rhodia, intérimaire et des entreprises n'appartenant pas au Groupe travaillant sur des sites Rhodia, mesuré en nombre d'accidents survenus par million d'heures de travail.
- (2) TF2[■] : Taux de fréquence des accidents aboutissant ou non à un arrêt de travail, pour le personnel de Rhodia, intérimaire et des entreprises n'appartenant pas au Groupe travaillant sur des sites Rhodia, mesuré en nombre d'accidents survenus par million d'heures de travail.
- (3) TF globaux : Illustration de la volonté du Groupe de traiter de façon homogène l'ensemble des acteurs concernés par les problématiques HSE[■], les taux de fréquence globaux développés depuis 2006 prennent en compte l'ensemble des personnes travaillant sur nos sites : collaborateurs Rhodia, intérimaires et sous-traitants.



Activités du Groupe

2.1 Présentation des Pôles d'activité	15
2.1.1 Consumer Chemicals	16
2.1.2 Advanced Materials	23
2.1.3 Polyamide Materials	26
2.1.4 Acetow & Eco Services	31
2.1.5 Energy Services	34
2.2 Actifs corporels du Groupe	37
2.3 Innovation	38
2.3.1 L'innovation – un levier de la croissance du Groupe	38
2.3.2 Une stratégie d'innovation ambitieuse focalisée sur le Développement Durable ■	39
2.3.3 Une évolution de l'organisation R&D pour accélérer la croissance par l'innovation	40
2.3.4 Au cœur de la communauté scientifique internationale	41
2.4 Investissements	41
2.4.1 Principaux investissements de la Société durant les périodes couvertes par les informations financières historiques	41
2.4.2 Investissements en 2010	42
2.4.3 Investissements futurs	42

2 Activités du Groupe

L'ambition de croissance rentable et responsable de Rhodia vise à générer à l'horizon 2013-2015 un EBITDA[■] récurrent annuel, hors crédits carbone, supérieur à un milliard d'euros.

Cette ambition de croissance s'articule autour de trois leviers :

- la croissance organique sur les métiers et marchés porteurs ;
- l'innovation produits et procédés orientée vers le Développement Durable[■] ;
- la croissance externe au moyen d'acquisitions ciblées.

Elle s'appuie en outre sur ce qui fait la force du Groupe :

- un positionnement différenciant sur la chimie en faveur d'un développement plus durable ;
- une présence historique dans les pays à forte croissance ;
- la qualité et l'engagement des équipes ainsi qu'une culture de progrès continu au service de l'excellence opérationnelle ;
- des valeurs communes incarnées par Rhodia Way^{®■}, le référentiel de Rhodia en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Pour accompagner cette ambition, Rhodia a mis en place une nouvelle organisation, simplifiée et plus décentralisée, favorisant l'esprit entrepreneurial et la réactivité, deux clés essentielles de la concrétisation de ses objectifs. Cette nouvelle organisation est effective depuis le 1^{er} janvier 2011.

Les activités opérationnelles de Rhodia sont désormais organisées en onze Entreprises regroupées en cinq Pôles d'activité, contre six auparavant : Consumer Chemicals, Advanced Materials, Polyamide Materials, Acetow & Eco Services et Energy Services. Rhodia a par ailleurs un pôle non opérationnel, qui regroupe les activités corporate, « Corporate & Divers ».

Le reporting financier du Groupe à compter du premier trimestre 2011 est établi sur la base de ces cinq Pôles regroupant les onze Entreprises. Pour assurer une meilleure cohérence de la communication, les activités du Groupe sont présentées selon la nouvelle organisation dans le présent document de référence (à l'exception du chapitre 6, le reporting financier 2010 ayant été fait sur la base de l'ancienne organisation).

Organisation de Rhodia au 31 décembre 2010

(millions d'euros)	Polyamide	Novcare	Silcea	Acetow	Eco Services	Energy Services	Corporate & Divers
Chiffre d'affaires	2 145	1 094	851	540	251	203	142
EBITDA récurrent	317	166	197	127	67	169	(138)

Organisation de Rhodia du 1^{er} janvier 2011 Performances opérationnelles 2010 retraitées selon l'organisation au 1^{er} janvier 2011

(millions d'euros)	Consumer Chemicals	Advanced Materials	Polyamide Materials	Acetow & Eco Services	Energy Services	Corporate & Divers
	Novcare Coatis Aroma Performance	Silica Rare Earth Systems	Polymers & Intermediates Engineering Plastics Fibras	Acetow Eco Services	Energy Services	Corporate & Divers
Chiffre d'affaires	1 883	539	1 701	790	203	110
EBITDA récurrent	276	114	253	188	179	(105)

Proches de leurs marchés et de leurs clients, les Entreprises opèrent mondialement avec une large autonomie. Elles sont pleinement responsables de l'exécution de leur stratégie, dans le court et le long terme, et sont dotées de ressources renforcées pour réaliser leurs engagements en matière de croissance rentable. Pour ce faire, elles disposent des ressources dédiées dans les domaines suivants :

Recherche & Développement, Industriel, Finance, Ressources Humaines, Systèmes d'Information, Juridique, Achats, Supply Chain, Marketing et Ventes, Communication.

Le Comité Exécutif, resserré autour de quatre dirigeants – le Président-Directeur Général, le Directeur Général Opérations et deux Directeurs Généraux Adjoints –, définit la stratégie globale de Rhodia.

Il est responsable de l'identité de Rhodia et garant de sa cohérence (politiques majeures, principes de management et valeurs). Il prend des engagements vis-à-vis des actionnaires et du Conseil d'Administration. Il décide des allocations de ressources principales au sein du Groupe. Il participe à la gouvernance de certaines ressources centrales (Industriel, Système d'Information, Achats & Supply Chain et Recherche et Développement) qui apportent aux Entreprises des prestations à forte valeur ajoutée et une différenciation de long terme grâce à des savoir-faire techniques et des expertises critiques. Le Comité Exécutifs s'appuie sur des ressources fonctionnelles corporate et, dans les zones, sur les responsables des zones.

Au-delà du premier cercle de Direction Générale du Groupe, le *Management Committee*, réunit les membres du Comité Exécutif et les responsables des Entreprises, des directions Fonctionnelles et des Zones. Cette instance permet le partage d'information, le débat et l'alignement global des hauts dirigeants du Groupe.

Onze directions Fonctionnelles Groupe (directions Financière, Ressources Humaines, Juridique, Communication, Stratégie, Marketing & Ventes, Développement Durable ■, Audit Interne, Recherche & Développement, Industrielle, Achats & *Supply Chain*, Systèmes d'Information) définissent les politiques et les processus qui s'appliquent à l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Des responsables fonctionnels de zone représentent les directions Fonctionnelles Groupe sur leur périmètre géographique (zone et pays).

Enfin, Rhodia Business Services, mis en place récemment, regroupe les activités garantes de la compétitivité et de l'excellence opérationnelle du Groupe dans l'ensemble des principaux processus administratifs transversaux.

Les facteurs de risques qui pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs sont présentés au chapitre 5 du présent document de référence.

2.1 Présentation des Pôles d'activité

Cette section présente les technologies, la stratégie, les leviers de croissance et les conditions de marché des onze Entreprises de Rhodia qui composent ses cinq Pôles d'activité. Moteur de la croissance du Groupe, les Entreprises bénéficient d'une présence mondiale et de positions de leader sur leurs marchés. Levier de croissance et de différenciation, leur capacité d'innovation est associée aux enjeux du Développement Durable ■.

Les positions et parts de marché des différentes entreprises dont il est fait état ci-dessous reposent sur des estimations faites par le management de Rhodia.

2.1.1	Consumer Chemicals	16
2.1.2	Advanced Materials	23
2.1.3	Polyamide Materials	26
2.1.4	Acetow & Eco Services	31
2.1.5	Energy Services	34



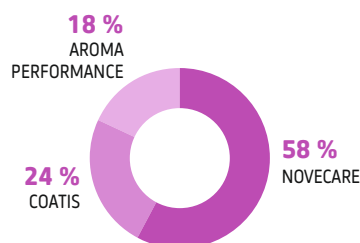
2.1.1 CONSUMER CHEMICALS

Consumer Chemicals sert principalement les marchés de grande consommation. Sa stratégie s'appuie sur le développement d'une offre adaptée aux grandes tendances de ces marchés, notamment la croissance démographique, l'apparition de nouveaux modes de consommation selon les régions ainsi que, d'une manière générale, la demande en produits contribuant à une meilleure protection de la santé et de l'environnement et le développement de produits à partir de ressources renouvelables. L'implantation du Groupe dans les régions et les marchés à fort potentiel, ses expertises technologiques et ses capacités d'innovation orientées vers le Développement Durable lui permettent de concevoir les solutions adaptées. Consumer Chemicals regroupe trois Entreprises : Novecare, Coatis et Aroma Performance.

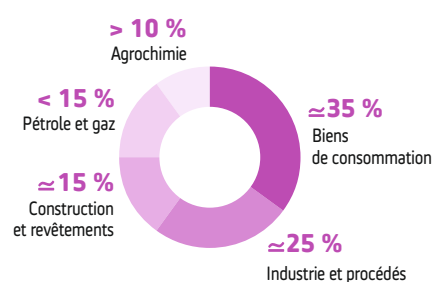
Chiffres clés 2010

- **Chiffre d'affaires :**
1 883 millions d'euros,
soit 36 % du chiffre
d'affaires du Groupe.
- **EBITDA[■] récurrent :**
276 millions d'euros.

- **Répartition du chiffre d'affaires
par entreprise**



- **Répartition du chiffre d'affaires
par marché**



NOVECARE

Novecare fournit des produits chimiques de haute performance à un large panel d'industries présentes sur des segments clés des secteurs de la beauté/soins de la personne et de la détergence, de l'agrochimie, du pétrole et du gaz, des revêtements et applications industrielles.

2010

- **Chiffre d'affaires : 1 089 millions d'euros, soit 58 % du Pôle Consumer Chemicals.**
- **25 sites industriels dans le monde.**
- **Faits marquants : réalisation de synergies suite à l'intégration réussie des activités de McIntyre et acquisition de Feixiang Chemicals, premier producteur chinois d'amines et de tensioactifs. Rhodia devient ainsi le premier fournisseur de tensioactifs de spécialité en Asie.**

Activité, technologies et principaux marchés

L'Entreprise fournit à ces marchés majeurs des solutions et des formulations basées sur cinq technologies principales :

- **Formulations et tensioactifs :** Novecare propose une large gamme de tensioactifs (cationiques, anioniques, non-ioniques et amphotères/bétaïnes) offrant de multiples fonctions adaptées à des applications spécifiques (contrôle de la mousse, modification
- de la surface, nettoyage, contrôle rhéologique des émulsions, protection de l'environnement et de la santé). Rhodia développe des formulations et des systèmes innovants à base de tensioactifs qui répondent aux besoins des clients : des produits performants, rentables et respectueux de l'environnement.
- **Polymères :** L'Entreprise offre une vaste gamme de polymères de spécialité utilisés principalement comme adjuvants de fabrication ou pour améliorer les performances et qui sont destinés aux marchés des revêtements et applications industriels (traitement de surfaces, polymérisation, etc.).

Novecare fournit également des polymères naturels, d'origine végétale et hydrodispensables. Leurs propriétés sont utilisées pour modifier la texture ou la rhéologie, émulsifier les huiles, stabiliser les préparations complexes, prolonger l'efficacité des agents actifs ou encore modifier les surfaces. Leurs applications concernent plusieurs marchés comme le soin de la personne et la détergence, l'agrochimie et le forage pétrolier.

- **Dérivés phosphorés** : ils ont de nombreuses applications, du traitement des eaux aux formulations agrochimiques en passant par le forage pétrolier, la protection contre le feu (solutions retardatrices de flamme pour textiles), la chimie fine, les applications industrielles et le traitement du métal.
- **Solvants plus respectueux de l'environnement** : deuxième fournisseur mondial en 2010 de solvants à base de dibasic ester, Novecare a mis au point, à partir de ces solvants, des formulations à haute valeur ajoutée plus respectueuses de l'environnement et de la santé (facilement biodégradables, non toxiques, à faible teneur en Composés Organiques Volatils – COV [■], etc.). Ceux-ci ont diverses applications comme les résines de fonderies, le prélaquage, le décapage de peinture, l'élimination de graffitis, le nettoyage d'encre et de textiles et sont utilisés dans les préparations agro-chimiques.
- **Amines de spécialité** : en 2010, Rhodia a intégré les technologies des acides aminés de spécialité de Feixiang Chemicals à son portefeuille d'activités. Rhodia utilise les amines de spécialité comme matières premières dans la production de tensioactifs (intégration en amont pour Novecare) et les vend également directement à certains grands comptes.

Novecare renforce sa position en développant et en commercialisant en permanence de nouveaux produits et de nouvelles formulations en réponse aux attentes spécifiques de ses principaux marchés.

- **Marché de la beauté et de la détergence** : Novecare s'adresse à trois segments de marché stratégiques sur lesquels il est leader : nettoyeurs de spécialité (cheveux et corps), soins capillaires (shampooing et après-shampooing) et additifs de performance pour les produits ménagers et l'entretien des textiles. L'acquisition de la société McIntyre en 2009 a permis à Rhodia de renforcer sa position sur ces marchés et celle de Feixiang Chemicals en 2010 d'accroître sa présence dans les régions à plus forte croissance dans le monde. Feixiang Chemicals apporte des technologies de pointe en matière d'aminés et de tensioactifs cationiques qui contribueront à étendre la présence de Novecare dans le soin du cheveu et du textile et à renforcer sa compétitivité par l'intégration en amont de la chaîne de valeur des tensioactifs (aminés). L'entreprise possède des compétences solides pour faire face aux enjeux du marché des soins de beauté et de la détergence : mettre au point des solutions efficaces et durables répondant aux besoins particuliers des marchés régionaux.
- **Marché de l'agrochimie** : l'objectif de Novecare est de mettre au point en permanence de nouveaux bio- activateurs destinés à permettre une meilleure efficacité des produits destinés à la protection des plantes. Des solutions durables spécifiques ont été

développées et commercialisées avec succès et notamment pour le marché des herbicides à base de glyphosate. Avec le lancement récent de ses solvants uniques respectueux de l'environnement destinés aux formulations agrochimiques, Novecare est aussi en bonne position pour tirer parti des besoins croissants en solvants peu toxiques. Grâce à son savoir-faire en matière de formulation et à son réseau de laboratoires régionaux de services techniques, Novecare peut aider ses clients à répondre aux futurs défis de l'agriculture : accroître les rendements pour faire face à la demande croissante de nourriture, de nutrition animale et de biocarburants et développer des pratiques agricoles durables (réduction de la consommation d'eau et plus grand respect de l'environnement), en développant des technologies sur mesure permettant des formulations plus concentrées et donc plus rentables pour l'industrie agrochimique et les agriculteurs.

- **Marché du pétrole et du gaz** : Novecare offre une expertise adaptée aux besoins de tous les acteurs de ce secteur. La demande mondiale en énergie augmente (de 7 % à 9 ⁽¹⁾ d'ici 2015) du fait de l'augmentation de la population. De plus grandes quantités de produits chimiques sont également nécessaires pour constituer des stocks de pétrole et de gaz de plus en plus difficiles à exploiter (la demande de produits chimiques ayant augmenté de 50 % dans certains domaines) et décontaminer l'eau produite avec le pétrole. Novecare est en mesure de proposer des solutions permettant d'accroître la production et de protéger les équipements. La gamme de produits comprend des solutions pour les systèmes de production, la stimulation et la fracturation, le forage et la cimentation, ainsi que l'assistance par un service technique dédié. Rhodia développe également des offres fondées sur le service en vue de capter de la valeur sur différents segments de la filière. La récupération assistée du pétrole (*Enhanced Oil Recovery – EOR*) visant à maximiser la production du pétrole des réservoirs mise au point par Novecare en partenariat avec l'Institut Français du Pétrole constitue un exemple d'offre ciblant une demande plus large que celle des produits chimiques.
- **Marché des revêtements** : Novecare est l'un des fournisseurs mondiaux de tensioactifs et de monomères de spécialité pour la polymérisation des émulsions. L'entreprise développe et étend sa gamme d'additifs pour les peintures à l'eau en vue d'améliorer la performance des formulations sans Composés Organiques Volatils – COV [■] et présenter d'autres avantages (gel-dégel, temps limite de reprise, propriétés mouillantes, etc.). Novecare développe également de nouveaux additifs durables permettant aux formulateurs de résoudre les problématiques fonctionnelles de performance des nouvelles formulations en phase aqueuse, tout en satisfaisant la demande de produits plus durables et rentables.
- **Le marché des applications industrielles** : Novecare est leader sur des marchés de niche grâce à son expertise en matière de formulation et à son approche durable pour la mise au point de solutions utilisées comme lubrifiants et d'aide au traitement ou comme principes actifs (simplicité de manipulation et d'utilisation, réduction de la consommation d'eau et d'énergie, etc.).

(1) Sources : SRI 2010 et US Energy Information Administration (EIA).

Produits	Marchés	Marques	Concurrents
Tensioactifs et formulations	Cosmétique, détergence, préparations agrochimiques, lubrifiants, émulsions, polymérisation, pétrole	Miranol®, Dermalcare®, Miracare & Miracare SLB®, Mirasheen®, Soprophor®, Lubrhophos®, Supersol®, Abex®, Rhodafac®, Geropon®, Antarox®, Supragil®, Alkamuls®, Igepal®, Rhodacal®, Supersol®, Rhodapex®, Rhodoval™, Mackanate®, Mackamide®, Mackaderm™, Mackam® Mackadet®, Mackol®, Mackterra™, Mackazoline®	Akzo Nobel, BASF, Clariant, Cognis, Croda, Dow, Evonik, Huntsman, Sasol, Shell, Stepan
Polymères naturels	Cosmétique, détergence, préparations agrochimiques, préparations industrielles, pétrole	Jaguar®, Rheozan®, Rhodopol®, Rhodicare®	Hercules, Aqualon Economy Polymers
Polymères et monomères de spécialité	Cosmétique, détergence, préparations agrochimiques, préparations industrielles, polymérisation, émulsions, revêtements	Geropon®, Mirapol®, Polycare®, Carbomer™, Glokill™, Albritect®, Repel-O-Tex®, Sipomer®, Rhodoline®, Mackconditioner™, Mackine®, Mackalene®, MackproPlus™, Mackernium®	BASF, Arkema, ISP, Dow-Rhom & Haas, Evonik, Clariant
Dérivés phosphorés	Chimie fine, agrochimie, traitement de l'eau, protection contre le feu, pétrole	Proban®, Amgard®, Tolcide®, Briquest®, Bricorr®, Albrité®, Aquarite®	Bayer, Solutia, Cytec, Thermphos, Clariant, Ciba Hercules
Solvants plus respectueux de l'environnement	Résines de fonderies, prélaquage, nettoyage industriel, dégraissage, décapage de peintures et graffitis, nettoyage d'encre et de textiles, préparations agrochimiques	Rhodiasolv® RPDE, Rhodiasolv® IRIS, Rhodiasolv® STRIP, Rhodiasolv® GRAFF, Rhodiasolv® INFINITY, Rhodiasolv PolarClean	Invista, Cytec, Clariant, BASF

Facteurs clés de succès et stratégie

L'objectif de l'Entreprise est de générer une croissance rentable et responsable en proposant des solutions chimiques qui améliorent le quotidien, préservent les ressources naturelles et protègent l'environnement. La stratégie de Novocare est de se positionner en tant qu'expert majeur dans le domaine des surfaces en proposant des solutions à forte valeur ajoutée grâce à ses principales technologies et à sa connaissance de leurs applications sur certains marchés.

Les principaux leviers de croissance de l'Entreprise sont les suivants :

- **la croissance organique et l'excellence opérationnelle :**

- optimisation et rationalisation de son outil industriel et amélioration de ses performances opérationnelles,
- investissement dans sa capacité de production et plus particulièrement dans les zones à forte croissance (Asie-Pacifique, Amérique Latine),
- augmentation des parts de marché de ses principales technologies – tensioactifs et polymères – par une optimisation de son mix de produits, sa connaissance de ses clients et ses partenariats avec eux,

- extension de sa présence sur le marché, mettant à profit son portefeuille de produits existant grâce à sa présence sur l'ensemble des marchés émergents, aux produits McIntyre et Feixiang et au portefeuille clients de ces deux sociétés ;

- **la croissance par l'innovation :**

- développement de solutions qui anticipent les enjeux d'une économie durable et y apportent des réponses, sans compromettre les performances et la rentabilité. La demande en produits plus sûrs et plus respectueux de l'environnement progresse (solutions pour revêtements en phase aqueuse, sans Composés Organiques Volatils – COV ■, solvants respectueux de l'environnement et de la santé, par exemple). La demande est tout aussi forte en produits à base de plantes pour les formulations détergentes et cosmétiques,
- création de valeur grâce à des avancées technologiques et des formulations nouvelles adaptées aux besoins de chacun des clients selon sa situation géographique,
- développement de formulations permettant de fournir des produits rentables dont les performances, normes de qualité et coûts sont meilleurs ;

• **la croissance externe :**

Novecare met en œuvre sa stratégie de croissance externe depuis 2009, ciblant des acquisitions alignées sur les objectifs suivants :

- participation à la consolidation du marché des tensioactifs,
- intensification de sa présence dans les zones à forte croissance (Asie-Pacifique, Amérique Latine, Europe de l'Est, etc.),
- renforcement de son avance dans les technologies majeures (amines, tensioactifs, guar, etc.).

Novecare a intégré avec succès l'activité tensioactifs de McIntyre acquise en 2009. L'acquisition à la fin de 2010 de Feixiang Chemicals, société chinoise leader dans les secteurs amines et tensioactifs et de la branche guar de Suzhou HiPro Polymers en Chine illustre également cette stratégie.

Conditions de marché et faits marquants 2010

La reprise économique mondiale se confirmant, l'Entreprise a bénéficié d'une forte relance des volumes sur la plupart de ses marchés en 2010. La majorité des marchés européens et nord-américains de l'Entreprise a retrouvé ses niveaux d'avant la crise. L'activité économique poursuit son expansion sur les marchés émergents d'Asie et d'Amérique Latine. L'activité pétrole et gaz de l'Entreprise a connu une amélioration significative de ses volumes et de ses marges en 2010, soutenue par un fort raffermissement des prix du pétrole et du gaz. Par ailleurs, les foreurs utilisent de nouvelles technologies dans l'exploration du pétrole et du gaz, ce qui a entraîné une hausse de la demande pour ses produits.

En 2010, l'Entreprise a également bénéficié d'une baisse de ses coûts opérationnels, à la suite d'une série de plans de restructuration et d'amélioration de l'efficacité ciblés sur les coûts de fabrication et les frais commerciaux, généraux et administratifs.

En alignement sur ses trois grands leviers de croissance – croissance externe, croissance organique et croissance par l'innovation – Novecare a fait plusieurs investissements destinés à renforcer sa présence sur certains marchés et zones géographiques.

En novembre 2010, le Groupe a acquis la société Feixiang Chemicals, le premier fournisseur chinois d'amines et de tensioactifs (environ 650 salariés). Cette acquisition permet à Novecare de devenir le principal acteur international du secteur des tensioactifs de la Zone Asie-Pacifique et de renforcer sa présence dans cette région (avec Feixiang, la Zone Asie-Pacifique devient la deuxième zone stratégique de Novecare, celle-ci contribuant à hauteur de 31 % au chiffre d'affaires de l'Entreprise contre 22 % dans le passé). Elle renforce également l'intégration de Novecare en amont, ajoutant à son portefeuille la technologie des amines, l'une des matières

premières essentielles à la fabrication des tensioactifs. À la fin de 2010, Novecare a également fait l'acquisition de l'unité de fabrication des dérivés du guar de la société chinoise Suzhou HiPro Polymers, et répondant ainsi à la demande croissante en Asie pour les produits à base de plantes sur le marché des produits de beauté (shampoings, après-shampoings) en particulier.

Novecare a également poursuivi l'intégration réussie des activités de McIntyre, étendant ses gammes de produits – notamment dans les applications entrant dans la fabrication des détergents et des produits de beauté – et relocalisant ses technologies en Amérique Latine et dans la Zone Asie-Pacifique pour accompagner ses grands clients internationaux et servir les formulateurs locaux. L'Entreprise a réalisé les synergies attendues plus rapidement que prévu.

L'Entreprise continue à optimiser son outil industriel, améliorant ses performances opérationnelles et sa compétitivité et augmentant ses capacités de production. Ses programmes d'investissement permettent à l'Entreprise de consolider le marché des tensioactifs, tout en profitant de l'essor économique des régions à forte croissance (Asie-Pacifique, Amérique Latine).

En 2010, Novecare a renforcé ses capacités industrielles dans le secteur des tensioactifs de spécialité sur les anciens sites industriels de McIntyre à Halifax (Royaume-Uni) et à University Park (États-Unis). Au Royaume-Uni, l'Entreprise a commencé à regrouper les deux sites de production de tensioactifs sur une seule plateforme (Halifax) s'assurant ainsi un positionnement à long terme face à la concurrence en Europe. Aux États-Unis, la capacité de production du site situé à University Park a été augmentée.

En Chine, Novecare a commencé le transfert de la production industrielle du site de Wuxi vers la nouvelle plateforme du Groupe à Zhenjiang. Ce transfert a été pour l'Entreprise l'occasion d'améliorer certains procédés et d'augmenter à nouveau sa capacité de production.

En Inde, l'Entreprise met à profit sa nouvelle unité de fabrication de tensioactifs pour répondre à la demande croissante en produits détergents, cosmétiques et en revêtements.

Au Brésil, l'Entreprise a augmenté sa capacité de production de tensioactifs par des transferts de technologie pour répondre à l'augmentation de la demande, principalement en applications pour détergents et produits de beauté, ainsi qu'à celle du marché de l'agrochimie.

En 2010, l'Entreprise a réalisé 19 % de son chiffre d'affaires grâce à des produits de moins de 5 ans d'âge et lancé 79 produits nouveaux en réponse à de grands défis du marché : concevoir des solutions respectueuses de l'environnement tout en assurant un haut niveau de performance et en proposant des formulations compétitives à ses clients.

COATIS

Numéro 1 en Amérique Latine, Coatis fabrique et commercialise du phénol et des dérivés du phénol ainsi que des solvants oxygénés qui servent notamment les marchés de la peinture, des revêtements de surface, de l'automobile, de l'industrie du bois et de la construction. Par ailleurs l'Entreprise assure la fourniture, en interne, d'intermédiaires pour la chaîne nylon.

2010

- **Chiffre d'affaires : 449 millions d'euros, soit 24 % du Pôle Consumer Chemicals.**
- **1 site industriel au Brésil et 3 centres techniques de développement associés dans le monde.**
- **Faits marquants : lancement d'Augeo™ Clean, un nouveau solvant respectueux de la santé et de l'environnement pour le marché des nettoyants multiusages, augmentation de la capacité de production de phénol et déploiement d'une organisation commerciale mondiale.**

Activité, technologies et principaux marchés

Seul producteur de phénol en Amérique Latine et leader dans le domaine des solvants oxygénés, Coatis bénéficie de la forte dynamique de cette région. Par ailleurs, l'Entreprise exporte 40 % de sa production sur des marchés mondiaux en croissance de 3 % à 5 %⁽¹⁾ par an. Coatis se développe également grâce à sa capacité à innover, développer et commercialiser de nouveaux produits issus de ressources renouvelables en remplacement de solvants agressifs pour l'environnement.

Dans les solvants oxygénés ainsi que dans le phénol et ses dérivés, fabriqués au Brésil, Rhodia se situe parmi les leaders du secteur.

Le phénol, fabriqué à partir du cumène, est un intermédiaire dont les principales applications sont des résines de synthèse utilisées pour le contreplaqué (ameublement, construction), la fonderie (automobile) et les abrasifs. Par sa taille, la maîtrise du processus de fabrication et la compétitivité de ses coûts de production, Coatis se place parmi les principaux acteurs du secteur. De plus, seul producteur en Amérique Latine, la proximité géographique pour servir ses clients lui confère un avantage compétitif majeur dans cette région.

Les solvants oxygénés de Rhodia (acétone et ses dérivés, ester d'acide acétique) servent quant à eux les marchés de l'automobile (peintures, nettoyage du métal) et des biens industriels (conditionnements flexibles, revêtements, adhésifs, agrochimie, textile et cuirs) ou de consommation (soin de la personne et de la maison) en synergie naturelle avec les marchés traditionnels de l'activité polyamide. Ils possèdent un pouvoir solvant élevé, une faible toxicité et leur impact sur la couche d'ozone est faible. Biodégradables, ils constituent la principale alternative aux solvants chlorés ou aromatiques. Leader des solvants respectueux de l'environnement, Coatis détient en Amérique Latine une position forte et pérenne, fondée sur sa capacité à développer des produits orientés vers un Développement Durable et sur le support technique qu'il s'attache à fournir à ses clients.

En 2009, l'Entreprise a lancé au Brésil Augeo™, une nouvelle gamme de solvants plus respectueux de l'environnement. Fabriqué à partir de glycérine, une matière première renouvelable dérivée de la production de biodiesel, ce solvant remplace les produits traditionnellement fabriqués à partir d'éthers de glycol plus agressifs pour l'Homme et la nature. Le premier produit de la gamme, Augeo SL191, a rencontré un grand succès sur les marchés des peintures et des adhésifs. Augeo™ Clean, lancé en 2010 sur les marchés des nettoyants multi-usages et industriels, bénéficie quant à lui de perspectives prometteuses.

Produits	Marchés	Marques	Concurrents
Phénol	Résines et biens Industrielles, automobile, bois et construction		Ineos, LG, Mistsui, Sunoco
Solvants oxygénés	Peintures industrielles, cuir, automobile, packaging, encres	Augeo™, Rhodialsolv®, RhodiaEco®	BP, Celanese, Exxon, Dow, Oxiteno, Shell

(1) Source : Étude The Fridonia Group, Inc., 2006 et 6^e Conférence ICIS-LOR Phenol & Acetone, 2010.

Facteurs clés de succès et stratégie

Actuellement leader de la production de phénol et de solvants oxygénés en Amérique Latine, Coatis dispose d'un potentiel de croissance important. L'Entreprise a pour ambition de devenir un leader mondial des solutions respectueuses de l'environnement destinées au marché des revêtements. Sa stratégie pour atteindre cet objectif s'appuie sur trois leviers :

- la croissance organique, en renforçant son leadership en Amérique Latine par un niveau d'excellence opérationnelle constant et au travers d'augmentations de capacité lui permettant de servir d'autres continents avec une compétitivité accrue ;
- l'innovation orientée vers le Développement Durable ■, en développant et commercialisant de nouveaux produits issus de ressources renouvelables se substituant aux solvants agressifs pour l'environnement ;
- la croissance externe, en saisissant des opportunités d'acquisitions ciblées.

Conditions de marché et faits marquants 2010

L'année 2010 a confirmé l'amélioration de la demande enregistrée au deuxième semestre 2009. Dans les secteurs des solvants et du phénol et dans les régions servies par Coatis, le niveau de demande a dépassé celui observé avant la crise. La croissance devrait se poursuivre en 2011, en particulier en Amérique Latine, le principal marché de Coatis actuellement.

Cette forte dynamique de marché s'est accompagnée d'une augmentation des prix de matières premières, que l'Entreprise, dans un environnement de demande favorable, a été en mesure de compenser par des hausses de prix de vente.

En outre, en 2010, l'Entreprise a augmenté ses capacités de production de phénol en vue de servir la demande croissante de ce produit, ce qui lui a permis d'accroître ses parts de marché en Amérique Latine.

Enfin, la progression de la demande dans le secteur des solvants plus respectueux de l'environnement s'est confirmée en 2010, en particulier en Chine. Les ventes de nouveaux produits plus respectueux de l'environnement développés par Coatis ont ainsi connu un excellent démarrage.

AROMA PERFORMANCE

Premier producteur mondial de diphénols, l'Entreprise est un fournisseur de référence des fabricants d'arômes et parfums. Grâce à ses implantations mondiales, Aroma Performance est le seul opérateur du marché à accompagner le développement de ses clients en Europe, Asie, Amérique du Sud et Amérique du Nord.

2010

- **Chiffre d'affaires : 345 millions d'euros, soit 18 % du Pôle Consumer Chemicals.**
- **5 sites industriels dans le monde.**
- **Fait marquant : augmentation de la capacité de production d'IBCH en Chine destiné au marché de la parfumerie à l'occasion du transfert de son site de Wuxi vers la nouvelle plateforme industrielle du Groupe située à Zhenjiang.**

Activité, technologies et principaux marchés

Aroma Performance est le premier producteur mondial de **diphénols**, une chaîne de produits qui comprend principalement la vanilline et l'éthylvanilline, mais également l'hydroquinone ou le catéchol. L'hydroquinone trouve ses applications sur le marché des inhibiteurs de polymérisation et d'antioxydants. Le catéchol est un intermédiaire utilisé principalement dans la fabrication de vanilline et d'éthylvanilline, et dans des applications pour l'agrochimie.

Aroma Performance est le leader mondial des arômes vanille avec une part de marché de plus de 50 % en 2010. La gousse de vanille n'existant pas en quantité suffisante dans la nature, le procédé

synthétique est indispensable pour couvrir tous les besoins en consommation d'un produit très apprécié dans le monde entier et notamment en Asie. Le leadership de cette activité se fonde sur une large gamme de produits issus de procédés innovants et fiables pour répondre aux exigences de sécurité alimentaire et conformes aux exigences environnementales croissantes. L'Entreprise est le seul acteur du secteur à disposer de trois sites de production de diphénols au plus près des besoins de ses clients : Saint-Fons (France), Bâton Rouge (États-Unis) et Zhenjiang (Chine).

Sur le segment de la parfumerie, Aroma Performance est l'un des leaders sur les intermédiaires IBCH (note santalée) et Cyclopentanone. L'Entreprise a redéployé son activité de Wuxi vers sa plateforme industrielle de Zhenjiang en Chine.

Aroma Performance détient également une position forte sur les marchés servis par les **fluorés**, intermédiaires de synthèse indispensables à la fabrication de produits pharmaceutiques,

agrochimiques (protection des cultures) et électroniques (batteries et produits antistatiques). Le site mère de ce segment se situe à Salindres en France.

Produits	Marchés	Marques	Concurrents
Arbre-produits des diphénols	Arômes et notes olfactives de synthèse pour l'industrie alimentaire, la parfumerie fine, les produits cosmétiques et la détergence. Produits de performance pour l'industrie : inhibiteurs de polymérisation, l'agrochimie, la photographie argentique, pétrochimie, antioxydants alimentaires et anti-ozonants pour pneus	Rhovaniil®, Rhovaniil® Natural, Rhodiarome®, Rhodiantal®	Borregaard, Jiaxing, Mitsui, Ube, Eastman
Arbre-produits des fluorés	Produits à haute valeur ajoutée pour l'agrochimie, la pharmacie et la santé humaine. Produits de synthèse pour les marchés électroniques et électriques	Molécules TFA – TFSiLi – TFAE – TA	Sinochem – SRF – Central Glass – Solvay -

Facteurs clés de succès et stratégie

Une expertise technologique reconnue ainsi qu'une large offre de produits à forte valeur ajoutée servant des marchés mondiaux très diversifiés et porteurs sont des atouts majeurs d'Aroma Performance pour croître de manière rentable et responsable. Étroitement liée aux produits de grande consommation courante, l'Entreprise est dans l'ensemble peu soumise à la cyclicité de la demande.

Aroma Performance a pour objectif de consolider son leadership mondial sur les marchés européen et américain et d'accélérer sa croissance dans les régions à fort potentiel de développement telles que l'Asie et l'Amérique Latine. L'innovation au service de produits toujours plus respectueux de la santé et de l'environnement est au centre de sa stratégie.

Premier producteur mondial de vanilline, l'Entreprise se positionne comme un partenaire fiable des grands groupes alimentaires tels que Nestlé, Danone, Kraft, etc. Forte d'une base industrielle mondiale unique dans les diphénols et de sa capacité à innover, elle vise la poursuite de son développement sur le marché de l'alimentaire, avec pour priorité absolue, la sécurité alimentaire.

Par ailleurs, Aroma Performance a pour ambition de se développer notamment dans les régions en forte croissance. Elle s'appuie sur les marchés très stables servis par l'hydroquinone et développe d'autres inhibiteurs offrant des perspectives d'applications très variées sur les marchés des super-absorbants, de la construction et de l'automobile.

Enfin, dans le secteur des fluorés, Aroma Performance se positionne comme un partenaire clé des agrochimistes avec une gamme de produits et technologies en développement. Les marchés de la santé et de l'électronique (écrans LCD et batteries en particulier) offrent des perspectives de croissance très favorables à ce secteur.

Conditions de marché et faits marquants 2010

En 2010, l'Entreprise a bénéficié d'une amélioration progressive de la demande sur l'ensemble des marchés qu'elle sert. Sur le marché asiatique où Aroma Performance dispose d'une solide base industrielle et commerciale, l'Entreprise continue de bénéficier de

perspectives de croissance favorables, voyant ainsi sa part de marché augmenter.

Sur le marché des arômes et parfums

Après la récession observée en 2009, le marché des arômes est revenu à un niveau normal, soutenu notamment par la progression de la demande dans l'agroalimentaire et sur les zones à forte croissance comme la Chine, l'Inde et l'Amérique Latine.

La solide présence d'Aroma Performance en Asie lui a permis de conserver des positions fortes dans la région malgré une concurrence locale dynamique. Répondant aux exigences croissantes du marché en termes de traçabilité des produits et de sécurité alimentaire, l'excellence reconnue de l'offre produits d'Aroma Performance lui a permis d'améliorer sa rentabilité.

Les marchés servis par la vanilline devraient continuer de bénéficier de cette dynamique favorable à moyen terme.

Sur le marché des produits de performance pour l'industrie

Le secteur des inhibiteurs de polymérisation pour la pétrochimie a connu une forte reprise principalement en Asie, grâce à la demande croissante en polymères de consommation (super-absorbants, peintures, plastiques, automobile...). Cette situation de marché favorable a permis à l'Entreprise d'augmenter significativement et durablement ses prix de vente.

Sur les marchés de l'agrochimie, de la pharmacie et des applications électroniques

Reconnue comme un expert de la fluoration, Aroma Performance a développé en 2010 des dérivés à haute valeur ajoutée fondés sur une technologie unique. La plus grande part de croissance de l'activité s'est portée sur des produits comme le TFSiLi pour les applications antistatiques pour écrans plats ou le DFAE pour les nouvelles générations de produits de protection des plantes.

Ces marchés présentent de bonnes perspectives de croissance à moyen terme.



2.1.2 ADVANCED MATERIALS

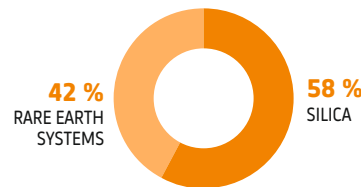
Advanced Materials s'adresse à des industries de haute performance, comme le pneumatique à faible consommation d'énergie, la catalyse automobile ou les éclairages basse consommation. La croissance de ce Pôle, supérieure à la croissance organique des marchés servis, est tirée par les enjeux liés au Développement Durable[■]. L'avantage concurrentiel de Rhodia repose sur son avance technologique, ses économies d'échelle, sa capacité d'innovation et son implantation mondiale. Le pôle Advanced Materials réunit les Entreprises Silica et Rare Earth Systems.

2

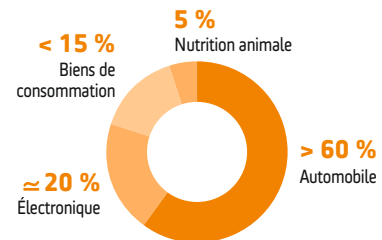
Chiffres clés 2010

- **Chiffre d'affaires :**
539 millions d'euros,
soit 10 % du chiffre
d'affaires du Groupe.
- **EBITDA[■] récurrent :**
114 millions d'euros.

• Répartition du chiffre d'affaires du Pôle par entreprise



• Répartition du chiffre d'affaires du Pôle par marché



SILICA

Leader mondial de la silice hautement dispersible, Silica accompagne les industries de l'automobile, dans leur recherche de solutions réductrices de consommation d'énergie. Grâce à ses implantations mondiales, Silica sert efficacement les clients mondiaux de l'industrie du pneumatique.

2010

- **Chiffre d'affaires : 313 millions d'euros, soit 58 % du pôle Advanced Materials.**
- **8 sites industriels dans le monde.**
- **Fait marquant : démarrage d'une nouvelle usine de silices hautement dispersibles en Chine.**

Activité, technologies et principaux marchés

Les **silices** hautement dispersibles de Silica sont des silices amorphes de précipitation présentant de multiples fonctionnalités. Elles sont produites à partir de silicate de sodium, provenant de la fusion à très haute température de sable et de carbonate de sodium. Obtenue par réaction avec l'acide sulfurique, la silice est ensuite filtrée, lavée puis

séchée. Inventeur de la silice hautement dispersible dans les années 1990 et leader mondial de cette technologie avec une part de marché supérieure à 50 % en 2010, l'Entreprise se focalise essentiellement sur le marché des pneumatiques à faible consommation d'énergie, fabriqués par la plupart des pneumaticiens mondiaux. Elle sert également les marchés des produits caoutchouc de performance, des séparateurs de batteries, de la nutrition animale, du dentifrice et des silicones.

Produits	Marchés	Marques	Concurrents
Silices de haute performance	Industrie du pneumatique, de la pièce technique en caoutchouc, élastomères et silicones, chaussure de sport, alimentation et nutrition animale, hygiène bucco-dentaire...	Zeosil®, Zeosil® Premium, Tixosil®, Tixosil SoftClean™, Tioxlex®	Evonik, Huber, PPG, OSC

Facteurs clés de succès et stratégie

S'appuyant sur son avance technologique, la stratégie de l'Entreprise est de croître avec la croissance du marché des pneumatiques à faible consommation d'énergie :

- en créant des partenariats uniques avec certains clients grands comptes ;
- en se différenciant avec une offre produits innovante sur les marchés en croissance ;
- en consolidant sa présence mondiale par le développement dans des régions en forte croissance.

Conditions de marché et faits marquants 2010

La reprise du marché automobile amorcée fin 2009 s'est confirmée sur l'ensemble de l'année 2010. La demande en silice hautement dispersible a augmenté sur cette période, comparé à 2009. Sur le marché des pneus, la demande de silice hautement dispersible a connu une bonne dynamique de croissance en 2010, portée par les exigences croissantes des réglementations internationales sur

l'étiquetage des pneumatiques. La gamme de produits Tixosil® a continué à se développer, en ligne avec la croissance du marché.

Sur les autres marchés, l'année 2010 a également vu se confirmer la bonne dynamique des marchés non pneu, avec une croissance continue, notamment dans les pays tels que le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine.

Silica a montré en 2010 un *pricing power*⁽¹⁾ favorable, dans un environnement de prix de matières premières comparable à celui de 2009.

Pour répondre à l'augmentation de la demande en Asie, Silica a inauguré en Chine au troisième trimestre 2010 un nouveau site de production de silice hautement dispersible d'une capacité de 72 000 tonnes par an. De plus, comme Rhodia l'a annoncé fin février 2011, des investissements dans les sites de Chicago Heights (États-Unis) et de Collonges-au-Mont-d'Or (France) vont permettre une augmentation supplémentaire des capacités de production de 32 000 tonnes par an. Les démarrages sont respectivement prévus au quatrième trimestre de 2011 et au premier trimestre de 2012. Au total, les investissements réalisés en Chine, aux États-Unis et en France permettront à l'Entreprise d'accroître de plus de 40 % ses capacités mondiales de production de silice hautement dispersible et d'accompagner ses clients en répondant à leurs besoins mondiaux croissants de fabrication de pneumatiques à faible consommation d'énergie.

RARE EARTH SYSTEMS

En tête du marché mondial de l'innovation technologique et de l'expertise industrielle en matière de formulations à base de terres rares, Rare Earth Systems accompagne les industries de l'automobile, de l'éclairage et de l'électronique, dans leur recherche de solutions réductrices d'émissions, moins consommatrices d'énergie et permettant d'améliorer leurs performances. Grâce à sa présence industrielle mondiale, l'Entreprise est également reconnue comme un partenaire stratégique doté de moyens lui permettant de servir le monde entier.

2010

- **Chiffre d'affaires : 226 millions d'euros, soit 42 % du pôle Advanced Materials.**
- **6 sites industriels dans le monde.**
- **Faits marquants : dans un marché automobile mondial très dynamique, forte progression de la demande des produits de dépollution automobile Optalys et Actalys ; recherche et mise en œuvre de partenariats commerciaux de long terme avec des industriels de l'éclairage et de l'électronique grâce à son innovation technologique, son expertise industrielle, sa présence mondiale et ses capacités d'approvisionnement en matières à base de terres rares.**

Activité, technologies et principaux marchés

Les terres rares sont 17 éléments naturels non ferreux présents dans l'écorce terrestre sous forme de minerai et recherchés dans de nombreuses applications de haute technologie pour leurs propriétés uniques, notamment catalytiques, magnétiques, luminescentes, de polissage et autres. Rare Earth Systems sépare ces minerais par des étapes de purification, pour produire des formulations à haute

valeur ajoutée adaptées aux besoins des industries de l'automobile, de l'éclairage et de l'électronique qu'elle sert.

Rare Earth Systems est leader sur le marché de la catalyse automobile pour le contrôle des émissions. L'Entreprise a développé des technologies uniques de formulations pour *washcoat*, combinant oxydes mixtes et alumines. Dans le domaine de la régénération des filtres Diesel à particules, Rare Earth Systems détient une position de leader grâce à son catalyseur Eolys et joue un rôle majeur sur les marchés de la polymérisation du butadiène pour la fabrication de pneus respectueux de l'environnement.

(1) « Pricing power » désigne l'impact, au niveau de l'EBITDA[®] récurrent, résultant de la différence entre la variation, d'un exercice sur l'autre, des prix de vente et la variation des coûts des matières premières et de l'énergie relative aux ventes de l'exercice.

L'Entreprise fournit à ses clients une variété de poudres luminophores à base de terres rares destinées à des applications luminescentes. Elle est le leader du marché du phosphore écologique utilisé dans les ampoules à économie d'énergie et les écrans de télévision LCD.

Sur le marché de l'électronique, Rare Earth Systems est en passe de devenir un acteur majeur sur le segment du polissage de haute

précision des écrans LCD et sur celui du polissage mécano chimique (*Chemical Mechanical Planarization – CMP*) des semi-conducteurs.

Enfin, Rare Earth Systems est le leader du marché des formulations à base de terres rares, alliant grande pureté et haute performance, pour les condensateurs multicouches en céramique.

Produits	Marchés	Marques	Concurrents
Oxydes mixtes et alumines à base de terres rares pour washcoat	Formulations pour la dépollution automobile des véhicules à motorisation essence ou diesel	Actalys®, Optalys®, Acilys®, Stabilys™	DKK, MEL, Sasol
Catalyseurs à motorisation carburant	Formulations pour la régénération des filtres automobile diesel à particules	Eolys®, Eolys®Powerflex™	Innospec, Infineum
Phosphore	Matériaux luminescents pour ampoules basse consommation et écrans de télévision	Luminostar®	Nichia
Polissage	Abrasifs pour le polissage du verre, des écrans plats de télévision, des disques durs en verre, des tranches (« wafer ») de semi-conducteurs	Cerox®, Opaline®	Mitsui, Showa Denko
Céramique électronique	Matériaux pour condensateurs multicouches en céramique destinés à des applications électroniques	Superamic®	AMR

Facteurs clés de succès et stratégie

Rare Earth Systems soutient sa croissance rentable et durable en :

- offrant ses innovations technologiques à des secteurs et pays à haute technologie et à fort potentiel de croissance ;
- se focalisant sur des clients stratégiques avec lesquels l'Entreprise peut créer des partenariats de fourniture de solutions et services technologiques, industriels et logistiques ;
- développant son expertise industrielle dans le monde pour mettre efficacement et rapidement les technologies nouvelles au service de la production industrielle et de ses clients en tant que partenaire industriel ;
- renforçant sa présence industrielle mondiale pour servir ses clients internationaux ;
- diversifiant ses sources d'approvisionnement en terres rares afin d'assurer la fiabilité de l'approvisionnement de ses clients.

Conditions de marché et faits marquants 2010

La diminution des quotas d'exportation de terres rares décidée par la Chine au deuxième semestre 2010 a sévèrement affecté les industries situées en aval. Rare Earth Systems s'est mobilisé rapidement en se recentrant sur la livraison de ses clients stratégiques et en étudiant des solutions d'approvisionnement alternatives. En janvier 2011, l'Entreprise a ainsi annoncé la mise au point d'un nouveau procédé de récupération et de séparation des terres rares contenues dans les lampes basse consommation usagées. Issue des programmes de recherche menés par Rhodia sur le cycle de vie de ses produits, cette filière originale de recyclage des poudres luminophores ouvre de nouvelles perspectives économiques et environnementales à l'échelle européenne. Par ailleurs, l'Entreprise a signé en janvier 2010 un contrat d'approvisionnement avec la société australienne Lynas lui permettant de diversifier et de sécuriser une part significative de ses besoins à partir de 2012.

Sur le marché mondial de l'automobile la croissance s'est révélée meilleure que prévue en 2010, avec une production estimée à 70 millions de véhicules dans le monde. Cette croissance a été alimentée par la reprise économique en Asie, et par la reconduction de mesures fiscales incitatives de la part des gouvernements de plusieurs pays occidentaux. La montée en puissance de son nouveau produit innovant Optalys, conjuguée à une forte demande, ont eu un impact favorable sur les performances de l'Entreprise.

En Europe, le marché automobile a également bénéficié de la mise en œuvre des normes Euro 5 rendant obligatoires les filtres à particules pour les véhicules à motorisation Diesel. Lancé en 2009, l'additif Eolys® Powerflex™, particulièrement adapté à l'utilisation de biocarburants, a été déployé avec succès en réponse aux exigences d'Euro 5.

Sur le marché de l'électricité, les volumes ont augmenté, tirés par les réglementations en faveur des ampoules basse consommation, les ampoules fluorescentes à base de terres rares se substituant progressivement aux ampoules incandescentes. L'Entreprise, qui a activement collaboré avec ses clients pour remédier à la situation tendue dans l'approvisionnement, a gagné des parts de marché. En outre, le nouveau composant développé par Rare Earth Systems permettant d'utiliser moins de matériaux luminescents à base de terres rares dans les ampoules basse consommation a reçu l'agrément des grands équipementiers automobiles.

Enfin, dans le secteur de l'électronique en forte croissance, Rare Earth Systems a conquis en 2010 d'importantes parts de marché sur le segment des matériaux de polissage pour la fabrication du verre LCD, des disques durs en verre, et des tranches (« wafer ») de semi-conducteurs ainsi que sur celui des matériaux de haute performance pour condensateurs multicouches en céramique. Portée par la forte croissance de la demande, la technologie de polissage du verre LCD à base terres rares a réussi son entrée sur le marché. La collaboration étroite de l'Entreprise avec ses clients a permis d'accélérer la mise en place de cette technologie. Des progrès significatifs dans le processus d'homologation ont été enregistrés.



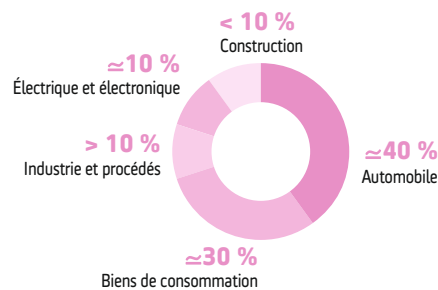
2.1.3 POLYAMIDE MATERIALS

Polyamide Materials réunit les activités de la chaîne polyamide des Entreprises Polyamide & Intermediates, Engineering Plastics et Fibras. Leurs atouts reposent sur la chaîne de production polyamide 6.6 intégrée, leurs positions de premier plan sur les secteurs les plus porteurs et une excellente compétitivité. L'automobile est un de leurs grands marchés avec des solutions répondant aux enjeux de mobilité durable.

Chiffres clés 2010

- **Chiffre d'affaires :**
1 701 millions d'euros,
soit 33 % du chiffre
d'affaires du Groupe.
- **EBITDA [■] récurrent :**
253 millions d'euros.

• Répartition du chiffre d'affaires du Pôle par marché



POLYAMIDE & INTERMEDIATES

Numéro 2 mondial du polyamide 6.6 et numéro 1 mondial des intermédiaires à base d'acide adipique, Polyamide & Intermediates se développe notamment sur les marchés de l'automobile, des vêtements de sport, des loisirs, de la construction et des composants électriques et électroniques. L'Entreprise est l'un des rares opérateurs du marché à maîtriser l'ensemble de la chaîne polyamide, de l'amont (production d'intermédiaires et polymères) à l'aval (élaboration de plastiques techniques à forte valeur ajoutée).

2010

- **7 sites industriels et 2 centres techniques de développement associés dans le monde.**
- **Fait marquant : reprise générale de la demande mondiale.**

Activité, technologies et principaux marchés

Les produits à base de polyamide 6.6 (intermédiaires, polymères et plastiques techniques) représentent 90 % des ventes de l'Entreprise.

Rare acteur à disposer d'une chaîne de fabrication intégrant les divers procédés de fabrication des différents types et grades de polyamides, l'Entreprise estime qu'elle bénéficie d'un avantage concurrentiel majeur. En amont de cette chaîne, elle produit une grande famille de polymères, les polymères PA 6.6. Ils sont obtenus à partir de procédés de fabrication spécifiques, qui diffèrent selon la matière première utilisée, et génèrent chacun une série de produits

intermédiaires, tels que phénol, acide adipique, ADN [■], HMD [■], olone, sels nylon, essentiellement. En aval, l'Entreprise contribue à développer, avec ses grades de polymères PA 6.6, des gammes de produits de haute performance à forte valeur ajoutée, tels que des plastiques techniques, des fibres et fils industriels et des textiles.

Les produits issus de la chaîne polyamide de l'Entreprise et les marchés associés sont les suivants :

- les **intermédiaires** sont fabriqués à partir de dérivés de la pétrochimie (gaz naturel, butadiène et cyclohexane, principalement). Ils sont les éléments essentiels pour obtenir les **polymères PA 6.6** nécessaires à la fabrication des plastiques techniques, des fibres techniques industrielles et des fils

textiles. Sous la marque Stabamid®, l'Entreprise propose une gamme complète de **polymères PA 6.6**, apportant de nouvelles fonctionnalités (anti-UV ou antistatiques) ;

- les intermédiaires produits à partir d'**hexaméthylène diamine** (HMD) trouvent leurs applications dans les peintures ;
- les intermédiaires produits à partir d'**acide adipique** (AA) permettent la fabrication de polyuréthanes ou de produits

résistant à l'humidité comme les mouchoirs ou papiers absorbants par exemple.

- les **fils et fibres techniques** sont pour l'essentiel fabriqués à Valence (France) et au Brésil. La gamme phare de fibres en polyamide, Passoréa®, destinée au marché de l'automobile, présente une durabilité exceptionnelle en termes d'usure et de résistance à la lumière.

Produits	Marchés	Marques	Concurrents
Intermédiaires et polymères	Peintures industrielles, textile, pneumatique, airbag, automobile, électronique	Stabamid®	Invista, BASF, Ascend, DuPont, Asahi, Radici
Fils et fibres techniques	Automobile, pneumatique, filtration, imprimerie, cordages, moquettes, ameublement, textile	Sylkharresse®, Noval®, Passoréa®	Invista, Acordis, Asahi, Dusa, Honeywell, Ascend, Toray

Facteurs clés de succès et stratégie

Polyamide & Intermediates vise une croissance rentable à travers le développement d'une gamme d'intermédiaires et de polymères polyamide 6.6, dont elle est le deuxième producteur mondial parmi quatre principaux acteurs en 2010 (Invista, Rhodia, Ascend et Asahi).

Sur le plan géographique, l'Entreprise vise une position de leader en Asie, tout en renforçant sa position en Europe et au Brésil.

En matière de segmentation, elle se concentre sur l'accompagnement des acteurs de référence des applications à forte valeur ajoutée et développe les intermédiaires lui permettant de valoriser les coproduits issus de ces productions.

Enfin, Polyamide & Intermediates se positionne comme un acteur du Développement Durable et promeut le développement d'activités et de filières de recyclage de ses matériaux phares.

Conditions de marché et faits marquants 2010

Sur les marchés servis par les intermédiaires hors nylon

La demande en intermédiaires (hors intermédiaires nylon) a fortement progressé en 2010, soutenue notamment par la bonne dynamique globale de l'industrie automobile et des transports, en particulier en Asie. Cette forte reprise de la demande s'est accompagnée d'une augmentation des volumes de commandes de la part des plus grands acteurs du marché dans le but de rétablir des niveaux de stocks de produits finis permettant de revenir à des délais de livraisons alignés sur des pratiques d'avant-crise. Toutes les catégories de produits ont été concernées par cette reprise, tant l'acide adipique que l'hexaméthylène diamine.

Par ailleurs, Polyamide & Intermediates s'est recentré sur des segments exigeant une qualité de produits et de services élevée de façon à réduire son exposition aux marchés les plus concurrentiels de l'acide adipique. Ainsi, l'augmentation des capacités de production asiatiques d'intermédiaires constatée en 2010 n'a pas eu d'impact significatif sur l'activité de Polyamide & Intermediates.

Sur les marchés servis par les intermédiaires nylon

Les marchés servis par les intermédiaires nylon ont connu une forte reprise tout au long de l'année 2010, qui s'est révélée une année record pour l'Entreprise. Polyamide & Intermediates a ainsi dégagé une croissance de ses volumes, de son chiffre d'affaires et de son taux de marge de 10 % supérieure aux performances réalisées en 2007, autre année de référence dans le secteur.

En Europe, cette excellente performance est due au secteur automobile et, notamment, aux besoins croissants en airbag, fils pour pneumatiques et plastiques techniques. De plus, le bouleversement des grands équilibres du marché du polyamide 6.6, consécutif à la crise économique mondiale en 2008 et 2009, a permis à l'Entreprise d'optimiser son mix client et de gagner des parts de marché sur des secteurs qu'elle ne servait pas jusqu'alors, comme le textile.

Sur le marché automobile asiatique très dynamique, Polyamide & Intermediates a également bénéficié d'une forte progression de la demande, en particulier en fils pour airbags, fils industriels et plastiques de haute performance. Dans cette région, comme en Amérique du Nord, l'Entreprise s'est focalisée sur ses clients stratégiques avec une offre polymères à base de polyamide 6.6 à très haute valeur ajoutée aux spécificités très recherchées.

ENGINEERING PLASTICS

Numéro 2 mondial des plastiques techniques à base de polyamide 6.6, Engineering Plastics développe, fabrique et commercialise sous la marque Technyl® une gamme complète de plastiques de haute performance, fruit de plus de 50 ans d'expérience et d'innovation.

2010

- **6 sites industriels et 4 centres techniques de développement dans le monde.**
- **Fait marquant : signature en fin d'année 2010 d'un projet d'acquisition d'une nouvelle unité en Inde.**

Activité, technologies et principaux marchés

Livrés aux plasturgistes sous forme de granulés, les plastiques Technyl® sont transformés grâce aux technologies d'injection, d'extrusion ou de soufflage pour servir des secteurs à haute technicité, tels que l'automobile, les composants électriques ou électroniques, les équipements industriels, la construction, les sports et loisirs. Les performances mécaniques, chimiques, thermiques et de tenue au feu des plastiques Technyl® permettent de fabriquer des applications à forte valeur ajoutée. Ils sont souvent utilisés en substitution du métal, pour obtenir des gains de poids significatifs tout en bénéficiant d'une grande liberté de design.

La gamme Technyl®, s'enrichit régulièrement d'innovations destinées à réduire l'empreinte environnementale de l'application et à limiter la consommation de ressources non-renouvelables, comme

les solutions de recyclage 4earth™, les polyamides bio-sourcés Technyl® eXten, la gamme sans halogène pour les technologies photovoltaïques, la gamme Fuel'In™ qui permet de réduire l'émission de composés organiques volatiles. En 2010, Rhodia Engineering Plastics a lancé une nouvelle génération de matériaux composites thermoplastiques, la gamme Evolite™, présentant des performances mécaniques répondant au cahier des charges très exigeant des applications structurelles.

Afin d'accompagner et d'optimiser les développements de leurs clients, les équipes d'Engineering Plastics offrent par ailleurs des services avancés couvrant la mise en œuvre des matériaux Technyl®, un support de simulation prédictive pour le design des pièces (MMI Confident design™), une caractérisation des pièces en développement sur bancs d'essais, ainsi que des analyses de cycle de vie permettant d'évaluer l'impact environnemental d'une application.

Produits	Marchés	Marques	Concurrents
Plastiques techniques	Automobile et transports, électrique, électronique, construction, équipements industriels, biens de consommation	Technyl®, Technyl® SI, Technyl® XT, Technyl® HP, TEchnyl®R, Technyl® eXten, Technyl Star®, Technyl Star® AFX, Fuel'In by Technyl™, Evolite by Technyl™, MMI Confident Design™, 4earth™	DuPont, BASF, Lanxess, DSM

Facteurs clés de succès et stratégie

Sur un marché des plastiques techniques mature au nombre d'acteurs mondiaux limité, Engineering Plastics se place en deuxième position sur le segment des polyamides 6.6 après l'américain DuPont et se situe parmi les leaders du polyamide 6. L'Entreprise vise une croissance moyenne de ses volumes de ventes de l'ordre de 9 % par an d'ici 2015 grâce à une stratégie composée de croissance organique, de croissance par l'innovation et de croissance externe, qui repose sur de solides fondations :

- un portefeuille très large de produits et d'applications homologués servant un marché stable du fait des normes clients ou des normes internationales très strictes (stabilité des politiques d'approvisionnement de ses clients) ;
- un réseau industriel mondial ainsi qu'une solide présence dans les régions en forte croissance, avec plus de la moitié du chiffre

d'affaires réalisé en Asie et en Amérique Latine (position qui serait renforcée par l'acquisition en cours d'une unité en Inde) ;

- une activité répartie sur des marchés dynamiques et mondiaux affichant des perspectives de croissance soutenue tels que l'automobile et les transports, les composants électriques et électroniques, la construction, les équipements industriels et les biens de consommation ;
- un portefeuille de produits solide et innovant ainsi qu'une offre de services avancés originale répondant aux attentes du marché en termes de compétitivité et de Développement Durable (évaluation de l'impact environnemental, gamme de produits bio-sourcés, offre recyclage, simulation prédictive, etc.) ;
- des relations de proximité avec ses clients et des programmes de codéveloppement avec des partenaires leaders sur leur secteur d'activités et dans toutes les zones où l'Entreprise est présente.

Les synergies avec l'Entreprise Polyamide & Intermediates, intervenant en amont de la fabrication du polyamide, lui permettent de bénéficier d'une chaîne de fabrication totalement intégrée et sont les facteurs clés d'une compétitivité et d'une capacité d'innovation accrues.

Conditions de marché et faits marquants 2010

L'année 2010 a montré une croissance importante de la demande dans le secteur des plastiques techniques, porté par une forte reprise en Europe, une nette augmentation de la demande en Asie ainsi qu'en Amérique Latine et par la croissance globale du marché automobile, tirée par les mesures fiscales d'incitation et la volonté des constructeurs d'alléger le poids des véhicules (substitution du métal au profit de plastiques techniques). Le rapport offre-demande à nouveau favorable a ainsi permis de restaurer une dynamique de prix de vente positive.

Néanmoins, des points de tension au niveau des approvisionnements sur un certain nombre d'intermédiaires chimiques, accentués par des arrêts de maintenance triennaux sur l'amont de la chaîne de valeur, ont affecté la capacité d'Engineering Plastics à répondre en totalité à la demande de ses clients. Cette situation temporaire n'a toutefois

pas eu d'incidence significative sur les performances financières de l'Entreprise.

Par ailleurs, l'Entreprise a renforcé sa capacité de recherche et d'innovation en inaugurant le Technyl Innovation Center et le Technyl Application Center sur le site de Lyon Belle-Etoile. Ces nouveaux centres de développement permettent d'accélérer significativement les processus d'innovation de l'Entreprise et d'augmenter la valeur ajoutée de l'offre Rhodia.

Ainsi, l'Entreprise a pu annoncer à l'occasion du salon K 2010 – le rendez-vous mondial des acteurs du secteur – une série d'innovations majeures apportant de nouvelles performances aux applications de ses clients, comme les nouveaux composites Evolite by Technyl®.

Enfin, en décembre 2010, Engineering Plastics a annoncé la signature d'un accord en vue d'acquiescer l'activité Plastiques Techniques de la société indienne PI Industries Ltd. Cette opération devrait permettre à l'Entreprise d'atteindre 15 % de part de marché dans le secteur des plastiques techniques polyamides en Inde à l'horizon 2015. Elle marque une étape importante dans son ambition de tirer parti de la croissance du marché asiatique, contribuant ainsi à renforcer une présence d'ores et déjà solide dans les économies émergentes.

FIBRAS

Numéro 1 des fils et fibres en polyamide en Amérique Latine et seul acteur du marché à maîtriser la totalité de la chaîne du polyamide en Amérique Latine, en amont, avec la production de produits semi-ouvrés et de polymères, jusqu'en aval, avec le développement de produits à haute valeur ajoutée, Fibras développe, produit et commercialise des fils textile, des fils industriels et des fibres courtes à base de polyamide 6.6.

2010

- **2 sites industriels et 1 centre de développement technique au Brésil.**
- **Fait marquant : homologation du fil polyamide Emaná® par les Autorités sanitaires brésiliennes (ANVISA).**

Activité, technologies et principaux marchés

Les principaux débouchés du fil textile sont la lingerie, les vêtements de sport et de plage, les chaussettes et la mode. Ces marchés exigent une stratégie de marque ainsi qu'une forte capacité d'innovation, à l'exemple du lancement récent du fil Emaná®. Ce fil innovant développé dans les laboratoires de recherche de Rhodia au Brésil contient un additif breveté qui, intégré dans un vêtement de sport ou un sous-vêtement, lui confère des propriétés de thermorégulation et d'activation de la microcirculation sanguine. Elle procure une sensation de confort accrue et permet des progrès dans le traitement de la cellulite, avec une amélioration de la tonicité de la peau. Ce fil

est certifié OEKO-TEX 100, attestant que le produit est exempt de toute substance nocive pour le consommateur. En 2009, Fibras a reçu le « Prix Innovation et Technologie » de l'Association Brésilienne de l'Industrie Chimique, Abiquim, pour cette innovation.

Amni® est une autre marque leader de Fibras. Au-delà des qualités exceptionnelles qu'elle offre – confort, facilité d'entretien, texture et aspect agréables correspondant aux exigences de base des consommateurs et des fabricants – la gamme Amni® occupe une place de choix sur le marché des « textiles intelligents », qui possèdent, par exemple, des propriétés antibactériennes, de protection UV, d'émissions d'infrarouges à grande distance, d'amélioration de la gestion de l'eau, etc.

Au travers de ces deux marques grand public les plus récentes, Fibras bénéficie d'une forte notoriété auprès de ses clients et des utilisateurs finaux.

Le fil industriel trouve ses applications sur les marchés du pneu, du fil à coudre, de la corde et du filet de pêche. Ces marchés requièrent des produits de grande qualité ainsi qu'une expertise technique et

des services logistiques performants. La force de l'Entreprise réside dans la proximité et la bonne connaissance de ses clients.

Les applications de la fibre courte sont les abrasifs, les mélanges avec d'autres fibres (coton, laine, etc.) et la filtration. Le procédé de fabrication de la fibre courte développé par Fibras est unique et respectueux de l'environnement.

Produits	Marchés	Marques	Concurrents
Fil textile	Lingerie, vêtements de sport et de plage, chaussettes et mode	Nitya®, Amni®, Emaná®	Invista, Radici, Nilit
Fil industriel	Pneus, tapis roulants, fil à coudre, cordes et filets de pêche	Rhodianyl®	CSM, Kordsa, Toray, Hyosung
Fibre courte	Abrasifs, mélanges de fibres, filtration	Rhodianyl®	Invista, Nexis

Facteurs clés de succès et stratégie

Expertise technologique, capacité à innover, produits de haute qualité et fiabilité de ses services logistiques sont des atouts majeurs de Fibras pour servir ses marchés exigeants. Le développement de relations étroites avec ses clients, et notamment l'accompagnement de leur démarche marketing (support à la promotion des marques, homologation des produits, comarketing, etc.), est un facteur clé de succès et de différenciation.

L'Entreprise fonde sa croissance rentable et responsable au travers :

- de ses produits innovants et du développement de ses marques de fils textile ;
- du développement de son offre de fils industriels à haute valeur ajoutée ;
- d'investissements visant à augmenter ses capacités de production pour suivre la croissance de son marché régional et renforcer sa position concurrentielle en Amérique Latine ;
- de la mise en œuvre d'un programme de réduction des coûts pour accroître sa compétitivité.

Conditions de marché et faits marquants 2010

En 2010, les marchés du fil textile et du fil industriel ont été portés en Amérique Latine par les performances des économies brésilienne, argentine et colombienne.

L'industrie textile connaît une forte demande de produits de spécialité dans cette région, suscitée par des consommateurs finaux de plus en plus demandeurs du confort et des spécificités du fil Amni®.

Par ailleurs, l'homologation du fil Emaná® par les Autorités sanitaires brésiennes (ANVISA) élargit ses perspectives de pénétration sur le marché brésilien du textile. En outre, il sera lancé dans les autres pays d'Amérique Latine et en Europe au cours du premier semestre 2011.

Enfin, la demande en fils industriels pour pneus a augmenté en 2010 du fait de la très bonne dynamique de l'économie brésilienne qui s'est traduite, notamment, par un niveau de production automobile record dans cette région.



2.1.4 ACETOW & ECO SERVICES

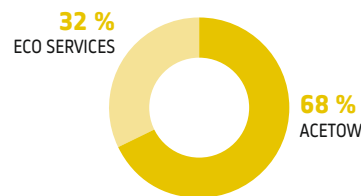
Acetow & Eco Services opèrent sur des marchés très spécifiques, matures et stables, où les partenariats avec les clients se construisent sur des critères de fiabilité, qualité du service et sécurité d'approvisionnement. Acetow & Eco Services conjuguent capacité d'innovation et excellence opérationnelle en tirant parti des opportunités liées aux enjeux du Développement Durable.

2

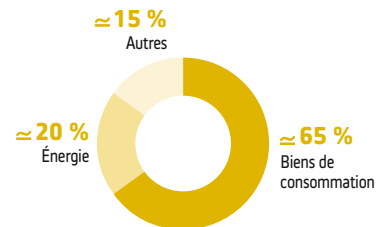
Chiffres clés 2010

- **Chiffre d'affaires :**
790 millions d'euros,
soit 15 % du chiffre
d'affaires du Groupe.
- **EBITDA récurrent :**
188 millions d'euros.

• Répartition du chiffre d'affaires du Pôle par entreprise



• Répartition du chiffre d'affaires du Pôle par marché



ACETOW

Troisième producteur mondial d'acétate de cellulose pour filtres à cigarettes, Acetow est également l'un des principaux fournisseurs de l'industrie textile en particules d'acétate de cellulose. Son activité s'adosse à cinq sites de production répartis sur quatre continents.

2010

- **Chiffre d'affaires : 539 millions d'euros, soit 68 % du pôle Acetow & Eco Services.**
- **5 sites industriels dans le monde.**
- **Faits marquants : poursuite de l'optimisation de la compétitivité de l'Entreprise avec la fermeture de son site de production situé au Venezuela ; maintien d'un bon niveau de performance du fait de la restructuration des sites les moins compétitifs et malgré un équilibre de l'offre et de la demande défavorable au premier semestre 2010.**

Activité, technologies et principaux marchés

Les particules d'**acétate de cellulose** sont issues d'une transformation chimique obtenue par réaction d'anhydride acétique avec de la pâte à bois. Pour obtenir le **câble acétate**, les particules d'acétate de cellulose sont mises en solution dans de l'acétone et extrudées en

filaments qui vont composer le câble. Le câble ainsi produit est livré aux fabricants de cigarettes qui confectionnent les filtres.

N° 3 mondial, l'Entreprise détient environ 17 % du marché mondial des filtres à cigarettes, en léger repli par rapport à 2009 à la suite de la fermeture de son site de production situé au Venezuela. Ses principaux marchés se situent en Europe, dans la Confédération d'Etats Indépendants (CEI), en Asie et en Amérique Latine.

Produits	Marchés	Marques	Concurrents
Câble acétate	Industrie de la cigarette	RHODIA® Filter Tow™	Celanese, Eastman, Daicel, Mitsubishi
Particules d'acétate de cellulose	Industrie du textile	RHODIA® Acetol	Celanese, Eastman, Daicel, Acetati

Facteurs clés de succès et stratégie

L'Entreprise vise à entretenir des partenariats privilégiés et durables avec les grands industriels de la cigarette. Ses atouts reposent sur sa solide expertise technique, la performance de son outil industriel et son assistance clientèle qui lui permettent d'offrir des produits ainsi qu'un service d'excellente qualité.

Sa capacité à innover est un facteur clé de son développement. Acetow a ainsi créé, en étroite collaboration avec ses principaux clients, de nouveaux procédés de fabrication qui lui permettent de produire un câble acétate adapté à une nouvelle génération de cigarettes, appelées cigarettes « *super slim* ». De nouveaux produits innovants ont été proposés au marché en 2010.

Conditions de marché et faits marquants 2010

Sur l'ensemble de l'année, Acetow a bénéficié d'un bon niveau de demande, dans un marché mondial qui a retrouvé sa vigueur au deuxième semestre 2010. En outre, grâce à la qualité de ses produits et de ses services, Acetow a maintenu un bon niveau de prix de vente, qui a permis de compenser l'augmentation de ses coûts de matières premières.

Enfin, le plan ambitieux d'amélioration de sa compétitivité lancé par l'Entreprise fin 2007 et visant à générer plus de 40 millions d'euros d'économies à l'horizon 2011 (comparé à sa structure de coûts 2007) s'est poursuivi avec succès et a permis des réductions de coûts significatives en 2010. La fermeture du site de production situé au Venezuela a clôturé ce plan de compétitivité.

ECO SERVICES

Eco Services produit et régénère l'acide sulfurique utilisé dans le raffinage de l'essence, la fabrication de produits chimiques et d'autres applications industrielles en Amérique du Nord.

2010

- **Chiffre d'affaires : 251 millions d'euros, soit 32 % du pôle Acetow & Eco Services.**
- **8 sites industriels aux États-Unis.**
- **Fait marquant : grâce à la poursuite des aménagements sur les sites de l'Entreprise, réduction des émissions de dioxyde de soufre d'environ 63 %, en ligne avec l'objectif de réduction de 90 % à l'horizon 2014.**

Activité, technologies et principaux marchés

L'acide sulfurique est l'un des produits chimiques les plus utilisés dans l'industrie et Eco Services est le leader des services de régénération sur le marché nord-américain.

De par sa qualité de fournisseur principal de l'infrastructure énergétique nord-américaine, Eco Services est le leader des services de régénération des raffineries du Midwest américain, du Canada et des états américains du Golfe du Mexique et de la Côte Ouest.

Ces régions abritent une grande partie des actifs de l'infrastructure énergétique nord-américaine. Les unités de production d'Eco Services sont géographiquement situées au cœur de ces régions. En outre, Rhodia exploite un réseau de huit unités de production implantées sur six sites différents en Californie, au Texas, en Louisiane et dans l'Indiana. Le site de l'Indiana sert notamment des raffineurs

canadiens et les sites du Texas et de Louisiane fournissent des services de traitement des déchets chimiques à un large panel de fabricants régionaux.

En raffinerie, l'acide sulfurique sert de catalyseur dans la production d'alkylate, un composant essentiel de l'essence à indice d'octane élevé. Au cours de la production d'essence, l'acide sulfurique accumule des impuretés qui réduisent ses propriétés catalytiques. L'acide usé ou « consommé » est acheminé vers les sites d'Eco Services, purifié dans des fourneaux à haute température chauffés au gaz avant d'être restitué aux raffineries en une boucle continue de recyclage.

Eco Services produit également de l'acide sulfurique vierge fabriqué à partir du soufre, dans différentes concentrations selon les besoins de ses clients, et du sulfate d'aluminium dans deux de ses usines de la Côte Ouest.

Produits	Marchés	Marques	Concurrents
Acide sulfurique, services de régénération et autres dérivés du soufre	Raffinage de pétrole, production chimique et pétrochimique	-	Chemtrade, DuPont, General Chemical, Marsulex

Facteurs clés de succès et stratégie

Fiabilité incontestée, expertise technique faisant référence et qualité exceptionnelle du service aux clients expliquent le succès d'Eco Services sur le marché et correspondent aux attentes de ses clients dans le cadre de contrats de fourniture et de services à long terme.

Ces contrats répondent à des cahiers des charges techniques et comprennent des conditions de livraison précises, tenant compte des variations saisonnières. La production d'Eco Services est ainsi planifiée pour répondre aux besoins des raffineries en pic d'été et aux calendriers de production d'autres clients.

En fonction des installations et des demandes des clients, tous les modes de transport en vrac sur terre et sur mer sont utilisés et notamment le transport par rail, péniche, pipeline et camion. L'Entreprise assure la gestion de son propre parc dédié de péniches et de wagons-citernes permettant de garantir la fiabilité des livraisons.

Quel que soit le calendrier de production, le cahier des charges techniques ou le mode de transport, la sécurité des processus industriels et la gestion responsable des produits restent la priorité de tous les sites de production d'Eco Services. Les équipes de production reçoivent une formation approfondie permettant d'assurer une production fiable et sécurisée jusqu'à la livraison dans les installations du client. Les Responsables des Sites sont les garants de la sécurité des opérations, facteur essentiel de la fiabilité des services.

Conditions de marché et faits marquants 2010

La demande globale en acide sulfurique suit généralement la courbe du produit intérieur brut (PIB) américain et les tendances de l'industrie chimique en Amérique du Nord. La reprise économique dans cette région s'est confirmée en 2010 et s'est notamment traduite par une forte augmentation de la demande des industries consommatrices d'acide sulfurique vierge. Les volumes d'acide vierge produits par

Eco Services ont ainsi atteint un niveau record de plus de 1,8 million de tonnes, soit un volume supérieur au volume moyen d'acide vierge produit ces cinq dernières années. Cette croissance de la demande, tirée en particulier par les industries du cuivre et agrochimiques, a entraîné une augmentation des prix de vente. Sur le segment de la régénération, cœur de métier d'Eco Services, le niveau d'activité s'est montré stable, en ligne avec le niveau d'activité des raffineries américaines. La demande croissante en essence à base d'éthanol en Amérique du Nord a cependant partiellement annulé l'effet positif lié à la croissance du PIB.

L'augmentation de la demande d'acide sulfurique a entraîné une hausse significative du prix du soufre, principale matière première de la production d'acide sulfurique, tandis que les prix du gaz naturel, autre composante clé de la production, sont restés stables. D'une manière générale, le mécanisme d'indexation des contrats clients permet à l'Entreprise d'ajuster ses prix de vente aux fluctuations du cours des matières premières et de l'énergie avec un décalage temporel.

Par ailleurs, Eco Services a renouvelé en 2010 plusieurs contrats importants long terme de régénération d'acide sulfurique. Certains contrats couvrent une période comprise entre 5 et 10 ans, assurant ainsi à l'Entreprise une clientèle stable à long terme.

Enfin, l'installation d'un nouvel équipement de contrôle des émissions de dioxyde de soufre dans l'une des unités de Bâton Rouge en Louisiane s'est achevée en 2010. Cet aménagement, mis en œuvre dans le cadre d'un accord pionnier datant de 2007 entre l'Agence américaine de protection de l'environnement (USEPA : *US Environmental Protection Agency*) et Eco Services, a d'ores et déjà permis de réduire les émissions de 63 %. Des installations complémentaires prévues à partir de 2011 devraient réduire les émissions de 90 % au total d'ici 2014. Cette réduction des émissions, supérieure aux normes fédérales américaines, s'inscrit dans la démarche de Développement Durable[■] du Groupe.





2.1.5 ENERGY SERVICES

Energy Services est en charge de l'approvisionnement du Groupe en énergie et de la gestion des projets de Rhodia dans le domaine de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, conformément à l'engagement de Rhodia de lutte contre le réchauffement climatique. Energy Services vise par ailleurs à créer de la valeur sur les marchés émergents de l'énergie renouvelable et du CO₂. Ainsi, Rhodia a annoncé en 2010 des développements dans une activité de solutions « Climate Care », liées à la production d'énergies renouvelables tirées de matériaux biologiques, un marché en forte croissance.

Chiffres clés 2010

- **Chiffre d'affaires** : 203 millions d'euros, soit 4 % du chiffre d'affaires du Groupe.
- **EBITDA récurrent** : 179 millions d'euros.
- **4 sites industriels** situés au Brésil, en Chine, en France et au Vietnam.
- **Faits marquants** : signature d'un accord avec Paraiso pour un premier projet de biomasse à base de bagasse, démarrage d'unités de biogaz en Asie, lancement d'un projet de centrale photovoltaïque sur le site de Belle Etoile (Lyon), premières livraisons d'électricité par Exeltium, développement de l'activité Energy Management Services.

Activité, technologies et principaux marchés

Dans le domaine de l'énergie

Energy Services intègre les compétences et actifs clés de l'énergie au sein d'un centre de profit destiné à optimiser la facture énergétique globale du Groupe. Dans un contexte de libéralisation des marchés européens du gaz et de l'électricité, menée à des rythmes différents et gérées par diverses réglementations nationales, l'approche flexible et intégrée d'Energy Services ainsi que son expertise hautement spécialisée sont des facteurs clés pour optimiser les coûts énergétiques de Rhodia. Par conséquent, l'optimisation des coûts de l'énergie (coût total de possession) nécessite une approche intégrée et flexible ainsi qu'une expertise hautement spécialisée.

La gestion de l'énergie comprend les activités en matière d'achat, de production et de vente d'énergie. Dans le domaine des achats, essentiellement en gaz et électricité, l'Entreprise a géré 640 millions d'euros d'achats d'énergies en 2010, dont 59 % pour les besoins propres de Rhodia et 41 % pour le compte de tiers, principalement les partenaires des coentreprises du Groupe.

Rhodia détient une position d'achat très forte en France, en matière d'électricité et de gaz naturel. Energy Services s'est développée grâce à une approche innovante tant dans le secteur du gaz que dans celui de l'électricité. Premier industriel à disposer d'une licence de distribution, Energy Services négocie ainsi en direct, sans intervention de distributeurs, les achats de gaz du Groupe à partir de points d'échanges. Dans le domaine de l'électricité, Rhodia est membre d'Exeltium, un pool regroupant des industriels gros consommateurs

d'électricité en France. Dans le cadre d'un protocole d'accord signé avec Electricité de France (EDF), les membres d'Exeltium bénéficient de contrats d'achat d'électricité long terme à des prix basés, notamment, sur les coûts d'investissement nucléaire d'EDF. De plus, Energy Services commercialise l'électricité produite par le Groupe grâce à ses cogénérations, soit 320 MW en 2010, ou pour le compte de tiers, soit environ 100 MW en 2010. Au-delà de la France, cette activité de gestion d'énergie s'est largement développée en Europe et dispose d'importants relais, notamment au Brésil.

L'activité historique de gestion d'énergie se caractérise par une forte intensité capitalistique liée au coût des actifs, d'une part, et par la nécessité d'une bonne notation financière pour intervenir sur les marchés financiers (ventes d'électricité, couverture de coûts, de prix, etc.), d'autre part. Se référer au chapitre 5.2.5.3 (Notation de la dette) du présent document de référence.

Dans le domaine de la gestion des émissions de gaz à effet de serre

Energy Services développe des projets de réduction d'émissions de gaz à effet de serre sur les sites de Rhodia, dans le cadre d'engagements volontaires ou des mécanismes mis en œuvre par le Protocole de Kyoto (Mécanisme de Développement Propre – MDP – ou Mise en Œuvre Conjointe – MOC –). Parmi les cinq projets développés à ce jour, les deux grands projets MDP situés à Paulinia (Brésil) et à Onsan (Corée du Sud) sont ceux qui contribuent le plus largement au portefeuille de crédits d'émissions de Rhodia, obtenus via la Convention Climat de l'ONU (UNFCCC).

La commercialisation de ces crédits s'est notamment concrétisée par la création d'Orbeo avec Société Générale, une coentreprise combinant des expertises industrielles, environnementales et financières dédiées à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (identification et développement de projets de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, négoce et vente d'instruments carbone).

Depuis sa création en 2006, Orbeo a mis en œuvre une offre intégrée depuis l'origination, financement compris, jusqu'à la gestion opérationnelle et la commercialisation de crédits carbone issus de projets permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Orbeo a su s'imposer comme un acteur clé sur le marché du carbone. Les échanges mondiaux d'équivalent CO₂ ont été évalués à 7 milliards de tonnes en 2010. La valeur de ce marché est estimée à 92 milliards d'euros en 2010 et pourrait croître de 15 %⁽¹⁾ en 2011.

Dans le domaine des activités « *Climate Care* »

Ce domaine d'activités constitue une nouvelle étape dans la stratégie d'Energy Services. Il se fonde et capitalise sur le savoir-faire unique développé par l'Entreprise au cours des dix dernières années dans le domaine de l'optimisation énergétique et de la réduction des émissions de CO₂.

Les projets initiés dans cette activité consistent à produire de l'énergie à base de biogaz ou de biomasse (acquisition ou construction d'unités de cogénération de biomasse ou de biogaz, exploitation et vente d'énergie) et à offrir aux industriels tiers un service flexible et intégré pour optimiser leur facture totale d'énergie. Rhodia a positionné dans les activités d'« Energy Management Services » toutes les compétences nécessaires, accumulées au fil du temps, dans la gestion de gaz, d'électricité et d'émissions.

À la suite de l'acquisition en 2009 d'un portefeuille de projets pilotes en Chine et au Vietnam auprès du groupe Econcern, Energy Services a lancé en 2010 deux projets de production de biogaz en Chine et au Vietnam.

En Chine, Energy Services s'est associé à une usine d'éthanol située à Siyuan pour construire un réacteur couvert à lagunes, système spécifique de traitement des eaux usées. Opérationnelle depuis mars 2010, cette unité devrait produire 150 000 m³ de biogaz par jour à pleine capacité, ce qui correspond à une réduction des émissions de 100 000 tonnes équivalent CO₂ par an. Le deuxième projet, basé dans une usine de production de farine de manioc à Nuoc Trong au Vietnam, a démarré fin 2010. Grâce au traitement des effluents de la farine de manioc, elle devrait produire dans les prochains mois 15 000 m³ de biogaz par jour. À pleine capacité, cela correspond à une réduction des émissions de 12 000 tonnes équivalent CO₂ par an.

Ces projets pilotes ont permis au Groupe d'expérimenter la technologie et de définir le modèle économique le plus adapté au

développement de cette activité. Energy Services va maintenant répliquer le même modèle économique sur d'autres projets, avec pour ambition de bâtir un réseau de sites utilisant des technologies propres pour produire de l'énergie à partir du biogaz. L'Entreprise prendra en charge la conception et la construction des usines, gèrera les opérations et assurera la commercialisation du biogaz.

Par ailleurs, Energy Services a annoncé en 2010 au Brésil son premier projet de production d'électricité à partir de bagasse avec la signature d'un accord avec la société privée Paraiso, producteur d'éthanol et de sucre à partir de canne à sucre. Selon les termes de l'accord, l'Entreprise assurera la remise à niveau et la gestion de l'unité de cogénération qui utilisera la biomasse de l'usine comme matière première pour produire de l'électricité. D'autre part, Paraiso s'est engagé à fournir en exclusivité à Rhodia toute sa bagasse et autres déchets solides de canne à sucre. La majeure partie de l'électricité produite par l'unité de cogénération sera vendue au réseau. Le site de Paraiso bénéficiera également de l'électricité et de la vapeur générée par cette unité, d'une capacité installée de 70 MW.

Facteurs clés de succès et stratégie

2010 a constitué une nouvelle étape clé dans le développement d'Energy Services, qui va se donner les moyens de s'imposer sur les marchés de l'énergie renouvelable en pleine expansion. L'objectif est de proposer des solutions permettant de limiter leur facture énergétique et leur impact environnemental à des acteurs extérieurs au Groupe. Energy Services se concentre sur la cogénération à partir de bagasse, ainsi que sur la fabrication de biogaz à partir de déchets organiques et démarre ce développement dans des zones où le Groupe dispose d'une forte présence industrielle : Chine, Asie du Sud-Est, Brésil, France. Dans ces régions, Energy Services identifie auprès de clients industriels des sources de déchets organiques (biomasse) et dimensionne des solutions de conversion sur leur site de ces déchets en énergie, puis construit et gère ces unités sur le long terme, entre 15 et 20 ans. L'énergie ainsi fabriquée sera commercialisée par des contrats long-terme auprès des électriciens locaux ou grâce à des enchères du gouvernement.

En outre, Rhodia met en œuvre des politiques de couverture visant à vendre à terme une grande partie de ses crédits d'émission à un prix prédéterminé de sorte à réduire l'incidence de la volatilité du marché. Le prix de vente moyen des Unités de Réduction Certifiée d'Émission (URCE – ou Certified Emission Reductions, CER –) est ainsi ressorti à 13,7 euros la tonne en 2010, soit un niveau significativement supérieur au prix de vente moyen du marché spot. Des précisions sur la couverture des ventes de crédits d'émission sont fournies à la Note 26.5 aux états financiers du présent document de référence.

(1) Sources : Point Carbon – janvier 2011.

Conditions de marché et faits marquants 2010

En 2010, Energy Services a développé un projet d'implantation de 12 000 mètres carrés de panneaux photovoltaïques sur le site de Belle-Étoile à Saint-Fons et Feyzin (Rhône). Ce projet est réalisé en partenariat avec Solairedirect, l'un des leaders français de la production d'électricité photovoltaïque, et la société OFI Asset Management dans le cadre de sa gestion privée. D'une puissance de 2 mégawatts-crête, le générateur solaire installé produira 2 millions de kilowatts-heure par an, et permettra d'économiser l'émission de 1 000 tonnes de CO₂ par an. Cette installation représentera l'un des plus gros projets solaires en France sur des toitures industrielles. Les entrepôts de Rhodia seront ainsi équipés de nouvelles toitures intégrant des panneaux photovoltaïques. Le chantier a démarré en décembre 2010 et l'installation devrait être opérationnelle fin 2011.

En ce qui concerne le marché carbone, les évolutions réglementaires et le manque de visibilité après 2012 ont pesé sur la dynamique du marché et le prix des URCE en 2010. En outre, le 21 janvier 2011, le comité des changements climatiques de l'Union Européenne, auquel participent les 27 Etats membres, a voté en faveur de l'interdiction des URCE venant notamment des projets de destruction du protoxyde d'azote (N₂O), un gaz industriel issu de la production d'acide adipique, dans le système européen d'échange de quotas (EU ETS) en phase III (2013-2020). L'interdiction prendrait effet à compter du 1^{er} mai 2013.

Orbeo a cependant continué à développer sa capacité de placement de crédits carbone et a notamment été choisi comme intermédiaire par la Banque Mondiale pour la vente de 570 000 URCE pour son Fonds d'Adaptation. Orbeo a également agi en tant qu'intermédiaire primaire pour l'Etat Néerlandais dans le cadre des enchères d'EUA (quotas carbone) en avril 2010.

En outre, la Banque mondiale et Rhodia ont signé fin février 2011 un accord d'achat de réductions d'émissions portant sur 6 millions de crédits carbone, pour livraison jusqu'à fin 2013. Ce projet est basé sur la destruction des émissions de N₂O issues de la production d'acide adipique de l'usine de Paulinia, au Brésil.

Dans le cadre de son activité d'origination, Orbeo a notamment fait partie d'un consortium (avec FCCM, le premier Fonds carbone en Afrique francophone créé par la Caisse de Dépôt et de Gestion du Maroc et P12, un Fonds de Crédits Carbone Post 2012 soutenu entre autres par la Banque Européenne d'Investissement et la Caisse des Dépôts) pour la signature d'un accord d'achat de 2 millions de tonnes de crédits carbone pré et post 2012 au Maroc avec la société marocaine Office National de l'Électricité (ONE). Les crédits carbone seront générés par un projet de production d'électricité d'origine éolienne de 140 MW – le plus grand parc éolien d'Afrique – situé dans le nord du Maroc. Le consortium assurera la gestion de ce programme d'acquisition de crédits carbone, marché qu'il a obtenu à l'issue d'un appel à la concurrence lancé par l'ONE concernant la vente de crédits carbone. Au titre de cet accord, le consortium sera chargé de gérer la procédure d'enregistrement du projet prévue par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), et d'acquiescer des unités de réduction certifiée d'émissions antérieures et postérieures à 2012 résultant du projet.

2.2 Actifs corporels du Groupe

La valeur brute totale des immobilisations corporelles du Groupe s'élève au 31 décembre 2010 à 5 411 millions d'euros dont 151 millions d'euros d'immobilisations en cours. Elle comprend principalement la valeur des matériels et outillages pour 4 329 millions d'euros et les constructions pour 786 millions d'euros.

La valeur nette totale des immobilisations corporelles du Groupe s'élève au 31 décembre 2010 à 1 560 millions d'euros soit 30,4 % du total du bilan consolidé au 31 décembre 2010. Elle comprend la valeur des matériels et outillages pour 1 082 millions d'euros, les constructions pour 223 millions d'euros, les terrains pour 104 millions d'euros et 151 millions d'euros d'immobilisations en cours.

Se référer à la Note 12 (Immobilisations corporelles) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

Le tableau ci-dessous présente le nombre de sites de Rhodia, par Pôle, par Entreprise et par zone géographique, au 31 décembre 2010. La taille de ces sites peut varier considérablement en termes de nombre d'employés et de capacité de production. Sur ces 65 sites, 12 sont partagés par plusieurs Entreprises. Chaque site énuméré dans le tableau ci-dessous est classé en fonction de l'Entreprise qui l'utilise le plus.

Pôles	Entreprises	Asie-Pacifique	Europe	Amérique Latine	Amérique du Nord	Total
Consumer Chemicals	Novecare	9	6	1	8	24
	Coatis			1		1
	Aroma Performance	1	2			3
Advanced Materials	Silica	3	2	1	1	7
	Rare Earth Systems	3	1		1	5
Polyamide Materials	Polyamide & Intermediates	1	4			5
	Engineering Plastics	1	1	1		3
	Fibras		2			2
Acetow & Eco Services	Acetow		3		1	4
	Eco Services				7	7
Energy Services	Energy Services	1	1			2
Salicyliques	Salicyliques	2				2
TOTAL		21	22	4	18	65



Les entités juridiques du Groupe détiennent en pleine propriété la quasi-totalité des actifs qu'elles exploitent. Certains biens sont toutefois loués. Il s'agit essentiellement des immeubles abritant les sièges administratifs du Groupe et des entreprises.

2.3 Innovation

Personnel Recherche & Développement (R&D)	872 personnes
Localisation des Centres de Recherches et Technologies	Aubervilliers et Lyon (France), Paulinia (Brésil), Shanghai (Chine), Bristol (Etats-Unis)
Localisation des laboratoires de recherche mixtes avec le CNRS et des Universités	Bordeaux et Lyon (France) Bristol (États-Unis), Shanghai (en création)
Dépenses ⁽¹⁾ consacrées à la R&D (<i>Cash flow total</i>)	102 millions d'euros
Capitalisation R&D	18 millions d'euros
Nombre de brevets déposés	110

(1) *Dépenses de R&D brutes, avant capitalisation des coûts de développement et avant déduction des subventions (crédit d'impôt recherche).*

2.3.1 L'INNOVATION – UN LEVIER DE LA CROISSANCE DU GROUPE


Facteur clé de la stratégie de croissance du Groupe, en 2010, l'innovation a permis à Rhodia de réaliser 18 % de son chiffre d'affaires à partir de produits de moins de 5 ans. Dans sa recherche, la dimension du Développement Durable , souvent à l'origine même d'un nouveau projet, est prise en compte dès le lancement, puis validée tout au long du processus. Ainsi, Rhodia réalise dès aujourd'hui un tiers de son chiffre d'affaires avec des solutions innovantes qui apportent des réponses à des enjeux du Développement Durable .

C'est d'abord l'innovation opérationnelle, fruit de l'étroite collaboration entre les équipes Marketing et la R&D des Entreprises, qui crée de la valeur par une amélioration permanente de la gamme de produits, par des solutions toujours plus performantes et par le support technique apporté par les équipes dans plus de 30 centres techniques situés à proximité des clients. L'innovation opérationnelle est encadrée par un processus, appelé processus d'« Innovation Excellence ». Ce processus assure une démarche scientifique aidant à surmonter les incertitudes technologiques et permettant de réaliser les avancées nécessaires, non seulement dans le domaine de l'innovation produits mais également dans celui des procédés de fabrication. L'innovation opérationnelle contribue ainsi à la consolidation des positions de leadership des Entreprises sur leurs marchés.

L'expertise du Groupe, notamment dans la science des polymères, de la physico-chimie des matériaux, des fluides et des surfaces, de la synthèse organique et de la chimie minérale et des procédés, associée à des connaissances approfondies du champ réglementaire et des propriétés toxicologiques des produits fabriqués ou transformés,

des impacts économiques, énergétiques et environnementaux des procédés de fabrication, sont des facteurs clés du succès de l'innovation de Rhodia.

Sur le long terme, Rhodia a l'ambition de se positionner sur de nouveaux marchés et technologies à fort potentiel. Ces projets de rupture engagent des équipes de chercheurs, notamment dans les laboratoires avancés et dans les unités mixtes avec le CNRS, à la pointe de la technologie, tels que le Laboratoire des polymères et matériaux avancés (« Technyl Innovation Center ») à Lyon (France), le Laboratoire du futur à Bordeaux (France) et l'Unité mixte franco-américaine sur la matière molle située en Pennsylvanie (États-Unis) inaugurée en 2010.

Par ailleurs, Rhodia accède à de nouvelles compétences ou renforce son savoir-faire industriel par des prises de participation. Fort de son expérience dans le domaine de la réduction des émissions de CO₂ , le Groupe continue à développer son expertise technologique dans la production de biogaz et a annoncé deux projets d'investissement industriel dans ce domaine en Asie. En outre, plus en amont dans le processus de la recherche, Rhodia a pris une participation dans la société Eight19, start-up dans le domaine du photovoltaïque organique fondée par l'équipe de Sir Richard Friend, lauréat du Prix Pierre-Gilles de Gennes pour la Science et l'Industrie en 2008.

Cette stratégie d'« *Open Innovation* » passe également par d'autres formes de partenariats avec des acteurs de la recherche publique ou privée, comme par exemple avec la fondation de l'Université de Bordeaux pour la Chaire « La chimie du pin et les ressources naturelles ».

2.3.2 UNE STRATÉGIE D'INNOVATION AMBITIEUSE FOCALISÉE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ■

Concevoir les matériaux nouveaux pour aider les clients à réduire l'empreinte environnementale de leurs produits

Faire face aux enjeux sociétaux majeurs, tels que la raréfaction de ressources ou la réduction de l'empreinte environnementale des produits constitue autant d'opportunités d'innovation et de marchés potentiels pour Rhodia, engagé depuis longtemps dans la voie du Développement Durable ■.

Le Groupe s'est doté de l'expertise et des outils lui permettant d'évaluer l'empreinte environnementale de ses produits et activités. Sa méthode, fondée sur les principes de l'Analyse de Cycle de Vie et appliquée très en amont dans le processus de recherche, valide la poursuite d'un projet si les résultats révèlent une nette amélioration par rapport à l'existant en matière de santé et d'environnement.

En 2010, cette analyse a permis, par exemple, de démontrer le profil environnemental positif du Rhodapex® ESB 70 NAT, un tensio-actif d'origine végétale destiné aux produits naturels de soin et de détergence, ainsi que l'empreinte carbone réduite et l'économie en ressources non renouvelables du Polyamide Technyl®eXten™ à base d'huile de ricin pour des applications de haute technicité par rapport à des produits concurrents.

Avec la création du Technyl Innovation Center, inauguré en 2010, l'Entreprise Engineering Plastics a regroupé à Lyon (France) son expertise autour des plastiques techniques de haute performance, depuis la recherche sur le polymère jusqu'à la conception des pièces plastiques en utilisant les outils les plus avancés de simulation virtuelle.

Forte de son expertise en formulation, Rhodia a identifié le remplacement de solvants traditionnels par des produits plus sûrs et plus écologiques comme une opportunité d'innovation et de croissance durable. La gamme de solvants à base de carbone renouvelable lancée en 2009 par Rhodia au Brésil a été élargie par « Augeo® Clean », un produit destiné à des formulations de produits pour l'entretien de la maison. De nouveaux produits à base de Rhodiasolv®IRIS, le solvant performant, sûr et respectueux de l'environnement, récompensé en 2009 par le Prix Pierre Potier, ont été mis sur le marché : Rhodiasolv® STRIP pour le décapage de peinture, Rhodiasolv® INFINITY pour le nettoyage industriel ou encore Rhodiasolv® PolarClean pour des formulations agrochimiques. Tous ces produits sont faiblement volatils ou sans émissions de COV ■, tout comme Rhodoline® FT 100, un stabilisateur gel-dégel pour des peintures à base aqueuse.

Le marché de l'automobile est un exemple emblématique montrant comment la chimie, en amont dans la chaîne de valeur, ouvre de nouvelles perspectives pour répondre à des enjeux sociétaux. Rhodia apporte ainsi des solutions contribuant à une mobilité plus durable. Les silices pour pneumatiques permettent de réduire la consommation

énergétique des véhicules. Ses systèmes catalytiques performants contribuent à la dépollution des gaz d'échappement automobile. Et des matériaux thermoplastiques de haute performance développés par Rhodia allègent le poids des véhicules, réduisant ainsi leurs émissions de CO₂ ■.

Dans ce dernier domaine, plusieurs innovations majeures ont été lancées sur le marché en 2010. Fuel'In by Technyl® est un plastique technique spécialement conçu pour applications en contact avec les carburants. Des composites thermoplastiques recyclables à base de Polyamide renforcé en fibres, Evolite™ by Technyl®, un matériau révolutionnaire mariant de façon optimale légèreté, résistance aux chocs et au vieillissement, pour des sièges automobile, des traverses de pare-chocs, des cadres de bicyclettes ou encore des châssis de fenêtres. Autre innovation majeure : des poudres polyamide pour le prototypage et la fabrication en petites séries. Par ailleurs, Rhodia a mis à disposition de ses clients de nouvelles fonctionnalités de sa technologie de prédiction des comportements mécaniques des polymères chargés (MMI Confidential Design).

Enfin, l'économie des ressources naturelles inclut le recyclage. Pour ce faire, Rhodia a créé une filiale pour la récupération et le recyclage du polyamide issu des véhicules hors d'usage, en partenariat avec Renault, Mann+Hummel et Indra SAS/Re-Source Industries.

Produire plus efficacement et de manière plus responsable

Pour faire face à la raréfaction de ressources et pour réduire l'impact de ses activités sur l'environnement et le climat, Rhodia met au point des technologies et des procédés qui optimisent l'utilisation des ressources, que ce soit en termes de matières premières, d'énergie ou d'eau et qui permettent de réduire les effluents et les déchets des usines du Groupe.

Rhodia s'est fixé des objectifs ambitieux pour réduire l'impact de ses activités sur l'environnement et le climat et met tout en œuvre pour les réaliser. Sur son site de Salindres en France, en 2010, Rhodia a réduit de 200 000 tonnes équivalent CO₂ ■ ses émissions de ce gaz à effet de serre dans la fabrication de l'acide trifluoroacétique. Cet investissement contribue ainsi à la réalisation de l'objectif du Groupe de réduire, d'ici 2015, ses émissions de gaz à effet de serre de 66 % par rapport à 2005.

Rhodia a développé son expertise dans le domaine de l'optimisation de l'efficacité énergétique des procédés. Ainsi, des projets ont été lancés appliquant cette méthode à des procédés clés de la fabrication de câbles d'acétate de cellulose à Fribourg en Allemagne ou des diphenols à Saint-Fons (France). L'objectif du Groupe est de réduire, à l'échelle mondiale, de 8 % sa consommation d'énergie entre 2010 et 2015.

Par ailleurs, le Groupe s'est fixé l'objectif de diminuer sa consommation d'eau de 10 % par rapport à 2010. Parmi les projets lancés pour atteindre cet objectif figure l'optimisation de la fabrication des silices. Sur le site de Collonges (France), un essai industriel a permis d'en valider une étape clé.

Enfin, à Vernon au Texas (États-Unis), Rhodia a amélioré l'efficacité de son processus de lavage du guar, matière première d'origine végétale. Mise au point en 2009, cette innovation a permis de réduire les pertes de guar de 40 % en 2010.

Répondre aux besoins spécifiques des économies émergentes

L'organisation mondiale de l'innovation de Rhodia, de par sa présence dans les pays à forte croissance, notamment la Chine et le Brésil, constituent un réel atout pour le Groupe. Elle permet d'une part de répondre rapidement aux attentes d'un marché en forte croissance en développant de nouvelles solutions spécifiques pour les clients locaux, et d'autre part de profiter du dynamisme économique de ces zones pour étoffer le portefeuille d'innovations mondial.

En 2010, Rhodia a renforcé ses effectifs dans son centre de Recherche et de Technologie à Shanghai (Chine) qui compte désormais une centaine de chercheurs. Ce centre développe de nouveaux produits répondant aux attentes des consommateurs et des industriels

chinois, notamment dans le domaine de l'électronique, des matériaux plastiques et des formulations pour cosmétiques, détergents et agriculture. Parmi les succès d'étapes figure en 2010 un projet visant à optimiser l'utilisation de l'eau dans l'agriculture dans les régions arides de la Chine grâce à des additifs d'origine naturelle pour la rétention d'eau dans le sol. Ce projet, en collaboration avec le Research Center for Eco Environmental Sciences, est passé en phase pilote testé sous serres sur des cultures de choux chinois.

Sur la base d'un accord signé entre Rhodia, le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), l'École Normale Supérieure de Lyon (ENSL) et la East China Normal University de Shanghai (ECNU) en vue d'étendre leur collaboration scientifique dans le domaine de la chimie « verte », une nouvelle Unité mixte internationale de recherche est actuellement en cours de création et viendra renforcer le dispositif d'Open Innovation du Groupe.

Enfin, au Brésil, Rhodia a développé une nouvelle génération de formulations, Technyl Star™ A205F, pour des transformateurs, permettant de réaliser d'importantes économies d'énergie, tout en améliorant la fluidité de ce plastique technique à base de polyamide. Cette innovation est le fruit d'une étroite relation avec un client local. Par ailleurs, dans une étude sur l'innovation menée par le cabinet de consultants A.T. Kearney, de par sa stratégie de croissance basée sur l'innovation, Rhodia a été classé 7^e parmi 120 sociétés implantées au Brésil, tous secteurs confondus.

2.3.3 UNE ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION R&D POUR ACCÉLÉRER LA CROISSANCE PAR L'INNOVATION

Dans le cadre de son ambition de croissance rentable, dont un des leviers majeurs est l'innovation, le Groupe a décidé de réorganiser sa R&D en 2010. En particulier, afin de permettre aux entreprises de mieux piloter l'innovation qui leur est spécifique, les équipes et moyens de R&D qui leur sont dédiés leur ont été rattachés opérationnellement et fonctionnellement. Les entreprises ont ainsi à présent sous leur responsabilité directe l'ensemble des moyens humains et matériels impliqués dans la réussite de leurs projets d'innovation.

Afin de garantir à la fois le maintien du bon niveau de compétences et l'optimisation transversale des moyens humains, l'animation et la gestion de la famille professionnelle des chercheurs du Groupe sont assurées par la direction fonctionnelle R&D Groupe, qui assume en outre les missions suivantes :

- elle édicte les politiques, standards, règles de fonctionnement, processus et limites qui s'appliquent à l'ensemble des collaborateurs de Rhodia dans le domaine de l'innovation et garantit leur application au sein du Groupe ;

- elle consolide et suit les indicateurs de performance de l'innovation ;
- elle assure à l'extérieur un rôle de veille et de représentation du Groupe sur ses métiers et dans tous les domaines techniques ;
- elle identifie de nouveaux territoires de croissance pour le Groupe en s'appuyant sur les macro-tendances sociétales et initie des projets de long terme en vue de contribuer à l'ambition de croissance par l'innovation des Entreprises. Plusieurs transferts de projets initiés par la R&D Corporate ont été réalisés avec succès en 2010, comme les poudres polyamides, des matériaux composites, ou des solutions pour la récupération assistée du pétrole (*Enhanced Oil Recovery – EOR*) ;
- enfin, elle gère en direct et pour le compte du Groupe certaines activités et grands projets transverses : les programmes « *Innovation Corporate* » et les projets « *Step Change Procédés* », la conservation du patrimoine technologique et des compétences scientifiques.

2.3.4 AU CŒUR DE LA COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE

Le Prix Rhodia Pierre-Gilles de Gennes pour la Science et l'Industrie a été décerné en 2010 à Avelino Corma, Professeur à l'Université de Valence en Espagne. Le Professeur Corma a été distingué pour sa contribution remarquable dans le domaine de la catalyse hétérogène appliquée à la synthèse en chimie fine, au raffinage du pétrole, à la transformation des matières premières renouvelables et à la protection de l'environnement.

Le prix a été remis par Jean-Pierre Clamadieu, Président-Directeur Général de Rhodia, en présence de Madame Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, des membres du jury et plus d'une centaine d'éminents membres de la communauté scientifique, de partenaires et clients à l'occasion d'une

conférence scientifique sur le thème de la chimie verte au Palais de la Découverte à Paris le 15 décembre 2010.

Attribué tous les deux ans à des scientifiques en activité, membres d'institutions académiques, d'universités ou de laboratoires privés, ce prix international, créé en 2008, récompense une œuvre scientifique ou technologique majeure dans le domaine de la chimie, de la physique ou de la physico-chimie ayant eu un impact fort sur le rapprochement de la recherche académique et du monde industriel. Sa dotation de 200 000 euros, la qualité du jury et des candidatures placent ce prix parmi les événements importants de la communauté scientifique.

2

2.4 Investissements

Les dépenses d'investissements réalisées par Rhodia en 2008, 2009 et 2010 et les commentaires figurant aux chapitres 2.4.1 et 2.4.2 ci-après font référence à l'organisation de Rhodia en vigueur jusqu'au

31 décembre 2010 (telle que décrite en en-tête du chapitre 2 du présent document de référence).

2.4.1 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE LA SOCIÉTÉ DURANT LES PÉRIODES COUVERTES PAR LES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

(millions d'euros)	2008	2009	2010
Polyamide	104	62	68
Novicare	32	21	47
Silcea	43	38	56
Energy Services	10	11	27
Acetow	20	19	21
Eco Services	21	20	24
Corporate & Divers	52	20	27
TOTAL	282	191	270

En 2009 ainsi qu'en 2010, les dépenses d'investissements ont été consacrées environ pour moitié au développement des activités du Groupe, l'autre moitié étant destinée à maintenir les actifs de production.

Il est renvoyé à la Note 3.1 (Information par secteur opérationnel) de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 6.4.2 du présent document de référence pour des informations sectorielles sur les investissements réalisés par Rhodia au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, à la Note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro D.10-0133 pour des informations sectorielles sur les investissements réalisés par Rhodia au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et à la Note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés du document de référence déposé auprès

de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro D. 09-0150 pour des informations sectorielles sur les investissements réalisés par Rhodia au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il est également renvoyé au chapitre 3.2.1 (Politique hygiène sécurité environnement) du présent document de référence pour une information sur les dépenses d'investissements en matière d'environnement.

2.4.2 INVESTISSEMENTS EN 2010

Rhodia a maintenu une politique très sélective appliquée au choix de ses investissements en 2010.

Les dépenses d'investissements (qui comprennent les acquisitions d'immobilisations corporelles et les acquisitions d'autres éléments de l'actif non courant) se sont élevées à 270 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 191 millions d'euros au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 41 %.

Ces dépenses d'investissements se sont principalement concrétisées par des acquisitions d'immobilisations corporelles pour un montant de 234 millions d'euros. Les acquisitions d'autres immobilisations incorporelles s'élèvent à 36 millions d'euros et concernent les acquisitions et mises en service de logiciels et les coûts de développement.

Les dépenses d'investissements en 2010 s'analysent comme suit :

- environ la moitié est consacrée à l'amélioration de la productivité, en ligne avec les programmes d'amélioration de la compétitivité déployés par le Groupe, ainsi qu'aux projets de développement de ses activités essentiellement concentrés sur des pays à forte

croissance économique. Dans cette catégorie, les principaux investissements ont été :

- la fin de la construction d'une nouvelle unité de production de silices de haute performance à Qingdao (Chine),
- le premier investissement sur un projet de biomasse à base de bagasse (Brésil),
- la poursuite de la réinstallation, avec augmentation de capacité, des unités de production de Novacare sur le site de Zhenjiang (Chine) à la suite de l'éviction du site de Wuxi,
- la mise en service d'un nouveau réacteur dédié à la production d'acétate de cellulose sur le site de Fribourg (Allemagne) ;
- l'autre moitié concerne des investissements réalisés afin de maintenir les actifs de production du Groupe, conformément à sa politique Hygiène, Sécurité et Environnement.

Par ailleurs, le 30 novembre 2010, Rhodia a finalisé l'acquisition de 87,5 % de la société Feixiang Chemicals, société leader en Chine des amines de spécialités et des tensioactifs. Cette acquisition a représenté une dépense d'investissement de 300 millions d'euros environ.

2.4.3 INVESTISSEMENTS FUTURS

En 2011, Rhodia prévoit de réaliser des dépenses d'investissements de croissance ciblées avec un objectif se situant entre 330 et 350 millions d'euros.

Les dépenses d'investissements envisagées visent à accompagner le potentiel de croissance de certains marchés très dynamiques servis par Rhodia et devraient se traduire notamment par :

- concernant le pôle Consumer Chemicals, la construction de deux nouvelles usines de production de détergents et de guar en Chine

et, dans ces mêmes secteurs, des augmentations des capacités de production aux États-Unis et en Europe ;

- concernant le pôle Advanced Materials, l'augmentation des capacités de production de silices aux États-Unis et en Europe ;
- concernant le pôle Polyamide Materials, l'augmentation des capacités de production de polyamide 6.6 en Corée du Sud et de matériaux composites en Inde ;
- des développements dans le domaine des énergies renouvelables au Brésil et en Asie par Energy Services.



Développement Durable ■

3.1 La politique de Développement Durable ■	44		
3.1.1 Le Développement Durable ■ au cœur de la culture d'entreprise	44		
3.1.2 Des engagements externes traduisant l'ambition de Rhodia	49		
3.1.3 Une gouvernance en ligne avec les meilleures pratiques	52		
3.1.4 Une démarche intégrée aux processus clefs du Groupe	57		
3.2 Responsabilité environnementale	59		
3.2.1 Politique hygiène sécurité environnement	60		
3.2.2 L'empreinte environnementale	62		
3.2.3 Une gestion responsable des produits	70		
3.3 Responsabilité sociale	72		
3.3.1 Évolution des effectifs et de l'emploi : les grandes tendances	74		
3.3.2 Veiller à la santé et à la sécurité des personnes	75		
3.3.3 La diversité, une richesse à promouvoir	78		
3.3.4 Développer les compétences et favoriser la mobilité des collaborateurs	79		
		3.3.5 Développer un dialogue social riche et équilibré	83
		3.3.6 Partager les fruits de la croissance : l'actionariat salarié	85
		3.4 Responsabilité sociétale	87
		3.4.1 Maîtriser les risques industriels liés aux installations	87
		3.4.2 Renforcer les échanges et le dialogue avec les parties prenantes ■ locales	90
		3.5 Rapport d'examen de l'un des Commissaires aux comptes sur une sélection d'indicateurs environnement et sécurité	91

Rhodia est convaincu que les acteurs de la chimie doivent promouvoir activement les principes du Développement Durable[■] : la pérennité de leur activité dépend de leur capacité à anticiper et intégrer les exigences sociétales et réglementaires en matière de responsabilité. De plus en plus, notre industrie est évaluée sur sa capacité à dialoguer de façon transparente avec ses parties prenantes[■], à intégrer leurs attentes, à assurer la sécurité de ses opérateurs comme des utilisateurs finaux, à diminuer l'impact de son activité sur l'environnement et à mieux gérer les ressources naturelles. Rhodia a pris en compte très tôt ces enjeux et les a intégrés à ses processus de management et à sa stratégie.

La démarche Développement Durable[■] s'inscrit dans le prolongement d'une politique initiée depuis plus de 30 ans en matière d'Hygiène, Sécurité et Environnement, et n'a cessé de se renforcer au fil des ans. Ce choix se traduit aujourd'hui par une politique affirmée de responsabilité sociale et environnementale, des engagements forts vis-à-vis de l'ensemble des parties prenantes[■] et une démarche d'amélioration continue dont les résultats sont mesurés chaque année sur la base d'indicateurs précis.

« *Chemistry is our world, responsibility is our way* » : la signature du Groupe exprime sa volonté d'exercer son métier de chimiste de façon toujours plus responsable. Ce haut niveau d'exigence et les résultats

obtenus en matière de performance sociale et environnementale permettent au Groupe de se classer parmi les meilleures entreprises mondiales dans le domaine de la sécurité au travail et d'être référencé, pour la troisième année consécutive en 2010, par le Dow Jones Sustainability Index⁽¹⁾, premier indice mondial extra-financier. Rhodia est également référencé dans les premiers indices extra financiers européens que sont l'Aspi Eurozone⁽²⁾ et l'indice Ethibel⁽³⁾.

Il est à noter que l'activité propre de la société cotée « Rhodia S.A. » prise individuellement en tant que holding financière (détentriche directement et indirectement de la totalité des participations formant le groupe Rhodia), n'est pas susceptible d'entraîner des conséquences sociales et environnementales notables. Elle n'exploite pas directement d'activités opérationnelles ou industrielles.

Par ailleurs, pour 2010, le Groupe fait vérifier par PricewaterhouseCoopers son reporting Responsible Care^{®■} (RC), comme en 2009. Le processus de reporting des données Responsible Care^{®■} étant mature au sein du Groupe et son contrôle interne bien structuré (procédure DRC 06), le niveau de vérification demandé par le Groupe à PricewaterhouseCoopers est une assurance modérée sur les données (se reporter au chapitre 3.5 du présent document de référence).

3.1 La politique de Développement Durable[■]

3.1.1 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE[■] AU CŒUR DE LA CULTURE D'ENTREPRISE

Chimiste responsable, conscient des attentes et des besoins de son environnement social, sociétal, économique et naturel, Rhodia s'est engagé il y a plus de dix ans dans la voie du Développement Durable, intégrant cet enjeu à ses priorités, puis à ses processus. La politique de Développement Durable du Groupe se traduit par :

- des engagements forts auprès des composantes externes et internes de son environnement ;
- une démarche d'amélioration continue mobilisant l'ensemble des collaborateurs ;
- des orientations stratégiques fondées sur une culture et une volonté de développement responsable.

3.1.1.1 Une culture de sécurité historique

Sa culture de la sécurité et sa tradition de dialogue social positionnent Rhodia, dès l'origine, comme un acteur en pointe en matière de RSE[■]. Le Groupe développe, dès les années 1970, une politique volontariste dans les domaines de l'Hygiène, de la Sécurité et de l'Environnement (HSE[■]), mise en œuvre au travers d'un référentiel intégré dans son système de management : SIMSER+[■]. Très tôt, également, le Groupe a affirmé sa volonté d'un dialogue social ouvert avec les partenaires sociaux en créant une instance de dialogue européen et en négociant des accords sur le droit syndical.

(1) L'indice Dow Jones Sustainability Index est le premier indice extra-financier qui évalue chaque année la performance des 2 500 premières capitalisations mondiales en matière de Développement Durable. Seules les 250 entreprises les plus performantes deviennent membres de l'indice. Sur les 90 entreprises chimiques évaluées, neuf d'entre elles dont Rhodia ont été retenues.

(2) L'indice ASPI EUROZONE[®] est composé des 120 entreprises cotées de la zone Euro présentant les meilleures performances sociales et environnementales. Les valeurs sont sélectionnées sur la base des notations de VIGEO.

(3) L'indice Ethibel Pioneer & Excellence Index[®] est composé d'environ 280 valeurs d'entreprises cotées d'Europe, Amérique du Nord et Asie Pacifique. Les entreprises retenues, sur la base des ratings de Vigeo, présentent des performances supérieures à la moyenne en matière de responsabilité sociale et environnementale et respectent les critères éthiques établis par l'organisation indépendante Forum Ethibel.

Progressivement, les nouveaux enjeux environnementaux et sociétaux vont conduire le Groupe à élargir son champ de responsabilité.

Ainsi, dès la fin des années 1990, sensible aux problématiques mises en lumière à Kyoto, Rhodia s'engage résolument dans la voie du Développement Durable : le Groupe est l'un des tout premiers à faire siens les objectifs du Protocole de Kyoto [■], en prenant des engagements fermes de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre. Rhodia adhère également aux initiatives prises par le secteur et le milieu industriel visant à développer des pratiques responsables pour réduire l'impact de ses activités (*Responsible Care*®). En 2002, alors confronté à une période difficile, Rhodia décide de faire de sa

démarche de Développement Durable un levier de son renouveau. La mise en place d'une direction dédiée ancre dans l'ensemble du Groupe une démarche de responsabilité. Dès lors, tout en assurant son redressement, Rhodia renforce ses actions pour intégrer le Développement Durable dans ses processus managériaux quotidiens, et mobiliser ses collaborateurs autour de cet objectif.

Pour servir cette ambition, le Groupe initie dès 2004 Rhodia Way® [■], une démarche de progrès s'appuyant sur un référentiel et l'engageant via des objectifs mesurables auprès de ses 6 parties prenantes [■] internes et externes.

Dates clés

1987	Signature de « l'engagement de progrès de l'industrie chimique », initiative sectorielle internationalement connue sous le nom <i>Responsible Care</i> ® qui vise à promouvoir le respect de l'environnement, la sécurité et la santé des personnes
1990	Déploiement mondial du système de management de la HSE [■] (SIMSER+ [■])
1992	Premier Rapport Environnement mis à disposition des actionnaires
1999	Mise en place du 1 ^{er} projet Rhodia de réduction des émissions dans l'air (N ₂ O [■]) sur le site de Chalampé en France
2000	Premier Rapport Développement Durable
2002	Création d'une direction Développement Durable, représentée au Comité Exécutif
2003	Adhésion au Pacte mondial de l'ONU. À travers cette charte, Rhodia s'engage à promouvoir et faire respecter dix grands principes concernant les droits de l'homme, les conditions de travail, le respect de l'environnement et la lutte contre la corruption
2004	Signature de la Charte de la diversité en France Lancement de l'élaboration de la démarche Développement Durable du Groupe : Rhodia Way® [■]
2005	Signature de l'accord mondial de Responsabilité sociale et environnementale [■] avec l'ICEM [■] (<i>International Federation of Chemical, Energy, Mine and General Workers Unions</i>) – voir L'Accord : www.rhodia.com
2006	Signature de la <i>Responsible Care</i> ® [■] <i>Global Charter</i> . Initiative mondiale de l'industrie Chimique (<i>International Council of Chemical Associations</i>), la Charte Globale de l'Engagement pour le Progrès a pour objet d'aller au-delà des principes de <i>Responsible Care</i> ® [■] en matière de santé, de sécurité et de performances environnementales. L'amélioration de la gestion du cycle des produits (<i>Product Stewardship</i> [■]), une plus grande transparence vis-à-vis des parties prenantes [■] , ainsi que l'évaluation et la publication des performances environnementales sont parmi les critères clés de cette charte qui constitue les conditions d'une chimie responsable Convention Mondiale Rhodia réunissant les 350 leaders, présentation de la RSE [■] comme une composante du renouveau du Groupe
2007	Déploiement mondial du référentiel Rhodia Way® [■] , et première autoévaluation annuelle Première mission d'évaluation en Chine validant la bonne application, sur le terrain, de l'accord mondial ICEM [■]
2008	Reconduction de l'accord avec l'ICEM [■] pour une période de trois ans après actualisation du texte et intégration à la démarche Rhodia Way® [■] . Deuxième mission d'évaluation de l'application de l'accord ICEM [■] au Brésil
2009	Création d'une instance Sécurité Monde (Global Safety Panel) intégrée dans le cadre de l'accord mondial ICEM [■] Troisième mission d'évaluation de l'application de l'accord ICEM [■] aux États-Unis
2010	Première mission d'évaluation de l'Instance de Sécurité Monde aux États-Unis Quatrième mission d'évaluation de l'application de l'accord en Corée du Sud
2011	Reconduction de l'accord avec l'ICEM [■] pour une période de cinq ans après actualisation du texte, intégrant l'instance, le « <i>Global Safety Panel</i> », en charge du suivi des politiques et des résultats sécurité du Groupe sur le plan mondial et mise en place d'indicateurs de suivi de l'emploi et de la politique de sous-traitance

3.1.1.2 Rhodia Way® [■] : outil de pilotage de la performance

Déployée depuis 2007 dans l'ensemble du Groupe, la démarche Rhodia Way® [■] vise à toujours mieux intégrer les critères de responsabilité dans la conduite du Groupe. Conçue comme un support de performances, elle guide Rhodia dans ses orientations

stratégiques comme dans ses pratiques de management. L'ambition de cette démarche est d'atteindre un niveau optimal de pratiques responsables vis-à-vis des parties prenantes [■]. Ainsi pour chacune d'elles ont été identifiés des engagements, des objectifs et des voies de progrès, déterminés à partir des référentiels internationaux, des meilleures pratiques identifiées du secteur et de la réalité du terrain.

Le référentiel Rhodia Way® : un socle de performances

Outil d'analyse et d'évaluation, le référentiel Rhodia Way® a été conçu dès l'origine pour faciliter la mise en œuvre des bonnes pratiques par la comparaison avec d'autres systèmes.

Son mode d'élaboration et de déploiement favorise l'implication de tous les acteurs de l'entreprise, à tous les niveaux, dans les unités comme dans les fonctions transversales.

La mise en œuvre de Rhodia Way® repose sur :

- la large implication des collaborateurs dans les phases d'évaluation des pratiques, de définition d'objectifs et de leur mise en œuvre ;
- l'inscription du référentiel dans les processus de management (*Management Book*) ;
- l'application d'outils et méthodes pour déterminer le niveau de maturité de RSE des unités et définir des plans de progrès dans le temps ;
- l'évaluation par les équipes des avancées de leurs pratiques au regard des objectifs définis par le référentiel.

Depuis le lancement du référentiel, quatre autoévaluations impliquant toutes les entités du Groupe ont été réalisées.

À la fois ambitieux et pragmatique, le référentiel prévoit en 2011 une mise à jour de ses engagements et pratiques avec les lignes directrices de l'ISO 26000, telles que publiées en novembre 2010. Cette norme internationale a été élaborée suivant une approche multi-parties prenantes avec la participation d'experts de plus de 90 pays et de 40 organisations internationales, couvrant différents aspects de la responsabilité sociétale.

Rhodia Way® en bref

Objectif :

Faire progresser les comportements dans le respect des engagements pris par le Groupe auprès de ses parties prenantes.

6 parties prenantes :

- 21 engagements.
- 44 pratiques cibles.
- 4 niveaux de performance.
- 1 méthodologie d'autoévaluation basée sur une grille et un système de notation.
- Mobilisation interne de 100 correspondants et champions Rhodia Way® à travers le monde.

Un référentiel construit par les collaborateurs pour les collaborateurs

2004 - 2005 CONSTRUCTION

60 managers
(10 par partie prenante)
élaborent la version test du référentiel

- Les principes
- Les engagements
- Les indicateurs

2006 MISE EN ŒUVRE

Phase pilote mondiale

- Fonction Achats
- Polyamide (activité plastiques techniques)

2007 DEPLOIEMENT

10 champions managers porteurs du projet, entreprise, fonction.

90 correspondants locaux sur site.

Direction développement durable : des experts à l'écoute des parties prenantes, pilotes de la démarche.

DEPUIS 2008 ANCRAGE

Création des trophées Rhodia Way®, prix annuel récompensant les projets en phase avec un ou plusieurs des engagements pris auprès des parties prenantes.

Le reporting annuel Rhodia Way® est intégré dans les procédures soumises aux évaluations de l'ICEM et présenté aux instances du personnel et à l'appréciation des agences de notation extra financière.

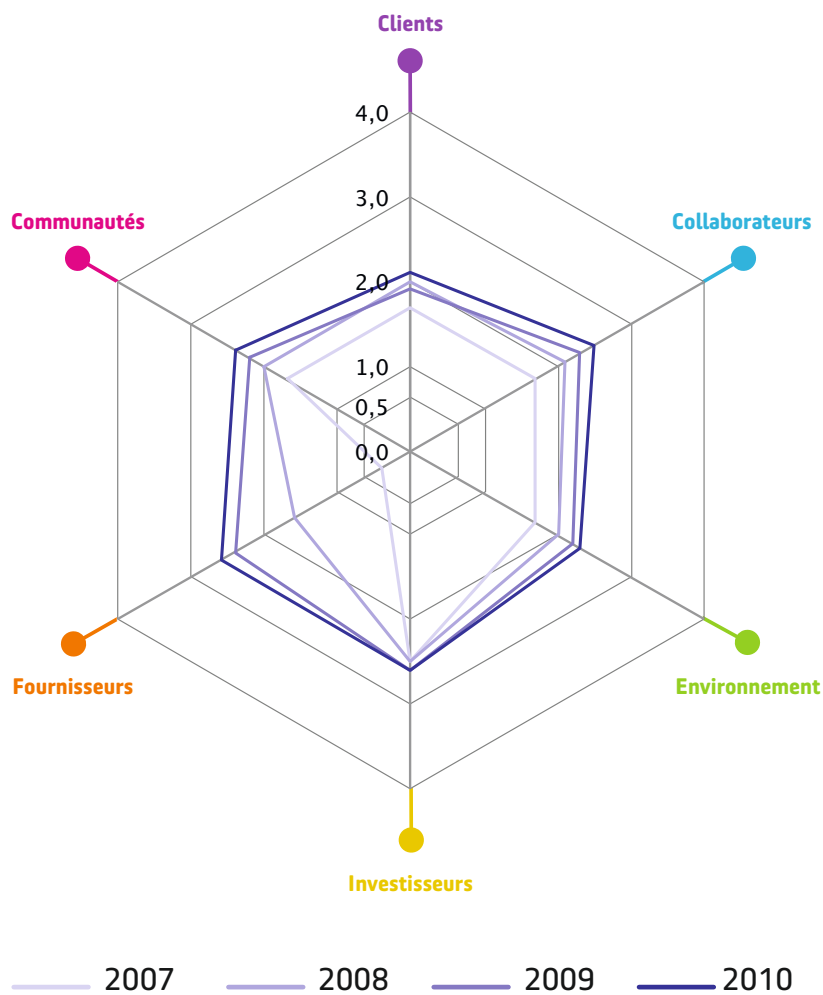
Les étapes de l'amélioration continue



Rhodia Way[®] donne aux managers des différents sites, entreprises et fonctions de Rhodia, les moyens d'autoévaluer les performances de leurs entités selon 4 niveaux : lancement, déploiement, maturité et performance.

Les engagements par partie prenante

Clients	<ul style="list-style-type: none"> Traduire nos engagements RSE[®] dans nos relations avec les clients Innover en intégrant la RSE[®] Maîtriser les risques liés aux produits
Collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> Garantir la santé et la sécurité des collaborateurs Développer l'employabilité
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la gestion environnementale Préserver les ressources naturelles Limiter les impacts sur l'environnement, préserver la biodiversité
Investisseurs	<ul style="list-style-type: none"> Générer de la valeur de façon responsable Gérer globalement les risques Assurer la diffusion et le respect des bonnes pratiques de gestion et de gouvernance Communiquer de façon transparente
Fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> Définir les pré-requis RSE[®] et les intégrer dans le processus de sélection des fournisseurs Évaluer la performance des acheteurs en matière de RSE[®] Gérer et évaluer les fournisseurs, optimiser les relations
Communautés	<ul style="list-style-type: none"> Maîtriser les risques liés à la présence des entités sur leur territoire Assurer une intégration durable des entités au sein de leurs territoires Maîtriser les risques de la chaîne logistique

Bilan 2010 maturité de la démarche Développement Durable ■

Pour la quatrième année consécutive, les entités du Groupe ont évalué leurs pratiques selon le référentiel Rhodia Way® ■.

Des sites industriels aux Entreprises, en passant par les centres de recherche, les directions fonctionnelles achats, finances, juridique et les affaires publiques, en 2010, l'ensemble des entités du Groupe ont évalué leurs pratiques en matière de responsabilité sociale et environnementale. L'objectif de cette démarche est d'amener chaque entité à se situer par rapport aux objectifs Rhodia Way® ■, puis de définir un plan de progrès.

Les résultats de ce quatrième bilan vont dans le bon sens et confirment les progrès. Sur les six champs d'étude (clients, collaborateurs, environnement, investisseurs, fournisseurs et communautés), le profil de responsabilité est globalement équilibré et en amélioration continue. L'évaluation concerne 92,6 % des effectifs du Groupe. Chaque Entreprise trace à partir de l'évaluation réalisée son profil de responsabilité et définit un plan de progrès. L'état d'avancement de ces plans sera analysé lors de la prochaine évaluation, planifiée pour décembre 2011.

Rhodia Way® Awards 2010 des trophées mobilisateurs

Récompenser les meilleures pratiques en termes de Développement Durable est une tradition chez Rhodia.

Créés en 2008, les Trophées Rhodia Way® ont pour objectif, de valoriser les meilleures pratiques du terrain allant dans le sens des engagements inscrits dans Rhodia Way®.

Bilan 2010

- 240 projets présentés.
- Plus de 2 000 collaborateurs impliqués à travers le monde, issus d'entreprises et de directions fonctionnelles.
- 107 projets présélectionnés.
- 6 primés.

Les prix

Parties prenantes ■ Projets et réalisations primées

Clients	Oxyde d'éthylène pour SLES bio-sourcé Rhodia propose à ses clients de l'oxyde d'éthylène extrait d'une matière première végétale, la canne à sucre, qui se substitue ainsi au pétrole.
Collaborateurs	Démarche d'amélioration continue Sur le site de Chalampé, France, la démarche d'amélioration continue implique l'ensemble du personnel sur des actions concrètes de terrain (sécurité, conditions de travail, consommations.)
Environnement	Réduction des pertes d'acétone Les équipes du site de Serpukhov (Russie) ont lancé avec succès un programme de réduction des pertes d'acétone dans l'air.
Investisseurs	Bilan carbone des sites de production français Des évaluations de l'empreinte environnementale ont été effectuées sur tous les sites français afin d'optimiser leurs émissions directes et indirectes.
Fournisseurs	Évaluation RSE ■ des fournisseurs en Asie La direction Achats a déployé auprès de ses fournisseurs asiatiques un programme de formation aux enjeux du Développement Durable
Communautés	Insertion de travailleurs handicapés Les Ressources Humaines au Brésil mettent en œuvre depuis deux ans un programme d'intégration de travailleurs handicapés sur des postes d'usine.

3.1.2 DES ENGAGEMENTS EXTERNES TRADUISANT L'AMBITION DE RHODIA

Chimiste responsable, Rhodia s'est engagé très tôt dans trois initiatives majeures en matière de Développement Durable l'engageant mondialement auprès de partenaires externes. Le Groupe conçoit ces accords comme des supports de sa dynamique de progrès et contribue activement à leur promotion et à leur enrichissement. Ces engagements volontaires lui permettent de maintenir sa démarche d'amélioration continue dans le cadre des exigences toujours plus strictes de son environnement réglementaire, économique, social et sociétal.

3.1.2.1 *Responsible Care*® ■ : l'engagement de la Chimie auprès de la collectivité

Initiative de l'industrie chimique mondiale, *Responsible Care*® ■ engage depuis 1987 le secteur à l'amélioration continue de sa politique HSE ■ et de la sécurité des produits, tout au long de leur cycle de vie. *Responsible Care*® ■ est à l'œuvre dans 53 pays, allant bien au-delà des exigences légales de la plupart d'entre eux. Établie en 2006 pour renforcer ce programme, La Charte Mondiale

(*Responsible Care*® ■ Global Charter) pose comme conditions d'une chimie responsable :

- l'amélioration de la gestion du cycle de vie des produits ;
- une plus grande transparence vis-à-vis des parties prenantes ■ ;
- l'évaluation et la publication des performances environnementales.

Actif dans la mise en œuvre de ces initiatives, Rhodia préside depuis 2007, le groupe de mise en œuvre des engagements *Responsible Care*® ■ du CEFIC ■ (Conseil Européen des Fédérations de l'Industrie Chimique) et, depuis 2008, la commission Sécurité Industrielle de l'UIC ■ (Union des Industries Chimiques).

Un outil de progrès exigeant

Conformément à son engagement initial à *Responsible Care*® ■ dès son lancement en 1987, renouvelé en 2006 dans le cadre de la Charte mondiale, Rhodia a mis en place une politique de progrès continu en matière d'hygiène, de sécurité des personnes et des biens, d'environnement, de transport, de sûreté et de sécurité produit, qui repose sur un système de management déployé mondialement.

Le Groupe a notamment développé un dispositif spécifique pour gérer la sécurité de ses employés et de ses sites, ainsi que la réduction de ses impacts sur l'environnement. Outil de référence en matière de management HSE[■], SIMSER+⁽¹⁾ est le système de management de la sécurité et de l'environnement, de l'hygiène industrielle et du transport propre à Rhodia, pour les sites de plus de 100 personnes. Appliqué aux sites de moins de 100 personnes, 3RHSE regroupe l'ensemble des règles et recommandations en matière de HSE[■].

En 2011 ce système évolue avec la mise en place d'un référentiel HSE[■] unique (RCMS) comprenant 115 exigences issues de ses deux précédents référentiels : SIMSER+[■] et 3RHSE. En phase avec les objectifs du projet d'entreprise, il intègre désormais une évaluation de sa mise en pratique par les managers opérationnels. Cette prise en compte de l'application au quotidien des principes HSE[■] favorise une performance durable du Groupe dans ce domaine.

Dans le cadre de la Charte mondiale, l'amélioration de la gestion du cycle de vie des produits est un autre axe prioritaire du Groupe, mis en œuvre en partenariat avec ses clients et ses fournisseurs. Rhodia privilégie une gestion des produits fondée sur l'analyse des risques et du cycle de vie et documentée par une solide information scientifique.

Avec un taux de *reporting* de 100 %, la prise en compte du *Responsible Care*^{®■} Global Charter est confirmée par l'ensemble des entités Rhodia dans le monde. Rhodia réalise également une excellente performance en matière d'audits HSE[■] avec 98 % de ses sites audités selon ses référentiels (3RHSE et/ou SIMSER+[■]) depuis moins de 3 ans. De même, le taux de fonctions évaluées depuis moins de 5 ans en termes de risques santé et sécurité, se maintient en 2010 comme en 2009, à un excellent niveau, avec une réalisation à 91 %.

Les investissements du Groupe au niveau mondial pour les domaines de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement se sont élevés en 2010 à 61,7 millions d'euros dont 30,2 millions pour la sécurité et l'hygiène et 31,5 millions pour l'environnement.

Les neuf engagements de la charte mondiale *Responsible Care*^{®■}

- Adopter les principes fondamentaux de *Responsible Care*^{®■}.
- Mettre en œuvre les exigences fondamentales des programmes *Responsible Care*^{®■} nationaux.
- S'engager résolument vers le Développement Durable.
- Continuellement améliorer et rendre compte de ses performances.
- Améliorer le management des produits – *Product Stewardship*[■].
- Soutenir et faciliter l'extension du *Responsible Care*^{®■} le long de la chaîne de valeur de l'industrie chimique.
- Soutenir activement les processus mondiaux et nationaux de gouvernance *Responsible Care*^{®■}.

- Répondre aux attentes des parties prenantes[■] dans le domaine des activités et produits chimiques.
- Fournir les ressources appropriées pour mettre en œuvre efficacement le *Responsible Care*^{®■}.

3.1.2.2 Le Global Compact : Droits de l'Homme



Initié en 1999 par Kofi Annan, Secrétaire Général des Nations Unies, le Pacte mondial de l'ONU ou Global Compact engage les dirigeants des entreprises à promouvoir et faire respecter dix grands principes concernant les droits de l'homme, les conditions de travail, le respect de l'environnement et la lutte contre la corruption. Rhodia renouvelle chaque année son adhésion à ces principes. Le respect de cet engagement fait partie de l'accord de responsabilité sociale et environnementale noué avec l'ICEM[■] et, de ce fait, constitue l'un des critères d'évaluation du Groupe par ses partenaires sociaux.

Les dix principes du Pacte mondial

Droits de l'homme

- les entreprises doivent soutenir et respecter la protection des droits de l'homme internationalement proclamés, et ;
- s'assurer qu'elles ne sont pas complices de violations des droits de l'homme.

Le Travail

- les entreprises doivent faire respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit aux négociations collectives, ainsi que ;
- l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- l'abolition effective du travail des enfants ;
- l'élimination de la discrimination dans les domaines de l'emploi et du travail.

L'Environnement

- Les entreprises doivent appliquer le principe de précaution en matière d'environnement.
- Prendre les initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables.
- Encourager la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

- Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

(1) Le système de management de Rhodia a été certifié en 2005 par le cabinet DP2i comme conforme au référentiel OHSAS 18001[■] portant sur la sécurité des personnes et, pour ce qui concerne l'environnement, à la norme ISO 14001[■].

3.1.2.3 ICEM[■] : Un engagement mondial de responsabilité sociale et environnementale

Le 1^{er} février 2005, le groupe Rhodia a conclu un accord mondial de responsabilité sociale et environnementale[■] avec la plus importante fédération syndicale internationale (ICEM[■]). L'ICEM[■], (International Federation of Chemical Energy Mine and General Workers Union) représente plus de 20 millions de salariés rassemblés dans 470 syndicats de 132 pays.

Premier du genre dans le secteur de la Chimie, cet accord, renouvelé tous les trois ans, organise un cadre de dialogue permanent, portant sur le respect des standards sociaux internationaux définis par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), les principes du Pacte Mondial dont Rhodia est signataire et d'un ensemble d'engagements propres au Groupe, couvrant les domaines de :

- la santé et la sécurité au travail ;
- la mobilité et l'employabilité ;
- la protection sociale ;
- les relations fournisseurs et sous-traitants ;
- la maîtrise des risques liés aux métiers et le respect de l'environnement ;
- le dialogue social ;
- le dialogue civil ;
- le droit d'interpellation.

En 2006, le premier bilan réalisé avec l'ICEM[■] a validé la réalisation des engagements pris pour assurer l'information sur cet accord, soit : la traduction du texte dans les cinq langues principales du Groupe ; la mise à disposition du texte sur le site Intranet ; l'information du Comité de Groupe et l'information du Comité d'Entreprise Européen.

Début 2008, Rhodia et l'ICEM[■] ont reconduit l'accord arrivé à échéance et ce pour une nouvelle période de trois ans. Le texte a été actualisé et renforcé de nouveaux engagements dont :

- l'intégration de l'accord à la démarche de responsabilité Rhodia Way^{®■} ;
- l'association de l'ICEM[■] au suivi et au bilan annuel de Rhodia Way^{®■} ;
- l'engagement de créer en 2009 une instance commune de dialogue consacrée aux questions de Sécurité : le Global Safety Panel, dont l'objectif est le suivi conjoint de la politique de sécurité du Groupe sur le plan mondial ;

- la réalisation d'une mission d'évaluation annuelle sur la bonne application de l'accord et de la démarche Rhodia Way^{®■}.

Début 2011, Rhodia et l'ICEM[■] ont reconduit l'accord arrivé à échéance et ce pour une période de cinq ans. Outre l'extension de la durée de validité de l'accord à cinq ans, au lieu de trois ans auparavant, les principales évolutions du texte ont été les suivantes :

- l'intégration à l'accord du « Global Safety Panel », l'instance commune de dialogue créée en 2009 et composée d'adhérents ICEM[■] représentant chacune des zones du Groupe, de membres de la Direction Générale de Rhodia ainsi que d'une délégation ICEM[■] ;
- la mise en place d'indicateurs de suivi de l'emploi et de la politique de sous-traitance dans le Groupe.

Des engagements évalués chaque année sur le terrain

Chaque année depuis 2007, les représentants Rhodia et de l'ICEM[■] évaluent sur un site le respect des engagements du Groupe en termes de : HSE[■], niveaux de rémunération, politique de formation, taux de féminisation de l'encadrement, contrôle des fournisseurs et des sous-traitants, dialogue social.

En 2007, la première mission d'évaluation a été menée en Chine par une délégation composée de membres de l'ICEM[■] et de la Direction Générale du Groupe. La visite de deux sites et la rencontre avec leur management ainsi que des représentants des salariés ont permis d'établir la bonne application de l'accord.

Les bilans annuels successifs ainsi que les conclusions de la mission d'évaluation menée en Chine ont été présentés aux instances représentatives des salariés du Groupe (Comité d'Entreprise Européen).

Entre 2008 et 2010, les missions se sont déroulées successivement au Brésil (2008), aux États-Unis (2009), en Corée du Sud et en Chine (2010).

En octobre 2010, conformément à ses engagements, la première Instance de Dialogue sur la Sécurité a réuni les représentants de Rhodia et de l'ICEM[■] sur le site de Bâton Rouge aux États-Unis. Rhodia a présenté les modalités de mise en œuvre et les résultats de sa politique de sécurité et l'ICEM[■] a pu vérifier concrètement sur le site l'application des engagements du Groupe dans ce domaine.

L'accord peut être téléchargé dans la partie Responsabilités du site : www.rhodia.com

3.1.3 UNE GOUVERNANCE EN LIGNE AVEC LES MEILLEURES PRATIQUES

3.1.3.1 Les organes de gouvernance

La gouvernance de Rhodia est assurée de manière transparente et fait l'objet de contrôles internes et externes rigoureux. Le Groupe s'attache à respecter les pratiques et recommandations les plus exigeantes en matière de gouvernance des sociétés cotées. Ses principes de gouvernance se conforment strictement au Code AFEP-MEDEF* et ses processus de contrôle interne au très exigeant référentiel COSO**.

Porteurs de la démarche de responsabilité de Rhodia, les organes d'administration et de direction contribuent activement au respect et au déploiement de la démarche de responsabilité. La forte représentation de membres indépendants dans le Conseil d'Administration (8 sur 11) témoigne d'une volonté d'évoluer de façon transparente et contrôlée.

L'administration du Groupe : composition, missions et activités des organes de Gouvernance

	Conseil d'Administration	Comité d'Audit et des Risques	Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance	Comité Stratégique et de Développement Durable
Chiffres	11 membres ⁽¹⁾ , dont 8 indépendants 8 réunions en 2010 95 % de taux de participation	3 membres, tous indépendants 8 réunions en 2010 100 % de taux de participation	4 membres, tous indépendants 4 réunions en 2010 100 % de taux de participation	5 membres, tous indépendants 3 réunions en 2010 93 % de taux de participation
Missions	Déterminer les grandes orientations stratégiques économiques, financières et technologiques de la société	Assure le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques	Fixation de la rémunération des mandataires sociaux recherche de nouveaux administrateurs suivi de l'application du code Afep-Medef	Examine les opérations stratégiques significatives Examine la stratégie du Groupe et des entreprises qui le composent Examine la politique et les engagements RSE [■] du Groupe
Composition	1 administrateur exécutif 1 administrateur représentant les salariés actionnaires 8 administrateurs indépendants, dont 1 également Lead Independent Director ⁽²⁾ 1 administrateur non indépendant			

(1) Conditions pour être administrateur : détenir un minimum de 100 actions, durée de mandat : 4 ans.

Renouvellements échelonnés sur deux années consécutives. Un administrateur non exécutif ne peut rester en fonction plus de 12 ans.

(2) Modalités : selon le règlement intérieur mis à jour le 3 novembre 2009, le Lead Independent Director est nommé par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance.

Administrateurs

Jean-Pierre CLAMADIEU

Patrick BUFFET***

Aldo CARDOSO***

Pascal COLOMBANI***

Laurence DANON***

Michel de FABIANI *** (Lead Independent Director)

Jacques KHELIF

Olivier LEGRAIN***

Francis MER***

Yves René NANOT

Henri POUPART-LAFARGE***

* Le Code AFEP-MEDEF est disponible sur le site du MEDEF (www.medef.fr).

** Committee of Sponsoring Organization of the Treadway Commission.

*** Administrateurs indépendants. Conformément au règlement intérieur et au Code AFEP-MEDEF, l'évaluation annuelle de l'indépendance des administrateurs a été réalisée par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance, lors de sa réunion du 19 janvier 2011.

La Direction Générale

Missions	
Le Comité Exécutif (depuis le 1 ^{er} juillet 2010)	Le Comité Exécutif définit la stratégie de Rhodia (vision stratégique, portefeuille d'activités) et est garant de sa mise en oeuvre. Il réalise les grands choix d'allocations de ressources et les arbitrages à l'échelle du Groupe. Il décide des politiques, standards et comportements Groupe qui s'imposent à tous et s'assure que Rhodia opère comme un Groupe cohérent. Il prend des engagements vis-à-vis des actionnaires et du Conseil d'Administration et veille à ce qu'ils soient respectés.
Le <i>Management Committee</i>	Le <i>Management Committee</i> est une instance d'information, de partage, de débat et d'alignement entre le Comité Exécutif, les Directeurs Généraux d'Entreprises, les Directeurs Fonctionnels, les Directeurs de Zone et le Directeur de Rhodia Business Services.

Voir le chapitre 4 de ce document.

3.1.3.2 Gestion des risques et contrôle interne

Rhodia gère ses risques de façon responsable avec pour objectifs, notamment de renforcer la protection de ses salariés, de l'environnement, de ses clients et fournisseurs et de préserver le patrimoine de l'entreprise.

Des dispositifs rigoureux, conformes aux pratiques les plus exigeantes

Le processus de gestion des risques vise à :

- recenser et évaluer les principaux risques pouvant affecter l'atteinte des objectifs des entités du Groupe ;
- s'assurer du traitement de ces risques.

En 2009, afin d'améliorer la vision globale des risques auxquels le Groupe est exposé, une méthodologie Entreprise Risk Management (ERM) a été développée par la Direction des Risques. Elle a été

déployée au niveau de chaque entreprise, Zone et Direction Fonctionnelle.

Le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources. Le dispositif de contrôle interne de Rhodia s'inscrit dans le cadre de référence publié par l'AMF en janvier 2007 (et revu en 2010), et est cohérent avec le référentiel COSO.

Des acteurs mobilisés

Le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne implique l'ensemble des instances de gouvernance du Groupe ainsi que ses Entreprises et ses Directions Fonctionnelles.

En 2009, le Groupe a renforcé ce dispositif en créant un Comité des Risques et une Direction des Risques.

Voir chapitre 5 de ce document.

La Direction Générale

La Direction Générale au titre de sa fonction de gestionnaire	Est l'acteur principal de l'élaboration des principes et de la mise en oeuvre des procédures de gestion des risques et de contrôle interne.
Le Comité des Risques	Valide les principales orientations et l'organisation retenue. Prend les décisions clés portant sur la nature des risques acceptables et sur les ressources dédiées à la gestion des risques. Prend connaissance de l'avancement des travaux et des mesures correctives prises. S'assure du déploiement du référentiel de contrôle interne du Groupe.

Les Directions Opérationnelles et Fonctionnelles

Les Directions Générales d'Entreprises et Fonctionnelles	Sont responsables de la gestion des risques relevant de leur périmètre.
Les Corporate Process Owners (CPO) : Directeurs Fonctionnels	Sont responsables de la conception, des évolutions, de la diffusion et de la maîtrise de chacun de leurs processus. Sont les garants de l'application des sous-processus et du contrôle interne des processus de leur Direction Fonctionnelle.
Les Corporate Process Managers (CPM)	Sont responsables des sous-processus clés et s'appuient sur leur connaissance des processus pour identifier et évaluer les risques. Élaborent des activités de contrôle adaptées à ces risques et les déploient sur l'ensemble du Groupe grâce à leur réseau de Local Process Owner (LPO).
Les Responsables Opérationnels	Sont responsables de la mise en oeuvre et du bon fonctionnement des processus et contrôles définis par les CPM.

La Direction des Risques	Fournit aux entreprises et aux Directions Fonctionnelles un support méthodologique de gestion des risques et aide à son déploiement. Consolide les principaux risques au niveau du Groupe en leur appliquant un référentiel commun. Assure le suivi de ces risques et des plans d'actions élaborés par les entreprises et les Directions Fonctionnelles. Apporte un support méthodologique aux CPO et CPM dans la conception et la mise en place de dispositifs de contrôle interne adaptés aux risques de chaque processus. S'assure que l'organisation permet la séparation des tâches.
La Direction de l'Audit Interne	Effectue des revues des opérations et des procédures, et recommande des améliorations liées au contrôle interne dans le cadre du référentiel du Groupe. Assure la responsabilité mondiale du processus d'évaluation du contrôle interne.

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration en liaison avec le Comité d'Audit et des Risques	Assure le suivi du processus d'élaboration de l'information financière. Assure le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe. Assure l'examen et le suivi de l'indépendance du contrôle légal des comptes.
--	--

3.1.3.3 L'éthique et le respect des processus : une exigence absolue

Le fonctionnement du Groupe et ses pratiques sont déterminés, délimités et régis par des règles éthiques et comportementales ainsi que des procédures diffusées mondialement et s'imposant à

tous les collaborateurs. La rigueur dans leur application est une exigence permanente. Les politiques de comportements, les bonnes pratiques et les référentiels du Groupe sont expliqués et détaillés dans plusieurs documents, largement diffusés et accessibles sur l'Intranet du Groupe.

Outils	Objectifs	Cibles	Mode de diffusion	Périmètre de responsabilité	Fonctionnement
Maîtrise des risques opérationnels					
Management Book	Formalise la dynamique du Groupe à travers un cadre de référence	Tous les managers	Diffusion mondiale à toutes les entités fonctionnelles et opérationnelles du Groupe et mise en ligne sur intranet	Donne un cadre aux salariés à travers : - la description de l'identité et de l'ambition de Rhodia, - la présentation de l'organisation du Groupe et des responsabilités des grands acteurs, - la clarification de la Gouvernance du Groupe (instances, politiques, matrices d'approbation et lignes rouges)	Placé sous la responsabilité de la Direction des Ressources Humaines, chaque processus décrit les objectifs à atteindre, les sous-processus, les risques liés, les lignes rouges et les règles à respecter ainsi que le(s) référentiel(s) d'audit
Référentiel Rhodia Way®	Faire progresser la responsabilité du Groupe au travers d'engagements et d'un référentiel	L'ensemble des collaborateurs	Diffusion mondiale à toutes les entités fonctionnelles et opérationnelles du Groupe, via le Management book, intranet	Demande à l'ensemble des collaborateurs de faire progresser leurs pratiques auprès de leurs parties prenantes	Demande aux managers de procéder chaque année à l'autoévaluation de leur unité
La Charte de l'Audit interne du Groupe	Définit les droits et obligations des auditeurs et des audités	L'ensemble des collaborateurs	Diffusion mondiale à toutes les entités fonctionnelles et opérationnelles du Groupe via l'intranet		

Outils	Objectifs	Cibles	Mode de diffusion	Périmètre de responsabilité	Fonctionnement
Maîtrise des risques juridiques et financiers					
La Politique de comportement (<i>Compliance Policy</i>)	Établir les principes éthiques du Groupe	L'ensemble des collaborateurs	Diffusion mondiale via l'Intranet du Groupe	- Achat et vente d'actions (délits d'initiés) - Protection des informations sensibles Protection de la personne morale - Conflits d'intérêts - Utilisation des réseaux de communication - Respect de la libre concurrence - Bonnes pratiques commerciales - Prévention du risque de corruption, influence responsable	
Procédure de reporting des fraudes	Recenser les comportements et actes frauduleux touchant les finances des entités ou du Groupe	Responsables entités ou directeurs financiers	Diffusion mondiale via l'Intranet du Groupe	Fonction Finances : comptabilité, finances, trésorerie	Les responsables ou Directeurs Financiers des entités concernées informent le contrôleur financier Groupe et le Directeur de l'Audit interne des cas de fraude, à l'aide d'un formulaire approprié
Le droit d'interpellation (<i>Whistleblowing</i>)	Permettre l'identification de manquement aux règles comptables et financières	Tous les collaborateurs	Diffusion mondiale via l'Intranet du Groupe		Tout salarié ayant détecté un manquement aux règles comptables et financières est invité à le signaler, de façon anonyme ou non, à un Comité de Déontologie, par courrier ou courriel
Code d'éthique des responsables financiers	Précise les règles de comportement attendu de la part des principaux responsables de la fonction Finances	Responsables financiers	Diffusion aux responsables concernés via courrier	Fonction Finances : comptabilité, finances, trésorerie	Le code est signé par les responsables qui s'engagent personnellement à le respecter
Le contrôle financier	Garantir la publication et l'élaboration de l'information financière conforme aux règles comptables applicables	Collaborateurs de la fonction Finances	Diffusion mondiale via intranet aux responsables concernés		Élaboration, mise à jour et diffusion de plusieurs outils : - un guide du reporting Groupe précisant les principes comptables à appliquer dans le cadre de la consolidation, - des procédures qui servent de cadre général aux acteurs de la Fonction Finance, - des notes d'instruction, émises avant les clôtures trimestrielles, portant sur l'évolution des règles comptables ou bien sur des points d'amélioration

Outils	Objectifs	Cibles	Mode de diffusion	Périmètre de responsabilité	Fonctionnement
L'engagement des responsables des filiales	Engager la responsabilité du management des filiales sur la fiabilité des informations publiées concernant l'activité et ses résultats	les Présidents ou Directeurs Généraux des différentes entités juridiques consolidées	Outil de reporting électronique		Chaque année, les représentants légaux des filiales répondent à un questionnaire couvrant une cinquantaine de points relatifs au contrôle interne. Ils engagent leur responsabilité sur le respect et l'application des procédures et contrôles relevant de leur périmètre*

* Engagement signé en 2011 sur les informations publiées en 2010 relevant de leur périmètre.

Se reporter aux chapitres 5.1 et 5.2 de ce document.

3.1.3.4 Affaires publiques : une implication active dans les enjeux du secteur

Dans les différentes zones où il opère, Rhodia promeut et défend ses positions grâce à un dialogue constructif avec les pouvoirs publics. Les représentants des affaires publiques du Groupe ont pour mission d'informer les acteurs réglementaires sur les positions de Rhodia, et de contribuer à leur réflexion en apportant les éléments d'information nécessaires et demandés.

Une organisation mondiale, cohérente, et transparente

Rhodia promeut et défend ses positions auprès des autorités publiques nationales ou internationales à travers plusieurs canaux :

- un réseau de porte-parole, implantés près des centres de décision nationaux et internationaux ;
- un bureau à Paris ;
- une délégation aux Affaires Européennes à Bruxelles ;
- un réseau de correspondants régionaux au Brésil, en Chine, Corée du Sud et aux États-Unis.

Cette approche en réseau permet de fournir aux autorités publiques des informations cohérentes et actualisées sur des thématiques clés pour Rhodia :

- Développement Durable ;
- environnement, climat ;
- sécurité, santé ;
- énergie, matières premières ;
- compétitivité.

Une participation active aux organisations professionnelles nationales et internationales :

- Union des Industries Chimiques (UIC[■]) en France, AFEP/MEDEF ;
- CEFIC[■] et Business Europe à Bruxelles ;
- ACC aux États-Unis ;
- ABIQUIM au Brésil ;
- ECFIC et AICM en Chine ;
- ICCA.

Rhodia contribue activement à la définition des positions publiques de ces organisations professionnelles, et participe aux travaux de divers cercles de réflexion et think tanks, par exemple en France, EpE (Entreprise pour l'Environnement) et Cercle de l'Industrie.

Un lobbying responsable

Intégrées à la démarche Rhodia Way[■], les interventions publiques sont strictement respectueuses des règles Rhodia de lobbying responsable, formalisées dans le « Code de conduite » intégré au *Management Book*. Rhodia s'assure également que les associations professionnelles dont elle est membre adhèrent aux mêmes types de règles.

Parmi les toutes premières entreprises industrielles à s'inscrire volontairement au registre européen des lobbyistes ouvert à Bruxelles en 2008, Rhodia y déclare annuellement son budget consacré aux affaires publiques et y décrit son organisation dédiée. Reconnu comme une partie prenante responsable, le Groupe bénéficie ainsi d'un meilleur accès aux consultations organisées par les autorités publiques dans le cadre de l'élaboration de leurs réglementations.

Registre européen des lobbyistes <https://webgate.ec.europa.eu/transparency/regin/welcome.do>

Prises de positions publiques

Enjeux	Positions
Lutte contre le changement climatique	Forte implication dans les travaux relatifs à la construction d'un marché carbone mondial (IETA). Contribution aux mesures de mise en place du paquet européen Energie-Climat (Directive ETS). Benchmarks, CDM. Soutien aux différentes législations en faveur des technologies <i>low carbon</i> . Contribution aux travaux de préparation à la Conférence de Cancun.
Prise en compte des positions de l'industrie chimique	Contribution aux efforts pour obtenir à Cancun une poursuite du processus de Kyoto, qui prenne en compte les enjeux de compétitivité industrielle et la situation des secteurs les plus exposés aux risques de fuites de carbone. Implication dans le suivi des conclusions du <i>High Level Group Chemicals</i> organisé par la Commission Européenne, en particulier pour la partie compétitivité de l'industrie chimique et la relance d'une politique industrielle européenne. Participation aux travaux de lancement du Comité Stratégique de Filière Chimie et Matériaux en France.
Prise en compte des enjeux commerciaux, industriels et de Développement Durable	Rhodia s'exprime sur des sujets divers tels la législation du commerce international (quotas d'exportations terres rares, surtaxes douanières <i>yellow phosphorus</i> , antidumping fibres de verre), les normes environnementales pour l'automobile (émissions CO ₂ , pneus verts, poids des véhicules, airbags). Rhodia a aussi poursuivi son soutien aux efforts aux États-Unis en faveur d'un meilleur accès au transport ferroviaire (<i>Antitrust Enforcement Act</i>). Rhodia a contribué à la définition ICCA des nanomatériaux. Rhodia a soutenu les efforts du CEFIC et de l'UIC pour le respect des échéances REACH (décembre 2010).

3.1.4 UNE DÉMARCHE INTÉGRÉE AUX PROCESSUS CLEFS DU GROUPE

3.1.4.1 La R&D : une responsabilité en œuvre dès le stade de projet

Intégrée très en amont dans le processus de recherche du Groupe, la démarche d'analyse de cycle de vie économique, environnemental ou d'empreinte carbone consiste à évaluer dès la conception de l'innovation ce que sera l'impact et le bilan économique et environnemental de cette innovation, une fois introduite dans les usines du Groupe ou chez les clients. La méthodologie retenue qui s'appuie sur les normes ISO 14040-44, ainsi que sur un indicateur Développement Durable, aide à évaluer et à prioriser les projets. Si l'analyse montre une dégradation de l'impact environnemental et humain, le projet est arrêté. Cette analyse permet aussi de

retenir certaines options techniques par rapport à d'autres, moins favorables. Cet indicateur intègre plusieurs critères : l'impact des matières premières utilisées, le taux de recours aux énergies non renouvelables, les effluents air et eau, la toxicité pour l'homme et sur l'environnement.

L'analyse du cycle de vie (ou empreinte carbone) est une méthode normalisée d'évaluation des entrants, des sortants et des impacts environnementaux potentiels d'un système de produits au cours de son cycle de vie.

Voir chapitre 2.3 du présent document de référence.

3.1.4.2 Achats : poursuivre l'intégration des fournisseurs à la démarche RSE ■

La Direction des Achats poursuit le déploiement de relations durables et responsables avec ses fournisseurs, par des actions d'information, d'échanges, de formation, d'évaluation et d'innovations, conformes aux principes de responsabilité sociale et environnementale établis par Rhodia Way® ■.

Ainsi l'implication des fournisseurs dans la démarche Rhodia Way® ■ progresse régulièrement depuis 2008 :

2008	Définition de pratiques opérationnelles unifiées en phase avec les objectifs d'amélioration continue et de Développement Durable de Rhodia. Formation de tous les acheteurs et intégration des exigences RSE ■ au sein même des processus achats (sélection et évaluation des fournisseurs, etc.).
2009	Déploiement auprès des équipes Achats d'une « grille de décision », méthodologie basée sur 5 axes, notamment des critères de performance RSE ■ spécifiques pour sélectionner des fournisseurs représentant un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 euros durant la période du contrat. Évaluation de performance des 200 fournisseurs les plus importants pour Rhodia, basée notamment sur des critères de sélection RSE ■. Évaluation annuelle du système global achat et des axes de la démarche Rhodia Way® ■.
2010	Rappel des règles de sécurité dans les commandes d'approvisionnement de services et de fournitures industriels. Mise en œuvre de plan de progrès pour les fournisseurs évalués en dessous des exigences définies par Rhodia. Refonte du module de formation par <i>e-learning</i> , des impacts RSE ■ au sein des processus achats. Signature de la charte de bonnes pratiques et mise en place d'une médiation pour résoudre d'éventuels litiges.
2011/2012	Renforcer la prise en compte des impacts RSE ■ par les acheteurs dans la mise en œuvre de leur processus et sur la base du nouveau module de formation revu en 2010. Poursuivre l'organisation d'événements fournisseurs, notamment axés sur le Développement Durable et l'innovation. Projet de mesure de satisfaction des fournisseurs à la suite d'un pilote en 2010.

Bilan 2010 : nette montée en puissance des pratiques responsables

Pour tout appel d'offres, les fournisseurs sont qualifiés, sélectionnés et évalués selon la même méthodologie dans toutes les zones géographiques. Cette méthodologie permet d'attribuer une note spécifique et globale (de 1 à 4) selon 5 axes : compétitivité, qualité et sécurité, risques produits et services, innovation et relation stratégique, RSE ■. L'axe RSE ■ est issu de questionnaires ou d'audits qui sont spécifiques à chaque domaine d'achats (matières premières, emballage, logistique...) et reprennent les quatre thématiques suivantes : relation de travail et pratiques sociales, politique hygiène et sécurité, pratiques commerciales, politique environnementale. Une note RSE ■ inférieure à 3 est éliminatoire au niveau de la sélection.

L'évaluation des 17 pratiques achats durables – dont 4 pratiques Rhodia Way® ■ – montrent une progression constante de la maturité de ces pratiques depuis 2007, pour atteindre un niveau 3 (sur 4) en 2010.

Exemples d'actions avec impact RSE ■

Au Brésil, la fabrication de fils tissés passait par l'introduction d'additifs spéciaux et d'une longue phase de décantation, peu rentable et fortement génératrice de déchets (85 %). Soucieux de son empreinte environnementale, Rhodia a su développer en partenariat avec un nouveau fournisseur un procédé innovant. Ce procédé a permis de réintroduire les déchets comme additif dans le processus de fabrication et de supprimer cette longue étape de décantation :

- exemple fort de partenariat et d'innovation entre Rhodia et un de ses fournisseurs ;
- importante réduction de la production de déchets et des coûts de destruction associés ;
- amélioration de la rentabilité du procédé ;
- réduction globales des coûts ;
- impact positif en terme environnemental.

Engagement volontaire de Rhodia envers ses fournisseurs par la signature de la charte des bonnes pratiques

Charte 
Relations inter-entreprises
SIGNATAIRE

Rhodia fait partie des 22 premières entreprises qui ont signé la charte des bonnes pratiques le 11 février 2010 à Bercy sous l'égide de Madame Christine Lagarde, ministre français de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi. Cette charte est un engagement volontaire pour des relations responsables et durables dans une démarche de progrès vis-à-vis des fournisseurs. Elle établit 10 engagements clairs permettant de construire un cadre de confiance réciproque et une relation équilibrée entre fournisseurs et Rhodia (notamment avec les petites et moyennes entreprises) dans la connaissance et le respect de leurs droits et devoirs respectifs. Rhodia a en outre désigné un médiateur (et correspondant PME) pouvant être saisi par les fournisseurs en cas de conflits ou litiges (voir les détails sur le site Internet Rhodia.com).

3.2 Responsabilité environnementale

La préservation du milieu naturel dans lequel s'inscrivent ses activités est un axe essentiel de la politique de Développement Durable du Groupe : c'est l'un de ses engagements forts, inscrit dans sa démarche de progrès continu Rhodia Way[®].

Chimiste responsable, Rhodia mobilise d'importants investissements en matière d'hygiène sécurité et environnement pour maîtriser les risques liés à son activité et améliorer son empreinte environnementale, tout particulièrement ses émissions dans l'air, l'eau et les sols.

Ces objectifs sont pris en compte très en amont, au niveau de la recherche et développement, qui inclut parmi ses missions la conception de produits et de procédés avec toujours moins d'impact sur le milieu naturel et toujours plus économes en énergies. Mise en œuvre tout au long du processus qui le conduit des laboratoires de Rhodia jusqu'aux sites clients, la gestion du risque produit vise à limiter les incidents et accidents ayant un impact sur l'environnement.

En se dotant d'un plan environnemental ambitieux à horizon 2015, Rhodia confirme sa volonté de se maintenir à la pointe de son secteur en matière de démarche RSE. Le plan retenu est articulé autour de deux grands axes stratégiques : gestion des risques liés aux rejets accidentels et réduction de l'empreinte environnementale du Groupe.

En matière de gestion des risques de rejets accidentels, l'accent sera mis sur la prévention, par un renforcement de nos méthodes d'analyse des risques.

La réduction de l'empreinte environnementale reste une priorité et les objectifs fixés pour 2010 ont été largement dépassés. Pour capitaliser sur ses résultats – parmi les meilleurs de son secteur – Rhodia a résolu de poursuivre son rythme de progrès sur sept indicateurs prioritaires (voir tableau ci-après), en renouvelant ses objectifs de réduction d'impacts à l'échéance 2015, un défi d'envergure dans un contexte de croissance de la production. Parallèlement,

Rhodia renforce son dispositif par deux nouveaux indicateurs relatifs à l'impact de l'activité sur les ressources naturelles – l'efficacité énergétique et la consommation d'eau – et l'enrichit d'un nouvel axe de travail : la biodiversité, avec une mesure de l'impact de l'activité sur la vie aquatique.

Une nouvelle fois, Rhodia démontre sa volonté d'anticiper sur les tendances long terme en intégrant d'ores et déjà la problématique de la raréfaction de l'eau et des énergies fossiles. Sur le premier point, l'objectif est de réduire de 10 % la consommation d'eau, tous sites confondus, dans les cinq années qui viennent. En matière d'efficacité énergétique, l'enjeu est de diminuer la consommation de ressources non renouvelables par le Groupe (-1,5 % par an de consommation d'énergie par tonne produite). Les actions conjointes de la direction industrielle et de la direction recherche et développement pour étudier des procédés et des technologies adaptés aux nouveaux enjeux sont en place.

La protection de la biodiversité des milieux aquatiques naturels intégrés dans le référentiel Rhodia Way[®] impose des études d'impact et une obligation d'information allant au-delà des obligations réglementaires aux 22 sites concernés (sites non intégrés à un réseau d'assainissement mutualisé avec d'autres industriels ou collectivités).

La politique environnementale de Rhodia évolue afin d'anticiper et de satisfaire une réglementation de plus en plus exigeante. Il s'agit aussi pour le Groupe de porter toujours plus haut sa position de chimiste responsable qui l'engage à se maintenir au meilleur niveau technologique et à mobiliser ses ressources internes pour conserver sa longueur d'avance. Cette démarche est l'un des piliers de sa compétitivité, un facteur de différenciation stratégique à l'heure où les industriels, poussés par les consommateurs, intègrent dans leurs principaux critères d'achat le respect et la préservation de l'environnement.

MAÎTRISE DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE : LES 7 AXES DE PROGRÈS DU PLAN ENVIRONNEMENTAL À HORIZON 2015

Indicateurs et objectif de réduction d'impact 2005-2015*	Impacts mesurés	
Émission de gaz à effet de serre : - 66 %	Les rejets de GES [■]	
Effet au sol : acidification de l'air [■] : - 40 %	Les rejets d'oxyde d'azote (NOx [■]) et d'oxydes de soufre (SOx)	
Impact ozone troposphérique : - 20 %	Les rejets de COV [■] (composés organiques volatils)	AIR
Impact sur l'eau, eutrophisation : - 40 %	Les émissions d'azote et phosphore	
Dégradation du milieu aquatique : - 40 %	La Demande Chimique en Oxygène (DCO [■]) du milieu	EAU
Indicateurs et objectif de réduction d'impact 2010-2015		
Consommation d'eau relative à l'activité : - 10 %	Les efforts de réduction de la consommation	
Consommation d'énergie relative à l'activité : - 8 %	Les efforts de réduction de consommation d'énergies	
Biodiversité : déploiement de mesure d'écotoxicité	Concernant les rejets des 22 sites ciblés**	Nouveaux indicateurs

* La cible 2015 prend en compte une estimation des émissions absolues associées aux projets de développement dans le cadre du projet d'entreprise.

** Non intégrés à un réseau d'assainissement mutualisé avec d'autres industriels ou collectivités.

3.2.1 POLITIQUE HYGIÈNE SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT

Maîtriser l’empreinte environnementale de ses activités est un enjeu important pour un groupe chimique. Rhodia y consacre d’importants investissements. Grâce à l’amélioration permanente de ses outils et procédés, le Groupe s’est positionné à un très haut niveau de performance pour la sécurité de ses installations. Il parvient également chaque année à réduire un peu plus les volumes de ses émissions de gaz, d’eau et de déchets ainsi que leurs impacts sur l’environnement. Témoins de ces efforts constants depuis plus de vingt ans, les indicateurs de performance environnementale enregistrent cette année encore des progrès sensibles dans tous les domaines.

Rhodia a développé son propre système pour gérer la sécurité de ses employés et de ses sites, et la réduction de ses impacts sur l’environnement (SIMSER+ : système intégrant le management de la sécurité, de l’environnement, de l’hygiène industrielle et du transport propre à Rhodia pour les sites de plus de 100 personnes, et 3RHSE – règles et recommandations Rhodia en matière d’hygiène, de sécurité et d’environnement – pour les sites de moins de 100 personnes).

Le système de management de Rhodia a été certifié en 2005 par le cabinet DP2i comme conforme au référentiel OHSAS 18001 portant sur la sécurité des personnes et, pour ce qui concerne l’environnement, à la norme ISO 14001.

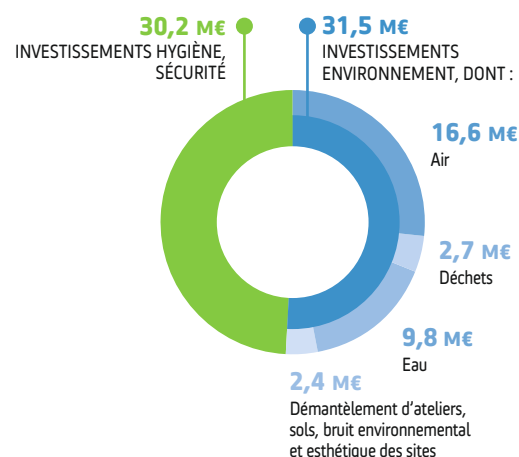
SUIVI DES AUDITS HSE DES SITES

	Périmètre actuel 2010		
	2008	2009	2010
Taux de sites audités selon le référentiel 3RHSE et/ou SIMSER+ depuis moins de 3 ans	100 %	98 %	97 %

Avec 97 % de ses sites audités selon ses référentiels (3RHSE et/ou SIMSER+) depuis moins de trois ans, Rhodia réalise une excellente performance.

INVESTISSEMENTS HSE

(millions d’euros/périmètre monde)



Les investissements en matière d’environnement se sont élevés au total en 2010 à 31,5 millions d’euros (contre 30 en 2009). Ils se décomposent comme suit :

- air : 16,6 millions d’euros (soit 52,7 %) ;
- eau : 9,8 millions d’euros (soit 31,2 %) ;
- déchets : 2,7 millions d’euros (soit 8,5 %) ;
- démantèlement d’ateliers, sols, bruit environnemental et esthétique des sites : 2,4 millions d’euros (soit 7,6 %).

Par ailleurs, les dépenses en matière de réhabilitation de sites se sont élevées à 28,9 millions d’euros en 2010.

Gestion environnementale

SUIVI DES ANALYSES ENVIRONNEMENTALES

	Périmètre actuel ■ 2010		
	2008	2009	2010
Taux de réalisation des analyses des aspects environnementaux, effectuées ou revues depuis moins de 5 ans	86 %	87 %	87 %

3

Les analyses reposent sur une identification rigoureuse des dangers et une évaluation précise des risques et des impacts potentiels des activités du Groupe sur l'environnement. En 2010, 87 % des installations ont fait l'objet d'une étude environnementale adaptée, réalisée ou revue depuis moins de 5 ans, à comparer à un taux de 90 % en 2007, 86 % en 2008 et 87 % en 2009.

Les études d'impacts environnementaux menées par le Groupe montrent en 2010 l'absence de conséquences environnementales significatives de son activité.

Des études régulières de conformité des sites du Groupe, donnant lieu à des actions correctives de mise à niveau, sont effectuées, et une veille réglementaire permet d'orienter les études nécessaires pour répondre aux nouvelles exigences.

SUIVI DES ACCIDENTS/INCIDENTS AVEC IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

	Périmètre actuel ■ 2010		
	2008	2009	2010
Accidents sur les rejets chroniques mesurés :			
Niveau 4	52	41	32
Niveau 3	26	55	53
Accidents sur rejets accidentels et significatifs :			
Niveau 4	0	14	3
Niveau 3	0	7	3
TOTAL	78	117	91

Dès 2007, un *reporting* mondial des accidents/incidents ayant un impact sur l'environnement (perte de confinement, rejets dans l'eau, l'air et les sols), a été mis en place et un indicateur de maîtrise environnementale (IME ■) décrivant ces accidents a été construit. Cet indicateur et les plans d'actions associés permettent aux sites d'améliorer la maîtrise de leurs rejets et émissions.

Les incidents et accidents (en diminution par rapport à 2009) avec impact sur l'environnement, sont analysés et font l'objet d'actions correctives pour éviter leur réapparition. Aucun accident environnemental significatif n'a été à déplorer en 2010.

3.2.2 L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

D'une manière générale, les données 2010 présentées dans cette partie et la suivante (3.2.3 relatif aux impacts air et eau) montrent une hausse des prélèvements et impacts par rapport à 2009, attribuable en partie à la reprise de l'activité. Les éléments de comparaison entre 2010 et 2008 (années similaires en matière de volume de production) permettent de juger des progrès intrinsèques réalisés par le Groupe.

3.2.2.1 L'énergie

Energy Services est en charge de l'approvisionnement du Groupe en énergie et de la gestion des projets de Rhodia dans le domaine de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, conformément à l'engagement de Rhodia de lutte contre le réchauffement climatique. Dans le domaine de l'énergie, Energy Services gère directement les achats d'énergie pour le compte du Groupe en France, mais aussi pour le compte de tiers industriels représentant 35 % du gaz naturel et 50 % de l'électricité achetés. En France, Energy Services est le

deuxième acheteur industriel de gaz et se classe parmi les dix plus gros acheteurs d'électricité.

La mission d'Energy Services est également d'optimiser les actifs de production d'énergie du Groupe. Dans ce cadre, elle a déployé des actions d'efficacité énergétique portant sur l'amélioration du fonctionnement des installations de cogénération (outils industriels permettant de produire à la fois de l'énergie thermique et de l'électricité grâce à des turbines à gaz).

Au niveau mondial, Rhodia utilise moins de 2 % de charbon pour sa production de chaleur et d'électricité réduisant ainsi son empreinte carbone.

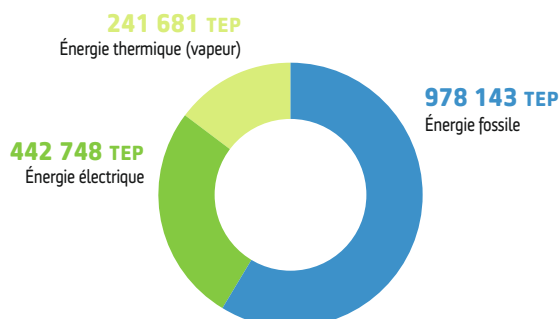
Par ailleurs, Energy Services est un membre fondateur d'Exeltium, le consortium d'industriels électro-intensifs français d'achat d'électricité en France, auprès duquel Rhodia s'approvisionne depuis mai 2010 à des prix basés sur les coûts d'investissement nucléaire via un contrat d'achat d'électricité à long terme (se reporter au chapitre 2.1.5 du présent document de référence).

VENTILATION DES SOURCES D'ÉNERGIE

(Années antérieures inchangées – données de l'année à périmètre historique ■)

(résultats en tonnes équivalent pétrole - TEP■)	2008	2009	2010
Énergie fossile	1 051 379	956 692	978 143
Énergie électrique	548 083	403 445	442 748
Énergie thermique (vapeur)	224 820	188 218	241 681
TOTAL TEP ■ (Cessions intragroupe neutralisées)	1 824 282	1 548 354	1 662 788

Répartition en 2010



Pour 2010, la consommation énergétique du Groupe exprimée en TEP ■ est remontée de 7 %. Si l'on compare avec 2008 (sur un périmètre Groupe au 31 décembre 2010), on constate une amélioration de l'efficacité énergétique de l'ordre de 1 %, obtenue à la suite du lancement en 2009 d'une approche structurée d'optimisation des consommations sur les outils de production. Pour la période qui s'ouvre (2010-2015), le Groupe s'est fixé un objectif d'amélioration de l'efficacité énergétique de 1,5 % par an.

3.2.2.2 L'air

Les émissions atmosphériques font l'objet d'évolutions réglementaires et les exigences en la matière sont désormais plus élevées et plus contrôlées. Ces émissions ont des effets à deux niveaux :

- en altitude, avec les rejets de gaz à effet de serre ou d'impact sur la couche d'ozone ;

- au sol, avec les rejets de composés organiques volatils (COV[■]) ou d'acidification de l'air[■] (NOx[■] et SOx), qui ont un impact sur la santé et l'environnement.

EFFETS D'ALTITUDE : GAZ À EFFET DE SERRE

Effet de serre (hors cessions) (résultats en tonnes)	À périmètre historique [■]		
	2008	2009	2010
CO ₂ [■] lié au procédé chimique	115 092	177 773	253 182
CO ₂ [■] énergie*	4 264 540	3 523 658	3 779 018
Autres gaz en équivalent CO ₂ [■]	2 553 048	1 756 160	646 308
dont N ₂ O [■]	1 805 638	1 681 776	589 296
TOTAL CO₂[■] CESSION INTRA-GROUPE NEUTRALISÉES	6 564 086	5 334 942	4 524 460

* Combustible fossile et de substitution, électricité et vapeur (cessions intra-Rhodia non neutralisées) sans modification sur les coefficients pays.

Depuis 2007, les émissions indirectes de CO₂[■] liées aux achats d'électricité sont retraitées par application de coefficients d'émissions nationaux⁽¹⁾ à la place du coefficient mondial adopté par Rhodia. Les émissions totales de gaz à effet de serre du Groupe en 2010, après retraitement, sont de l'ordre de 4,5 millions de tonnes équivalent CO₂[■] contre 5,3 millions de tonnes en 2009.

Le niveau d'émission de 2010 présente une baisse de 15,2 % par rapport à 2009. Rhodia a monétisé une partie de ces réductions sous la forme de vente de :

- crédits carbone (CER⁽²⁾) en provenance des projets de Mécanisme de Développement Propre (MDP[■]) ;

- crédits carbone (ERU⁽³⁾) en provenance des projets de Mise en Œuvre Conjointe (MOC[■]).

La baisse des émissions du groupe en 2010 par rapport à 2009 est liée principalement à un investissement complémentaire réalisé sur le site de Chalampé en France, destiné à améliorer la destruction des émissions de protoxyde d'azote (N₂O[■]) sur ce site, car l'installation réalisée en 1998 ne permettait pas de traiter la totalité du flux de N₂O[■] en provenance de l'installation de production d'acide adipique. Elle compense très largement les augmentations d'émissions résultant de l'accroissement des productions liées à la reprise économique.

EFFETS D'ALTITUDE : GAZ À EFFET DE SERRE (SELON LES CATÉGORIES DU PROTOCOLE DE KYOTO[■])

(exprimés en tonnes équivalent CO ₂ [■])	À périmètre historique [■]		
	2008*	2009*	2010*
CO ₂ [■] *	4 011 038	3 578 782	3 878 152
SF ₆ [■]	-	-	-
Méthane	10 462	4 993	4 251
PFC [■]	86 450	25 058	11 050
N ₂ O [■]	1 805 638	1 681 776	589 296
HFC	76 709	15 578	7 846
Autres gaz que Kyoto	573 789	28 756	33 865
TOTAL GES[■] SUIVIS PAR LE GROUPE RHODIA	6 564 086	5 334 942	4 524 460

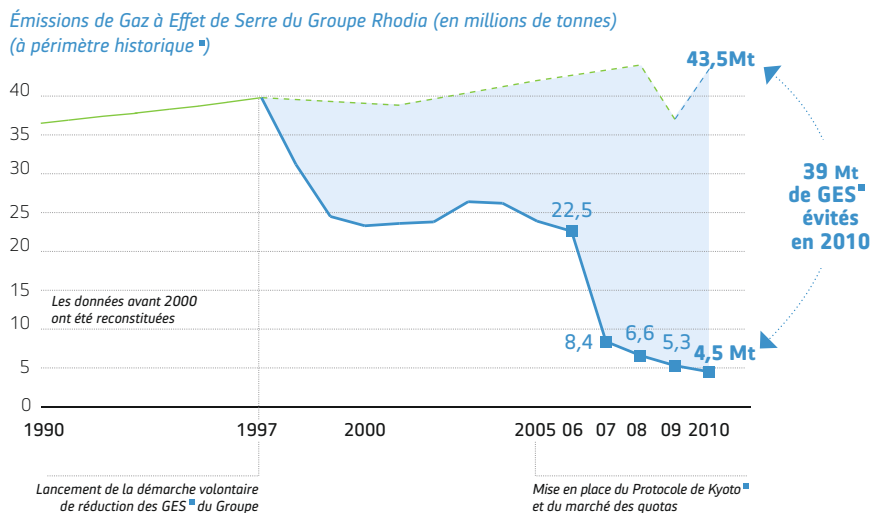
* Après retraitement (substitution du coefficient utilisé mondialement par Rhodia par les coefficients nationaux pour l'électricité).

(1) Source : IEA (International Energy Agency).

(2) Certified Emission Reduction Unit ou URCE[■] (Unité de Réduction Certifiée des Émission).

(3) Emission Reduction Unit ou URE (Unité de Réduction des Émissions).

Rhodia suit ses émissions de gaz à effet de serre repris par le protocole de Kyoto[■], mais aussi ses émissions des autres gaz responsables de l'effet de serre, non repris par ce protocole.



Rhodia a réduit de 80 % ses émissions de gaz à effet de serre depuis 2005, suite aux investissements réalisés en 2006 sur les sites d'Onsan en Corée du Sud et de Paulinia au Brésil, puis en France

sur le site de Salindres en 2008 et en 2009 sur le site de Chalampé. Depuis 2007 ces installations ont permis au Groupe de monétiser environ 13,5 Mt de CER[■] par an.

EFFETS AU SOL : IMPACT OZONE TROPOSPHÉRIQUE

(résultats en tonnes)	À périmètre historique [■]		
	2008	2009	2010
Composés Organiques Volatils (COV [■])	5 275	5 097	4 106

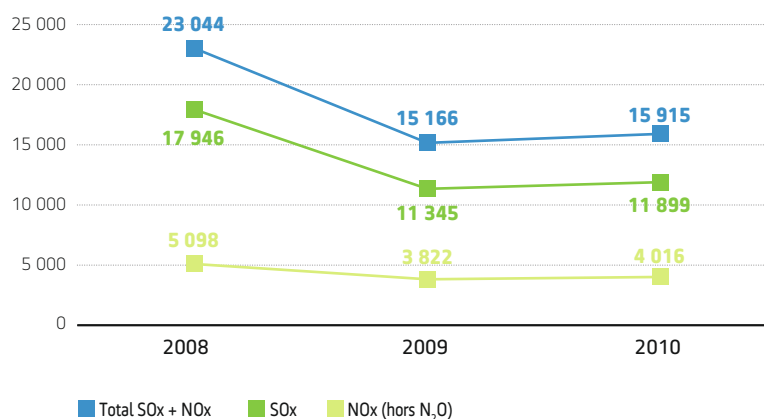
En matière de COV[■] (composés organiques volatils), les rejets totaux ont diminué en 2010 de 19 % par rapport à 2009 (- 1 000 tonnes). Cette baisse, due majoritairement à l'arrêt des activités du site de Valencia au Venezuela en mai 2010, intervient après les progrès enregistrés sur plusieurs sites de l'Entreprise Acetow avec la récupération de l'acétone utilisée comme solvant (Serpukhov

en Russie, Santo André au Brésil, Fribourg en Allemagne), et par destruction/oxydation thermique des COV[■] sur les sites de Saint-Fons et Salindres (France).

Ainsi à fin 2010, Rhodia a réduit ses émissions en composés organiques volatils (COV[■]) de 35 % par rapport à 2005, sur un périmètre Groupe au 31 décembre 2010.

EFFETS AU SOL : ACIDIFICATION DE L'AIR[■]

(en tonnes) à périmètre historique[■]



Autres émissions (en tonnes)	À périmètre historique ■		
	2008	2009	2010
Poussières	541	575	660
Hx ■	65	48	33

Les émissions des gaz responsables de l'acidification de l'air ■ (SOx + NOx⁽¹⁾) se sont accrues de 780 tonnes en 2010 par rapport à 2009 (+ 4,9 %).

Par rapport à 2008, ces émissions sont en repli de 31 % grâce aux démarrages des unités d'abattages de SOx sur le site de Houston aux États-Unis (Eco services) et de NOx ■ sur le site de Chalampé en France (Polymers & Intermediates).

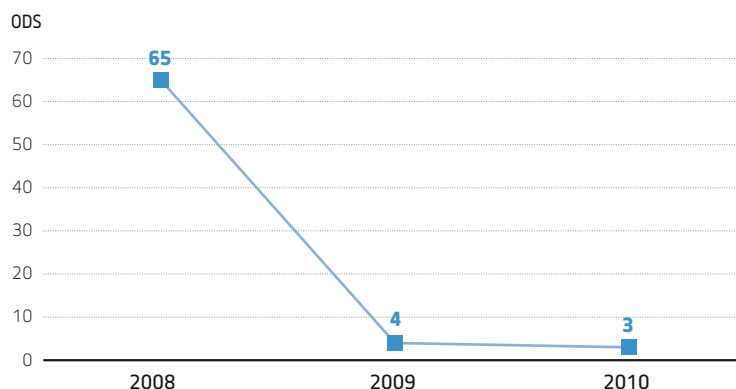
Ces progrès devraient se poursuivre en 2011 avec l'utilisation en année pleine de l'unité d'abattage SOx du site de Bâton Rouge aux États-Unis (Eco Services), démarrée en novembre 2010.

Rhodia Eco Services collecte l'acide sulfurique usagé auprès des raffineries, où il est utilisé comme catalyseur pour la production d'alkylate, un élément essentiel de l'essence à indice d'octane élevé. Durant le processus de raffinage, l'acide sulfurique accumule des impuretés qui diminuent sa capacité de catalyse. Rhodia Eco Services purifie l'acide sulfurique usagé dans des fours à haute température fonctionnant au gaz naturel, puis le renvoie dans les raffineries, où il peut être réutilisé.

Ainsi à fin 2010, Rhodia a baissé ses émissions en gaz responsables de l'acidification de l'air ■ de 42 % par rapport à 2005, déterminé sur un périmètre Groupe au 31 décembre 2010.

EFFETS D'ALTITUDE : IMPACT COUCHE D'OZONE

Coefficient ODS à périmètre historique ■



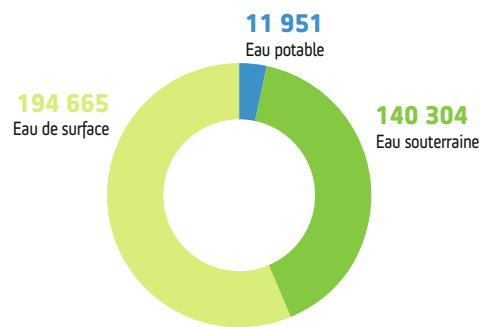
Le Protocole de Montréal de 1987, accord international visant à réduire les émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, impose la suppression de l'utilisation de CFC ■, de halons et de tout autre SAO (Substance Appauvrissant la couche d'Ozone – ODS en anglais « Ozone Depleting Substances »), ces substances ayant une action à court ou long terme détruisant l'ozone stratosphérique.

Les émissions de telles substances par Rhodia en 2010, de l'ordre de 3 tonnes, sont du même ordre de grandeur que celles de 2009, après la forte baisse intervenue en 2008 résultant de la réalisation d'un investissement sur le site de Salindres en France.

(1) Les NOx sont aussi des précurseurs, par réaction avec les COV ■, de la pollution troposphérique (ozone).

3.2.2.3 L'eau

RÉPARTITION DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU

(en milliers de m³)

À périmètre historique ■

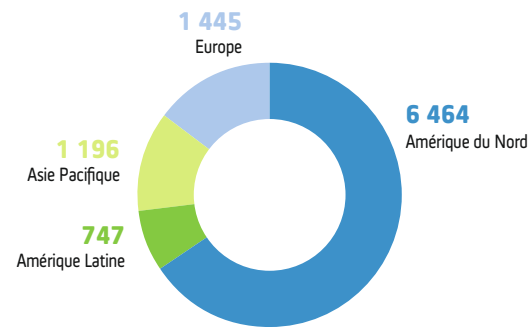
(résultats en milliers de m ³)	2008	2009	2010
Eau potable	12 676	10 946	11 951
Eau souterraine	171 313	144 591	140 304
Eau de surface	211 959	165 928	194 665
TOTAL	395 948	321 466	346 920

Les prélèvements en eaux de surface, eaux souterraines et eaux de ville, utilisées principalement pour le refroidissement des installations, sont en hausse de 8 % en 2010 par rapport à 2009 (soit + 25,5 millions de m³). Cette hausse se fait principalement sur les prélèvements en eaux de surface et, dans une moindre mesure, sur les prélèvements en eaux de ville. Les prélèvements d'eau souterraine sont en repli de 3 %.

Les prélèvements baissent de 3 % en 2010 comparés à 2008 (déterminé sur un périmètre Groupe au 31 décembre 2010) du fait des plans d'optimisation lancés dans le cadre de SIMSER+ ■ et de Rhodia Way® ■.

Si les prélèvements d'eau effectués par Rhodia en 2010 se sont élevés à environ 347 millions de m³, près de 820 millions de m³ d'eau ont été recyclés en 2010 dans les tours aéro-réfrigérantes à boucles fermées que le Groupe possède sur ses sites, et n'ont ainsi pas été prélevés par ailleurs pour les besoins de refroidissement de ses procédés.

RÉPARTITION DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU DES SITES SUR ZONES À STRESS HYDRIQUE

(en milliers de m³)

À périmètre historique ■

(résultats en milliers de m ³)	2008	2009	2010
Amérique du Nord	6 099	5 786	6 464
Amérique Latine	1 404	1 182	747
Asie Pacifique	1 031	894	1 196
Europe	1 501	1 155	1 445
TOTAL	10 035	9 017	9 852

L'inventaire des sites de Rhodia présents sur des zones à stress hydrique a été réalisé et une cartographie de leurs prélèvements a été effectuée. Rhodia dénombre 19 sites opérant dans ces zones (soit moins de 30 % de ses sites industriels). Cet inventaire permettra à Rhodia de mettre en place des actions visant à limiter ses prélèvements. Les prélèvements d'eau effectués dans les zones à stress hydrique ont augmenté en 2010 de 9 % par rapport à 2009 (+ 835 milliers de m³), en raison du retour à un bon niveau de l'activité, principalement sur les unités de fabrication de silice amorphe.

Rejets aqueux

La législation de certains pays où Rhodia exerce ses activités prévoit la constitution de dossiers intégrant des aspects « impacts sur la faune et la flore » en fonction des matières utilisées ou des produits fabriqués lors de la demande d'un permis d'exploiter. C'est ainsi qu'en France sont examinés les impacts potentiels à l'égard des ZNIEF (inventaire national des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique) et des ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux).

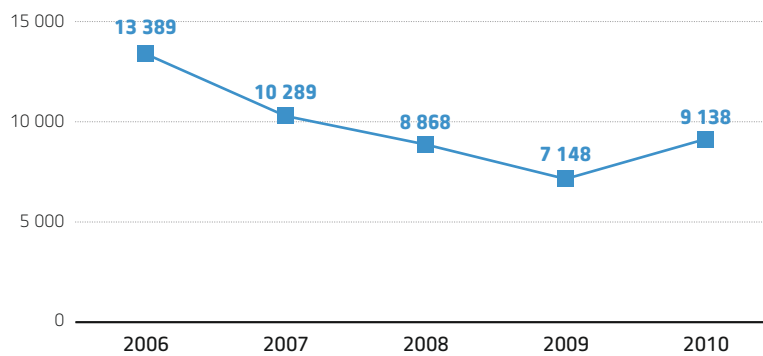
Les principaux paramètres physicochimiques suivis sont la demande chimique en oxygène (DCO ■), les rejets en azote (N) et phosphore (P) contribuant à l'eutrophisation des eaux, les substances dangereuses (composés organo-halogénés et métaux lourds), les matières en suspension, le pH et la température.

Plusieurs sites (en France notamment) ont fait l'objet de mesures d'écotoxicité de leurs effluents aqueux et de mesures d'indices biotiques sur le milieu récepteur concerné. Des indices biotiques type IBGN et IBD ont été réalisés ces dernières années sur plusieurs sites en France, principalement en démarche volontaire, pour renforcer les conclusions de l'étude réglementaire d'impact du rejet aqueux ultime

des sites (Collonges, Melle et Salindres). Leurs résultats ont permis de renforcer la conclusion du « non-impact » du rejet aqueux sur la vie aquatique. Cette approche sera déployée dans le cadre du plan 2010-2015 sur l'ensemble des 22 sites non intégrés à un réseau d'assainissement mutualisé avec d'autres industriels ou collectivités.

IMPACT SUR L'EAU, DÉGRADATION DU MILIEU AQUATIQUE

(en tonnes)



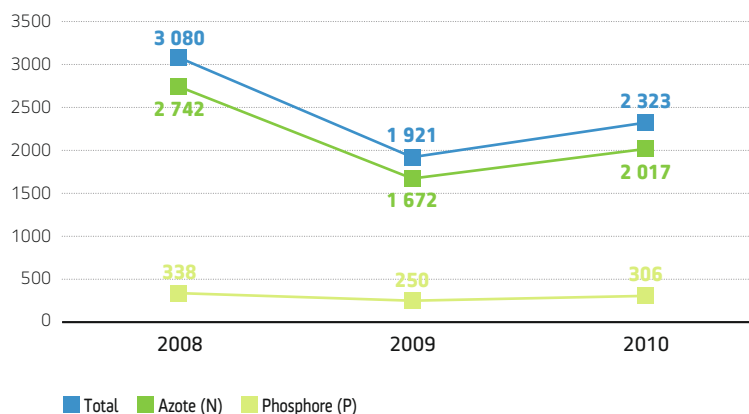
(résultats en tonnes)	À périmètre historique		
	2008	2009	2010
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	8 868	7 148	9 138
Matières En Suspension (MES)	2 626	2 008	1 848
Sels solubles	257 625	184 654	211 086
Organo-halogénés absorbables (AOx)	20	12	78
Métaux lourds (en équivalent cuivre)	3	3	3

En 2010, la demande chimique en oxygène (DCO) des rejets du Groupe s'est accrue de 28 % par rapport à 2009 (+2000 tonnes), pour se retrouver au niveau de la DCO de 2008. Si certains sites comme Vernon aux États-Unis (Novacare) se sont améliorés par rapport à 2008 (-400 tonnes) du fait d'optimisations des installations de traitement, d'autres ont vu les performances se dégrader du fait d'un mix produit défavorable (+450 tonnes sur le site brésilien de Santo André Novacare). Des pistes d'amélioration ont été identifiées sur les sites les plus contributeurs.

À fin 2010, Rhodia a baissé la demande chimique en oxygène de ses rejets aqueux de 30 % par rapport à 2005, déterminé sur un périmètre Groupe au 31 décembre 2010.

IMPACT SUR L'EAU, EUTROPHISATION

(en tonnes) à périmètre historique



Les rejets d'azote et de phosphore, responsables du phénomène d'eutrophisation des cours et retenues d'eau, ont augmenté de 400 tonnes en 2010 par rapport à 2009 (+21 %). Par rapport à 2008 (sur un périmètre Groupe au 31 décembre 2010), ces rejets ont baissé de 15 % principalement grâce au projet de valorisation du

nitrate d'ammonium mis œuvre sur le site de La Rochelle en France (*Rare Earth systems*).

Ainsi à fin 2010, Rhodia a baissé ses rejets aqueux d'azote et de phosphore de 54 % par rapport à 2005, déterminé sur un périmètre Groupe au 31 décembre 2010.

IMPACT SUR L'EAU, REJETS DE MÉTAUX LOURDS

(résultats en tonnes équivalent Cuivre)	À périmètre historique [■]		
	2008	2009	2010
Arsenic	0,069	0,075	0,074
Cadmium	0,008	0,010	0,016
Chrome	0,364	0,210	0,256
Cuivre	2,178	1,946	2,390
Plomb	0,029	0,027	0,098
Mercuré	0,018	0,002	0,005
Nickel	0,470	0,240	0,138
Zinc	0,361	0,212	0,265
TOTAL	3,497	2,721	3,243

Enfin, les rejets de métaux lourds, de l'ordre de 3,2 tonnes en équivalent cuivre, ont augmenté de 19 % en 2010, se situant au niveau de 2008.

3.2.2.4 Les déchets

Recyclage, réutilisation et récupération de l'énergie lors de l'incinération sont les techniques déployées sur les sites du Groupe pour valoriser les déchets.

RÉPARTITION DES DÉCHETS SELON CATÉGORIE

(résultats en tonnes)	À périmètre historique [■]		
	2008	2009	2010
Centre d'Enfouissement Technique (CET [■])			
Déchets classés dangereux mis en CET [■]	20 490	8 460	7 210
dont les déchets dangereux de démolition	-	189	432
Déchets classés non dangereux mis en CET [■]	39 323	25 650	28 736
dont les déchets non dangereux de démolition	-	5 119	11 786
Déchets type miniers (gypse, carbonate, etc.)	485	142	16
Incinération			
Déchets incinérés par Rhodia	225 976	172 333	211 568
dont déchets incinérés par Rhodia avec valorisation thermique	153 219	114 637	145 019
Taux d'incinération avec valorisation thermique (interne et externe)	68 %	67 %	70 %

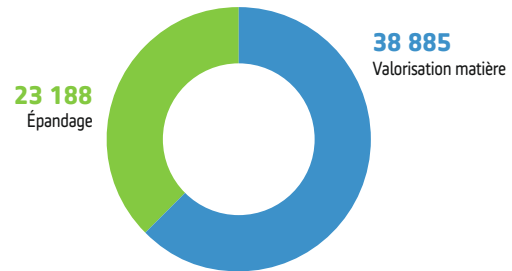
En 2010, 70 % des déchets ont ainsi pu être valorisés avec récupération thermique lors des phases d'incinération.

La généralisation du tri sélectif sur l'ensemble des sites industriels et des centres de recherche de Rhodia se poursuit afin de permettre la réutilisation d'une partie des matières premières et emballages.

VALORISATION MATIÈRE ET ÉPANDAGE

(résultats en tonnes)	À périmètre historique [■]		
	2008	2009	2010
Valorisation matière	86 069	50 006	38 885
Épandage	29 981	29 351	23 188

(en tonnes)



3

Des actions pour réduire l'impact des pollutions de sols

La politique du Groupe vise à améliorer la connaissance des impacts de ses activités sur les sols de ses sites pollués pour apporter les traitements les plus appropriés (en particulier en ce qui concerne les cas de « pollution historique » ou les sites en cessation d'activité) et pour maintenir au minimum l'état du terrain « compatible avec un usage industriel ». Ces actions consistent principalement dans le confinement, le traitement *in situ*, l'incinération ou la mise en décharge réglementée des terrains pollués, dans le pompage et le traitement des nappes souterraines, ou dans la simple surveillance.

Au 31 décembre 2010, les provisions environnementales de Rhodia s'élèvent à 271 millions d'euros, permettant de couvrir la valeur actualisée de l'ensemble des dépenses raisonnablement estimables

sur l'horizon requis pouvant aller jusqu'à 2020, voire 2050 pour certains sites dont la situation le justifie. Les décaissements, qui se sont élevés à 28,9 millions d'euros en 2010, couvrent les frais d'études et de réalisation d'opérations de maîtrise des impacts ou de remise en état, ainsi que les coûts d'exploitation des installations de traitement de pollutions historiques, tant sur ses sites fermés que sur ceux en exploitation en Europe, en Amérique du Nord et en Amérique Latine.

L'année 2010 a vu la réalisation des chantiers ou études suivants : pilotage en vue de traiter les terrils de Wattlelos (France) par la technologie IRZ (*In-Situ Remediation Zone*) ; remédiation d'une zone polluée aux PCB à New Brunswick (États-Unis) ; finalisation du traitement in-situ par bioremédiation de terres polluées à Cubatao (Brésil) ; pompage d'une pollution de nappe à Paulinia (Brésil).

3.2.3 UNE GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS

La maîtrise des aspects Santé, Sécurité et Environnement tout au long du cycle de vie des produits, de leur conception à leur fin de vie, s'inscrit dans la démarche de *Product Stewardship* de Rhodia. Chaque produit fait l'objet d'une fiche de données de sécurité (FDS, en Europe – ou MSDS, *Material Safety Data Sheet*, en Amérique du Nord) délivrant les informations nécessaires sur la santé, la sécurité, l'environnement ou le transport.

La démarche Product Stewardship

Les FDS doivent être remises à jour au minimum tous les trois ans selon les règles du Groupe. Elles sont ensuite transmises aux clients ainsi qu'aux équipes de recherche et de production, qui sont informées des différents dangers en fonction de l'étape traitée.

En 2010, au niveau mondial, l'objectif de révision triennal des FDS et des MSDS a été dépassé.

En 2008, le déploiement opérationnel en Europe d'une base de données intégrée (base Compo EHS), permettant de tracer toutes les compositions réalisées (matières premières et produits) mises sur le marché, a permis une avancée majeure du programme *Product Stewardship*. Cette nouvelle approche de la traçabilité, répondant aux exigences réglementaires, permet désormais à Rhodia d'offrir à ses clients une mise à jour qualitative continue des informations que le Groupe met à leur disposition. Ce déploiement s'est poursuivi en 2009 en Chine et Corée du Sud, et a servi de support au déploiement en cours du nouveau module ESH SDS afin de piloter la conformité réglementaire des FDS visant à répondre aux réglementations de GHS⁽¹⁾/CLP⁽²⁾ et REACH⁽³⁾ (multi-langues, classification des dangers, édition semi-automatique à partir des données de EHS Compo⁽³⁾, intégration des scénarios d'exposition).

En 2010, les objectifs de déploiement en Europe (FDS au format REACH et GHS/CLP) ainsi qu'au Brésil (FDS au format GHS) ont été atteints, malgré la publication tardive (été 2010) des différents standards et guides méthodologiques de la part de l'ECHA et/ou des autorités compétentes.

La « ligne rouge » CMR : l'engagement volontaire de Rhodia au niveau mondial

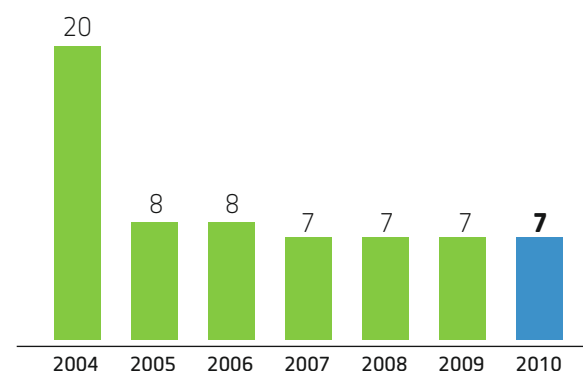
Dans le cadre de son *Management Book* (outil de contrôle interne présenté au chapitre 5.1.2.1 du présent document de référence), le Groupe a mis en place en 2006 une procédure spécifique concernant les substances CMR (cancérogènes, mutagènes, repro-toxiques) (tous produits mis sur le marché, CMR 1 et 2 de l'Union Européenne⁽⁴⁾ et groupes 1 et 2A selon la classification du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) au niveau

mondial. Cette « ligne rouge » déployée sur l'ensemble des sites du Groupe exige l'inventaire des produits CMR Rhodia, la recherche systématique de produits de substitution et la gestion des risques inhérents à ces produits.

Substances CMR Rhodia mises sur le marché

NOMBRE DE SUBSTANCES CMR MISES SUR LE MARCHÉ

(périmètre monde)



En 2006, l'inventaire avait permis de recenser 5 substances CMR Rhodia mises sur le marché seules ou en tant que constituant contribuant à la classification CMR d'un produit. Au cours de la même année, conformément à son engagement *Responsible Care*, le Groupe a décidé d'auto-classifier 3 substances supplémentaires, portant à 8 le nombre de substances CMR répertoriées par le Groupe au niveau mondial dans le cadre de sa politique interne.

En 2007, en application de la ligne rouge, 6 substances sur les 8 répertoriées, ont fait l'objet d'une étude de substitution et de maîtrise des risques chez les clients Rhodia. Le Groupe a également arrêté la production et la commercialisation d'une substance, réduisant à 7 le nombre de substances CMR Rhodia mises sur le marché mondial, seules ou en tant que constituants.

En 2009, le nombre de substances CMR Rhodia mises sur le marché était toujours de 7. Les études de substitution ont été réalisées ou mises à jour pour l'ensemble de ces 7 substances.

En 2010, le nombre de substances CMR mises sur le marché s'est maintenu à 7. Des analyses de risques complémentaires ont été remises à jour pour 2 de ces substances afin de confirmer la maîtrise du risque auprès de ses clients ou dans ses ateliers.

(1) *Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals (UN GHS)*.

(2) *Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures (Regulation (EC) No 1272/2008)*.

(3) *Base de données Rhodia sur la composition des produits*.

(4) *CMR 1A & 1B selon le règlement européen CLP*.

Substances CMR ■ Rhodia utilisées dans les préparations

SUIVI DES UTILISATIONS DE SUBSTANCES CMR ■ SUR NOS SITES

	Périmètre actuel ■ 2010		
	2008	2009	2010
Nombre d'utilisations de CMR ■ (catégories CE 1, 2, IARC 1 et 2a) sur les sites	540	637	641
Nombre d'activités concernées	862	1 084	1 112
% d'argumentaires de non-substitution ou de substitution rédigés	98 %	98 %	99 %
% d'évaluations approfondies réalisées	98 %	99 %	99 %
% de dossiers CMR ■ réalisés	98 %	97 %	99 %

À fin décembre 2010, sur l'ensemble des sites du Groupe, environ 640 utilisations⁽¹⁾ de CMR ■ (catégories 1 & 2 de l'Union Européenne, IARC (CIRC) 1 & 2A) ont été déclarées, pour moins de 140 substances CMR ■, utilisées pures ou contenues dans des préparations.

Inventaire des substances soumises au règlement REACH ■ sur le périmètre européen (dont les CMR ■)

En 2008, Rhodia avait préenregistré (première étape de la mise en œuvre de REACH ■ de juin à décembre 2008) 736 substances. En 2009, sont venues se rajouter les substances préenregistrées par Mc Intyre. Parmi ces environ 800 substances, Rhodia a enregistré en 2009 et 2010 77 substances de la 1^{re} bande de tonnage (soumis à enregistrement avant le 1^{er} décembre 2010) dont les substances CMR ■. Ces substances CMR ■ correspondaient à :

- 3 des 7 substances CMR ■ répertoriées dans la « ligne rouge ■ » au niveau produits finis placés sur le marché ;
- 6 substances importées utilisées comme matières premières et donc n'étant pas mises sur le marché dans les produits finis de Rhodia.

Fin 2010, l'ECHA ■ a publié le nombre de substances enregistrées (environ 3 400) dont environ 400 substances CMR ■ soit un ratio de 12 %.

Ces substances CMR ■ devraient être soumises progressivement à autorisation.

Organisation interne pour répondre aux règlements REACH ■ et CLP

Début 2008, Rhodia a mis en place une organisation « projet » mondiale afin de fédérer le travail en réseau entre les Entreprises RHODIA (équipes *Product Stewardship* ■, business et industrielles), les Fonctions supports en service partagés (Système d'Information,

Juridique, Achats, R&D, Finance, Industriel-DRC/HSE ■) et l'équipe d'Experts en Toxicologie, Écotoxicologie et Réglementation de la DRC.

Ce projet est suivi par :

- un comité de pilotage mensuel regroupant les leaders REACH ■ d'Entreprise et des Fonctions supports ;
- une réunion trimestrielle avec des Directeurs d'Entreprises et de Fonctions supports qui définit :
 - la politique, les règles (par exemple capitalisation des dépenses) et la vision long terme, et
 - la mise en œuvre de REACH ■ et CLP à l'intérieur de Rhodia en particulier en termes de coûts et de ressources.

En 2008 l'avancement du projet REACH ■ avait été marqué par :

- la poursuite de l'inventaire des substances soumises à pré-enregistrement et la mise en place des outils de *tracking* des substances produites et importées par Rhodia en Europe ;
- la poursuite du plan d'action REACH ■ auprès des fournisseurs de matières premières de Rhodia afin de s'assurer du pré-enregistrement de celles-ci ;
- l'installation des outils informatiques (IUCLID5, REACH ■ IT...) développés par l'ECHA ■ ;
- l'évaluation du statut « conditions strictement contrôlées » des intermédiaires isolés de la première bande de tonnage (soumis à enregistrement avant le 1^{er} décembre 2010). Ces évaluations permettent de démontrer d'une part que la production et l'utilisation de ces intermédiaires sont maîtrisées grâce à un système de gestion HSE ■, et d'autre part que les expositions vis-à-vis de la santé et l'environnement sont maîtrisées par Rhodia ; et
- le pré-enregistrement de l'ensemble des substances fabriquées ou importées par Rhodia et contenues dans des produits de Rhodia mis sur le marché de l'Espace Économique Européen, soit au total 736 substances qu'il prévoit d'enregistrer.

(1) Un CMR ■ utilisé plusieurs fois sur un même site n'est comptabilisé qu'une fois. Un même CMR ■ utilisé sur plusieurs sites est comptabilisé plusieurs fois.

2009 et 2010 ont été à nouveau marquées par une très forte mobilisation, en particulier par :

- la finalisation des dossiers d'évaluation du statut « conditions strictement contrôlées » des intermédiaires isolés de la première bande de tonnage (soumis à enregistrement avant le 1^{er} décembre 2010) ;
- la participation à des consortia ou à des SIEFs (conjointement avec d'autres producteurs et importateurs de substances identiques) afin d'échanger des données et de préparer l'enregistrement des substances de la première bande de tonnage (soumis à enregistrement avant le 1^{er} décembre 2010) ;
- l'évaluation des expositions et des risques (scénarios d'exposition, *Chemical Safety Report*) et la définition des mesures permettant de maîtriser les risques vis-à-vis de la Santé des utilisateurs et de la protection de l'Environnement (Risk Management Measures) ;

- la préparation des Classification, Étiquetage, Emballage du GHS et du règlement CLP. Afin de faciliter le déploiement du système GHS au sein du Groupe et la mise en œuvre du CLP, la DRC a développé des outils de partage de l'information et un groupe projet mondial afin d'éviter que les Zones ne produisent des classifications contradictoires entre les pays pour un même produit ;
- la préparation des Fiches de Données Sécurité des produits finis intégrant les exigences des réglementations REACH[■] et CLP (classification, étiquetage, scénarios d'exposition...) qui s'appliquaient au 1^{er} décembre 2010 ;

et surtout l'enregistrement auprès de l'ECHA[■] de l'ensemble des substances de la 1^{re} bande de tonnage et la notification de la classification et de l'étiquetage des substances produites, importées et placées sur le marché européen.

3.3 Responsabilité sociale

En 2010, Rhodia s'est engagé dans un projet d'entreprise ambitieux, avec un objectif affirmé : devenir l'un des champions de la croissance rentable et responsable. Sa stratégie s'appuie sur une organisation repensée et sur une mobilisation accrue des équipes.

Créer les conditions de cette mobilisation est le principal objectif de la politique des ressources humaines de Rhodia : durant l'exercice 2011, il s'agira d'accompagner les collaborateurs dans la compréhension et l'intégration des nouveaux enjeux, de leur donner les outils pour développer les savoir-faire et la flexibilité requis par des marchés en croissance et d'anticiper les besoins en compétences du Groupe à l'échelle internationale.

À ces impératifs s'ajoute la nécessité de maintenir l'attractivité de Rhodia auprès de ses collaborateurs actuels et futurs, par le développement des compétences, l'épanouissement professionnel et la qualité de l'environnement de travail.

Déployer le projet d'entreprise

La réalisation du nouveau projet d'entreprise implique que chaque collaborateur, participe au quotidien à la dynamique de développement de son Entreprise ou de sa Fonction. Pour ce faire, plusieurs principes comportementaux ont été identifiés comme clés pour la réussite de la stratégie (voir encadré 1 ci-après). La mission des ressources humaines est d'accompagner les managers dans le déploiement de ces nouveaux comportements et la conduite du changement qu'ils induisent. Ainsi, en 2010, les managers ont bénéficié de formations aux évolutions demandées par le nouveau projet d'entreprise. Les nouveaux axes et principes de management ont été formalisés dans le *Management Book*, support de référence qui précise les périmètres d'actions et les limites de chaque

fonction. Un volet comportemental sera également introduit dans les entretiens d'évaluation des managers en 2011. C'est ainsi que se déploiera la nouvelle culture d'entreprise, fondée sur l'autonomie et la responsabilisation de chacun de ses acteurs.

Accompagner la croissance du Groupe

L'un des grands enjeux des Ressources Humaines est d'enrichir significativement les compétences disponibles afin d'accompagner le rythme de développement établi par la stratégie de Rhodia. Partout, et notamment dans les pays émergents, la dynamique de croissance impacte déjà la politique de recrutement, de formation et d'intégration. Ainsi, le nombre d'embauches a été multiplié par deux en 2010, retrouvant son niveau d'avant crise. Le nombre d'heures par salarié consacrées à la formation a sensiblement augmenté et les nouveaux programmes sont focalisés sur le développement de compétences clés pour répondre aux ambitions du Groupe : le marketing, le savoir-faire commercial et la gestion de grands comptes (*key accounts*). Les programmes transversaux portant sur le leadership, les valeurs et la culture de Rhodia et sa démarche de responsabilité Rhodia Way^{®■} favorisent partout dans le monde le sentiment d'appartenance et l'appropriation des valeurs.

Dans un tel contexte, la gestion prévisionnelle des emplois constitue un autre enjeu majeur, notamment dans les marchés émergents. Les Ressources Humaines bénéficient pour ce faire de leur proximité renforcée avec le management des Entreprises. Désormais intégrées au sein des Entreprises, elles sont mieux à même d'identifier les besoins locaux et sectoriaux des activités et de les anticiper, plus finement et à plus long terme. En 2011, une attention toute particulière sera portée sur la Zone Asie, avec la mise en place

d'une politique de sourcing, de formation et de mobilité adaptée aux spécificités de ce marché très compétitif, sur lequel évoluent la plupart des Entreprises de Rhodia.

Point d'appui de cette capacité d'anticipation, la structuration des métiers en familles professionnelles transversales garantit une vision globale des besoins et favorise la mobilité et la création de parcours professionnels personnalisés au sein du Groupe.

S'affirmer comme un employeur responsable et attractif

Si le Groupe transforme son organisation, les fondamentaux de sa culture ne changent pas. Chimiste responsable, Rhodia a pris un certain nombre d'engagements auprès de ses collaborateurs dans le cadre de sa démarche Rhodia Way[®]. Le développement individuel, la mise en place de parcours favorisant l'employabilité de chacun, le bien-être au travail et enfin la qualité du dialogue social sont des éléments constitutifs de la culture Rhodia.

En 2010, le Groupe a signé plusieurs accords novateurs concernant les conditions de travail, comme en France par exemple, un accord visant à réduire la pénibilité au travail. En Chine, pour répondre aux nouvelles exigences des pouvoirs publics, le Groupe prévoit de tester en 2011 sur deux sites pilotes un dispositif de formation à la négociation des managers et des syndicats.

Rhodia poursuit également son travail conjoint avec l'ICEM pour évaluer site par site l'application de ses engagements en matière de respect des Droits de l'Homme et du droit du travail, de RSE et de sécurité. En 2010, la première Instance de Dialogue sur la Sécurité, initiée en 2009, s'est tenue aux États-Unis, sur le site de Bâton Rouge.

Cette volonté d'associer les collaborateurs de façon rigoureuse, transparente et responsable est l'une des spécificités et des forces du groupe Rhodia. Un *turn over* inférieur à celui du marché et le succès de l'actionnariat salarié témoignent de l'attachement des salariés au Groupe. En 2010, l'augmentation de capital proposée aux collaborateurs (voir le paragraphe 3.3.6 du présent document de référence) a mobilisé près d'un salarié sur deux dans le monde, avec les plus fortes participations au Brésil (79,1 %), en Corée du Sud (61,58), et en France (60,37 %). Ce succès reflète la qualité du climat social et témoigne de la motivation des salariés à s'investir dans leur entreprise.

Les 5 grands axes de la politique des Ressources Humaines :

- **une politique de rémunération et d'avantages sociaux** motivante et équitable permettant d'attirer et de fidéliser les talents à tous les niveaux de l'organisation ;
- **une gestion de la performance** permettant d'évaluer de manière factuelle et transparente la performance ainsi que les compétences, avec pour objectif la reconnaissance et le développement professionnel ;
- **une politique de développement individuel** permettant d'identifier et de gérer les talents à tous les niveaux de l'entreprise, d'impliquer les managers dans le développement des compétences de leurs collaborateurs et de construire des parcours professionnels favorisant la transversalité au sein du Groupe ;
- **une politique de dialogue social** permettant de développer localement les conditions d'une concertation constructive et de qualité ainsi qu'une communication de proximité dans chacun des sites, favorisant « l'écoute active » du climat social, garantie d'une bonne qualité de vie au travail ;
- **une contribution forte au développement de la culture Rhodia** en gérant le bon équilibre entre les valeurs « socle commun » du Groupe et les valeurs et spécificités locales, notamment par la construction d'un capital de confiance fort dans l'ensemble de l'organisation.

7 comportements clés pour la croissance :

- prendre des responsabilités et les assumer ;
- déléguer et développer ;
- encourager et challenger ;
- agir comme un entrepreneur et maintenir l'unité du groupe ;
- établir un dialogue transparent et encourager le feedback ;
- s'affranchir des schémas préétablis et décider sur des faits ;
- donner droit à l'erreur et tirer les conséquences des échecs.

3.3.1 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ET DE L'EMPLOI : LES GRANDES TENDANCES

Au 31 décembre 2010, le Groupe compte 14 129 salariés⁽¹⁾ à travers le monde, pour l'ensemble de ses activités. Après une forte baisse de 6,6 % des effectifs en 2009, consécutif aux difficultés qu'a connu le Groupe dans un contexte de crise économique mondiale, Rhodia a stabilisé en 2010 ses effectifs à moins 0,3 % à périmètre constant.

En 2010, 59 % des embauches ont été réalisées en Asie et en Amérique Latine. Au total, la part des effectifs de Rhodia dans ces deux zones continue d'augmenter, étant de 42 % en effectif moyen en 2010 comme en 2009 ; cette évolution sur les dix dernières années reflète la stratégie de développement du Groupe dans ces régions du monde. La part des effectifs moyens dans les Zones Europe et Amérique du Nord est de 58 % en 2010, dont respectivement 46 % en Europe et 12 % en Amérique du Nord.

La pyramide des âges est équilibrée, avec un âge moyen de 42 ans, et avec une population plus jeune en Asie et en Amérique Latine. Sur la

répartition globale, 14 % des salariés sont âgés de plus de 55 ans. L'âge moyen des femmes est de 40 ans et celui des hommes est de 43 ans.

Les tableaux ci-dessous indiquent le nombre total de salariés « utilisés » CDI et CDD, hors intérimaires, ceux-ci faisant l'objet d'une analyse spécifique. Ces données sont présentées à périmètre historique au 31 décembre de chaque année :

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF TOTAL

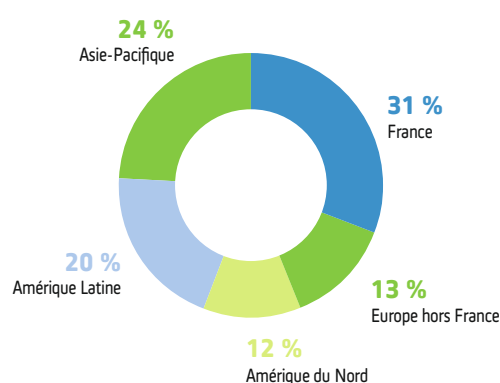
	2008	2009	2010
Évolution des effectifs	14 353	13 581	14 129

BILAN DES CRÉATIONS/SUPPRESSIONS D'EMPLOI HORS EFFET DE PÉRIMÈTRE

	2008		2009		2010	
	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties
Amérique du Nord	110	156	95	158	139	110
Amérique Latine	201	297	152	320	341	405
Asie-Pacifique	243	237	129	479	283	286
Europe	246	591	103	481	295	301
TOTAL	800	1 281	479	1 438	1 058	1 102

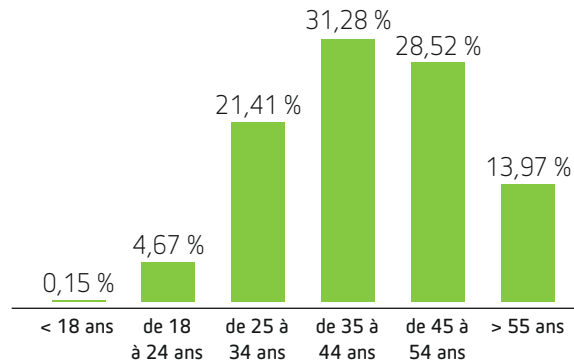
ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF TOTAL PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	2008	2009	2010
France	31 %	32 %	31 %
Europe hors France	15 %	14 %	13 %
Amérique du Nord	11 %	12 %	12 %
Amérique Latine	21 %	21 %	20 %
Asie-Pacifique	22 %	21 %	24 %



(1) Correspond aux effectifs « utilisés », c'est-à-dire les effectifs en activité sur les sites (effectifs inscrits – absences de longue durée – expatriés + impatriés).

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF TOTAL PAR ÂGE AU 31 DÉCEMBRE 2010



RÉPARTITION DE L'EFFECTIF TOTAL MANAGER ET NON-MANAGER PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Zone	Manager	Non-Manager	Total
Amérique du Nord	3,7 %	8,3 %	12,0 %
Amérique Latine	3,1 %	16,8 %	19,9 %
Asie-Pacifique	3,8 %	19,1 %	22,9 %
Europe	11,1 %	34,1 %	45,2 %
TOTAL	21,7 %	78,3 %	100,0 %

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF TOTAL MANAGER PAR SEXE

	Femme	Homme	Total
Total Managers	27,5 %	72,5 %	100,0 %
dont Directeurs	11,8 %	88,2 %	100,0 %
dont autres Managers	29,0 %	71,0 %	100,0 %

En 2010, 21,7 % des salariés ont le statut de manager, dont 27,5 % sont des femmes (part stable par rapport à 2009). Parmi les managers, 280 sont des cadres dirigeants dont 11,8 % sont des femmes, en hausse de 9 % depuis 2007. Au total la part des femmes dans l'effectif du Groupe est de 23,3 %.

RÉPARTITION DU NOMBRE MOYEN D'INTÉRIMAIRES

	2008	2009	2010
Amérique du Nord	7,3	36,8	36,2
Amérique Latine	130,1	34,3	61,0
Asie-Pacifique	202,3	80,0	70,3
Europe	261,1	91,3	252,3
TOTAL	600,8	242,4	419,8

Concernant les intérimaires, la reprise de la croissance dans les pays touchés par la crise en 2009, a conduit à une forte augmentation de ce type de contrat portant les effectifs monde à 420 à fin 2010, contre 242 à fin 2009. La répartition à fin 2010 est de 68,7 % en Europe et Amérique du Nord et de 31,3 % en Asie et Amérique Latine.

3.3.2 VEILLER À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES

La santé et la sécurité de ses salariés constituent une priorité absolue pour tout groupe chimique. Préoccupations quotidiennes de Rhodia, la qualité des conditions de travail et la maîtrise des risques liés à l'activité sont intégrées depuis la création du Groupe dans un système de management reconnu parmi les plus performants du secteur. Avec moins d'un accident avec arrêt de travail par million d'heures travaillées, collaborateurs et sous-traitants confondus, Rhodia se place dans les meilleurs mondiaux de la chimie⁽¹⁾ pour la sécurité au travail, et ce depuis cinq ans.

Le Groupe maintient ses efforts dans une dynamique d'amélioration continue. Le plan sécurité des hommes fixe comme objectif pour les 5 prochaines années de rester en dessous de un accident par million d'heures travaillées aboutissant ou non à un arrêt de travail, pour le personnel de Rhodia, le personnel intérimaire et des entreprises extérieures travaillant sur des sites Rhodia (indicateur TF2[■]). De plus, il vise à poursuivre les efforts réalisés sur la réduction des accidents graves (se reporter aux commentaires sur le « taux de gravité retraité » après le tableau sur les taux d'accidents).

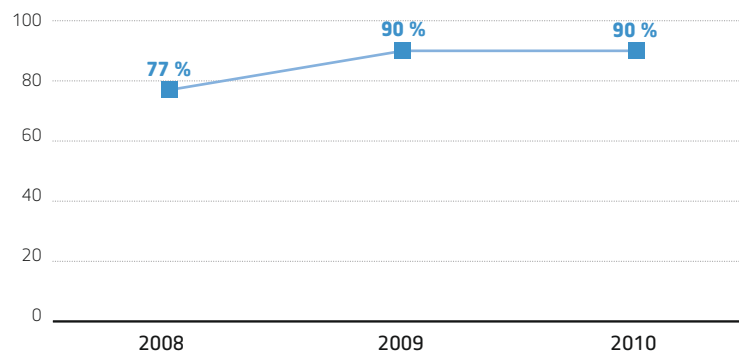
(1) Étude Ernst&Young – février 2009 – d'après les données publiées par les entreprises.

Le plan sécurité prévoit également un vaste programme de sensibilisation et d'actions nommé Vigilance qui sera déployé en France dans les deux prochaines années. L'objectif est de promouvoir auprès des opérateurs des comportements permanents de prudence, de rigueur, de responsabilité et d'analyse de leurs gestes et manipulations effectués sur les sites.

Sécurité : une exigence absolue ancrée dans les processus

Résultat de 30 ans de culture de sécurité, concrétisée sur le terrain par une vigilance de tous les instants, la performance du Groupe s'appuie sur des procédures préventives systématiques en ce qui concerne la santé de ses propres collaborateurs et, au-delà, des tiers qui travaillent sur ses sites, ainsi que de leurs riverains.

IMPLICATION DES SALARIÉS



Rhodia dispose de nombreuses méthodes, la plupart basées sur le comportement, pour faire progresser l'application par les salariés des bonnes pratiques en matière de sécurité. Ainsi, en 2010, 90 % des collaborateurs se sont impliqués dans une action de progrès en

termes de santé, de sécurité ou d'environnement. Rhodia développe également des actions dans le domaine des Facteurs Humains et Organisationnels de la Sécurité (FHOS), et a recruté un référent en la matière.

VISITES SÉCURITÉ DE LA DIRECTION

	Périmètre actuel ■ 2010		
	2008	2009	2010
Taux de Visites sécurité effectuées dans l'année par membre de CODIR Entreprises	7,6	7,5	9,5

La mobilisation de Rhodia dans les domaines de la santé, de la sécurité et de l'environnement se traduit également par un engagement très concret des dirigeants sur le terrain. À ce titre, les visites « Sécurité » des membres du Comité Exécutif du Groupe et les visites « Sécurité » de la hiérarchie (« VSH »), assurées par les membres des Comités de direction des Entreprises de Rhodia, participent à la sensibilisation et à la motivation des équipes. Le taux moyen de visites Sécurité par membre des Comités de Direction des Entreprises s'est établi à 9,5 en 2010 (contre 7,5 en 2009).

Santé : une démarche volontariste de prévention

Au-delà du risque industriel, Rhodia travaille également à réduire les risques des produits auxquels peuvent être exposés ses salariés. Ainsi, depuis 2006, en relation avec une « ligne rouge ■ » de son

Management Book (se reporter au chapitre 5.1.2.1 du présent document) de référence, le Groupe poursuit une démarche mondiale volontaire de limitation des produits CMR[■] (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction), à travers une recherche systématique de produits de substitution et une gestion des risques spécifiques (voir le chapitre 3.2.3 du présent document de référence).

En 2010, le Groupe a identifié 33 maladies professionnelles, reconnues ou susceptibles de l'être, tous sites confondus (contre 48 en 2009). Elles concernent toutes la France. Ces maladies sont, pour la grande majorité d'entre elles, les conséquences d'expositions passées, principalement à l'amianté (79 %), antérieures à la création de Rhodia. Le temps de latence pour les pathologies dues à l'amianté est en effet généralement élevé entre le début d'exposition et les premières manifestations radio cliniques (le plus souvent entre 30 et 40 ans). Dans de nombreux cas, le groupe Rhodia assume toutefois les conséquences de ces pathologies.

Des résultats proches de l'excellence

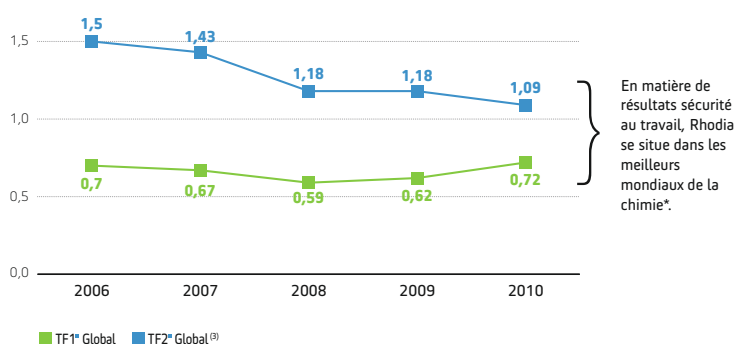
Dans le cadre de sa démarche de responsabilité, Rhodia développe des indicateurs de plus en plus fins, pour suivre au plus près le taux de gravité des accidents et les profils de populations concernés.

Illustration de notre volonté de traiter de façon homogène l'ensemble des acteurs concernés par les problématiques HSE, les taux de fréquence globaux développés depuis 2006 prennent en compte

l'ensemble des personnes travaillant sur nos sites : collaborateurs Rhodia, intérimaires et sous-traitants.

À partir de 2007, Rhodia a décidé de présenter des résultats affinés (2 chiffres après la virgule) qui permettent de mieux évaluer les progrès réalisés sur ses indicateurs Sécurité (données à périmètre historique).

TAUX D'ACCIDENTS



* Étude Ernst & Young - février 2009 - d'après les données publiées par les entreprises.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
TF1 ■ Personnel travaillant sur un site Rhodia ⁽¹⁾	0,9	0,7	0,67	0,59	0,62	0,72
TF2 ■ Personnel travaillant sur un site Rhodia ⁽²⁾	2,1	1,5	1,43	1,18	1,18	1,09
TF1 ■ Personnel Rhodia ⁽³⁾	0,8	0,5	0,50	0,63	0,60	0,71
TF2 ■ Personnel Rhodia ⁽⁴⁾	1,8	1,1	1,18	0,91	1,04	1,18
TG ■ Personnel Rhodia ⁽⁵⁾	0,05	0,04	0,05	0,05	0,05	0,042
Maladies professionnelles pour le personnel Rhodia	41	57 ⁽⁶⁾	53 ⁽⁵⁾	69 ⁽⁵⁾	48 ⁽⁵⁾	33 ⁽⁵⁾
TF1 ■ Intérimaires ⁽⁷⁾	1,4	1,7	2,57	1,05	0	5,21
TF2 ■ Intérimaires ⁽⁸⁾	2,3	2,3	3,22	2,11	0	5,21
TF1 ■ Entreprises extérieures ⁽⁹⁾	1,1	1,2	0,82	0,46	0,71	0,44
TF2 ■ Entreprises extérieures ⁽¹⁰⁾	3,0	2,6	1,79	1,68	1,65	0,61
Nombre de décès de personnels Rhodia, Entreprises extérieures et intérimaires	0	0	1	0	0	1

- (1) Taux de fréquence des accidents aboutissant à un arrêt de travail d'un jour complet (ou plus), en sus du jour de l'accident, pour le personnel Rhodia, intérimaire et des entreprises n'appartenant pas au Groupe travaillant sur des sites Rhodia, mesuré en nombre d'accidents survenus par million d'heures de travail.
- (2) Taux de fréquence des accidents aboutissant ou non à un arrêt de travail, pour le personnel de Rhodia, intérimaire et des entreprises n'appartenant pas au Groupe travaillant sur des sites Rhodia, mesuré en nombre d'accidents survenus par million d'heures de travail.
- (3) Taux de fréquence des accidents aboutissant à un arrêt de travail d'un jour complet (ou plus), en sus du jour de l'accident, pour le personnel Rhodia, mesuré en nombre d'accidents survenus par million d'heures de travail.
- (4) Taux de fréquence des accidents aboutissant ou non à un arrêt de travail, pour le personnel Rhodia, mesuré en nombre d'accidents survenus par million d'heures de travail.
- (5) Taux de gravité des accidents avec arrêt de travail, pour le personnel Rhodia, mesuré en nombre de jours de travail perdus par millier d'heures de travail.
- (6) Reconnaissances ou susceptibles de reconnaissance par la suite, telles que définies dans la procédure interne du Groupe (DRC 28) sur le processus de gestion des maladies professionnelles.
- (7) Taux de fréquence des accidents aboutissant à un arrêt de travail d'un jour complet (ou plus), en sus du jour de l'accident, pour le personnel intérimaire employé par les sites du groupe Rhodia, mesuré en nombre d'accidents survenus par million d'heures de travail.
- (8) Taux de fréquence des accidents aboutissant ou non à un arrêt de travail pour le personnel intérimaire employé par les sites du groupe Rhodia, mesuré en nombre d'accidents survenus par million d'heures de travail.
- (9) Taux de fréquence des accidents aboutissant à un arrêt de travail pour des entreprises n'appartenant pas au groupe Rhodia mais travaillant sur des sites Rhodia, mesuré en nombre d'accidents survenus par million d'heures de travail.
- (10) Taux de fréquence des accidents aboutissant ou non à un arrêt de travail pour des entreprises n'appartenant pas au groupe Rhodia mais travaillant sur des sites Rhodia, mesuré en nombre d'accidents survenus par million d'heures de travail.

Le taux de fréquence TF1 [■] (accidents avec arrêt de travail pour l'ensemble des personnes travaillant sur les sites du Groupe), qui est le seul communiqué largement par l'ensemble des sociétés industrielles, est depuis maintenant 5 ans inférieur à 1, niveau qui situe Rhodia dans les meilleurs mondiaux⁽¹⁾ de la chimie en matière de résultats sécurité au travail. En 2010, ce taux s'est établi à 0,72 à une valeur en légère dégradation par rapport à celle de 2009 (à savoir 0,62).

Le taux de fréquence TF2 [■] (accidents avec ou sans arrêt de travail) se maintient à un niveau d'excellence pour les industriels de la chimie et de la pétrochimie avec une valeur à 1,09, niveau jusque-là jamais atteint.

Le Groupe déplore néanmoins des accidents avec des atteintes irréversibles, ce qui l'a conduit à la mise en place et au suivi d'un indicateur spécifique « taux de gravité retraité », permettant de mieux piloter le processus « Sécurité des Hommes au poste de travail ». Mis en place en 2007, cet indicateur de tendance présente à fin 2010, un degré de gravité équivalent à celui de 2009 (qui était en baisse très

sensible par rapport à celui de 2008) indépendamment du nombre d'accidents, qui sur la même période augmentent légèrement. Le recul, acquis après trois ans d'observation de cet indicateur, et les enseignements tirés, ont notamment permis de justifier la mise en place d'un programme de sensibilisation/action nommé Vigilance, dont l'objectif est de promouvoir auprès des opérateurs des comportements prudents et responsables dans leurs gestes du quotidien. Ce programme est en cours de développement en France.

Enfin, Rhodia déplore la survenance d'un accident mortel en Inde sur un site en cours de démolition, pour une personne employée par une entreprise extérieure.

Investissements hygiène, santé et sécurité en 2010

Les investissements dans le domaine hygiène, santé et sécurité s'élèvent pour l'ensemble du Groupe à 30,2 millions d'euros en 2010, contre 21,9 millions d'euros en 2009.

3.3.3 LA DIVERSITÉ, UNE RICHESSE À PROMOUVOIR

Engagée de longue date, la politique de diversité de Rhodia répond à deux objectifs : favoriser la progression équitable de chacun au sein de l'organisation et faire en sorte que se reflète, au sein du management et des équipes, la réalité du Groupe : international, fortement présent sur les marchés en croissance, et conscient de ses responsabilités sociales. Les Ressources Humaines cherchent en particulier à accroître la part des collaborateurs issus de pays émergents dans le haut management à travers la détection des potentiels, la formation et la mobilité. Augmenter la part des managers asiatiques fait ainsi partie des priorités des années à venir.

Parallèlement, Rhodia veut garantir à ses collaborateurs l'égalité des chances, au moment du recrutement comme dans leur évolution au sein du Groupe. Prévenir les discriminations est un objectif constant, qui se concrétise par une attention particulière portée au parcours des femmes dans le Groupe, à la valorisation des compétences des seniors et à l'insertion des travailleurs handicapés. L'action sociale fait partie des engagements en faveur de la diversité : Rhodia s'implique ainsi dans des actions d'insertion de jeunes issus de milieux défavorisés.

Une diversité croissante de profils internationaux

En même temps que s'affirme le positionnement international du Groupe, le pourcentage de ses dirigeants internationaux connaît une progression régulière. Au 31 décembre 2010, 43,2 % des dirigeants étaient de nationalité autre que française. Rhodia encourage cette évolution en engageant des programmes de formation visant à renforcer l'attractivité du groupe auprès des talents issus des pays en

développement. Ainsi, depuis 4 ans, Rhodia soutient un programme de recrutement d'« Ingénieurs chinois » en partenariat avec ParisTech*. Grâce aux bourses accordées par Rhodia, des étudiants chinois viennent compléter leur cursus dans l'une des 11 écoles de ParisTech. Au-delà du financement de leurs études en France, Rhodia assure un rôle formateur et propose à ces jeunes boursiers des stages au cours de leurs deuxième et troisième années. L'un d'entre eux vient récemment d'intégrer le Groupe en tant qu'ingénieur Recherche et Développement pour le marché des Plastiques techniques.

La non-discrimination, un engagement renforcé

Dans ses pays d'implantation, Rhodia s'emploie à garantir à ses collaborateurs une progression équitable, en mettant en place des dispositifs antidiscriminatoires.

Par exemple, en France, le Groupe est signataire depuis octobre 2004 de la Charte de la Diversité. Il fait ainsi partie des 60 grandes entreprises françaises impliquées en faveur d'une meilleure prise en compte de la diversité sous toutes ses formes. En 2008, Rhodia a franchi une étape dans sa politique de lutte contre les discriminations à l'embauche en intégrant cet objectif dans ses pratiques de management. Depuis juillet 2008, les professionnels de la fonction Ressources Humaines et les Managers disposent d'un guide des pratiques et des outils à adopter pour garantir une réelle égalité des chances. Une formation sur la diversité est également dispensée aux managers opérationnels amenés à recruter : les enjeux sont expliqués ainsi que la nécessité d'appliquer des pratiques exemplaires.

* Institut des sciences et technologies de Paris.

(1) Étude Ernst & Young – février 2009 – d'après les données publiées par les entreprises.

Au Royaume-Uni, Rhodia applique l'Equality Act depuis octobre 2010. Le Groupe garantit ainsi à tous ses candidats et employés, quels que soient leurs âge, handicap, sexe, origine, religion ou croyances, orientation sexuelle, état civil ou situation familiale, l'égalité des chances en les protégeant de toute forme de discrimination.

L'insertion des handicapés, une démarche volontariste

En partenariat avec l'Agefiph**, Rhodia a conduit fin 2008 un Diagnostic Handicap sur plusieurs de ses sites en France. Cet audit a confirmé le Groupe dans sa volonté de mener une action plus offensive en faveur de l'embauche des personnes à capacité d'emploi réduite. Des négociations avec les partenaires sociaux ont été engagées au premier trimestre 2011 avec pour objectif d'aboutir à un accord d'entreprise sur le sujet.

Au Brésil, Rhodia a lancé en 2007 un programme d'intégration des travailleurs handicapés, prenant en compte le handicap dans les processus de recrutement et de formation. Ce processus comprend l'identification des postes les mieux adaptés aux situations de handicap, l'accompagnement personnalisé des collaborateurs concernés et des actions spécifiques auprès de leur encadrement. Les travailleurs handicapés représentent 5 % des personnes embauchées au Brésil en 2010.

Mise en œuvre d'une politique Seniors en France

Reconnus comme d'incontournables experts dans leur domaine d'activité, les salariés expérimentés peuvent transmettre à des salariés plus jeunes des savoir-faire, des savoir-être, voire des « savoir-devenir » contribuant à la pérennité des pratiques et valeurs spécifiques au Groupe.

Le recrutement, le maintien dans l'emploi et la motivation des « seniors » tout au long de leur carrière constituent l'un des axes de la politique de gestion des Ressources Humaines. Formalisés dans l'accord relatif à la seconde partie de carrière des salariés du Groupe, signé avec les partenaires sociaux le 15 décembre 2009, ces engagements ont été déployés en 2010 dans les sites français.

L'alternance, une voie privilégiée pour l'insertion des jeunes

Clé pour l'emploi et véritable atout pour l'entreprise, l'alternance est une réponse moderne et adaptée à la formation et à la qualification des jeunes.

Rhodia propose des formations en alternance de niveaux CAP à Bac+5, au sein de ses différentes filières professionnelles et sur l'ensemble de ces métiers. Les postes à pourvoir sont situés dans toute la France. Reflet de l'essor de ce type de contrats au sein du Groupe, le nombre de jeunes recrutés en alternance est passé de 82 en 2009 à 123 en 2010, dont respectivement 70 en contrat d'apprentissage et 53 en contrat de professionnalisation. Au 31 décembre 2010, Rhodia comptait ainsi au total 157 jeunes en alternance répartis sur l'ensemble de ses sites français.

Favoriser l'employabilité des jeunes de quartiers défavorisés

En France, Rhodia a signé en 2008 un accord d'engagement national pour l'insertion des jeunes issus des quartiers défavorisés, dans le cadre du Plan « Espoir Banlieues » (jeunes de moins de 26 ans et résidant en Zone Urbaine Sensible et Contrat Urbain de Cohésion Sociale). Le Groupe affirme ainsi sa volonté de leur offrir des opportunités de découverte de l'entreprise, de formation professionnelle et d'emploi, en leur proposant des stages, des formations en alternance et des embauches en CDD et CDI.

3.3.4 DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET FAVORISER LA MOBILITÉ DES COLLABORATEURS

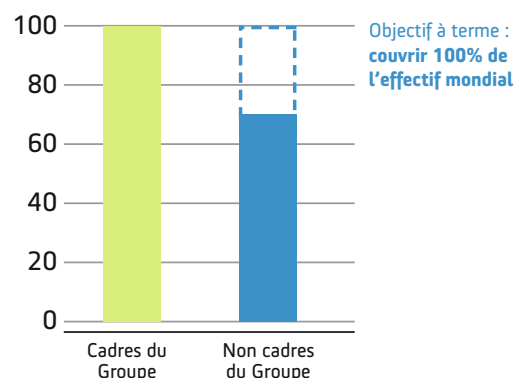
Le développement des compétences est l'un des supports de la gestion prévisionnelle des emplois. Cette politique consiste à identifier le plus en amont possible les besoins du Groupe par familles professionnelles, via plusieurs processus clés. Ces données sont complétées par la connaissance fine des compétences acquises ou à développer par chacun de nos collaborateurs et de leurs souhaits d'évolution.

L'entretien d'évaluation annuel, fondement du développement individuel

L'Entretien Annuel de Performance et Développement (EAPD) est le processus fondateur, qui permet d'évaluer l'adéquation des compétences avec les besoins anticipés. L'EAPD est déployé à 100 % auprès des cadres du Groupe et à environ 70 % auprès des populations non cadres. L'objectif à terme est de couvrir 100 % de l'effectif mondial.

** Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées.

POURCENTAGE DE DÉPLOIEMENT DE L'EAPD EN 2010



Durant cet entretien, managers et collaborateurs procèdent à une analyse approfondie de leurs compétences comportementales et techniques, afin d'identifier leurs points forts et les pistes d'amélioration. Cette analyse permet de réfléchir à une évolution professionnelle et de déterminer les développements nécessaires à la performance individuelle, dans le cadre du poste actuel ou futur. Ce plan de développement peut s'appuyer sur un panel d'actions : coaching interne ou externe, participations à des congrès, actions de formation... Les actions de formation individuelles retenues enrichissent le processus global de formation. Si une évolution professionnelle est envisagée, le collaborateur intègre le processus de mobilité et de gestion de carrière du Groupe.

3.3.4.1 Politique et processus de pilotage de la mobilité

L'enjeu de la politique de mobilité est de favoriser la mobilité interne des collaborateurs tout en capitalisant sur les expertises et les compétences des salariés locaux. Son déploiement repose sur la gestion coordonnée et internationale des différentes familles professionnelles.

Animé par le réseau Ressources Humaines du Groupe, le processus de mobilité s'applique dans chaque pays pour les postes générés localement. Pour les postes à vocation internationale – concernant essentiellement les cadres – la mobilité s'organise par zone géographique. Parallèlement, via la rubrique « opportunités de carrières » de l'Intranet, les salariés peuvent s'informer des postes à pourvoir et faire acte de candidature.

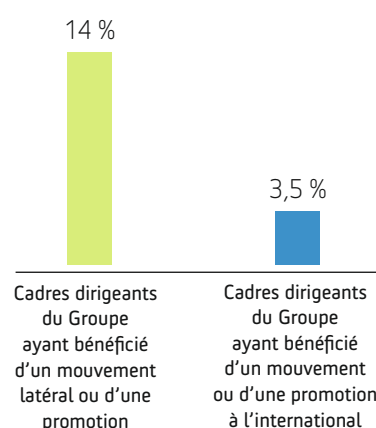
Le processus de mobilité s'appuie sur deux outils largement déployés dans le Groupe :

- le Plan de Progression, de Développement et de Succession (PPDS), destiné à anticiper les mouvements et les remplacements à effectuer. Déployé mondialement suivant un calendrier annuel très strict, le PPDS s'adresse à l'ensemble des managers et permet d'élaborer les plans de succession à partir des plans d'évolution individuels ;
- la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences concerne toutes les catégories professionnelles. Elle fait l'objet d'une approche collective qui se traduit, en particulier en France, par des accords avec les partenaires sociaux.

La performance du processus de mobilité est aujourd'hui mesurée sur les critères de la mobilité interne et géographique.

Mobilité interne

En 2010, on estime à environ 11 % les mouvements internes du Groupe toutes populations confondues. Dans leur majorité, les mouvements internes sont concentrés en France (37 % des mouvements), au Brésil (30 % des mouvements) et aux États-Unis (16 % des mouvements) ; 14 % des managers du Groupe ont bénéficié d'un mouvement latéral ou d'une promotion, et 3,5 % des managers ont été concernés par une mutation internationale.



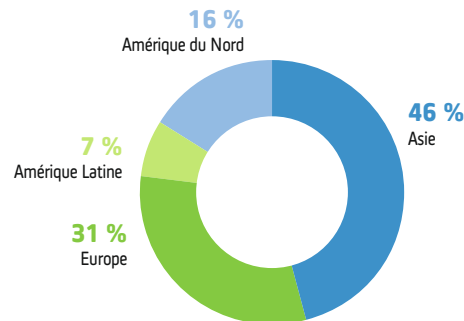
Mobilité internationale

2010 a été marqué par un grand nombre de mouvements générés par le changement d'organisation, tant au niveau des nouvelles prises de poste à l'international qu'au niveau des retours de salariés dans leur pays d'origine. Les départs en mission vont s'accroître courant 2011.

Au 31 décembre 2010, 100 managers du Groupe étaient en mobilité internationale. Rhodia compte en outre 14 personnes en Volontariat International en Entreprise (VIE). Les contrats VIE ont connu un véritable essor en 2010 et la tendance se confirme pour 2011, avec déjà 5 départs en VIE prévus entre janvier et avril 2011.

	2008	2009	2010
Nombre d'expatriés, de « missions opportunités » et de missions à courte durée	114	106	100
Nombre de VIE	5	6	14

RÉPARTITION DES SALARIÉS EN MOBILITÉ INTERNATIONALE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2010



Zone	Expatriés MILD*	Opportunité +**	Missions Courte Durée	Total
Asie	30	14	2	46
Europe	15	13	3	31
Amérique Latine	7	0	0	7
Amérique du Nord	5	10	1	16
TOTAL	57	37	6	100

* **MILD** : « Mission Internationale Longue Durée ». La mission d'expatriation consiste en une expérience internationale de longue durée de 18 mois à 5 ans. Les modalités offrent une approche « Pays d'Origine » qui permet le maintien pendant toute la durée de la mission d'un niveau de vie comparable à celui du pays d'origine.

** « Opportunité + » permet aux salariés de Rhodia de partir plus facilement à l'étranger. Il s'agit d'une expérience internationale de longue durée, de 18 mois à 5 ans. Les modalités d'« Opportunité + » offrent des conditions d'emploi et de rémunération semblables à celles d'un salarié local. La rémunération locale suit les pratiques du pays d'accueil et, en principe, l'intégralité de la rémunération est versée dans le pays d'accueil. Cette politique est aussi offerte aux salariés qui ont une faible expérience professionnelle (3-5 ans) à qui Rhodia propose un poste dans un autre pays.

3.3.4.2 Politique et processus de pilotage de la formation

La politique de formation de Rhodia a pour ambition de faire bénéficier les 13 496 (hors Feixiang) collaborateurs actifs du Groupe du même nombre d'heures de formation, et ce quelles que soient leur fonction et leur localisation géographique.

Le système de pilotage de la formation est alimenté par le processus EAPD et par des « orientations Formation Groupe » annuelles.

Orientations de la formation

Les « orientations Formation » donnent le cadre général du Groupe pour la préparation des plans de formations individuels et collectifs visant le développement des compétences et de l'employabilité des collaborateurs de Rhodia.

Dans le cadre de la nouvelle organisation, les orientations de formation 2011 regroupent :

- les enjeux propres à chacune des familles professionnelles ;
- les enjeux propres à chacune des 11 Entreprises ;

- les enjeux transversaux pour favoriser le développement d'une culture Rhodia focalisée sur l'excellence opérationnelle, l'excellence comportementale et les expertises métiers.

L'offre de formation individuelle et collective est organisée au niveau de tous les pays et du Corporate suivant quatre objectifs :

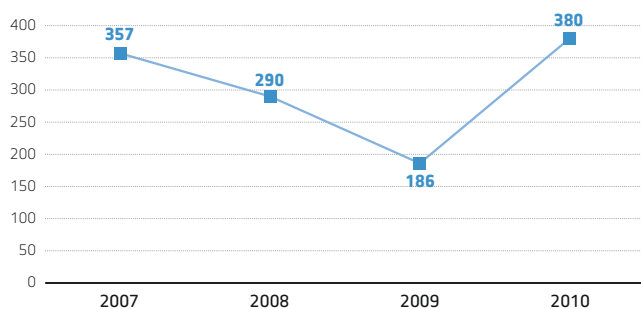
- mieux connaître Rhodia : ses valeurs, sa culture, son organisation, ses processus ;
- développer les compétences managériales et personnelles ;
- développer les compétences de leadership ;
- développer les compétences métiers à travers des réponses spécifiques aux enjeux propres des familles professionnelles.

L'ensemble des besoins individuels exprimés lors des entretiens d'évaluation est consolidé au niveau de chaque pays puis hiérarchisé dans le cadre général fourni par les « orientations Formation Groupe ». Ce processus permet de constituer des plans de formation spécifiques à chaque pays. Leur bonne réalisation est gage d'un développement individuel réussi de chaque collaborateur, succès qui contribue à la croissance globale du Groupe.

La performance du processus Formation Rhodia est aujourd'hui mesurée par différents indicateurs dont les évolutions sont présentées dans les tableaux suivants :

INDICATEUR D'INVESTISSEMENT PAR PERSONNE

(euros/personne)

**Une politique de formation adaptée aux nouveaux enjeux****Un budget de formation renforcé**

En 2009, le contexte de crise et les efforts de réduction des coûts inhérents avaient amené Rhodia à réduire son budget formation mais à maintenir son effort en renforçant la formation interne.

En 2010, dans un contexte plus favorable, Rhodia a réinvesti en formation de façon conséquente pour compléter l'offre de programmes internes par des programmes externes permettant de répondre aux enjeux d'excellence opérationnelle nécessaires à la nouvelle dynamique de croissance du groupe. En 2010, l'investissement en formation a été en moyenne de 380 euros par salarié, subventions comprises.

Les collaborateurs ont suivi en moyenne 32 heures de formation, soit une progression de 18 % par rapport à 2009. Ces formations ont concerné 85 % des salariés en 2010 (contre 80 % en 2009).

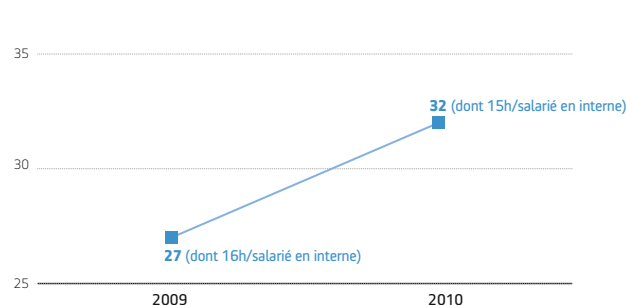
La formation interne, une priorité maintenue

Rhodia a choisi de maintenir la formation interne comme mode principal de transmission et de développement du savoir au sein de son organisation. Sur les 32 heures suivies par salarié en 2010, plus de 15 heures ont été assurées en interne, soit 47 % du volume d'heures. En 2010, le Groupe a confirmé l'importance de la formation interne tout en renforçant la qualité de l'offre par la formation externe, réservée à l'acquisition de nouvelles compétences ou à l'enrichissement des programmes internes.

Ainsi, en 2010, la famille professionnelle Achats a choisi la formation interne pour renforcer les compétences techniques de ses acheteurs par l'apprentissage de nouveaux outils et de nouvelles méthodologies de négociation. Le programme « excellence négociation » a été lancé avec le support d'un organisme extérieur pour établir le contenu et former les formateurs internes internationaux. Fin 2010, ces collaborateurs avaient formé 60 acheteurs, en Europe, Asie, États-Unis et au Brésil. La dizaine de sessions programmée en 2011 permettra de former l'ensemble des collaborateurs de la fonction.

NOMBRE MOYEN D'HEURES DE FORMATION

(par an / salarié)

**Mise en place du e-learning**

Pour compléter son offre de formations, Rhodia a lancé en 2010 un programme pilote d'*e-learning*. Le *e-learning* est déjà utilisé dans certains domaines comme l'apprentissage des langues. Il est également très utilisé dans certains pays, comme les États-Unis où plus de 34 % des heures de formation ont été réalisées ainsi en 2010. Cependant, l'*e-learning* n'est pas déployé de manière équivalente partout dans le monde pour des raisons techniques et culturelles. L'objectif de ce projet est d'étudier les modalités techniques, organisationnelles et thématiques favorisant une approche mondiale.

Deux axes ont été travaillés en 2010 :

- l'accès immédiat et homogène à l'information quel que soit le lieu. En 2010, trois modules ont été développés en interne et mis en ligne afin d'aider tous les collaborateurs à se familiariser avec les indicateurs économiques essentiels à la compréhension des résultats de l'entreprise ;
- un mode alternatif de présentation d'une information parfois difficile d'accès : en France, la formation sur la nouvelle législation européenne d'étiquetage des produits chimiques a été dispensée par *e-learning* tutoré. Accompagnés d'experts formés à l'exercice, plus de 1600 collaborateurs ont suivi ce module.

En 2010, le *e-learning* a représenté 9 % des heures de formation.

Des programmes focalisés sur l'excellence**Accélérer la compréhension du Groupe et l'intégration**

En 2010, le programme d'intégration de Rhodia a concerné plus de 100 nouveaux embauchés répartis dans tous les pays. Établi sur 3 jours, ce module offre une vision globale de Rhodia et permet aux participants de développer des relations en interne.

Destiné à renforcer la culture responsable de tous les collaborateurs, le nouveau programme « Acting Responsibly » a démarré fin 2009, avec un focus particulier sur la population industrielle. S'appuyant sur un réseau de formateurs internes, le programme est actuellement déployé en France et aux États-Unis avec déjà plus de 2 210 collaborateurs concernés pour 4 000 ciblées. En 2011, ce programme sera déployé en Asie et en Amérique Latine.

Renforcer les compétences managériales

Plusieurs programmes visent à renforcer les compétences personnelles et managériales des collaborateurs afin d'améliorer leur efficacité dans leur rôle quotidien. En 2010 :

- le Groupe a continué à renforcer la culture financière de ses salariés. En plus des modules d'*e-learning* sur les indicateurs économiques, des programmes présentiels (formation menée par une personne physique) ont été proposés en France, au Brésil et en Chine avec plus de 175 personnes formées ;
- le programme « *Train the Trainers* » visant à renforcer les compétences pédagogiques des formateurs internes a été poursuivi en 2010. Au total, 159 membres de la communauté des formateurs Rhodia ont participé aux sessions organisées dans les différentes implantations du Groupe ;
- en France, le programme « les ateliers du management » a été lancé auprès des 260 collaborateurs en situation de management. Ces ateliers visent à les renforcer dans leur posture de membre à part entière de la ligne hiérarchique et, en particulier, dans leur rôle de relais de communication vers les équipes. Ils leur offrent également des clés de lecture de leur environnement et des clés de communication. 182 collaborateurs ont suivi ce module en 2010.

Renforcer les compétences en « leadership »

- 107 leaders du groupe ont suivi le programme Corporate destiné à développer leurs compétences en « leadership ». En parallèle, le Groupe a lancé un nouveau programme pour accompagner les équipes de management des Entreprises et des directions

fonctionnelles dans le cadre de la nouvelle ambition du Groupe : 107 leaders répartis sur 3 sessions ont suivi ce nouveau module ; les 5 nouvelles sessions prévues en 2011 concernent environ 200 leaders invités.

- « L'impact et influence » est l'une des compétences comportementales piliers des enjeux de croissance du Groupe. L'offre de formation a été enrichie de programmes destinés à renforcer individuellement et collectivement cette compétence. En 2010, 110 collaborateurs de tous métiers en ont bénéficié.

Renforcer les expertises métiers

- La famille Finance a reconduit avec succès son « Université ». Entièrement pilotée en interne, cette formation a pour objectifs de généraliser et d'améliorer la compréhension des sujets financiers et d'accélérer l'intégration des nouveaux arrivants dans la famille Finance. Déployée sur chacune des Zones, pendant une semaine complète, elle a réuni 200 participants en 2010.
- Un effort particulier a été mené par la Fonction Informatique pour améliorer le taux et la qualité d'usage des applications informatiques servant de support aux transactions réalisées par les différents métiers de Rhodia. Une centaine de formateurs internes ont été identifiés et un catalogue de formations a été mis en ligne. Il propose actuellement 94 modules, lesquels représentent un volume de 75 jours de formation.
- Une priorité identifiée est le renfort des compétences « *KeyAccount Managers* » dans la dimension stratégique, opérationnelle et négociation. Un programme en 2 fois 2,5 jours a été élaboré avec un organisme extérieur puis validé par un panel d'experts représentatifs des différentes Entreprises du Groupe.

3.3.5 DÉVELOPPER UN DIALOGUE SOCIAL RICHE ET ÉQUILIBRÉ

Le dialogue régulier avec les partenaires sociaux, présents dans la plupart des sites de Rhodia dans le monde, fait partie intégrante de la culture du Groupe. La direction de Rhodia veille à informer en toute transparence les représentants du personnel, afin que tous puissent ensemble mieux se préparer aux évolutions économiques, sociales et d'organisation. Cette approche permet à chacune des parties – Groupe et partenaires sociaux – d'exercer au mieux ses responsabilités et favorise leur engagement conjoint à préserver les intérêts des collaborateurs.

Le dialogue social, un socle de la culture d'entreprise

Cette culture de dialogue social s'est concrétisée dès 2004 par la signature d'un accord mettant en place une Instance de Dialogue Stratégique (IDS). Cette instance réunit le Président-Directeur Général de Rhodia et en tant que de besoin les membres du Comité Exécutif avec les coordinateurs syndicaux français ainsi que les secrétaires du Comité d'Entreprise Européen et du Comité de Groupe

France. Réunie quatorze fois depuis sa création, l'IDS constitue un lieu majeur d'échanges sur la stratégie du Groupe.

En 2005, Rhodia a renforcé cette démarche en signant le premier accord mondial de Responsabilité Sociale et Environnementale[■] du secteur, avec l'ICEM[■] – Fédération Internationale des Salariés du Secteur – (voir le paragraphe 3.1.2.3 du présent document de référence). Cet accord a été actualisé et reconduit en 2008⁽¹⁾. Chaque année, les membres de l'ICEM[■] et des représentants du Management Committee de Rhodia visitent différents sites du Groupe pour les évaluer : en 2010, ce déplacement s'est effectué en Chine et en Corée du Sud (après la Chine en 2007, le Brésil en 2008 et les États-Unis en 2009).

L'année 2011 a également vu se concrétiser l'accord signé en 2009 créant une instance spécialisée en matière de sécurité au travail, l'Instance de dialogue Monde sur les questions de Sécurité ou « *Global Safety Panel* », commune à Rhodia et à l'ICEM[■]. Dans le cadre de cet accord, une visite a été réalisée à l'usine de Bâton Rouge aux États-Unis, en octobre 2010.

(1) Se reporter au paragraphe 3.1.2.3 – ICEM[■] : Un engagement mondial de responsabilité sociale et environnementale.

Les accords collectifs signés en 2010

La réalité du dialogue social se manifeste également par la densité de la négociation d'accords collectifs concernant les salariés.

En France, ont en particulier été signés au niveau du Groupe en 2010 :

- un accord d'intéressement des salariés au niveau d'EBITDA ■ ;
- deux avenants à l'accord sur le Plan d'Épargne Entreprise permettant la mise en œuvre d'une opération d'augmentation du capital réservée aux salariés ⁽¹⁾ ;
- un accord de méthode sur l'évaluation et l'analyse des risques psychosociaux. Cet accord a permis que l'instance paritaire Hygiène Sécurité Environnement travaille à l'élaboration d'un premier plan d'action. Cet accord a légitimé l'inscription de Rhodia dans la liste des meilleures entreprises françaises au classement du Ministère du Travail ;
- un accord sur le travail des salariés postés. Cet accord novateur, visant à réduire la pénibilité du travail posté, contient différents plans d'actions et crée un système temporaire de cessation anticipée d'activité pour les salariés ayant une longue activité en rythme posté (supérieure à 22 ans) ;
- un accord-cadre portant sur les mesures et modalités de la gestion anticipée des métiers, des emplois, et des compétences. Initialement signé en 2007 par deux organisations syndicales (CGT/CFDT), cet accord de GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences) d'une durée de trois ans (2010 -2012) a été renégocié et signé par trois organisations syndicales (CFDT/CFE-CGC/CGT) ;
- un accord relatif à la négociation annuelle obligatoire. Cet accord salarial signé, pour la première fois depuis que Rhodia existe, par toutes les organisations syndicales, porte une nouvelle fois le budget d'augmentations de salaire de Rhodia parmi les plus élevées de l'industrie en France pour 2011.

Plus généralement, la méthode de travail mise en œuvre en France en 2009 avec les représentants du personnel a été progressivement généralisée à tous les établissements en 2010. Elle consiste à définir conjointement un agenda social programmant des thèmes à traiter lors de rencontres hebdomadaires systématiques.

En Pologne, grâce au mode coopératif des négociations engagées au 4^e semestre 2010 entre la direction et les représentants du personnel, un accord portant sur la politique salariale de 2011 a été conclu rapidement, alors que les négociations durent généralement tout le premier trimestre de l'année suivante.

Au Royaume-Uni, lors de la consolidation des sites de Leeds et Halifax, la qualité du dialogue au niveau local et national a bénéficié des relations nouées au sein du Comité de pension, réuni régulièrement depuis 2003. L'accord de compromis sur des conditions générales

de transfert a été signé dans de bonnes conditions, après discussions au niveau national et des changements sur l'âge de bénéfice des retraites apportés durant l'année par la direction.

En Italie, en réponse à un carnet de commandes de plus en plus important, et en présence d'une attitude responsable de dialogue social, un accord augmentant l'activité productive a été signé. Il a été décidé de donner un aspect flexible à cet accord au cas où le carnet d'ordres reviendrait à une situation normale.

Au Brésil, des accords d'intéressement aux résultats sur chaque site ont été conclus avec les syndicats locaux.

Au Venezuela, l'usine d'Acetow a été fermée dans de bonnes conditions sociales, après avoir obtenu l'accord du très influent syndicat local.

En Corée du Sud, des négociations salariales ont lieu régulièrement dans les deux sites industriels (Onsan et Incheon) avec les syndicats coréens représentatifs.

Mais aussi des rencontres de dialogue social fructueuses.

En Russie, une réunion a été organisée entre le Président du syndicat des ouvriers et le Directeur des Ressources Humaines d'Acetow en avril 2010. En octobre 2010, une réunion a eu lieu à Fribourg avec le comité d'entreprise de Fribourg, le comité d'entreprise russe et la direction d'Acetow afin de mieux connaître les systèmes de relations sociales réciproques entre l'Allemagne et la Russie.

Aux États-Unis, des repas (ex : barbecues, pique-niques...), des fêtes à l'occasion de Thanksgiving, de Noël, et des vacances, sont organisés pour les employés et leurs familles sur certains sites. Des journées de sensibilisation aux bonnes pratiques HSE ■ (Hygiène, Sécurité, Environnement) sont également organisées.

En Chine, le bon état d'esprit de l'entreprise en matière de dialogue social est l'une des meilleures façons de coopérer avec l'autorité locale et les syndicats. Pour se conformer à la réglementation et s'assurer que les salariés bénéficient de certains avantages, Rhodia les encourage à assister à toutes sortes d'activités (séminaires, journée de la sécurité...). Le Groupe s'emploie à se maintenir en phase avec l'évolution du marché tout en travaillant en étroite relation avec les syndicats pour accorder des augmentations de salaire aux collaborateurs.

En Inde et en Thaïlande, le Groupe organise des activités pour le personnel, comme les journées de la sécurité, durant lesquelles Rhodia forme ses collaborateurs et leurs familles aux bonnes pratiques HSE ■ (lutte contre l'incendie, premiers secours, exercices d'évacuation...).

(1) Voir le paragraphe 3.3.6. – Partagez les fruits de la croissance : l'actionnariat salarié.

3.3.6 PARTAGER LES FRUITS DE LA CROISSANCE : L'ACTIONNARIAT SALARIÉ

La politique d'actionnariat salarié du Groupe repose sur trois priorités :

- associer plus étroitement les salariés aux performances du Groupe ;
- permettre aux salariés de se constituer une épargne à des conditions préférentielles ;
- augmenter la part du capital de Rhodia détenue par les salariés.

Mise en place depuis plusieurs années, la politique de l'actionnariat salarié a démontré que chaque nouvelle opération joue un rôle fédérateur autour de la stratégie de l'entreprise. Ces opérations régulières contribuent au développement d'un état d'esprit de salarié actionnaire, motivé par sa double contribution salariale et d'investisseur, lui permettant ainsi de mieux appréhender les priorités de l'entreprise.

En 2010, l'augmentation de capital destiné aux collaborateurs a mobilisé près d'un salarié sur deux, voire plus dans les zones en croissance. Ce taux de participation exceptionnel témoigne de la confiance des salariés du monde entier dans la stratégie de Rhodia et ses perspectives de croissance. Elle confirme la pertinence d'une politique des ressources humaines privilégiant la transparence, l'ouverture et la responsabilisation de chacun.

Les leviers de l'actionnariat salarié

Rhodia a mis en place plusieurs programmes pour accompagner le développement de cet actionnariat salarié :

- un fonds investi en actions Rhodia au sein du Plan d'Épargne Groupe (PEG) bénéficiant de l'abondement (voir ci-dessous) ;
- la mise en place en 2007 d'un plan mondial d'attribution gratuite d'actions par lequel les collaborateurs du Groupe se sont vus attribuer 15 actions chacun, à hauteur de 0,2 % du capital ;
- des augmentations de capital en 2006 et 2010 (voir le détail de l'opération Avenir 2010 ci-après).

Le Groupe entretient également une relation de proximité avec Rhodia Alliance, l'Association des actionnaires salariés de Rhodia, qui marque l'importance que le Groupe porte à ses salariés actionnaires

Le Plan d'Épargne du Groupe (PEG)

Le PEG donne aux salariés des sociétés du Groupe adhérentes à ce plan la faculté d'effectuer des versements volontaires et de placer

leur quote-part de participation et/ou d'intéressement. Le PEG donne accès à différents fonds communs de placement d'entreprise (FCPE). Certains servent de supports aux augmentations de capital réservées aux salariés des sociétés du Groupe adhérentes à ce PEG, ces fonds communs de placements étant alors investis en actions Rhodia.

Les règlements des FCPE investis en actions Rhodia prévoient l'expression par leurs Conseils de Surveillance, en assemblée générale, des droits de vote attachés aux actions Rhodia détenues par chacun de ces FCPE.

Conformément aux exigences légales, Rhodia a proposé en 2010 un FCPE solidaire à ses salariés. Pour sa première année, celui-ci a obtenu un certain succès avec un actif net d'environ 2 millions d'euros.

L'augmentation de capital réservée aux salariés : Avenir 2010

En juin 2010, Rhodia, a proposé une augmentation de capital réservée aux salariés. Cette opération, Avenir 2010, a pris la forme suivante :

- trois millions d'actions nouvelles réservées aux salariés à des conditions d'achat privilégiées ;
- la possibilité d'acheter des actions Rhodia à un prix réduit tout en bénéficiant de solides garanties ;
- deux offres : une « offre classique » et une « offre à effet de levier ».

Cette nouvelle augmentation de capital réservée aux salariés s'est inscrit dans la logique de mobilisation de l'ensemble des collaborateurs autour de la nouvelle organisation du Groupe.

Menée dans 13 pays et en 9 langues, Avenir 2010 a remporté une forte adhésion : environ 6 000 salariés du Groupe ont souscrit à l'offre, soit un taux de participation monde de 44,72 %. Pour la première fois, des pays comme l'Inde et la Chine se sont joints à l'augmentation de capital avec des taux de participation comparables aux autres pays, ce qui constitue un véritable succès étant donné le caractère novateur de ce type d'opération dans ces pays. Les plus fortes participations concernent le Brésil (79,1 %), la Corée du Sud (61,58 %) et la France (60,37 %).

TAUX DE PARTICIPATION PAR PAYS

Royaume-Uni	Allemagne	Brésil	Chine	Corée du Sud	Espagne	États-Unis
13,49 %	27,81 %	79,10 %	11,87 %	61,58 %	5,71 %	12,67 %
France	Inde	Italie	Japon	Pologne	Singapour	
60,37 %	33,71 %	6,85 %	41,17 %	10,85 %	24,36 %	

Rhodia a reçu le « Grand Prix de l'Actionariat salarié à l'international », organisé par la Fédération Française des Associations d'actionnaires Salariés et Anciens Salariés (FAS), pour récompenser sa politique active vis-à-vis des actionnaires salariés à l'international. La FAS a notamment souligné la volonté de Rhodia d'adapter ses politiques aux spécificités des pays concernés, d'encourager son développement international et de renforcer la communication et la pédagogie sur ces sujets auprès de tous les salariés du Groupe.

Le succès d'Avenir 2010 traduit un engagement fort des salariés, et montre leur confiance et leur attachement au Groupe. Ce signal

positif témoigne d'un bon climat social et d'une ambition partagée par le management et les salariés. Ce résultat est d'autant plus remarquable qu'il intervient dans un contexte de crise mondiale et d'incertitudes vis-à-vis des marchés financiers.

À l'issue de l'opération Avenir 2010, les collaborateurs du Groupe détiennent 6,5 % du capital de Rhodia contre 3,7 % auparavant. La direction envisage la mise en place régulière de programmes de ce type.

La participation des actionnaires salariés dans le capital de Rhodia

Au 31 décembre 2010, le nombre total d'actions détenues par les salariés du Groupe, au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce, est décomposé comme suit :

FCPE Rhodia 2000	1 010 000
FCPE Actions Rhodia	735 181
FCPE Rhodia International	63 337
FCPE Avenir 2006	1 253 591
FCPE Aspire 2006	257 076
FCPE International Aspire 2006	60 128
FCPE Avenir 2006	22 735
FCPE Zukunft 2006	51 910
Avenir 2010	2 185 196
International Aspire 2010	415 388
Actions détenues directement par les salariés dans le cadre du PEG	374 967
TOTAL DES ACTIONS DÉTENUES PAR LES SALARIÉS REPRÉSENTANT 6,15 % DU CAPITAL DE RHODIA	6 429 509

La participation des salariés actionnaires dans le capital de la Société s'élève à plus de 3 % depuis 2006.

M. Jacques Khélif a été nommé administrateur représentant les salariés actionnaires par l'assemblée générale du 20 mai 2009, à la suite d'une élection ayant impliqué l'ensemble des actionnaires salariés de Rhodia dans le monde.

3.4 Responsabilité sociétale

Maîtriser les risques liés à ses opérations et intégrer son activité au sein des territoires sont les principaux engagements de Rhodia auprès des communautés riveraines de ses sites. Le Groupe travaille en permanence à l'amélioration de la sécurité de ses procédés, produits et process, notamment au travers d'outils de *reporting* de plus en plus détaillés. L'anticipation des situations de crise et la sécurité du transport sont des axes essentiels de notre politique de prévention.

Notre démarche de maîtrise des risques s'adosse également à des communications transparentes et régulières auprès des populations riveraines. Grâce à notre tradition de dialogue et d'ouverture, nous avons établi des relations de confiance avec la société civile, concrétisées partout dans le monde par la reconnaissance de Rhodia comme un acteur responsable du développement local.

3

3.4.1 MAÎTRISER LES RISQUES INDUSTRIELS LIÉS AUX INSTALLATIONS

Obligation absolue, la maîtrise du risque industriel exige des procédures rigoureuses de prévention et la mise en place de procédures d'urgence permettant de circonscrire étroitement toute situation de crise.

Évaluer les risques liés aux installations et procédés

La maîtrise des risques industriels de Rhodia se base sur une évaluation précise des risques existants. À cette fin, un programme d'étude de sécurité existe pour toutes les installations du Groupe.

Ces études « Sécurité procédés », extrêmement détaillées, évaluent les risques potentiels liés à la fois aux produits et aux procédés et sont revues tous les cinq ans. Ce programme s'appuie sur un réseau d'experts en sécurité des procédés soutenus par des responsables de procédés, ayant la responsabilité de valider le passage d'une phase à l'autre d'un projet, tant dans sa dimension de production que dans celle de la sécurité. L'objet de ces procédures est d'élaborer les mesures de prévention et de protection requises pour tous les sites et installations et d'analyser tous les processus en action afin d'évaluer les risques en détectant les paramètres clés.

SUIVI DES ÉTUDES SÉCURITÉ PROCÉDÉS

	Périmètre actuel ■ 2010		
	2008 ⁽¹⁾	2009 ⁽¹⁾	2010 ⁽¹⁾
Taux de réalisation des études « sécurité procédé », effectuées ou revues depuis moins de 5 ans	89 %	83 %	87 %
Taux de réalisation des études « sécurité procédé Seveso ■ », effectuées ou revues depuis moins de 5 ans	99 %	98 %	98 %

(1) Indicateur basé sur le cumul des pourcentages de couverture de chaque unité.

L'objectif de Rhodia est de réaliser ou d'avoir révisé depuis moins de cinq ans, pour chaque installation, une étude de sécurité adaptée à ses risques.

Une analyse des risques en matière de sécurité des procédés a été réalisée sur 87 % des installations depuis moins de 5 ans. L'effort a surtout porté sur les installations classées Seveso ■ ou assimilées

(pour les pays hors de l'Union Européenne), pour lesquelles un taux de couverture de 98,1 % ⁽¹⁾ a été atteint.

Au 31 décembre 2010, Rhodia a identifié 28 sites Seveso ■ « seuil haut ou bas » ou assimilés dans le monde (dont 13 en Europe), susceptibles de présenter, par danger d'explosion ou d'émanation de produits nocifs, des risques pour la santé ou la sécurité des populations voisines et pour l'environnement.

(1) Indicateur basé sur le cumul des pourcentages de couverture de chaque unité.

ACCIDENTS DE PROCÉDÉS

	Périmètre actuel ■ 2010		
	2008	2009	2010
Nombre accidents Procédé (niveau C)	0	0	0
Nombre accidents Procédé (niveau H)	3	2	3
Nombre accidents Procédé (niveau M)	48	53	45
Nombre accidents Procédé (niveau L)	324	267	178

L'amélioration de la sécurité des procédés s'inscrit dans une démarche de progrès permanent et fait l'objet d'efforts constants de la part des sites du Groupe.

Tous les événements accidentels ayant pour origine un dysfonctionnement lié à un procédé sont enregistrés et analysés. Rhodia suit à une échelle mondiale le nombre de ces « accidents » en les classant par niveau de gravité : C (catastrophique), H (haut), M (moyen), L (faible).

En 2010, et pour la dixième année consécutive, aucun événement de catégorie C (catastrophique) n'est à déplorer.

Par ailleurs, le nombre d'accidents de niveau H (haut) est faible et relativement constant d'une année sur l'autre depuis 6 ans.

Enfin, afin d'améliorer la sécurité de ses procédés, Rhodia a débuté en 2007 un *reporting* des accidents de niveau L (faible). La sensibilisation

des principaux acteurs à ce nouveau *reporting* a permis d'en améliorer l'exhaustivité en 2008, ce qui explique l'augmentation du nombre d'accidents de cette catégorie par rapport à 2007. Les résultats de 2009 et 2010 confirment une nette tendance à l'amélioration. L'analyse de leurs principales causes a permis de mettre en évidence plusieurs axes de travail et en particulier une action dans le domaine des Facteurs Humains et Organisationnels (FHOS) rejoignant en ce sens le programme « Vigilance » (se reporter au chapitre 3.3.4 du présent document de référence).

Enfin, en France, l'effort en matière d'analyses des risques a été maintenu avec la poursuite de l'élaboration des dossiers pour les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) dans le cadre de la loi éponyme du 30 juillet 2003. Ainsi à fin 2010, la totalité des 8 PPRT ont été prescrits par les Préfets.

Définir les plans d'urgence pour gérer tout type de situation accidentelle

PLAN D'URGENCE

	Périmètre actuel ■ 2010		
	2008	2009	2010
Taux de sites dotés d'un plan d'urgence testé* depuis moins de 3 ans (*test général et/ou partiel)	98 %	98 %	98 %
Taux de sites ayant révisé leur plan d'urgence depuis moins de 3 ans	95 %	97 %	97 %

Rhodia a pour objectif de réaliser, pour chaque entité et chaque activité, un plan d'urgence adapté aux risques identifiés. Rhodia mène des efforts importants de prévention des accidents avec pour objectif le « zéro accident ». Toutefois, le risque nul n'existant pas, le Groupe se prépare à différents types de situations accidentelles, qu'elles soient liées à l'industrie, aux transports ou aux produits. Face à la variété des risques, le Groupe a établi des plans d'urgence à différents niveaux de l'organisation : Groupe, pays, Entreprises et sites industriels. Les plans d'urgence définissent les rôles de chaque entité selon le type de crise rencontrée et précisent comment les différentes entités doivent se coordonner entre elles pour assurer une gestion efficace. L'objectif est que chaque Entreprise mette en place (ou révise) un plan d'urgence adapté à ses activités.

Comme la préparation des employés aux interventions d'urgence est indispensable pour acquérir les bons réflexes et agir de façon proactive, des formations ont été dispensées notamment dans les principaux pays où le Groupe est industriellement présent. Ces programmes mondiaux de formation à la gestion de crise mettent l'accent sur l'importance de la coordination, la cohésion et la mobilisation des expertises (internes et externes au Groupe), ainsi que sur les différentes étapes des situations de crise.

En 2010, 98 % des entités ont testé leur plan d'urgence depuis moins de 3 ans (97 % ayant révisé leur plan d'urgence depuis moins de 3 ans). Cette réalisation, confirmant le progrès enregistré l'année dernière, démontre que cette pratique est établie de façon permanente sur la quasi-totalité des entités opérationnelles du Groupe.

En ce qui concerne le transport, l'évolution du nombre d'accidents est la suivante :

ACCIDENTS DE TRANSPORT

	Périmètre actuel ■ 2010		
	2008	2009	2010
Nombre accidents Transport (niveau C)	0	0	0
Nombre accidents Transport (niveau H)	2	5	4
Nombre accidents Transport (niveau M)	20	19	18
Nombre incidents Transport (niveau L)	79	51	74

Plus précisément concernant les accidents de transport :

- 63 % des accidents restent imputables à des événements intervenant au cours du transport, c'est pourquoi les actions d'information auprès des transporteurs seront poursuivies en 2011 ;
- 37 % des accidents surviennent au cours des opérations de chargement ou de déchargement ; c'est pourquoi, un rappel des procédures est effectué sur les sites pour tenter de remédier à ces dysfonctionnements.

Rhodia apporte une attention toute particulière au choix de ses transporteurs, en s'appuyant sur les données du *European Chemical Industry Council* (CEFIC ■). De même, dans le cadre de la démarche Développement Durable du Groupe, la fonction Achats a mis en place et généralisé l'utilisation d'un questionnaire d'évaluation du Développement Durable et de la responsabilité sociale et environnementale des transporteurs dès l'étape de sélection des nouveaux fournisseurs. Enfin, un processus d'évaluation annuelle de la performance en la matière est déployé mondialement (voir chapitre 3.1.4.2 du présent document de référence).

Les actions suivantes, initiées il y a quelques années, ont été poursuivies en 2010 dans le domaine des transports :

- en application des réglementations internationales relatives au transport, les sites de Rhodia ont mis en place des plans de sûreté transport pour les marchandises dangereuses à haut risque (*high consequence dangerous goods*) et certaines destinations jugées à risque. Par « sûreté », on entend les mesures ou les précautions à prendre pour minimiser le vol ou l'utilisation impropre de marchandises dangereuses pouvant mettre en danger des personnes, des biens ou l'environnement ;
- à la suite de l'engagement pris par Rhodia en 2003 de lutter contre le terrorisme dans le cadre de l'engagement volontaire américain C-TPAT (*Customs Trade Partnership against Terrorism*), les douanes américaines (*US-Customs & Border Protection*) ont

conduit un audit en 2006 sur trois des sites français de Rhodia. Les inspecteurs ont estimé que certaines bonnes pratiques mises en œuvre sur ces sites pouvaient être considérées comme des exemples à diffuser. En 2007, ils ont décerné à Rhodia Inc. le meilleur niveau atteignable (Tier III). À la suite des audits réalisés par les douanes américaines en Inde et aux États-Unis, la « re-certification » triennale par les douanes américaines a confirmé ce niveau de Tier III ;

- Rhodia Opérations en France s'est investi en 2010 dans la démarche Opérateur Économique Agréé (OEA) de l'Union Européenne ;
- 100 % des sites Rhodia expédiant des marchandises vers les États-Unis ont un plan de sûreté transport étendu aux exigences du C-TPAT en 2010 ;
- un protocole Qualité, Sécurité, Hygiène, Environnement, Sécurité et Sûreté des transports, a été rédigé par le groupe Rhodia et signé par l'ensemble des transporteurs travaillant sous contrat avec le Groupe en France. Ce protocole est en cours d'extension en Europe, avec 80 % des transporteurs d'ores et déjà signataires ;
- un numéro d'information d'urgence international, opérationnel 24 heures sur 24, 365 jours par an, a été mis en place début 2010 afin de répondre à toute sollicitation de clients, d'autorités locales... Il permet au Groupe d'avoir connaissance très rapidement d'événements (tels les accidents de transport) et de réagir dans les plus brefs délais pour apporter expertise et assistance à l'appelant.

De plus dans certains pays, Rhodia doit satisfaire des contraintes réglementaires de sûreté nécessitées par des mesures de lutte contre de possibles actions terroristes. Ces contraintes, qui intéressent la sécurité de ces pays, sont couvertes par les lois de protection du secret desdits pays. Elles permettent également une meilleure coopération et une protection plus efficace avec les services officiels chargés de la protection des biens et des personnes.

3.4.2 RENFORCER LES ÉCHANGES ET LE DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES ■ LOCALES

Partout où il est implanté, Rhodia entend développer des relations de confiance avec les communautés riveraines, fondées sur un dialogue constructif et une information transparente sur les risques industriels. Acteur impliqué dans la vie locale, Rhodia entend également exercer ses responsabilités économiques et sociales auprès de la société civile.

Informer et communiquer de façon proactive

Dans le cadre de sa politique de maîtrise de ses risques industriels, le Groupe s'efforce également d'expliquer son action hors du Groupe. L'ouverture de sites comme lors des journées portes ouvertes en France, ainsi que la participation aux comités locaux d'information et de concertation (CLIC en France, ou Comités Consultatifs Communautaires aux États-Unis, etc.) contribuent à l'information et au dialogue avec les riverains des sites de Rhodia, les élus locaux et les associations.

En 2009, Rhodia a poursuivi en France l'application de la démarche « communication à chaud » lancée par l'Union des Industries Chimiques (UIC ■) et le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire. Cette démarche vise à informer rapidement des incidents, même mineurs, survenant sur les sites de production du Groupe ou lors du transport de ses produits. Applicable à toutes les unités de production de Rhodia en France, cette approche de communication proactive renforce le dialogue que le Groupe entretient avec les riverains, la presse locale, les élus et autres parties prenantes ■.

Être un acteur de la vie locale

Le Groupe encourage les initiatives de ses Entreprises, sites ou collaborateurs qui visent à traduire en actes les valeurs citoyennes de

Rhodia. Aider les populations défavorisées, encourager la formation et l'insertion des jeunes, protéger l'environnement... Ces actions philanthropiques font partie des engagements formalisés dans le référentiel Rhodia Way® ■. Partout, Rhodia et ses entreprises soutiennent chaque fois que possible des causes de solidarité locales par des dons ou du bénévolat de salariés auprès d'associations (en Asie aide aux enfants d'orphelinats ou de soutien scolaire, en Amérique du Nord mobilisation au profit d'agences de services humanitaires non-gouvernementales...).

Au Brésil, la Fondation Rhodia (*Instituto Rhodia*) qui fonctionne comme un organisme indépendant, développe depuis 2007 des projets sociétaux et environnementaux à l'échelle du pays. Sur la période 2007-2013, la Fondation bénéficie d'un financement de la part de Rhodia d'un montant de 1 million de dollars américains (735 000 euros). Cette dotation provient pour une partie de la valeur créée par le projet de réduction des émissions de gaz à effet de serre du site de Paulinia au Brésil.

La Fondation développe un programme intitulé *Alquimia Jovem* (Alchimie Jeune) centré sur l'éducation des jeunes défavorisés ou en situation d'exclusion sociale, et concerne plus de 80 jeunes, âgés de 12 à 16 ans vivant à proximité du centre de recherche de Paulinia. Deux fois par semaine, ces jeunes pratiquent une activité sportive (football, basket-ball, volley-ball) et participent à des échanges sur différentes problématiques (santé, environnement, drogues, orientation professionnelle...). La Fondation a également soutenu en 2008 et 2009 le programme *Museu de Arte Jovem* (programme liant art et jeunesse) au travers du projet, *Memoria Local Na Escola*. L'objectif est de faire réfléchir enfants et professeurs sur l'histoire de leur communauté et de rapprocher les plus jeunes des anciens. Un autre programme également destiné aux écoles vise fournir du matériel pédagogique moderne aux enseignants. Pour plus d'informations voir le site internet dédié (uniquement en portugais) : www.institutorhodia.com.br.

3.5 Rapport d'examen de l'un des Commissaires aux comptes sur une sélection d'indicateurs environnement et sécurité

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de Commissaire aux comptes du groupe Rhodia, nous avons effectué un examen visant à nous permettre d'exprimer une assurance modérée sur une sélection d'indicateurs environnement et sécurité mentionnés ci-dessous, exprimés à périmètre historique[■] (sites appartenant ou ayant appartenu au Groupe en 2010), figurant aux chapitres 3.2.2 et 3.3.2 du présent document de référence :

- Air : effet de serre exprimé en équivalent CO₂[■], acidification (oxydes d'azote et de soufre), ozone troposphérique (composés organiques volatils).
- Eau : prélèvement d'eau, eutrophisation (azote et phosphore), dégradation du milieu aquatique (demande chimique en oxygène, matières en suspension).
- Sécurité : personnel Rhodia (TF1[■], TF2[■], taux de gravité, décès), personnel extérieur (TF1[■], TF2[■] et décès) et personnel intérimaire (TF1[■], TF2[■] et décès), ensemble des personnels (Rhodia, extérieur et intérimaire : TF1[■] et TF2[■]).

Ces indicateurs ont été préparés sous la responsabilité de la Direction Générale conformément aux procédures de *reporting Responsible Care*^{®■} (DRC 06 et son glossaire afférent, DRC 06-01), consultables au siège du Groupe.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion sur ces indicateurs.

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à une assurance modérée sur le fait que les indicateurs ne comportent pas d'anomalie significative. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux plus étendus.

Les travaux ont été conduits au niveau du siège et sur 6 sites géographiques significatifs, représentant 6 entités opérationnelles du Groupe, sélectionnées sur la base des données de l'exercice 2009 (entités majoritairement contributrices aux indicateurs environnement ou n'ayant pas fait l'objet de travaux les années précédentes) :

- Chalampé (France) ;
- Zhangjiagang (Chine) ;
- Fribourg Acetow (Allemagne) ;
- Cincinnatti (États-Unis) ;
- Baton Rouge (États-Unis) ;
- St Fons Chimie (France).

L'ensemble de ces travaux a été effectué de décembre 2010 à fin janvier 2011.

Les données environnementales issues des entités que nous avons visitées couvrent, pour chacun des indicateurs concernés, les pourcentages suivants par rapport aux chiffres publiés par le groupe Rhodia :

Effet de serre 2010 (équivalent CO ₂ [■] , cessions intra-groupe neutralisées)	43 %
Acidification (rejets d'oxydes d'azote et d'oxydes de soufre) 2010	49 %
Ozone troposphérique (rejets de COV [■]) 2010	37 %
Prélèvement d'eau 2010	54 %
Eutrophisation (rejets d'azote et de phosphore) 2010	54 %
Dégradation du milieu aquatique : rejets en DCO [■] 2010	42 %
Dégradation du milieu aquatique : matières en suspension 2010	23 %

Pour les indicateurs sécurité, les données issues des sites visités couvrent les pourcentages suivants en matière d'heures travaillées nécessaires au calcul des taux de fréquence et de gravité :

Personnel Rhodia	17 %
Personnel d'entreprises extérieures	11 %
Personnel intérimaire	12 %
Ensemble des personnels (Rhodia, extérieur, intérimaire)	15 %

Au siège et préalablement aux visites de sites :

- Appréciation des procédures de *reporting* au regard de leur pertinence, leur fiabilité, leur objectivité et leur caractère compréhensible.

Lors des visites de sites :

- vérification de la bonne application des règles de *reporting* définies par le Groupe, en particulier des définitions relatives aux indicateurs *Responsible Care*® entrant dans le périmètre du présent rapport.

Concernant les indicateurs environnement et sécurité :

- revue des méthodes de calcul utilisées pour établir les données du *reporting Responsible Care*®, et en particulier de leur cohérence et de leur fiabilité ;
- rapprochement, sur base de sondages, des données déclarées par les entités opérationnelles dans le système de *reporting* avec des sources d'informations variées (dont résultats d'autocontrôle, déclarations destinées à l'administration ou rapports résultant d'interventions de prestataires externes réalisés dans le cadre des réglementations locales, documents de suivi interne, factures, suivi de contrôle de gestion) ;
- revue analytique des données brutes entrant dans le calcul des indicateurs de l'exercice 2010 par rapport à celles de l'exercice précédent ;
- en cas d'écart sur une donnée déclarée, détermination de la valeur à retenir en liaison avec l'entité opérationnelle et la direction *Responsible Care*®, et vérification de la bonne prise en compte de la donnée modifiée dans la fiche de *reporting* de l'entité concernée.

Suite aux visites, au siège du Groupe :

Concernant les sites visités :

- validation de la bonne prise en compte des données revues pour les entités opérationnelles visitées dans la consolidation globale réalisée par l'équipe en charge du *reporting* au sein de la direction *Responsible Care*® ;

Concernant les sites non visités :

- revue, sur la base de sondages, des travaux de relance et d'explication des écarts entre les données 2009 et 2010 effectués par l'équipe en charge du *reporting* ;
- revue, sur la base de sondages, des contrôles de cohérence effectués par l'équipe en charge du *reporting* ;
- revue, sur la base de sondages, des corrections significatives effectuées par les sites non visités à la demande de l'équipe en charge du *reporting*.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de ces travaux, aux experts de notre département Développement Durable.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les indicateurs environnement et sécurité mentionnés dans le premier paragraphe du présent rapport ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux procédures de *reporting Responsible Care*® du Groupe applicables en 2010.

Neuilly-sur-Seine, le 8 février 2011

PricewaterhouseCoopers Audit

Christian Perrier
Associé
Commissaire aux comptes

Sylvain Lambert
Associé
Département Développement Durable

4

Gouvernance

4.1	Composition des organes d'administration et de direction	94
4.1.1	Le Conseil d'Administration	94
4.1.2	La Direction Générale	101
4.2	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	102
4.2.1	Mode de direction et limitation des pouvoirs du Président-Directeur Général	102
4.2.2	Missions et principaux travaux du Conseil d'Administration	103
4.2.3	Missions et principaux travaux des comités d'études	104
4.2.4	Évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration et des comités d'études	107
4.2.5	Participation aux réunions du Conseil d'Administration et de ses comités d'études	108
4.2.6	Autres droits et obligations des administrateurs	108
4.3	Rémunérations	109
4.3.1	Rémunérations des Membres de la Direction Générale	109
4.3.2	Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux	110
4.3.3	Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants	113
4.3.4	Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'attributions d'actions de performance	114

Le présent chapitre 4, complété des sections 5.1.1, 5.1.2, 7.3.4 et 7.4.8 du présent document de référence, forme le rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce. Le Président-Directeur Général a soumis ce rapport au Conseil d'Administration qui l'a approuvé lors de sa réunion du 22 février 2011.

Rhodia s'attache à ce que les bonnes pratiques, recommandations et dispositions en matière de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées soient bien intégrées dans le mode de fonctionnement de ses organes d'administration et de direction. La Société a ainsi choisi de

se référer volontairement au Code AFEP-MEDEF, dans sa dernière version consolidée de décembre 2008, telle que modifiée en 2010, notamment pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce. La Société estime que ses pratiques sont conformes aux recommandations de ce code et n'en a pas écarté de dispositions. Le Code AFEP-MEDEF est disponible sur le site du MEDEF (www.medef.fr).

Rhodia s'appuie en outre sur le rapport du groupe de travail mis en place par l'AMF sur le comité d'audit (Recommandation AMF du 22 juillet 2010).

4.1 Composition des organes d'administration et de direction

4.1.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.1.1.1 Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de Rhodia est actuellement composé de onze administrateurs, les statuts prévoyant qu'il doit être composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus.

Il n'y a pas eu d'évolution dans la composition du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2010, l'assemblée générale du 28 avril 2010 ayant ratifié la cooptation de M. Henri Poupert-Lafarge en qualité d'administrateur.

Depuis 2005, les administrateurs sont nommés pour une durée de quatre ans, le règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoyant par ailleurs qu'un administrateur non exécutif ne peut rester en fonction plus de 12 ans. Les renouvellements sont échelonnés sur deux années consécutives.

Deux administrateurs, MM. Jean-Pierre Clamadieu, Président-Directeur Général, et Jacques Khélicff, Directeur du Développement Durable, exercent des fonctions exécutives au sein du Groupe. Ce dernier est également administrateur représentant les salariés actionnaires.

Par ailleurs, le règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit, depuis 2009, qu'un Lead Independent Director soit désigné par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance. M. Michel de Fabiani occupe cette fonction depuis cette date. Son rôle est d'être le relais privilégié entre le Président-Directeur Général et les administrateurs indépendants, d'être consulté lors de l'établissement de l'ordre du jour des réunions du conseil et de mener les débats du

Conseil en cas d'absence du Président-Directeur Général. Enfin, il peut réunir les administrateurs indépendants.

Les statuts de la Société prévoient que chaque administrateur doit être propriétaire d'un minimum de 100 actions pendant la durée de son mandat.

Par ailleurs, dans le cadre de ses réflexions sur sa composition, sur la base des recommandations du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance, le Conseil d'Administration a décidé de proposer la nomination de Madame Sophie Dutordoir au vote des actionnaires lors de l'assemblée générale prévue pour se tenir le 18 mai 2011. Cette nomination permettrait ainsi de poursuivre la diversification des compétences au sein du Conseil d'Administration, tout en permettant une meilleure représentation des femmes. En cas d'approbation de cette nomination, le Conseil serait alors composé de 12 membres, dont deux femmes (soit 17 % de femmes), permettant ainsi de se rapprocher de l'objectif fixé par le Code AFEP-MEDEF et par la loi relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance (présence d'au moins 20 % de femmes au sein des conseils d'administration à échéance 2013).

Présentation des membres du Conseil d'Administration au 22 février 2011

Parmi les critères retenus pour la sélection des administrateurs figurent leur expertise et leur expérience en matière de gestion. Les biographies ci-dessous ainsi que les tableaux figurant au chapitre 4.1.1.2 donnent ainsi une indication sur l'expérience et les expertises de chacun des administrateurs.

Jean-Pierre Clamadieu est Président-Directeur Général de Rhodia depuis le 17 mars 2008. Il en était auparavant le Directeur Général et administrateur depuis octobre 2003. Il est également administrateur de Faurecia depuis le 29 mai 2007 et de la SNCF depuis le 21 février 2008. M. Clamadieu préside par ailleurs la commission Développement Durable du MEDEF et le Conseil de chefs d'entreprise France-Brésil du MEDEF International. Il est Vice-Président du CEFIC (Conseil européen des industries chimiques) et administrateur de l'ICCA (Conseil mondial des industries chimiques). M. Clamadieu a été Directeur Général de la division Pharmacie et Agrochimie d'avril à octobre 2003, Directeur Général de la division Organique Fine de janvier 2002 à avril 2003, Directeur des Achats Monde en 2001 et Directeur Général de l'Entreprise Rhodia Eco Services entre 1999 et 2000. De 1996 à 1999 il a été Directeur Général chargé des activités chimie du groupe Rhône-Poulenc pour la Zone Amérique Latine. M. Clamadieu a intégré Rhône-Poulenc en 1993 pour développer de nouvelles activités dans le domaine du contrôle de la pollution automobile. Avant de rejoindre Rhône-Poulenc M. Clamadieu a été Conseiller technique auprès du ministre du Travail de 1991 à 1993. M. Clamadieu a commencé sa carrière professionnelle en 1984, occupant différents postes au sein d'agences gouvernementales françaises telles que la direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche (DRIR) et la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR). Il est né le 15 août 1958 et est diplômé de l'École des Mines de Paris.

Patrick Buffet est administrateur de Rhodia depuis le 20 mai 2009 et préside le Comité Stratégique et de Développement Durable du Groupe. Il est Président-Directeur Général du groupe Eramet, Président-Directeur Général de la Société Le Nickel et administrateur de Comilog (sociétés du groupe Eramet), depuis avril 2007. Il est également administrateur de Bureau Veritas et de la société Banimmo (Belgique) et membre du Conseil de Surveillance d'Arcole Industries. Entre 2001 et avril 2007, il était Délégué Général, Membre du Comité Exécutif de Suez et Membre du Conseil de Surveillance d'Areva. De 1998 à 2001, il occupait les fonctions de Directeur Général Adjoint, Membre du Comité Exécutif du groupe Suez Lyonnaise des Eaux et de la Société Générale de Belgique. De 1994 à 1998, il était Directeur des Participations Industrielles de la Société Générale de Belgique, filiale de Suez. De 1991 à 1994, Patrick Buffet était Conseiller Industriel à la Présidence de la République, après ses fonctions de Président-Directeur Général de la société Sanders S.A. (1989-1991). Il a exercé auparavant différentes responsabilités au sein du ministère de l'Industrie (Directeur de Cabinet du ministre délégué à l'Énergie, Conseiller Technique au Cabinet de plusieurs ministres). Patrick Buffet a commencé sa carrière d'Ingénieur au Corps des Mines comme Chargé de Mission auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes puis comme Responsable « Grands Projets » à la Direction Générale de l'Énergie et des Matières Premières. Il est né le 19 octobre 1953.

Aldo Cardoso est administrateur de Rhodia depuis le 28 juillet 2004 ; il est actuellement Président du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance et membre du Comité d'Audit et des Risques du Groupe. M. Cardoso est également administrateur de GDF-Suez, Imerys, Gecina, Mobistar (Belgique) et de Bureau Veritas et censeur d'Axa Investment Managers. M. Cardoso a été

Président Exécutif d'Andersen Worldwide de 2002 à 2003, Président du Conseil de Surveillance d'Andersen Worldwide de 2000 à 2001, et Président d'Andersen France de 1998 à 2002. M. Cardoso a débuté sa carrière en 1979 en tant que consultant auditeur au sein du groupe Andersen et y a été nommé Associé en 1989 puis Directeur du Département Audit en France en 1993, avant de prendre en charge le Département Européen d'Audit et de Consultation Financière en 1998. M. Cardoso est né le 7 mars 1956 et est diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Paris.

Pascal Colombani a été nommé administrateur de Rhodia lors de l'assemblée générale du 23 juin 2005 et est actuellement membre du Comité Stratégique et de Développement Durable et du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance du Groupe. M. Colombani est Senior Advisor du cabinet de Conseil en stratégie A.T. Kearney depuis 2003, Président du Conseil d'Administration de Valeo et administrateur d'Alstom, de Technip, de British Energy Group (filiale d'EDF) et d'Energy Solutions. M. Colombani a présidé le Conseil de Surveillance d'Areva jusqu'à 2003 et a été administrateur général et Président du Conseil d'Administration du Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) de janvier 2000 à décembre 2002. De 1998 à 1999, il a été Directeur de la Technologie au ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Technologie, après avoir travaillé près de 20 ans pour Schlumberger à différents postes en Europe, aux États-Unis et en Asie, présidant notamment la filiale japonaise du groupe à Tokyo de 1995 à fin 1997. M. Colombani a débuté sa carrière au CNRS et au Lawrence Berkeley Laboratory. Il est né le 14 octobre 1945 et a été élève de l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud. Il est agrégé de l'Université (1969) et docteur en sciences physiques (1974).

Laurence Danon est administrateur de Rhodia depuis le 16 mai 2008 et est actuellement membre du Comité Stratégique et de Développement Durable du Groupe. Elle a rejoint Edmond de Rothschild Corporate Finance en 2007 comme Membre du Directoire et a été nommée Présidente du Directoire en novembre 2009. Ancienne élève de l'École Normale Supérieure (Ulm), ingénier du Corps des Mines, agrégée de Sciences Physiques et titulaire d'un DEA de Chimie Organique, Laurence Danon démarre sa carrière en 1984 au ministère de l'Industrie comme chef de la division Développement Industriel de la direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche de Picardie puis rejoint en 1987, la direction des Hydrocarbures du ministère de l'Industrie, comme Chef de la direction Exploration-Production. En 1989, elle entre dans le groupe Elf où elle exerce des responsabilités commerciales au sein de la division Polymères. En 1991, elle devient Directeur à la division Spécialités Industrielles, avant d'être nommée en 1994 Directeur de la division Mondiale des Polymères Fonctionnels. En 1996, elle se voit confier la Direction Générale de Ato Findley Adhésives qui deviendra Bostik après la fusion avec Total à partir de 1999. Bostik est n° 2 mondial des adhésifs. Nommée Président-Directeur Général du Printemps en 2001, Laurence Danon mène avec succès son repositionnement vers la mode et le haut de gamme. Après la cession réussie du Printemps en octobre 2006, elle quitte son poste en février 2007. Laurence Danon préside la Commission « Prospectives » du MEDEF. Elle est également membre du Conseil d'Administration des sociétés Diageo Plc et de TF1 et membre du Conseil de Surveillance de BPCE. Elle est née le 6 janvier 1956.

Michel de Fabiani a été nommé administrateur de Rhodia en avril 2003 et est actuellement Lead Independent Director et membre du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance et du Comité d'Audit et des Risques du Groupe. Il est aussi Président de Hertford British Hospital Corporation ainsi que de la Franco British Chamber of Commerce & Industry, administrateur de BP France et Valeo SA, et membre du Conseil de Surveillance de Vallourec. À l'étranger il est administrateur de EB Trans Luxembourg. Il a été Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de BP France de 1995 à 2004, Président Régional Europe de BP Group de 1999 à 2004, et auparavant Directeur Général de BP Oil Europe. Il est né le 17 juin 1945 et est diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales (1967).

Jacques Khélif a été nommé administrateur de Rhodia lors de l'assemblée générale du 23 juin 2005 sur proposition volontaire du Conseil d'Administration qui souhaitait avoir en son sein un administrateur représentatif de l'actionariat salarié. Il a été nommé administrateur représentant les salariés actionnaires lors de l'assemblée générale du 20 mai 2009. Depuis octobre 2003, il est le Directeur du Développement Durable. Il a rejoint Rhodia en novembre 2002 en tant que Directeur Délégué, Conseiller du Président pour le Développement Durable. M. Khélif a été Secrétaire Fédéral de la Fédération Chimie CFDT à partir de 1984 et Secrétaire Général de cette même fédération à partir de 1987. À la même époque il est devenu membre du Bureau National de la CFDT. Il a également été Vice-Président de la Fédération Européenne des Syndicats des Mines, de la Chimie, et de l'Énergie (EMCEF). Il a débuté sa carrière chez Rhône-Poulenc à l'usine de Chalampé en 1972 où il a participé aux activités syndicales de la CFDT. M. Khélif est né le 19 octobre 1953.

Olivier Legrain a été nommé administrateur de Rhodia lors de l'assemblée générale du 23 juin 2005 et est actuellement membre du Comité Stratégique et de Développement Durable et du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance du Groupe. Depuis janvier 2001, il est Président du Conseil d'Administration et Président de Materis, société issue de la branche Matériaux de Spécialités du groupe Lafarge. En 1994, il est nommé Directeur Général Adjoint du groupe Lafarge, membre du Comité Exécutif. Il prend la direction de la branche Matériaux de Spécialités en 1995. Il devient également Responsable de la Coordination Stratégique du groupe Lafarge en 1997. Auparavant, il a occupé différentes fonctions de Directeur Général au sein du groupe Rhône-Poulenc. Il est nommé Directeur Général Adjoint de la division Chimie de Base de 1986 à 1990, du secteur des Fibres et Polymères de 1990 à 1991 et du secteur Intermédiaires Organiques et Minéraux de 1991 à 1993. M. Legrain est né le 30 septembre 1952 et est diplômé de l'École Civile des Mines et de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (ENSAE).

Francis Mer est administrateur de Rhodia depuis le 13 mai 2004 et membre du Comité Stratégique et de Développement Durable du Groupe. Il est aussi administrateur d'Adecco (Suisse) et Président du Conseil de Surveillance de Safran. Il a été ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie du 7 mai 2002 au 30 mars 2004, et Président du Conseil d'Administration d'Usinor-Sacilor puis d'Arcelor de 1986 à 2002. En juillet 1982, il est devenu Président et Directeur

Général de Pont-à-Mousson S.A. et Directeur de la Branche Pipeline et Ingénierie Mécanique du groupe Saint-Gobain, après en avoir été Directeur Général Adjoint chargé de la politique industrielle, Directeur de Saint-Gobain Industries (1974 à 1978) et Directeur de Saint-Gobain Pont-à-Mousson (1973). Il avait rejoint le groupe Saint-Gobain en 1970. Il est né le 25 mai 1939 et est diplômé de l'École Polytechnique et de l'École des Mines.

Yves René Nanot est administrateur de Rhodia depuis le 25 octobre 2002. Il a été Vice-Président du Conseil d'Administration du 3 octobre 2003 au 30 mars 2004 puis Président du Conseil d'Administration du 31 mars 2004 au 17 mars 2008. Il est également, depuis le 1^{er} janvier 2010, Président du Conseil d'Administration des Ciments Français, dont il était le Président-Directeur Général depuis juillet 1993, administrateur d'Italcementi (Italie) et des filiales étrangères des Ciments Français aux États-Unis, au Maroc, en Inde, en Thaïlande, en Turquie et en Égypte. Il a été Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de Total France, puis Président de Total Refining and Marketing et membre du Comité Exécutif du groupe Total. M. Nanot a intégré le groupe Total en 1983 et été Président d'Hutchinson S.A. de 1983 à 1989. M. Nanot a commencé sa carrière chez Du Pont de Nemours aux États-Unis et a occupé différents postes dans cette société en France et en Europe entre 1962 et 1983. M. Nanot est diplômé de l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers de Paris et titulaire d'un MBA et PhD de l'Université de Californie à Los Angeles (UCLA). M. Nanot est né le 27 mars 1937.

Henri Poupart-Lafarge est administrateur de Rhodia depuis le 5 mai 2009 et Président du Comité d'Audit et des Risques du Groupe. Il est actuellement Président d'Alstom GRID (depuis le 7 juin 2010) et Vice-Président exécutif d'Alstom. Il était auparavant Directeur Financier d'Alstom depuis octobre 2004. Il a commencé sa carrière en 1992 à la Banque Mondiale à Washington DC, avant de rejoindre le ministère de l'Économie et des Finances en 1994 à la direction du Trésor, puis au Cabinet du ministre de l'Économie et des Finances. Il est diplômé de l'École Polytechnique, de l'École Nationale des Ponts et Chaussées et du *Massachusetts Institute of Technology*. Il est né le 10 avril 1969.

Indépendance des administrateurs

Mme Laurence Danon et MM. Patrick Buffet, Aldo Cardoso, Pascal Colombani, Michel de Fabiani, Olivier Legrain, Francis Mer et Henri Poupart-Lafarge ont été qualifiés d'administrateurs indépendants par le Conseil d'Administration, **soit 8 administrateurs sur les 11 composant le Conseil d'Administration (72 %)**.

Cette proportion est supérieure à ce qui est préconisé par le Code AFEP-MEDEF qui recommande qu'au moins la moitié des membres du Conseil d'Administration soit indépendante.

Par ailleurs, **les Comités d'études du Conseil d'Administration sont intégralement composés d'administrateurs indépendants** (la composition des Comités est détaillée au chapitre 4.2.3 ci-dessous). Pour mémoire, le Code AFEP-MEDEF recommande que la part d'administrateurs indépendants soit de la moitié dans les Comités des Rémunérations et des deux tiers dans les Comités des Comptes (ou d'Audit).

Conformément au Code AFEP-MEDEF et au règlement intérieur du Conseil d'Administration, l'évaluation annuelle de l'indépendance des administrateurs a été réalisée par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance, lors de sa réunion du 19 janvier 2011.

Pour effectuer cet examen, le Conseil d'Administration (i) a examiné la situation de chacun des administrateurs et les éventuelles évolutions intervenues depuis la dernière qualification dont ils ont fait l'objet et (ii) s'est référé à la définition du Code AFEP-MEDEF qui considère qu'un « *administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement* ». Par ailleurs, le Conseil a pris en compte l'intégralité des critères du Code AFEP-MEDEF pour apprécier l'indépendance des administrateurs, à savoir :

- ne pas être salarié ou mandataire social de Rhodia, salarié ou administrateur d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle Rhodia détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de Rhodia (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être (ou ne pas être lié à un) client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
 - significatif de Rhodia ou de son Groupe,
 - ou pour lequel Rhodia ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;

- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de Rhodia au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être administrateur de Rhodia depuis plus de douze ans.

Concernant **Mme Danon, MM. Buffet, Cardoso, Colombani, de Fabiani, Legrain, Mer et Poupart-Lafarge** leur situation d'administrateur indépendant n'a pas évolué depuis leur dernière qualification par le Conseil. Ils continuent à remplir l'ensemble des critères indicatifs proposés par le Code AFEP-MEDEF pour la qualification d'administrateur indépendant.

Concernant **M. Yves René Nanot**, le Conseil a décidé de ne pas retenir la qualification d'indépendance, au regard du mandat de Président du Conseil d'Administration qu'il a exercé de 2004 à 2008 et de la rémunération qui y était associée.

M. Jean-Pierre Clamadieu, Président-Directeur Général, et **M. Jacques Khélif**, Directeur du Développement Durable du Groupe, sont considérés comme non indépendants, du fait de leurs fonctions exécutives au sein du Groupe et de la rémunération qui y est associée.

Il est par ailleurs indiqué que, en cas d'approbation de la proposition de nomination de Madame Sophie Dutordoir par l'assemblée générale prévue pour se tenir le 18 mai 2011, le Conseil d'Administration serait alors composé de 9 administrateurs indépendants sur 12 membres (soit 75 % de membres indépendants).



4.1.1.2 Informations sur les administrateurs

Nom et informations complémentaires	Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères au cours des 5 derniers exercices	Activité professionnelle au cours des 5 dernières années
<p>JEAN-PIERRE CLAMADIEU (né le 15 août 1958) Fonction principale exercée dans la Société : Président-Directeur Général État du mandat : Cooptation le 3 octobre 2003 Ratification le 31 mars 2004 Terme du mandat à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2012 Nombre d'actions Rhodia détenues : 114 076</p>	<p><i>En cours actuellement :</i> <i>En France :</i> Administrateur de Faurecia* et de la SNCF</p>	<p>Président-Directeur Général de Rhodia* depuis le 17 mars 2008 Directeur Général de Rhodia du 3 octobre 2003 au 17 mars 2008</p>

* Sociétés cotées.

Nom et informations complémentaires	Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères au cours des 5 derniers exercices	Activité professionnelle au cours des 5 dernières années
<p>PATRICK BUFFET (né le 19 octobre 1953)</p> <p>Fonctions principales exercées dans la Société : Administrateur Président du Comité Stratégique et de Développement Durable</p> <p>État du mandat : Nomination le 20 mai 2009 Terme du mandat à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2012</p> <p>Nombre d'actions Rhodia détenues : 200</p>	<p><i>En cours actuellement :</i> <i>En France :</i> Président-Directeur Général d'Eramet* Président-Directeur Général de la Société Le Nickel et administrateur de Comilog (sociétés du groupe Eramet) Administrateur de Bureau Veritas* Membre du Conseil de Surveillance d'Arcole Industries</p> <p><i>À l'étranger :</i> Administrateur de Banimmo (Belgique)</p> <p><i>Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés :</i> Membre du Conseil de Surveillance d'Areva et Astorg-Partners Administrateur de CDC Ixis et diverses filiales détenues majoritairement par le groupe Suez</p>	<p>Président-Directeur Général d'Eramet* (depuis avril 2007) Délégué Général, membre du Comité Exécutif de Suez (2001 à avril 2007)</p>
<p>ALDO CARDOSO (né le 7 mars 1956)</p> <p>Fonctions principales exercées dans la Société : Administrateur Président du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance Membre du Comité d'Audit et des Risques</p> <p>État du mandat : Cooptation le 28 juillet 2004 Ratification le 23 juin 2005 Terme du mandat à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2012</p> <p>Nombre d'actions Rhodia détenues : 2 156</p>	<p><i>En cours actuellement :</i> <i>En France :</i> Administrateur de GDF-Suez*, Gecina*, Imerys* et Bureau Veritas* Censeur d'Axa Investment Managers</p> <p><i>À l'étranger :</i> Administrateur de Mobistar* (Belgique)</p> <p><i>Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés :</i> Administrateur de Penauille Polyservices, Axa Investment Managers, Gaz de France, Orange et Accor</p>	
<p>PASCAL COLOMBANI (né le 14 octobre 1945)</p> <p>Fonctions principales exercées dans la Société : Administrateur Membre du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance et du Comité Stratégique et de Développement Durable</p> <p>État du mandat : Nomination le 23 juin 2005 Terme du mandat à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2012</p> <p>Nombre d'actions Rhodia détenues : 1 157</p>	<p><i>En cours actuellement :</i> Président du Conseil d'Administration de Valeo S.A.* <i>Administrateur de :</i> <i>En France :</i> Alstom S.A.* et Technip S.A.*</p> <p><i>À l'étranger :</i> British Energy Group plc, filiale d'EDF (Royaume-Uni) et Energy Solutions* (États-Unis)</p> <p><i>Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés :</i> <i>En France :</i> Administrateur de l'Institut Français du Pétrole (2001-2006) Président de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences (2003-2006)</p>	<p>Senior Advisor du cabinet de conseil en stratégie A. T. Kearney depuis 2003 Senior Advisor d'Arjil Banque et de Detroyat & Associés (jusqu'en octobre 2009)</p>

* Sociétés cotées.

Nom et informations complémentaires	Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères au cours des 5 derniers exercices	Activité professionnelle au cours des 5 dernières années
<p>LAURENCE DANON (née le 6 janvier 1956) Fonctions principales exercées dans la Société : Administrateur Membre du Comité Stratégique et de Développement Durable État du mandat : Nomination le 16 mai 2008 Terme du mandat à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2011 Nombre d'actions Rhodia détenues : 1 000</p>	<p><i>En cours actuellement :</i> <i>En France :</i> Administrateur de TF1* Membre du Conseil de Surveillance de BPCE <i>À l'étranger :</i> Administrateur de Diageo Plc* <i>Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés :</i> <i>En France :</i> Administrateur de Lafuma (jusqu'en novembre 2008) et de Compagnie Plastic Omnium S.A. (jusqu'en juillet 2010) <i>À l'étranger :</i> Administrateur d'Experian plc (jusqu'au 31 décembre 2009)</p>	<p>Présidente du Directoire d'Edmond de Rothschild Corporate Finance depuis novembre 2009 Membre du Directoire d'Edmond de Rothschild Corporate Finance (de septembre 2007 à novembre 2009) Président-Directeur Général de Printemps (2001 à février 2007)</p>
<p>MICHEL DE FABIANI (né le 17 juin 1945) Fonctions principales exercées dans la Société : Administrateur Lead Independent Director Membre du Comité d'Audit et des Risques et du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance État du mandat : Cooptation le 29 avril 2003 Ratification le 31 mars 2004 Terme du mandat à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2011 Nombre d'actions Rhodia détenues : 3 178</p>	<p><i>En cours actuellement :</i> <i>En France :</i> Président de la Chambre de commerce et d'industrie franco-britannique ; Président de Hertford British Hospital Corporation Administrateur de Valeo SA* et BP France Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec <i>À l'étranger :</i> Administrateur de EB Trans Luxembourg <i>Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés :</i> <i>En France :</i> Administrateur de l'Institut Français du Pétrole, <i>À l'étranger :</i> Administrateur de Star Oil Mali et Sems Maroc</p>	
<p>JACQUES KHELIF (né le 19 octobre 1953) Fonctions principales exercées dans la Société : Directeur du Développement Durable Administrateur représentant les salariés actionnaires État du mandat : Nomination en tant qu'administrateur le 23 juin 2005 Nomination en tant qu'administrateur représentant les salariés actionnaires le 20 mai 2009 Terme du mandat à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2012 Nombre d'actions Rhodia détenues : 25 105 Il détient par ailleurs des parts de FCPE dans le cadre du PEE Rhodia</p>		<p>Directeur du Développement Durable de Rhodia (depuis octobre 2003)</p>
<p>OLIVIER LEGRAIN (né le 30 septembre 1952) Fonctions principales exercées dans la Société : Administrateur Membre du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance et du Comité Stratégique et de Développement Durable État du mandat : Nomination le 23 juin 2005 Terme du mandat à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2012 Nombre d'actions Rhodia détenues : 230</p>	<p><i>En cours actuellement :</i> <i>En France :</i> Président ou Administrateur de diverses filiales du groupe Materis Administrateur de Parrot*, Solaire, Trèfle, Trèfle 2, Mécénat Balas, Financière K2 et ARP <i>À l'étranger :</i> Président ou Administrateur de diverses filiales du groupe Materis <i>Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés :</i> <i>En France :</i> Administrateur de Terreal</p>	<p>Président-Directeur Général de Materis depuis janvier 2001</p>

* Sociétés cotées.

Nom et informations complémentaires	Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères au cours des 5 derniers exercices	Activité professionnelle au cours des 5 dernières années
<p>FRANCIS MER (né le 25 mai 1939)</p> <p>Fonctions principales exercées dans la Société : Administrateur Membre du Comité Stratégique et de Développement Durable</p> <p>État du mandat : Cooptation le 13 mai 2004 Ratification le 23 juin 2005 Terme du mandat à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2012</p> <p>Nombre d'actions Rhodia détenues : 116</p>	<p><i>En cours actuellement :</i> <i>En France :</i> Président du Conseil de Surveillance de SAFRAN* Membre du Conseil de Surveillance de la Fondation pour l'Innovation Politique</p> <p><i>À l'étranger :</i> Administrateur d'Adecco (Suisse)</p> <p><i>Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés :</i> <i>En France :</i> Administrateur d'Alstom</p> <p><i>À l'étranger :</i> Administrateur de Inco (Canada)</p>	
<p>YVES RENÉ NANOT (né le 27 mars 1937)</p> <p>Fonction principale exercée dans la Société : Administrateur</p> <p>État du mandat : Cooptation le 25 octobre 2002 Ratification le 29 avril 2003 Terme du mandat à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2011</p> <p>Nombre d'actions Rhodia détenues : 11 000</p>	<p><i>En cours actuellement :</i> <i>En France :</i> Président du Conseil d'Administration des Ciments Français*</p> <p><i>À l'étranger :</i> Administrateur de : Italcementi SpA (Italie) et diverses filiales des Ciments Français</p> <p><i>Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés :</i> Administrateur de Centre Technique Groupe SpA. (Italie), Imerys et Provimi</p>	<p>Président du Conseil d'Administration de Ciments Français* (depuis le 1^{er} janvier 2010) Président-Directeur Général de Ciments Français* (de juillet 1993 au 31 décembre 2009) Président du Conseil d'Administration de Rhodia (du 31 mars 2004 au 17 mars 2008)</p>
<p>HENRI POUPART-LAFARGE (né le 10 avril 1969)</p> <p>Fonctions principales exercées dans la Société : Administrateur Président du Comité d'Audit et des Risques</p> <p>État du mandat : Cooptation le 5 mai 2009 Ratification le 28 avril 2010 Terme du mandat à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2011</p> <p>Nombre d'actions Rhodia détenues : 1 000</p>		<p>Président d'Alstom GRID depuis le 7 juin 2010 Vice-Président Exécutif d'Alstom* depuis le 7 juin 2010 Directeur Financier d'Alstom* d'octobre 2004 à juin 2010</p>

* Sociétés cotées.

L'adresse professionnelle des administrateurs dans le cadre de leurs fonctions au sein de Rhodia est le siège social de Rhodia.

4.1.1.3 Autres informations

Sanctions applicables aux administrateurs et aux dirigeants

À la connaissance de la Société, aucun des administrateurs de la Société n'a fait l'objet au cours des cinq dernières années :

- d'une condamnation pour fraude, ni n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ou des organismes professionnels ni n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de

direction ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Absence de conflits d'intérêts

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres des organes d'administration du Groupe et leurs intérêts privés et leurs autres devoirs.

Par ailleurs, outre les dispositions légales applicables en matière de conventions réglementées, le règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit que tout administrateur a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, et de s'abstenir de participer au vote de toute délibération pour laquelle il serait dans une situation de conflit d'intérêts.

Absence de lien familial

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de lien familial entre les membres du Conseil d'Administration.

Contrats de services

Rhodia n'a pas conclu de contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages à terme.

4.1.2 LA DIRECTION GÉNÉRALE

Jusqu'au 30 juin 2010, la direction du Groupe était assurée par un Comité de Direction Générale composé comme suit :

- Jean-Pierre Clamadieu, Président-Directeur Général ;
- Gilles Auffret, Directeur Général Opérations ;
- Pascal Bouchiat, Directeur Général Adjoint Finances ;
- Marc Chollet, Directeur Général Adjoint Stratégie ;
- Yolène Coppin, Directrice Générale Adjointe Ressources Humaines ;
- Jean-Pierre Labroue, Secrétaire Général.

Dans le cadre de son ambition 2013-2015 (se référer au chapitre 2 du présent document de référence), Rhodia a ajusté son organisation. Ainsi, depuis le 1^{er} juillet 2010, un Comité Exécutif resserré s'est substitué au Comité de Direction Générale. Il pilote le Groupe et supervise les différentes Entreprises et Fonctions qui le composent. Il est composé des quatre membres suivants :

- Jean-Pierre Clamadieu, Président-Directeur Général ;
- Gilles Auffret, Directeur Général Opérations ;
- Pascal Bouchiat, Directeur Général Adjoint et Directeur Financier ;
- Pascal Juery, Directeur Général Adjoint.

Le Comité Exécutif définit la stratégie de Rhodia. Il est responsable de l'identité de Rhodia et garant de sa cohérence (politiques majeures, principes de management et valeurs). Il prend des engagements vis-à-vis des actionnaires et du Conseil d'Administration. Il décide des allocations de ressources principales au sein du Groupe. Il participe à la gouvernance de certaines ressources centrales (Industriel, Système d'Information, Achat & Supply Chain et Recherche et Développement) qui apportent aux entreprises des prestations à forte valeur ajoutée et une différenciation de long terme grâce à des savoir-faire techniques et des expertises critiques. Le Comité Exécutif s'appuie sur des ressources fonctionnelles corporate et, dans les Zones, sur les responsables des Zones.

Au-delà du premier cercle de Direction Générale du Groupe, le *Management Committee*, réunit, depuis le 1^{er} juillet 2010, les membres du Comité Exécutif et les responsables des Entreprises, des Directions Fonctionnelles et des Zones. Cette instance permet le partage d'information, le débat et l'alignement global des hauts dirigeants du Groupe.

4.2 Fonctionnement des organes d'administration et de direction

La gestion et la direction de Rhodia sont réparties entre le Président-Directeur Général et le Conseil d'Administration. Conformément à la loi et au Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'Administration est chargé de contrôler la gestion de la direction, de fixer les orientations stratégiques de la Société et de veiller à la bonne marche de celle-ci. Le Président-Directeur Général est quant à lui investi de tous les pouvoirs en ce qui concerne la gestion courante de la Société et sa représentation à l'égard des tiers. Il est appuyé dans cette tâche par le Comité Exécutif.

Afin de compléter les dispositions légales et statutaires et de préciser les règles concernant la composition, le rôle et les pouvoirs respectifs du Conseil d'Administration, de ses Comités d'études et de la Direction Générale, la Société s'est dotée d'un règlement intérieur pour son Conseil d'Administration en 2000. Celui-ci a été modifié plusieurs fois depuis cette date afin de tenir compte à la fois des évolutions du fonctionnement des organes d'administration et de direction de la Société et des évolutions en matière de règles de gouvernance, et notamment des recommandations du Code AFEP-MEDEF. Son objectif est également d'optimiser l'efficacité

des réunions et des débats du Conseil d'Administration, ainsi que d'intégrer dans le fonctionnement des organes sociaux les pratiques adéquates en matière de gouvernement d'entreprise.

Le règlement intérieur prévoit ainsi les compétences respectives du Conseil d'Administration et du Président-Directeur Général, instituant des limites aux pouvoirs de ce dernier (chapitres 4.2.1 et 4.2.2 ci-dessous), l'existence de trois Comités d'études (Comité d'Audit et des Risques, Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance et Comité Stratégique et de Développement Durable) et leurs règles en matière de composition, modalités de fonctionnement, missions et pouvoirs (chapitre 4.2.3 ci-dessous).

Il est par ailleurs prévu dans le règlement intérieur que le Conseil procède, une fois par an, à une évaluation de son fonctionnement, en faisant notamment le point sur ses modalités de fonctionnement et en vérifiant que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues (chapitre 4.2.4 ci-dessous).

Enfin, le règlement intérieur fixe un certain nombre de droits et devoirs des administrateurs (chapitre 4.2.5 ci-dessous).

4.2.1 MODE DE DIRECTION ET LIMITATION DES POUVOIRS DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Mode de direction

Lors de la séance du Conseil d'Administration en date du 17 mars 2008, M. Yves René Nanot, dans le cadre des dispositions statutaires concernant la limite d'âge du Président, a démissionné de son mandat de Président du Conseil d'Administration (conservant son mandat d'administrateur). Au regard de cette situation et de l'évolution de celle de la Société, le Conseil d'Administration, lors de cette même réunion, a décidé de réunir les fonctions de Président et de Directeur Général et de confier à M. Jean-Pierre Clamadieu le mandat de Président du Conseil d'Administration assumant la Direction Générale de la Société.

Ce choix de réunir les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général a été décidé pour simplifier la prise de décision et de responsabilité. La présence d'une majorité d'administrateurs indépendants au sein du Conseil ainsi que le règlement intérieur du Conseil d'Administration offrent les garanties

nécessaires à assurer un tel mode de direction dans le respect des bonnes pratiques de gouvernance.

Ainsi, le règlement intérieur prévoit des limites aux pouvoirs du Président-Directeur Général et a instauré, en 2009, la fonction de *Lead Independent Director* afin qu'un administrateur, nommé parmi les administrateurs indépendants par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance, soit le point de contact privilégié du Président-Directeur Général et assure la liaison avec les autres administrateurs. Ainsi, le *Lead Independent Director* est consulté sur l'établissement de l'ordre du jour des réunions du Conseil, peut demander la convocation d'une réunion du Conseil ou réunir les administrateurs indépendants et mène les débats lors des réunions du Conseil d'Administration en cas d'absence du Président-Directeur Général. Cette fonction a été confiée à M. Michel de Fabiani.

Limitation des pouvoirs du Président-Directeur Général

Le Président-Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration indique que dans l'exercice de ses fonctions, le Président-Directeur Général veille à créer une relation permanente et optimale avec le Conseil visant à permettre :

- au Conseil d'Administration de prendre ses décisions en bonne connaissance et de jouer pleinement son rôle ; et
- une prise en compte adéquate des orientations et décisions du Conseil d'Administration.

Ce même règlement intérieur instaure un droit d'examen du Conseil d'Administration prévoyant notamment que ce dernier examine et délibère préalablement sur les opérations significatives, et notamment sur :

- les orientations stratégiques du Groupe ;

- les acquisitions et cessions significatives de participations et d'actifs ;
- les accords stratégiques d'alliance et de coopération industrielle ;
- les opérations financières significatives ;
- les investissements internes importants ;
- les modifications lourdes de structure et d'organisation du Groupe ;

et de façon plus générale sur :

- toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée de la Société ; et
- toute autre opération que le Président-Directeur Général soumettrait à l'examen ou à l'approbation du conseil en application d'un devoir de précaution.

Le seuil à partir duquel une autorisation du Conseil est requise est fixé à 60 millions d'euros et à 250 millions d'euros pour les opérations financières.

4.2.2 MISSIONS ET PRINCIPAUX TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Attributions

Le Conseil d'Administration est investi de tous les pouvoirs qui lui sont attribués par la législation en vigueur, et notamment des pouvoirs suivants :

- il détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre ;
- il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent, sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social ;
- il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ;
- il peut décider la création de Comités d'études (dont il fixe la composition et les attributions) et/ou conférer à l'un de ses membres ou à des tiers, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés ;
- de plus, il tient de la loi certaines attributions spécifiques, et notamment :
 - la convocation aux assemblées générales et la fixation de l'ordre du jour,
 - l'arrêté des comptes sociaux et consolidés et du rapport de gestion,
 - l'autorisation des conventions dites « réglementées » au sens de la loi,

- la cooptation d'administrateurs,
- la nomination ou révocation du Président-Directeur Général (et le cas échéant de Directeurs Généraux Délégués) et la fixation de leur rémunération,
- la répartition des jetons de présence,
- la réalisation d'une modification du capital sur délégation de l'assemblée générale extraordinaire.

Activité du Conseil d'Administration en 2010

Nombre de réunions du Conseil d'Administration : 8 (8 en 2009 et 8 en 2008).

Taux de participation des administrateurs : 95 % (95 % en 2009 et 94 % en 2008).

Les principaux événements de l'exercice sur lesquels ont porté les travaux du Conseil et ayant entraîné une forte mobilisation des administrateurs sont les évaluations, études et décisions portant notamment sur :

- la revue approfondie et le suivi de la stratégie du Groupe et l'étude des principaux projets stratégiques dont notamment l'acquisition de la société Feixiang Chemicals (Chine) ;
- la définition de la nouvelle organisation du Groupe mise en place pour accompagner l'ambition de croissance rentable du Groupe (se référer au chapitre 2 du présent document de référence) ;

- les opérations de refinancement du Groupe : émissions d'emprunts obligataires pour 500 millions d'euros à échéance 2018 et pour 400 millions de dollars à échéance 2020, ces opérations ayant permis le remboursement de 806 millions d'euros d'obligations Floating Rate Notes à échéance 2013 ; et
- la revue des résultats annuels, semestriels et trimestriels, le suivi régulier de l'activité et des prévisions du Groupe.

Pour la préparation de ses travaux, le Conseil d'Administration s'appuie sur ses Comités d'études dont la composition, les modalités de fonctionnement, les attributions et activités sur l'exercice 2010 sont décrites au chapitre 4.2.3 ci-dessous. Par ailleurs, en dehors des réunions du Conseil d'Administration, les administrateurs reçoivent de manière régulière des informations sur l'actualité de Rhodia.

4.2.3 MISSIONS ET PRINCIPAUX TRAVAUX DES COMITÉS D'ÉTUDES

Le Conseil d'Administration dispose de trois Comités d'études : le Comité d'Audit et des Risques, le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance et le Comité Stratégique et de Développement Durable.

En 2009, le nom et les attributions de certains comités avaient évolué. Ainsi, le Comité d'Audit est devenu le Comité d'Audit et des Risques et a vu ses attributions évoluer pour prendre en compte les dispositions de l'ordonnance du 8 décembre 2008 (qui transposait en droit français la 8^e Directive Européenne). Le Comité Stratégique a vu son rôle étendu au Développement Durable et se dénomme depuis lors Comité Stratégique et de Développement Durable.

Comme indiqué dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration, les comités ont un rôle d'étude et de préparation de certaines délibérations du Conseil d'Administration. Ils émettent, dans leurs domaines de compétences respectifs, des propositions, des recommandations et des avis selon les cas. En tant que de besoin, ils peuvent inviter à leur réunion toute personne de leur choix et demander l'appui de spécialistes externes. Ils n'ont qu'un pouvoir consultatif et agissent sous l'autorité du Conseil d'Administration. Ils ne doivent pas se substituer au Conseil d'Administration qui prend seul les décisions et auquel ils rendent compte chaque fois que nécessaire et, en tout état de cause, au moins autant de fois qu'il y a de réunions d'un comité dans l'année.

Outre les comités spécialisés permanents, le Conseil d'Administration peut décider de constituer des comités *ad hoc* pour les opérations exceptionnelles, par leur importance ou leur spécificité, avec une durée de vie limitée.

4.2.3.1 Le Comité d'Audit et des Risques

Composition et modalités de fonctionnement

Le Comité d'Audit et des Risques est composé de trois administrateurs :

- M. Henri Poupard-Lafarge (Président) ;
- M. Aldo Cardoso ;
- M. Michel de Fabiani.

Tous les membres du Comité d'Audit et des Risques sont qualifiés d'indépendants (100 % d'indépendants). Ils ont été nommés tant en raison de leur expérience dans les domaines d'intérêt du Comité d'Audit et des Risques que de leur indépendance. Le Conseil d'Administration considère que tous les membres de ce Comité disposent de compétences particulières en matière financière ou comptable au sens de l'article L. 823-19 du Code de commerce. En effet, M. Henri Poupard-Lafarge a occupé les fonctions de Directeur Financier d'Alstom de 2004 à 2010 et est Président d'Alstom GRID depuis juin 2010. M. Aldo Cardoso a quant à lui été Président Exécutif du cabinet d'audit et de conseil Andersen Worldwide. Enfin, M. Michel De Fabiani a occupé les fonctions de Président-Directeur Général de BP France. Des informations supplémentaires sur la formation et le parcours professionnel des membres du Comité d'Audit et des Risques sont données au paragraphe 4.1.1 ci-dessus.

Le comité entend, hors la présence de la Direction Générale, le contrôleur financier Groupe, le Directeur de l'Audit Interne, les Commissaires aux comptes et, le cas échéant, le Directeur des Risques.

Les Commissaires aux comptes sont invités à chacune des réunions du comité. Chaque réunion est précédée de l'envoi d'un dossier à chacun des membres du comité.

Attributions

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration indique que le Comité d'Audit et des Risques a notamment pour mission d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière et, notamment l'examen des comptes annuels, semestriels et trimestriels, sociaux et consolidés et des rapports financiers périodiques y afférents ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la Société et, à ce titre, procède notamment à l'examen des risques et engagements hors-bilan significatifs, à l'examen de la synthèse de l'évaluation du contrôle interne et des rapports de l'audit interne ;

- du contrôle légal des comptes et, à ce titre, examine le programme général de travail des Commissaires aux comptes et s'assure de la prise en compte de leurs observations et recommandations ;
- de l'indépendance du contrôle légal des comptes et, à ce titre, est associé à la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et émet une recommandation sur le choix de ces derniers, procède à l'audition régulière des Commissaires aux comptes, examine le montant des honoraires qui sont versés à leur réseau et les prestations réalisées au titre des diligences liées à la mission des Commissaires aux comptes (qui font l'objet d'une procédure d'approbation préalable, le cas échéant, par le Comité d'Audit et des Risques lui-même).

Enfin, le Comité d'Audit et des Risques examine toute question de nature financière ou comptable qui lui serait soumise par le Président-Directeur Général.

Activités du comité sur l'exercice 2010

Nombre de réunions du Comité d'Audit et des Risques : 8 (7 en 2009 et 9 en 2008).

Taux de participation des membres : 100 % (100 % en 2009 et 96 % en 2008).

Ses travaux ont d'abord et principalement porté sur la revue des points clés de l'arrêté des comptes annuels (consolidés et sociaux), semestriels et trimestriels et des options de clôture.

Ses travaux ont également porté sur :

- l'audit interne : évaluation du contrôle interne 2009, plan d'audit et compte rendu d'activité 2010 ;
- le suivi de la démarche de gestion des risques du Groupe mise en place en 2009 (se référer au chapitre 5 ci-dessous) et la présentation détaillée de certains risques identifiés dans ce cadre ;
- la revue des risques liés à l'acquisition de la société Feixiang Chemicals en Chine ;
- le fonctionnement des processus de remontée des fraudes et de « Droit d'interpellation » ;
- la politique et les programmes d'assurances ;
- les relations avec les Commissaires aux comptes.

Par ailleurs, le Comité d'Audit et des Risques a procédé à l'autoévaluation de son fonctionnement sur la base de la synthèse des réponses au questionnaire d'autoévaluation proposé par l'AICPA (*American Institute of Certified Public Accountants*), rempli par chacun des membres du comité.

Au cours de l'exercice 2010, le Comité d'Audit et des Risques a auditionné, hors la présence du management de la Société, les Commissaires aux comptes ainsi que le Directeur de l'audit interne et le contrôleur financier Groupe.

4.2.3.2 Le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance

Composition et modalités de fonctionnement

Le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance est composé de quatre administrateurs :

- M. Aldo Cardoso (Président) ;
- M. Pascal Colombani ;
- M. Michel de Fabiani ;
- M. Olivier Legrain.

Tous les membres du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance sont qualifiés d'indépendants (100 % d'indépendants).

Il se réunit au moins deux fois par an et chaque fois que l'intérêt de Rhodia l'exige. Par ailleurs, des discussions ou des réunions informelles peuvent avoir lieu, hors la présence du management de la Société, afin de traiter certains points particuliers.

Attributions

Constitué en mai 1998, le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est vu confier par le Conseil d'Administration, en 2008, des attributions complémentaires en matière de gouvernance. Il est depuis lors dénommé « Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance ».

Ce comité a désormais notamment pour mission, comme indiqué dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration :

- **en matière de rémunérations** : le comité formule des recommandations sur la rémunération du Président-Directeur Général. Il est chargé, en se référant à la pratique générale de rémunération de groupes français ou étrangers équivalents, de recommander annuellement au Conseil le niveau de rémunération fixe, les critères de la part variable de la rémunération et leur application annuelle en fonction des performances réalisées, ainsi que d'examiner les autres formes de rémunération et d'avantages en nature. Il intervient également dans la définition d'une politique générale de rémunération et d'avantages pour les cadres dirigeants (Comité Exécutif), y compris en matière de retraites. Concernant les options de souscription ou d'achat d'actions et les attributions gratuites d'actions, il intervient dans la préparation des éventuels plans au profit des cadres dirigeants et mandataires sociaux, ainsi que les catégories d'allocation les plus appropriées, au vu de la pratique d'autres groupes français ou étrangers équivalents, en veillant, le cas échéant, à supprimer toute décote, et à définir à l'avance les périodes d'attribution et de conservation. Les travaux du comité portent également sur les éventuelles augmentations de capital réservées aux salariés ;

- **en matière de nominations** : le comité formule des recommandations sur le plan de progression et de succession des membres du Comité Exécutif et les projets de modifications significatives dans l'organisation du management du Groupe. La recherche et le choix des futurs administrateurs font également partie des travaux du comité. Comme recommandé par le Code AFEP-MEDEF, le Président-Directeur Général participe systématiquement aux travaux du comité sur ces sujets ;
- **en matière de gouvernance** : le comité s'assure notamment de la bonne prise en compte dans le fonctionnement des organes sociaux du règlement intérieur du Conseil d'Administration et des recommandations de gouvernance du Code AFEP-MEDEF auquel la Société adhère, examine la composition des Comités d'études, prépare la procédure annuelle d'évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration et formule des recommandations sur la qualité d'indépendance de chacun des administrateurs.

Activités du comité sur l'exercice 2010

Nombre de réunions du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance : 4 (4 en 2009 et 4 en 2008).

Taux de participation des membres : 100 % (100 % en 2009 et 93 % en 2008).

Ses travaux, avis et recommandations ont principalement porté sur les points suivants :

- suivi de la définition et de la mise en place de la nouvelle organisation du Groupe (et de son adéquation avec le plan de progrès, de développement et de succession qui lui avait été présenté en 2009) ;
- définition de la politique de rémunération du Groupe dans le cadre de cette nouvelle organisation ;
- rémunération du Président-Directeur Général : analyse de la rémunération globale (avec le support d'un expert externe), fixation des parties fixe et variable ;
- plans d'attributions d'actions de performance 2010 (se référer au chapitre 4.3.4 ci-dessous) ;
- composition du Conseil d'Administration : proposition de nomination d'une candidate, dans un souci de diversification des expériences des membres du Conseil d'Administration et de féminisation de sa composition ;
- gouvernance : suivi du processus d'autoévaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration en 2010, revue de la qualification d'indépendance des administrateurs et modification des règles prudentielles en matière de prévention du délit d'initiés, en conformité avec la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers en la matière.

4.2.3.3 Le Comité Stratégique et de Développement Durable ■

Composition et modalités de fonctionnement

Le Comité Stratégique et de Développement Durable est composé de cinq administrateurs :

- M. Patrick Buffet (Président) ;
- M. Pascal Colombani ;
- Mme Laurence Danon ;
- M. Olivier Legrain ;
- M. Francis Mer.

Tous les membres du Comité Stratégique et de Développement Durable sont qualifiés d'indépendants (100 % d'indépendants).

Attributions

Constitué en septembre 2000, le Comité Stratégique s'est vu confier par le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 3 novembre 2009, des attributions complémentaires en matière de Développement Durable. Le comité a donc été rebaptisé « Comité Stratégique et de Développement Durable ».

Ce comité est désormais en charge des principales missions suivantes, comme indiqué dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration :

- **en matière de stratégie** : le comité examine et fait toutes propositions sur la stratégie proposée par la Direction Générale et appelée à être validée par le Conseil d'Administration, examine les opérations significatives d'acquisition, de cession et d'alliance en conformité avec la stratégie retenue et identifie les incidences en matière de Développement Durable des options stratégiques prises par le Groupe ;
- **en matière de Développement Durable** : le comité (i) fait des propositions visant à la définition, l'évolution et l'amélioration de la politique et des engagements de responsabilité sociale et environnementale (RSE ■) du Groupe et veille à la mise en place et au suivi de processus permettant d'évaluer l'application de la politique et des engagements RSE ■ du Groupe et (ii) examine l'information publiée en matière de Développement Durable (rapport de gestion, rapport Développement Durable du Groupe...).

Activités du comité sur l'exercice 2010

Nombre de réunions du Comité Stratégique et de Développement Durable : 3 (1 en 2009 et 3 en 2008).

Taux de participation des membres : 93 % (100 % en 2009 et 100 % en 2008).

Lors de ces réunions, les travaux ont principalement porté sur la revue ou la mise en place de la stratégie de certaines entreprises du Groupe. Le comité a également examiné l'acquisition de la société Feixiang Chemicals. Enfin, une réunion a porté sur la prise en compte du Développement Durable dans la stratégie de Rhodia.

4.2.4 ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS D'ÉTUDES

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit qu'une évaluation du fonctionnement du Conseil et de ses comités doit être réalisée annuellement afin, notamment, de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues et de faire un point sur la relation entre le Président-Directeur Général et le Conseil. Il peut s'agir (i) d'une auto-évaluation effectuée sous le contrôle du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance sur la base de questionnaires individuels adressés à chacun des administrateurs ou d'entretiens individuels avec chacun des administrateurs ou (ii) d'une évaluation effectuée par un organisme extérieur. La forme et les modalités de l'évaluation du conseil font l'objet d'un débat en Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance.

Concernant l'exercice 2010, il a été décidé de procéder à une auto-évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses comités. Le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance a ainsi mandaté MM. Olivier Legrain et Pascal Colombani afin de contacter chaque administrateur et de recueillir leur avis sur le fonctionnement du Conseil et des comités.

Cette évaluation a ensuite été présentée lors de la réunion du Conseil du 22 février 2011.

Les administrateurs ont tout d'abord examiné des tableaux récapitulatifs des activités des réunions du Conseil et des comités. Il en est notamment ressorti que le Conseil d'Administration s'est réuni 8 fois en 2010. La participation des membres du Conseil a été forte tout au long de l'exercice : 95%. Cette fréquence et ce taux de participation constituent le premier élément objectif permettant d'offrir l'assurance que, sur l'exercice, le Conseil d'Administration a été mis en position de pouvoir pleinement jouer son rôle. Cette forte implication des administrateurs s'est aussi manifestée dans et par les importants travaux préparatoires des Comités d'Études dont l'activité a continué à être très fortement soutenue sur l'exercice.

Puis, MM. Olivier Legrain et Pascal Colombani ont présenté les conclusions des entretiens menés avec l'ensemble des administrateurs. Il en ressort une appréciation très positive sur le fonctionnement du Conseil, un certain nombre de facteurs d'améliorations pouvant être étudiés.

Les administrateurs portent une appréciation très positive sur le fonctionnement du Conseil, notant de nombreuses améliorations par rapport à 2009, en soulevant notamment les points suivants :

- assiduité et forte implication du Conseil dans les travaux ; les sujets étant traités de façon approfondie, sur la base de dossiers de qualité préparés par les équipes de management ;
- le Conseil est composé d'administrateurs ayant une richesse de compétences et d'expériences très diverses. Leur indépendance et leur capacité à faire valoir leurs positions ont été constatées ;
- l'ouverture à la discussion et la prise en compte des remarques et commentaires (tant sur l'ordre du jour que sur les sujets évoqués) par la direction générale et le management est bonne. L'accès au senior management de Rhodia est apprécié.

Des axes de progrès du fonctionnement du Conseil d'Administration ont été identifiés, notamment :

- concernant les sujets traités par le Conseil, les administrateurs souhaiteraient notamment pouvoir consacrer davantage de temps aux enjeux à moyen terme et à la stratégie à long terme du Groupe Rhodia ;
- dans le cadre des réflexions sur l'évolution de la composition du Conseil d'Administration, il est suggéré d'ajouter aux critères habituels de choix des candidats, des critères liés à l'expertise opérations, produits, marchés ou innovation.

4.2.5 PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS D'ÉTUDES

	Conseil d'Administration	Comité d'Audit et des Risques	Comité Stratégique et de Développement Durable	Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance
Nombre de réunions en 2010	8	8	3	4
Administrateurs dont le mandat est en cours				
Jean-Pierre CLAMADIEU	8/8			
Patrick BUFFET	8/8		3/3	
Aldo CARDOSO	8/8	8/8		4/4
Pascal COLOMBANI	8/8		3/3	4/4
Laurence DANON	6/8		2/3	
Michel de FABIANI	8/8	8/8		4/4
Jacques KHELIF	8/8			
Olivier LEGRAIN	8/8		3/3	4/4
Francis MER	8/8		3/3	
Yves René NANOT	7/8			
Henri POUPART-LAFARGE	7/8	8/8		

4.2.6 AUTRES DROITS ET OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS

En termes de **droit à l'information**, le règlement intérieur prévoit que le Conseil d'Administration est régulièrement informé, directement ou par l'intermédiaire de ses comités, de tout événement significatif sur la marche des affaires de Rhodia. Il indique que chaque administrateur reçoit tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, et spécialement toutes les informations significatives permettant d'apprécier la bonne mise en œuvre de la stratégie arrêtée par le conseil ainsi que la situation financière et de trésorerie de la Société. Des points réguliers sur la marche des affaires sont faits lors des réunions du Conseil d'Administration.

Le règlement intérieur fixe des **règles prudentielles et de confidentialité**. À cet égard, il prévoit notamment que les administrateurs et mandataires sociaux ne doivent pas réaliser d'opérations sur les instruments financiers de la Société pendant une période de trente (30) jours calendaires précédant la publication des résultats annuels, semestriels et trimestriels (le jour de ladite publication étant inclus) ou lorsqu'ils détiennent une information privilégiée.

Il instaure, par ailleurs, un **droit d'examen** du Conseil d'Administration, prévoyant que ce dernier examine et délibère préalablement sur les opérations significatives. Une présentation de ce droit d'examen figure au chapitre 4.2.1 « Limitation des pouvoirs du Président-Directeur Général » ci-dessus.

4.3 Rémunérations

La présentation retenue dans la présente section correspond à celle préconisée par le Code AFEP-MEDEF et la recommandation AMF du 22 décembre 2008.

4.3.1 RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Pour les besoins de ce chapitre, par « membres de la Direction Générale », il faut entendre :

- pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2010, les 6 membres du Comité de Direction Générale ; et
- pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010, les 4 membres du Comité Exécutif.

En effet, le Comité Exécutif s'est substitué au Comité de Direction Générale le 1^{er} juillet 2010. La composition de ces organes est précisée au chapitre 4.1.2 du présent document de référence.

Politique générale de rémunération des membres de la Direction Générale

Le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance examine la structure de rémunération proposée par le Président-Directeur Général pour les membres de la Direction Générale. Pour ce faire, différentes études sont présentées au Comité et notamment des analyses des pratiques de marché de sociétés comparables.

Sur la base de ces éléments, le Président-Directeur Général arrête les rémunérations fixes et variables des membres de la Direction Générale.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de rémunération globale, les membres de la Direction Générale bénéficient de l'attribution d'actions de performance (les plans d'attribution d'actions de performance sont présentés au chapitre 4.3.4.2 ci-dessous).

Au titre des exercices 2010, 2009 et 2008, les rémunérations dues et versées aux membres de la Direction Générale ont été les suivantes :

(euros)	Montants au titre de l'exercice 2010*		Montants au titre de l'exercice 2009**		Montants au titre de l'exercice 2008***	
	dus	versés	dus	versés	dus	Versés
Rémunération totale	4 871 865	4 130 293	5 713 150	4 562 377	3 438 509	4 925 888

* 6 membres du 1^{er} janvier au 30 juin et 4 membres du 1^{er} juillet au 31 décembre.

** 7 membres dont un membre ayant quitté la Société en cours d'exercice.

*** 7 membres dont 2 membres ayant intégré le Comité de Direction Générale en cours d'exercice.

(1) Par montant brut, dans la présente partie « Rémunérations », il faut entendre le montant hors cotisations sociales employeur mais avant déduction des cotisations sociales salariales.

Rémunération annuelle

Le montant global des rémunérations brutes⁽¹⁾ dues au titre de l'exercice 2010 aux membres de la Direction Générale du Groupe (en prenant en compte les évolutions dans la composition de l'organe de Direction Générale sur l'exercice) s'est élevé à 4 871 865 euros. Pour mémoire, la rémunération brute due aux membres de la Direction Générale ressortait à 5 713 150 euros en 2009 et 3 438 509 euros en 2008. Cette évolution est principalement due à l'évolution du périmètre de l'organe de Direction Générale.

Le montant global des rémunérations brutes versées en 2010 (incluant la part fixe 2010 et une partie de la part variable de 2009) aux membres de la Direction Générale du Groupe (en prenant en compte les évolutions dans la composition de l'organe de Direction Générale sur l'exercice) s'est élevé à 4 130 293 euros. Pour mémoire, la rémunération brute versée aux membres du Comité de Direction Générale ressortait à 4 562 377 euros en 2009 et 4 925 888 euros en 2008. Cette évolution est principalement due à l'évolution du périmètre de l'organe de Direction Générale ainsi qu'au versement fin 2009 d'une partie de la part variable au titre de l'exercice 2009.

Les membres de la Direction Générale ne perçoivent pas de jetons de présence dans le cadre des mandats qu'ils détiennent dans les sociétés du Groupe.

Le montant total brut des avantages en nature versé à ces mêmes membres sur l'exercice 2010 s'élève à 67 930 euros, contre 69 037 en 2009 et 43 975 euros en 2008.

Engagements de retraite

Il existe deux régimes spécifiques de retraites supplémentaire de cadres dirigeants dont bénéficient les membres de la Direction Générale :

- le régime de retraite supplémentaire à prestations définies dit « GRCD ». Ce régime, fermé depuis 2001 à tout nouvel entrant, assure le futur versement d'un complément de retraite garanti aux anciens et actuels membres de la Direction Générale, ayant fait partie du Comité de Direction Générale avant 2001 ;
- le régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants, dit « RSD » (régime à prestations définies). Ce régime, créé après 2001 pour les nouveaux membres de la Direction Générale, assure le futur versement d'un complément de retraite sous réserve du respect de la double condition (i) d'avoir acquis une ancienneté de 10 ans dans le Groupe et de 1 an comme membre de la Direction Générale (comme salarié ou mandataire social), et (ii) d'être toujours au sein de Rhodia au moment de faire valoir ses droits à la retraite ou bien d'avoir quitté Rhodia après 55 ans sans avoir repris d'activité postérieurement.

Le supplément annuel de pension de retraite auquel ce régime peut donner droit est égal à, pour chacune des 10 premières années d'ancienneté, respectivement 1,5 % et 3 % de la rémunération de référence du bénéficiaire au-delà du plafond des tranches B et C AGIRC, majoré de respectivement 0,5 % et 1 % de la rémunération de référence pour chaque année d'ancienneté au-delà de dix ans d'ancienneté. La rémunération de référence correspond à la moyenne du salaire de base et du variable des 3 dernières années d'activité. Cependant, ce supplément annuel de pension de retraite ne peut en aucun cas amener le bénéficiaire à percevoir un montant (i) supérieur à 45 % de sa rémunération de référence au titre de l'ensemble des régimes à la charge de Rhodia ou (ii) supérieur à

55 % de sa rémunération de référence au titre de l'ensemble des pensions reçues, à quel que titre que ce soit.

Le montant des engagements de retraite hors cotisations sociales au 31 décembre 2010 pour les membres du Comité Exécutif du Groupe (dans sa composition au 31 décembre 2010) s'élève à 18 159 913 euros. Ce montant s'élevait, pour les membres du Comité de Direction Générale, à 17 389 693 euros en 2009 et 16 049 959 euros en 2008.

Le montant des engagements au titre des cotisations sociales dues sur les rentes futures s'élève à 7 288 204 euros au 31 décembre 2010 contre 7 419 046 euros pour 2009 et 1 145 583 euros pour 2008.

Engagements liés à la cessation de fonctions

Les engagements pris au bénéfice des membres composant le Comité Exécutif du Groupe (dans sa composition au 31 décembre 2010) en cas de rupture de leur contrat de travail s'élèvent, au 31 décembre 2010, à 1 122 000 euros. Ce montant s'élevait à 3 363 500 euros au 31 décembre 2009 et 4 531 167 euros au 31 décembre 2008 pour les membres du Comité de Direction Générale. Cette évolution s'explique principalement par le changement de périmètre de l'organe de Direction Générale.

Ces engagements trouveraient à s'appliquer dans certains cas de départ hors licenciement pour faute ou démission.

Ce montant n'intègre pas l'indemnité liée à l'engagement de non-concurrence et de non-sollicitation qui pourrait être due à M. Jean-Pierre Clamadieu en cas de cessation de son mandat social, telle que décrite au chapitre 4.3.2 ci-dessous.

4.3.2 RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Le Président-Directeur Général est le seul dirigeant mandataire social de la Société.

Principe de rémunération

Le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance joue un rôle prépondérant en matière de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux à travers ses recommandations et propositions faites au Conseil d'Administration. Ce comité se fonde sur différentes études et notamment sur des analyses des pratiques de marché de sociétés comparables. Il propose ainsi :

- la fixation de la part fixe de la rémunération du Président-Directeur Général ;
- les critères quantitatifs et qualitatifs de détermination de la partie variable de la rémunération du Président-Directeur Général.

C'est sur le fondement de ces propositions que le Conseil d'Administration arrête l'ensemble de ces éléments.

Par ailleurs, certains mandataires sociaux, dans les limites prévues par la loi, peuvent bénéficier des plans d'attribution d'actions de performance qui peuvent être décidés par le Conseil d'Administration (pour plus d'informations sur les plans d'attribution d'actions de performance, se reporter au chapitre 4.3.4 ci-dessous).

Enfin, comme l'ensemble des autres dirigeants et mandataires sociaux du Groupe et de ses filiales, les dirigeants mandataires sociaux de Rhodia bénéficient, au titre de leur fonction, de la couverture de l'assurance responsabilité civile des dirigeants et des mandataires sociaux souscrite par Rhodia.

Synthèse des rémunérations du Président-Directeur Général

Synthèse des rémunérations et des options et actions de performance attribuées au Président-Directeur Général

(euros)	2010	2009	2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 882 687	1 755 824	1 020 076
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (se reporter au chapitre 4.3.4 ci-dessous)*	1 680 000	175 380	404 780**
TOTAL	3 562 687	1 931 204	1 424 856

* Valorisation retenue pour les comptes consolidés.

** Après prise en compte de la non-atteinte de la condition de performance du plan A 2008.

Les informations relatives aux attributions d'actions de performance au Président-Directeur Général sont présentées au chapitre 4.3.4 du présent document de référence.

Rémunération annuelle du Président-Directeur Général

Le montant brut de la part fixe de la rémunération versée en 2010 au Président-Directeur Général ressort à 700 000 euros, inchangé depuis 2007.

La part variable de la rémunération du Président-Directeur Général dépend de l'atteinte d'objectifs quantitatifs, liés à la performance du Groupe, et qualitatifs, liés à la réalisation d'objectifs personnels. La part variable peut représenter entre 0 et 180 % de la rémunération fixe. Le Conseil d'Administration ajuste, le cas échéant, le résultat de l'évaluation de l'atteinte des objectifs au sein de la fourchette mentionnée ci-dessus, en fonction de son appréciation globale de la performance réalisée et des conditions dans lesquelles elle a été réalisée.

Au titre de l'exercice 2010, le calcul de la part variable de la rémunération du Président-Directeur Général dépendait de l'atteinte d'objectifs pour 50 % quantitatifs (niveau d'EBITDA ■ récurrent du Groupe sous réserve de l'atteinte d'un niveau minimum de *Free Cash Flow* et ratio EBITDA ■ récurrent sur chiffre d'affaires supérieur de 2 points au ratio moyen d'un panel de concurrents) et pour 50 % qualitatifs (20 % sur la stratégie et l'innovation, 20 % sur la mise en œuvre du projet de réorganisation du Groupe et 10 % sur les résultats en matière de responsabilité sociale et environnementale). Sur cette base, le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance, hors la présence du Président-Directeur Général, a arrêté le montant brut de la rémunération variable du Président-Directeur Général due au titre de l'exercice 2010 (qui sera versée en 2011) à 1 140 300 euros, dont 630 000 euros au titre des objectifs quantitatifs et 510 300 euros au titre des objectifs qualitatifs. Ce montant représente 163 % de la part fixe de sa rémunération.

M. Jean-Pierre Clamadieu bénéficie par ailleurs d'avantages en nature, correspondant à un véhicule de fonction, une couverture santé et un régime de prévoyance, dont le coût, pris en charge par la Société, représente un montant total de 42 387 euros au titre de l'exercice 2010.

Récapitulatif des rémunérations du Président-Directeur Général

(euros)	Montants au titre de l'exercice 2010		Montants au titre de l'exercice 2009		Montants au titre de l'exercice 2008	
	dus	versés	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000
Rémunération variable	1 140 300	1 027 000	1 027 000	315 000	315 000	945 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-	-	-
Avantages en nature	42 387	42 387	28 824	28 824	5 076	5 076
TOTAL	1 882 687	1 769 387	1 755 824	1 043 824	1 020 076	1 650 076

Engagements postérieurs à l'exercice du mandat de Président-Directeur Général

Dans le cadre de l'examen de l'ensemble des éléments de rémunération du Président-Directeur Général et de leur mise en conformité avec les recommandations du Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'Administration a décidé de regrouper l'ensemble des engagements postérieurs à l'exercice du mandat du Président-Directeur Général au sein d'une convention liée au mandat de ce dernier. Cette convention et les engagements qu'elle contient ont été préalablement autorisés par le Conseil d'Administration, par délibération spéciale prise lors de sa réunion du 16 mars 2009. Cette convention, dite « réglementée », a été soumise au vote de l'assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2009. Elle est entrée en vigueur le 28 mai 2009 à la suite de la rupture du contrat de travail de M. Jean-Pierre Clamadieu, à l'initiative de celui-ci, permettant ainsi de se conformer à la recommandation du Code AFEP-MEDEF de non-cumul d'un contrat de travail et d'un mandat social.

L'entrée en vigueur de cette convention a, en outre, mis fin à la convention de séparation conclue en 2007 modifiée en 2008 et qui prévoyait, en cas de cessation du mandat de Directeur Général, puis de Président-Directeur Général de M. Jean-Pierre Clamadieu, une indemnité de rupture et des avantages usuellement accordés dans les sociétés cotées comparables à Rhodia.

Les engagements contenus dans cette convention sont décrits ci-après.

Engagement de retraite

Il n'existe pas de régime supplémentaire de retraite spécifique mis en place au profit des mandataires sociaux. Cependant, M. Jean-Pierre Clamadieu est bénéficiaire potentiel du régime de retraite supplémentaire « RSD » (se référer au chapitre 4.3.1 du présent document de référence).

À ce titre, la convention confirme que les années d'exercice du mandat de Président-Directeur Général ainsi que les rémunérations

perçues à ce titre sont prises en compte dans le calcul des droits (et particulièrement de la rémunération de référence et de l'ancienneté Groupe) dont pourrait bénéficier M. Jean-Pierre Clamadieu au titre du régime de retraite supplémentaire « RSD » ; étant rappelé que M. Jean-Pierre Clamadieu est devenu bénéficiaire potentiel de ce régime en 2002, préalablement à sa nomination comme Président-Directeur Général au regard de sa qualité de membre des Comités de direction et de son ancienneté dans le Groupe.

Sur la base d'une ancienneté dans le régime de 18 ans au 31 décembre 2010, la rente de M. Jean-Pierre Clamadieu peut être estimée à cette date à 33 % de sa rémunération de référence.

Engagement de non-concurrence et de non-sollicitation

Cette convention prévoit un engagement de non-concurrence et de non-sollicitation de M. Jean-Pierre Clamadieu, qu'il a accepté, lui interdisant, pour une période de deux ans suivant la cessation de son mandat, (i) d'exercer toute activité au profit d'une entreprise active du secteur de la chimie sur tout territoire sur lequel le groupe Rhodia est implanté et (ii) de proposer à l'un des membres du Management Committee de Rhodia d'exercer une activité à son profit ou au profit d'une entité dans laquelle il aurait un intérêt. En contrepartie, Rhodia s'engage à verser à M. Jean-Pierre Clamadieu, pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de son mandat, une indemnité trimestrielle d'un montant brut égal à 220 000 euros.

Par ailleurs, la convention confirme que, en cas de cessation de son mandat de Président-Directeur Général, sous réserve de l'atteinte des éventuelles conditions de performances prévues dans les plans, M. Jean-Pierre Clamadieu conservera les droits attachés aux attributions d'actions de performance et aux options de souscription ou d'achat d'actions dont il a bénéficié ou dont il bénéficiera au titre de son contrat de travail ou des mandats sociaux qu'il a exercés dans le groupe Rhodia. La convention précise que tout plan futur au bénéfice de M. Jean-Pierre Clamadieu sera, tant que ce dernier sera mandataire social, subordonné à des conditions de performance.

Synthèse des engagements de la Société au bénéfice du Président-Directeur Général

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Jean-Pierre Clamadieu Président-Directeur Général		x	x			x		x

4.3.3 RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

4.3.3.1 Jetons de présence

Le montant annuel maximum des jetons de présence que le Conseil d'Administration de Rhodia peut répartir entre ses administrateurs est fixé à 600 000 euros. Il a été modifié pour la dernière fois lors de l'assemblée générale mixte du 3 mai 2007.

Dans la limite de ce plafond, le Conseil d'Administration répartit les jetons de présence en fonction de critères fixés dans son règlement intérieur. Ces critères prévoient des parties fixes et des parties variables liées à la présence effective aux réunions du Conseil d'Administration et de ses comités.

Partie fixe

- Chaque administrateur perçoit une partie fixe de 20 000 euros.
- Chaque président de Comité d'Études perçoit une partie fixe de 6 000 euros.

Par ailleurs, à compter de l'exercice 2010, le Conseil d'Administration a décidé d'allouer une rémunération annuelle fixe de 6 000 euros, à titre de jetons de présence, au titre de la fonction de *Lead*

Independent Director créée fin 2009 (se référer au chapitre 4.2.1 du présent document de référence).

Partie variable

- 4 000 euros pour chaque participation à une réunion du Conseil d'Administration.
- 4 000 euros pour chaque participation à une réunion d'un Comité d'études.

Pour l'exercice 2010, la somme totale des jetons de présence due par Rhodia à ses administrateurs ressort à 599 500 euros. Pour mémoire elle était de 599 600 euros pour l'exercice 2009 et de 599 400 euros pour l'exercice 2008.

Parmi les administrateurs en exercice, MM. Jean-Pierre Clamadieu et Jacques Khélif n'ont pas perçu de jetons de présence au titre de l'exercice 2010.

Le tableau ci-dessous récapitule les jetons de présence dus aux membres du Conseil d'Administration au titre des exercices 2010, 2009 et 2008 :

Jetons de présence perçus par les administrateurs

(euros)	Jetons de présence dus au titre de l'exercice 2010 et versés en 2011	Jetons de présence dus au titre de l'exercice 2009 et versés en 2010	Jetons de présence dus au titre de l'exercice 2008 et versés en 2009
M. Jean-Pierre Clamadieu (Président-Directeur Général)	-	-	-
M. Patrick Buffet ⁽¹⁾	60 600	34 100	-
M. Aldo Cardoso	91 900	93 400	96 200
M. Pascal Colombani	69 300	64 600	59 400
Mme Laurence Danon	45 000	46 700	34 900
M. Michel de Fabiani	91 900	91 600	96 200
M. Jacques Khélif ⁽²⁾	-	-	-
M. Olivier Legrain	69 300	64 600	66 400
M. Francis Mer	55 400	55 600	57 700
M. Yves René Nanot	41 600	43 100	34 900
M. Henri Poupard-Lafarge ⁽³⁾	74 500	48 500	-

(1) *Nomination en qualité d'administrateur lors de l'assemblée générale du 20 mai 2009.*

(2) *M. Jacques Khélif perçoit une rémunération en sa qualité de Directeur du Développement Durable du Groupe et, de ce fait, ne perçoit pas de jetons de présence. Cette rémunération s'est élevée à 299 636 euros en 2010, 301 071 euros en 2009 et 223 636 euros en 2008.*

(3) *Cooptation en qualité d'administrateur par le Conseil d'Administration le 5 mai 2009.*

4.3.3.2 Engagements de retraite à l'égard des mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux actuels

Il n'existe pas de régime supplémentaire de retraite spécifique mis en place au profit des mandataires sociaux.

M. Jacques Khélif, administrateur représentant les salariés actionnaires, bénéficie, au titre de son contrat de travail et en tant que salarié de Rhodia, du régime supplémentaire de retraite à prestations garanties couvrant à l'époque tous les salariés français et fermé aux nouveaux entrants depuis la fin des années 1970.

Anciens mandataires sociaux

Les engagements de Rhodia en matière de retraite au profit d'anciens mandataires sociaux (dirigeants ou non dirigeants) au 31 décembre 2010 s'élevaient à 14 565 911 euros.

4.3.3.3 Engagements au bénéfice des mandataires sociaux non dirigeants au titre de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions de mandataire social

Il n'existe pas d'engagements pris par Rhodia au bénéfice de ses mandataires sociaux non dirigeants, actuels ou passés, au titre de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions de mandataire social.

Au titre de son contrat de travail, en cas de départ de la Société, M. Jacques Khélif pourrait se voir attribuer une indemnité de rupture d'un montant équivalent à 36 mois de son salaire de référence tel qu'il existe au titre de son contrat de travail. Cet engagement trouverait à s'appliquer dans certains cas de départ.

4.3.4 PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET D'ATTRIBUTIONS D'ACTIONS DE PERFORMANCE

4.3.4.1 Politique générale d'attribution

En 2010, le Conseil d'Administration a poursuivi la politique d'attribution mise en place fin 2009. Cette politique est basée sur l'attribution d'actions de performance aux dirigeants (y compris aux mandataires sociaux) et, à titre exceptionnel, à certains salariés à haut potentiel, le Conseil ayant considéré qu'il s'agit du système le plus efficace et le plus juste parmi les différents outils permettant de favoriser le recrutement et la fidélisation des cadres dirigeants du Groupe et de reconnaître leur performance. Conformément à cette politique, le Conseil a donc décidé de ne plus attribuer d'options de souscription ou d'achat d'actions.

L'attribution d'actions de performance aux salariés et dirigeants tient compte de leur forte implication dans Rhodia et le nombre d'actions de performance attribuées augmente avec le niveau hiérarchique du bénéficiaire. Depuis 2006, les différents plans d'actions de performance visant la population définie ci-dessus sont autorisés par le Conseil d'Administration au cours du 1^{er} trimestre de chaque exercice (à l'exception de l'attribution réalisée en 2010 du fait du délai de mise en œuvre des dispositions de la loi du 3 décembre 2008 relatives aux dispositifs d'association des salariés aux performances de l'entreprise) et sont intégralement soumis à l'atteinte de conditions de performance économique qui doivent être, depuis l'attribution effectuée en 2010, appréciées sur au moins deux exercices.

4.3.4.2 Politique d'attribution au Président-Directeur Général

Le Président-Directeur Général peut bénéficier des plans d'attribution d'actions de performance.

Depuis 2006, la totalité des plans d'attribution d'actions de performance dont le Président-Directeur Général a bénéficié est soumise à l'atteinte de conditions de performance.

Par ailleurs, lors de sa séance du 16 mars 2009, le Conseil d'Administration a examiné l'ensemble des éléments de rémunération du Président-Directeur Général, au regard des recommandations en matière de rémunération du Code AFEP-MEDEF. S'agissant des futures attributions d'actions de performance, il a ainsi :

- confirmé que le nombre d'actions qui sont issues ou seront issues desdites attributions que le Président-Directeur Général devra conserver jusqu'à la cessation de ses fonctions était fixé à 25 %. Cette obligation de conservation s'applique, sans plafond, à l'ensemble des attributions faites au Président-Directeur Général depuis 2007 ;
- fixé à 10 % le pourcentage maximum d'actions de performance pouvant être attribuées au Président-Directeur Général par rapport à l'enveloppe globale des attributions d'actions de performance ;
- fixé à 10 % du nombre d'actions de performance livrées au Président-Directeur Général, le nombre d'actions Rhodia qu'il devra acquérir sur le marché lorsque les actions de performance deviennent disponibles (soit au terme de la période de conservation).

Le Conseil d'Administration s'assure également que la valeur (selon la norme IFRS 2) des actions de performance attribuées au Président-Directeur Général au cours d'un exercice ne dépasse pas 50 % de sa rémunération totale (y compris la valeur des actions de performance).

Enfin, le Code de Conduite applicable au sein du Groupe afin de prévenir les délits d'initiés prévoit que le Président-Directeur Général (ainsi que les principaux dirigeants du Groupe) ne doivent pas réaliser d'opérations sur les instruments financiers de la Société dès lors qu'ils détiennent une information privilégiée et durant des périodes de trente (30) jours précédant la publication des résultats annuels, semestriels et trimestriels, le jour de ladite publication étant inclus. En application de ce Code de Conduite, le Président-Directeur Général ne peut pas recourir à des instruments de couverture sur les options ou les actions de performance lui ayant été attribuées.

4.3.4.3 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Au 31 décembre 2010, le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions en circulation était de 2 030 752 options représentant 1,94 % du capital de la Société après exercice de la totalité des options de souscription ou d'achat d'actions.

Par ailleurs, le nombre d'options de souscription d'actions restant en circulation à cette date était de 1 138 252, représentant une dilution maximum, en cas d'exercice de la totalité de ces options de souscription d'actions et après création des actions nouvelles, de 1,09 %. Il convient toutefois de noter que, parmi ces options

de souscription d'actions, 704 122 options ont un prix d'exercice compris entre 61,44 euros et 87,48 euros.

La durée moyenne pondérée de vie résiduelle des options de souscription d'actions en fin d'exercice s'élevait à 4 années en 2010, 5 années en 2009 et 3 années en 2008.

Enfin, en application de la politique générale d'attribution du Groupe (se référer au chapitre 4.3.4.1 du présent document de référence), le Conseil d'Administration n'attribuera pas d'options de souscription ou d'achat d'actions ces prochaines années.

Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions relatives à l'exercice 2010

Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Au cours de l'exercice 2010, le Conseil d'Administration n'a autorisé aucun nouveau plan d'options d'achat ou de souscription d'actions.

Exercice d'options de souscription d'actions

Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été exercée au cours de l'exercice 2010 par un dirigeant mandataire social.

Tableaux de synthèse

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2010 à chaque dirigeant mandataire social par la Société et par toute société du Groupe

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
SANS OBJET AUCUNE ATTRIBUTION À UN DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE 2010						

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice 2010 par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice
SANS OBJET AUCUNE LEVÉE D'OPTIONS PAR UN DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE 2010			

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (en euros)	Plans concernés
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	SANS OBJET AUCUNE ATTRIBUTION D'OPTIONS DURANT L'EXERCICE 2010		
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	33 118	15,12	Plans 2004 A et B

Synthèse et caractéristiques des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions en cours

Il convient de se reporter à la Note 34.2 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 6.4.2 du présent document de référence (dans laquelle est présenté le tableau 8 de la recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008 sur les rémunérations des mandataires sociaux).

4.3.4.4 Attributions d'actions de performance

Au 31 décembre 2010, le nombre d'actions qui seraient attribuées gratuitement à l'issue de la période d'acquisition était de 1 995 030, représentant 1,91 % du capital de la Société, après acquisition définitive de ces actions, dont 1 862 040 sont soumises à l'atteinte de conditions de performance.

Il convient de noter que les actions livrées aux bénéficiaires dans le cadre des différents plans 2007, 2008 et 2009 étaient des actions existantes, préalablement rachetées par la Société dans le cadre d'un programme de rachat d'actions. Au 31 décembre 2010, la Société détenait 802 814 actions propres et des options d'achat permettant l'acquisition de 1 010 000 actions Rhodia, intégralement affectées à la couverture des plans d'actions de performance ou d'options d'achat d'actions, afin de limiter l'impact dilutif pour les actionnaires.

Informations sur les actions de performance relatives à l'exercice 2010

Attributions d'actions de performance accordées au cours de l'exercice 2010

Au cours de l'exercice 2010, le Conseil d'Administration, sur autorisation de l'assemblée générale mixte du 20 mai 2009 dans sa 18^e résolution, a arrêté les plans d'attribution d'actions de performance suivants, conditionnés à l'atteinte de performances économiques sur les exercices 2010 et 2011, les plans 2+2

bénéficiant essentiellement aux résidents fiscaux français et les plans 4+0 aux résidents fiscaux étrangers :

- un premier plan (Plan A 2+2) prévoyant l'attribution de 359 235 actions à 140 bénéficiaires, une période d'acquisition qui prendra fin le 27 avril 2012 accompli et une période de conservation qui prendra fin le 27 avril 2014 accompli ;
- un deuxième plan (Plan A 4+0) prévoyant l'attribution de 146 200 actions à 112 bénéficiaires et une période d'acquisition qui prendra fin le 27 avril 2014 accompli.

l'acquisition de la moitié des actions de performance attribuées au titre de ces 2 plans étant soumise à l'atteinte d'un ratio EBITDA récurrent sur chiffre d'affaires, tel que ressortant des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2010, supérieur de 2 points au ratio moyen d'un panel de référence constitué d'entreprises de chimie de spécialités (Arkema, Clariant, DSM et Lanxess), la seconde moitié des actions de performance attribuées pouvant être acquises en cas d'atteinte de cette même condition de performance au titre de l'exercice 2011 ;

- un troisième plan (Plan B 2+2), prévoyant l'attribution de 359 235 actions à 140 bénéficiaires, une période d'acquisition qui prendra fin le 27 avril 2012 accompli et une période de conservation qui prendra fin le 27 avril 2014 accompli ;
- un quatrième plan (Plan B 4+0), prévoyant l'attribution de 146 200 actions à 112 bénéficiaires et une période d'acquisition qui prendra fin le 27 avril 2014 accompli.

le nombre d'actions pouvant être attribuées au titre de ces plans dépendant de la progression du CFROI (*Cash Flow Return On Investments*) au cours des exercices 2010 et 2011.

Les conditions de performance de ces plans ont été atteintes au titre de l'exercice 2010.

Attributions d'actions de performance au bénéfice de chaque dirigeant mandataire social

Actions de performance attribuées durant l'exercice 2010 à chaque dirigeant mandataire social

	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés ⁽¹⁾	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Jean-Pierre Clamadieu (Président-Directeur Général)	Plan A 2+2 2010 27/04/2010	50 000	840 000	27/04/2012	28/04/2014	Se reporter à la description du plan ci-dessus
	Plan B 2+2 2010 27/04/2010	50 000	840 000	27/04/2012	28/04/2014	Se reporter à la description du plan ci-dessus
TOTAL		100 000	1 680 000			

(1) Valorisation selon la méthode retenue pour les comptes consolidés, soit 16,8 euros par action (se reporter à la Note 34.3 de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 6.4.2 du présent document de référence).

Les actions de performance attribuées au Président-Directeur Général au titre des plans 2010 représentent 9,9 % de l'ensemble des actions attribuées par le Conseil d'Administration au titre de ces mêmes plans 2010 et 0,1 % du capital social de la Société.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 225-197-1 II, al. 4 du Code de commerce et au Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'Administration

de la Société a fixé à 25 % le nombre d'actions qui seront issues de ces deux plans que le Président-Directeur Général devra conserver jusqu'à la cessation de ses fonctions. Le Président-Directeur Général devra en outre acquérir sur le marché un nombre d'actions Rhodia représentant 10 % des actions devenues disponibles au titre de ces plans.

Attributions d'actions de performance aux dix premiers salariés du Groupe non mandataires sociaux

	Nombre total d'actions de performance attribuées	Plans concernés
Actions de performance attribuées, durant l'exercice 2010, aux dix salariés du Groupe dont le nombre d'actions ainsi attribuées est le plus élevé (information globale)	315 000	Plan A 2010 2+2 Plan B 2010 2+2 Plan A 2010 4+0 Plan B 2010 4+0

Actions de performance devenues disponibles au cours de l'exercice 2010

Les actions de performance attribuées par le Conseil d'Administration en 2006 sont devenues disponibles au cours de l'exercice 2010.

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice 2010 pour chaque mandataire social

Nom du mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Jean-Pierre Clamadieu (Président-Directeur Général)	Plan A 2006	25 000	SANS OBJET*
	Plan B 2006	25 000	SANS OBJET*
Jacques Khélif (Administrateur représentant les salariés actionnaires et Directeur du Développement Durable)	Plan A 2006	3 917	SANS OBJET
	Plan B 2006	3 917	SANS OBJET

* Le Président-Directeur Général est soumis à une obligation d'acquisition d'un nombre d'actions représentant 10 % des actions de performance devenues disponibles depuis les attributions effectuées au cours de l'exercice 2009.

Informations sur les autres plans d'attributions d'actions de performance en cours

Plans 2007

Concernant les plans d'action de performance autorisés par le Conseil d'Administration en 2007, les 578 264 actions qui avaient été livrées aux bénéficiaires le 16 janvier 2009 sont devenues disponibles le 17 janvier 2011 et peuvent donc être cédées par les bénéficiaires depuis cette date.

Plans 2008

Le Conseil d'Administration avait arrêté quatre plans d'attribution d'actions de performance en 2008. La condition de performance prévue aux plans A (2+2 et 4+0) n'ayant pas été atteinte, ces plans sont devenus caduques. En revanche, la condition de performance prévue aux plans B (2+2 et 4+0) ayant été atteinte, les actions de performance attribuées doivent être livrées aux bénéficiaires de ces plans à l'issue de la période d'acquisition. Ainsi, concernant le plan B 2+2, 318 970 actions ont été livrées par la Société aux bénéficiaires de ce plan à l'issue de la période d'acquisition, soit le 18 mars 2010. Ces actions devront être conservées par leurs titulaires jusqu'à l'expiration de la période de conservation, soit le 19 mars 2012 accompli. Concernant le plan B 4+0, les actions attribuées seront livrées par la Société aux bénéficiaires de ce plan à l'issue de la période d'acquisition, soit le 20 mars 2012.

Plans 2009

Le Conseil d'Administration avait arrêté quatre plans d'attribution d'actions de performance en 2009. Les conditions de performance prévues aux plans A et B (2+2 et 4+0) ayant été atteintes, des actions seront livrées aux bénéficiaires de ces plans à l'issue de la période d'acquisition. Concernant les plans A et B 2+2, les actions attribuées seront ainsi livrées par la Société aux bénéficiaires de ces plans à l'issue de la période d'acquisition, soit le 16 mars 2011 accompli. Ces actions devront être conservées par leurs titulaires jusqu'à l'expiration de la période de conservation, soit le 16 mars 2013 accompli. Concernant les plans A et B 4+0, les actions attribuées seront ainsi livrées par la Société aux bénéficiaires de ces plans à l'issue de la période d'acquisition, soit le 16 mars 2013 accompli.

Informations sur les plans d'attribution d'actions de performance autorisés depuis le début de l'exercice 2011

Lors de sa réunion du 22 février 2011, le Conseil d'Administration a arrêté les plans d'attribution d'actions de performance suivants, conditionnés à l'atteinte de performances économiques sur les exercices 2011 et 2012, les plans 2+2 bénéficiant essentiellement aux résidents fiscaux français et les plans 4+0 aux résidents fiscaux étrangers :

- un premier plan (Plan A 2+2) prévoyant l'attribution de 274 350 actions à 130 bénéficiaires, une période d'acquisition qui prendra fin le 31 mars 2013 accompli et une période de conservation qui prendra fin le 31 mars 2015 accompli ;

- un deuxième plan (Plan A 4+0) prévoyant l'attribution de 124 300 actions à 94 bénéficiaires et une période d'acquisition qui prendra fin le 31 mars 2015 accompli ;

le nombre d'actions pouvant être définitivement acquises au titre de ces 2 plans étant progressif en fonction de l'EBITDA ■ récurrent réalisé au cours des exercices 2011 et 2012.

- un troisième plan (Plan B 2+2), prévoyant l'attribution de 274 350 actions à 130 bénéficiaires, une période d'acquisition qui prendra fin le 31 mars 2013 accompli et une période de conservation qui prendra fin le 31 mars 2015 accompli ;
- un quatrième plan (Plan B 4+0), prévoyant l'attribution de 124 300 actions à 94 bénéficiaires et une période d'acquisition qui prendra fin le 31 mars 2015 accompli ;

l'acquisition de la moitié des actions de performance attribuées au titre de ces 2 plans étant soumise à l'atteinte d'un ratio EBITDA ■ récurrent sur chiffre d'affaires, tel que ressortant des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2011, supérieur de 2 points au ratio moyen d'un panel de référence constitué d'entreprises de chimie de spécialités (Arkema, Clariant, DSM et Lanxess), la seconde moitié des actions de performance attribuées pouvant être acquises en cas d'atteinte de cette même condition de performance au titre de l'exercice 2012.

Au titre de ces plans, Jean-Pierre Clamadieu pourrait se voir attribuer jusqu'à 63 000 actions de la Société, étant entendu que le nombre d'actions acquises dépendra du niveau d'atteinte de ces objectifs.

Synthèse et caractéristiques des plans d'attributions gratuites d'actions en cours au 31 décembre 2010

Il convient de se reporter à la Note 34.3 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.



Gestion des risques

5.1 Le dispositif global de gestion des risques et de contrôle interne	120
5.1.1 Organisation générale de la gestion des risques et du contrôle interne	120
5.1.2 Description du fonctionnement de la gestion des risques et du contrôle interne	122
5.1.3 La gestion de crise	124
5.2 La gestion des principaux facteurs de risques du Groupe	125
5.2.1 Risques juridiques et contractuels	125
5.2.2 Risques industriels et environnementaux	128
5.2.3 Risques de crédit et de contrepartie	132
5.2.4 Risques opérationnels	132
5.2.5 Risque de liquidité	136
5.2.6 Risque de marché	138
5.3 Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Rhodia S.A.	140
5.4 Couverture des risques et assurances	142
5.4.1 Exposition à des risques d'exploitation contre lesquels les assurances prises peuvent ne pas être adéquates	142
5.4.2 Politique de couverture des risques industriels	142
5.4.3 Principaux programmes d'assurance mondiaux	142

5.1 Le dispositif global de gestion des risques et de contrôle interne

Les chapitres 5.1.1 et 5.1.2 sont parties intégrantes du rapport du Président sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne, comme mentionné dans la table de concordance. Préparés notamment avec l'appui de la Direction des Risques et de la Direction de l'Audit Interne, ils ont pour objet de rendre compte des procédures de contrôle interne et gestion des risques significatives, actuellement

en vigueur dans le groupe Rhodia, c'est-à-dire la société mère et les sociétés consolidées. Les points suivants sont développés :

- l'organisation générale de la gestion des risques et du contrôle interne ;
- la description du fonctionnement de la gestion des risques et du contrôle interne.

5.1.1 ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA GESTION DES RISQUES ET DU CONTRÔLE INTERNE

Rhodia a repris la définition du contrôle interne figurant dans le cadre de référence publié par l'AMF en janvier 2007 et revu en 2010, cohérente avec celle du COSO (*Committee of Sponsoring Organization of the Treadway Commission*) dont Rhodia a adopté le référentiel.

5.1.1.1 Définition et objectifs du contrôle interne de Rhodia

Le dispositif de contrôle interne défini et mis en œuvre par le Groupe, sous sa responsabilité, vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des orientations et des instructions de la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;

et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Pour être efficace, le dispositif de contrôle interne s'appuie :

- sur des règles de conduite et d'intégrité portées par les organes de gouvernance et communiquées à tous les collaborateurs ;

et sur :

- une description des processus, des flux d'information et des responsabilités ;
- des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres de chaque processus ;

- une organisation fondée sur une séparation des tâches :
 - dissociant les tâches d'enregistrement, les tâches opérationnelles et les tâches de conservation,
 - isolant les activités opérationnelles des activités de supervision ;
- un suivi continu du dispositif du contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement.

Le contrôle interne contribue ainsi à identifier, prévenir et maîtriser les risques pouvant affecter les objectifs du Groupe.

Il est toutefois précisé que tout système de contrôle, aussi performant et efficace soit-il, ne peut apporter qu'une assurance raisonnable et en aucun cas absolue quant à la réalisation des objectifs qu'il poursuit.

5.1.1.2 Définition et objectifs de la gestion des risques

Le processus de gestion des risques vise à :

- recenser et évaluer les principaux risques pouvant affecter l'atteinte des objectifs des différentes entités du Groupe ;
- s'assurer du traitement de ces risques.

Ce processus était géré de manière autonome par chaque entité du Groupe jusqu'en 2008.

Depuis 2009, une approche commune de gestion des risques (méthodologie *Enterprise Risk Management* – ERM) a été déployée au niveau de chaque Entreprise, Direction Fonctionnelle et Zone de manière à renforcer la vision globale des risques au niveau du Groupe.

5.1.1.3 Les acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

La **Direction Générale**, au titre de sa fonction de gestionnaire, est naturellement l'acteur principal de l'élaboration des principes et de la mise en œuvre des procédures de gestion des risques et de contrôle interne.

Le **Comité des Risques**, créé en 2009, est composé du Directeur Général Opérations et des deux Directeurs Généraux Adjoint, membres du Comité Exécutif, ainsi que du Secrétaire Général, du Directeur du Développement Durable, du Directeur des Systèmes d'Information, du Directeur des Risques et du Directeur de l'Audit Interne.

Il est chargé de :

- valider les principales orientations et l'organisation retenue ;
- prendre les décisions clés portant sur la nature des risques acceptables et sur les ressources dédiées à la gestion des risques ;
- prendre connaissance de l'avancement des travaux et des mesures correctives prises ;
- s'assurer du déploiement du référentiel de contrôle interne du Groupe.

Chaque **Directeur Général d'Entreprise**, Directeur Fonctionnel et Directeur de **Zone** est responsable de la gestion des risques relevant de son périmètre.

Les **Directeurs Fonctionnels**, membres du *Management Committee*, sont responsables de la conception, des évolutions, de la diffusion et de la maîtrise de chacun de leurs processus et sont à ce titre **Corporate Process Owners** (CPO). Ils sont les garants de l'application des sous-processus et du contrôle interne des processus de leur Direction Fonctionnelle.

Ce rôle peut être délégué à un ou plusieurs **Corporate Process Managers** (CPM), responsables des sous-processus clés et qui s'appuient sur leur connaissance des processus pour identifier et évaluer les risques. Ils élaborent des procédures et des activités de contrôle adaptées à ces risques et les déploient sur l'ensemble du Groupe.

Ils s'appuient pour cela sur un réseau de **Local Process Owners** (LPO).

Les **Responsables Opérationnels** doivent s'approprier les processus et contrôles définis par les CPM et sont responsables de leur mise en œuvre et de leur bon fonctionnement.

La **Direction des Risques** créée en 2009 et rattachée au Directeur Général Adjoint Finances :

- fournit le support méthodologique en termes de gestion des risques aux Entreprises, Directions Fonctionnelles et Zones et aide à son déploiement ;
- consolide les principaux risques au niveau du Groupe en utilisant un référentiel commun ;
- assure le suivi de ces risques et des plans d'actions élaborés par les Entreprises, les Directions Fonctionnelles et les Zones afin de les traiter.

En matière de contrôle interne, elle :

- apporte un support méthodologique aux CPO et CPM dans la conception et la mise en place d'un dispositif de contrôle interne pour l'ensemble des processus sous leur responsabilité ;
- veille à ce que les activités de contrôle soient proportionnées aux risques de chaque processus ;
- s'assure que l'organisation permet la séparation des tâches (notamment entre activités opérationnelles et activités de supervision).

La **Direction de l'Audit Interne** est rattachée au Président-Directeur Général du Groupe, ce qui lui garantit l'indépendance indispensable à son efficacité. Sa mission générale et ses règles d'intervention sont formalisées dans la Charte de l'Audit Interne qui s'inspire des principes reconnus de la profession (IIA/IFACI).

L'**Audit Interne** effectue des revues des opérations et des procédures, et recommande des améliorations liées au contrôle interne, dans le cadre du référentiel du Groupe notamment le *Management Book* et la Politique de *Compliance*.

Il assure également la responsabilité mondiale du processus d'évaluation annuelle du contrôle interne à l'attention de la Direction Générale.

Il est enfin précisé que le **Conseil d'Administration en liaison avec son Comité d'Audit et des Risques** a pour mission :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe ;
- d'assurer l'examen et le suivi de l'indépendance du contrôle légal des comptes.

5.1.2 DESCRIPTION DU FONCTIONNEMENT DE LA GESTION DES RISQUES ET DU CONTRÔLE INTERNE

5.1.2.1 L'environnement de contrôle

Les politiques et les différents référentiels du Groupe (règles, procédures, bonnes pratiques, etc.), qui s'appliquent à l'ensemble des filiales, sont largement accessibles grâce à l'Intranet du Groupe.

Ils comprennent notamment :

- le *Management Book*, qui fait le lien entre la gouvernance d'entreprise et le contrôle interne. C'est un outil managérial de référence, qui décrit l'organisation du Groupe, les rôles et responsabilités de chacun, Entreprises comme Directions Fonctionnelles, ainsi que leurs interactions ;
- le Code de conduite (**Compliance Policy**), qui vise à prévenir certains risques juridiques auxquels pourraient être confrontés les salariés et les mandataires sociaux du Groupe et traite des principes éthiques auxquels ils doivent adhérer en particulier sur les thèmes suivants :
 - achat et vente d'actions (délits d'initiés),
 - protection des informations sensibles,
 - protection de la personne morale,
 - conflits d'intérêts,
 - utilisation des réseaux de communication,
 - respect de la libre concurrence,
 - bonnes pratiques commerciales,
 - prévention du risque de corruption,
 - influence responsable ;
- la **Procédure de reporting des fraudes**, qui a pour objectif de permettre la remontée des cas de fraude et le suivi des actions engagées. Elle demande au responsable ou au Directeur Financier de l'entité concernée de veiller à ce que tout cas de fraude soit remonté, à l'aide d'un formulaire approprié, au Contrôleur Financier Groupe et au Directeur de l'Audit Interne ;
- le référentiel **Rhodia Way**[®], qui fixe les ambitions de responsabilité du Groupe vis-à-vis de ses clients, employés, fournisseurs, investisseurs, des communautés et de l'environnement. Une grille d'analyse et un système de notation permettent aux managers d'évaluer sur une base annuelle le niveau de maturité de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE[■]) de leur unité et de définir des plans de progrès ;
- le **Code d'éthique des Responsables Financiers** qui précise les règles de comportement attendu de la part des principaux responsables de la fonction Finance, qui, par leur signature, se sont personnellement engagés à le respecter ;
- la **Charte de l'Audit Interne du Groupe**, qui définit les droits et obligations des auditeurs et des audités ;

- le **Droit d'Interpellation (Whistleblowing)**, qui permet à tout salarié du Groupe de signaler, de façon anonyme ou non, tout manquement aux règles comptables et financières à un Comité de Déontologie, par courrier ou courriel. Dans le respect de la confidentialité, le Comité de Déontologie, composé de 5 salariés du Groupe, instruit les interpellations reçues avant de transmettre les dossiers recevables à la Direction Générale qui doit décider des éventuelles mesures à prendre. À ce jour, le recours à ce dispositif est resté marginal.

Les politiques générales définies par les *Corporate Process Owners* sont déclinées en processus et procédures/règles Groupe, accessibles par l'intermédiaire de l'Intranet du Groupe, et susceptibles d'être aménagées en fonction des spécificités locales des filiales.

En particulier, la Direction Finance Groupe diffuse à travers un Intranet dédié, les documents suivants :

- un Guide du *Reporting* Groupe précisant les principes comptables à appliquer dans le cadre de la consolidation, avec des explications détaillées sur les points les plus complexes. Ce Guide fait l'objet de mises à jour régulières par l'équipe de consolidation centrale en fonction de l'évolution des normes comptables de référence (IFRS) ;
- des procédures Groupe qui servent de cadre général aux acteurs de la Direction Finance Groupe et peuvent faire l'objet d'une adaptation locale le cas échéant ;
- des notes d'instruction, émises avant les clôtures comptables trimestrielles, mettant l'accent sur les sujets à considérer avec une attention particulière en fonction de l'évolution des règles comptables, ou bien sur des points d'amélioration détectés lors des arrêtés comptables trimestriels antérieurs.

Enfin, et comme les années précédentes, les Présidents ou Directeurs Généraux des différentes entités juridiques consolidées ont, en janvier 2011, répondu à un questionnaire couvrant une cinquantaine de points relatifs au contrôle interne, avant de signer des lettres d'affirmation engageant leur responsabilité sur le respect et l'application des procédures et contrôles concourant à la fiabilité des informations publiées au titre de 2010 et relevant de leur périmètre.

5.1.2.2 La gestion des risques

Rhodia gère ses risques dans une démarche de Développement Durable, avec pour objectifs de renforcer la protection de ses salariés, de l'environnement, de ses clients et fournisseurs, et de préserver le patrimoine de l'Entreprise.

Depuis de nombreuses années, le Groupe a ainsi mis en place des processus visant à s'assurer que les risques, notamment industriels, environnementaux ou liés aux produits commercialisés, sont évalués et gérés au niveau approprié de l'organisation.

Depuis 2009, afin d'améliorer la vision globale des risques auxquels le Groupe est exposé, une méthodologie *Entreprise Risk Management* (ERM) a été développée par la Direction des Risques et s'articule autour des phases suivantes :

- identification et appréciation des risques ;
- traitement des risques comprenant la définition des plans d'actions de gestion et de réduction des risques ;
- suivi et contrôle du dispositif.

Une méthodologie unique, un langage et un référentiel communs ont été définis et sont utilisés par les Entreprises, les Directions Fonctionnelles et les Zones.

5.1.2.3 Les activités de contrôle

En matière de *reporting* financier, les responsables de processus ont poursuivi en 2010 leurs actions d'amélioration continue du référentiel, pour réduire notamment les risques susceptibles de nuire à la fiabilité de ce *reporting*. Dans ce cadre, leurs travaux les ont conduits :

- à identifier les risques susceptibles de porter préjudice à la fiabilité du *reporting* financier ;
- si nécessaire, à définir et, chaque fois que possible, à standardiser des contrôles clés, précisant en particulier leur nature et leur fréquence ;
- à s'assurer du déploiement des contrôles à tous les niveaux pertinents de l'organisation.

Les principaux processus ayant une incidence sur la production de l'information financière, et pour lesquels des contrôles clés ont été mis en place, couvrent les domaines suivants :

- consolidation et élaboration des documents financiers ;
- fiscalité ;
- gestion de la trésorerie et des financements ;
- opérations de clôtures comptables ;
- valorisation et comptabilisation des stocks (inventaires physiques, valorisation...);
- gestion des charges et provisions environnementales ;
- achats, approvisionnement (de la demande d'achat à la comptabilisation des factures) ;
- ventes (de la prise de commande à la comptabilisation des factures, gestion du poste client) ;
- gestion des actifs immobilisés corporels et incorporels ;
- paye et gestion des engagements sociaux (dont retraites et avantages assimilés) ;
- contrôles généraux informatiques.

À ces processus communs à toutes les filiales du périmètre de consolidation du Groupe, s'ajoutent quelques processus spécifiques aux activités de l'Entreprise Energy Services.

En matière d'Hygiène, de Sécurité et d'Environnement (HSE[■]) et de Sécurité des produits (*Responsible Care*^{®■}), les instructions et orientations de la Direction Générale sont traduites, soit sous forme de *lignes rouges* reprises dans le *Management Book*, soit sous forme de procédures ou règles. Leur mise en œuvre est mesurée au travers d'un bilan (*Bilan Responsible Care*^{®■}), qui fait l'objet, chaque année, d'une revue (se reporter au rapport et à l'attestation de PricewaterhouseCoopers Audit sur le calcul des indicateurs environnement et sécurité en 2010 au chapitre 3.5 du présent document de référence).

La Direction Industrielle contrôle la conformité des sites du Groupe aux lois et règlements en matière de HSE[■] dans le cadre d'audits qu'elle réalise au minimum tous les 3 ans, en s'appuyant sur deux référentiels, l'un pour les sites de plus de 100 personnes, l'autre pour les sites de moins de 100 personnes.

Par ailleurs, en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale, un accord a été conclu par Rhodia dès 2005 avec l'ICEM[■], la fédération internationale des salariés du secteur, et reconduit en mars 2008 pour une période de trois ans.

Chaque année un bilan de l'application de cet accord est dressé et le contrôle du respect des engagements de l'accord et des réalisations dans ce cadre est effectué conjointement avec l'ICEM[■].

5.1.2.4 Information et communication

La Direction des Systèmes d'Information est responsable de l'ensemble des systèmes informatiques et de télécommunications du Groupe. Elle est organisée de manière à privilégier l'autonomie des activités opérationnelles du Groupe. Elle gère les infrastructures et services informatiques mondiaux.

L'ensemble des informations financières relatives aux données consolidées est obtenu à travers un outil informatique de consolidation unique dont la gestion est centralisée.

En majorité, les filiales opérationnelles utilisent un logiciel informatique unifié pour gérer leurs opérations. Le Groupe recherche une convergence en ce domaine par l'utilisation généralisée d'un système centralisé baptisé RCS (*Rhodia Core System*).

Les contrôles généraux des Systèmes d'Information couvrent la conformité aux lois et réglementations, la sécurité et protection des données, et des aspects qualité visant à assurer la meilleure adéquation des solutions (gestion des changements) et services (exploitation) aux besoins des utilisateurs.

Une équipe spécifique d'informaticiens, indépendante des équipes projets ou exploitation et collaborant étroitement avec l'Audit Interne du Groupe, vérifie l'efficacité des contrôles ainsi définis, et fait également des propositions d'amélioration. Ces contrôles sont également revus annuellement par les Commissaires aux comptes de Rhodia.

En outre, sur le plan de la communication, les politiques et référentiels (règles, procédures, bonnes pratiques, etc.) que l'ensemble des entités du Groupe doivent appliquer sont facilement accessibles sur l'Intranet mondial du Groupe. Un webzine interne bimestriel, destiné

à tous les salariés dans le monde, a notamment pour objectifs de relayer et expliquer ces politiques et référentiels tout en favorisant le partage des bonnes pratiques. Enfin, l'actualité du Groupe est accessible à la une de l'Intranet et les salariés en sont régulièrement informés par le biais d'une alerte courriel.

5.1.2.5 Le pilotage du processus de contrôle interne du reporting financier

Pour garantir le degré souhaité d'appropriation et de mise en œuvre locale du contrôle interne du reporting financier, la Direction des Risques met à jour, en liaison avec les responsables de processus (*Corporate Process Owners et Managers*) concernés, le référentiel des processus concourant à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable. Elle veille à ce que les activités de contrôle soient proportionnées aux enjeux du Groupe et aide au déploiement des contrôles clés.

La Direction de l'Audit Interne définit la politique de test de ces contrôles clés tant au niveau *Corporate* que des filiales, afin de disposer d'une vision statistiquement significative du degré de maîtrise et de s'assurer d'une couverture adéquate des risques inhérents aux différentes rubriques comptables. En 2010, des tests d'efficacité ont été menés sur environ 2 000 points de contrôle, dont environ 150 spécifiques aux Systèmes d'Information.

La Direction de l'Audit Interne a piloté ce processus, en s'appuyant sur un outil informatique spécifique, centralisant pour l'ensemble du Groupe, les contrôles clés déployés, le résultat des tests d'efficacité, et le cas échéant, les actions correctives décidées.

D'autre part, la Direction de l'Audit Interne soumet chaque année à l'approbation de la Direction Générale un programme de missions issu notamment :

- des demandes des principaux managers du Groupe (Entreprises, Directions Fonctionnelles, Zones) ;
- de l'analyse des résultats des évaluations des années précédentes ;
- de critères spécifiques de couverture régulière des principaux sites et entités du Groupe.

Les travaux de la Direction des Risques et de la Direction de l'Audit Interne ont été supervisés en 2010 par :

- le Comité des Risques qui s'est réuni trois fois en 2010, pour valider les principales orientations et l'organisation retenue, prendre les décisions clés, notamment sur la nature des risques acceptables, prendre connaissance de l'avancement des travaux et des mesures correctives prises, et assurer le suivi du déploiement du modèle Rhodia de contrôle interne ;
- le Comité d'Audit et des Risques du Conseil d'Administration, tenu régulièrement informé en 2010 de l'avancement des travaux et des résultats obtenus. Par ailleurs, le Comité d'Audit et des Risques est tenu informé des fraudes signalées et du suivi des actions engagées. Les quelques cas identifiés en 2010 ont porté sur des faits n'ayant conduit à aucune perte d'actifs significative pour Rhodia.

Rhodia reconnaît l'importance du dispositif de contrôle interne pour contribuer à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. Les éléments décrits dans le présent rapport témoignent de l'effort permanent d'amélioration du Groupe dans ce domaine.

5.1.3 LA GESTION DE CRISE

Une crise est définie comme tout événement, avéré ou potentiel, susceptible d'altérer par ses effets potentiels ou sa couverture médiatique, l'image et les intérêts stratégiques de Rhodia vis-à-vis de ses clients, du personnel, des actionnaires ou du grand public. Cet événement peut être d'ordre industriel, commercial, logistique, juridique, financier, politique ou social.

La procédure de gestion de crise de Rhodia a pour objectif de faire remonter et partager l'information d'une situation potentielle de

crise, d'identifier les responsabilités pour la gestion de cette situation, de garantir la réactivité des décisions et d'assurer une communication efficace des différentes entités du groupe Rhodia vis-à-vis des publics internes et externes.

La crise est gérée par des cellules de crise au plus près des faits et des acteurs impliqués, par les responsables des sites, entreprises, entités commerciales, directions fonctionnelles, pays ou zones concernés.

5.2 La gestion des principaux facteurs de risques du Groupe

5.2.1 RISQUES JURIDIQUES ET CONTRACTUELS

5.2.1.1 Risques induits par la réglementation actuelle ou future

En matière d'environnement, de santé et de sécurité

Identification du risque

Les activités de Rhodia doivent respecter un ensemble de réglementations et de lois locales, nationales et internationales en constante évolution dans le domaine de l'environnement, de la santé et de la sécurité. Ces réglementations imposent des prescriptions de plus en plus sévères, qui ont notamment trait aux émissions ou rejets dans l'air ou dans l'eau, à l'utilisation et à la manipulation de substances dangereuses, au stockage et à l'élimination de substances dangereuses et de déchets, et à la réhabilitation des sites pollués. Ainsi, les activités industrielles sont soumises à l'obtention préalable de permis ou de licences dans la plupart des pays et marchés servis par Rhodia et sont, pour la plupart, réglementés : biocides, contacts alimentaires, cosmétique, pharmaceutique, etc.

Le respect de ces réglementations implique pour Rhodia des coûts réguliers et importants. Par ailleurs, le domaine d'activité de Rhodia comporte un risque important de mise en jeu de sa responsabilité, notamment en matière environnementale.

Rhodia pourrait, en outre, devoir engager des dépenses importantes en cas d'adoption de nouvelles réglementations ou politiques gouvernementales, ou en cas d'interprétation ou d'application plus stricte des réglementations actuelles de la part des tribunaux ou des autorités compétentes. À titre d'exemple, la mise en œuvre de la réglementation REACH[■] a engendré d'importants coûts pour Rhodia. Par ailleurs, des dépenses importantes pourraient, en particulier, être requises dans l'hypothèse où certaines matières, notamment des matières faiblement radioactives, à ce jour considérées comme en partie valorisables par le Groupe et actuellement entreposées sur le site de La Rochelle, seraient considérées par l'administration comme des déchets devant être transférés dans des centres de stockage externes spécialisés et réglementés.

En Europe, la mise en application de la Directive Cadre Eau, les révisions en cours des directives européennes, la nouvelle directive portant sur les émissions industrielles (*Industrial Emissions Directive* – IED), vont conduire à une évolution des obligations de Rhodia dans ces domaines dans les 5 années à venir.

Concernant la France, certaines dispositions du Code de l'environnement instaurées en 2005 pourraient entraîner des

nouvelles dépenses pour le Groupe. Ainsi, les dispositions des articles R. 515-39 et suivants du Code de l'environnement relatives aux plans de prévention des risques technologiques instaurent la maîtrise de l'urbanisation autour des sites les plus dangereux. Des plans de prévention des risques technologiques sont en cours de mise en place (périmètres prescrits) pour huit des sites que Rhodia exploite en France. En outre, les dispositions des articles R. 512-1 et suivants du Code de l'environnement prévoient de nouvelles procédures de mise en sécurité et réhabilitation d'un site lors de sa cessation d'activité. Ces dispositions pourraient dans certains cas générer des coûts supplémentaires, correspondant à des scénarios qui seraient le résultat d'un dialogue avec les autorités compétentes.

L'arrêt d'activité ou la protection des sols, nappes phréatiques ou impacts sur le voisinage pourraient conduire à engager des dépenses importantes de réhabilitation, y compris au titre d'amendes et pénalités. Des passifs éventuels, estimés à 181 millions d'euros au 31 décembre 2009, ont été réestimés à 197 millions d'euros au 31 décembre 2010 (montant brut sans actualisation financière). Les passifs éventuels concernent principalement les sites de La Rochelle et Pont de Claix (France), Silver Bow et Freeport (États-Unis) et Cubatao (Brésil), au titre de l'obligation éventuelle de stockage ou de traitement des déchets ou matières hors site ainsi que du confinement éventuel d'une décharge interne et de traitement de nappe en France.

Ces réglementations nouvelles ou la modification des réglementations actuelles pourraient restreindre la capacité de Rhodia à modifier ou à étendre ses installations et à poursuivre sa production, et pourraient l'obliger à mettre en place des dispositifs coûteux de contrôle ou à engager de nouvelles dépenses importantes, comprenant notamment la réhabilitation de sites pollués. Le non-respect de ces réglementations pourrait entraîner des sanctions administratives, civiles, financières, pénales ou autres à l'encontre de Rhodia, qui pourraient avoir des conséquences négatives sur son activité, ses résultats et sa situation financière.

De plus, Rhodia pourrait être tenu responsable, en application de certaines lois, telle que la loi américaine *Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act* (dite loi *Superfund*), pour la contribution aux frais de réhabilitation de sites ou installations exploités ou appartenant à des tiers et sur lesquels Rhodia a fait entreposer ou a éliminé ses déchets. Aux termes de ces lois, le propriétaire ou l'exploitant de sites pollués et le producteur de déchets envoyés vers ces sites pourraient être tenus solidairement responsables de la réhabilitation de tels sites, indépendamment de toute faute (se référer à la Note 28.4 (Environnement) de l'annexe

aux comptes consolidés au chapitre 6.4.2 du présent document de référence).

Gestion du risque

Rhodia travaille d'une part localement pour identifier les contraintes de chaque pays et, d'autre part, au niveau mondial avec son équipe d'experts scientifiques afin de satisfaire les exigences de ces réglementations.

Par ailleurs, Rhodia est implanté depuis de nombreuses années dans les différents pays dans lesquels il opère et, à ce titre, dispose d'une connaissance approfondie des réglementations applicables. En outre, les relations entretenues avec les autorités locales permettent d'anticiper au mieux les modifications réglementaires pouvant intervenir.

Soucieux de respecter son engagement *Responsible Care*® et conformément à sa politique de Développement Durable, Rhodia s'est engagé à appliquer des standards élevés en matière d'environnement, de santé et de sécurité, identiques sur l'ensemble de ses sites dans le monde avec une volonté d'amélioration continue. Cette politique permet d'anticiper les conséquences de nouvelles exigences réglementaires, notamment dans les pays où la réglementation est moins contraignante à ce jour.

À titre d'exemple, la recherche systématique de ses rejets de substances dangereuses, l'objectif d'atteindre un bon état des masses d'eaux d'ici 2015 et la réduction des émissions NO_x de ses installations industrielles illustrent la gestion de ce risque par le Groupe (se référer au chapitre 3 « Développement Durable »).

Enfin, Rhodia assure la veille réglementaire par ses propres équipes Environnement (fonctions *Responsible Care*® et Réhabilitation Environnementale) et la double dans les principaux pays au travers de bulletins mensuels préparés par des cabinets de consultants spécialisés. Rhodia participe également à des groupes de travail en amont de l'adoption des lois et règlements.

En matière de respect de la réglementation fiscale

Identification du risque

Rhodia opère dans un grand nombre de pays, en Europe, en Asie-Pacifique, en Amérique du Nord et en Amérique Latine et, à ce titre, est sujet à l'impôt dans de nombreuses juridictions fiscales. La charge d'impôt supportée par le Groupe dépend donc notamment de l'interprétation de la réglementation fiscale locale, des traités fiscaux internationaux bilatéraux ou multilatéraux et de la doctrine administrative dans chacune de ces juridictions.

L'évolution de ces réglementations fiscales pourrait avoir un impact sur la charge d'impôt supportée par Rhodia.

Gestion du risque

Rhodia est doté d'une Direction Fiscale qui s'appuie notamment sur des équipes locales dans les principaux pays dans lesquels Rhodia opère et, le cas échéant, a recours à des conseils extérieurs. Ces équipes effectuent une veille réglementaire permanente dans

les différents pays afin de pouvoir anticiper au mieux les éventuelles modifications de la réglementation fiscale.

La Direction Fiscale procède également à une revue trimestrielle exhaustive des positions fiscales partout où le Groupe opère et est par conséquent susceptible de faire l'objet de procédures de contrôle. En cas de contrôle opéré par les autorités fiscales étrangères, la Direction Fiscale fournit aide et assistance aux équipes locales.

Par ailleurs, Rhodia s'appuie sur les règles édictées par l'OCDE, notamment en matière de prix de transfert. Le Groupe s'attache à revoir la détermination de ces prix dans l'objectif de s'assurer de la sécurité des opérations réalisées. Dans ce cadre, l'adoption de règles respectant les principes OCDE permet de minimiser son exposition. Le Groupe peut également avoir recours aux procédures d'accord préalable de prix (APP), dans l'objectif de maîtriser les risques attachés aux opérations réalisées, avec l'accord des administrations fiscales des pays impliqués.

En matière de respect de la réglementation liée à la libre concurrence

Identification du risque

Compte tenu de la forte concentration de certains de ses marchés, le Groupe ne peut exclure le risque de faire l'objet d'enquêtes relatives à des pratiques anticoncurrentielles de la part des autorités de concurrence compétentes. Si d'éventuelles pratiques anticoncurrentielles étaient mises à jour, elles pourraient avoir un impact négatif sur l'image de Rhodia ainsi que sur ses résultats et sa situation financière. Toutefois, Rhodia n'a aujourd'hui pas connaissance de telles pratiques ou de plaintes le concernant.

Gestion du risque

Dans ce contexte, le Groupe mène sa stratégie commerciale et industrielle avec prudence afin de s'assurer que ses salariés ne se livrent pas à des pratiques anticoncurrentielles (abus de position dominante, entente avec d'autres acteurs du marché, etc.). Différents outils et moyens ont été mis en place pour sensibiliser les salariés du Groupe à ces risques :

- la Politique de *Compliance* du Groupe, faisant l'objet d'une mise à jour régulière, énonce les règles générales et les principes de comportement à adopter et à respecter par tout salarié du Groupe en la matière ;
- des communications, formations et sensibilisations sont organisées régulièrement sur les règles de comportement à adopter.

5.2.1.2 Risque lié au manquement à des engagements contractuels

Identification du risque

Certains contrats conclus avec des fournisseurs ou des clients peuvent comporter des obligations d'achat de volume minimum de produits (clauses dites de *take or pay*) ou des engagements fermes de délivrer certaines quantités de produits dans les délais impartis. Ainsi, le manquement à ces engagements d'achat ou de vente pourrait

entraîner le paiement d'indemnités au client ou fournisseur, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les résultats ou la situation financière de Rhodia. Ce risque est d'autant plus important dans une période de crise économique en cas de chute brutale de la demande. Ceci pourrait affecter de manière négative les résultats de Rhodia et sa situation financière. Se référer au chapitre 5.2.6.2 « Risques liés aux matières premières et à l'énergie » pour un complément d'information sur le risque de contrepartie fournisseurs.

Gestion du risque

Afin de gérer ce risque, Rhodia s'efforce de limiter la portée de ce type d'engagements en incluant des clauses dites de sauvegarde (clauses de *hardship*) permettant de renégocier le contrat ou d'adapter son application lorsque des circonstances économiques particulières le rendent économiquement déséquilibré entre les parties.

5.2.1.3 Risque lié à la propriété intellectuelle

Identification du risque

L'activité de Rhodia repose, pour partie, sur la maîtrise de ses technologies clés et sur sa capacité à innover. La remise en cause, par des tiers, du droit de Rhodia d'utiliser certaines technologies pourrait avoir une incidence sur son activité. De la même façon, l'insuffisante protection de ses innovations par Rhodia pourrait être de nature à limiter ses perspectives d'évolution.

Gestion du risque

Rhodia met en œuvre une politique dynamique de protection de ses innovations et de son savoir-faire. En 2010, Rhodia a déposé 110 demandes de brevets portant sur une gamme étendue de produits et de procédés, qui viennent enrichir son portefeuille mondial déjà significatif de marques et de brevets. En outre, des précautions particulières sont prises pour protéger les innovations et le savoir-faire de Rhodia tant dans le choix de ses partenaires en recherche et développement que dans la localisation de ses activités de recherche. En fonction de ses besoins d'exploitation, le Groupe peut également être amené à acquérir des licences de brevets ou à les concéder.

5.2.1.4 Risque sociétés communes

Identification du risque

Rhodia a développé des partenariats stratégiques avec des sociétés tierces afin d'accéder à de nouvelles activités, à des nouveaux marchés ou à de nouvelles technologies ou savoir-faire. Certains de ces partenariats stratégiques prennent la forme de sociétés communes dont Rhodia n'a pas le contrôle. Une liste de ces sociétés communes consolidées par Rhodia figure dans la Note 37 (Liste des sociétés comprises dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2010) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

Rhodia supporte les risques liés intrinsèquement à ce type de structures. Selon le cas, du fait de l'autonomie de ces sociétés

communes ou des règles de partage des pouvoirs au sein des assemblées d'associés, Rhodia pourrait se voir imposer des décisions concernant notamment de nouveaux financements, des dépenses d'investissement, l'approbation des plans d'exploitation, le moment et le montant des distributions de dividendes. Par ailleurs, d'éventuels désaccords graves entre les associés peuvent générer des situations de blocage des sociétés communes. De telles situations pourraient avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Gestion du risque

Rhodia met en œuvre les pratiques usuelles visant à maîtriser les risques liés aux sociétés communes. À ce titre, Rhodia veille notamment, dans la mesure du possible, à disposer d'au moins 50 % du capital de ses coentreprises significatives. En outre, Rhodia s'efforce de négocier et d'intégrer dans les pactes d'associés qu'elle signe avec ses partenaires des stipulations visant à assurer une juste répartition des pouvoirs entre les associés, dans les organes où ils sont représentés. D'autres clauses de ces accords permettent de résoudre les situations de blocage.

5.2.1.5 Risque lié aux opérations de fusion/acquisition

Identification du risque

En mettant en œuvre sa stratégie visant à se recentrer sur ses métiers dans lesquels Rhodia détient des positions de leader, Rhodia a cédé de nombreuses activités à des tiers au cours des dernières années. Au titre de ces cessions, et comme il est d'usage en pareille matière, Rhodia a pu donner des garanties aux acquéreurs, portant notamment sur la conformité des activités cédées aux exigences législatives et réglementaires, sur les passifs supportés par ces dernières et sur l'état des actifs. Outre ces engagements contractuels, la responsabilité de Rhodia pourrait, selon le droit applicable, être recherchée en sa qualité de vendeur.

Rhodia a également réalisé des acquisitions ciblées et entend poursuivre dans cette voie. Les acquisitions sont susceptibles d'exposer Rhodia à divers risques et notamment à d'éventuels passifs ou responsabilités attachés à ces activités.

De plus, ces opérations et leurs perspectives sont fondées sur des hypothèses qui, si elles ne se réalisaient pas, pourraient obérer les perspectives de développement des activités acquises.

Gestion du risque

Afin de maîtriser les risques liés aux opérations de fusion/acquisition, Rhodia s'appuie sur des services internes spécialisés et a recours à des conseils externes réputés dans ce domaine. Par ailleurs, Rhodia prend en amont toutes précautions utiles dans la prospection et l'évaluation de ses cibles, ainsi que dans l'analyse de leurs risques.

Par ailleurs, Rhodia intègre dans la négociation de ces opérations les clauses contractuelles habituelles visant, en cas de vente, à limiter sa responsabilité et, en cas d'achat, à obtenir des garanties de la part des tiers vendeurs.

5.2.1.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Dans le cadre de l'exercice normal de son activité, Rhodia fait l'objet et pourrait faire l'objet de demandes et actions en justice initiées principalement par les acquéreurs d'activités antérieurement cédées par Rhodia ou relatives à des réclamations environnementales ou à des actions en responsabilité civile du fait de produits chimiques commercialisés. Rhodia fait, par ailleurs, l'objet de certaines demandes et actions en justice qui dépassent le cadre de l'exercice

normal de son activité et dont les plus significatives sont résumées dans la Note 32 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

Hors celles mentionnées ci-dessus, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont Rhodia a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité.

5.2.2 RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

5.2.2.1 Risques liés aux activités actuelles

1. Risques liés à la santé et à la sécurité des personnes

Risques liés à la santé

Identification des risques

Les maladies professionnelles ⁽¹⁾ identifiées par le Groupe sont, pour la grande majorité d'entre elles, une conséquence découlant des expositions passées.

Ainsi, Rhodia est aujourd'hui propriétaire et exploitant de sites ayant appartenu successivement à Stauffer Chemical Inc. et à Rhône-Poulenc, où l'amiante était parfois utilisé comme isolant thermique des tuyauteries et des chaudières. Toutefois, l'amiante n'était pas directement utilisé dans le processus de production. Par conséquent, Rhodia n'a été mis en cause que dans un nombre limité de litiges liés à l'exposition à l'amiante.

Deux sites de Rhodia en France ont été inscrits sur la liste officielle des établissements ayant fabriqué ou mis en œuvre des matériaux contenant de l'amiante, susceptibles d'ouvrir droit à l'Allocation de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs de l'Amiante (ACAATA). Rhodia ne peut exclure que d'autres sites soient à l'avenir également inclus sur cette liste.

Au vu des maladies professionnelles « amiante » portées à sa connaissance, et bien qu'il ne soit pas possible d'estimer le passif pouvant résulter de recours qui pourraient être déposés contre Rhodia, Rhodia estime, sur la base des informations disponibles et de son expérience dans ce domaine, que son risque futur en matière de réclamations liées à l'exposition à l'amiante est limité.

Gestion des risques

Rhodia fait de la santé et de la sécurité de ses salariés une priorité. Assurer de bonnes conditions de travail et maîtriser les risques d'exposition sont des préoccupations quotidiennes du Groupe.

Rhodia a pour cela mis en place des procédures préventives systématiques en ce qui concerne la santé de ses propres employés, mais aussi des tiers qui travaillent sur ses sites, ainsi que des riverains de ses usines.

À titre d'illustration, Rhodia effectue un recensement et un *reporting* mondial ainsi qu'une analyse permanente des maladies professionnelles déclarées par les salariés et retraités du Groupe, ainsi que par les personnes l'ayant quitté. Un outil informatique permettant d'améliorer la traçabilité des expositions collectives et d'en assurer le suivi sur une période supérieure à 50 ans est progressivement déployé dans le monde. À terme, le lien entre cet outil de gestion et celui des ressources humaines permettra de reconstituer les parcours professionnels et de retracer les expositions éventuelles.

Se référer au chapitre 3 « Développement Durable » pour une information détaillée sur les risques liés à la santé dans le présent document de référence.

Risques liés à la sécurité des personnes

Identification des risques

L'exploitation des outils de production du Groupe, tant en régime stabilisé qu'en régime transitoire, dans des conditions opératoires parfois sévères (niveaux de pression et de température élevés), ainsi que les interventions rendues nécessaires pour la maintenance programmée de ces outils ou pour corriger d'éventuelles situations anormales, constitue un premier risque d'accidents du travail.

La manipulation et la possible mise en contact avec certains de nos produits et matières premières dangereuses constituent un second risque d'accidents du travail.

Gestion des risques

La politique du Groupe intègre la prévention des risques professionnels dans sa démarche de sécurité.

La signature en novembre 2006 de la *Responsible Care*® Global Charter renforce l'engagement *Responsible Care*® (Engagement de progrès) mis en œuvre depuis plus de trente ans. Cette politique

(1) *Maladies reconnues ou susceptibles de le devenir, selon la définition qu'en donnent les organismes de santé publique et telles que définies par la procédure interne du Groupe (DRC 28) intégrant le processus de gestion des maladies professionnelles.*

de maîtrise des risques est l'un des trois piliers de la politique de Développement Durable du Groupe et se traduit par une amélioration continue des performances du Groupe en la matière. Ainsi qu'en témoignent les taux de fréquence d'accidents du travail indiqués au chapitre 3.3 ci-dessus, les résultats de Rhodia en matière de sécurité au travail sont d'un très bon niveau comparé à ses pairs.

2. Risques liés à l'exploitation des sites industriels

Identification des risques

Le domaine d'activité dans lequel Rhodia opère comporte un risque important de mise en jeu de sa responsabilité en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Rhodia exploite en particulier un certain nombre d'installations Seveso[■], telles que définies par la directive européenne 96/82/CE du 9 décembre 1996, dite directive Seveso[■], ou des installations similaires en dehors de l'Europe, où sont utilisées, stockées ou produites des substances dangereuses telles que gaz naturel, ammoniac, butadiène, acide cyanhydrique, acide fluorhydrique, phénol, cyclohexane, et qui sont susceptibles de présenter des risques importants pour la santé ou la sécurité des populations voisines et pour l'environnement. De plus, certains de ces sites sont localisés dans des zones géographiques dans lesquelles des catastrophes naturelles peuvent se produire (ouragan, inondation, tremblement de terre). La responsabilité de Rhodia a été et pourrait être engagée pour avoir causé des dommages aux personnes (résultant notamment de l'exposition à des substances dangereuses utilisées, produites ou éliminées par Rhodia ou situées sur ses sites) et aux biens, ou pour avoir porté atteinte aux ressources naturelles. De telles situations pourraient avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Gestion des risques

Maîtriser ses risques industriels et prendre en compte les conséquences environnementales de ses activités figurent parmi les engagements de Rhodia en matière de Développement Durable. La démarche de Développement Durable de Rhodia, présentée au chapitre 3 du présent document de référence, apporte des informations complémentaires, notamment les principales réalisations de l'année 2010 en vue d'améliorer de façon continue la maîtrise de ses risques industriels et environnementaux.

Système de gestion

La maîtrise des risques industriels et environnementaux implique de les identifier et de les hiérarchiser, afin de mettre en place les mesures de prévention et de protection nécessaires en s'appuyant sur des études systématiques des procédés, des installations et des postes de travail.

Rhodia a développé son propre système de gestion de la sécurité et de l'environnement, SIMSER+[■], incluant les exigences des normes ISO 14001 ou OSHAS 18001 et les principales réglementations internationales. Ce système, ou sa version simplifiée pour les petits sites (Règles et Recommandations Rhodia/3RHSE), est appliqué sur l'ensemble des sites de Rhodia dans le monde. Selon ce système, chaque site doit être audité tous les trois ans.

Par ailleurs, toutes les installations et procédés font l'objet d'une étude de sécurité adaptée à leurs risques. Ces études doivent être révisées tous les 5 ans à la lumière de l'évolution des réglementations et des connaissances scientifiques et techniques, des méthodes d'analyse et d'outils de modélisation des impacts.

Rhodia dispose, pour réaliser ces études, de méthodes reconnues et d'un réseau d'experts confirmés. Un soin particulier est apporté aux sites Seveso[■] « seuils hauts » (tels que définis par la directive Seveso[■] et qui comprennent des installations susceptibles de présenter, par danger d'explosion ou d'émanation de produits nocifs, des risques très importants pour la santé ou la sécurité des populations voisines et pour l'environnement), ou équivalents, pour les sites hors Europe, soit 28 sites au 31 décembre 2010 (un site étant défini comme la localisation géographique pouvant appartenir à ou être exploité par plusieurs filiales du groupe Rhodia) au niveau mondial (13 en Europe dont 8 en France).

Ces études de sécurité permettent d'identifier les dangers, qu'ils soient de type physique ou chimique, et d'évaluer les risques en tenant compte des facteurs d'occurrence d'accidents et des cibles potentielles. Elles permettent de classer les risques en trois catégories. L'objectif de Rhodia est d'éliminer les risques les plus élevés dans l'année suivant leur identification.

Tout événement significatif relatif à une installation justifie par ailleurs la réalisation ou la révision de ces études sans attendre le délai de 5 ans mentionné ci-dessus.

De plus, pour ses sites les plus importants et/ou pour les sites les plus exposés à certains risques, tels que les inondations, les ouragans, des plans de continuité d'activité ont été mis en place.

Par ailleurs, Rhodia favorise l'échange d'expériences entre ses sites, qui disposent pour la plupart de systèmes de collecte des incidents. Une lettre mensuelle « Sécurité des procédés » permet de développer ces échanges.

Coopération avec les pouvoirs publics et la communauté

Rhodia poursuit, à travers l'Union des Industries Chimiques (UIC[■]) et le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF), sa coopération avec les pouvoirs publics concernant notamment la mise en œuvre des décrets d'application de la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 sur les risques industriels, et en particulier s'agissant de la maîtrise de l'urbanisation autour des sites à risque. Rhodia participe à la communication de ces informations par l'intermédiaire des CLIC (Comités Locaux d'Information et de Consultation). Rhodia met en œuvre une méthodologie reconnue par l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS).

Au niveau européen, Rhodia est engagé dans les *Strategy Implementation Groups (Stakeholders Dialogue, Responsible Care[®] et Climate Change)* de l'*European Chemical Industry Council (CEPIC[■])* qui travaillent à la mise en œuvre de principes visant à promouvoir la transparence et le dialogue entre les industriels de la chimie européenne et leurs parties prenantes[■] ainsi que la sécurité, la santé des personnes, le respect de l'environnement et la réduction de l'impact des gaz à effet de serre sur le climat de la planète.

Dépenses d'investissement

Comme par le passé, Rhodia continue à investir chaque année afin d'être en conformité avec les réglementations, normes et standards en vigueur. Les dépenses d'investissements consacrées à la réalisation de projets d'amélioration en matière d'environnement se sont ainsi élevées à 31,5 millions d'euros en 2010.

3. Risques liés à la fiabilité des unités industrielles**Identification des risques**

Dans un contexte de niveau élevé d'activité et de stricte gestion des stocks, la défaillance technique d'un équipement pourrait compromettre le respect des engagements du Groupe vis-à-vis de certains de ses clients, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats du Groupe.

Gestion des risques

La satisfaction des besoins des clients étant au cœur des préoccupations du Groupe, une démarche de fiabilité des équipements basée sur l'AMDEC (Analyse des Modes de Défaillance et de leur Criticité) est en place dans les sites les plus importants. Cette analyse permet d'identifier les équipements les plus critiques et de mettre en place les actions préventives visant à réduire les risques de pertes de production.

Concernant les défaillances accidentelles, le Groupe a souscrit une assurance bris de machine et pertes d'exploitation (Se référer au chapitre 5.4.3 – Principaux programmes d'assurance mondiaux du présent document de référence).

4. Risques liés aux produits**Risques produits et risque lié à la mise en œuvre du règlement européen *Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals* (« REACH »)****Identification des risques**

En Europe, le règlement REACH (Règlement CE n° 1907/2006) est entré en vigueur le 1^{er} juin 2007. Il vise à mettre en place un cadre réglementaire européen pour l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques. Sa mise en œuvre a et aura un impact financier pour Rhodia et pourrait avoir un impact sur sa capacité à commercialiser certains produits chimiques en Europe. En parallèle, le règlement CLP (*Classification Labelling Packaging* – Règlement CE n° 1272/2008) entré en vigueur en 2008 définit le cadre réglementaire européen pour la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges. Il met en application le *Global Harmonized System* (GHS) au sein de l'Union européenne.

Rhodia s'est préparé activement depuis plusieurs années à la mise en œuvre de ces deux règlements REACH et CLP. Au 1^{er} décembre 2008, le Groupe avait préenregistré, conformément au règlement, 736 substances incluses dans les produits importés, fabriqués ou mis sur le marché européen par ses soins. En outre, Rhodia a

préenregistré par précaution environ 100 substances incluses dans des matières premières. L'enregistrement de ces substances pourrait représenter environ 80 millions d'euros de dépenses de tests sur la période correspondant à la mise en œuvre du règlement, soit entre 2008 et 2018. Au 1^{er} décembre 2010, le Groupe a enregistré les 77 substances correspondant à la première partie des enregistrements REACH correspondant aux plus gros tonnages et aux substances les plus dangereuses (volume > 1 000 T/an, CMR > 1 T/an, Très Toxiques pour l'environnement > 100 T/an) pour un montant de dépenses d'environ 12 millions d'euros.

Au 3 janvier 2011, le Groupe avait notifié auprès de l'*European Chemicals Agency* (ECHA) la classification et l'étiquetage de 830 substances.

La Direction Achats de Rhodia, en liaison avec les unités opérationnelles, a évalué les risques que pourrait induire cette réglementation pour ses fournitures de matières premières : utilisation non prévue par un fournisseur (équivalent à une interdiction d'usage ou à une nécessité d'enregistrement propre à Rhodia), arrêt de production d'un élément de la chaîne amont, non-enregistrement de la substance par un fournisseur non européen, etc. Environ 2 300 couples matières/fournisseurs ont ainsi été évalués.

Gestion des risques

Très tôt convaincue de la nécessité d'une réglementation en la matière, et fort d'une culture *Responsible Care* initiée depuis plusieurs décennies par le groupe Rhône-Poulenc et poursuivie par Rhodia depuis sa création, cette dernière a anticipé dès 2005 la mise en œuvre de REACH, et particulièrement son volet « Autorisation », à travers, notamment, sa politique sur les CMR (produits Cancérogènes, Mutagènes et toxiques pour la Reproduction), relative à la maîtrise des risques liés à la mise en œuvre et à la commercialisation de ces produits.

Le Groupe a mis en place une structure pour piloter la mise en œuvre des règlements REACH et CLP. Elle regroupe l'ensemble des Entreprises, les Directions Fonctionnelles concernées (Achats, Systèmes d'Information, Finance, R&D, Juridique...). Un Directeur de Projet, nommé fin 2007, coordonne l'ensemble de la démarche et les différentes équipes.

Le Groupe s'implique également aux côtés de la Commission européenne et de l'Agence Européenne des Produits Chimiques afin de mettre à disposition de l'industrie dans son ensemble les outils, les guides et les procédures permettant d'atteindre les objectifs des règlements REACH et CLP, en particulier dans le groupe de travail pour l'élaboration du guide *European Chemical Industry Council* (CEFIC)/*Conservation of Clean Air and Water in Europe* (CONCAWE) sur les « Intermédiaires strictement contrôlés ».

Par ailleurs, Rhodia contribue activement à la mise en œuvre de REACH par ses fournisseurs et clients en mettant à leur disposition les documents nécessaires pour l'enregistrement et la classification des substances fournies.

Le soutien accordé par Rhodia aux règlements REACH [■] et CLP s'inscrit dans l'engagement du Groupe en matière de Développement Durable.

Risques liés au transport des produits

Identification des risques

Rhodia fait appel à des transporteurs pour assurer la livraison de ses produits manufacturés à ses clients par voies routière, ferroviaire, fluviale, aérienne ou maritime.

Un incident ou un accident lors du transport de produits manufacturés par Rhodia pourrait représenter un risque pour la santé et la sécurité des personnes et pour l'environnement. Même si les causes de l'incident ou de l'accident ne relèvent pas de la responsabilité du Groupe, une telle situation pourrait avoir des conséquences négatives sur la réputation de Rhodia.

Gestion des risques

Rhodia apporte une attention particulière au choix de ses transporteurs en s'appuyant, notamment, sur les données publiées par l'*European Chemical Industry Council* (CEFIC [■]). Depuis 2009, le processus de sélection de ses transporteurs s'est enrichi de critères de Développement Durable et de Responsabilité Sociale. Enfin, le Groupe assure un suivi qualitatif des prestations de ses transporteurs.

La gestion des risques liés au transport des produits manufacturés par Rhodia est totalement intégrée à sa politique de progrès continue en matière d'hygiène, de sécurité, d'environnement et de transport. La prévention, tout comme la préparation à différents types de situations accidentelles, qu'elles soient liées à l'industrie, aux produits ou au transport de ces produits, sont au cœur de son système de gestion des risques dans ces domaines.

À titre d'illustration, pour les matières premières dangereuses à haut risque, les sites de Rhodia et les transporteurs mettent conjointement en œuvre des plans de sûreté en application des réglementations transport internationales. Ces plans formalisent les mesures ou les précautions à prendre pour minimiser le risque de vol ou d'utilisation impropre ou malveillante de marchandises dangereuses pouvant mettre en danger des personnes, des biens ou l'environnement.

Rhodia a conçu un protocole Qualité, Sécurité, Hygiène, Environnement et Sûreté des transports qu'il signe avec l'ensemble des transporteurs travaillant sous contrat en France.

En outre, début 2010, Rhodia a mis en place un numéro d'information d'urgence international, opérationnel 24 h sur 24, 365 jours par an, afin de répondre à toute sollicitation de clients, d'autorités locales, de transporteurs, etc. Ce numéro d'urgence permet au Groupe de réagir dans les plus brefs délais pour apporter expertise et assistance à l'appelant, en particulier dans le cas d'accidents de transport.

Se référer au chapitre 3 (« Développement Durable ») du présent document de référence pour une information détaillée sur la gestion des risques liés au transport des produits.

5.2.2.2 Risques liés aux activités passées

Risques liés à la découverte de pollutions historiques

Identification des risques

Les réglementations dans le domaine de l'environnement, de la santé et de la sécurité concernent non seulement les activités et sites de Rhodia en exploitation, mais peuvent également concerner ses activités passées ou ses sites arrêtés ou cédés. Or un grand nombre des sites de production de Rhodia, actuels, anciens ou arrêtés, ont un long passé industriel. Ainsi, les sols et les eaux souterraines de certains sites ont été pollués dans le passé, et il est possible que d'autres pollutions soient découvertes sur ces sites ou sur d'autres sites dans le futur. Rhodia pourrait ainsi être tenu d'engager d'importants frais en vue de la réhabilitation de ces sites et ce en raison d'éventuelles nouvelles obligations par rapport à celles existant au 31 décembre 2010.

Gestion des risques

Rhodia évalue de manière régulière l'ensemble de ses passifs environnementaux et les moyens de les traiter. Rhodia comptabilise des provisions pour risques environnementaux lorsqu'il y a une obligation légale, contractuelle ou implicite de le faire, dès lors qu'il est probable qu'ils se réalisent et que cela se traduise par une sortie de ressources et que cette dernière peut être estimée de manière fiable. Rhodia évalue ces provisions au mieux de sa connaissance des réglementations applicables, de la nature et de l'étendue des pollutions, des techniques de réhabilitation, de l'échéancier des dépenses et des autres informations disponibles.

Au 31 décembre 2010, les provisions constituées par Rhodia en vue de dépenses de passif environnemental (études, surveillance de sols et d'eaux souterraines, projets de réalisation et exploitation de dispositifs de réhabilitation) s'élèvent à 271 millions d'euros, contre 239 millions d'euros en 2009 et 196 millions d'euros en 2008 (se référer à la Note 28 (Provisions) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 6.4.2 du présent document de référence).

Compte tenu des informations disponibles actuellement et des provisions constituées pour les problèmes environnementaux par Rhodia, les obligations actuelles du Groupe de se conformer aux réglementations environnementales et d'entreprendre des travaux de réhabilitation ne devraient pas avoir un impact négatif significatif sur ses opérations et ses résultats futurs.

5.2.3 RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Identification des risques

Le risque de crédit et de contrepartie est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels. Rhodia est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières. L'exposition maximum au risque de crédit est principalement représentée par les comptes clients et les actifs financiers, y compris les comptes clients et autres débiteurs qui sont présentés dans le bilan.

Gestion des risques

Clients, produits, marchés

Compte tenu de la diversité de son portefeuille et de ses marchés finaux, Rhodia estime ne pas être dépendant au niveau Groupe d'un client qui pourrait avoir une incidence sensible sur la situation financière, l'activité et les résultats du Groupe. En effet, les 30 premiers clients représentent au total 29 % du chiffre d'affaires du Groupe, aucun d'entre eux ne dépassant 2,4 % du chiffre d'affaires annuel au 31 décembre 2010.

Au niveau des Entreprises, certaines d'entre elles, en particulier Acetow (marché du câble d'acétate pour filtres à cigarettes), Eco Services (marché des raffineurs) et Silica (marché de la silice pour pneumatiques), opèrent sur des marchés relativement concentrés et leurs ventes reposent sur un nombre de clients limité.

Rhodia a mis en œuvre des procédures d'analyse du risque client, conduisant à la définition de lignes de crédit pour chaque client. Les équipes de *Credit Management* veillent à la maîtrise de l'exposition par des procédures de recouvrement et la mise en place d'assurances ou/et de garanties. Pour l'année 2010, le Groupe n'a pas enregistré de défaut client significatif, ni de demande de couverture à son assureur.

Assurances

Le Groupe a mis en place des programmes mondiaux pour apporter à l'ensemble de ses filiales des couvertures d'assurances adaptées aux risques majeurs et avec un panel d'assureurs satisfaisant aux critères les plus sévères en termes de solvabilité.

Établissements de crédit et financiers

Rhodia réalise ses placements de trésorerie et conclut ses contrats de taux ou de devises avec des banques ou des institutions financières référencées par les agences de notation Standard & Poor's et Moody's dans la catégorie « Investissement ».

Par ailleurs, la majorité de ces transactions, ainsi que celles présentant une maturité supérieure à un an, sont réalisées avec des contreparties dont les notations attribuées par ces agences sont égales ou supérieures à A- (Standard & Poor's) et A1 (Moody's) (notation au 31 décembre 2010).

Se référer, pour obtenir une information plus détaillée, à la Note 26.6 des États financiers figurant au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

5.2.4 RISQUES OPÉRATIONNELS

5.2.4.1 Risques liés à l'existence de cycles de marché

Identification des risques

Certains secteurs dans lesquels Rhodia intervient, notamment l'automobile, le textile, l'électronique et la construction peuvent présenter un caractère cyclique, qui peut avoir, et dans le passé a eu, un impact négatif sur ses résultats opérationnels et financiers.

La variabilité des prix et de la demande dans les secteurs d'activité de Rhodia qui dépendent de facteurs externes au Groupe tels que la conjoncture économique générale, l'activité des concurrents, les circonstances et événements internationaux, l'évolution des réglementations en France, aux États-Unis, en Chine et dans d'autres pays, pourrait faire subir à Rhodia des périodes de surcapacité, de baisse des prix ou des volumes et de réduction de ses marges.

Gestion des risques

Les atouts de Rhodia pour faire face à de tels risques sont ses fortes positions mondiales dans l'ensemble de ses activités, la diversité des marchés qu'il sert et sa présence géographique équilibrée.

Outre ses activités situées en Europe et en Amérique du Nord, le Groupe est implanté depuis de nombreuses années en Amérique Latine et en Asie, où il poursuit son développement, notamment au Brésil et en Chine, pour servir les besoins croissants des pays émergents. Avec la récession qui a touché l'Europe et l'Amérique du Nord à partir de fin 2008, la présence historique de Rhodia dans ces régions à forte croissance a représenté un véritable atout, la demande dans ces régions étant revenue à un niveau d'avant crise dès le deuxième semestre 2009. La part du chiffre d'affaires du Groupe réalisée en Amérique Latine et en Asie ne cesse ainsi de croître (de 37 % en 2005 à 47 % en 2010). Rhodia continue à capitaliser sur cette présence solide en adaptant ses produits aux besoins locaux (fibres textiles innovantes), en augmentant ses capacités de production (nouvelles usines de silices et de surfactants en Chine,

nouvelle usine de surfactants en Inde) et en renforçant sa capacité d'innovation (20 % des nouveaux brevets issus de ces régions). L'acquisition de la société chinoise Feixiang Chemicals en fin d'année 2010 et le projet d'acquisition de l'activité plastiques techniques de la société indienne PI Industries Ltd annoncé en décembre 2010 devraient contribuer à l'augmentation continue de la part des ventes du Groupe réalisées dans ces régions.

Enfin, en ligne avec son ambition de croissance rentable et responsable, le Groupe a modifié son organisation en 2010. Les onze Entreprises réparties en cinq Pôles d'activités doivent permettre une plus grande proximité avec les marchés et les clients qu'elles servent. Cette nouvelle organisation, qui favorise la prise de décision rapide, permet d'ajuster les opérations du Groupe au plus près de la demande et de fournir un suivi à très court terme des performances économiques.

5.2.4.2 Risque concurrence

Identification du risque

Bien que le degré d'exposition de Rhodia à la concurrence varie de façon significative selon les marchés sur lesquels il intervient, Rhodia doit faire face pour certains de ces marchés à une forte concurrence. La pression concurrentielle subie par Rhodia et ses produits pourrait s'exprimer comme suit : une forte concurrence sur les prix, du fait notamment de surcapacités, des prix inférieurs pratiqués par certains producteurs disposant d'une situation économique particulière et/ou d'opérations de regroupement entre concurrents ou entre clients. À titre d'illustration, la baisse significative de la demande à partir du quatrième trimestre 2008 sur certains marchés finaux servis par le Groupe, en particulier l'automobile et la construction, a contribué à engendrer une surcapacité dans certains secteurs d'activité de Rhodia et induit une plus forte concurrence sur les prix.

L'émergence de nouveaux produits et de nouvelles technologies développés par les concurrents de Rhodia peut, par ailleurs, affecter sa position concurrentielle sur ces marchés.

Les principaux concurrents de Rhodia sur les différents marchés sur lesquels il intervient sont précisés au chapitre 2.1 du présent document de référence.

Gestion du risque

Rhodia gère ce risque notamment à l'aide des quatre principaux leviers suivants :

- un portefeuille d'activités disposant de solides positions ;
- une politique d'amélioration continue de sa performance industrielle visant l'excellence opérationnelle en offrant aux clients de Rhodia les meilleurs produits, dans les meilleurs délais et aux meilleurs coûts. Cette politique repose sur deux programmes *World Class Manufacturing* (WCM) et *Six Sigma*. Compétitivité, amélioration continue, fiabilité des installations, qualité des produits et flexibilité sont les cinq axes du programme WCM qui s'est traduit par la mise en œuvre de méthodes et de formations appropriées dans les usines du Groupe. Le programme

Six Sigma assure pour sa part une culture de la variabilité et de la mesure de la performance ;

- la Recherche et le Développement qui visent à améliorer la compétitivité des procédés et à offrir aux clients de Rhodia les innovations répondant à leurs besoins propres, notamment dans les domaines qui contribuent aux positions de premier plan du Groupe. Pour atteindre cet objectif, un comité en charge du marketing stratégique de l'innovation au sein de la Direction R&D a pour mission d'identifier les voies d'évolution des marchés les plus prometteurs, d'anticiper leurs besoins, de centrer la recherche sur des projets de nouveaux produits et solutions susceptibles d'y répondre et d'attribuer les ressources et les compétences qui permettront d'augmenter les chances de succès. Les orientations prises par ce comité en 2010 sont présentées au chapitre 2.3 du présent document de référence ;
- l'établissement de relations durables avec certains de ses clients afin de développer, en étroite collaboration avec ceux-ci, de nouveaux produits, correspondant parfaitement à leurs besoins. La nouvelle organisation du Groupe en onze Entreprises et cinq Pôles d'activités déployée en 2010 permet de renforcer cette proximité.

Ces quatre leviers devraient permettre le maintien de la capacité du Groupe à gérer les prix de vente de façon satisfaisante dans un contexte de coûts de matières premières et d'énergie en hausse.

En outre, le Groupe a mis en place un vaste plan de rationalisation de ses activités industrielles, commerciales et de recherche. Des programmes pluriannuels (2009-2011) d'amélioration de la compétitivité ont ainsi été déployés par l'ensemble des Entreprises et des Fonctions supports, permettant ainsi de générer d'importantes économies.

5.2.4.3 Risque lié aux crédits d'émission

Identification du risque

La production et la commercialisation des crédits d'émission contribuent significativement aux résultats et aux flux de trésorerie du Groupe (Se reporter au chapitre 2.1.5 « Aperçu des activités de l'Entreprise Energy Services » du présent document de référence).

Des difficultés techniques ou administratives pourraient affecter la capacité du Groupe à réduire ses émissions de gaz à effet de serre et à obtenir, en contrepartie, des crédits d'émission.

Par ailleurs, le marché des crédits d'émission connaît une certaine volatilité. À titre d'illustration, le prix des Unités de Réduction Certifiée d'Émission (URCE ■ – ou *Certified Emission Reductions*, CER ■) a atteint un pic de 26 euros la tonne dans le courant du mois de juillet 2008, puis a progressivement baissé pour atteindre moins de 10 euros la tonne en février 2009. Ce prix s'établit à 11,42 euros au 1^{er} février 2011.

Enfin, cette activité dépend également des normes, notamment internationales et européennes, qui ont créé ce marché et de leur évolution. Les résultats de cette activité pourraient également être

dégradés par l'évolution défavorable des réglementations et des pratiques locales, notamment fiscales ou environnementales.

Les évolutions réglementaires et le manque de visibilité après 2012 ont pesé sur la dynamique du marché en 2010. En outre, le 21 janvier 2011, le comité des changements climatiques de l'Union européenne, auquel participent les 27 États membres, a voté en faveur de l'interdiction des URCE[■] venant des projets de destruction de deux gaz industriels, le trifluorométhane (HFC-23) et le protoxyde d'azote (N₂O[■]) issu de la production d'acide adipique, dans le système européen d'échange de quotas (EU ETS) en phase III (2013-2020). L'interdiction prendrait effet à compter du 1^{er} mai 2013. Si la Commission européenne approuve les termes de cette nouvelle réglementation au terme du délai de trois mois dont elle dispose, la capacité de Rhodia à générer des revenus provenant des URCE[■] à compter de mai 2013 sera, dans le meilleur des cas, significativement affectée.

Gestion du risque

Afin de minimiser les risques liés à la production et à la monétisation des crédits d'émission, le Groupe est doté, au sein de l'Entreprise Energy Services, d'une organisation dédiée à la réduction de gaz à effet de serre. Ses équipes spécialisées assurent le développement et la mise en œuvre des projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur les sites du Groupe, tant d'un point de vue technique qu'administratif. Elles sont responsables de l'enregistrement administratif de ces projets auprès des autorités compétentes et assurent le suivi régulier des vérifications réalisées par les organismes accrédités par les Nations Unies.

Le groupe Rhodia a également créé la société Orbeo avec Société Générale. Cette filiale commune est devenue un acteur mondialement reconnu dans le domaine de la commercialisation des crédits d'émission. Elle commercialise notamment ceux de ses maisons mères. Elle bénéficie de l'expertise de Société Générale en matière de gestion des risques de marché et a mis en place des systèmes prudentiels visant à limiter l'exposition aux risques. Orbeo a le statut d'*Entreprise d'Investissement* et est, à ce titre, régulée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP).

En outre, Rhodia met en œuvre des politiques de couverture visant à vendre à terme une grande partie de ses crédits d'émission à un prix prédéterminé de sorte à réduire l'incidence de la volatilité du marché. Le prix de vente moyen des URCE[■] est ainsi ressorti à 13,7 euros la tonne en 2010, soit un niveau significativement supérieur au prix moyen du marché spot. Des précisions sur la couverture des ventes de crédits d'émission sont fournies à la Note 26.5 aux états financiers du présent document de référence.

Rhodia a par ailleurs souscrit une police d'assurance visant à couvrir le risque de pertes d'exploitation liées aux URCE[■], qui résulteraient d'un sinistre affectant ses unités de production (couverture sur la base du Scénario Maximum Possible – SMP).

Depuis 2009, Rhodia s'est investi dans le développement de solutions « *Climate Care* », basées sur la transformation de biomasse ou déchets organiques en énergie propre qui pourraient, à moyen terme, compenser en partie la baisse des revenus provenant des

URCE[■] si l'interdiction des URCE[■] venant de certains projets sur le marché européen à compter de mai 2013 est confirmée. Ce domaine d'activités constitue une nouvelle étape dans la stratégie de son Entreprise Energy Services. Il se fonde et capitalise sur le savoir-faire unique développé par Energy Services au cours des dix dernières années dans le domaine de l'optimisation énergétique et de la réduction des émissions de CO₂[■]. Les projets initiés dans cette activité consistent à produire de l'énergie à base de biogaz ou de biomasse (acquisition ou construction d'unités de cogénération de biomasse ou de biogaz, exploitation et vente d'énergie) et à offrir aux industriels tiers un service flexible et intégré pour optimiser leur facture totale d'énergie et réduire leur empreinte environnementale. Rhodia a positionné dans les activités d'« Energy Management Services » toutes les compétences nécessaires, accumulées au fil du temps dans la gestion de gaz, d'électricité et d'émissions (Se reporter au chapitre 2.1.5 « Aperçu des activités de l'Entreprise Energy Services » du présent document de référence).

Enfin, l'ambition de croissance rentable et responsable de Rhodia, exprimée au travers de son objectif visant à générer un EBITDA[■] annuel supérieur à un milliard d'euros à l'horizon 2013-2015, ne tient pas compte des revenus qui pourraient provenir de la vente des URCE[■].

5.2.4.4 Risque de défaillance du système de contrôle interne

Identification du risque

Si le système de contrôle interne relatif à la collecte des informations financières s'avérait défaillant, Rhodia pourrait ne pas être en mesure de fournir des résultats financiers exacts ou d'empêcher des fraudes.

Gestion du risque

Se référer au chapitre 5.1.2 du présent document de référence.

5.2.4.5 Risque lié aux systèmes d'information

Identification du risque

Dans le domaine des systèmes d'information, Rhodia est exposé particulièrement aux risques :

- de non-conformité aux lois ou réglementations ainsi qu'aux risques de fraudes et de malveillance par manipulation ou destruction d'informations sensibles ;
- d'incapacité d'assurer la continuité de services pour les systèmes d'information vitaux hébergeant les informations opérationnelles et stratégiques ;
- de non-conformité entraînant la perte de la certification ISO des entités de Rhodia ;
- de vol et/ou de pertes de données.

Les impacts seraient visibles dans divers domaines, en particulier industriel, financier, propriété intellectuelle ainsi que sur l'image de Rhodia au niveau mondial.

Gestion du risque

Au sein de la Direction des Systèmes d'Information, une équipe dédiée et indépendante des équipes projets et exploitation est responsable de la gestion des risques informatiques.

Du fait des évolutions rapides dans le domaine des systèmes d'information (intégrant les télécommunications et les réseaux), l'équipe informatique dédiée analyse les vulnérabilités des systèmes d'information de manière périodique ou lors d'audits de sites ou de processus métiers qu'elle conduit en collaboration avec l'Audit Interne. Les plans d'actions issus de ces audits permettent d'améliorer de façon continue la maîtrise des risques sur les environnements informatiques.

Les systèmes informatiques étant une composante incontournable de nombreux processus et de la gestion des données, à chaque demande de renouvellement ou de nouvelle demande de certification, les auditeurs internes Rhodia et les auditeurs externes ISO audient systématiquement la qualité des processus et des contrôles des systèmes d'information.

Un Plan de Gestion de Crise (PGC), cohérent avec le plan de gestion de crise du Groupe et le plan « pandémie », a été défini et testé afin d'assurer la gestion des urgences et des besoins de continuité des activités du Groupe dans le cas d'une défaillance des systèmes d'information.

En 2010, comme en 2008, Rhodia a participé, avec des sociétés chimiques ou de transport américaines et certaines sociétés informatiques, à un exercice organisé par les Agences Gouvernementales nord-américaines appelé Cyberstorm III. Cet exercice avait pour but de tester la coordination des différentes parties prenantes et mesurer l'efficacité des procédures face à des attaques ou des malveillances sur les systèmes d'information ayant des impacts dans les domaines industriel, financier ainsi que sur la communication. Ce type d'exercice sera renouvelé en 2012.

5.2.4.6 Risque pays

Identification du risque

Rhodia est un groupe international de sociétés exposé à la conjoncture économique, aux conditions et aux risques politiques et réglementaires spécifiques des pays dans lesquels il intervient. Hors Europe et Amérique du Nord, Rhodia opère également en Amérique Latine et dans la région Asie, zones de croissance stratégique qui représentent respectivement 17 % et 29 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2010. Cette stratégie l'amène à saisir des opportunités de développement dans des marchés en croissance, notamment en Chine, en Corée du Sud et au Brésil. La présence du Groupe est ancienne dans certaines de ces zones d'intervention, notamment au Brésil, où Rhodia est installé depuis environ 90 ans et en Chine, pays dans lequel Rhodia s'est installé depuis une trentaine d'années.

La présence du Groupe sur des marchés internationaux peut l'exposer à des risques tels qu'un changement brutal et significatif des réglementations, l'existence de perturbations politiques, financières et sociales, l'instabilité des taux de change, l'existence de procédures de contrôle des changes entraînant des difficultés pour le Groupe à rapatrier les devises locales ou à l'inverse à investir dans les pays concernés ou encore des difficultés à obtenir des financements locaux. La survenance de tels événements pourrait avoir des effets négatifs sur les résultats opérationnels et les résultats financiers de Rhodia.

Gestion du risque

Afin de limiter ou d'anticiper au mieux ces risques, Rhodia a mis en place une organisation spécifique qui s'articule, pour chacune des 4 zones dans lesquelles Rhodia opère, autour de Directeurs de Zone, membres du *Management Committee*, qui s'appuient sur des Délégués Pays dans les principaux pays dans lesquels le Groupe a une présence significative. Ces personnes ont pour mission de représenter et de défendre les intérêts de Rhodia auprès des pouvoirs publics locaux. Elles veillent en outre à aider les entités du Groupe présentes sur leur Zone à anticiper au mieux et à respecter les contraintes particulières liées aux pays, aux situations, aux législations et réglementations locales. De plus, en cas de crise dans un pays ou une zone donnée, une procédure de gestion de crise existe. Elle permet, à l'initiative des responsables locaux, une remontée des informations et une gestion rapide de la crise intégrant, le cas échéant, la Direction de la Communication ou la Direction Générale. Cette procédure vise à prendre les mesures nécessaires à la protection des intérêts de Rhodia et de ses salariés. Elle est plus précisément décrite au chapitre 5.1.3 du présent document de référence.

5.2.5 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Pour une description complémentaire des risques exposés ci-après, on pourra également se reporter à la Note 26.7 de l'annexe aux comptes consolidés sur la Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés au chapitre 6.4.2 et suivantes du présent document de référence.

5.2.5.1 Ressources financières de Rhodia

Identification du risque

Au 31 décembre 2010, le niveau d'endettement financier net de Rhodia s'élève à 1 194 millions d'euros comparé à 1 029 millions d'euros au 31 décembre 2009. Cette augmentation de 165 millions d'euros provient notamment des éléments suivants : un *Free Cash Flow* ⁽¹⁾ positif s'élevant à 240 millions d'euros augmenté d'un montant de 38 millions d'euros provenant d'une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe et diminué des acquisitions (Feixiang Chemicals, principalement, pour environ 270 millions d'euros), du paiement des dividendes pour 19 millions d'euros et d'autres éléments sans effet de trésorerie impactant le montant de la dette (conversion, comptabilisation de la composante dette de l'OCEANE à échéance 2014).

Le ratio Dette Nette sur EBITDA [■] s'élève à 1,3 au 31 décembre 2010 contre 2,1 au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2010, Rhodia dispose de ressources de liquidité importantes d'un montant de 1 324 millions d'euros (à comparer aux 1 318 millions d'euros au 31 décembre 2009) qui se décomposent en 790 millions d'euros de trésorerie, équivalents de trésorerie et autres actifs financiers courants liquides, et en une ligne de crédit syndiquée non utilisée d'un montant de 534 millions d'euros.

En conséquence, le Groupe estime qu'il dispose d'une flexibilité financière suffisante pour faire face à ses engagements et besoins courants.

Par ailleurs, au titre de lignes de crédit et autres emprunts contractés, Rhodia est soumis à certaines restrictions et au respect de certains ratios financiers.

Le RCF (*Revolving Credit Facility*) et les autres emprunts existants, y compris les emprunts obligataires qui sont décrits au chapitre 6.1.2 « Financement et ressources de liquidités » du présent document de référence, contenaient au 31 décembre 2010, divers engagements limitant en particulier la capacité de Rhodia et de certaines de ses filiales à :

- émettre de nouveaux emprunts ;
- rembourser par anticipation certaines tranches de la dette ;
- verser des dividendes et procéder à des rachats ou à des annulations d'actions ;

- procéder à des investissements ;
- constituer ou modifier certaines sûretés ;
- effectuer des opérations de vente ou de crédit-bail ;
- modifier son domaine d'activité de manière substantielle ;
- consolider, fusionner ou vendre tout ou une partie significative de ses actifs.

Par ailleurs, la plupart des financements existants de Rhodia comportent des clauses de défaut croisées et/ou d'accélération d'exigibilité croisées, en vertu desquelles le défaut de paiement ou l'exigibilité anticipée d'une dette financière ou une défaillance sur un engagement financier peut déclencher le défaut ou l'accélération de l'exigibilité de tout ou d'une partie significative de la dette de Rhodia.

Gestion du risque

Rhodia limite son exposition au risque de liquidité en centralisant les liquidités générées par ses filiales afin d'en mesurer régulièrement le montant et de les rendre rapidement utilisables. Les excédents de trésorerie sont placés en priorité auprès de Rhodia S.A. ainsi qu'au Brésil. Le Groupe utilise son système de *cash pooling* pour gérer puis placer de manière liquide les excédents de trésorerie disponibles.

De plus, la liquidité du Groupe est renforcée par la disponibilité de la ligne de crédit syndiquée jusqu'à son échéance au 30 juin 2012. Assouplis en 2009 grâce à une renégociation du fait du contexte économique incertain, les ratios financiers (*financial covenants*) applicables à cette ligne de crédit ont été respectés sur l'année 2010.

Enfin, Rhodia effectue une surveillance régulière des marchés financiers afin notamment d'identifier des opportunités de refinancement de ses emprunts obligataires. Ainsi, en 2010, le Groupe a su tirer parti des conditions de marché favorables en réalisant deux opérations de refinancement. Au deuxième trimestre, un premier emprunt obligataire a permis de lever 500 millions d'euros, à un taux annuel fixe de 7 %, à échéance 2018. Un second emprunt obligataire, réalisé au troisième trimestre, s'est élevé à 400 millions de dollars, à un taux annuel fixe de 6,875 %, à échéance 2020. Le Groupe a affecté l'intégralité du produit net de ces deux opérations au remboursement partiel de son emprunt obligataire à échéance 2013, d'un montant nominal de 1,1 milliard d'euros.

Réalisées avec succès, ces opérations ont permis au Groupe d'allonger le profil de maturité de sa dette à des conditions financières satisfaisantes. La maturité moyenne de la dette obligataire de Rhodia au 31 décembre 2010 s'élève ainsi à 5 ans et demi contre près de 4 ans au 31 décembre 2009.

Se référer à la Note 24 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

(1) Le *Free Cash Flow* est calculé comme la différence entre, d'une part, les flux de trésorerie de l'activité opérationnelle avant appel de marges et hors dépenses de refinancement non récurrentes et, d'autre part, les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'autres éléments de l'actif non courant.

5.2.5.2 Charges de retraites

Identification du risque

Rhodia a des obligations vis-à-vis de ses salariés et retraités en matière de prestations de départ à la retraite et autres prestations de fin de contrat dans la majorité des pays où il est présent. Aux États-Unis d'Amérique et au Royaume-Uni notamment, ces obligations résultent des contrats de travail, des régimes et plans de retraite ainsi que d'autres plans de prestations aux salariés, dont certains s'accompagnent d'une obligation d'affectation d'actifs en vue de financer ces prestations. En France, les indemnités de départ à la retraite et les compléments de retraite sont définis par des conventions collectives, des conventions internes et les dispositions légales françaises. Les dépenses de l'exercice sont financées à partir de la trésorerie existante. Il n'existe pas en France d'obligation légale imposant d'affecter des actifs distincts au financement de ces obligations. Au 31 décembre 2010, la valeur actuelle des obligations de Rhodia au titre des engagements contractés en matière de retraite en France s'élevait à 953 millions d'euros.

L'évaluation des obligations de Rhodia est fondée sur des estimations de salaires en fin de carrière en utilisant certaines hypothèses actuarielles qui varient selon les pays, s'agissant, notamment, des taux d'actualisation, des taux à long terme de rentabilité attendue des fonds investis ainsi que des taux d'accroissement des niveaux d'indemnisation. Si les résultats effectifs, notamment les taux d'actualisation et/ou les taux de rentabilité des fonds investis, s'avéraient différents des hypothèses de Rhodia ou si une nouvelle réglementation était introduite ou si les réglementations existantes devaient être modifiées, ses engagements en matière de retraites et avantages assimilés seraient plus ou moins élevés et sa trésorerie serait favorablement ou défavorablement affectée par le financement de ces obligations.

Rhodia ne peut, par conséquent, garantir qu'il ne sera pas contraint d'effectuer des apports supplémentaires à l'avenir. De tels apports pourraient affecter négativement la situation financière et la liquidité de Rhodia. Concernant les plans de retraite étrangers, Rhodia estimait, au 31 décembre 2010, que la valeur actuelle des obligations de paiement au titre de ses engagements de retraite s'élevait à 1 668 millions d'euros (dont 148 millions d'euros relatifs à des pays qui, comme la France, n'imposent pas d'affecter des actifs distincts au financement de ces obligations) et la valeur de ses actifs affectés à ces plans à 1 185 millions d'euros.

Gestion du risque

Les engagements de Rhodia en matière de retraite et autres obligations assimilées ne sont pas intégralement financés.

Dans les pays imposant d'affecter des actifs au financement de ces engagements de retraite, Rhodia, en coopération avec les représentants des salariés et retraités, s'est assuré de la mise en place de stratégies d'investissement par classe d'actifs visant à réduire la volatilité du déficit (valeur des engagements de retraite non couverts par des actifs) tout en optimisant la rentabilité attendue à long terme. Ces stratégies respectent un niveau de risque défini avec les représentants des salariés et retraités. Aux États-Unis d'Amérique et au Royaume-Uni, la stratégie a consisté à investir une partie des fonds dans des actifs à durée longue ayant une sensibilité à l'inflation et aux taux long terme similaire à celle des engagements de retraite (actifs de couverture). Le reste est investi dans des actifs générateurs de rendement. Les stratégies sont fondées sur des objectifs à long terme et leurs performances font l'objet d'un suivi régulier.

Se reporter à la Note 27 (Retraites et avantages assimilés) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 6.4.2 ci-après.

5.2.5.3 Notation de la dette

Certains des instruments de dette existants font l'objet d'une notation par les agences de notation indépendantes Moody's Investors Service et Standard & Poor's.

En 2010, Moody's Investors Service a maintenu sa note *Corporate Family Rating* au rang B_{a3} et a passé en mars la perspective de négative à stable, puis, en septembre de stable à positive. Les dettes seniors non garanties et l'OCEANE conservent la note B1.

En septembre 2010, Standard & Poor's a attribué la note BB (perspective stable) à Rhodia (*Corporate credit rating*) et la note BB aux dettes obligataires à long terme. Ces deux notes étaient auparavant au rang BB-.

Ces notations limitent l'accès de Rhodia au marché des billets de trésorerie.

5.2.6 RISQUE DE MARCHÉ

5.2.6.1 Risques relatifs aux marchés financiers

Pour une description des risques relatifs aux marchés financiers, se reporter à la Note 26 de l'annexe aux comptes consolidés sur la Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

Ne détenant pas, à la date du présent document de référence, de participations significatives dans d'autres sociétés cotées (un litige avec la SEBI étant décrit dans la Note 32 (Litiges) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 6.4.2 du présent document de référence), Rhodia n'est pas exposé à un risque action à ce titre. Il ne souscrit, dans le cadre de la gestion courante de sa trésorerie, que des instruments monétaires qui ne sont pas soumis au risque action.

Les actifs des régimes de retraite sont investis en actions de sociétés cotées pour une part significative. La répartition figure dans la Note 27 (Retraites et avantages assimilés) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 6.4.2 ci-après. Comme rappelé au paragraphe 5.2.5.2 ci-dessus, la valorisation de ces actifs impacte le montant du financement des obligations du Groupe.

5.2.6.2 Risques liés aux matières premières et à l'énergie

Identification des risques

Les dépenses de matières premières et d'énergie, hors coûts d'emballage et de transport, se sont élevées à environ 2 milliards d'euros en 2010. Elles correspondent aux achats récurrents des principales matières premières et d'énergie du Groupe et se répartissent comme suit :

- 18 % pour l'énergie ;
- 27 % pour les matières premières dérivées du benzène ;
- 16 % pour les matières premières dérivées du gaz naturel ;
- 12 % pour les matières premières dérivées du naphta ;
- 27 % pour les autres matières premières.

Une part significative des coûts des matières premières est constituée de produits pétrochimiques, en particulier des dérivés du benzène. Rhodia est, par conséquent, indirectement exposé à la volatilité des cours du pétrole et/ou directement à l'évolution du prix du benzène. Rhodia est également exposé aux variations de prix d'autres matières premières, notamment le gaz naturel.

Le maintien par Rhodia de ses marges opérationnelles dépend de sa capacité à répercuter les hausses du coût des matières premières sur les prix qu'il pratique.

Par ailleurs, Rhodia pourrait rencontrer des difficultés d'approvisionnement pour certaines de ses matières premières, telles que les terres rares à la suite de la réduction des quotas d'exportation

décidée par les autorités chinoises. De plus, au cours de l'année 2010, Rhodia a informé ses clients qu'il rencontrait des difficultés de livraison de ses lignes de produits polyamide 6.6 dues au fait que plusieurs fournisseurs de butadiène avaient déclaré Force Majeure sur leurs propres produits. Enfin, les limitations de la navigation sur le Rhin et les perturbations qu'elles ont générées dans l'approvisionnement en matières premières de la chaîne polyamide, conjuguées à un exceptionnel bris de machine sur son site de Chalampé (France), ont conduit le Groupe à déclarer Force Majeure sur ses intermédiaires HMD et ses produits aval. Au total, l'impact sur l'EBITDA du Groupe lié à ces deux événements a été estimé à environ 20 millions d'euros, essentiellement enregistrés au premier trimestre 2011.

Gestion des risques

Organisation et missions de la fonction Achats & Supply Chain Groupe

À la suite de la mise en œuvre du nouveau modèle de management du Groupe en vue de mieux servir son ambition de croissance rentable et responsable, l'organisation de la fonction Achats et Approvisionnements s'est transformée. Les acheteurs matières premières, auparavant rattachés à la Fonction, sont désormais répartis au sein des onze Entreprises du Groupe et leur sont directement rattachés, ceci permettant une gestion des achats au plus près de la demande des marchés servis par les Entreprises, et de leurs projets de croissance. Par ailleurs, les activités d'approvisionnement (gestion du portefeuille fournisseurs ; gestion et suivi des commandes des sites) ont rejoint le centre de services venant en appui des Entreprises, des Fonctions et du Groupe.

Ainsi réorganisée, la Fonction a pris le nom de fonction Achats et Supply Chain Groupe. Elle est supervisée par le Directeur Achats & Supply Chain Groupe, membre du *Management Committee*. La Direction Achats et Supply Chain Groupe définit les politiques, les processus et les procédures visant à assurer à Rhodia un avantage compétitif pérenne par les produits et les services achetés et approvisionnés aux meilleures conditions des marchés. La coordination transversale des processus d'achats de matières premières est assurée par un Coordinateur Global Matières Premières au sein de la Direction Achats & Supply Chain Groupe.

Processus, limites et contrôle des engagements

Des processus ainsi qu'un ensemble de règles publiés dans le *Management Book* (se référer au chapitre 5.1.2.1 « L'environnement de contrôle » du présent document de référence) encadrent les méthodes et les pratiques en matière d'achat et d'approvisionnement.

Les achats de matières premières stratégiques font ainsi systématiquement l'objet de contrats. Selon sa valeur, l'engagement contractuel est validé par la Direction Achats Zone, la Direction Achats & Supply Chain Groupe ou son équivalent dans les Entreprises, et pour les engagements les plus élevés, par le Comité Exécutif.

Chaque contrat formalise la durée de l'engagement, la fixation du prix ainsi que la fourniture d'un volume minimum et maximum,

cette flexibilité permettant au Groupe d'ajuster ses commandes à ses besoins. Environ 70 % des achats de matières premières de Rhodia sont ainsi sécurisés. En outre, ces contrats sont, de façon croissante, assortis d'une clause de sauvegarde (ou clause de *hardship*) permettant l'ouverture de nouvelles négociations dans le cas de la survenance d'un événement imprévisible de nature à bouleverser significativement l'équilibre des prestations prévues au contrat.

Enfin, un système de *reporting* permet d'assurer un suivi rigoureux des performances et des gains générés par la fonction Achats.

Gestion du risque lié à la chaîne de production

Conformément aux volumes minimum et maximum négociés dans le cadre des contrats d'achats de matières premières, les Responsables Approvisionnements ajustent les commandes en fonction d'un Plan Industriel et Commercial établi par chaque Entreprise. En outre, ils s'assurent de la livraison des produits en quantité désirée et dans les délais souhaités sur les sites de production. Ils partagent avec les acteurs des fonctions Achats et Industriel des indicateurs d'évaluation des stocks nécessaires (*Just Needed Inventory – JNI*) et de mesure de la qualité du service des fournisseurs (*On Time In Full – OTIF*).

Par ailleurs, le risque de dépendance de Rhodia vis-à-vis de ses principaux fournisseurs est évalué par la fonction Achats. Celle-ci assure un suivi régulier des plans de sécurisation élaborés afin de minimiser l'impact qui pourrait résulter d'une réduction ou d'une rupture d'approvisionnement, notamment en identifiant des fournisseurs auxiliaires homologués. Anticipant le risque de réduction des quotas d'exportation de terres rares par les autorités chinoises, Rhodia a signé en janvier 2010 un contrat d'approvisionnement avec la société australienne Lynas lui permettant de diversifier et de sécuriser une part significative de ses besoins à partir de 2012. En outre, mobilisant ses capacités d'innovation, Rhodia a mis au point un nouveau procédé de récupération et de séparation des terres rares contenues dans les lampes basse consommation usagées.

Afin de minimiser les pertes de production liées aux perturbations de la navigation sur le Rhin, une chaîne logistique alternative a été mise en place, combinant le transport des matières premières par route et par barge.

Gestion du risque lié à la volatilité des prix des matières premières

La gestion du risque lié à la volatilité des prix des matières premières nécessite d'anticiper l'évolution des marchés, afin que les Entreprises du Groupe puissent ajuster rapidement leurs prix de vente aux variations des prix d'achat de matières premières. Grâce à une veille des marchés au niveau mondial, la fonction Achats établit une prévision actualisée mensuellement des prix d'achat des matières premières clés du Groupe, sur l'année. Ces informations sont partagées avec les Directions Générales et les Directions Financières des onze Entreprises du Groupe.

La gestion du risque lié à la volatilité du prix des matières premières s'avère efficace, comme en témoigne le rapport favorable entre les variations des prix de vente et celles des coûts de matières premières et d'énergie sur les six dernières années.

Se référer, pour obtenir une information plus détaillée, à la Note 26.4 (Gestion du risque de variation du prix des commodités pétrolières) de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

Gestion du risque lié à la volatilité du prix de l'énergie

Dans le domaine de l'énergie, l'Entreprise Energy Services joue un rôle particulier et prépondérant. En effet, cette Entreprise a, notamment, pour objectif d'optimiser l'approvisionnement et la gestion des ressources énergétiques du Groupe.

La politique d'approvisionnement en énergie est adaptée selon la Zone géographique.

À titre d'illustration, en Europe, la politique d'approvisionnement en gaz naturel a consisté à diversifier le portefeuille de fournisseurs, en ayant notamment recours à des producteurs étrangers. L'Entreprise Energy Services a également développé des schémas alternatifs d'acheminement du gaz sur le territoire français, qui lui permettent d'acheter le gaz aux Points d'Échange de Gaz (points virtuels auxquels les expéditeurs peuvent échanger des quantités de gaz) et accéder ainsi aux offres de fourniture des acteurs financiers agissant dans le domaine des commodités.

L'Entreprise Energy Services privilégie également, dans certains domaines, les engagements moyen ou long terme afin de sécuriser les approvisionnements du Groupe et de disposer d'une visibilité satisfaisante quant aux conditions d'achat.

À titre d'illustration, le Groupe fait partie du consortium Exeltium, composé d'industriels gros consommateurs d'électricité en France, qui a signé un protocole d'accord avec Électricité de France (EDF) définissant les conditions d'un partenariat industriel et commercial à long terme. Exeltium ayant finalisé son financement en 2010, Rhodia bénéficie depuis le 1^{er} mai 2010 d'une fourniture d'électricité sur 20 ans à un prix basé, notamment, sur les coûts d'investissement nucléaire d'EDF.

Enfin, le Groupe met enfin en œuvre des politiques de couverture afin de se prémunir de la forte volatilité des marchés de l'énergie. Se référer à la Note 26.4 (Gestion du risque de variation du prix des commodités pétrolières) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

5.2.6.3 Risque de taux

Se référer à la Note 26.2 (Gestion du risque de taux d'intérêt) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

5.2.6.4 Risque de change

Se référer à la Note 26.3 (Gestion du risque de change) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

5.3 Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Rhodia S.A.

Aux Actionnaires

Rhodia S.A.

110, esplanade Charles de Gaulle
92400 Courbevoie

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Rhodia S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 4 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

Christian Perrier

PricewaterhouseCoopers Audit

Denis Marangé

KPMG Audit, Département de KPMG S.A.

5.4 Couverture des risques et assurances

5.4.1 EXPOSITION À DES RISQUES D'EXPLOITATION CONTRE LESQUELS LES ASSURANCES PRISES PEUVENT NE PAS ÊTRE ADÉQUATES

Rhodia met en œuvre des quantités importantes de substances potentiellement dangereuses, qui nécessitent d'être manipulées avec précaution. Rhodia a une très bonne connaissance des risques liés à son activité et fait ses meilleurs efforts pour les maîtriser. Cependant, en cas de survenance d'un accident majeur, les résultats de Rhodia pourraient s'en trouver significativement affectés. C'est pourquoi Rhodia a transféré une partie de ces risques à des assureurs en souscrivant des polices, classiques dans ce métier.

Toutefois Rhodia ne peut garantir que ces couvertures :

- sont exhaustives : certaines assurances dans l'industrie chimique ont pu ne pas être proposées ou bien l'être à des conditions prohibitives ;
- sont suffisantes : sinistre dépassant les plafonds de couverture ;
- pourront être maintenues à l'identique à l'avenir : évolution défavorable de la sinistralité et du marché de l'assurance conduisant à une envolée des coûts.

5.4.2 POLITIQUE DE COUVERTURE DES RISQUES INDUSTRIELS

Après les avoir analysés, Rhodia gère ses risques industriels en s'appuyant d'abord sur une politique globale de prévention. Dans ce cadre, Rhodia a mis en place, avec ses assureurs, un important programme global de prévention/protection des risques industriels. Ce programme s'appuie sur l'organisation de visites qui sont faites chaque année par des experts de l'assureur, visant (i) à évaluer les changements intervenus sur un site et les actions correctives menées depuis la précédente visite et (ii) à émettre de nouvelles recommandations entrant dans un processus d'amélioration continue. Par ailleurs, l'ensemble des conclusions relatives à ces visites fait l'objet d'un bilan annuel entre Rhodia et ses assureurs.

Des programmes d'assurance mondiaux complètent cette politique de maîtrise des risques. En vue à la fois de minimiser les primes versées aux assureurs et de donner une forte incitation à la prévention, tous les programmes d'assurances comportent des franchises relativement élevées.

Le groupe Rhodia ne transfère au marché de l'assurance que les sinistres catastrophiques.

Au-delà des franchises d'assurance supportées par chacune des sociétés opérationnelles, le Groupe a mis en place un système de rétentions :

- rétention directe pour les sinistres de responsabilité ;
- rétention assumée au niveau central par le biais d'une société captive de réassurance consolidée qui supporte la charge des sinistres et dommages.

5.4.3 PRINCIPAUX PROGRAMMES D'ASSURANCE MONDIAUX

La description ci-dessous des principaux programmes d'assurance souscrits par Rhodia est nécessairement partielle et incomplète en vue de respecter des impératifs de confidentialité et de protéger la compétitivité de Rhodia :

- le programme Dommage absorbe la majorité des coûts (primes d'assurance et programme de prévention). Il est complété par une couverture des pertes d'exploitation consécutives aussi bien aux risques classiques d'incendie/explosion qu'aux bris de machines et événements naturels. Les montants garantis sont cohérents avec les analyses de risque. La plupart des sites industriels sont actuellement couverts par une police mère. Les sites les plus importants bénéficient d'une couverture supplémentaire, en ligne avec les analyses des sinistres maximums possibles ;
- les assurances touchant à la Responsabilité comprennent :
 - le programme de Responsabilité civile qui couvre à la fois les responsabilités liées à l'exploitation et celles du fait des produits livrés,
 - le programme de Responsabilité des *Directors and Officers*,
 - des garanties spéciales touchant à l'environnement,
 Rhodia estime que le montant des garanties souscrites est conforme aux pratiques de marché ;
- le programme Transport couvre les biens sous la garde de Rhodia, en transit ou en stockage chez des tiers.

Pour des raisons juridiques ou économiques, les entités présentes dans certains pays n'adhèrent pas aux programmes mondiaux. Dans ce cas, des polices spécifiques sont mises en place localement.

Le renouvellement au 1^{er} janvier 2011 des couvertures Dommage/Pertes d'exploitation, d'une part, et Responsabilité civile générale et Produits, d'autre part, a été réalisé dans de bonnes conditions, avec une amélioration de la qualité des couvertures.



Informations financières et comptables

6.1 Analyse des résultats consolidés 2010	144	6.4 États financiers consolidés	165
6.1.1 Chiffre d'affaires et rentabilité	144	6.4.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2010	165
6.1.2 Structure financière	153	6.4.2 Comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2010	167
6.2 Analyse des résultats de Rhodia S.A.	157	6.5 États financiers de la Société au 31 décembre 2010	239
6.2.1 Situation financière et résultat de la Société	157	6.5.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2010	239
6.2.2 Affectation du résultat pour l'exercice 2010	160	6.5.2 Présentation des états financiers	241
6.2.3 Politique de distribution des dividendes	160	6.5.3 Résultats (et autres éléments caractéristiques) de la société au cours des cinq derniers exercices	266
6.3 Événements post-clôture, tendances et prévisions 2011	161		
6.3.1 Événements post-clôture	161		
6.3.2 Tendances	161		
6.3.3 Informations Prévisionnelles 2011	163		

Ce chapitre présente les informations sur la base de l'organisation de Rhodia jusqu'au 31 décembre 2010 et non celle en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2011 et retenue pour la description des activités dans le chapitre 2 du présent document de référence.

6.1 Analyse des résultats consolidés 2010

6.1.1 CHIFFRE D'AFFAIRES ET RENTABILITÉ

6.1.1.1 Convention dans l'analyse de gestion

Ce paragraphe comprend des informations concernant la comparaison d'un exercice sur l'autre de la performance de Rhodia et de ses entreprises, et notamment des données comptables non auditées extraites de rapports de gestion relatifs à l'impact des éléments suivants sur le chiffre d'affaires et sur les principaux composants du compte de résultat du Groupe :

- variations de structure (résultant par exemple de cessions, changements de périmètre de consolidation non reclassés en activités abandonnées et, s'agissant des comparaisons des résultats des entreprises, des transferts d'activités entre Entreprises) ;
- variations résultant de la conversion en euros des chiffres d'affaires, charges et autres postes du compte de résultat, libellés en monnaies autres que l'euro ;
- variations des prix de vente moyens ;
- variations de volume ; et
- effet de change transactionnel (défini comme la variation résultant de la conversion en devise locale de ventes ou d'achats effectués dans une autre devise).

Rhodia a mis en place cette mesure et suit l'évolution de sa performance sur la base de rapports trimestriels communiqués par ses diverses entités et l'utilise pour ses besoins d'analyse internes. Ces mêmes informations de gestion sont utilisées pour sa communication financière. Dans le cadre de la comparaison des résultats d'activité de deux périodes (la période « antérieure », par exemple 2009, et la période « actuelle », par exemple 2010), Rhodia calcule l'incidence de ces variations comme suit :

- l'impact des variations de structure est estimé (i) dans le cas d'acquisitions, grâce à l'inclusion dans les données de l'exercice antérieur des résultats générés par le périmètre acquis sur la période correspondant aux mois de présence du périmètre acquis dans l'exercice actuel et (ii) dans le cas de cessions, par l'exclusion des résultats de la période antérieure de toute activité incluse

dans les comptes consolidés générés au-delà de la période équivalente pendant laquelle l'activité était détenue ;

- l'impact des variations des taux de change est estimé par ajustement des résultats de la période antérieure de manière à prendre en compte l'impact de la fluctuation des taux de change, en convertissant les soldes comptables de la période antérieure libellés en monnaies autres que l'euro aux mêmes taux de change moyens utilisés pour la période actuelle ;
- l'impact des variations des prix de vente moyens est estimé par comparaison du prix de vente unitaire net moyen pondéré de chaque produit au cours de la période actuelle (par exemple, le coût en euros par tonne) avec le prix de vente unitaire net moyen pondéré de la période antérieure, multiplié, dans les deux cas, par les volumes vendus au cours de la période actuelle ;
- l'impact des variations de volume est estimé par comparaison des quantités livrées au cours de la période actuelle avec les quantités livrées au cours de la période antérieure, multipliées, dans les deux cas, par les prix de vente unitaires nets moyens pondérés de la période antérieure.

Par ailleurs, Rhodia utilise pour ses analyses et sa communication financière des indicateurs non-GAAP ⁽¹⁾ dont la définition est la suivante :

- EBITDA ■ récurrent défini comme étant le résultat opérationnel avant dotation nette aux amortissements et pertes de valeurs, coûts de restructuration et autres charges et produits opérationnels ;

(millions d'euros)	2009	2010
Résultat opérationnel	160	602
Autres charges opérationnelles	62	65
Autres produits opérationnels	(39)	(41)
Coûts de restructuration	33	5
Total des amortissements ⁽¹⁾	271	274
EBITDA ■ RÉCURRENT	487	905

(1) Hors amortissements comptabilisés en coûts de restructurations et en autres produits et charges opérationnels.

(1) Principes comptables généralement reconnus.

- *Free Cash Flow* calculé comme la différence entre, d'une part, les flux de trésorerie de l'activité opérationnelle hors dépenses de refinancement non récurrentes et avant appel de marges et d'autre part, les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'autres éléments de l'actif non courant.

(millions d'euros)	2009	2010
Flux net de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle ⁽¹⁾	546	510
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(167)	(234)
Acquisitions d'autres éléments de l'actif non courant	(24)	(36)
FREE CASH FLOW	355	240

(1) Hors appels de marge et dépenses de refinancement non récurrentes.

Rhodia estime que ces indicateurs constituent des outils utiles pour l'analyse et l'explication des variations et tendances du résultat historique de ses opérations, car elles permettent de comparer la performance sur une base régulière. Elles ne sont toutefois pas soumises à audit et ne constituent pas des mesures de la performance au regard des normes IFRS. Les méthodes de calcul des variations utilisées par Rhodia peuvent différer de celles utilisées par d'autres sociétés.

6.1.1.2 Chiffre d'affaires

Le tableau ci-après présente une analyse du résultat opérationnel de Rhodia pour les exercices clos les 31 décembre 2009 et 2010 :

(millions d'euros)	2009	2010	Variation en %
Chiffre d'affaires	4 031	5 226	29,6 %
Autres produits de l'activité	446	383	(14,1) %
Coût des ventes	(3 684)	(4 335)	(17,7) %
Frais administratifs et commerciaux	(504)	(561)	(11,3) %
Frais de recherche et développement	(73)	(82)	(12,3) %
Coûts de restructuration	(33)	(5)	84,8 %
Autres produits et charges opérationnels	(23)	(24)	(4,3) %
Résultat opérationnel	160	602	276,3 %

Évolution du chiffre d'affaires (millions d'euros)	Chiffre d'affaires 2009		Effet de conversion	Chiffre d'affaires 2009 à structure et taux de conversion constants	Volume & mix	Prix de vente	Effet de change transactionnel	Chiffre d'affaires 2010	Évolution chiffre d'affaires 2009-2010	Évolution chiffre d'affaires 2009-2010 structure et taux de conversion constants
	Structure	Conversion								
Rhodia	4 031	34	256	4 321	614	411	(120)	5 226	29,6 %	20,9 %

Chiffre d'affaires Groupe

Le chiffre d'affaires de Rhodia en 2010 progresse de 29,6 % pour s'établir à 5 226 millions d'euros, contre 4 031 millions d'euros en 2009.

Les variations de structure génèrent un effet positif de 34 millions d'euros et résultent essentiellement de l'acquisition, à la fin du premier trimestre 2009, de la société américaine McIntyre, dont les produits servent les marchés de la cosmétique et de la détergence, et de l'acquisition en novembre 2010 de la société Feixiang Chemicals, premier producteur chinois d'amines et de tensioactifs.

La variation des taux de conversion engendre un effet positif de 256 millions d'euros provenant principalement de l'appréciation du dollar américain, du réal brésilien et du won coréen par rapport à l'euro.

À structure et taux de conversion constants, le chiffre d'affaires progresse de 21 %.

Grâce à la dynamique soutenue des différents marchés sur l'ensemble de l'exercice 2010, les volumes ont progressé de 14 % par rapport à 2009. Toutes les Entreprises du Groupe ont vu leurs volumes augmenter, à l'exception d'Acetow, qui enregistre une légère

baisse consécutive à la fermeture de son site de production situé au Venezuela, dont la compétitivité était jugée insuffisante. D'une manière générale, l'ensemble des marchés servis par le Groupe a retrouvé leur niveau d'activité d'avant-crise. Les pays émergents ont continué de connaître un taux de croissance supérieur à celui des régions développées. Grâce à sa forte présence dans les pays émergents, Rhodia a bénéficié de cette croissance et a de plus continué à renforcer ses capacités de production dans ces régions.

Le Groupe a progressivement augmenté ses prix de vente à la suite de la reprise d'une dynamique inflationniste des prix des matières premières et de l'énergie. Sur l'ensemble de l'exercice 2010, cet effet favorable est de 9,5 % par rapport à 2009.

Enfin, l'effet de change transactionnel négatif de (2,8) % provient principalement de l'appréciation du réal brésilien par rapport au dollar américain.

6.1.1.3 Charges opérationnelles

Coût des ventes

Le coût des ventes a augmenté de (651) millions d'euros, soit 17,7 %, passant de (3 684) millions d'euros en 2009 à (4 335) millions d'euros en 2010. Près de la moitié de cette hausse sensible des coûts est liée à l'augmentation des volumes, après un exercice 2009 dont le premier semestre était encore marqué par la crise. Le reste de l'accroissement du coût des ventes s'explique par la hausse du coût des matières premières et de l'énergie, ainsi qu'à des effets défavorables de périmètre et de conversion. Ces derniers proviennent essentiellement de l'appréciation du réal brésilien, du dollar américain et des monnaies asiatiques (won coréen, renminbi chinois, yen japonais) par rapport à l'euro.

Frais administratifs et commerciaux

Les dépenses administratives et les frais commerciaux ont augmenté de (57) millions d'euros, soit 11 %, passant de (504) millions d'euros en 2009 à (561) millions d'euros en 2010. Dans cette hausse, environ (20) millions d'euros sont liés aux effets défavorables de la variation des taux de change. Le solde est notamment lié à l'inflation ainsi qu'aux moyens engagés par les Entreprises et les services et fonctions *Corporate* pour accompagner l'ambition de croissance du Groupe.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement s'établissent à fin 2010 à (82) millions d'euros, en hausse de 12 % par rapport à 2009.

Par ailleurs, ces frais sont présentés nets de l'impact du crédit impôt recherche, d'un montant de 16 millions d'euros en 2010.

Coûts de restructuration

Les coûts de restructuration se sont élevés à (5) millions d'euros en 2010, contre (33) millions d'euros en 2009. Les coûts de restructuration enregistrés en 2010 liés aux nouvelles mesures, telles que la fermeture du site de Valencia de l'entreprise Acetow au Venezuela, ou encore le transfert des activités tensioactifs de Novecare de Leeds à Halifax (Royaume-Uni) sont en grande partie compensés par la révision à la baisse des provisions constituées lors des exercices précédents en France, en Italie, au Royaume-Uni et aux États-Unis au titre, en particulier, des activités Polyamide, Novecare et Salicyliques.

Autres produits et charges opérationnelles

Se référer à la Note 7 (Autres charges et produits opérationnels) de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

6.1.1.4 Résultat opérationnel

Évolution du résultat opérationnel (ROP) (millions d'euros)	ROP		Effet de change (conversion)	ROP à structure et taux de conversion constants		Volume & mix-produits	Change/Prix	Change/Prix	Prix/Matières premières & énergie	Change/Matières premières & énergie	Frais Fixes APCO*	Restructuration hors amortissements	Amortissements & dépréciations	ROP
	Déc. 2009	Structure		Déc. 2009	Déc. 2010									Déc. 2010
Rhodia	160	3	7	170	254	411	(120)	(140)	66	(77)	(1)	20	19	602

* Autres produits et charges opérationnels.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel de Rhodia progresse de 276 % en 2010, pour s'établir à 602 millions d'euros contre 160 millions d'euros en 2009.

Cette amélioration provient essentiellement de la très forte progression de l'EBITDA[■] récurrent, qui atteint un niveau record de 905 millions d'euros en 2010, contre 487 millions d'euros en 2009. La marge d'EBITDA[■] récurrent de Rhodia ressort ainsi à 17,3 % en 2010 contre 12,1 % en 2009.

Les variations de structure et de conversion représentent un effet positif cumulé de 10 millions d'euros.

À structure et taux de conversion constants, le résultat opérationnel de Rhodia progresse de 432 millions d'euros en raison essentiellement :

- de l'impact favorable de 254 millions d'euros lié à l'augmentation des volumes dans un environnement de marché dynamique dans toutes les régions dans lesquelles le Groupe opère ;
- de l'effet positif de 271 millions d'euros résultant d'un *pricing power*⁽¹⁾ très favorable, en particulier de la part de l'entreprise Polyamide, dont l'offre est restée largement sous tension dans un contexte de demande soutenue, et de l'entreprise Silcea, dans

un environnement de forte augmentation du prix des terres rares consécutive à l'importante réduction des quotas d'exportation décidée par les autorités chinoises. Au total, les hausses de prix ont ainsi largement compensé l'augmentation des frais fixes de (77) millions d'euros provenant essentiellement de l'inflation et de la suspension progressive des mesures conjoncturelles en lien avec la reprise ;

- d'un effet de change transactionnel négatif de (54) millions d'euros lié essentiellement à l'appréciation du réal brésilien par rapport au dollar américain ;
- d'un effet positif de 38 millions d'euros provenant, d'une part, de la forte baisse des coûts de restructuration liés aux mesures structurelles d'amélioration de la compétitivité, d'autre part, de la baisse des amortissements et dépréciations liée au niveau élevé enregistré en 2009 à la suite de l'amortissement accéléré des actifs des sites de Ceriano (Italie) et de l'unité de production de Mississauga (Canada) fermés définitivement au premier semestre 2009, et enfin d'une légère dégradation des autres produits et charges opérationnels.

Le « Cash Flow Return on Investments »⁽²⁾ (CFROI) de Rhodia s'inscrit en forte progression à 9,7 % en 2010 contre 5,6 % en 2009.

(1) « Pricing power » désigne l'impact, au niveau de l'EBITDA[■] récurrent, résultant de la différence entre la variation, d'un exercice sur l'autre, des prix de vente et la variation des coûts des matières premières et de l'énergie relative aux ventes de l'exercice.

(2) CFROI défini comme suit : [EBITDA[■] récurrent - impôts - investissements de maintenance] / [immobilisations corporelles et incorporelles brutes + besoin en fonds de roulement].

6.1.1.5 Analyse du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel par Entreprise

Le tableau ci-après présente une analyse de l'évolution du chiffre d'affaires de l'exercice 2010 comparé à celui de l'exercice 2009 :

Évolution du chiffre d'affaires (millions d'euros)	Chiffre d'affaires 2009	Structure	Effet de change conversion	Chiffre d'affaires 2009 à structure et taux de conversion constants	Volume & mix	Prix de vente	Effet de change transactionnel	Chiffre d'affaires 2010	Évolution chiffre d'affaires 2009-2010	Évolution chiffre d'affaires 2009-2010 structure et taux de conversion constants
Rhodia	4 031	34	256	4 321	614	411	(120)	5 226	29,6 %	20,9 %
Polyamide	1 476	17	148	1 641	236	361	(93)	2 145	45,3 %	30,7 %
Novecare	827	34	43	904	197	4	(11)	1 094	32,3 %	21,0 %
Silcea	635	-	28	663	154	45	(11)	851	34,0 %	28,4 %
Energy Services	189	-	7	196	15	(8)	-	203	7,4 %	3,6 %
Acetow	549	-	16	565	(23)	-	(2)	540	(1,6) %	(4,4) %
Eco Services	211	-	11	222	22	7	-	251	19,0 %	13,1 %
Corporate & Divers (dont élimination des ventes intersecteurs)	144	(17)	3	130	13	2	(3)	142	(1,4) %	9,2 %

Le tableau ci-après indique le chiffre d'affaires et sa répartition par entreprise pour les exercices 2009 et 2010 :

(millions d'euros)	2009	2010
Chiffre d'affaires de Rhodia	4 031	5 226
Contribution nette au chiffre d'affaires de Rhodia (en %) :		
Polyamide	37 %	41 %
Novecare	20 %	21 %
Silcea	16 %	16 %
Energy Services	5 %	4 %
Acetow	14 %	10 %
Eco Services	5 %	5 %
Corporate & Divers (dont élimination des ventes intersecteurs)	3 %	3 %
TOTAL	100 %	100 %

Le tableau ci-après indique le chiffre d'affaires et sa répartition par Zone géographique pour les exercices 2009 et 2010 :

(millions d'euros)	2009	2010
Chiffre d'affaires de Rhodia	4 031	5 226
Contribution nette au chiffre d'affaires de Rhodia par destination		
Europe	35 %	34 %
Amérique du Nord	20 %	20 %
Amérique Latine	17 %	17 %
Asie et Autres Pays	28 %	29 %
TOTAL	100 %	100 %

Le tableau ci-après présente une analyse de l'évolution du résultat opérationnel de l'exercice 2010 comparé à celui de l'exercice 2009 :

Évolution du résultat opérationnel (ROP) (millions d'euros)	ROP		Effet de change (conversion)	ROP à structure et taux de conversion constants		Volume & mix-produits	Change/Prix	Change/Prix	Prix/Matières premières & énergie	Change/Matières premières & énergie	Frais Fixes APCO*	Restructuration hors amortissements	Amortissements & dépréciations	ROP
	Déc. 2009	Structure		Déc. 2009	Déc. 2010									Déc. 2010
Rhodia	160	3	7	170	254	411	(120)	(140)	66	(77)	(1)	20	19	602
Polyamide	(80)	-	6	(74)	95	361	(93)	(119)	53	(24)	3	12	12	226
Novacare	54	3	6	63	69	4	(11)	2	7	(9)	2	6	1	134
Silcea	34	2	5	41	70	45	(11)	7	5	(10)	8	-	2	157
Energy Services	135	-	-	135	18	(8)	-	-	-	(6)	20	-	2	161
Acetow	104	(1)	2	105	(12)	-	(2)	2	-	3	-	(9)	(1)	86
Eco Services	53	-	3	56	16	7	-	(27)	-	(3)	-	-	-	49
Corporate & Divers	(140)	(1)	(15)	(156)	(2)	2	(3)	(5)	1	(28)	(34)	11	3	(211)

* Autres produits et charges opérationnels.

Dans la présente section, l'impact résultant des variations des taux de change transactionnels sur le résultat opérationnel de chacune des Entreprises correspond à la somme des effets de change sur les prix de vente et sur les achats de matières premières et d'énergie.

Polyamide

Chiffre d'affaires

En hausse de 45 %, le chiffre d'affaires de Polyamide atteint 2 145 millions d'euros en 2010 contre 1 476 millions d'euros en 2009.

La variation des taux de conversion engendre un effet positif de 148 millions d'euros provenant principalement de l'appréciation du réal brésilien et du won coréen par rapport à l'euro.

À structure et taux de conversion constants, le chiffre d'affaires de Polyamide progresse de 31 %. Les segments de marché et les régions servis par l'Entreprise ont recouvré une dynamique très satisfaisante, en particulier le marché automobile qui représente environ 40 % de ses ventes. La progression des ventes de l'Entreprise sur le marché de l'automobile s'explique notamment par la hausse des volumes de production automobile, tirée par les mesures fiscales d'incitation et la volonté des constructeurs d'alléger le poids des véhicules en substituant le métal au profit des plastiques techniques. Les marchés des biens de consommation, du textile et de l'industrie se sont montrés également dynamiques. Le niveau de demande élevé sur l'ensemble de l'année se traduit ainsi par une hausse des volumes de 14 % par rapport à 2009. Par ailleurs, Polyamide a su tirer partie d'un *pricing power* très favorable dans un contexte de hausse des prix des matières premières, en particulier le butadiène et le benzène, et sur un marché marqué par une tension entre l'offre et la demande. Ainsi, les hausses de prix génèrent un effet positif de 22 % sur l'année.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel de Polyamide affiche une progression de 383 %, pour atteindre 226 millions d'euros en 2010 contre (80) millions d'euros en 2009.

Cette amélioration provient d'une très forte progression de l'EBITDA[■] récurrent, qui s'inscrit à 317 millions d'euros en 2010 contre 31 millions d'euros en 2009. La marge d'EBITDA[■] récurrent de Polyamide ressort ainsi à 14,8 % en 2010, contre 2,1 % en 2009.

À structure et taux de conversion constants, le résultat opérationnel de Polyamide enregistre une progression de 300 millions d'euros qui s'explique par :

- un effet positif de 95 millions d'euros lié à l'augmentation des volumes dans tous les marchés et les régions servis par l'Entreprise ;
- un impact positif de 242 millions d'euros résultant d'un *pricing power* très favorable sur un marché caractérisé par une tension de l'offre et de la demande consécutive à l'importante rationalisation industrielle intervenue dans un contexte de crise en 2008 et 2009. Ce *pricing power* élevé a largement compensé l'augmentation des frais fixes de (24) millions d'euros provenant essentiellement de la suspension progressive des mesures conjoncturelles en lien avec la reprise et de l'inflation des coûts ;
- un effet de change transactionnel négatif de (40) millions d'euros lié principalement à l'appréciation du réal brésilien par rapport au dollar américain ;
- ainsi qu'un effet positif de 27 millions d'euros résultant de trois facteurs : la forte baisse des charges de restructuration liées aux mesures structurelles d'amélioration de la compétitivité, la baisse des amortissements et dépréciations après le niveau élevé enregistré en 2009 à la suite de l'amortissement accéléré des actifs des sites de Ceriano (Italie) et de l'unité de production de Mississauga (Canada) fermés définitivement au premier semestre 2009 et enfin, l'amélioration des autres produits et charges opérationnels.

Novecare

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Novecare progresse de 32 %, pour s'établir à 1 094 millions d'euros en 2010, contre 827 millions d'euros en 2009.

L'effet de structure positif de 34 millions d'euros provient de l'acquisition, le 27 février 2009, de la société américaine McIntyre, dont les produits servent les marchés de la cosmétique et de la détergence, et de l'acquisition finalisée le 30 novembre 2010 de la société Feixiang Chemicals située à Zhangjiagang près de Shanghai (Chine), spécialisée dans les amines et tensioactifs.

L'effet de conversion positif de 43 millions d'euros provient essentiellement de l'appréciation du dollar américain par rapport à l'euro.

À structure et taux de conversion constants, le chiffre d'affaires de Novecare s'améliore de 21 % en 2010. L'Entreprise a bénéficié de la reprise de l'activité dans tous ses segments et dans toutes les régions du monde, en particulier en Asie. Les marchés Pétrole & gaz et Agrochimie ont enregistré les niveaux de croissance les plus élevés (progression des volumes sur ces marchés supérieure, respectivement, à 40 % et 20 %). Au total, les volumes de l'Entreprise augmentent de 22 % entre les deux périodes de référence.

Après l'intégration réussie de l'activité tensioactifs de la société américaine McIntyre, Novecare a poursuivi sa stratégie de croissance externe en réalisant l'acquisition de la société Feixiang Chemicals. Cette opération lui a permis d'ajouter la technologie des amines de spécialités à son portefeuille d'activités. Cette technologie, associée à l'expertise de Novecare en matière de formulation de produits et à sa connaissance des marchés finaux, devrait contribuer à renforcer l'avance du Groupe dans le domaine des tensioactifs de spécialités dédiés aux marchés de la cosmétique, de la détergence, de l'agrochimie, du pétrole et des applications industrielles.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel de Novecare affiche une progression de 148 % pour s'établir à 134 millions d'euros en 2010 contre 54 millions d'euros en 2009.

Cette forte amélioration de la rentabilité de Novecare provient d'une hausse de l'EBITDA[■] récurrent, qui atteint 166 millions d'euros en 2010 contre 93 millions d'euros en 2009. La marge d'EBITDA[■] récurrent s'établit ainsi à 15,2 % en 2010 comparée à 11,2 % en 2009.

À structure et taux de conversion constants, le résultat opérationnel de Novecare enregistre une progression de 71 millions d'euros qui s'explique par :

- un effet positif de 69 millions d'euros lié à l'augmentation des volumes dans tous les marchés et les régions servis par l'Entreprise ;
- un impact positif de 6 millions d'euros résultant d'un *pricing power* favorable. L'Entreprise a fait face à des augmentations

significatives des prix des matières premières au deuxième semestre 2010, notamment du prix des produits lipochimiques, et a été en mesure d'augmenter progressivement ses prix sur les marchés et dans les régions qu'elle sert ;

- une hausse de (9) millions d'euros des frais fixes, liée en particulier à la suspension progressive des mesures conjoncturelles du fait de la reprise, compensée par l'effet positif de 9 millions d'euros provenant essentiellement de la baisse des charges de restructuration, élevées en 2009 en raison du déploiement des mesures structurelles ;
- enfin, un effet de change transactionnel négatif de (4) millions d'euros résultant essentiellement de l'appréciation de la livre sterling par rapport à l'euro.

Silcea

Chiffre d'affaires

À 851 millions d'euros en 2010, contre 635 millions d'euros en 2009, le chiffre d'affaires de Silcea progresse de 34 %.

Les variations des taux de conversion, qui proviennent essentiellement de l'appréciation du real brésilien, du dollar américain et des monnaies asiatiques (won coréen, renminbi chinois, yen japonais) par rapport à l'euro, représentent un impact positif de 28 millions d'euros.

À structure et taux de conversion constants, le chiffre d'affaires de Silcea en 2010 affiche une amélioration de 28 % par rapport à 2009. Silcea a bénéficié d'une solide dynamique de marché tout au long de l'année sur ses trois segments d'activité (silices, terres rares et diphenols). L'activité liée aux marchés automobile et électronique, en particulier, a été très soutenue. Grâce au lancement de nouvelles solutions de haute performance, l'Entreprise a gagné des parts de marché dans les activités particulièrement dynamiques de la catalyse automobile. La nouvelle usine de silice haute dispersibilité (HDS) d'une capacité annuelle de 72 000 tonnes à Qingdao en Chine, inaugurée au troisième trimestre, lui permet de répondre à la demande croissante du marché asiatique et augmente sa capacité annuelle de production mondiale de HDS de 30 %. Les volumes de Silcea, qui ont retrouvé voire dépassé leur niveau d'avant crise dès le premier semestre, progressent ainsi de 23 % sur l'ensemble de l'année. Dans ce contexte favorable, l'Entreprise a bénéficié d'un solide *pricing power*, avec des prix de vente en hausse de 6,8 % par rapport à 2009.

Résultat opérationnel

Avec un résultat opérationnel de 157 millions d'euros en 2010, contre 34 millions d'euros en 2009, soit une progression de 362 %, Silcea enregistre l'une de ses meilleures performances opérationnelles.

Cette performance provient d'une hausse de l'EBITDA[■] récurrent, qui atteint le niveau record de 197 millions d'euros en 2010 contre 84 millions d'euros en 2009. La marge d'EBITDA[■] récurrent s'établit ainsi à 23,1 % en 2010 comparée à 13,2 % en 2009.

À structure et taux de conversion constants, le résultat opérationnel de Silcea enregistre une progression de 116 millions d'euros qui s'explique par :

- un effet positif de 70 millions d'euros lié à l'augmentation des volumes dans les trois segments d'activité de l'Entreprise ;
- un impact positif de 52 millions d'euros résultant d'un *pricing power* très favorable dans un environnement de forte augmentation du prix des terres rares consécutive à l'importante réduction des quotas d'exportation décidée par les autorités chinoises, tandis que Rhodia disposait de stocks de matières premières acquis à des prix plus favorables avant cette forte inflation ;
- une hausse des frais fixes de (10) millions d'euros, liée en particulier à l'inflation et à la suspension progressive des mesures conjoncturelles du fait de la reprise, compensée par l'effet positif de 10 millions d'euros provenant essentiellement de l'amélioration des autres produits et charges opérationnels ;
- enfin, un effet de change transactionnel négatif de (6) millions d'euros provenant essentiellement de l'appréciation du won coréen par rapport au dollar américain.

Energy Services

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'Energy Services s'élève à 203 millions d'euros en 2010 contre 189 millions d'euros en 2009, soit une hausse de 7,4 %. Ce chiffre d'affaires provient essentiellement du produit de la vente des crédits d'émission de CO₂ (URCE⁽¹⁾), dont une part importante de la production a été couverte par des ventes à terme.

Les variations des taux de conversion, qui proviennent de l'appréciation du yen par rapport à l'euro, représentent un impact positif de 7 millions d'euros.

À structure et taux de conversion constants, le chiffre d'affaires d'Energy Services augmente de 3,6 %.

Résultat opérationnel

En hausse de 19 %, le résultat opérationnel d'Energy Services s'inscrit à 161 millions d'euros en 2010 contre 135 millions d'euros en 2009.

Cette amélioration provient notamment d'une progression de l'EBITDA[■] récurrent qui passe de 165 millions d'euros en 2009 à 169 millions d'euros en 2010.

Cette progression s'explique par :

- un effet positif de 18 millions d'euros lié à une hausse des volumes de vente, partiellement affectée par un effet négatif de (8) millions d'euros résultant d'une baisse des prix de vente ;
- un effet positif de 20 millions d'euros lié aux autres produits et charges opérationnels, reflétant les variations de juste valeur des instruments dérivés non qualifiés de couverture portant sur des éléments opérationnels ;

- enfin un effet négatif de (4) millions d'euros lié à la hausse des frais fixes et à la baisse des charges d'amortissement et dépréciation.

Acetow

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'Acetow s'inscrit à 540 millions d'euros en 2010 contre 549 millions d'euros en 2009, soit une légère baisse de (1,6) %.

Les variations des taux de conversion, provenant essentiellement de l'appréciation du réal brésilien par rapport à l'euro, génèrent un effet positif de 16 millions d'euros.

À structure et taux de conversion constants, le chiffre d'affaires d'Acetow diminue de (4,4) % en raison, principalement, de la baisse des volumes de (4,1) % résultant de la fermeture de son site de production situé à Valencia au Venezuela dont la compétitivité était jugée insuffisante. D'une capacité de production de 11 000 tonnes, cette usine représentait 8 % de la capacité totale de production de l'Entreprise. Les prix de vente de l'Entreprise sont stables comparés à 2009.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel d'Acetow s'établit à 86 millions d'euros en 2010 contre 104 millions d'euros en 2009, soit une baisse de (17) %.

Cette évolution reflète notamment la diminution de l'EBITDA[■] récurrent, qui s'inscrit à 127 millions d'euros en 2010 contre 133 millions d'euros en 2009. La marge d'EBITDA[■] récurrent, de 23,5 % en 2010 contre 24,2 % 2009, reste toutefois élevée.

À structure et taux de conversion constants, le résultat opérationnel de Acetow enregistre une baisse de (19) millions d'euros qui s'explique par :

- un effet négatif de (12) millions d'euros lié à la baisse des volumes consécutive à la fermeture du site de production de câble acétate situé à Valencia au Venezuela ;
- un impact positif de 3 millions d'euros lié à la baisse des frais fixes résultant de la fermeture du site de Valencia et d'une série de mesures destinées à optimiser les coûts opérationnels ;
- un effet négatif de (10) millions d'euros provenant principalement de la hausse des charges de restructuration correspondant aux actions engagées dans le cadre de la fermeture du site de Valencia.

Eco Services

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'Eco Services progresse de 19 % pour s'établir à 251 millions d'euros en 2010 contre 211 millions d'euros en 2009.

Eco Services opérant exclusivement aux États-Unis, les variations des taux de conversion, provenant de l'appréciation du dollar américain par rapport à l'euro, génèrent un effet positif de 11 millions d'euros.

(1) Unités de Réduction Certifiée d'Émission. Les URCE[■] comprennent les Certified Emission Reductions (CER[■]) et les Unités de Réduction des Émissions (URE).

À taux de conversion constant, le chiffre d'affaires d'Eco Services progresse de 13 %. L'Entreprise, qui opère en Amérique du Nord, a bénéficié d'une augmentation de la demande sur l'ensemble de l'année liée à la reprise économique progressive dans cette région. Les volumes progressent ainsi de 10 % tandis que les prix de vente augmentent de 3,2 % dans un contexte de prix de matières premières et d'énergie à nouveau en hausse par rapport à l'année précédente.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel d'Eco Services s'inscrit à 49 millions d'euros en 2010 contre 53 millions d'euros en 2009, soit un recul de (7,5) %.

Cette diminution s'explique par une légère baisse de (4,3) % de l'EBITDA ■ récurrent, qui s'inscrit à 67 millions d'euros en 2010 contre 70 millions d'euros en 2009. La marge d'EBITDA ■ récurrent passe ainsi de 33,2 % en 2009 à 26,7 % en 2010.

Les variations des taux de conversion, résultant de l'appréciation du dollar américain par rapport à l'euro, se sont traduites par un effet positif de 3 millions d'euros.

L'augmentation des volumes d'un exercice sur l'autre génère un effet positif de 16 millions d'euros. Toutefois, le résultat opérationnel est en baisse du fait du décalage propre au mécanisme d'indexation qui était exceptionnellement favorable au premier semestre 2009. L'impact positif de 7 millions d'euros lié aux hausses de prix n'a ainsi pas compensé l'impact négatif de (27) millions d'euros lié à l'augmentation des prix de matières premières, notamment le soufre.

Enfin, les frais fixes augmentent légèrement et génèrent un effet négatif de (3) millions d'euros.

Corporate & Divers

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Corporate & Divers, composé essentiellement des activités Salicyliques, s'élève à 142 millions d'euros en 2010, soit un niveau proche de celui réalisé en 2009 à 144 millions d'euros.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel de Corporate & Divers représente une charge de (211) millions d'euros en 2010 contre une charge de (140) millions d'euros en 2009.

Le résultat opérationnel de Corporate & Divers est constitué de la marge sur les activités Salicyliques et de négoce, mais également des charges liées aux services et fonctions Corporate du Groupe, aux restructurations provenant de la réorganisation du Groupe, à la comptabilisation complémentaire de provisions pour environnement relatives aux sites et activités arrêtés ainsi qu'à des plus ou moins-values de cessions.

Les variations des taux de conversion, provenant notamment de l'appréciation du dollar américain et du réal brésilien par rapport à l'euro, génèrent un effet négatif de (15) millions d'euros. En outre, Corporate & Divers enregistre un effet de structure défavorable de (1) million d'euros.

À structure et taux de change constants, le résultat opérationnel de Corporate & Divers enregistre une baisse de (55) millions d'euros qui s'explique par :

- un effet négatif de (7) millions d'euros résultant d'une légère baisse de la marge sur les activités Salicyliques et de négoce ;
- une hausse des frais fixes de (28) millions d'euros liée aux services et fonctions Corporate partiellement compensée par une baisse des charges de restructuration de 11 millions d'euros résultant de la fin des mesures de restructuration dans les activités Salicyliques et de celles liées aux services et fonctions Corporate ;
- un impact défavorable de (34) millions d'euros lié aux autres produits et charges opérationnels et résultant, d'une part, de dotations aux provisions pour environnement plus élevées en 2010, et d'autre part de plus-values de cession d'immobilisations corporelles enregistrées en 2009 ;
- une baisse des amortissements de 3 millions d'euros.

6.1.1.6 Autres éléments du compte de résultat

(millions d'euros)	2009	2010	Variation en %
Résultat opérationnel	160	602	276,3 %
Résultat financier	(190)	(207)	
Charge d'impôt	(71)	(128)	
Résultat des activités poursuivies	(101)	267	
Résultat des activités abandonnées	(31)	(5)	
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(132)	262	
Dont revenant aux actionnaires de Rhodia S.A.	(132)	259	296 %
Dont Participations ne donnant pas le contrôle	-	3	

Résultat financier

Le résultat financier net s'établit à (207) millions d'euros au 31 décembre 2010 comparé à (190) millions d'euros pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2009. Cette évolution correspond principalement aux frais liés aux opérations de refinancement pour (37) millions d'euros.

La charge d'intérêts récurrente s'élève à (114) millions d'euros en 2010 contre (117) millions d'euros en 2009, soit une baisse de 3 millions d'euros. Cette diminution provient d'une baisse de la dette financière moyenne entre 2009 et 2010.

Charge d'impôt

Le Groupe a constaté sur l'exercice clos le 31 décembre 2010 une charge d'impôt de (128) millions d'euros contre (71) millions d'euros en 2009. Cette augmentation provient principalement de l'amélioration de l'activité. Cette charge d'impôt correspond majoritairement à l'impôt constaté par les entités américaines, allemandes, brésiliennes et asiatiques. S'agissant des groupes fiscaux français et britanniques, la Société n'a pas modifié son estimation de la probabilité de récupération des actifs d'impôts différés. En conséquence, leurs actifs d'impôt différés ont été constatés dans la

limite du montant des impôts différés passifs de sorte que la position fiscale différée des groupes français et britannique demeure nulle. Se référer à la Note 18 (Actifs et passifs d'impôt différé) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

Actifs détenus en vue d'être cédés et activités abandonnées

Se référer à la Note 10 (Actifs détenus en vue d'être cédés et activités abandonnées) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

Participations ne donnant pas le contrôle

La part de résultat des participations ne donnant pas le contrôle à fin 2010 représente un bénéfice de 3 millions d'euros.

Résultat attribuable aux actionnaires de Rhodia S.A.

Le bénéfice attribuable aux actionnaires de Rhodia S.A. s'établit à 259 millions d'euros au 31 décembre 2010, comparé à une perte de (132) millions d'euros au 31 décembre 2009.

6.1.2 STRUCTURE FINANCIÈRE

6.1.2.1 Analyse du bilan consolidé

Fonds de roulement d'exploitation

Le besoin en fonds de roulement est de 588 millions d'euros au 31 décembre 2010, comparé à 411 millions d'euros au 31 décembre 2009. La moyenne trimestrielle du ratio besoin en fonds de roulement d'exploitation sur chiffre d'affaires et autres produits de l'activité s'est établie en 2010 à 9,2 % contre 9,6 % en 2009.

Dette nette consolidée

La dette financière brute, définie comme la somme des emprunts et dettes financières courants et non courants, s'élève à 2 010 millions d'euros au 31 décembre 2010 comparée à 1 820 millions d'euros au 31 décembre 2009.

La trésorerie et équivalents de trésorerie et les autres actifs financiers courants sont passés de 791 millions d'euros au 31 décembre 2009 à 816 millions d'euros au 31 décembre 2010.

De ce fait, la dette nette consolidée (définie comme la somme des emprunts et dettes financières courantes et non courantes moins la trésorerie et équivalents de trésorerie et autres actifs financiers courants) s'élève à 1 194 millions d'euros au 31 décembre 2010, comparée à 1 029 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Retraites et avantages assimilés

Les obligations de Rhodia sont évaluées et comptabilisées au 31 décembre 2010 conformément à l'IAS 19 amendé – Avantages du personnel.

Les engagements de retraite ont pour nature le versement de retraites, de compléments de retraites et d'indemnités de départ à la retraite.

Les autres avantages accordés au personnel sont principalement composés de gratifications liées à l'ancienneté des salariés employés en France, aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Le total des obligations inscrites au passif du bilan s'est établi à 1 510 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 1 553 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Une description détaillée de l'analyse des obligations de retraites et avantages assimilés est présentée en Note 27 (Retraites et avantages assimilés) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

Provisions

Les provisions classées en passifs courants et non courants s'élèvent à 557 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 530 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Ces provisions s'analysent par nature en :

- provision pour restructuration couvrant les frais de personnel et les frais liés à l'arrêt des sites ;
- provision pour environnement. Rhodia évalue de manière régulière l'ensemble de ses passifs environnementaux et les moyens de les traiter. La provision est calculée sur la base de flux de trésorerie futurs actualisés ;
- autres provisions.

Une description détaillée de l'analyse des provisions par nature est présentée en Note 28 de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 6.4.2 du présent document de référence, en Note 28.3 pour la partie Restructuration et en Notes 28.4 et 28.5 pour respectivement la partie Environnement et les Autres provisions.

Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants s'élèvent à 27 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 36 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Capitaux propres

Le montant des capitaux propres est de (288) millions d'euros au 31 décembre 2010 contre (719) millions d'euros au 31 décembre 2009.

Le Conseil d'Administration du 29 mai 2010 a décidé la réduction du capital social par voie de réduction de la valeur nominale de l'action d'un montant total de 1 112 millions d'euros portant la valeur nominale de chacune des actions composant le capital social de 12 euros à 1 euro.

Au cours de l'exercice 2010, l'exercice d'options de souscription d'actions a donné lieu à l'émission de 75 492 actions nouvelles et l'option pour le paiement du dividende en actions à l'émission de 408 382 actions nouvelles.

Le 17 août 2010, à la suite d'une décision du Conseil d'Administration du 28 avril 2010 de faire usage des autorisations de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société tenue le même jour, la Société a procédé à une opération d'augmentations de capital réservée aux salariés par émission d'un nombre global de 3 millions d'actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune, dégageant une prime d'émission de 34 millions d'euros après imputation des frais d'émission (se référer à la Note 23 de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 6.4.2. du présent document de référence).

Au 31 décembre 2010, le montant du capital social de Rhodia S.A. est de 104 570 968 euros, divisé en 104 570 968 actions de 1 euro de valeur nominale chacune.

À la suite de l'attribution des actions gratuites aux bénéficiaires des Plans 2008 B, le nombre d'actions propres est ramené à 802 814 au 31 décembre 2010.

6.1.2.2 Flux de trésorerie consolidés

Ce paragraphe présente une analyse des flux de trésorerie consolidés au 31 décembre 2010 comparé au 31 décembre 2009.

(millions d'euros)	Exercices clos au :	
	31 décembre 2009	31 décembre 2010
Flux de trésorerie		
Résultat net	(132)	259
Flux net de trésorerie de l'activité opérationnelle avant variation du besoin en fonds de roulement	238	602
Variation du besoin en fonds de roulement	308	(108)
Appels de marge	(9)	9
Flux net de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle	537	503
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(322)	(482)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(55)	44
Incidence de la variation des taux de change	39	26
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	199	91

Flux net de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle

La trésorerie générée par l'activité opérationnelle s'élève à 503 millions d'euros en 2010 contre 537 millions d'euros en 2009.

Cette évolution résulte d'une part de l'augmentation du flux net de trésorerie de l'activité opérationnelle avant variation du besoin en

fonds de roulement, qui est passé de 238 millions d'euros en 2009 à 602 millions d'euros en 2010, compensée par l'augmentation du besoin en fonds de roulement (définie comme étant la variation des clients et autres débiteurs, plus variation des stocks moins variation des fournisseurs et autres créditeurs plus variation des autres actifs/passifs courants).

En 2010, la variation du besoin en fonds de roulement sur la période représente une utilisation de trésorerie de (108) millions d'euros principalement engendrée par la croissance de l'activité tandis qu'en 2009 la variation du besoin en fonds de roulement a généré 308 millions d'euros de trésorerie.

Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement

Le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement représente une utilisation de trésorerie de (482) millions d'euros en 2010 à comparer à une utilisation de trésorerie de (322) millions d'euros en 2009.

Les principaux éléments expliquant cette augmentation de consommation de ressources de (160) millions d'euros sont :

D'une part :

- une augmentation des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'autres éléments de l'actif non courant pour (79) millions d'euros ;
- une augmentation des opérations de croissance externe pour (200) millions d'euros du fait notamment de l'acquisition de la société Feixiang Chemicals, société leader en Chine des amines de spécialités et des tensioactifs, pour environ 270 millions d'euros, tandis qu'en 2009, Rhodia avait acquis la société McIntyre productrice de tensioactifs de spécialité, à un prix d'environ 100 millions de dollars ; et

D'autre part :

- la diminution des placements financiers nets de 122 millions d'euros, liée essentiellement à l'échéance en 2010 des placements en certificats de dépôts réalisés en 2009 pour 65 millions d'euros.

Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement représente une génération de trésorerie de 44 millions d'euros en 2010, comparé à une utilisation de (55) millions d'euros en 2009. Cette baisse de consommation nette provient notamment de l'augmentation de capital réservée aux salariés en 2010 et à la variation nette des emprunts et dettes financières courants.

6.1.2.3 Financement et ressources de liquidités

Financement de Rhodia

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2010, Rhodia a étendu la maturité de sa dette en effectuant les opérations suivantes :

Rachat anticipé partiel du « Floating Rate Notes »

Cet emprunt obligataire de type « High Yield », le « Floating Rate Notes », a été émis en 2006 pour un montant nominal de 1 100 millions d'euros au taux Euribor 3 mois + 2,75 % et à échéance au 15 octobre 2013. En 2008 et 2009, Rhodia a procédé au rachat

anticipé d'une partie de ces obligations pour des montants nominaux respectifs de 33 et 32 millions d'euros, réduisant ainsi le nominal à 1 035 millions d'euros.

En 2010, Rhodia a poursuivi son action de rachat anticipé en mai et octobre 2010 pour des montants nominaux respectifs de 500 et 306 millions d'euros, réduisant ainsi le nominal de cet emprunt à 229 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Émissions de nouvelles obligations seniors

- *High Yield 2018* :

Émission en mai 2010, pour un montant en principal total de 500 millions d'euros, de nouvelles obligations senior portant intérêt à 7 % et à échéance 15 mai 2018.

- *High Yield 2020* :

Émission en septembre 2010, pour un montant en principal total de 400 millions de dollars (306 millions d'euros), de nouvelles obligations senior portant intérêt à 6,875 % et à échéance 15 septembre 2020.

Compte tenu de ces refinancements effectués en 2010, Rhodia estime que ses besoins en liquidités seront satisfaits jusqu'à l'échéance de la ligne syndiquée en juin 2012.

La capacité du Groupe à rembourser et/ou refinancer les dettes à échéance dépendra de sa capacité à générer des flux de trésorerie opérationnels positifs et des conditions de marché.

Pour plus d'informations, se référer à la Note 24 (Emprunts et dettes financières), et à la Note 26.7 (Risque de liquidité) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 6.4.2 du présent document de référence, ainsi qu'au chapitre 5.2.5 du présent document de référence relatif aux risques financiers.

Emprunts *High Yield* et OCEANE

À la suite des opérations de refinancement menées en 2010, la dette obligataire de Rhodia est principalement constituée au 31 décembre 2010 :

- d'un emprunt obligataire de type « High Yield », le *Floating Rate Notes*, émis pour un montant nominal de 1 100 millions d'euros au taux Euribor 3 mois + 2,75 % et à échéance au 15 octobre 2013. Le nominal restant de cet emprunt s'élève à 229 millions d'euros au 31 décembre 2010 ;
- d'un emprunt obligataire de type « High Yield », HY 2018, émis pour un montant nominal de 500 millions d'euros au taux de 7 % et à échéance au 15 mai 2018 ;
- d'un emprunt obligataire de type « High Yield », HY 2020, émis pour un montant nominal de 400 millions de dollars au taux de 6,875 % et à échéance au 15 septembre 2020 ;
- d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) pour un montant nominal de 595 millions d'euros, à échéance au 1^{er} janvier 2014 et portant intérêt à un taux annuel de 0,5 %. Les OCEANes sont assorties d'une prime de remboursement de 13,22 %. Elles comprennent une option de rachat émetteur exerçable par Rhodia sous certaines conditions.

Ligne de crédit syndiquée

En mars 2007, Rhodia a conclu avec un groupe restreint de banques une ligne de crédit revolving syndiquée multidevises d'un montant de 600 millions d'euros (*Multicurrency Revolving Credit and Guaranty Facility* ou « RCF ») à échéance au 30 juin 2012. Le taux d'intérêt applicable aux sommes empruntées correspond au taux de référence, selon la devise de l'emprunt, majoré de la marge applicable. La marge applicable est dégressive en fonction de l'amélioration du ratio financier mesurant l'endettement net consolidé rapporté à l'EBITDA[■] ajusté. Cette ligne de crédit est utilisable sous forme d'emprunts et/ou de cautions bancaires. En 2010, elle n'a été utilisée que pour des cautions bancaires.

Pour plus d'informations, se référer à la Note 24.4 (Commentaires sur les financements) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

Programmes de cessions de créances

Rhodia dispose d'une autre source de financement constituée par la cession de certaines de ses créances non recouvrées.

En effet, certaines sociétés du Groupe cèdent leurs créances non recouvrées dans le cadre d'accords pluriannuels de titrisation d'actifs conclus avec divers établissements financiers ou dans le cadre de contrats de cessions de créances. Ces cessions sont effectuées, soit avec un droit de recours, soit auprès d'entités *ad hoc*. Rhodia conserve les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif cédé. Ces créances restent ainsi comptabilisées au bilan.

Deux programmes de titrisation en Europe et en Amérique du Nord ont été mis en place en 2005. Ils ont été renouvelés en 2010 pour une période de 5 ans.

En 2009, Rhodia a mis en place un programme de cessions de créances complémentaire en Asie, renouvelable chaque année.

Pour plus d'informations, se référer à la Note 24.4 (Commentaires sur les financements) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

Financements non confirmés de Rhodia et de ses filiales

Rhodia et certaines de ses filiales, y compris ses filiales non consolidées, ont conclu auprès de diverses institutions financières des prêts non confirmés, des autorisations de découvert et des lettres de crédit. La majorité de ces disponibilités permet de financer le fonds de roulement pour couvrir les besoins administratifs et opérationnels. Ces sources de financement n'ont pas d'échéance spécifiquement prévue, et les prêteurs ont généralement la faculté de les résilier avec un préavis relativement court.

Le montant total des lignes de crédit non confirmées et des autorisations de découvert des filiales consolidées s'élève à 162 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Engagements hors bilan et obligations contractuelles

La Note 31 de l'annexe aux comptes consolidés, figurant au chapitre 6.4.2, présente de manière synthétique le détail des engagements hors bilan et obligations contractuelles.

Lors de la mise en place en mars 2007 de la ligne de crédit renouvelable syndiquée multidevises « RCF », Rhodia S.A. a consenti des sûretés aux banques signataires de l'accord. Ces sûretés sont constituées par le nantissement des titres de deux de ses filiales et d'un prêt sécurisé d'une autre de ses filiales. Au 31 décembre 2010, ces sûretés couvraient très largement l'utilisation faite du RCF qui, à cette date, s'élève à 66 millions d'euros.

Ressources de liquidités

Rhodia dispose de 782 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre 2010 à comparer à 691 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Rhodia dispose également de 8 millions d'euros d'autres actifs financiers courants liquides au 31 décembre 2010.

Le groupe Rhodia dispose par ailleurs d'une ligne de crédit syndiquée non utilisée à hauteur de 534 millions d'euros.

Les ressources de liquidités du Groupe sont ainsi de 1 324 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 1 318 millions d'euros au 31 décembre 2009.

6.2 Analyse des résultats de Rhodia S.A.

6.2.1 SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ

6.2.1.1 Situation financière et comptes annuels

Au cours de l'exercice écoulé, Rhodia S.A. a poursuivi ses activités de holding du Groupe, à savoir :

- la gestion de son portefeuille de participations ;
- la centralisation et la gestion du financement et de la position de trésorerie du Groupe, y compris la gestion de son exposition aux risques de marché.

Toutefois, en sa qualité de société mère elle fournit également des prestations de services concernant le support, le conseil, la coordination et l'animation des filiales de Rhodia.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 présentent un bénéfice net de 200 millions d'euros et un total bilan de 4 768 millions d'euros.

Ces comptes ont été établis conformément aux règles et principes comptables applicables en France et sont présentés en respect des principes de continuité d'exploitation et de permanence des méthodes.

Les principaux événements survenus lors de l'exercice écoulé sont les suivants :

Opérations portant sur les titres de participation

Rhodia a réalisé en 2010 une mise à jour de l'évaluation de son portefeuille de participations en s'appuyant dans certains cas sur des estimations effectuées par des évaluateurs externes. Les travaux de valorisation ont engendré la comptabilisation d'une reprise nette de provisions représentant au total 104 millions d'euros (comprenant les montants en provenance de la SNC Rhodia Participations pour 85 millions d'euros).

Acquisition de Feixiang Chemicals

La Société a finalisé le 30 novembre 2010 l'acquisition de la société chinoise Feixiang Chemicals. Cette acquisition offre l'opportunité d'intégrer les technologies amines de spécialités, intermédiaires clés des tensioactifs, au portefeuille d'activité de Novicare. Elle renforce la position du Groupe dans le domaine des tensioactifs de spécialités dédiés aux marchés de la cosmétique, détergence, nettoyage industriel, agrochimie, pétrole, peinture et des applications industrielles.

À ce titre, Rhodia S.A. a constitué une société holding *ad hoc*, Rhodia Amines Chemical Ltd. Cette création de société s'est traduite par une augmentation des titres de participation d'un montant de 257 millions d'euros (355 millions de dollars de capital).

Réduction de capital Rhodia Holding Inc.

Dans le cadre de la réduction de capital de la société Rhodia Holding Inc., Rhodia S.A. a constaté une diminution des titres de participation d'un montant de 268 millions d'euros et un dividende d'un montant de 38 millions d'euros.

Opérations portant sur le capital

Réduction de capital non motivée par des pertes

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 28 avril 2010, le Conseil d'Administration du 29 mai 2010 a procédé à une réduction de capital non motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions.

Cette opération s'est traduite par une réduction du capital social de 1 112 millions d'euros par imputation sur la prime d'émission.

Augmentation de capital réservée aux salariés

Dans le cadre des autorisations données par l'assemblée générale mixte du 28 avril 2010, le Conseil d'Administration a décidé de procéder à une opération d'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe.

Cette opération s'est traduite par une augmentation du capital social de 3 millions d'euros et une augmentation de la prime d'émission de 34 millions d'euros nette des frais.

Opérations de refinancement

Au cours de l'exercice 2010, Rhodia a décidé de rallonger la maturité moyenne de ses ressources financières en procédant aux opérations de refinancement suivantes :

- remboursement partiel du « *Floating Rate Notes* » à échéance 2013 en date du 10 mai 2010 à hauteur de 500 millions d'euros et émission d'un emprunt obligataire *High Yield* à échéance du 15 mai 2018 à hauteur de 500 millions d'euros ;
- remboursement partiel du « *Floating Rate Notes* » à échéance 2013 en date du 27 octobre 2010, à hauteur de 306 millions d'euros, et émission d'un emprunt obligataire *High Yield* à échéance du 15 septembre 2020, à hauteur de 400 millions de dollars (306 millions d'euros).

6.2.1.2 Principales évolutions bilancieller

Actif immobilisé

La valeur brute du portefeuille de participations s'élève à 4 122 millions d'euros au 31 décembre 2010, en augmentation de 59 millions d'euros par rapport à la clôture de l'exercice précédent.

Cette évolution est principalement liée à :

- la création de la société Rhodia Amines Chemicals Ltd, dont l'impact représente 257 millions d'euros sur le poste ;
- l'acquisition des titres de Rhodia Holding Inc. auprès de Rhodia Iberia SL pour un montant de 71 millions d'euros ;
- la réduction de capital de Rhodia Holding Inc. pour un montant de 268 millions d'euros.

L'évaluation du portefeuille des titres de Rhodia S.A. menée au 31 décembre 2010 a entraîné :

- des dotations pour dépréciations de (107) millions d'euros traduisant notamment l'évolution défavorable de la valorisation des filiales du pôle Energy Services ;
- des reprises de dépréciations concernant essentiellement :
 - Rhodia Iberia SL pour 24 millions d'euros notamment en raison de la cession par Rhodia Iberia SL à Rhodia S.A. de sa participation dans Rhodia Holding Inc.,
 - Rhodia Deutschland pour 52 millions d'euros en raison de la diminution de son endettement.

Les dotations et reprises sont déterminées sur la base de la valeur d'utilité des titres de participation calculée de la manière suivante :

- la valeur d'utilité des titres d'entités opérationnelles tient principalement compte d'une pondération de deux critères :
 - quote-part des capitaux propres déterminés en utilisant les principes comptables appliqués par Rhodia pour l'établissement de ses comptes consolidés,
 - quote-part de la valeur d'utilité. Celle-ci est déterminée à partir d'un multiple de marché appliqué à un EBITDA[■] normatif, diminuée de l'endettement net de l'entité.

Au cas par cas, il est procédé à des évaluations externes, principalement basées sur une actualisation des flux futurs de trésorerie de la filiale, intégrant l'avantage résultant du régime d'intégration fiscale lorsqu'il en existe un.

- pour les titres des entités non opérationnelles ou peu significatives, la valeur d'utilité est appréciée par référence à la quote-part de capitaux propres déterminés en utilisant les principes comptables appliqués par Rhodia pour l'établissement de ses comptes consolidés.

Le poste « Créances rattachées à des participations » est en augmentation nette de 297 millions d'euros du fait notamment d'un prêt accordé à Rhodia Holding Inc. pour un montant de 268 millions d'euros.

Actif circulant

L'actif circulant s'élève en valeur nette à 928 millions d'euros au 31 décembre 2010 et concerne :

- diverses créances pour 115 millions d'euros ;
- des avances de trésorerie aux entreprises liées dans le cadre de la gestion centralisée de la trésorerie pour 298 millions d'euros ;
- des valeurs mobilières de placement (notamment composées de 802 814 actions propres, valorisées à 6 millions d'euros et d'options d'achat d'actions propres pour 2 millions d'euros) ainsi que de la trésorerie pour un montant de 427 millions d'euros ;
- la quote-part de Rhodia S.A. dans les résultats 2010 de la SNC Rhodia Participations pour un montant total de 88 millions d'euros. Le résultat de Rhodia Participations est en effet affecté par la reprise de provision sur les titres de ses filiales pour 85 millions d'euros concernant principalement la société Rhodia Services.

L'évolution de l'actif circulant résulte principalement des avances de trésorerie qui ont diminué de 202 millions d'euros par rapport à la clôture de l'exercice précédent.

Comptes de régularisation actif

Le poste « Charges à répartir » s'élève à 4 millions d'euros au 31 décembre 2010 et correspond aux frais d'émission d'emprunts restant à étaler. Les écarts de conversion actif représentent 12 millions d'euros et ont augmenté de 4 millions d'euros au cours de l'exercice.

Capitaux propres

Le capital social s'élève à 105 millions d'euros, divisé en 104 570 968 actions de 1 euro chacune.

Au cours de l'exercice, plusieurs événements ont eu un effet sur le capital social de la Société :

- réduction de capital par diminution de la valeur nominale des actions de 12 euros à 1 euro. Cette réduction de capital a été constatée par imputation sur la « Prime d'émission » pour un montant de 1 112 millions d'euros ;
- augmentation de capital réservée aux salariés pour un montant de 3 millions d'euros ;
- distribution de dividende par paiement en actions ayant donné lieu à l'émission de 408 382 actions nouvelles ;
- levées d'options de souscription d'actions ayant généré l'émission de 75 492 actions nouvelles.

Les capitaux propres de la société Rhodia S.A. s'élèvent à 1 848 millions d'euros au 31 décembre 2010, comprenant un résultat de 200 millions d'euros.

Provisions

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 298 millions d'euros au 31 décembre 2010, soit une baisse de 28 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est, pour l'essentiel, imputable aux dotations et reprises suivantes :

- 33 millions de reprises (nettes des dotations) pour risques sur filiales. Les reprises de l'exercice concernent principalement Rhodia Chimie pour 14 millions d'euros du fait de la performance de sa filiale Rhodia Japan ainsi que Rhodia Holding Ltd pour 17 millions d'euros du fait notamment des impacts de l'évolution des engagements de retraite ;
- 7 millions d'euros de reprise nette sur les garanties données au bénéfice des filiales cédées ou de leurs acquéreurs ;
- (13) millions d'euros de dotations nettes aux provisions pour risques. Ces dotations concernent principalement le risque financier (prime de remboursement) de l'emprunt obligataire (OCEANE) émis en 2007 pour (12) millions d'euros.

Dettes financières

Les dettes financières représentent 2 067 millions d'euros au 31 décembre 2010 et ont diminué de 76 millions d'euros sur l'exercice 2010 lié notamment aux événements suivants :

- émissions d'emprunts obligataires de 500 millions d'euros en mai 2010, à échéance 2018, et de 306 millions d'euros en septembre 2010, à échéance 2020, dans le but de rallonger la maturité moyenne des ressources financières ;
- remboursement partiel du « *Floating Rate Notes* » à échéance 2013, au cours des mois de mai et octobre 2010 ;
- une diminution des emprunts souscrits auprès des filiales du Groupe pour 92 millions d'euros.

Autres dettes

Les autres dettes s'élèvent à 537 millions d'euros et concernent les avances de trésorerie en provenance des filiales du Groupe dans le cadre de la gestion centralisée de trésorerie.

Comptes de régularisation passif

Le poste d'écarts de conversion représente 13 millions d'euros à la clôture de l'exercice, soit une augmentation de 5 millions d'euros par rapport à la clôture de l'exercice 2009.

Délais de paiement des fournisseurs

L'analyse par délai de règlement des factures fournisseurs en solde sur les deux derniers exercices est la suivante :

(millions d'euros)	À moins de 30 jours	De 31 à 60 jours	Total
Factures fournisseurs au 31/12/2010	0,5	0	0,5
Factures fournisseurs au 31/12/2009	2	1	3

6.2.1.3 Formation du résultat

Le résultat net comptable de l'exercice 2010 s'établit à 200 millions d'euros, contre une perte de (120) millions d'euros en 2009.

Résultat financier

Le résultat financier atteint 146 millions d'euros au 31 décembre 2010 (contre une perte de (105) millions d'euros en 2009) et comprend notamment :

- les dividendes reçus des participations pour 50 millions d'euros ;
- des charges d'intérêts, nettes des produits d'intérêts, qui représentent (13) millions d'euros ;
- une reprise nette de dépréciations de titres de participation pour 18 millions d'euros qui se décompose en :
 - des reprises de dépréciations de titres de participation pour 92 millions d'euros, en particulier 52 millions d'euros pour Rhodia Deutschland, 24 millions d'euros pour Rhodia Iberia et 14 millions d'euros pour Rhodia Brazil,
 - de la dotation pour dépréciation de titres de participation de (107) millions d'euros concernant Rhodia Finance,
 - des reprises aux provisions pour risques sur filiales pour 33 millions d'euros dont 17 millions d'euros pour Rhodia Holding Ltd et 14 millions d'euros pour Rhodia Chimie ;
- des gains de change pour 16 millions d'euros ;
- d'autres charges financières nettes pour 75 millions d'euros, dont 88 millions d'euros de quote-part de Rhodia S.A. dans le résultat 2010 de la SNC Rhodia Participations.

Résultat d'exploitation

La perte d'exploitation, qui s'élève à (10) millions d'euros, comprend notamment :

- des charges de personnel hors retraites de (13) millions d'euros ;
- des charges de retraites intégralement couvertes par une reprise de provision de même montant ;
- des impôts et taxes et d'autres charges d'exploitation pour (10) millions d'euros constituées principalement de prestations pour (4) millions d'euros et d'honoraires pour (3) millions d'euros ;
- des facturations de prestations de service réalisées au profit des entreprises liées pour un montant de 13 millions d'euros.

Résultat exceptionnel

La perte exceptionnelle représente (1) million d'euros et résulte principalement de la moins-value réalisée sur la cession de Rhodia Services.

Impôt sur les bénéfices

Le produit d'impôt sur les bénéfices de 65 millions d'euros au titre de l'exercice 2010 correspond au gain d'intégration fiscale.

6.2.1.4 Flux de trésorerie

La trésorerie augmente de 12 millions d'euros pour s'établir à 372 millions d'euros au 31 décembre 2010. Cette variation résulte :

- des flux de trésorerie liés à l'activité pour 57 millions d'euros ;
- des flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement pour (279) millions d'euros ;
- des flux de trésorerie affectés aux opérations de financement pour 234 millions d'euros.

Les principaux flux exceptionnels de l'exercice 2010 sont :

- la souscription à l'augmentation de capital de Rhodia Amines Chemicals Ltd (maison mère de Feixiang Chemicals) pour (257) millions d'euros ;
- les opérations de refinancement du groupe Rhodia (remboursement partiel du FRN 2013 et émission des emprunts obligataires *High Yield* 2018 et 2020).

6.2.2 AFFECTATION DU RÉSULTAT POUR L'EXERCICE 2010

Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires prévue le 18 mai 2011 d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé de la manière suivante :

Origine (en euros)	
Bénéfice comptable de l'exercice	200 290 615,29
À affecter comme suit :	
Dividende*	52 285 484,00
Autres réserves	148 005 131,29

* Ce montant sera ajusté en fonction du nombre d'actions autodétenues à la date de mise en paiement du dividende.

6.2.3 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Au titre des cinq derniers exercices, les dividendes nets distribués, les impôts déjà payés au Trésor (avoirs fiscaux) et les revenus globaux correspondants sont les suivants :

Exercice pour lequel le dividende est versé	Dividende par action (en euros)
2005	0
2006	0
2007	0,25
2008	0
2009	0,25

Les progrès accomplis par Rhodia en 2009 dans un environnement très difficile, le retour de sa rentabilité opérationnelle en fin d'année à son niveau d'avant-crise et ses atouts pour tirer parti de meilleures conditions économiques en 2010 ont conduit le Groupe à reprendre sa politique de distribution de dividendes suspendue en 2009 (au titre de l'exercice 2008) du fait de la crise. La distribution d'un dividende de 0,25 euro par action, proposée par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2009, a été approuvée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 28 avril 2010. De plus, conformément à l'autorisation de cette même assemblée, il a été décidé d'offrir aux actionnaires l'option entre le paiement du dividende en actions ou en numéraire. En ce qui concerne le paiement en actions, 408 382 actions nouvelles de 1 euro en valeur nominale chacune

ont été créées à l'issue de la période d'option. Le montant total du dividende réinvesti en actions s'est ainsi élevé à 6,1 millions d'euros, soit 24 % du montant total des dividendes versés. L'inscription en compte des titres nouveaux ainsi que le paiement du dividende en espèces sont intervenus le 4 juin 2010.

En 2010, Rhodia a franchi une nouvelle étape dans l'amélioration de sa rentabilité. Le Résultat Net Part du Groupe a ainsi atteint le niveau historique de 259 millions d'euros. Dans ce contexte, le Conseil d'Administration proposera le paiement d'un dividende de 0,50 euro par action à l'assemblée générale annuelle du 18 mai 2011, soit une hausse de 100% par rapport à 2009.

6.3 Événements post-clôture, tendances et prévisions 2011

6.3.1 ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à signaler.

6.3.2 TENDANCES

Rhodia bien positionné pour réaliser son ambition de croissance

Le 4 octobre 2010, Rhodia a annoncé son ambition de générer un EBITDA ■ récurrent annuel hors crédits carbone supérieur à un milliard d'euros à l'horizon 2013-2015. Cette ambition, qui représente une augmentation de l'EBITDA ■ récurrent hors crédits carbone supérieure à 250 millions d'euros par rapport à son niveau en 2010, s'articule autour de trois leviers :

- la croissance organique sur les métiers et marchés porteurs, à hauteur de 100 millions d'euros ;
- l'innovation orientée vers le Développement Durable, à hauteur de 50 millions d'euros ;
- la croissance externe sur le modèle de l'acquisition de la société chinoise Feixiang Chemicals, à hauteur de 100 millions d'euros.

Rhodia bénéficie de positions de leader mondial sur tous les segments de marchés où il opère et a clairement identifié le potentiel de croissance de ses activités. Consumer Chemicals, avec les tensioactifs de spécialités de Novecare, les solvants verts et les diphénols pour vanilline, devrait contribuer pour la part la plus importante (plus de 140 millions d'euros) à l'ambition de croissance rentable du Groupe. Advanced Materials devrait également contribuer fortement (pour plus de 50 millions d'euros) avec les silices hautement dispersibles pour pneus verts et les formulations à base de terres rares. Les deux derniers contributeurs à la croissance du Groupe seront Polyamide Materials et Acetow & Eco Services (pour respectivement 35 millions d'euros et 25 millions d'euros).

En 2011, Rhodia fait de l'exécution de sa stratégie de croissance rentable et responsable sa priorité.

Rhodia a transformé son organisation pour mettre en place un modèle de management décentralisé et simplifié et favoriser le

développement d'une culture entrepreneuriale, d'une meilleure réactivité et d'une plus grande rapidité d'exécution (se référer au chapitre 2).

La montée en puissance de la nouvelle organisation, effective depuis le 1^{er} janvier 2011, permettra au Groupe de profiter pleinement de la bonne dynamique des marchés.

En 2011, Rhodia continuera à mobiliser tous les leviers de croissance tout en maintenant une discipline financière et opérationnelle rigoureuse.

Capitaliser sur la dynamique soutenue des marchés

Le Groupe entend tirer parti du maintien d'une bonne dynamique dans les segments et les régions où il est présent. Rhodia sert des marchés finaux diversifiés, à fort potentiel de croissance, tirés par des exigences environnementales et réglementaires.

Rhodia entend capitaliser sur sa présence inégalée dans les pays à forte croissance et prévoit d'y accroître ses ventes, qui représentent déjà aujourd'hui 47 % de son chiffre d'affaires mondial. Ces dernières années, le Groupe s'est développé dans ces régions où il a concentré la plupart de ses investissements de croissance. En Chine, Rhodia a accru ses capacités de production d'environ 20 % en 2010, hors acquisition de Feixiang Chemicals. La nouvelle usine de silice de haute performance ■ de Qingdao permettra au Groupe de répondre à la demande mondiale croissante pour les pneus à faible consommation d'énergie. Par ailleurs, le développement de la plateforme industrielle de Novecare et d'Aroma Performance à Zhenjiang contribuera à satisfaire la forte croissance de la demande dans les domaines de l'hygiène, la beauté et la détergence.

Tirer parti du succès des nouveaux produits et poursuivre le développement d'une offre respectueuse de l'environnement

Rhodia nourrit un ambitieux portefeuille de projets qui renforce son offre de produits innovants respectueux de l'environnement et contribue à établir de nouveaux standards de performance pour l'industrie. Parmi les lancements récents qui auront un impact positif sur 2011, figurent les matériaux de haute performance à base de Polyamide 6.6 Fuel'In et Evolite by Technyl®, les formulations respectueuses de l'environnement comme le solvant Rhodiasolv® ou encore Rhodoline®, un additif pour les peintures plus respectueuses de l'environnement. Le nouveau procédé, récemment annoncé, de récupération et de séparation des terres rares contenues dans les ampoules basse consommation usagées devrait être opérationnel en 2012.

Par ailleurs, le Groupe a annoncé qu'il prenait une participation dans le fonds d'investissement Aster II, lancé en 2010 par Schneider Electric et Alstom, qui finance des « start-ups » opérant dans le domaine des technologies innovantes. Ce fonds intervient dans les secteurs de l'énergie, des nouveaux matériaux et de l'environnement et devrait lever, à terme, de 120 à 150 millions d'euros.

Accélérer la croissance avec des acquisitions

L'acquisition de Feixiang Chemicals en Chine marque une étape clé dans la mise en œuvre de la stratégie de croissance du Groupe. Le processus d'intégration est bien engagé et devrait générer de significatives synergies à court terme. Avec son nouveau site de Zhuhai, qui devrait être opérationnel au second semestre 2011, le Groupe confirme son engagement de multiplier par deux l'activité de Feixiang à horizon 2015. Par ailleurs, l'acquisition en cours de l'activité plastiques techniques de PI Industries permettra au Groupe de dépasser sa part sur le marché du plastique polyamide en Inde de 15 % à l'horizon 2015.

Rhodia continue à examiner les opportunités d'acquisition ciblées susceptibles de renforcer ses positions de leader et ses capacités d'innovation, de capturer la croissance, avec une intégration facile.

Maintenir une discipline financière et opérationnelle rigoureuse

Rhodia se concentre sur la croissance tout en maintenant une discipline financière rigoureuse. Le Groupe prévoit d'augmenter de manière sélective ses investissements de capacités, au moment opportun, avec une exigence de rentabilité élevée. En 2011, les projets d'investissements seront essentiellement concentrés sur les activités à fort potentiel de croissance. Pour Consumer Chemicals,

trois nouveaux sites de production de surfactants et de guar vont être opérationnels en Chine et deux opérations de dégoulotages sont prévues aux États-Unis et en Europe. Les capacités de polymérisation du Polyamide 6.6 devraient être augmentées en Corée du Sud de même que la production de plastique polyamide en Inde. Enfin, Silica prévoit d'augmenter ses capacités aux États-Unis et en Europe. Energy Services va développer son activité *Climate Care* au Brésil et en Asie.

Une dynamique de marchés favorable dans tous les segments

- **Consumer Chemicals** devrait bénéficier d'une dynamique soutenue dans toutes ses activités, tirées par la croissance économique et les macro-tendances. Rhodia prévoit de lancer des nouveaux produits, de développer ses parts de marché et de capitaliser sur la plateforme de croissance que constitue Feixiang.
- **Advanced Materials** devrait bénéficier d'une demande forte et soutenue dans les activités Silica et Terres Rares. Le Groupe prévoit de tirer parti de l'augmentation significative de ses capacités de production mondiale de silice, en hausse de 30 % suite à l'extension de capacité à Qingdao (Chine). Par ailleurs, Rhodia est déterminé à profiter de sa position unique dans les formulations à base de terres rares pour conforter son statut de fournisseur de premier plan.
- **Polyamide Materials** bénéficie d'une forte demande et continue à générer de bonnes marges. Une Force Majeure a été déclarée le 4 février 2011 sur ses intermédiaires HMD[■] et ses produits aval. Elle résulte d'une limitation de capacité de production liée à une pénurie d'approvisionnement en matières premières et à la défaillance d'un équipement dans l'unité d'ADN[■] de Chalampé. Rhodia a mis en œuvre tous les moyens possibles pour compenser partiellement l'impact subi par ses clients et par le Groupe. La levée de la Force Majeure est intervenue le 17 mars 2011. Sur l'ensemble de l'année, la gestion tendue des capacités de production dans les intermédiaires constitue la priorité de Polyamide Materials.
- **Acetow & Eco Services** devraient bénéficier du niveau soutenu de la demande. La priorité d'Acetow est d'optimiser la production afin de répondre à la demande.
- **Energy Services** prévoit de générer 14 millions de tonnes d'URCE^{■(1)} dont 40 % sont déjà couverts au prix moyen de 13,5 euros la tonne. Par ailleurs, le Groupe poursuit le développement de ses activités d'énergies renouvelables « *Climate Care* ».

Ainsi, le 17 mars 2011, Rhodia a annoncé être confiant dans sa capacité à afficher un nouveau record de rentabilité opérationnelle au premier trimestre 2011.

(1) Unités de Réduction Certifiée d'Émission ou Certified Emission Reductions, CER[■].

6.3.3 INFORMATIONS PRÉVISIONNELLES 2011

6.3.3.1 Prévisions 2011

Les prévisions présentées dans le présent chapitre ont été établies en application des dispositions du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 et des recommandations du CESR relatives aux informations prévisionnelles. Elles sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la direction du Groupe. Ces données, hypothèses et estimations sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, comptable, concurrentiel et réglementaire ou en fonction d'autres facteurs dont le Groupe n'aurait pas connaissance à la date du présent document de référence. En outre, la réalisation de certains risques décrits au chapitre 5.2 du présent document de référence pourrait avoir un impact sur l'activité, la situation financière, les résultats du Groupe et sa capacité à réaliser ses objectifs. Le Groupe ne prend aucun engagement et ne donne aucune garantie quant à la réalisation effective des prévisions figurant au présent chapitre.

Ces prévisions ont été établies sur la base des principes comptables adoptés par le Groupe pour l'élaboration de ses états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010.

La croissance économique mondiale devrait rester soutenue en 2011, tirée par les pays émergents. Le portefeuille de Rhodia est bien adapté pour répondre aux grandes tendances qui orientent les marchés.

Dans un contexte de hausse des coûts des matières premières et de l'énergie, le Groupe est confiant dans sa capacité à continuer de bénéficier d'un « *pricing power* » favorable.

Dans les conditions économiques actuelles, Rhodia prévoit en 2011 une progression de son EBITDA[■] récurrent de 5 à 10 % par rapport à l'an dernier, en ligne avec son ambition 2013-2015.

6.3.3.2 Hypothèses relatives aux informations prévisionnelles

Les prévisions figurant dans le présent chapitre portent sur l'exercice 2011. Elles sont construites autour des principales hypothèses suivantes :

Hypothèses macroéconomiques :

- une progression du PIB mondial ⁽¹⁾ ;
- une parité moyenne sur l'exercice 2011 : euro/dollar américain à 1,30 dollar pour 1 euro et dollar américain/real brésilien à 1,75 real pour 1 dollar ;
- une hausse des prix de matières premières stratégiques par rapport à 2010.

Hypothèses internes :

- le maintien de la capacité du Groupe à gérer les prix de ventes de façon satisfaisante dans un contexte de coûts de matières premières et d'énergie en hausse ;
- pour l'ensemble de l'année 2011, une progression des volumes de vente par rapport à 2010, traduisant une demande soutenue, tirée par la croissance économique et les macro-tendances ;
- une production d'intermédiaires HMD[■] et des produits aval du business « Polyamide Materials » restreinte au premier trimestre 2011 suite aux difficultés d'approvisionnement en matières premières liés aux limitations de la navigation sur le Rhin et à la défaillance d'un équipement de production dans l'unité d'ADN[■] de Chalampé (France). La reprise de la production normale de Polyamide Materials est attendue début mars 2011 ;
- une prévision de production de 14 millions de tonnes d'URCE[■] (2) en 2011 dont 40 % sont déjà couverts au prix moyen de 13,5 euros par tonne ;
- un périmètre de consolidation constant par rapport au 31 décembre 2010 (Feixiang Chemicals inclus).

(1) Sources : Banque Mondiale, janvier 2011 – Croissance prévisionnelle du PIB de 3,3 % en 2011.

(2) Unités de Réduction Certifiée d'Émission ou Certified Emission Reductions, CER[■].

6.3.3.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les prévisions de résultat incluses dans le document de référence 2010, déposé auprès de l'AMF le 23 mars 2011

Rhodia S.A.

110, esplanade Charles de Gaulle
92400 Courbevoie

À l'attention du Président-Directeur Général

En notre qualité de Commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de résultat consolidé de la société Rhodia S.A. présentées sous la forme d'un EBITDA[■] récurrent pour l'exercice 2011, incluses dans la partie 6.3 du document de référence 2010 déposé auprès de l'AMF le 23 mars 2011.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux prévisions.

Il nous appartient d'exprimer, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.2 du règlement (CE) N° 809/2004, une conclusion, sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces travaux ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la Direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations historiques de la société Rhodia S.A.. Ils ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

À notre avis :

- les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- la base comptable utilisée aux fins de cette prévision est conforme aux méthodes comptables appliquées par la société Rhodia S.A. pour l'établissement de ses comptes consolidés au 31 décembre 2010.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt du document de référence auprès de l'AMF et, le cas échéant, de l'offre au public en France et dans les autres pays de l'Union Européenne dans lesquels un prospectus, comprenant ce document de référence, visé par l'AMF, serait notifié, et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 17 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

Christian Perrier

PricewaterhouseCoopers Audit

Denis Marangé

KPMG Audit, Département de KPMG S.A.

6.4 États financiers consolidés

6.4.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2010

Aux Actionnaires

Rhodia S.A.

110, esplanade Charles de Gaulle
92400 Courbevoie

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Rhodia SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes 2.17 et 27 de l'annexe aux états financiers consolidés précisent les modalités d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraites et autres avantages assimilés. Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues pour l'arrêté des comptes, nos travaux ont consisté, s'agissant d'un processus d'estimation complexe impliquant des techniques spécialisées, à vérifier que les principaux engagements de retraite et autres avantages assimilés avaient fait l'objet d'une évaluation par des actuaires indépendants, à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que les notes afférentes aux états financiers fournissent une information appropriée.

Le Groupe a comptabilisé des provisions couvrant les risques environnementaux selon les modalités décrites dans les notes annexes aux états financiers (notes 2.19, 28.1, 28.2 et 28.4). La note 28.4 mentionne, en outre, l'existence de passifs éventuels qui ne font l'objet d'aucune provision au 31 décembre 2010. Sur la base des informations disponibles, nos travaux ont consisté à analyser les processus mis en place par la direction pour identifier, classifier et évaluer les risques environnementaux, à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues et à vérifier que les notes afférentes aux états financiers fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 1^{er} mars 2011

Les Commissaires aux comptes

Christian Perrier

PricewaterhouseCoopers Audit

Denis Marangé

KPMG Audit, Département de KPMG S.A.

6.4.2 COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2010

A. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(millions d'euros)</i>	Note	Exercice clos au 31 décembre	
		2010	2009
Chiffre d'affaires	3	5 226	4 031
Autres produits de l'activité	3	383	446
Coût des ventes		(4 335)	(3 684)
Frais administratifs et commerciaux		(561)	(504)
Frais de recherche et développement		(82)	(73)
Coûts de restructuration	6	(5)	(33)
Autres produits opérationnels	7	41	39
Autres charges opérationnelles	7	(65)	(62)
Résultat opérationnel	3	602	160
Produits financiers	8	103	87
Charges financières	8	(318)	(287)
Gains/(Pertes) de change	8	8	10
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	15	-	-
Résultat avant impôt		395	(30)
Charge d'impôt	9	(128)	(71)
Résultat des activités poursuivies		267	(101)
Résultat des activités abandonnées	10	(5)	(31)
Bénéfice/(Perte) de la période		262	(132)
Attribuable aux :			
Actionnaires de Rhodia S.A.		259	(132)
Participations ne donnant pas le contrôle		3	-
Résultat par action (en euros)			
Activités poursuivies et abandonnées	11		
• De base		2,55	(1,32)
• Dilué		2,52	(1,32)
Activités poursuivies	11		
• De base		2,60	(1,01)
• Dilué		2,57	(1,01)

B. ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(millions d'euros)</i>	Note	Exercice clos au 31 décembre	
		2010	2009
Bénéfice/(Perte) de la période		262	(132)
Écarts de conversion		103	47
Couvertures de flux de trésorerie sur commodités	26	(12)	24
Couvertures de flux de trésorerie sur taux	26	17	(11)
Couvertures de flux de trésorerie sur change	26	(17)	43
Impôt différé sur couvertures de flux de trésorerie		2	(9)
Écarts actuariels liés aux retraites et avantages assimilés	27	39	(328)
Impôt différé sur écarts actuariels		3	1
Total des autres éléments du résultat global		135	(233)
RÉSULTAT GLOBAL		397	(365)
Attribuable aux :			
Actionnaires de Rhodia S.A.		391	(365)
Participations ne donnant pas le contrôle		6	-

C. BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

<i>(millions d'euros)</i>	Note	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Immobilisations corporelles	12	1 560	1 458
Goodwill	13	420	215
Autres immobilisations incorporelles	14	328	193
Participations dans les entreprises associées	15	12	12
Actifs financiers non courants	17	135	118
Actifs d'impôt différé	18	168	170
Total des actifs non courants		2 623	2 166
Stocks	19	627	475
Créances d'impôt courant		29	26
Clients et autres débiteurs	20	910	692
Instruments financiers dérivés	26	90	113
Autres actifs financiers courants	21	34	100
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	782	691
Actifs classés comme détenus en vue d'être cédés	10	36	3
Total des actifs courants		2 508	2 100
TOTALACTIF		5 131	4 266

PASSIF

<i>(millions d'euros)</i>	Note	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Capital social	23	105	1 213
Primes d'émission	23	1 290	138
Autres réserves		303	213
Résultats non distribués		(2 006)	(2 299)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Rhodia S.A.		(308)	(735)
Participations ne donnant pas le contrôle		20	16
Total des capitaux propres		(288)	(719)
Emprunts et dettes financières	24	1 672	1 655
Retraites et avantages assimilés	27	1 419	1 459
Provisions	28	425	370
Passifs d'impôt différé	18	62	28
Autres passifs		27	36
Total des passifs non courants		3 605	3 548
Emprunts et dettes financières	24	338	165
Instruments financiers dérivés	26	94	115
Retraites et avantages assimilés	27	91	94
Provisions	28	132	160
Dettes d'impôt courant		40	16
Fournisseurs et autres créditeurs	29	1 113	887
Passifs classés comme détenus en vue d'être cédés	10	6	-
Total des passifs courants		1 814	1 437
TOTAL PASSIF		5 131	4 266

D. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>(millions d'euros)</i>	Exercice clos au 31 décembre	
	2010	2009
Bénéfice/(Perte) de l'exercice revenant aux actionnaires de Rhodia S.A.	259	(132)
<i>Ajustements pour :</i>		
Participations ne donnant pas le contrôle	3	-
Amortissements et pertes de valeur des actifs non courants	277	284
Variations nettes des provisions	(24)	41
Pertes de valeur sur actifs financiers non courants	3	(3)
Autres produits et charges	63	36
Résultat de cession d'actifs non courants	(9)	(12)
Charges (produits) d'impôt différé	26	(5)
Pertes de change	4	29
Flux net de trésorerie de l'activité opérationnelle avant variation du besoin en fonds de roulement	602	238
<i>Variation du besoin en fonds de roulement</i>		
• (Augmentation)/diminution des stocks	(111)	231
• (Augmentation)/diminution des créances clients	(83)	89
• Augmentation/(diminution) des dettes fournisseurs	65	(134)
• Augmentation/(diminution) des autres actifs/passifs courants	21	122
Flux net de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle hors appels de marge	494	546
Appels de marge ⁽¹⁾	9	(9)
Flux net de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle	503	537
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(234)	(167)
Acquisitions d'autres éléments de l'actif non courant	(36)	(24)
Cessions d'entités, nettes de la trésorerie cédée, et d'éléments de l'actif non courant	8	11
Acquisitions d'entités, nettes de la trésorerie acquise	(276)	(76)
(Augmentation)/remboursement des prêts et placements financiers	56	(66)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(482)	(322)
Augmentation de capital, nette des frais	38	-
Coûts d'acquisition des titres d'autocontrôle	-	(2)
Dividendes versés	(19)	(4)
Nouveaux emprunts et dettes financières non courantes, nets de frais	811	55
Remboursements d'emprunts et dettes financières non courantes, nets de frais	(822)	(80)
Variation nette des emprunts et dettes financières à court terme	36	(24)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	44	(55)
Incidence de la variation des taux de change	26	39
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	91	199
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	691	492
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	782	691

(1) Les conventions d'appels de marge sont des contrats normalisés de réduction du risque de crédit, qui sont conclus soit avec la chambre de compensation d'un marché organisé soit bilatéralement avec une contrepartie en gré-à-gré.

Les frais financiers payés et les impôts versés sont présentés en Note 22.2.

E. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(millions d'euros)	Capital social		Autres réserves				Résultats non distribués	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	
	Primes	Réserves de couverture	Réserves de conversion	Réserves légales	Actions propres	Total			Total	
Au 1^{er} janvier 2010	1 213	138	7	156	58	(8)	(2 299)	(735)	16	(719)
Dividendes	-	6	-	-	-	-	(25)	(19)	(2)	(21)
Augmentation/(réduction) de capital	(1 108)	1 146	-	-	-	-	-	38	-	38
Éléments du résultat global	-	-	(12)	100	-	-	303	391	6	397
Autres variations ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	2	15	17	-	17
Au 31 décembre 2010	105	1 290	(5)	256	58	(6)	(2 006)	(308)	20	(288)

(1) Dont attribution d'actions gratuites pour 9,9 millions d'euros (voir Note 34).

(millions d'euros)	Capital social		Autres réserves				Résultats non distribués	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	
	Primes	Réserves de couverture	Réserves de conversion	Réserves légales	Actions propres	Total			Total	
Au 1^{er} janvier 2009	1 213	138	(49)	109	40	(14)	(1 812)	(375)	19	(356)
Affectation du résultat	-	-	-	-	18	-	(18)	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)
Éléments du résultat global	-	-	56	47	-	-	(468)	(365)	-	(365)
Autres variations ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	6	(1)	5	(2)	3
Au 31 décembre 2009	1 213	138	7	156	58	(8)	(2 299)	(735)	16	(719)

(1) Dont attribution d'actions gratuites pour 6 millions d'euros.

Notes annexes aux états financiers consolidés

Note 1	Le Groupe et son activité	173
Note 2	Principales méthodes comptables	173
Note 3	Information sectorielle	183
Note 4	Charges de personnel	186
Note 5	Dotations aux amortissements et pertes de valeur sur actifs non financiers	187
Note 6	Coûts de restructuration	189
Note 7	Autres charges et produits opérationnels	189
Note 8	Résultat financier	190
Note 9	Impôt	191
Note 10	Actifs détenus en vue d'être cédés et activités abandonnées	192
Note 11	Résultat par action	193
Note 12	Immobilisations corporelles	194
Note 13	<i>Goodwill</i>	195
Note 14	Autres immobilisations incorporelles	197
Note 15	Participations dans les entreprises associées	198
Note 16	Participations dans les coentreprises	198
Note 17	Actifs financiers non courants	199
Note 18	Actifs et passifs d'impôt différé	200
Note 19	Stocks	201
Note 20	Clients et autres débiteurs	201
Note 21	Autres actifs financiers courants	202
Note 22	Trésorerie et équivalents de trésorerie	202
Note 23	Capitaux Propres	202
Note 24	Emprunts et dettes financières	203
Note 25	Juste valeur des instruments financiers et catégories comptables	206
Note 26	Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés	209
Note 27	Retraites et avantages assimilés	218
Note 28	Provisions	223
Note 29	Fournisseurs et autres créditeurs	226
Note 30	Contrats de location	226
Note 31	Engagements hors bilan et obligations contractuelles	227
Note 32	Litiges	228
Note 33	Transactions avec les parties liées	230
Note 34	Paiements en actions et assimilés	231
Note 35	Honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge en 2009 et 2010	236
Note 36	Événements postérieurs à la clôture	236
Note 37	Liste des sociétés comprises dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2010	236

NOTE 1 LE GROUPE ET SON ACTIVITÉ

Rhodia S.A. et ses filiales (« Rhodia » ou « le Groupe ») fabriquent, commercialisent et développent des produits chimiques. Rhodia est le partenaire des grands acteurs des marchés de l'automobile, des pneumatiques, de l'électronique, de la parfumerie, de l'hygiène, de la beauté et de l'entretien de la maison.

Rhodia est implanté dans le monde entier notamment en Europe, aux États-Unis, au Brésil et en Asie.

Rhodia S.A. est une société anonyme enregistrée et domiciliée en France, son siège social est situé à Paris – La Défense.

La société est cotée à Euronext Paris.

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés le 22 février 2011 par le Conseil d'Administration.

NOTE 2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

2.1 Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union Européenne et applicable à l'exercice clos le 31 décembre 2010. Ce référentiel intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS) et les interprétations du comité d'interprétation (SIC et IFRIC).

Ce référentiel IFRS est disponible sur le site Internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Ces états financiers consolidés sont également conformes au référentiel IFRS édicté par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et applicable à l'exercice clos le 31 décembre 2010.

2.2 Bases de préparation

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère. Les montants sont arrondis au million d'euros le plus proche.

Les états financiers consolidés du Groupe ont été établis sur la base du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers détenus à des fins de transaction ou classés comme disponibles à la vente, qui sont évalués à leur juste valeur.

Les actifs non courants et les groupes d'actifs détenus en vue d'être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La préparation des états financiers nécessite de retenir des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les modalités d'application des méthodes comptables ainsi que les montants figurant dans les états financiers. Les domaines pour lesquels les

estimations et les hypothèses sont significatives au regard des états financiers consolidés sont présentés dans les notes suivantes :

- évaluation de la valeur recouvrable des actifs non courants (Notes 5, 13 et 14) ;
- actifs et passifs d'impôt différé (Note 18) ;
- gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés (Note 26) ;
- retraites et avantages assimilés (Note 27) ;
- provisions (Note 28).

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des exercices présentés dans les états financiers consolidés. En application de l'article 28.1 du règlement (CE) N° 809/2004 du 29 avril 2004, les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008 seront incorporés par référence dans le document de référence 2010 déposé par Rhodia auprès de l'AMF. En conséquence, il n'est pas présenté dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2010 de données comparatives pour l'exercice 2008.

Normes, interprétations et amendements aux normes applicables à partir de 2010

La norme IFRS 3 révisée *Regroupement d'entreprises* a été appliquée pour l'acquisition de la société Feixiang Chemicals en novembre 2010.

La norme IFRIC 18 *Transfert d'actifs des clients*, appliquée de manière prospective aux transferts d'actifs reçus des clients à compter du 1^{er} janvier 2010, s'applique à la comptabilisation des transferts d'immobilisations corporelles par des entités qui reçoivent de tels transferts par leurs clients. Dans la mesure où Rhodia appliquait déjà un mode de comptabilisation similaire, cette norme n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

Les autres normes, interprétations et amendements aux normes adoptés par l'Union Européenne applicables à partir de 2010, sont sans incidence sur les états financiers consolidés.

Normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiés, non encore applicables en 2010

Le Groupe estime que les autres normes, interprétations et amendements aux normes déjà adoptés par l'Union Européenne mais non encore applicables à l'exercice clos le 31 décembre 2010, seront sans incidence sur les états financiers consolidés.

2.3 Principes de consolidation

Les filiales

Les filiales sont toutes les sociétés dans lesquelles Rhodia exerce, directement ou indirectement, le contrôle qui se caractérise par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de leurs activités. Le contrôle majoritaire est présumé exister dans les sociétés dans lesquelles Rhodia détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote. Pour apprécier ce contrôle, sont pris en compte les droits de vote potentiels immédiatement exerçables ou convertibles détenus par Rhodia et ses filiales.

Les entités *ad hoc* faisant l'objet d'un contrôle en substance par Rhodia et dans lesquelles le Groupe n'a pas de participation au capital sont considérées comme des filiales. Ainsi, Rhodia peut, notamment dans le cadre de programmes réguliers de cessions de créances commerciales, recourir à des entités *ad hoc*, telles des fonds communs de créances dédiés.

Les coentreprises

Les sociétés dans lesquelles Rhodia exerce un contrôle conjoint en vertu d'accords contractuels sont consolidées par intégration proportionnelle. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans les actifs, les passifs, les produits et les charges de ces sociétés.

Les entreprises associées

Les entreprises associées sont celles où Rhodia exerce une influence notable, qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote, sans toutefois en avoir le contrôle. Elles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition conformément à la méthode de la mise en équivalence. La valeur comptable de la participation est ensuite augmentée (diminuée) de la quote-part de bénéfices (de pertes) de l'entreprise associée après l'acquisition.

Quand un mouvement est comptabilisé directement dans les autres éléments du résultat global d'une entreprise associée, le Groupe en comptabilise sa quote-part directement dans ses autres éléments du résultat global.

Les filiales, coentreprises et entreprises associées sont incluses dans les états financiers à partir de la date d'obtention du contrôle ou de l'influence notable. Elles en sont exclues à compter de la date de perte de contrôle ou de l'influence notable. Lorsqu'une participation dans une coentreprise ou une entreprise associée est classée en actifs non courants détenus en vue de la vente en application de la norme IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, celle-ci est comptabilisée conformément aux dispositions de cette norme (voir paragraphe 2.26).

En cas d'indice de perte de valeur, le Groupe détermine la valeur recouvrable de son investissement net dans l'entreprise associée et constate une perte de valeur si celle-ci est inférieure à sa valeur d'équivalence.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les opérations effectuées entre les filiales sont intégralement éliminées. Les opérations effectuées avec les coentreprises sont éliminées dans la limite de la quote-part de détention reflétée dans les états financiers consolidés.

Les gains latents sur les transactions internes au Groupe sont éliminés de même que les pertes latentes sauf si celles-ci sont indicatives de pertes de valeur. Les gains et pertes latents sur les transactions entre le Groupe et ses coentreprises ou entreprises associées sont éliminés en proportion de la participation du Groupe dans ces entreprises.

2.4 Conversion des opérations et des états financiers des sociétés étrangères

Conversion des opérations en devises

Les entités du Groupe ont très généralement pour devise fonctionnelle leur monnaie locale. Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties dans leur monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change correspondantes sont enregistrées en produits ou charges financières.

Les différences de change relatives à des prêts et emprunts avec une filiale étrangère, qui en substance, font partie intégrante de l'investissement net dans cette filiale sont comptabilisées directement en capitaux propres, jusqu'à la date de cession de l'investissement net, date à laquelle elles sont transférées en résultat.

Conversion des états financiers des entités étrangères

Les comptes des entités étrangères du Groupe dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis en euros comme suit :

- les actifs et passifs (y compris les *goodwill* et ajustements de juste valeur à la date d'acquisition) sont convertis sur la base des cours officiels de change en vigueur à la date de clôture ;
- les produits et charges sont convertis au cours moyen de la période qui, sauf fluctuations importantes des cours, est considéré comme approchant les cours de change aux dates des opérations ;
- les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

En 2010, l'économie du Venezuela a continué à être qualifiée d'hyperinflationniste. Dans la mesure où les investissements et les activités du Groupe sont peu significatifs dans ce pays, la comptabilité d'hyperinflation prévue par la norme IAS 29 *Information financière dans les économies hyperinflationnistes* n'a pas été appliquée au 31 décembre 2010.

2.5 Quotas d'émission des gaz à effet de serre et crédits d'émission certifiés

Dans le cadre du dispositif instauré par l'Union Européenne pour inciter les industriels à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, Rhodia s'est vu octroyer pour certaines de ses installations des quotas d'émission de dioxyde de carbone (CO₂^e). Rhodia s'est également engagé dans des projets entrant dans le champ de « Mécanisme pour un Développement Propre » (MDP^e) ou « Mise en Œuvre Conjointe » (MOC^e) placés sous l'autorité du Secrétariat de la Convention Climat de l'ONU (UNFCCC). Dans le cadre de ces projets, Rhodia a déployé des installations visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre des sites concernés en contrepartie de quoi Rhodia reçoit des crédits d'émission certifiés ou unités de réduction des émissions (*Certified Emission Reductions* – CER^e ou *Emission Reduction Units* – ERU).

Traitement des quotas d'émission européens (European Union Allowances – EUA[■])

Les quotas sont alloués dans le cadre des plans nationaux d'allocation dont la première période de référence est de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2005, et la deuxième période de référence est de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2008. Les quotas délivrés au cours de la deuxième période le sont à titre gratuit et sont valables pendant toute la deuxième période de référence tant qu'ils ne sont pas utilisés. Les quotas sont librement négociables dès leur attribution et peuvent faire l'objet d'achats ou de ventes, notamment en cas d'insuffisance ou d'excédent des quotas alloués au regard des émissions réelles.

En l'absence de règle spécifique dans le référentiel IFRS, Rhodia comptabilise les quotas d'émission selon la méthode suivante :

- comptabilisation initiale : les quotas d'émission attribués, évalués au prix de marché du 1^{er} janvier, sont comptabilisés en « Autres immobilisations incorporelles » en contrepartie de la constatation au passif d'une subvention publique ;
- comptabilisation ultérieure : la subvention est reprise au compte de résultat de façon linéaire sur l'année (en l'absence de saisonnalité des rejets). En contrepartie un passif correspondant à la quantité de quotas à restituer est comptabilisé et une charge représentative des émissions de gaz est constatée au compte de résultat. Ce passif est évalué à la valeur d'entrée des quotas attribués ou achetés et, le cas échéant, à la valeur de marché à hauteur de l'insuffisance du nombre des quotas détenus à la clôture sur le nombre de quotas à restituer. Les quotas excédentaires maintenus à l'actif font l'objet d'un test de perte de valeur annuel et plus fréquemment en cas d'indices de perte de valeur ;
- restitution des quotas relatifs aux émissions de la période : à la date effective de restitution, l'immobilisation incorporelle et le passif correspondant sont sortis du bilan ;
- cessions de quotas : les gains ou les pertes relatifs à la cession des quotas sont comptabilisés au compte de résultat en coût des ventes.

Traitement des crédits d'émission certifiés (Certified Emission Reductions – CER[■])

Dans le cadre des projets entrant dans le champ du MDP[■], Rhodia a déployé sur ses sites d'Onsan (Corée du Sud) et de Paulinia (Brésil) des installations visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de ces sites. Lorsque, après vérification par des experts indépendants, ces émissions se situent en deçà des niveaux de référence fixés par l'UNFCCC, Rhodia reçoit des crédits d'émission certifiés (CER[■]) qui sont librement cessibles. Dans le cadre du développement de Rhodia Energy Services et afin d'organiser la commercialisation des CER[■] issus des deux projets, Rhodia a conclu un partenariat avec Société Générale Énergie, filiale de Société Générale, sous la forme d'une coentreprise, Orbeo.

Les CER[■] attribués sont comptabilisés en stocks au plus faible de leur coût ou de leur valeur probable de réalisation. Le coût des CER[■] attribués correspond principalement à l'amortissement des unités de réduction des émissions de gaz.

Les ventes de CER[■] réalisées entre participants à des projets de MDP[■] et sur des marchés organisés sont enregistrées en chiffre d'affaires lors de la livraison des CER[■], c'est-à-dire lors de leur inscription en compte du participant cessionnaire sur le registre de l'UNFCCC.

Dans le cadre du MOC[■], Rhodia a déployé en France des projets, similaires mais de taille plus réduite, visant l'obtention d'ERU. La comptabilisation des ERU est identique à celle des CER[■].

Afin de gérer son exposition au risque de variations futures de cours des CER[■], Rhodia a mis en place des contrats de vente à terme de CER[■], avec ou sans garantie de livraison. Lorsque, de par leurs caractéristiques, ces contrats constituent des instruments financiers dérivés au sens de la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, ils sont comptabilisés et évalués selon les règles décrites au paragraphe 2.16. Dans le cas contraire, ils constituent des engagements hors bilan.

Traitement des activités d'Orbeo

Outre la commercialisation des CER[■] pour le compte de ses deux actionnaires, la coentreprise Orbeo s'est engagée dans le développement d'activités de négoce, d'arbitrage et de couverture sur instruments « CO₂[■] » (activité « trading ») ainsi que dans le développement d'activité « d'origination ». Le produit net ou la charge nette de ces activités est inscrit, pour la part revenant à Rhodia (50 %), après élimination des opérations intra-groupe :

- en chiffre d'affaires ou coût des ventes pour la composante « industrielle », où Orbeo commercialise les CER[■] produits par Rhodia ;
- en « autres produits opérationnels » ou « autres charges opérationnelles » pour la composante « trading », où Orbeo réalise des achats/ventes de CER[■] et d'EUA[■] ;
- en « autres produits et charges opérationnels » pour la composante « Origination ».

Les appels de marge liés aux instruments dérivés souscrits par Orbeo sont comptabilisés en Autres actifs financiers courants dans le cadre de dépôts de garantie versés, et en Emprunts et dettes financières en cas de dépôts de garantie reçus.

Les variations de trésorerie provenant de ces appels de marge ont été isolées dans le tableau des flux de trésorerie au sein des flux nets de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle.

Les contrats formant l'activité d'Origination, qui consiste à acheter à terme des crédits-carbone non encore produits, sont comptabilisés comme des instruments financiers : chaque contrat d'achat donne lieu à une analyse des principales caractéristiques du projet (industriel, juridique, administratif, contrepartie) qui permet d'établir une série de quantité de crédits à recevoir probabilisée par période. La valeur du portefeuille de contrat « d'origination » est la somme des quantités probabilisées multipliées par les prix de marché des crédits correspondants, avec la réserve suivante : aucune valeur n'est reconnue pour les projets CER[■] avant leur enregistrement aux Nations Unies, les projets ERU avant la première livraison de crédit et tous les projets volontaires (« VER »).

2.6 Immobilisations corporelles

Comptabilisation initiale

Les dépenses d'immobilisations corporelles de Rhodia sont comptabilisées en tant qu'actif à leur coût d'acquisition lorsqu'elles satisfont aux critères suivants :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à Rhodia ;
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût d'une immobilisation comprend son coût d'achat ou de production ainsi que tous les coûts directement attribuables à sa mise en état d'utilisation y compris, le cas échéant, les intérêts intercalaires encourus pendant la période de construction.

Les composants d'une immobilisation corporelle ayant des durées d'utilité différentes sont comptabilisés distinctement.

Les immobilisations corporelles sont sorties de l'actif lors de leur cession ou abandon. Tout gain ou perte résultant de la sortie de l'actif d'une immobilisation corporelle est inclus dans le résultat de l'exercice de sa décomptabilisation.

Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures encourues pour le remplacement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont inscrites en immobilisations corporelles uniquement si elles respectent les critères généraux mentionnés ci-dessus.

La valeur comptable des éléments remplacés est sortie de l'actif immobilisé.

Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Du fait de son activité industrielle, Rhodia engage des dépenses de grosses réparations pluriannuelles sur la plupart de ses sites. Ces dépenses permettent de maintenir le bon état de fonctionnement de certaines installations sans pour autant modifier leur durée d'utilité. Ces dépenses sont considérées comme un composant spécifique des immobilisations corporelles concernées et sont amorties sur la durée bénéficiant de ces avantages économiques, c'est-à-dire la durée d'inter campagne de ces grosses réparations.

Amortissement

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composant. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Constructions	10 – 40 ans
Matériels et outillages :	
Machines et installations	5 – 15 ans
Matériel d'équipement	3 – 15 ans
Matériel de transport	4 – 20 ans
Mobilier	10 – 15 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées annuellement ou dès lors que surviennent des modifications durables des conditions d'exploitation.

Coûts de démantèlement

Les coûts de démantèlement et de réhabilitation sont inclus dans le coût initial d'une immobilisation corporelle lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de démantèlement ou de réhabilitation.

En règle générale, Rhodia n'a pas d'obligation actuelle, légale ou implicite, de démantèlement et/ou de remise en état de ses sites en exploitation selon les critères de la norme IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, une telle obligation n'étant susceptible de naître que lors de la cessation définitive des activités du site. À ce jour, Rhodia n'a donc pas constitué de provision en couverture des coûts de démantèlement ni comptabilisé de composants relatifs au démantèlement de ses installations en exploitation.

En revanche, les coûts de démantèlement des sites ou installations définitivement arrêtés, sont provisionnés lorsqu'il existe une obligation juridique (du fait d'une demande ou injonction des autorités compétentes), ou lorsqu'il n'existe pas d'alternative technique au démantèlement pour assurer la mise en sécurité des sites ou installations arrêtés.

Immobilisations corporelles en location financement

Les contrats de location, y compris ceux entrant dans le champ d'IFRIC 4 *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, sont considérés comme des contrats de location financement s'ils transfèrent à Rhodia la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs loués, ceux-ci présentant les caractéristiques d'une acquisition. Un bien acquis par le Groupe dans le cadre d'un contrat de location financement est comptabilisé à la juste valeur du bien à la date de la signature du contrat, ou à la valeur actualisée des paiements futurs minimaux au titre de la location si celle-ci est inférieure. La dette correspondante est inscrite en Emprunts et dettes financières. L'immobilisation comptabilisée est amortie conformément à la méthode décrite ci-dessus.

Subventions publiques

Les subventions publiques qui financent partiellement ou totalement le coût d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées en déduction du coût d'acquisition et reprises au compte de résultat de manière systématique sur la durée d'utilité des immobilisations concernées.

2.7 Goodwill et regroupements d'entreprises

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales, coentreprises et participations dans des entreprises associées. Le *goodwill* représente l'excédent de la contrepartie transférée sur la part acquise par le Groupe dans la juste valeur des actifs nets identifiables de l'entité à la date d'acquisition. La contrepartie transférée est évaluée à la juste valeur. Elle correspond à la somme des justes valeurs des actifs transférés et des dettes contractées par l'acquéreur à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des parts de capitaux propres émises par l'acquéreur. Les actifs acquis et les passifs repris identifiables lors d'un regroupement d'entreprise sont initialement évalués à leur

juste valeur à la date d'acquisition. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement en compte de résultat. L'identification et l'évaluation des actifs et passifs acquis sont finalisées dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Les coûts d'acquisition sont reconnus en charges de la période.

Le *goodwill* constaté sur l'acquisition d'une participation dans une entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la participation. Il fait l'objet de tests de perte de valeur chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent la possibilité d'une perte de valeur (voir Note 2.9).

2.8 Autres immobilisations incorporelles

Recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle elles sont encourues.

Les dépenses de développement, dès lors qu'elles découlent de l'application des résultats de la recherche en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisations incorporelles si le Groupe peut démontrer notamment :

- qu'il a l'intention et la capacité financière et technique de mener le développement à son terme ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ; et
- que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les dépenses immobilisables incluent les coûts de personnel, les coûts des matières et services utilisés directement affectés aux projets concernés, une quote-part appropriée de frais généraux et le cas échéant les intérêts intercalaires. Elles sont amorties à compter de la commercialisation des produits concernés ou de l'utilisation des procédés industriels concernés sur la durée estimée des avantages économiques attendus du projet. Elles font l'objet d'un test de perte de valeur en cas d'indices de perte de valeur et annuellement pour les projets en cours de développement (voir Note 2.9).

Les dépenses de développement qui ne répondent pas aux conditions énoncées ci-dessus sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût incluant, le cas échéant, les intérêts intercalaires courus pendant leur période de développement, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Elles comprennent principalement les brevets, marques et logiciels.

Les dépenses engagées par le Groupe pour le développement de logiciels destinés à son propre usage sont immobilisées lorsque les avantages économiques attendus de leur utilisation au-delà d'un an excèdent leur coût.

Les dépenses ultérieures sont immobilisées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'immobilisation spécifique correspondante. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Lorsque leur durée d'utilité est finie, les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue. Le mode d'amortissement et les durées d'utilité sont révisés périodiquement. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- brevets et marques : 25 ans en moyenne ;
- logiciels : de 3 à 5 ans ;
- frais de développement : de 5 à 15 ans.

2.9 Pertes de valeur sur immobilisations corporelles, *goodwill* et autres immobilisations incorporelles

Un test de perte de valeur est réalisé annuellement et plus fréquemment en cas d'indices de perte de valeur, pour les *goodwill*, les immobilisations incorporelles en cours et uniquement en cas d'indices de perte de valeur pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est finie.

Les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT), conformément aux dispositions d'IAS 36 *Dépréciation d'actifs*, pour être testés. Les UGT correspondent au plus petit groupe d'actifs générant des entrées de trésorerie largement indépendants d'autres groupes d'actifs. Les *goodwill* sont testés au niveau des groupes d'UGT qui sont susceptibles de bénéficier des synergies des regroupements d'entreprises ayant donné naissance à ces *goodwill*.

Ces tests consistent à comparer la valeur comptable des actifs à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. La valeur d'utilité correspond aux flux de trésorerie nets futurs actualisés attendus de l'UGT ou du groupe d'UGT. Le taux d'actualisation utilisé reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif, aux UGT ou groupes d'UGT testés. En l'absence de taux spécifique à l'actif testé, le taux utilisé est déterminé à partir du coût moyen du capital.

Ces taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôt appliqués à des flux de trésorerie non fiscalisés, comme demandé par IAS 36.

Une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat si la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte de valeur est en premier lieu affectée au *goodwill* alloué à l'UGT ou aux groupes d'UGT testés, puis aux autres actifs de l'UGT ou du groupe d'UGT au prorata de leur valeur comptable.

Cette répartition ne doit pas avoir pour effet de ramener la valeur comptable d'un actif individuel en dessous de la valeur la plus élevée entre sa juste valeur, sa valeur d'utilité ou zéro.

Les pertes de valeur affectées à un *goodwill* ne sont pas réversibles, contrairement aux pertes de valeur des actifs corporels et autres actifs incorporels. En cas de reprise de perte de valeurs, la valeur comptable de l'actif est plafonnée à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements qui auraient été calculés, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs. En cas de comptabilisation d'une perte de valeur ou d'une reprise de perte de valeur, les amortissements ultérieurs sont calculés de sorte que la valeur comptable révisée de l'actif, diminuée de sa valeur résiduelle éventuelle, soit répartie de façon systématique sur la durée d'utilité restant à courir.

2.10 Actifs financiers non dérivés

Comptabilisation initiale

Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle Rhodia est engagé dans l'achat ou la vente d'actifs.

Un actif financier est sorti du bilan si les droits contractuels du Groupe de recevoir des flux de trésorerie liés à l'actif ont expiré ou si le Groupe a transféré l'actif financier à une autre partie sans en conserver le contrôle ou la quasi-totalité des risques et avantages.

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont inscrits au bilan à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif (sauf pour la catégorie des actifs financiers évalués à leur juste valeur et par le biais du compte de résultat, pour lesquels ces coûts de transaction sont comptabilisés en résultat).

Un actif financier est qualifié de courant lorsque l'échéance des flux de trésorerie attendus de l'instrument est inférieure à un an.

Comptabilisation ultérieure

À la date de comptabilisation initiale, Rhodia détermine, en fonction de la finalité de l'acquisition, la classification de l'actif financier dans l'une des quatre catégories comptables prévues par la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Cette classification détermine la méthode d'évaluation de l'actif financier aux clôtures ultérieures : coût amorti ou juste valeur.

Le coût amorti est le montant auquel l'actif financier a été comptabilisé initialement, diminué des remboursements en principal, et majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance.

La juste valeur correspond, pour les instruments cotés sur un marché actif, à un prix de marché (niveau 1). Pour les instruments qui ne sont pas cotés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation incluant la référence à des transactions récentes effectuées à des conditions normales ou des transactions sur des instruments en substance similaires (niveau 2), ou l'analyse des flux de trésorerie actualisés intégrant autant que faire se peut des hypothèses cohérentes avec celles observables sur les marchés (niveau 3). Toutefois, lorsqu'il est impossible d'estimer raisonnablement la juste valeur d'un instrument de capitaux propres, ce dernier est conservé au coût historique.

Actifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du résultat

Il s'agit des actifs financiers détenus à des fins de transaction, que le Groupe a, dès l'origine, l'intention de revendre à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs financiers évalués en option de juste valeur en contrepartie du résultat incluent notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché réglementé. Ces actifs sont évalués selon la méthode du coût amorti.

Cette catégorie inclut les créances d'exploitation, les dépôts et cautionnements, ainsi que les prêts. Ces actifs sont classés au bilan en « actifs financiers non courants » ou en « autres actifs financiers courants » si l'échéance de remboursement est inférieure à un an (à l'origine) et que l'actif ne respecte pas la définition d'équivalent de trésorerie. Les créances d'exploitation sont classées au bilan en « clients et autres débiteurs ».

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe et déterminable à conditions de maturité et revenu déterminées à l'émission que Rhodia a l'intention et les moyens de conserver jusqu'à leurs échéances. Ils sont évalués au coût amorti.

Actifs financiers disponibles à la vente

Il s'agit des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou n'appartenant pas aux autres catégories. Ils sont évalués à la juste valeur, les variations de juste valeur ultérieures étant enregistrées directement en capitaux propres.

Cette catégorie inclut notamment les titres non consolidés.

Pertes de valeur sur actifs financiers (sauf actifs financiers en juste valeur en contrepartie du résultat)

Une perte de valeur est constatée sur un actif ou un groupe d'actifs financiers s'il existe une indication objective de perte de valeur résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que ces événements ont un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur actuelle.

Un test de dépréciation est réalisé, sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. S'agissant des actifs disponibles à la vente, en cas de perte de valeur, le cumul des

variations négatives de juste valeur antérieurement comptabilisées en capitaux propres est transféré en résultat.

La perte de valeur est reprise, si la reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après sa comptabilisation. Pour les actifs financiers évalués au coût amorti et les actifs financiers disponibles à la vente qui représentent des titres d'emprunts, la reprise est comptabilisée en résultat. Pour les actifs financiers disponibles à la vente qui représentent des titres de capitaux propres, la reprise est comptabilisée directement en capitaux propres. Les pertes de valeur relatives aux actifs comptabilisés au coût ne sont pas réversibles.

2.11 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût de revient est déterminé suivant la méthode du « Prix Moyen Pondéré » (PMP) ou du « Premier entré – Premier sorti » (FIFO). Les stocks de même nature sont évalués selon la même méthode.

Les stocks de produits finis et les travaux en cours sont évalués sur la base du coût de production qui tient compte, outre du coût des matières et fournitures mis en œuvre, des coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, ainsi que d'une quote-part des frais généraux à l'exclusion des frais généraux administratifs. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

2.12 Actifs et passifs classés comme détenus en vue d'être cédés

Les actifs et passifs non courants (ou groupe d'actifs et passifs) classés comme détenus en vue d'être cédés sont classés sur des lignes distinctes du bilan intitulées respectivement « Actifs classés comme détenus en vue d'être cédés » et « Passifs classés comme détenus en vue d'être cédés » et sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les actifs amortissables ne sont plus amortis à compter de leur classement dans cette catégorie.

2.13 Impôt exigible et impôt différé

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable de la période. Il inclut également les ajustements du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Les impôts différés sont calculés par entité fiscale selon l'approche bilancielle, sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale, ainsi que sur les pertes fiscales reportables et les crédits d'impôt dans la mesure où il est probable que les résultats futurs seront suffisants pour récupérer les créances futures d'impôt.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- la comptabilisation initiale du *goodwill* ;

- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ; et
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des coentreprises dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant, selon la méthode du report variable, les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé ou maintenu à l'actif que dans la mesure où il est probable que l'entité fiscale concernée disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés au niveau de chaque entité fiscale lorsque la législation l'autorise.

2.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à vue ainsi que les instruments à court terme très liquides facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de variation de valeur.

2.15 Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers non dérivés sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant qui permettra d'éteindre l'obligation associée, net des coûts liés. Par la suite (dans la mesure où ils ne sont pas désignés comme passifs à la juste valeur par le biais du résultat), ces passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (tel que défini en 2.10).

Cette rubrique inclut également la composante « dette » des instruments financiers composés. Les instruments financiers composés émis par le Groupe sont constitués d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires existantes ou à émettre (« OCEANE »). L'OCEANE est un instrument composé qui confère à son porteur une option de conversion et/ou d'échange en un nombre fixe d'actions Rhodia. Lors de sa comptabilisation initiale, la juste valeur globale de l'instrument composé est allouée entre sa composante « dette » et sa composante « capitaux propres ». La juste valeur de la composante « dette » est calculée par actualisation des flux futurs au taux d'intérêt qu'aurait obtenu Rhodia pour un emprunt obligataire analogue sans option de conversion ou d'échange. La composante « capitaux propres » correspond à la différence entre la juste valeur globale de l'instrument composé et la juste valeur de la composante « dette ». La valeur attribuée à l'option de conversion n'est pas modifiée durant la vie de l'emprunt. La composante « dette » est ultérieurement évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'émission sont alloués proportionnellement à la composante « dette » et à la composante « capitaux propres ».

Au bilan, les passifs financiers non dérivés sont classés dans les rubriques suivantes (en distinguant la partie courante de la non courante) : « Emprunts et dettes financières » et « Fournisseurs et autres créditeurs ».

2.16 Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés (swaps et options de taux d'intérêts, contrats de change à terme, options et swaps de commodités et contrats d'achat et vente d'énergie) pour couvrir son exposition aux risques de change, de taux d'intérêt et de prix de certaines commodités résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur puis réévalués à la juste valeur à chaque clôture. Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat en produits ou charges financiers dans le cas d'instruments financiers dérivés portant sur des éléments financiers, et en autres produits ou autres charges opérationnels dans le cas d'instruments portant sur des éléments opérationnels, sauf dans certains cas d'application de la comptabilité de couverture :

- couverture de flux de trésorerie : la variation de juste valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée directement en capitaux propres. Elle est reclassée au compte de résultat dans la rubrique correspondant à l'élément couvert lorsque celui-ci est comptabilisé en résultat ou que le Groupe ne s'attend plus à ce que la transaction couverte soit réalisée. La variation de valeur correspondant à la part inefficace du dérivé est enregistrée directement en produits ou charges financiers dans le cas de couvertures d'éléments financiers, et en autres produits ou autres charges opérationnels dans le cas de couvertures d'éléments opérationnels. Lorsque la transaction prévue se traduit par la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment enregistrées en capitaux propres sont intégrées dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif concerné ;
- couverture de juste valeur : la variation de juste valeur du dérivé est enregistrée en résultat dans la même rubrique que la variation de juste valeur de l'élément couvert pour la part attribuable au risque couvert.

2.17 Provisions pour engagements de retraite et autres avantages à long terme

Le Groupe offre à ses salariés différents avantages sociaux dont ils bénéficient pendant leur période d'emploi ou postérieurement à l'emploi. Ces avantages résultent des législations applicables dans certains pays et d'accords contractuels conclus par le Groupe avec ses salariés, et relèvent de régimes à cotisations définies ou de régimes à prestations définies.

a. Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes, qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ne figure dans les comptes de Rhodia.

b. Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies désignent les régimes autres que les régimes à cotisations définies. Rhodia a l'obligation de provisionner les prestations à verser aux membres de son personnel en activité et de payer celles des anciens membres de son personnel. Le risque actuariel et/ou le risque de placement incombent en substance au Groupe.

Ces régimes concernent essentiellement :

- des engagements de retraite : les régimes de rente de retraite, les indemnités de départ, d'autres engagements de retraite et compléments de retraite ;
- d'autres avantages à long terme : les médailles du travail, octroyées aux salariés en fonction de leur ancienneté dans le Groupe ;
- d'autres avantages sociaux : les régimes de couverture de frais médicaux, inclus dans les « Autres avantages au personnel » au bilan.

Les engagements en matière d'avantages postérieurs à l'emploi sont évalués en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées) sur une base individuelle, qui intègre des hypothèses de taux d'actualisation et de taux de rendement attendu à long terme des fonds investis propres à chaque pays, ainsi que sur des hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires, de la revalorisation des rentes, d'inflation des coûts médicaux et d'une actualisation des sommes à verser. Les hypothèses propres à chaque régime tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux.

Le montant comptabilisé au bilan au titre des engagements de retraite et autres avantages à long terme correspond à la différence entre la valeur actualisée des obligations et la juste valeur des actifs du régime destinés à les couvrir, diminuée du coût des services passés non encore comptabilisés (sauf pour ce qui concerne les autres avantages à long terme pour lesquels le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat). Lorsque le résultat de ce calcul est un engagement net, une obligation est constatée au passif du bilan. Lorsque l'évaluation de l'obligation nette conduit à un excédent pour le Groupe, le montant de l'actif comptabilisé au titre de cet excédent est plafonné au montant net total du coût des services passés non comptabilisé et de la valeur actualisée de tout remboursement futur du régime ou de toute diminution des cotisations futures du régime.

Rhodia applique l'option consistant à comptabiliser les écarts actuariels portant sur les engagements ou actifs relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi et résultant de l'effet d'expérience et/ou des changements d'hypothèses actuarielles directement en capitaux propres l'année de leur survenance en contrepartie de l'augmentation ou de la diminution de l'obligation. Ils sont présentés dans l'État du résultat global.

Les écarts actuariels relatifs aux autres avantages à long terme tels que les médailles du travail sont intégralement comptabilisés en résultat dans l'exercice au cours duquel ils surviennent.

Les charges d'intérêt résultant de la désactualisation financière des obligations de retraite et des autres avantages assimilés ainsi que les produits financiers liés aux rendements attendus des actifs des régimes sont présentés en résultat financier.

La modification ou l'introduction d'un nouveau régime d'avantages postérieurs à l'emploi ou d'autres avantages à long terme peuvent entraîner un accroissement de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies pour les services rendus au cours des exercices antérieurs et appelé « coût des services passés ». Le coût des services passés est comptabilisé au compte de résultat, selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Les droits acquis dès l'adoption ou la modification du régime sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Les évaluations actuarielles des engagements de retraite et autres avantages à long terme sont réalisées par des actuaires indépendants.

2.18 Paiements en actions et assimilés

Rhodia a mis en place différents programmes de rémunération au bénéfice des membres du personnel sous la forme d'attribution d'actions gratuites, de la souscription d'actions à des conditions préférentielles et d'options de souscription ou d'achats d'actions.

La juste valeur des services reçus des salariés en contrepartie des actions ou options qui leur sont attribuées constitue une charge. Celle-ci est comptabilisée linéairement au compte de résultat sur les périodes d'acquisition des droits relatifs à ces actions ou options, avec pour contrepartie un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

La juste valeur des services reçus est évaluée par référence à la juste valeur des actions ou options à la date d'attribution. Le cas échéant, il est tenu compte du coût d'accessibilité des actions par leur détenteur, évalué sur la base des données de marché observables à la date d'attribution et des caractéristiques spécifiques du marché de l'action Rhodia.

À chaque clôture, le Groupe réestime le nombre d'actions ou d'options susceptibles d'être acquises. Il comptabilise en résultat

l'impact de la révision de ses estimations en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

2.19 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque Rhodia a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour Rhodia.

Les provisions font l'objet d'une actualisation financière afin de prendre en compte l'appréciation par le marché de la valeur temps de l'argent. Cette actualisation est effectuée en utilisant des taux sans risque nets d'inflation, propres aux zones géographiques concernées. L'effet des changements de taux et des modifications d'estimations des flux de trésorerie futurs est comptabilisé au compte de résultat en charges opérationnelles. La charge d'intérêt (désactualisation) est comptabilisée au compte de résultat en « charges financières ».

Passifs environnementaux

Rhodia procède périodiquement à l'examen de l'ensemble de ses risques environnementaux et des provisions correspondantes. Rhodia évalue ces provisions au mieux de sa connaissance des lois et réglementations applicables, de la nature et de l'étendue des pollutions, des techniques de remédiation et des autres informations disponibles.

Restructurations

Les restructurations comprennent toutes les mesures qui visent à adapter de façon irréversible les structures, la production et les effectifs à l'évolution économique. Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan formalisé et détaillé de restructuration et a commencé à exécuter le plan ou l'a rendu public.

2.20 Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité

Le chiffre d'affaires et les autres produits de l'activité sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Ils sont comptabilisés net des retours, remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente.

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de biens (produits et marchandises) et les prestations de services à valeur ajoutée correspondant au savoir faire de Rhodia.

Les autres produits de l'activité comprennent essentiellement les transactions de négoce de matières et d'utilités et les autres revenus qualifiés d'accessoires par le Groupe (comme les contrats temporaires consécutifs à des cessions d'activités).

Le chiffre d'affaires et les autres produits de l'activité sont reconnus quand toutes les conditions suivantes sont satisfaites :

- l'Entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ou, s'agissant de prestations de service, l'état d'avancement peut-être déterminé de manière fiable ;
- l'Entreprise ne continue ni à être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- le montant des produits peut être évalué de façon fiable ;
- il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à l'Entreprise ; et
- les coûts encourus ou à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

2.21 Coûts de restructuration

Les coûts de restructuration comprennent les indemnités de fin de contrat dues au personnel, les indemnités de résiliation anticipée de contrats ainsi que tous les coûts de sortie attribuables aux restructurations, y compris les pertes de valeur comptabilisées sur les actifs abandonnés en raison de la fermeture d'un site ou d'une activité. Ils sont présentés sous déduction des réductions d'avantages au personnel consécutives à la perte de leurs droits par les salariés concernés.

2.22 Autres produits opérationnels et autres charges opérationnelles

Les autres produits opérationnels (autres charges opérationnelles) comprennent notamment :

- les plus et moins-values de cession d'actifs non courants lorsque ceux-ci ne sont pas rattachables à des activités cédées ou en cours de cession dont les résultats sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités abandonnées » du compte de résultat ;
- en complément de l'activité *trading* d'Orbeo (Cf. Note 2.5 « Traitement des activités d'Orbeo »), les variations positives (négatives) de juste valeur des instruments dérivés non qualifiés de couverture portant sur des éléments opérationnels, et les variations positives (négatives) de valeur correspondant à la part inefficace du dérivé dans les cas de couvertures portant sur des éléments opérationnels ;
- les autres produits opérationnels (autres charges opérationnelles) de montants significatifs, résultant d'événements inhabituels et susceptibles de fausser l'analyse et la comparabilité de la performance du Groupe.

2.23 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel correspond à l'ensemble des charges et produits ne résultant pas des activités de financement, des entreprises associées, des activités abandonnées et de l'impôt sur le résultat.

2.24 Charges financières et produits financiers

Les charges financières comprennent les intérêts sur emprunts et dettes financières calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, l'amortissement systématique des frais de transactions relatifs aux lignes de crédit, les coûts de remboursement anticipé d'emprunts ou d'annulation de lignes de crédit, ainsi que le coût financier de la désactualisation des passifs non financiers non courants.

Les produits financiers comprennent le rendement attendu des fonds de retraite, les produits de trésorerie et les dividendes.

Les gains et pertes de change nets ainsi que les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont présentés respectivement en produits ou charges financiers, à l'exception des variations de juste valeur des dérivés qui sont comptabilisées sur la même ligne que la transaction couverte.

Tous les intérêts sur emprunts sont comptabilisés en charges financières lorsqu'ils sont encourus, à l'exception des intérêts attribuables à l'acquisition, la construction et la production d'un actif corporel ou incorporel éligible, qui sont incorporés au coût de l'actif en application du traitement préconisé par IAS 23 *Coûts d'emprunt*.

2.25 Charge d'impôt

La charge ou le produit d'impôt sur le résultat comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres. Dans ce cas, il est comptabilisé respectivement en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres.

2.26 Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante de l'activité de Rhodia qui représente une ligne d'activité ou une région géographique significative et distincte, qui a été cédée ou qui est détenue en vue de la vente, ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente. La classification comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou antérieurement dès que l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente.

Le résultat net des activités cédées ou en cours de cession ainsi que, le cas échéant, les résultats de cession et les pertes de valeur consécutives à l'évaluation des actifs en juste valeur nette de frais de cession, sont présentés au compte de résultat sous la rubrique « Résultat des activités abandonnées ».

Lorsqu'une composante de l'activité est classée en « Activités abandonnées », les comptes de résultat comparatifs sont retraités comme si cette composante avait été classée en « Activités abandonnées » dès l'ouverture de chacune des périodes comparatives antérieures.

2.27 Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de Rhodia par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions propres détenues par Rhodia.

Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte l'ensemble des instruments dilutifs existants et la valeur des biens ou services à recevoir au titre de chaque option d'achat ou de souscription d'actions.

Rhodia présente également un résultat par action de base et dilué des activités poursuivies et des activités abandonnées.

2.28 Information sectorielle

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges, dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel et pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles. Le principal décideur opérationnel du groupe Rhodia est le Président-Directeur Général.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

NOTE 3 INFORMATION SECTORIELLE

Les informations présentées ci-après concernent les activités poursuivies, à l'exception des investissements (acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles) issus du tableau des flux de trésorerie.

Rhodia est organisé en 6 entreprises qui correspondent à ses secteurs opérationnels.

Le 4 octobre 2010, Rhodia a annoncé sa réorganisation en onze nouvelles entreprises, afin d'accompagner la croissance du Groupe. Cette nouvelle organisation sera reflétée dans le reporting interne à compter du 1^{er} janvier 2011 et n'a pas d'incidence sur l'information sectorielle au 31 décembre 2010.

3.1 Information par secteur opérationnel

Les transactions inter-secteurs sont réalisées selon des conditions normales de marché.

(millions d'euros)	Polyamide	Novicare	Silcea	Energy Services	Acetow	Eco Services	Corporate & Divers ⁽²⁾	Groupe
Exercice clos au 31 décembre 2010								
Chiffre d'affaires	2 145	1 094	851	203	540	251	160	5 244
Autres produits de l'activité	108	11	7	389	11	4	33	563
Ventes intra-groupe – Chiffre d'affaires	(10)	(3)	(4)	-	-	-	(1)	(18)
Ventes intra-groupe – Autres produits de l'activité	(12)	(3)	(2)	(157)	(3)	-	(3)	(180)
Chiffre d'affaires externe	2 135	1 091	847	203	540	251	159	5 226
Autres produits de l'activité externe	96	8	5	232	8	4	30	383
Résultat opérationnel	226	134	157	161	86	49	(211)	602
Résultat financier								(207)
Charge d'impôt								(128)
Résultat des activités poursuivies								267
EBITDA [■] récurrent ⁽¹⁾	317	166	197	169	127	67	(138)	905

(1) EBITDA [■] récurrent : Résultat opérationnel avant dotations nettes aux amortissements et pertes de valeur, coûts de restructuration et autres charges et produits opérationnels.

(2) Le secteur « Corporate & Divers » est essentiellement composé des activités Salicyliques et de l'activité Négoce consistant en l'achat et la revente par le réseau commercial international du Groupe soit de produits de partenaires tiers du secteur de la Chimie soit de produits du Groupe en provenance d'autres entreprises. Les autres produits de l'activité sont issus d'activités accessoires non directement liées aux autres entreprises et comprennent notamment les activités de ventes en interne et aux tiers de prestations industrielles. En plus du résultat de ces activités, le résultat opérationnel comprend les charges des services et fonctions Corporate du Groupe, les autres charges et produits opérationnels liés notamment à l'environnement et aux plus et moins-values de cession (voir Note 7).

(millions d'euros)	Polyamide	Novicare	Silcea	Energy Services	Acetow	Eco Services	Corporate & Divers ⁽²⁾	Groupe
Exercice clos au 31 décembre 2009								
Chiffre d'affaires	1 476	827	635	189	549	211	170	4 057
Autres produits de l'activité	108	14	6	453	12	4	39	636
Ventes intra-groupe – Chiffre d'affaires	(18)	(2)	(2)	-	-	-	(4)	(26)
Ventes intra-groupe – Autres produits de l'activité	(17)	(5)	(2)	(155)	(3)	-	(8)	(190)
Chiffre d'affaires externe	1 458	825	633	189	549	211	166	4 031
Autres produits de l'activité externe	91	9	4	298	9	4	31	446
Résultat opérationnel	(80)	54	34	135	104	53	(140)	160
Résultat financier								(190)
Charge d'impôt								(71)
Résultat des activités poursuivies								(101)
EBITDA [■] récurrent ⁽¹⁾	31	93	84	165	133	70	(89)	487

(1) EBITDA [■] récurrent : Résultat opérationnel avant dotations nettes aux amortissements et pertes de valeur, coûts de restructuration et autres charges et produits opérationnels.

(2) Le secteur « Corporate & Divers » est essentiellement composé des activités Salicyliques et de l'activité Négoce consistant en l'achat et la revente par le réseau commercial international du Groupe soit de produits de partenaires tiers du secteur de la Chimie soit de produits du Groupe en provenance d'autres entreprises. Les autres produits de l'activité sont issus d'activités accessoires non directement liées aux autres entreprises et comprennent notamment les activités de ventes en interne et aux tiers de prestations industrielles. En plus du résultat de ces activités, le résultat opérationnel comprend les charges des services et fonctions Corporate du Groupe, les autres charges et produits opérationnels liés notamment à l'environnement et aux plus et moins-values de cession (voir Note 7).

Les capitaux engagés par secteur opérationnel s'analysent comme suit :

(millions d'euros)	Polyamide	Novicare	Silcea	Energy Services	Acetow	Eco Services	Corporate & Divers ⁽¹⁾	Groupe
Au 31 décembre 2010								
Immobilisations et goodwill	631	770	351	69	148	193	146	2 308
Stocks	260	142	122	17	61	10	15	627
Clients et avances	268	156	115	50	60	22	22	693
Fournisseurs et avances	(288)	(152)	(81)	(63)	(46)	(21)	(81)	(732)
Autres	(15)	-	-	15	-	-	18	18
Capitaux engagés	856	916	507	88	223	204	120	2 914

(1) Le secteur « Corporate & Divers » est essentiellement composé des activités Salicyliques et de l'activité Négocier consistant en l'achat et la revente par le réseau commercial international du Groupe soit de produits de partenaires tiers du secteur de la Chimie soit de produits du Groupe en provenance d'autres entreprises.

(millions d'euros)	Polyamide	Novicare	Silcea	Energy Services	Acetow	Eco Services	Corporate & Divers ⁽¹⁾	Groupe
Au 31 décembre 2009								
Immobilisations et goodwill	628	369	317	61	151	172	168	1 866
Stocks	193	80	85	17	68	7	25	475
Clients et avances	227	87	88	38	56	12	26	534
Fournisseurs et avances	(227)	(82)	(70)	(77)	(46)	(17)	(79)	(598)
Autres	(16)	(1)	-	3	-	-	19	5
Capitaux engagés	805	453	420	42	229	174	159	2 282

(1) Le secteur « Corporate & Divers » est essentiellement composé des activités Salicyliques et de l'activité Négocier consistant en l'achat et la revente par le réseau commercial international du Groupe soit de produits de partenaires tiers du secteur de la Chimie soit de produits du Groupe en provenance d'autres entreprises.

Les investissements (acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles) par secteur opérationnel s'analysent comme suit :

(millions d'euros)	2010	2009
Polyamide	68	62
Novicare	47	21
Silcea	56	38
Energy Services	27	11
Acetow	21	19
Eco Services	24	20
Corporate & Divers	27	20
TOTAL	270	191

3.2 Information par Zone géographique

Le total du chiffre d'affaires et des Autres produits de l'activité par Zone géographique s'analyse comme suit :

<i>(millions d'euros)</i>	2010	2009
Europe	2 129	1 834
Dont France	790	695
Amérique du Nord	1 025	801
Dont États-Unis	970	765
Amérique Latine	929	693
Dont Brésil	769	549
Asie et autres pays	1 526	1 149
Dont Chine	423	312
TOTAL	5 609	4 477

Le chiffre d'affaires par Zone géographique est déterminé sur la base de la localisation géographique des clients.

Les actifs non courants ⁽¹⁾ sur la base de leur localisation géographique s'analysent comme suit :

<i>(millions d'euros)</i>	2010	2009
Europe	864	886
Dont France	619	638
Amérique du Nord	431	403
Dont États-Unis	431	403
Amérique Latine	301	284
Dont Brésil	298	275
Asie et autres pays	724	305
Dont Chine	367	149
TOTAL	2 320	1 878

(1) Hors actifs d'impôt différé, instruments financiers non courants et excédent sur retraites.

NOTE 4 CHARGES DE PERSONNEL

<i>(millions d'euros)</i>	2010	2009
Salaires	(590)	(520)
Charges sociales	(144)	(128)
Charges au titre des plans à cotisations définies	(67)	(54)
Autres charges de personnel	(49)	(45)
Retraites et avantages assimilés	(91)	(83)
Rémunérations en actions	(16)	(6)
TOTAL	(957)	(836)

Les autres charges de personnel incluent notamment les frais de formation ainsi que les indemnités de licenciement.

La rubrique Rémunérations en actions comprend les charges liées à l'augmentation de capital réservée aux salariés (Avenir 2010), aux plans d'attribution d'actions gratuites et aux plans d'option de souscription et d'achat d'actions (voir Note 34).

NOTE 5 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR SUR ACTIFS NON FINANCIERS

Les amortissements et pertes de valeur inclus dans les charges opérationnelles concernent les actifs suivants :

(millions d'euros)	2010	2009
Immobilisations corporelles – Amortissements	(240)	(247)
Frais de développement – Amortissements	(10)	(9)
Autres immobilisations incorporelles – Amortissements	(26)	(26)
Immobilisations corporelles – Pertes de valeur	(1)	(1)
Frais de développement – Pertes de valeur	-	(1)
Total hors éléments enregistrés en résultat des activités abandonnées	(277)	(284)
Amortissements sur éléments enregistrés en résultat des activités abandonnées	-	-
Total des amortissements et pertes de valeur	(277)	(284)

Les amortissements et pertes de valeur inclus dans les charges opérationnelles présentées par fonction au compte de résultat s'analysent comme suit :

(millions d'euros)	2010	2009
Coût des ventes	(228)	(223)
Frais administratifs et commerciaux	(31)	(34)
Frais de recherche et de développement	(14)	(14)
Coûts des restructurations	(2)	(11)
Autres produits et charges opérationnels	(2)	(2)
Total des activités poursuivies	(277)	(284)
Activités abandonnées	-	-
Total des amortissements et pertes de valeur	(277)	(284)

5.1 Hypothèses des tests de perte de valeur

Conformément à la méthodologie appliquée par le Groupe pour la mise en œuvre des tests de valeur (voir Note 2.9), en l'absence de juste valeur observable sur un marché organisé, la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT correspond à leur valeur d'utilité, celle-ci étant définie comme égale à la somme des flux de trésorerie nets, issus des dernières prévisions pour chacune des UGT ou groupe d'UGT, déterminés selon les modalités suivantes :

- plan d'affaires sur un horizon de 5 ans établi par la Direction sur la base des hypothèses de croissance et de l'évolution de la rentabilité tenant compte des performances passées, de l'évolution prévisible de l'environnement économique et du développement attendu du marché ;
- prise en compte d'une valeur terminale déterminée par capitalisation d'un flux normatif obtenu par extrapolation du dernier flux de l'horizon explicite du plan d'affaires, affecté d'un taux de croissance à long terme jugé approprié pour l'activité et la localisation des actifs ;

- actualisation des flux de trésorerie prévisionnels à un taux déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital.

Les principales hypothèses retenues en 2010 pour la mise en œuvre des tests de valeur annuels sur les *goodwill* et des tests sur les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles du fait d'indices de pertes de valeur sont les suivantes :

Taux d'actualisation

Pour le coût moyen pondéré du capital, les paramètres de marché ont été déterminés sur la base d'un échantillon de 8 sociétés comparables du secteur chimique.

Compte tenu de ces paramètres et d'une prime de risque marché de 4,5 % (5 % en 2009), le coût moyen pondéré du capital utilisé pour actualiser les flux futurs a été fixé à 7 % en 2010 (8 % en 2009).

Taux de croissance long terme

Les taux de croissance long terme retenus pour les UGT ou groupe d'UGT en 2010 sont les suivants :

	2010
Polyamide	2,0 %
Novicare	2,0 %
Silice (Silcea)	2,0 %
Diphenols (Silcea)	2,0 %
Electronics & Catalysis (Silcea)	2,0 %
Eco Services	2,0 %
Acetow	2,0 %
Salicyliques (Corporate & Divers)	2,0 %

5.2 Amortissements et pertes de valeur par secteur opérationnel

<i>(millions d'euros)</i>	Polyamide	Novicare	Silcea	Energy Services	Acetow	Eco Services	Corporate & Divers	Groupe
Au 31 décembre 2010								
Pertes de valeur	-	-	-	-	(1)	-	-	(1)
Amortissements	(98)	(37)	(43)	(10)	(30)	(18)	(40)	(276)
Total	(98)	(37)	(43)	(10)	(31)	(18)	(40)	(277)

<i>(millions d'euros)</i>	Polyamide	Novicare	Silcea	Energy Services	Acetow	Eco Services	Corporate & Divers	Groupe
Au 31 décembre 2009								
Pertes de valeur	-	(1)	-	-	-	-	(1)	(2)
Amortissements	(104)	(36)	(43)	(11)	(29)	(17)	(42)	(282)
Total	(104)	(37)	(43)	(11)	(29)	(17)	(43)	(284)

Les tests de valeur effectués en 2010 ont conduit à constater une perte de valeur de (1) million d'euros (contre (2) millions d'euros en 2009) portant exclusivement sur des immobilisations corporelles (contre (1) million d'euros en 2009) principalement lié à des actifs qui ne sont plus utilisés ou des actifs à céder. Les pertes de valeurs constatées en 2009 portaient pour (1) million d'euros sur les immobilisations incorporelles liés à des frais de développement sur des projets qui ont été abandonnés.

Les pertes de valeur constatées en résultat des activités abandonnées sont analysées en Note 10.2.

Les tests de valeur effectués au 31 décembre 2010 n'ont conduit à enregistrer aucune perte de valeur sur les *goodwill*, les valeurs recouvrables des groupes d'UGT concernés étant sensiblement supérieures à leurs valeurs comptables.

Les analyses de sensibilité effectuées sur les principales hypothèses (taux d'actualisation, taux de croissance long terme) ne remettent pas en cause les conclusions des tests de valeur.

NOTE 6 COÛTS DE RESTRUCTURATION

(millions d'euros)	2010	2009
Nouveaux plans	(10)	(24)
Réestimations de plans antérieurs	10	2
Amortissements et pertes de valeur sur actifs non courants	(2)	(11)
Perte de valeur sur actifs courants	(3)	-
TOTAL	(5)	(33)

La description des plans est fournie en Note 28.3.

La répartition des coûts de restructuration par secteur opérationnel s'analyse comme suit :

(millions d'euros)	2010	2009
Polyamide	6	(14)
Novelcare	(1)	(7)
Silcea	-	(1)
Acetow	(11)	-
Corporate & Divers	1	(11)
TOTAL	(5)	(33)

NOTE 7 AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPÉRATIONNELS

(millions d'euros)	2010	2009
Plus values sur cessions d'éléments d'actifs non courants	11	13
Autres produits opérationnels	30	26
Total des autres produits opérationnels	41	39
Moins values sur cessions d'éléments d'actifs non courants	(1)	-
Charges liées à l'environnement	(35)	(26)
Autres charges opérationnelles	(29)	(36)
Total des autres charges opérationnelles	(65)	(62)

En 2010, les plus values sur cessions concernent essentiellement la restitution du terrain de Wuxi (Chine), la cession du site de Mississauga (Canada) et la vente du site de Ceriano (Italie). En 2009, elles étaient principalement constituées par des cessions d'actifs immobiliers.

En 2010, les autres produits opérationnels incluent notamment des variations de juste valeur des instruments dérivés non qualifiés de couverture portant sur des éléments opérationnels. Ils incluent également, tout comme en 2009, les indemnités reçues au titre de l'éviction de Rhodia du site de Wuxi, les coûts encourus suite à cette éviction étant enregistrés en autres charges opérationnelles. Cette indemnité a été accordée par la municipalité de Wuxi en 2008 et est versée selon un calendrier prédéfini jusqu'à la date d'éviction.

Elle est reconnue en résultat au fur et à mesure de la réception des paiements.

En 2010, les autres charges opérationnelles comprennent notamment des charges non récurrentes de l'activité d'Orbeo ainsi que des frais d'acquisition de Feixiang Chemicals. En 2009, elles étaient constituées principalement de la composante « trading » de l'activité d'Orbeo (achats/ventes de CER[■] et d'EUA[■]), des variations de juste valeur des instruments dérivés non qualifiés de couverture portant sur des éléments opérationnels ainsi que des variations de valeur correspondant à la part inefficace du dérivé dans les cas de couverture portant sur des éléments opérationnels.

Les charges liées à l'environnement sont analysées en Note 28.4.

NOTE 8 RÉSULTAT FINANCIER

<i>(millions d'euros)</i>	2010	2009
Charge brute d'intérêts liée à l'endettement	(114)	(117)
Produits sur équivalents de trésorerie	19	12
Résultat sur instruments dérivés de taux	-	(1)
Produits et (charges) sur opérations financières	(49)	(18)
Charges d'actualisation	(152)	(143)
Rendement attendu sur fonds de retraite	79	67
Résultat de change	8	10
Résultat sur actifs disponibles à la vente	2	-
Autres	-	-
Résultat financier	(207)	(190)
<i>Dont :</i>		
Charges financières	(318)	(287)
Produits financiers	103	87
Résultat de change	8	10

Les charges d'actualisation sont principalement constituées du coût financier lié aux engagements de retraite et avantages assimilés (voir Note 27).

8.1 Charge brute d'intérêts liée à l'endettement

Cette rubrique correspond à la charge brute d'intérêts liée à la dette évaluée au coût amorti, comprenant les intérêts sur instruments dérivés de taux qualifiés de couverture de flux de trésorerie (voir Note 26.2).

8.2 Produits et charges sur opérations financières

Ces coûts correspondent essentiellement aux charges financières sur transactions courantes ainsi qu'aux charges liées à la dette non calculée selon la méthode du coût amorti.

En 2010, les produits et charges sur opérations financières incluent (37) millions d'euros relatifs aux opérations de refinancement dont (26) millions relatifs à la déqualification des swaps de couverture de taux suite au remboursement anticipé du « *Floating Rate Notes* » (Cf. Note 24).

NOTE 9 IMPÔT

La charge d'impôt comptabilisée s'analyse comme suit :

<i>(millions d'euros)</i>	2010	2009
Charge d'impôt exigible	(111)	(76)
Produit/(Charge) d'impôt différé	(17)	5
Charge d'impôt de l'exercice	(128)	(71)

Le rapprochement entre la charge théorique d'impôt au taux légal d'imposition en France et la charge réelle d'impôt après reclassement des activités abandonnées est le suivant :

<i>(millions d'euros)</i>	2010	2009
Résultat avant impôt	395	(30)
Taux légal d'imposition en France	34,43 %	34,43 %
Produit/(Charge) théorique d'impôt au taux légal France	(136)	10
Différentiel de taux d'imposition entre pays	15	7
Utilisation des actifs d'impôt différé antérieurement non reconnus	35	3
Retenues à la source	(13)	(3)
Autres impôts	(19)	(38)
Actifs d'impôt différé non reconnus	(9)	(48)
Différences permanentes	(1)	(2)
Charge d'impôt	(128)	(71)
Taux effectif d'impôt	32,4 %	(236,7 %)

La charge d'impôt correspond majoritairement à l'impôt constaté par les entités américaines, asiatiques, brésiliennes et allemandes.

La ligne Autres impôts regroupe notamment les provisions à caractère fiscal (voir Note 28.5).

La ligne Retenues à la source concerne principalement les retenues à la source sur dividendes.

S'agissant des actifs d'impôt différé relatifs aux groupes fiscaux français et britannique, la Direction n'a pas modifié son estimation de leur probabilité de récupération. En conséquence, leurs actifs d'impôt différé ont été constatés dans la limite du montant des impôts différés passifs de sorte que la position fiscale différée des groupes français et britannique demeure nulle.

NOTE 10 ACTIFS DÉTENUS EN VUE D'ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES**10.1 Résultat des activités abandonnées**

<i>(millions d'euros)</i>	2010	2009
Chiffre d'affaires	-	-
Autres produits de l'activité	-	1
Produits/(charges) nets opérationnels	8	(29)
Charges nettes financières	(4)	(3)
Résultat des activités abandonnées avant impôt et plus et moins values de cession	4	(31)
Plus (et moins) values de cession	-	-
Effet d'impôt	(9)	-
Résultat des activités abandonnées	(5)	(31)

Le résultat des activités abandonnées au 31 décembre 2010 se rattache à des cessions réalisées antérieurement à 2010.

Au 31 décembre 2009, le résultat des activités abandonnées se rattache à des cessions réalisées antérieurement à 2009, ainsi qu'à l'évolution défavorable du litige Innophos (Cf. Note 32).

10.2 Actifs détenus en vue d'être cédés et passifs liés

<i>(millions d'euros)</i>	2010	2009
Immobilisations corporelles	17	1
<i>Goodwill</i>	1	-
Immobilisations incorporelles	2	-
Stocks	13	-
Clients et autres débiteurs	3	2
Actifs détenus en vue d'être cédés	36	3
Autres passifs non courants	2	-
Fournisseurs et autres créditeurs	4	-
Passifs détenus en vue d'être cédés	6	-

Les actifs et passifs détenus en vue d'être cédés concernent principalement la cession des activités Salicyliques.

NOTE 11 RÉSULTAT PAR ACTION

Le nombre moyen d'actions en circulation avant dilution et après dilution est déterminé comme suit :

<i>(en nombre d'actions)</i>	2010	2009
Nombre d'actions en circulation au 1 ^{er} janvier	99 965 284	99 294 931
Émission d'actions liée à l'exercice d'options ⁽¹⁾ au paiement du dividende et à la conversion d'OCEANE	483 900	-
Émission d'actions liée à l'augmentation de capital du 17 août 2010	3 000 000	-
Variations d'actions d'autocontrôle	318 970	670 353
Nombre d'actions en circulation au 31 décembre	103 768 154	99 965 284
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au 31 décembre avant dilution	101 557 153	99 888 021
Attributions d'actions gratuites	1 176 097	785 924
Émission de stock-options	27 662	-
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au 31 décembre après dilution	102 760 912	100 673 945

(1) Voir Note 34.

En 2010, du fait du cours moyen annuel de l'action qui s'élève à 16,62 euros, tous les plans d'attribution d'actions gratuites sont dilutifs, de même que les plans d'options de souscription d'actions 2004 A et B. Tous les autres plans d'options de souscription ou d'achat d'actions sont relutifs.

Pour déterminer le nombre moyen d'actions en circulation après dilution, il n'a pas été tenu compte des actions potentielles relatives aux obligations convertibles émises en avril 2007, celles-ci étant relatives.

Les résultats par action de base et dilué sont déterminés comme suit :

<i>(millions d'euros)</i>	2010	2009
Résultat de la période des activités poursuivies revenant aux actionnaires de Rhodia S.A.	264	(101)
Résultat de la période des activités abandonnées revenant aux actionnaires de Rhodia S.A.	(5)	(31)
Résultat de la période revenant aux actionnaires de Rhodia S.A.	259	(132)
Résultat par action (en euros)		
Résultat par action des activités poursuivies – de base	2,60	(1,01)
Résultat par action des activités poursuivies – dilué	2,57	(1,01)
Résultat par action des activités abandonnées – de base	(0,05)	(0,31)
Résultat par action des activités abandonnées – dilué	(0,05)	(0,31)
Résultat par action – de base	2,55	(1,32)
Résultat par action – dilué	2,52	(1,32)

NOTES RELATIVES AU BILAN CONSOLIDÉ

Les flux de variation tels que présentés dans les notes relatives au bilan comprennent ceux ayant affecté les actifs et passifs détenus en vue d'être cédés jusqu'à leur classement sous ces rubriques distinctes

du bilan. Le flux net consécutif à ce classement est ensuite présenté sous la rubrique « Autres mouvements ».

NOTE 12 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(millions d'euros)	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Immobilisations en cours	Total
Exercice clos au 31 décembre 2010					
Au 1 ^{er} janvier 2010	102	214	1 017	125	1 458
Acquisitions et mises en service ⁽¹⁾	2	20	201	15	238
Cessions et mises hors service	(4)	-	(2)	-	(6)
Amortissements	(1)	(29)	(210)	-	(240)
Pertes de valeur	-	-	(1)	-	(1)
Variations de périmètre ⁽²⁾	(3)	9	20	5	31
Écart de conversion et autres mouvements ⁽³⁾	8	9	57	6	80
Au 31 décembre 2010	104	223	1 082	151	1 560
Valeur brute	145	786	4 329	151	5 411
Amortissement et pertes de valeur cumulés	(41)	(563)	(3 247)	-	(3 851)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2010	104	223	1 082	151	1 560

(1) Les mises en service des en-cours représentent 214 millions d'euros en 2010.

(2) Les variations de périmètre correspondent à l'acquisition Feixiang Chemicals (Cf. Note 13) ainsi qu'au reclassement en actifs détenus en vue d'être cédés des immobilisations corporelles relatives aux activités Salicyliques.

(3) L'écart de conversion généré au cours de l'exercice 2010 s'élève à 82 millions d'euros.

(millions d'euros)	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Immobilisations en cours	Total
Exercice clos au 31 décembre 2009					
Au 1 ^{er} janvier 2009	102	228	1 050	121	1 501
Acquisitions et mises en service ⁽¹⁾	1	9	130	(3)	137
Cessions et mises hors service	(1)	(2)	-	-	(3)
Amortissements	(3)	(34)	(210)	-	(247)
Pertes de valeur	-	-	(1)	-	(1)
Variations de périmètre ⁽²⁾	3	4	8	2	17
Écart de conversion et autres mouvements ⁽³⁾	-	9	40	5	54
Au 31 décembre 2009	102	214	1 017	125	1 458
Valeur brute	135	770	4 100	125	5 130
Amortissement et pertes de valeur cumulés	(33)	(556)	(3 083)	-	(3 672)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2009	102	214	1 017	125	1 458

(1) Les mises en service des en-cours représentent 130 millions d'euros en 2009.

(2) Les variations de périmètre correspondent essentiellement à l'acquisition de Mc Intyre Group Ltd, société de chimie produisant des tensioactifs de spécialités à partir des sites industriels implantés aux États-Unis et en Europe.

(3) L'écart de conversion généré au cours de l'exercice 2009 s'élève à 58 millions d'euros.

Les pertes de valeur constatées en 2009 et 2010 sont détaillées en Note 5 pour les immobilisations des activités poursuivies et en Note 10 pour les immobilisations classées comme détenues en vue d'être cédées.

Les immobilisations en location financement se composent comme suit :

<i>(millions d'euros)</i>	Terrains et constructions	Matériels et outillages	Total
Au 31 décembre 2010			
Valeur brute	7	26	33
Amortissements	(5)	(21)	(26)
Total immobilisations en location financement	2	5	7
Au 31 décembre 2009			
Valeur brute	5	26	31
Amortissements	(4)	(18)	(22)
Total immobilisations en location financement	1	8	9

NOTE 13 *GOODWILL*

13.1 Répartition sectorielle

<i>(millions d'euros)</i>	2010	2009
Polyamide	9	8
Novecare	335	132
Silcea	37	37
Acetow	3	3
Eco Services	36	34
Corporate & Divers	-	1
TOTAL	420	215

Le goodwill déterminé suite à l'acquisition de Feixiang Chemicals en Chine a été alloué à l'entreprise Novecare (Cf. Note 13.2).

La réorganisation de Rhodia au 1^{er} janvier 2011 n'entraînera pas de réallocation des goodwill.

13.2 Mouvements de l'exercice

<i>(millions d'euros)</i>	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette
Au 1^{er} janvier 2009	217	(20)	197
Acquisitions	22	-	22
Écart de conversion	(4)	-	(4)
Au 31 décembre 2009	235	(20)	215
Acquisitions	199	-	199
Autres mouvements	(1)	-	(1)
Écart de conversion	7	-	7
Au 31 décembre 2010	440	(20)	420

Acquisition Feixiang Chemicals

Le 30 novembre 2010, le groupe Rhodia a acquis 87,5 % de Feixiang Chemicals, société leader en Chine des amines de spécialités et des tensioactifs, l'ancien actionnaire majoritaire conservera 12,5 % pendant 2 ans.

Feixiang Chemicals est consolidé par intégration globale à 100 % depuis la date de prise de contrôle par le Groupe, soit le 30 novembre 2010, les 12,5 % étant analysés comme un paiement différé.

À la date d'acquisition, la contrepartie transférée initiale s'élevait à 339 millions d'euros, dont 289 millions d'euros effectivement

payés et 50 millions d'euros de dette au titre du paiement différé. Cette contrepartie a été allouée provisoirement aux actifs et passifs identifiables pour un montant net de 140 millions d'euros et au *goodwill* pour un montant de 199 millions d'euros. Ce *goodwill* n'est pas déductible fiscalement.

Le montant des frais d'acquisition constatés en Autres charges opérationnelles s'est élevé à (5) millions d'euros.

Les actifs nets acquis de Feixiang Chemicals au 30 novembre 2010 sont détaillés ci-dessous :

(millions d'euros)

Coût du regroupement d'entreprises (A) :	339
Actif net acquis à la juste valeur (B) :	140
Immobilisations corporelles	47
Immobilisations incorporelles	129
Stocks et en-cours	28
Autres actifs	77
Fournisseurs et autres passifs	(141)
Goodwill (A) – (B)	199

Le *goodwill* représente principalement :

- les synergies commerciales attendues résultant de la capacité du groupe à s'appuyer sur la position de leader de Feixiang Chemicals sur le marché asiatique pour se développer sur une zone en forte croissance ;
- les synergies de coûts provenant d'une meilleure intégration de la chaîne de production des surfactants aminés ;
- les bénéfices attendus des technologies et du savoir-faire.

Ce regroupement a été comptabilisé sur des bases provisoires, le montant affecté aux actifs et passifs identifiables acquis et à l'écart d'acquisition étant susceptibles d'être modifiés dans un délai d'un an à compter du 30 novembre 2010.

Depuis le 30 novembre, le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel de Feixiang Chemicals inclus dans le résultat global 2010 du Groupe ne sont pas matériels.

Les impacts sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel du Groupe si l'acquisition avait été réalisée au 1^{er} janvier 2010 auraient été respectivement une hausse de l'ordre de 200 millions d'euros et de l'ordre de 20 millions d'euros.

Perte de valeur

Aucune perte de valeur n'a été constatée en 2010 ni 2009 au vu des résultats des tests menés selon la méthodologie décrite en Note 2.9.

NOTE 14 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(millions d'euros)	Marques et brevets	Logiciels	Frais de développement	Autres ⁽⁴⁾	Total
Exercice clos au 31 décembre 2010					
Au 1 ^{er} janvier 2010	27	40	72	54	193
Acquisitions et mises en service ⁽¹⁾	-	9	19	8	36
Cessions et mises hors service	-	-	-	(3)	(3)
Amortissements	(4)	(18)	(11)	(3)	(36)
Variations de périmètre ⁽²⁾	37	-	(1)	91	127
Écart de conversion et autres mouvements ⁽³⁾	(1)	1	1	10	11
Au 31 décembre 2010	59	32	80	157	328
Valeur brute	101	215	107	183	606
Amortissements et pertes de valeur	(42)	(183)	(27)	(26)	(278)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2010	59	32	80	157	328

(1) Les mises en service des en-cours représentent 22 millions d'euros en 2010.

(2) Les variations de périmètre correspondent essentiellement à l'acquisition Feixiang Chemicals.

(3) Les autres mouvements incluent 5 millions d'euros au titre des quotas d'émission de gaz à effet de serre.

(4) À fin 2010, les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de Relations clientèles provenant des acquisitions Mc Intyre Group Ltd et Feixiang Chemicals, ainsi que 18 millions d'euros au titre des quotas de gaz à effet de serre à restituer.

(millions d'euros)	Marques et brevets	Logiciels	Frais de développement	Autres ⁽⁴⁾	Total
Exercice clos au 31 décembre 2009					
Au 1 ^{er} janvier 2009	18	53	64	46	181
Acquisitions et mises en service ⁽¹⁾	1	7	17	-	25
Pertes de valeur	-	-	(1)	-	(1)
Amortissements	(4)	(20)	(9)	(2)	(35)
Variations de périmètre ⁽²⁾	12	-	-	16	28
Écart de conversion et autres mouvements ⁽³⁾	-	-	1	(6)	(5)
Au 31 décembre 2009	27	40	72	54	193
Valeur brute	64	206	93	84	447
Amortissements et pertes de valeur	(37)	(166)	(21)	(30)	(254)
Valeur nette comptable 31 décembre 2009	27	40	72	54	193

(1) Les mises en service des en-cours représentent 7 millions d'euros en 2009.

(2) Les variations de périmètre correspondent à l'acquisition de Mc INTYRE Group Ltd, société de chimie produisant des tensioactifs de spécialités à partir des sites industriels implantés aux États-Unis et en Europe.

(3) Les autres mouvements incluent (4) millions d'euros au titre des quotas d'émission de gaz à effet de serre.

(4) Dont 13 millions d'euros à fin 2009 au titre des quotas de gaz à effet de serre à restituer.

NOTE 15 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les participations dans les entreprises associées s'analysent comme suit :

<i>(millions d'euros)</i>	Participations dans les entreprises associées		Quote-part dans le résultat des entreprises associées	
	2010	2009	2010	2009
GIE Osiris	8	9	(1)	-
ENERGO-STIL SP. Z O O	1	-	1	-
GIE Chimie Salindres	2	2	-	-
Qingdao Dongyue Rhodia Chemical Co Ltd	1	1	-	-
TOTAL	12	12	-	-

Données financières agrégées relatives aux principales entreprises associées :

<i>(millions d'euros)</i>	2010	2009
Total actif	104	83
Total Passif (hors capitaux propres)	72	53
Chiffre d'affaires	47	37
Résultat net	-	(2)

NOTE 16 PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES

La quote-part des actifs, passifs et des résultats des principales coentreprises s'analyse comme suit :

<i>(millions d'euros)</i>	2010	2009
Actifs non courants	250	174
Actifs courants	171	247
Total actif	421	421
Passifs non courants	79	82
Passifs courants	258	252
Capitaux propres	84	87
Total passif	421	421
Chiffre d'affaires	473	355
Autres revenus de l'activité	49	25
Résultat opérationnel	16	18
Résultat de l'exercice	7	6

NOTE 17 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

<i>(millions d'euros)</i>	2010	2009
Prêts et créances		
Valeur brute	141	142
Pertes de valeur	(31)	(35)
Valeur nette	110	107
Actifs financiers disponibles à la vente	24	10
Excédent sur retraites	1	1
TOTAL	135	118

Les actifs financiers non courants classés dans la catégorie prêts et créances se décomposent de la manière suivante :

- au 31 décembre 2010 : prêts pour 22 millions d'euros, dépôts et cautionnements pour 16 millions d'euros, et créances pour 72 millions d'euros ;

- au 31 décembre 2009 : prêts pour 28 millions d'euros, dépôts et cautionnements pour 14 millions d'euros, et créances pour 65 millions d'euros.

Les actifs disponibles à la vente sont des titres de participation de sociétés non consolidées, tels que détaillés ci-dessous :

<i>(millions d'euros)</i>	2010		2009	
	% de détention	Valeur	% de détention	Valeur
Exeltium	4,27 %	7	16,56 %	-
Eight 19 Limited	30 %	3	-	-
Autres (moins de 2 M€)	-	14	-	10
TOTAL	-	24	-	10

Le groupe Rhodia a souscrit à hauteur de 7 millions d'euros à l'augmentation de capital réalisée par la société Exeltium. Lors de cette opération, le Groupe a réduit son pourcentage d'intérêt dans cette société.

NOTE 18 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ

Les actifs et passifs non courants d'impôt différé s'analysent comme suit :

(millions d'euros)	2010	2009
Actifs d'impôt différé	168	170
Moins d'un an	22	22
Plus d'un an	146	148
Passifs d'impôt différé	(62)	(28)
Moins d'un an	(19)	(11)
Plus d'un an	(43)	(17)

Les impôts différés au bilan trouvent leur origine dans :

(millions d'euros)	Actif		Passif		Net	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Différence entre valeurs comptables et fiscales :						
• des immobilisations	15	12	(128)	(82)	(113)	(70)
• des engagements de retraites	54	52	-	-	54	52
• des provisions	104	94	(9)	(10)	95	84
• des instruments financiers dérivés	1	-	(3)	(9)	(2)	(9)
• des autres éléments	34	22	(42)	(27)	(8)	(5)
Déficits fiscaux reportables et crédits d'impôts	80	90	-	-	80	90
Impôt différé	288	270	(182)	(128)	106	142
Effet de la compensation	(120)	(100)	120	100	-	-
Impôt différé net	168	170	(62)	(28)	106	142

Au 31 décembre 2010, les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 1 389 millions d'euros et s'analysent comme suit :

- 884 millions d'euros de déficits fiscaux ordinaires reportables (936 millions d'euros au 31 décembre 2009) dont 820 millions d'euros de déficits indéfiniment reportables au titre des intégrations fiscales française et britannique ;
- 79 millions d'euros de déficits fiscaux non ordinaires imputables uniquement sur des opérations de cession d'actifs ;
- 426 millions d'euros générés par des différences entre les valeurs comptables et fiscales d'actifs et de passifs.

La quasi-totalité des sociétés françaises intégrées fiscalement faisant actuellement l'objet de contrôles fiscaux, une fraction des stocks de pertes reportables de l'intégration fiscale pourrait par conséquent être remise en cause par l'Administration.

À chaque arrêté comptable Rhodia apprécie par entité fiscale s'il est probable que l'entité disposera de bénéfices fiscaux lui permettant d'imputer ses actifs d'impôts différés ou de bénéficier de crédits d'impôt disponibles non reconnus. Pour apprécier cette probabilité, Rhodia considère notamment les résultats actuels et passés des entités fiscales, ainsi que les perspectives de bénéfices fiscaux. En cas de pertes récentes non liées à des éléments exceptionnels, Rhodia considère qu'il existe une présomption que les entités ne disposeront pas de bénéfices fiscaux futurs permettant l'utilisation de ces actifs ou crédits d'impôt. Cette approche a notamment conduit à ne pas reconnaître d'actifs nets d'impôt différé sur les groupes fiscaux français et britannique.

La variation des impôts différés nets inscrits au bilan s'analyse comme suit :

<i>(millions d'euros)</i>	Échéance de remboursement	
	À moins d'un an	À plus d'un an
Solde au 1^{er} janvier 2009	5	128
Mouvements constatés en autres éléments du résultat global	-	(8)
Mouvements constatés en résultat	3	2
Écarts de conversion et autres mouvements	3	9
Solde au 31 décembre 2009	11	131
Mouvements constatés en autres éléments du résultat global	-	5
Mouvements constatés en résultat	(10)	(16)
Variations de périmètre	-	(30)
Écarts de conversion et autres mouvements	2	13
Solde au 31 décembre 2010	3	103

Le détail des impôts différés constatés en résultat est présenté en Note 9 *Impôt*, et Note 10.2 *Résultat des activités abandonnées*.

Les mouvements sur impôt différé constatés en autres éléments du résultat global portent essentiellement sur des écarts actuariels et sur des couvertures de flux de trésorerie eux-mêmes constatés en autres éléments du résultat global (Cf. « B. État du résultat global »).

6

NOTE 19 STOCKS

<i>(millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009
Matières premières	280	230
En-cours	42	41
Produits finis	333	234
Total stocks bruts	655	505
Dépréciations	(28)	(30)
Total stocks nets	627	475

NOTE 20 CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

<i>(millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009
Clients	667	511
Clients autres activités	85	80
Total clients bruts	752	591
Dépréciations	(52)	(53)
Total clients	700	538
Personnel et organismes sociaux	3	3
État et collectivités	156	109
Débiteurs divers	68	65
Dépréciations	(17)	(23)
Total autres débiteurs	210	154
Total clients et autres débiteurs	910	692

NOTE 21 AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

<i>(millions d'euros)</i>	2010	2009
Actifs financiers évalués en juste valeur par le résultat	26	16
Prêts et créances	1	5
Actifs financiers disponibles à la vente	7	79
TOTAL	34	100

Les autres actifs financiers courants comprennent essentiellement des placements de trésorerie dont la maturité à l'origine excède 3 mois.

NOTE 22 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**22.1 Analyse par nature**

<i>(millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009
Disponibilités	178	122
Équivalents de trésorerie	604	569
TOTAL	782	691

Les équivalents de trésorerie se composent principalement de bons monétaires, de SICAV et de certificats de dépôt dont la maturité à l'acquisition est inférieure à 3 mois.

22.2 Tableau des flux de trésorerie consolidé

Au cours de l'exercice 2010, les activités abandonnées contribuent aux flux nets de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle à hauteur de (6) millions d'euros et aux flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement pour 1 million d'euros. Elles ne contribuent pas aux flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement.

En 2009, les activités abandonnées contribuent aux flux nets de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle à hauteur de (5) millions d'euros. Elles ne contribuent ni aux flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement, ni aux flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement.

Hors décaissement des frais liés aux opérations de financement, le montant des frais financiers payés nets des produits financiers encaissés (impact de la couverture de taux incluse) s'est élevé à 52 millions d'euros sur l'exercice 2010, contre 78 millions d'euros en 2009.

Le montant des impôts courants payés en 2010 s'élève à environ 69 millions d'euros, contre 54 millions d'euros en 2009.

La « trésorerie et équivalents de trésorerie » des entités acquises est de 19 millions d'euros en 2010, elle était de 2 millions d'euros en 2009.

NOTE 23 CAPITAUX PROPRES**23.1 Capital social et primes d'émission**

Le Conseil d'Administration du 29 mai 2010 a décidé la réduction du capital social par voie de réduction de la valeur nominale de l'action d'un montant total de 1 112 millions d'euros portant la valeur nominale de chacune des actions composant le capital social de 12 euros à 1 euro.

Au cours de l'exercice 2010, l'exercice d'options de souscription d'actions a donné lieu à l'émission de 75 492 actions et l'option pour le paiement du dividende en actions à 408 382 actions nouvelles.

Le 17 août 2010, suite à une décision du Conseil d'Administration du 28 avril 2010 de faire usage de l'autorisation de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société, tenue le même jour, la Société a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés par création de 3 millions d'actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune dégageant une prime d'émission de 34 millions d'euros après imputation des frais d'émission (Cf. Note 34).

Au 31 décembre 2010, le montant du capital social de Rhodia est de 104 570 968 euros, divisé en 104 570 968 actions de 1 euro de valeur nominale chacune.

23.2 Dividendes

Suite à la décision prise lors de l'assemblée générale des actionnaires du 28 avril 2010, un dividende de 25 millions d'euros a été versé aux actionnaires de Rhodia S.A. (0,25 euro/action) au titre de l'exercice 2009.

23.3 Réserve de conversion

La variation de la réserve de conversion part du Groupe au cours de l'exercice 2010 ressort à 100 millions d'euros, principalement liée à l'appréciation du dollar américain et du real brésilien par rapport à l'euro.

23.4 Actions propres

Suite à l'attribution des actions gratuites aux bénéficiaires des Plans 2008 B, le nombre d'actions propres est ramené à 802 814 au 31 décembre 2010.

23.5 Autres variations

Le 23 février 2010, le Conseil d'Administration a approuvé des nouveaux programmes d'attribution d'actions gratuites à 252 bénéficiaires (2 X 505 435 actions) sous conditions de performance de Rhodia et de présence des bénéficiaires (Cf. Note 34).

NOTE 24 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

24.1 Analyse des dettes financières par nature

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2010					
	Montants au coût amorti ⁽¹⁾	Valeurs de remboursement ⁽²⁾	Montants en juste valeur ⁽³⁾	Échéance	Taux effectifs avant couverture ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	
Lignes de crédit bilatérales	227	227	227	2011	4 % - 11%	
Cession de créances	66	66	66	2011	2,96 %	
Autres dettes	4	4	4	2011	< 5 %	
Autres obligations EUR	15	15	15	31/12/2011	Euribor 6M + 1,60%	
Intérêts courus non échus	26	26	26	-	-	
Sous-total court terme	338	338	338			
Obligations Senior 2006 EUR	227	229	229	15/10/2013	Euribor 3M + 2,75%	
Obligations Senior 2010 EUR	491	500	505	15/05/2018	7 %	
Obligations Senior 2010 USD	294	300	315	15/09/2020	6,875 %	
OCEANE	569	595	608	01/01/2014	6,29 %	
Lignes de crédit bilatérales	31	31	31	2012-2014	4 % - 11%	
Dettes de location financement	5	5	5	2012-2019	3,56 % à 11,25 %	
Autres dettes	55	55	55	2012-2018	< 5 %	
Sous-total long terme	1 672	1 715	1 748			
TOTAL	2 010	2 053	2 086			

(1) Le coût amorti de l'OCEANE s'entend après comptabilisation séparée en capitaux propres de l'option de conversion en actions pour un montant de 124 millions d'euros.

(2) Le montant indiqué pour l'OCEANE correspond au montant en principal hors prime de remboursement de 13,22 %.

(3) Les obligations Senior et l'OCEANE sont valorisées au cours du dernier jour de la période. La valeur de remboursement a été retenue pour les autres dettes financières.

(4) Taux d'intérêt effectif avant prise en compte des effets des couvertures.

(5) Les taux Libor/Euribor sont principalement à 1, 3 ou 6 mois.

Au 31 décembre 2009

(millions d'euros)	Montants au coût amorti ⁽¹⁾	Valeurs de remboursement ⁽²⁾	Montants en juste valeur ⁽³⁾	Échéance	Taux effectifs avant couverture ^{(4) (5)}
Obligations Senior 2004 USD	4	4	4	01/06/2010	10,25 %
Obligations Senior 2004 EUR	1	1	1	01/06/2010	10,50 %
Lignes de crédit bilatérales	91	91	91	2010	4 % - 9 %
Cession de créances	41	41	41	2010	3,62 %
Autres dettes	12	12	12	2010	< 7 %
Intérêts courus non échus	16	16	16	-	-
Sous-total court terme	165	165	165		
Obligations Senior 2006 EUR	1 021	1 035	966	15/10/2013	Euribor 3M + 2,75%
OCEANE	538	595	528	01/01/2014	6,29 %
Autres obligations EUR	15	15	15	31/12/2011	Euribor 6M + 1,60%
Lignes de crédit bilatérales	69	69	69	2011-2014	4 % - 9 %
Dettes de location financement	5	5	5	2012-2019	3,56 % à 11,25 %
Autres dettes	7	7	7	2011-2018	< 7 %
Sous-total long terme	1 655	1 726	1 590		
TOTAL	1 820	1 891	1 755		

(1) Le coût amorti de l'OCEANE s'entend après comptabilisation séparée en capitaux propres de l'option de conversion en actions pour un montant de 124 millions d'euros.

(2) Le montant indiqué pour l'OCEANE correspond au montant en principal hors prime de remboursement de 13,22 %.

(3) Les obligations Senior et l'OCEANE sont valorisées au cours du dernier jour de la période. La valeur de remboursement a été retenue pour les autres dettes financières.

(4) Taux d'intérêt effectif avant prise en compte des effets des couvertures.

(5) Les taux Libor/Euribor sont principalement à 1, 3 ou 6 mois.

24.2 Analyse des dettes financières par échéance

Au 31 décembre 2010

(millions d'euros)	2012	2013	2014	2015	Après 2015	Total
Obligations Senior 2006 EUR	-	227	-	-	-	227
Obligations Senior 2010 EUR	-	-	-	-	491	491
Obligations Senior 2010 USD	-	-	-	-	294	294
OCEANE	-	-	569	-	-	569
Lignes de crédit bilatérales	23	3	5	-	-	31
Dettes de location financement	1	2	2	-	-	5
Autres dettes	50	1	1	-	3	55
Sous-total long terme	74	233	577	-	788	1 672

Au 31 décembre 2009

(millions d'euros)	2011	2012	2013	2014	Après 2014	Total
Obligations Senior 2006 EUR	-	-	1 021	-	-	1 021
OCEANE	-	-	-	538	-	538
Autres obligations EUR	15	-	-	-	-	15
Lignes de crédit bilatérales	56	7	-	6	-	69
Dettes de location financement	-	1	2	1	1	5
Autres dettes	1	1	-	-	5	7
Sous-total long terme	72	9	1 023	545	6	1 655

24.3 Analyse des dettes financières par devises

(millions d'euros)	2010	2009
Euro	1 377	1 632
US Dollar	455	71
Yuan chinois	92	56
Real brésilien	69	56
Autres	17	5
Total dettes financières	2 010	1 820

24.4 Commentaires sur les financements

« Floating Rate Notes » et emprunts High Yield

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2010, Rhodia a étendu la maturité de sa dette en effectuant les opérations suivantes :

Rachat anticipé partiel du « Floating Rate Notes »

Cet emprunt obligataire de type « High Yield », le « Floating Rate Notes », a été émis pour un montant nominal de 1 100 millions d'euros au taux Euribor 3 mois + 2,75 % et à échéance au 15 octobre 2013. En 2008 et 2009, Rhodia a procédé au rachat anticipé d'une partie de ces obligations pour un montant nominal respectif de 33 et 32 millions d'euros, portant ainsi le nominal à 1 035 millions d'euros.

En 2010, Rhodia a poursuivi son action de rachat anticipé en mai et octobre pour des montants nominaux respectifs de 500 et 306 millions d'euros, portant ainsi le nominal de cet emprunt à 229 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Émissions de nouvelles obligations seniors

- « High Yield » 2018 : Émission en mai 2010, pour un montant principal total de 500 millions d'euros, de nouvelles obligations senior portant intérêt à 7 % et à échéance 15 mai 2018.
- « High Yield » 2020 : Émission en septembre 2010, pour un montant principal total de 400 millions de dollars (306 millions d'euros), de nouvelles obligations seniors portant intérêt à 6,875 % et à échéance 15 septembre 2020.

OCEANE

Les obligations à option de conversion et/ou d'échanges en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) d'un montant nominal de 595 millions d'euros, à échéance au 1^{er} janvier 2014 et portant intérêt à un taux annuel de 0,5 % ont été émises le 27 avril 2007. Le prix d'émission s'élevait à 48,1 euros par obligation. Les porteurs des OCEANES peuvent à tout moment exercer leur option de conversion avec une parité de 1,04 pour 1. Les OCEANES sont assorties d'une prime de remboursement de 13,22 %. Elles comprennent une option de rachat émetteur exerçable par Rhodia sous certaines conditions. Les valeurs de la composante dette et de la composante capitaux propres ont été déterminées lors de l'émission des obligations. La valeur au coût amorti de la composante dette a été calculée à l'aide d'un taux d'intérêt du marché pour un emprunt obligataire non convertible équivalent.

Ligne de crédit syndiquée

Une ligne de crédit revolving syndiquée multi-devises RCF (Multicurrency Revolving Credit and Guaranty Facility) d'un montant de 600 millions d'euros à échéance au 30 juin 2012 a été mise en place le 30 mars 2007.

Le taux d'intérêt applicable aux sommes empruntées correspond au taux de référence, selon la devise de l'emprunt, majoré de la marge applicable. La marge applicable est dégressive en fonction de l'amélioration du ratio financier mesurant l'endettement net consolidé rapporté à l'EBITDA ■ récurrent ajusté (« leverage »). Rhodia verse en outre une commission d'engagement correspondant à 45 % de la marge applicable selon le niveau de cette dernière. La ligne de crédit syndiquée est utilisable sous forme d'emprunts et/ou de cautions bancaires.

Rhodia a consenti des sûretés dans le cadre de la mise en place de cette ligne de crédit syndiquée. Ces sûretés sont constituées par le nantissement de titres de deux de ses filiales et le nantissement d'un prêt sécurisé d'une autre de ses filiales.

La ligne de crédit syndiquée comprend des clauses de remboursement anticipé parmi lesquelles le changement de contrôle de Rhodia ou l'adoption d'un plan de dissolution ou de liquidation de Rhodia.

Par ailleurs, la ligne de crédit syndiquée comporte des clauses de remboursement obligatoire ou d'annulation partielle en cas de cessions significatives d'actifs au-delà de certains seuils prévus au contrat et sous certaines conditions notamment relatives à l'utilisation des produits de cession.

Le maintien de la ligne de crédit syndiquée étant subordonné au respect de ratios financiers (« financial covenants ») testés semestriellement, dans le but de garantir sa liquidité jusqu'à son échéance le 30 juin 2012, Rhodia a procédé le 3 avril 2009 à la renégociation de ces ratios comme suit :

	Endettement net consolidé/EBITDA ■ récurrent ajusté	EBITDA ■ récurrent/Charges financières nettes
31/12/2010	3,50 : 1,0	3,40 : 1,0
30/06/2011	3,00 : 1,0	4,00 : 1,0
31/12/2011	3,00 : 1,0	4,00 : 1,0

Les agrégats servant au calcul des ratios tels que définis dans la ligne de crédit syndiquée sont les suivants :

- **l'endettement net consolidé** est défini comme la somme des emprunts et dettes financières courants et non courants majorée des garanties octroyées à des tiers relatives aux dettes financières des filiales non consolidées, diminuée de la trésorerie, équivalents de trésorerie et des autres actifs financiers courants ;
- **l'EBITDA[■] récurrent** est défini comme le résultat opérationnel avant dotation nette aux amortissements et pertes de valeurs, coûts de restructuration et autres charges et produits opérationnels ;
- **l'EBITDA[■] récurrent ajusté** est défini comme l'EBITDA[■] récurrent du Groupe majoré de l'EBITDA[■] récurrent des entités non consolidées dont la dette financière est garantie par le Groupe, *au prorata* du pourcentage de détention du Groupe ;
- **les charges financières nettes** sont définies comme la somme des intérêts relatifs aux emprunts et dettes financières courants et non courants, après capitalisation des frais financiers relatifs au financement de certains actifs et comptabilisés en coût d'acquisition de ces actifs, diminuée des produits financiers relatifs à la trésorerie, équivalents de trésorerie et autres actifs financiers courants.

Au 31 décembre 2010 et antérieurement, Rhodia a respecté tous les covenants applicables.

En 2010, la ligne de crédit syndiquée n'a été utilisée que pour des cautions bancaires. Le montant non utilisé au 31 décembre 2010 s'élève à 534 millions d'euros.

Programmes de cessions de créances

Rhodia dispose d'une autre source de financement constituée par la cession de certaines de ses créances, dans le cadre de deux programmes de titrisation en Europe et en Amérique du Nord, et d'un programme de cession de créances en Asie.

Au 31 décembre 2010, les montants de financement disponibles au travers de ces programmes de titrisation s'élèvent à 140 millions d'euros pour le programme pan-européen, 100 millions de dollars pour le programme nord-américain et 12 millions de dollars pour le programme asiatique.

Les programmes de titrisation ne comprennent pas de ratio de mesure de la performance financière de Rhodia (*covenants*) dont le non-respect constituerait une clause d'exigibilité anticipée. En revanche, les programmes de titrisation comprennent une clause d'exigibilité anticipée croisée (*cross acceleration*) dans le cas d'une exigibilité anticipée déclarée sous le RCF ou sous un autre financement de Rhodia S.A. d'un montant supérieur à 35 millions de dollars pour le programme américain et 35 millions d'euros pour le programme européen.

Au 31 décembre 2010, le montant du financement provenant des programmes de titrisation s'élève à 66 millions d'euros.

NOTE 25 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET CATÉGORIES COMPTABLES

31 décembre 2010

	Actifs/passifs évalués en juste valeur par le résultat		Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Dérivés qualifiés de couverture	Total valeur nette	
	Trading	Option de juste valeur					comptable	Juste valeur
(millions d'euros)								
Actifs financiers	49	808	31	811	-	41	1 740	1 740
Actifs financiers non courants ⁽¹⁾	-	-	24	110	-	-	134	134
Autres actifs financiers courants	-	26	7	1	-	-	34	34
Créances clients	-	-	-	700	-	-	700	700
Instruments dérivés	49	-	-	-	-	41	90	90
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	782	-	-	-	-	782	782
Actifs financiers courants	49	808	7	701	-	41	1 606	1 606
Passifs financiers	53	-	-	-	2 783	41	2 877	2 953
Emprunts et dettes financières	-	-	-	-	1 672	-	1 672	1 748
Passifs financiers non courants	-	-	-	-	1 672	-	1 672	1 748
Emprunts et dettes financières	-	-	-	-	338	-	338	338
Instruments dérivés	53	-	-	-	-	41	94	94
Dettes Fournisseurs	-	-	-	-	773	-	773	773
Passifs financiers courants	53	-	-	-	1 111	41	1 205	1 205

(1) Hors excédents sur retraites pour un montant de 1 million d'euros.

31 décembre 2009

(millions d'euros)	Actifs/passifs évalués en juste valeur par le résultat		Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Dérivés qualifiés de couverture	Total valeur nette comptable	Juste valeur
	Trading	Option de juste valeur						
Actifs financiers	62	707	89	650	-	51	1 559	1 559
Actifs financiers non courants ⁽¹⁾	-	-	10	107	-	-	117	117
Autres actifs financiers courants	-	16	79	5	-	-	100	100
Créances clients	-	-	-	538	-	-	538	538
Instruments dérivés	62	-	-	-	-	51	113	113
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	691	-	-	-	-	691	691
Actifs financiers courants	62	707	79	543	-	51	1 442	1 442
Passifs financiers	74	-	-	-	2 440	41	2 555	2 491
Emprunts et dettes financières	-	-	-	-	1 655	-	1 655	1 591
Passifs financiers non courants	-	-	-	-	1 655	-	1 655	1 591
Emprunts et dettes financières	-	-	-	-	165	-	165	165
Instruments dérivés	74	-	-	-	-	41	115	115
Dettes Fournisseurs	-	-	-	-	620	-	620	620
Passifs financiers courants	74	-	-	-	785	41	900	900

(1) Hors excédents sur retraites pour un montant de 1 million d'euros.

Le tableau ci-après analyse les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, selon leur méthode d'évaluation. Les différents niveaux sont définis ainsi :

- niveau 1 : juste valeur évaluée à l'aide de prix cotés (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;

- niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs »), autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ;
- niveau 3 : juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs ») qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (« inputs » non observables).

31 décembre 2010

	Cotation (niveau 1)	Modèle (niveau 2)	Modèle (niveau 3)	Total
Actifs financiers	872	18	39	929
Actifs financiers non courants	-	-	24	24
Autres actifs financiers courants	33	-	-	33
Instruments dérivés	57	18	15	90
Trésorerie et équivalents de trésorerie	782	-	-	782
Passifs financiers	33	53	8	94
Instruments dérivés	33	53	8	94

31 décembre 2009

	Cotation (niveau 1)	Modèle (niveau 2)	Modèle (niveau 3)	Total
Actifs financiers	852	35	22	909
Actifs financiers non courants	-	-	10	10
Autres actifs financiers courants	95	-	-	95
Instruments dérivés	66	35	12	113
Trésorerie et équivalents de trésorerie	691	-	-	691
Passifs financiers	39	58	18	115
Instruments dérivés	39	58	18	115

La meilleure indication de juste valeur d'un contrat est le prix qui serait convenu entre un acheteur et un vendeur libre de contracter et opérant aux conditions de marché. En date de négociation, il s'agit généralement du prix de transaction. Par la suite, l'évaluation du contrat doit être fondée sur des données de marché observables qui fournissent l'indication la plus fiable de la juste valeur d'un instrument financier.

La juste valeur des dérivés est déterminée de la façon suivante :

- les *swaps* de taux sont valorisés à partir de l'actualisation des flux contractuels ;
- les produits optionnels sont valorisés à partir de modèles de valorisation (type Black & Scholes) utilisant des cotations publiées sur un marché actif et/ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers ;
- les contrats de change à terme ont été évalués par actualisation du différentiel de flux de trésorerie futurs ;

- les instruments dérivés « carbone » (CER[■] et EUA[■]) et de matières premières sont valorisés de la façon suivante :

- produits négociés sur des marchés organisés (*futures*) : utilisation des cotations de marché,
- produits négociés de gré à gré (*swap, forward*) : actualisation des flux futurs,
- produits optionnels : utilisation de modèles mathématiques.

La juste valeur des emprunts obligataires correspond à la dernière cotation du marché.

La juste valeur des dettes fournisseurs et créances clients correspond à la valeur comptable au bilan. En effet, l'actualisation des flux de trésorerie des « Dettes fournisseurs » et « Créances clients » présente un impact non significatif sur leur juste valeur lié aux faibles délais de paiement et de règlement appliqués.

NOTE 26 GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Rhodia est exposé aux risques de marché par ses opérations commerciales et financières. Cette exposition est principalement liée aux fluctuations des cours de change, des taux d'intérêt, des prix des matières premières et des instruments « carbone ».

26.1 Instruments dérivés

Rhodia détient au 31 décembre 2010 des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie et d'autres non qualifiés de couverture. Les instruments dérivés sont inscrits au bilan pour leur juste valeur pour les montants suivants :

(millions d'euros)	Notes	Au 31 décembre 2010		Au 31 décembre 2009	
		Actifs courants	Passifs courants	Actifs courants	Passifs courants
Instruments de taux d'intérêt	26.2	-	20	-	29
Instruments de change	26.3	18	33	35	29
Instruments sur commodités	26.4	8	5	-	10
Instruments « carbone »	26.5	64	36	78	47
TOTAL		90	94	113	115

26.2 Gestion du risque de taux d'intérêt

L'exposition de Rhodia au risque de taux d'intérêt provient essentiellement de son endettement financier net et de son portefeuille de dérivés de taux.

Le Groupe suit mensuellement l'évolution de son exposition au risque de variation des taux d'intérêt et couvre spécifiquement les principaux

emprunts à taux variable à l'aide de swaps de taux d'intérêt ou de produits d'options de taux (*caps*).

Gestion des taux fixes/taux variables

La décomposition de la dette nette telle que définie par le Groupe et répartie entre taux fixe et taux variable, sans tenir compte du portefeuille de dérivés, est la suivante :

(millions d'euros)	2010	2009
Taux variable	526	1 204
Taux fixe	1 458	600
Emprunts et dettes financières hors intérêts courus non échus	1 984	1 804
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(782)	(691)
Autres actifs financiers courants	(34)	(100)
Intérêts courus non échus à payer	26	16
Endettement financier net	1 194	1 029

Afin de se prémunir d'une hausse des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable, Rhodia a souscrit des contrats d'échange de taux et des *caps* dont le montant résiduel au 31 décembre 2010 est de 229 millions d'euros. Ces instruments dérivés font l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

La répartition de la dette du Groupe entre taux fixe et taux variable tenant compte des dérivés qualifiés de couverture est la suivante :

(millions d'euros)	2010	2009
Taux variable	297	183
Taux variable plafonné (<i>cap</i>)	229	300
Taux fixe	1 458	1 321
Emprunts et dettes financières hors intérêts courus non échus	1 984	1 804

Au 31 décembre 2010, le taux moyen de la dette à taux fixe s'élève à environ 6,7 %, contre 6,1 % au 31 décembre 2009.

Analyse de sensibilité des flux d'intérêts

L'analyse de sensibilité sur les flux d'intérêts pour les instruments à taux variable a été déterminée en tenant compte de l'ensemble des flux variables des instruments non dérivés et des instruments dérivés. L'analyse est réalisée en supposant que les montants de dettes et d'instruments financiers au bilan au 31 décembre 2010 et 2009 restent constants sur une année. Pour les besoins de

cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes.

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une augmentation (diminution) des capitaux propres et du résultat (avant effet d'impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous.

	2010				2009			
	Résultat		Réserves de couverture*		Résultat		Réserves de couverture*	
	Hausse de 100bp	Baisse de 100bp	Hausse de 100bp	Baisse de 100bp	Hausse de 100bp	Baisse de 100bp	Hausse de 100bp	Baisse de 100bp
<i>millions d'euros (hors impôt)</i>								
Dettes à taux variable	(5)	5	-	-	(12)	12	-	-
Dérivés de taux qualifiés de couverture	-	-	4	(5)	9	(6)	20	(21)
Équivalents de trésorerie	8	(8)	-	-	6	(6)	-	-
TOTAL	3	(3)	4	(5)	3	-	20	(21)

* Correspond à la variation de juste valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie suite à une variation instantanée des taux d'intérêt.

Analyse des opérations sur les dérivés de taux**Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie**

Au 31 décembre 2010, les contrats d'échange de taux et d'options (*caps*) couvrent les obligations à taux variable émises en octobre 2006. Les montants notionnels de ces contrats et leurs justes valeurs sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

		2010			2009			
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	Juste valeur	Nominal total	Juste valeur
Devises EUR								
Swap de taux	Prêteur TV	-	229	-	229	(7)	735	(27)
Cap	Achat	229	-	-	229	-	300	(1)
TOTAL		229	229	-	(7)	1 035	(28)	

Les variations de juste valeur des dérivés de taux considérés comme efficaces sont comptabilisées dans les capitaux propres au poste de « Réserve de couverture ». Pour les options de taux (*caps*), seule la valeur intrinsèque de l'option est considérée comme une couverture efficace, la valeur temps est considérée comme inefficace dès l'origine de la couverture.

La part inefficace des couvertures de flux de trésorerie n'a pas généré d'impact significatif au cours de l'exercice 2010 et a généré une perte de 1 million d'euros au cours de l'exercice 2009.

Les déqualifications d'instruments de couverture effectuées au cours de l'exercice 2010 à la suite des opérations de refinancement ont généré une charge de (26) millions d'euros.

Les flux contractuels associés aux *swaps* de taux sont payés de façon simultanée aux flux contractuels des emprunts à taux variable et le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

Les variations de la réserve de couverture pour les instruments dérivés de taux sur les exercices 2010 et 2009 sont présentées dans le tableau suivant :

<i>millions d'euros (hors impôt)</i>	2010	2009
Montant inscrit au 1 ^{er} janvier	(24)	(13)
Montant transféré en résultat ⁽¹⁾	38	15
Montant inscrit directement en réserve de couverture	(21)	(26)
Montant inscrit au 31 décembre	(7)	(24)

(1) La contrepartie résultat est incluse dans la rubrique « Charge brute d'intérêts liée à l'endettement » et « Produits et charges sur opérations financières ».

Dérivés non qualifiés de couverture

Au 31 décembre 2010, Rhodia détient des contrats d'échange de taux non qualifiés de couverture présentés dans le tableau suivant :

<i>(millions d'euros)</i>		2010				2009		
Devises EUR		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	Juste valeur	Nominal total	Juste valeur
Swap de taux	Prêteur TV	509	12	-	521	(1)	28	(1)
	Prêteur TF	500	2	-	502	(12)	3	-
TOTAL						(13)		(1)

Ces instruments dérivés de taux non qualifiés de couverture n'ont pas généré de résultat significatif au cours de l'exercice 2010, ils avaient dégagé une perte de (1) million d'euros en 2009.

Analyse de sensibilité des flux d'intérêts

Une variation instantanée de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture n'aurait pas d'impact significatif sur le résultat, les autres variables étant supposées rester constantes.

26.3 Gestion du risque de change

Une partie significative des actifs, passifs, charges et produits de Rhodia est libellée en devises autres que l'euro, principalement le dollar américain, le real brésilien et, dans une moindre mesure, la livre sterling. Les variations de ces devises contre l'euro peuvent avoir un impact significatif sur la situation financière de Rhodia et sur ses résultats.

La politique de Rhodia consiste à limiter son exposition aux fluctuations à court terme des taux de change en calculant tous les jours son exposition nette aux devises étrangères dans ses transactions, comprenant à la fois les ventes et les achats, et en utilisant des instruments financiers dérivés pour réduire une telle exposition. Les principaux instruments dérivés utilisés par Rhodia sont des contrats de change à terme d'une durée inférieure à un an.

Les instruments financiers détenus par Rhodia, sensibles au risque de variation des cours de change, se composent d'instruments monétaires (créances et dettes) libellés en devises et de dérivés de change non qualifiés comptablement de couverture.

Au 31 décembre 2010, l'exposition au risque de change du bilan de Rhodia (hors dérivés de change qualifiés de couverture) sur les principales devises se décompose comme suit :

<i>(millions d'euros)</i>	31 décembre 2010				31 décembre 2009			
	USD	AUD	EUR*	JPY	USD	GBP	EUR *	JPY
Créances et (dettes) financières	(117)	(33)	(62)	(1)	(96)	17	(35)	2
Créances et (dettes) commerciales	188	-	23	17	189	(25)	2	6
Contrats de change	(47)	33	31	(15)	(103)	12	22	(9)
Exposition nette	24	-	(8)	1	(10)	4	(11)	(1)

* Position de change en euros des entités dont la devise fonctionnelle est différente de l'euro.

Analyse de sensibilité au risque de change

Au 31 décembre 2010, une variation instantanée de 10 % de l'euro par rapport aux devises, aurait, à raison des actifs et passifs inscrits

au bilan, un impact non significatif sur le résultat de change. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, et en particulier les taux d'intérêt, sont supposées rester constantes.

<i>(millions d'euros)</i>	31 décembre 2010				31 décembre 2009			
	USD	AUD	EUR	JPY	USD	GBP	EUR	JPY
Devise d'exposition								
Hausse de 10 % de l'euro contre les devises	(2)	-	(1)	-	1	-	(1)	-
Baisse de 10 % de l'euro contre les devises	2	-	1	-	(1)	-	1	-

Portefeuille de dérivés de change non qualifiés de couverture

Les montants nominaux ainsi que les justes valeurs des contrats d'achats et ventes à terme de devises autres que l'euro et des options de change sont détaillés ci-dessous :

<i>(millions d'euros)</i>	Devises	2010		2009	
		Nominal	Juste valeur	Nominal	Juste valeur
Achats à terme	USD	170	(1)	88	1
	GBP	14	-	23	-
	JPY	54	-	45	(1)
	BRL	9	-	9	-
	Autres	129	1	90	1
Total		376	-	255	1
Ventes à terme	USD	217	-	191	1
	GBP	43	1	11	-
	JPY	69	(3)	54	1
	BRL	12	-	26	-
	Autres	96	-	95	(3)
Total		437	(2)	377	(1)
Achats call à barrières	USD	33			
TOTAL			(2)		

Les achats et ventes à terme de devises sont contractés par Rhodia S.A. dans le but de couvrir les prêts et emprunts intra-groupes ainsi que les flux d'exploitation en devises.

Les variations de juste valeur des instruments de change non qualifiés de couverture sont enregistrées en résultat de change.

Portefeuille de dérivés de change qualifiés de couverture de flux de trésorerie

Les montants nominaux ainsi que les justes valeurs des contrats d'achats et de ventes à terme de devises qualifiés de couverture de flux de trésorerie sont détaillés ci-dessous :

(millions d'euros)	Devises	2010		2009	
		Nominal	Juste valeur	Nominal	Juste valeur
Achats à terme	USD	-	-	4	-
	GBP	5	-	-	-
	JPY	-	-	9	(1)
	BRL	134	-	137	-
	KRW	52	-	-	-
Total		191	-	150	(1)
Ventes à terme	USD	230	6	243	12
	JPY	92	(24)	93	(6)
Total		322	(18)	336	6
Achats call	USD	14	-	58	1
	BRL	20	3	-	-
Total		34	3	58	1
Ventes call	USD	39	-	-	-
Achats put	USD	64	2	-	-
Ventes put	BRL	19	-	-	-
TOTAL			(13)		6

Dans le cadre de la couverture des opérations commerciales courantes de Rhodia, des couvertures de change de transactions futures sont régulièrement mises en place. Au 31 décembre 2010, la variation de la juste valeur de ces contrats de change à terme considérée comme efficace est comptabilisée dans les capitaux

propres au poste de « Réserve de couverture » pour un montant de 18 millions d'euros.

Les variations de la réserve de couverture pour les instruments dérivés de change sur les derniers exercices sont présentées dans le tableau suivant :

millions d'euros (hors impôt)	2010	2009
Montant inscrit au 1 ^{er} janvier	(2)	(44)
Montant transféré en résultat ⁽¹⁾	7	4
Montant inscrit directement en réserve de couverture	(23)	38
Montant inscrit au 31 décembre	(18)	(2)

(1) Montant comptabilisé en chiffre d'affaires et en autres produits et charges opérationnels.

Au cours de l'exercice 2010, aucune couverture de chiffre d'affaires n'a été déqualifiée. En 2009, les déqualifications avaient généré une charge de (7) millions d'euros.

La part non efficace des couvertures de flux de trésorerie a généré un gain financier de 10 millions d'euros en 2010 et de 11 millions d'euros en 2009.

Les flux contractuels associés aux ventes à terme de devises et les flux des transactions commerciales futures couvertes sont simultanés ; le montant inscrit en capitaux propres au titre de la couverture est transféré en résultat à la date où la transaction commerciale est comptabilisée au compte de résultat.

Analyse de sensibilité des dérivés de change qualifiés de couverture de flux de trésorerie

Le tableau suivant présente l'impact (avant effet d'impôt) d'une variation instantanée de plus ou moins 10 % de l'euro contre toutes devises.

<i>millions d'euros (hors impôt)</i>	Dépréciation de l'euro de 10 %		Appréciation de l'euro de 10 %	
	Réserve de couverture augmentation (diminution)	Résultat gain (perte)	Réserve de couverture augmentation (diminution)	Résultat gain (perte)
31/12/2010	(16)	-	13	-
31/12/2009	(22)	-	18	-

Le tableau suivant présente l'impact (avant effet d'impôt) d'une variation instantanée de plus ou moins 10 % du real contre dollar.

<i>millions d'euros (hors impôt)</i>	Dépréciation du real de 10 %		Appréciation du real de 10 %	
	Réserve de couverture augmentation (diminution)	Résultat gain (perte)	Réserve de couverture augmentation (diminution)	Résultat gain (perte)
31/12/2010	(12)	-	13	-
31/12/2009	(13)	-	11	-

26.4 Gestion du risque de variation du prix des commodités

L'exposition au risque de variation de prix des commodités de Rhodia résulte essentiellement des achats de matières premières pétrochimiques et de gaz naturel.

Rhodia peut couvrir ces risques en utilisant des *swaps*, des options ou des achats à terme (fermes ou indexés) en fonction de ses anticipations de marché et de l'évolution attendue de ses prix d'achat contractuels.

Au 31 décembre 2010, Rhodia détient des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie, dont la juste valeur est inscrite au bilan de Rhodia pour moins d'un million d'euros à l'actif et au passif (1 million d'euros au passif au 31 décembre 2009). La juste valeur des instruments non qualifiés de couverture est inscrite au bilan pour un montant de 8 millions d'euros à l'actif et 5 millions d'euros au passif (9 millions d'euros au passif au 31 décembre 2009).

Les variations de la réserve de couverture pour les instruments dérivés sur commodités sur les exercices 2010 et 2009 sont présentées dans le tableau suivant :

<i>millions d'euros (hors impôt)</i>	2010	2009
Montant inscrit au 1 ^{er} janvier	(1)	(14)
Montant transféré en résultat ⁽¹⁾	1	15
Montant inscrit directement en réserve de couverture	-	(2)
Montant inscrit au 31 décembre	-	(1)

(1) Montant comptabilisé en Coût des ventes.

Analyse de sensibilité des instruments dérivés

Le tableau suivant présente l'impact (avant effet d'impôt) d'une variation instantanée de plus ou moins 10 % des prix des commodités.

<i>millions d'euros (hors impôt)</i>	Augmentation des prix de 10 %		Diminution des prix de 10 %	
	Réserve de couverture augmentation (diminution)	Résultat gain (perte)	Réserve de couverture Augmentation (diminution)	Résultat gain (perte)
31/12/2010	-	(5)	-	6
31/12/2009	(1)	-	1	-

26.5 Gestion du risque instruments Carbone (EUA[■]/CER[■])

Couvertures des ventes futures de CER[■] produits

Rhodia couvre son risque de variation du prix des ventes futures de CER[■] (certificats de réduction d'émission de CO₂[■]) en effectuant principalement des ventes à terme de CER[■], par l'intermédiaire de la société Orbeo détenue à 50 % en partenariat avec la Société Générale.

Au 31 décembre 2010, Rhodia a vendu à terme des CER[■] avec garantie de livraison pour un montant notionnel d'environ 119 millions

d'euros (131 millions d'euros au 31 décembre 2009). Ces dérivés bénéficient d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

La juste valeur de ces ventes à terme de CER[■] est inscrite au bilan de Rhodia pour 28 millions d'euros à l'actif (45 millions d'euros au 31 décembre 2009) et 7 millions d'euros au passif (11 millions d'euros au 31 décembre 2009).

Les variations de la réserve de couverture pour les instruments dérivés sur carbone sur les derniers exercices sont présentées dans le tableau suivant :

millions d'euros (hors impôt)	2010	2009
Montant inscrit au 1 ^{er} janvier	33	22
Montant transféré en résultat ⁽¹⁾	(29)	(12)
Montant inscrit directement en réserve de couverture	17	23
Montant inscrit au 31 décembre	21	33

(1) Montant comptabilisé en chiffre d'affaires.

Autres activités d'Orbeo

De plus, Orbeo effectue des opérations de négoce et d'arbitrage pour compte propre. Au 31 décembre 2010, les justes valeurs des dérivés contractés par Orbeo dans ce cadre sont inscrites au bilan de Rhodia pour 36 millions d'euros à l'actif et 29 millions d'euros au passif (pour 33 millions d'euros à l'actif et 36 millions d'euros au passif au 31 décembre 2009). Ces dérivés ont généré une perte

de 2 millions d'euros au cours de l'exercice 2010 (l'impact n'était pas significatif en 2009).

Analyse de sensibilité des instruments dérivés sur EUA[■]/CER[■]

Le tableau suivant présente l'impact (avant effet d'impôt) d'une variation instantanée de plus ou moins 10 % des prix des instruments Carbone :

millions d'euros (hors impôt)	Augmentation des prix de 10 %		Diminution des prix de 10 %	
	Réserve de couverture augmentation (diminution)	Résultat gain (perte)	Réserve de couverture augmentation (diminution)	Résultat gain (perte)
31/12/2010	(10)	-	10	-
31/12/2009	(10)	1	9	(1)

26.6 Risque de crédit

Les actifs financiers qui génèrent potentiellement pour Rhodia un risque de crédit sont essentiellement :

- les placements de trésorerie ;
- les instruments dérivés ;
- les créances clients ;
- les prêts accordés.

L'exposition maximale des actifs financiers au risque de crédit correspond à leur valeur nette comptable (voir Note 25).

Placements de trésorerie et instruments dérivés

Rhodia réalise ses placements de trésorerie et conclut ses contrats de taux ou de devises avec des banques ou des institutions financières dont les notations S&P et MOODY'S sont toutes dans la catégorie *Investment Grade*. La concentration des placements de trésorerie au sein d'un même établissement financier n'excède pas 40 %.

Par ailleurs, la majorité de ces transactions, ainsi que celles présentant une maturité supérieure à un an, sont réalisées avec des contreparties dont les notations attribuées par ces agences sont égales ou supérieures à respectivement A- et A1 (notation au 31 décembre 2010).

Créances clients

L'exposition au risque de crédit dépend principalement des caractéristiques individuelles des clients, notamment du risque de défaillance du client et le risque pays.

Le portefeuille clients de Rhodia est très diversifié avec plus de 10 000 clients et peu concentré (les 30 plus gros clients du Groupe représentant moins d'un tiers du chiffre d'affaires du Groupe).

Rhodia vend exclusivement à des entreprises industrielles ou à des distributeurs dont la grande majorité est issue du secteur privé.

La majeure partie des clients de Rhodia sont des clients récurrents, le chiffre d'affaires sur des nouveaux clients représentant environ 5 %.

La Direction Financière de Rhodia a mis en place une organisation et des procédures de gestion du risque client. Dans chaque pays d'implantation de Rhodia, une équipe financière (*credit management*) est en charge de l'analyse et de la prévention du risque de crédit client, ainsi que du recouvrement.

Des procédures de gestion du risque clients ont été établies au niveau du Groupe :

a) Classes de risque et lignes de crédit :

Une classe de risque et une ligne de crédit sont affectées pour chaque client :

- la classe de risque est déterminée par une méthode de *scoring* dont les critères sont la taille, la rentabilité et l'endettement du client ;
- la ligne de crédit est évaluée par le *credit management* qui est fonction de la classe de risque du client, d'une analyse financière du client et/ou d'une notation externe.

b) Garantie des lignes de crédit :

Rhodia garantit partiellement son chiffre d'affaires par une police d'assurance crédit, utilisée pour couvrir son exposition financière sur ses clients majeurs :

- les agréments octroyés par l'assureur permettent de garantir en totalité ou partiellement les lignes de crédit définies par le *credit management* ;
- à l'exportation, si les ventes ne peuvent pas être assurées, le *credit management* peut décider si nécessaire de les garantir par des crédits documentaires ou des lettres de crédit ;
- les Conditions Générales de Vente de Rhodia stipulent une clause de réserve de propriété, afin qu'en cas d'impayés le Groupe dispose de sûreté.

c) Gestion des dépassements de ligne de crédit et des créances échues :

- les systèmes informatiques sont paramétrés afin de signaler systématiquement la survenance d'un dépassement de ligne de crédit et d'un échu ;
- un dépassement de ligne de crédit ou une créance échue génèrent systématiquement le blocage dans les systèmes informatiques de toute nouvelle commande client ;
- seule la fonction *Credit Management* est autorisée à accepter la confirmation d'une nouvelle commande à un client dont la ligne de crédit est dépassée ou dont une créance est échue.

Les créances commerciales sont dépréciées individuellement si la probabilité de ne pas les recouvrer totalement ou partiellement est importante.

Balance âgée des créances clients

(millions d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Non échus	682	513
Échus dont :	70	78
<i>depuis moins de 30 jours</i>	16	15
<i>depuis 30 à 180 jours</i>	4	3
<i>depuis plus de 180 jours</i>	50	60
Provisions	(52)	(53)
TOTAL	700	538

Autres débiteurs

Les actifs financiers du poste « États et collectivités » ne présentent pas par nature de risque de crédit majeur.

Les autres postes sont essentiellement liés à des opérations non récurrentes faisant l'objet d'un suivi individualisé.

26.7 Risque de liquidité

Flux de trésorerie liés aux passifs financiers par échéance

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels des passifs financiers comprenant les flux d'intérêts :

(millions d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	12 mois ou moins	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés	2 783	3 462	1 194	149	1 106	1 013
Obligations émises non garanties	1 027	1 561	80	66	405	1 010
OCEANE ⁽¹⁾	569	683	3	3	677	-
Cession de créances	66	70	70	-	-	-
Lignes de crédit bilatérales	258	284	238	29	17	-
Dettes de location financement	5	6	-	1	5	-
Intérêts courus non échus	26	26	26	-	-	-
Dettes fournisseurs	773	773	773	-	-	-
Autres dettes	59	59	4	50	2	3
Passifs financiers dérivés	94	94	44	29	21	-
Dont Instruments dérivés de change	33	33	13	5	15	-
Décaissements	33	33	13	5	15	-
Encaissements	-	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers	2 877	3 556	1 238	178	1 127	1 013

(1) Hypothèse de non-conversion de l'OCEANE.

Gestion du risque de liquidité

Rhodia limite son exposition au risque de liquidité en centralisant les liquidités générées par ses filiales afin d'en mesurer régulièrement le montant et de les rendre rapidement utilisables. Les excédents de trésorerie sont placés en priorité auprès de Rhodia S.A. ainsi qu'au Brésil. Le Groupe utilise son système de *cash pooling* pour gérer puis placer de manière liquide les excédents de trésorerie disponibles.

De plus, Rhodia assure un suivi régulier de sa liquidité et dispose de ressources lui permettant de faire face à d'éventuelles obligations financières significatives.

Au 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009, la position de liquidité se décompose comme suit :

(millions d'euros)	2010	2009
Autres actifs financiers courants liquides	8	84
Ligne de crédit non tirée	534	543
Trésorerie et équivalents de trésorerie	782	691
Position de liquidité	1 324	1 318

Au 31 décembre 2010, Rhodia dispose, grâce à son crédit syndiqué (« RCF »), de 534 millions d'euros de ligne de crédit non tirée et immédiatement disponible.

La faculté de Rhodia d'accorder des sûretés et des garanties financières lui confère la capacité de lever de nouveaux financements en cas de nécessité, et si les conditions de marché le permettent.

Enfin, Rhodia effectue une surveillance régulière des marchés financiers afin d'identifier des opportunités de refinancement de ses emprunts obligataires. Ainsi, en 2010, le Groupe a réalisé deux opérations de refinancement. Au deuxième trimestre, un premier emprunt obligataire a permis de lever 500 millions d'euros, à un

taux annuel fixe de 7 %, à échéance 2018. Un second emprunt obligataire a été émis au troisième trimestre pour un montant de 400 millions de dollars, à un taux annuel fixe de 6,875 %, à échéance 2020. Le Groupe a affecté l'intégralité du produit net de ces deux opérations au remboursement partiel de son emprunt obligataire à échéance 2013, d'un montant de 1,1 milliard d'euros à l'origine.

Réalisées avec succès, ces opérations ont permis au Groupe d'allonger le profil de maturité de sa dette à des conditions financières satisfaisantes. La maturité moyenne de la dette obligataire de Rhodia au 31 décembre 2010 s'élève ainsi à 5 ans et demi contre près de 4 ans au 31 décembre 2009.

26.8 Gestion du capital

Afin de maintenir une structure financière satisfaisante et de gérer le niveau de son endettement par rapport à la rentabilité de son exploitation, Rhodia utilise le ratio dette nette/EBITDA[■] récurrent.

La dette nette est définie comme la somme des dettes à long terme, des emprunts à court terme et de la portion courante des dettes à long terme diminuée de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des autres actifs financiers courants.

NOTE 27 RETRAITES ET AVANTAGES ASSIMILÉS

Le montant des obligations comptabilisées au bilan s'analyse comme suit :

(millions d'euros)	2010	2009
Obligations inscrites au passif du bilan :		
Retraite	1 430	1 482
Autres avantages accordés aux salariés	80	71
TOTAL	1 510	1 553
Dont :		
Non courant	1 419	1 459
Courant	91	94
Charges comptabilisées en résultat :		
Retraite	77	76
Autres avantages accordés aux salariés	14	7
TOTAL	91	83

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des obligations relevant de régimes à prestations définies sont les suivantes :

	2010			2009		
	France	États-Unis	Royaume-Uni	France	États-Unis	Royaume-Uni
Taux d'actualisation	4,50 %	5,00 %	5,40 %	4,50 %	5,50 %	5,70 %
Taux d'augmentation des salaires	3,50 %	3,00 %	3,80 %	3,50 %	3,00 %	4,00 %
Taux d'augmentation des pensions retraites	2,00 %	n/a	3,30 %	2,00 %	n/a	3,50 %
Table de mortalité	TGH 05 et TGF 05 (Insee 2004/2006)	RP 2000 Combined	114 % PCA00 104 % PCA00	TGH 05 et TGF 05 (Insee 2004/2006)	RP 2000 Combined	114 % PCA00 104 % PCA00

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité reposent sur des données provenant de statistiques publiées et de données historiques pour chaque pays.

Les hypothèses de probabilité de maintien du personnel dans le Groupe, d'évolutions salariales ainsi que l'hypothèse de départ à la retraite variant entre 60 et 67 ans sont déterminées selon les pays et les législations applicables.

Sensibilité des engagements aux hypothèses actuarielles

En cas de hausse ou de baisse des taux d'actualisation, la valeur actualisée des obligations au 31 décembre 2010 et le coût des services rendus en 2010, s'établiraient comme suit :

(millions d'euros)	Taux 31 décembre 2010	- 50 points de base	+ 50 points de base
Valeur actualisée des obligations	2 711	2 883	2 556
Coût des services rendus	23	25	21

La sensibilité à la variation de 50 points de base du taux de rendement des actifs n'est pas significative sur la composante du résultat « rendement attendu des actifs de couverture ».

La variation de 100 points de base sur les taux d'évolution des coûts médicaux présumés, aurait un effet négligeable, tant sur les

composantes du résultat (coût des services rendus et coût financier), que sur l'obligation cumulée au titre des prestations postérieures à l'emploi relatives aux coûts médicaux (1 million d'euros).

Les taux d'évolution des coûts médicaux s'élèvent à 8,5 % aux États-Unis et à 6 % au Royaume-Uni.

Rendement des actifs

Les actifs des régimes sont composés comme suit :

(en pourcentage)	2010	2009
Actions	36 %	36 %
Obligations	37 %	37 %
Liabilities Driven Investments ⁽¹⁾	14 %	22 %
Fonds diversifiés ⁽²⁾	9 %	4 %
Biens immobiliers	3 %	-
Autres	1 %	1 %

(1) Portefeuille obligataire (principalement à taux variable) complété de swaps de taux d'intérêt et d'inflation, structuré de manière à reproduire l'exposition des obligations de retraite aux variations de ces taux, dans l'objectif de réduire la volatilité du déficit.

(2) Fonds peu corrélés au marché action, investis dans des actifs largement diversifiés : actions et obligations convertibles, obligations à haut rendement, hedge funds, private equity, matières premières, marchés émergents, infrastructures, immobilier, devises.

Les actifs de régime ne comprennent pas d'instruments financiers propres à Rhodia ou de biens immobiliers occupés par le Groupe.

Les taux de rendement attendus sont déterminés en fonction de l'allocation des actifs et des projections anticipées de rendement compte tenu des évolutions passées.

	Au 31 décembre 2010			Au 31 décembre 2009		
	France	États-Unis	Royaume-Uni	France	États-Unis	Royaume-Uni
Rendement attendu des fonds	n/a	7,00 %	6,23 %	n/a	7,00 %	6,44 %

En France, les engagements de retraite ne font pas l'objet de couverture par la constitution de fonds dédiés. Les prestations versées sont en totalité financées par Rhodia.

27.1 Retraite

Description des engagements dans le cadre des régimes à prestations définies

Les engagements de retraite ont pour nature le versement de retraites, de compléments de retraites et d'indemnités de départ à la retraite. Les engagements correspondants concernent principalement les effectifs employés ou retraités aux États-Unis, au Royaume-Uni et en France. Ces trois pays représentent 90 % des engagements totaux du Groupe.

En France, ces engagements comprennent principalement les indemnités de départ à la retraite, un régime fermé à prestations définies « IRP RP » et un régime d'Allocation de Retraite Supplémentaire « ARS ». Les principales caractéristiques de ces régimes sont les suivantes :

- le régime « IRP RP » bénéficie à l'ensemble des salariés et anciens salariés participant au régime avant sa fermeture. Il offre une garantie de ressources globales exprimée par rapport au salaire de fin d'activité, il a cessé d'être applicable au cours des années 1970 ;
- le régime ARS bénéficie aux cadres. Il fixe un niveau de prestation indépendamment de l'évolution des prestations des régimes obligatoires. Il est soumis à des conditions de niveau de rémunération de fin de carrière, d'âge de départ et d'ancienneté

dans le Groupe. Ce régime est complété pour les dirigeants en fonction de droits potentiels au titre de régimes spécifiques à cette catégorie.

Aux États-Unis, ils sont principalement liés aux plans suivants :

- le plan « *Pension Equity Plan* » permettant l'acquisition de capitaux croissants selon les tranches d'âge. Ce plan a été fermé en 2003. Il a été remplacé par un plan à cotisations définies ;
- le plan « *Hourly Plan* » prévoyant l'acquisition d'un pourcentage de salaire par année de service (résultant de négociations syndicales) ;
- les plans « *Restoration Plan* » et « *Senior Executive Retirement Plan* » couvrant la partie du salaire dépassant les limites du « *Pension Equity Plan* » ou octroyant des garanties spécifiques à un nombre très limité de cadres supérieurs.

Au Royaume-Uni, il existe principalement un plan à prestations définies ouvrant droit à l'acquisition d'une fraction de salaire par année de services. Ce plan a été fermé en 2003 et a été remplacé par un plan à cotisations définies. Ce dernier prévoit un taux de cotisation croissant selon les tranches d'âge.

Une évaluation actuarielle des engagements à prestations définies est effectuée au minimum chaque année à la date de clôture par des actuaires indépendants.

Obligations inscrites au bilan

Les obligations comptabilisées au bilan s'analysent comme suit :

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Valeur actualisée des obligations non financées	1 107	1 139	1 005	975	969
Valeur actualisée des obligations financées	1 514	1 406	1 092	1 423	1 551
Valeur actualisée des obligations totales	2 621	2 545	2 097	2 398	2 520
Juste valeur des actifs des régimes	(1 185)	(1 064)	(946)	(1 234)	(1 287)
Valeur nette des obligations	1 436	1 481	1 151	1 164	1 233
Coût des services passés non comptabilisés	(7)	(8)	-	(3)	(4)
Actifs non reconnus en application des règles de plafonnement	-	8	16	-	3
Valeur actualisée de l'obligation comptabilisée	1 429	1 481	1 167	1 161	1 232
Montant au bilan :					
Actif	1	1	1	-	1
Passif	1 430	1 482	1 168	1 161	1 233

En France, l'accord du 6 novembre 2009 a revu à la hausse les barèmes des indemnités de fin de carrière de la Convention Collective Nationale de la Chimie.

Le coût des services passés non encore amortis lié à cette modification de régime s'élève au 31 décembre 2010 à 7 millions d'euros, contre 8 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Au Brésil, l'excédent de régime de 8 millions d'euros n'était pas reconnu en 2009 suite à l'application des règles de plafonnement des actifs de couverture. En 2010, le régime concerné ne présente plus d'excédent.

Analyse de la valeur actualisée de l'obligation comptabilisée

La valeur actualisée des obligations et la juste valeur des actifs s'analysent comme suit :

(millions d'euros)	2010	2009
Valeur actualisée des obligations à l'ouverture de l'exercice	2 545	2 097
Coût des services rendus	18	15
Coût financier	138	129
Prestations payées	(150)	(146)
Contributions des salariés	1	1
Coût des services passés	-	8
Écarts actuariels	(1)	368
Écarts de conversion	73	74
Passifs classés comme détenus en vue d'être cédés ⁽¹⁾	(2)	-
Effet des réductions et liquidations	(1)	(1)
Valeur actualisée des obligations à la clôture de l'exercice	2 621	2 545
Juste valeur des actifs des régimes à l'ouverture	1 064	946
Rendement attendu des actifs du régime	79	67
Écarts actuariels sur le rendement des fonds	31	22
Contributions de l'employeur	39	37
Contributions des salariés	1	1
Prestations payées	(87)	(84)
Écarts de conversion	58	75
Juste valeur des actifs des régimes à la clôture	1 185	1 064
Valeur actualisée de l'obligation	1 436	1 481
Coût des services passés non reconnus	(7)	(8)
Actif non reconnu en application des règles de plafonnement	-	8
Valeur actualisée de l'obligation comptabilisée	1 429	1 481

(1) Activités Salicyliques.

La valeur actualisée de l'obligation correspond à la différence entre la valeur actualisée des obligations et la juste valeur des actifs des régimes.

La répartition des obligations et des actifs par Zone géographique s'analyse comme suit :

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2010			Au 31 décembre 2009		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Valeur actualisée de l'obligation	953	1 668	2 621	980	1 565	2 545
Juste valeur des actifs du régime	-	(1 185)	(1 185)	-	(1 064)	(1 064)
TOTAL	953	483	1 436	980	501	1 481

Le rendement réel des actifs s'est élevé pour les exercices 2009 et 2010 respectivement à 89 millions d'euros et 110 millions d'euros. Le rendement attendu était de 67 millions d'euros pour 2009 et de 79 millions d'euros pour 2010. Des écarts actuariels ont été constatés pour la différence entre ces montants, soit 22 millions d'euros pour 2009 et 31 millions d'euros pour 2010.

Le montant décaissé par le Groupe au titre des régimes de retraites à prestations définies correspond aux prestations payées aux employés

(150 millions d'euros en 2010 contre 146 millions en 2009), aux contributions de Rhodia aux fonds (39 millions d'euros en 2010 contre 37 millions en 2009), déduction faite des prestations payées directement par ces fonds (87 millions d'euros en 2010 contre 84 millions en 2009). Ce montant s'est élevé à 102 millions d'euros en 2010 et à 99 millions d'euros en 2009. Il est estimé à une centaine de millions d'euros au titre de l'exercice 2011.

Charge de l'exercice

La charge de l'exercice relative aux engagements de retraite s'analyse comme suit :

(millions d'euros)	2010	2009
Coût des services rendus	18	15
Coût financier	138	129
Rendement attendu des actifs du régime	(79)	(67)
Amortissement du coût des services passés	1	-
Effet des réductions ou liquidations	(1)	(1)
Charge (produit) comptabilisé(e) en résultat	77	76

Le coût des services rendus est comptabilisé en résultat opérationnel par destination. Le coût financier et le rendement attendu des actifs de régime ont été respectivement comptabilisés en « Charges financières » et « Produits financiers ».

Les écarts actuariels relatifs aux engagements de retraite comptabilisés dans l'état du résultat global sont les suivants :

(millions d'euros)	2010	2009	2008	2007	2006
Pertes et gains actuariels ⁽¹⁾	(32)	346	49	7	41
Application des règles de plafonnement	(9)	(8)	16	(3)	11
TOTAL	(41)	338	65	4	52
(1) Dont :					
Écart d'expérience sur l'évaluation des obligations – Perte (Gain)	(36)	10	62	28	3
Écart d'expérience sur l'évaluation des actifs des régimes – Perte (Gain)	(31)	(22)	109	1	(41)

27.2 Autres avantages accordés au personnel**Description des engagements et hypothèses actuarielles**

Les autres avantages accordés au personnel sont principalement composés de gratifications liées à l'ancienneté ainsi que d'autres

avantages postérieurs à l'emploi des salariés employés en France, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Les obligations résultant de régimes à prestations définies ont été évaluées selon des méthodes, des hypothèses et une fréquence de calcul identiques à celles retenues pour des régimes de retraite.

Obligations inscrites au bilan

Le montant de l'obligation nette inscrite au passif du bilan s'analyse comme suit :

(million d'euros)	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Valeur nette de l'obligation non financée	81	71	80	85	90
Valeur actualisée de l'obligation financée	9	6	5	7	8
Valeur actualisée de l'obligation	90	77	85	92	98
Juste valeur des actifs des régimes	(8)	(6)	(5)	(7)	(6)
Valeur actuelle nette de l'obligation	82	71	80	85	92
Coût des services passés non comptabilisés	(2)	-	-	-	-
Obligation comptabilisée au passif	80	71	80	85	92

Le 30 juin 2010, Rhodia a signé un accord portant sur la pénibilité. Il s'agit d'un plan de cessation anticipée d'activité, basé sur l'adhésion volontaire. Ce dispositif prendra fin le 31 décembre 2011.

Le coût des services passés non encore amortis lié à cet accord s'élève au 31 décembre 2010 à 2 millions d'euros.

Analyse de la valeur actualisée de l'obligation comptabilisée au passif du bilan

L'obligation nette inscrite au passif s'analyse comme suit :

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009
Valeur actualisée des obligations à l'ouverture	77	85
Coût des services rendus	5	5
Coût financier	4	5
Prestations payées	(8)	(10)
Coût des services passés	5	(5)
Écarts actuariels	5	(4)
Écarts de conversion	3	2
Effet des réductions et des liquidations	(1)	(1)
Valeur actualisée des obligations à la clôture	90	77
Juste valeur des actifs des régimes à l'ouverture	6	5
Contributions de l'employeur	1	1
Prestations payées	-	(1)
Écarts de conversion	1	1
Juste valeur des actifs des régimes à la clôture	8	6
Valeur actuelle nette de l'obligation	82	71
Coût des services passés non reconnus	(2)	-
Valeur actualisée de l'obligation inscrite au passif du bilan	80	71

Le montant décaissé par le Groupe s'est élevé à 9 millions d'euros en 2010, contre 10 millions en 2009. Il est estimé à une dizaine de millions d'euros au titre de l'exercice 2011.

Charge de l'exercice

Le montant de la charge comptabilisée en résultat se compose comme suit :

(millions d'euros)	2010	2009
Coût des services rendus	5	5
Coût financier	4	5
Écarts actuariels	3	3
Amortissement du coût des services passés non reconnus	3	(5)
Effet des réductions et des liquidations	(1)	(1)
Charge (Produit) comptabilisé(e) au compte de résultat	14	7

NOTE 28 PROVISIONS

28.1 Analyse par nature

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2010			Au 31 décembre 2009		
	À plus d'un an	À moins d'un an	Total	À plus d'un an	À moins d'un an	Total
Restructuration	5	16	21	8	41	49
Environnement	225	46	271	194	45	239
Autres Provisions pour risques et charges	195	70	265	168	74	242
TOTAL	425	132	557	370	160	530

28.2 Variations de l'exercice

(millions d'euros)	1 ^{er} janvier 2010	Dotation nette	Utilisation	Écarts de conversion	Autres mouvements	31 décembre 2010
Restructuration	49	-	(29)	1	-	21
Environnement	239	45	(29)	16	-	271
Autres Provisions pour risques et charges	242	33	(26)	14	2	265
TOTAL	530	78	(84)	31	2	557

28.3 Restructuration

Les provisions pour restructuration couvrent les frais suivants :

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009
Frais de personnel	12	29
Autres frais	9	20
TOTAL	21	49

Les frais de personnel comprennent les coûts induits par les diverses mesures de départ mises en place, y compris certaines mesures de mise en préretraite. Les plans mis en place comprennent des mesures de départ qui sont soit volontaires, c'est-à-dire sur proposition de l'employeur et sur acceptation du salarié, soit involontaires, c'est-à-dire à la seule initiative de l'employeur.

Les mesures dites de départ involontaire sont provisionnées dès l'annonce officielle par la Direction aux instances représentatives du personnel concernées par le plan détaillé de mise en œuvre de ces mesures.

Variations de l'exercice 2010

Les nouvelles mesures représentent en 2010 un coût total estimé de 10 millions d'euros lié à la fermeture du site de Valencia de l'entreprise Acetow au Venezuela, ainsi qu'à la décision de transférer les activités tensioactifs de spécialités de Leeds à Halifax (Novecare). La fermeture de l'unité de production de Valencia se traduit également par une dépréciation d'actifs courants et non courants pour un total de 4 millions d'euros.

Par ailleurs, la réestimation des plans antérieurs est essentiellement le reflet de la révision des provisions constituées lors des exercices précédents en France, en Italie, au Royaume-Uni et aux États-Unis au titre en particulier des activités Polyamide, Novecare et Salicyliques.

Les utilisations de provisions relatives aux frais de personnel et à la fermeture des sites représentent (29) millions d'euros

essentiellement liés à l'arrêt d'activités industrielles sur les sites de Ceriano, Valencia, Saint-Fons et Roussillon ainsi qu'aux plans d'amélioration de la productivité en France, en Allemagne, aux États-Unis et au Brésil, mais également dans les Fonctions support en Europe.

Variations de l'exercice 2009

Les nouvelles mesures de 2009 représentent un coût total estimé de 24 millions d'euros et correspondent aux plans d'amélioration de la compétitivité lancés sur les entreprises Polyamide, Silcea et Novecare, ainsi que sur les Fonctions support et les activités Salicyliques. En France, les plans concernent principalement les sites industriels de Belle-Étoile, Valence, Melle, Chalampé et Saint-Fons Chimie ainsi que les Fonctions support, pour un total de 14 millions d'euros. À l'étranger les nouvelles mesures sont liées à la fermeture de deux sites en Asie (Ruohai et Ambarnath), ainsi qu'à diverses mesures d'amélioration de la productivité principalement en Amérique du Nord, au Brésil et au Royaume-Uni, tant sur des sites industriels que dans les Fonctions administratives et commerciales, pour un total de 10 millions d'euros. Sur ce total, 4 millions concernent des mesures lancées aux États-Unis et 2 millions concernent le Brésil.

Les utilisations de provisions relatives aux frais de personnel et à la fermeture des sites représentent (37) millions d'euros essentiellement liés à l'arrêt des activités industrielles sur les sites de Ceriano, Ambarnath, Mulhouse, Avonmouth et Roussillon ainsi qu'aux plans d'amélioration de la productivité aux États-Unis et au Brésil, mais également dans les Fonctions support en Europe.

28.4 Environnement

Rhodia évalue de manière périodique l'ensemble de ses passifs environnementaux et les moyens de les traiter. Comme indiqué en Note 2.19, la provision est calculée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les taux d'actualisation utilisés au 31 décembre 2010 sont déterminés par zone géographique sur la base de taux d'intérêt sans risque (obligation d'État) déflatés observés sur des maturités correspondant aux durées probables de remédiation des sites.

	5 ans	10 ans	20 ans
France	-	1,30 %	-
Europe (Hors Royaume-Uni et France)	0,90 %	-	-
Royaume-Uni	0,20 %	-	2,10 %
États-Unis	-	1,30 %	-
Brésil	-	5,80 %	5,80 %

Au 31 décembre 2010, les provisions liées à l'environnement s'élevaient à 271 millions d'euros contre 239 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Les principales provisions par zone sont les suivantes :

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009
Amérique du Sud	112	87
France	87	83
Amérique du Nord	40	39
Royaume-Uni	24	21
Europe (hors France et Royaume-Uni)	8	9
Total provisions liées à l'environnement	271	239

La Zone Amérique du Sud couvre essentiellement les sites situés au Brésil, notamment les sites de Cubatão, Paulinia et Santo Andre.

La France couvre essentiellement les sites de La Rochelle, Thann, Watrelos, Mulhouse, Pont de Claix, Lille et plusieurs anciens sites miniers (Nancy, Sain Bel, Chizeuil).

La Zone Amérique du Nord couvre principalement les sites situés aux États-Unis, notamment les sites de Silverbow, New Brunswick, Dalton, Charleston, Morrisville et Dominguez.

Le Royaume-Uni couvre essentiellement les sites de Staveley, Whitehaven, Oldbury Rattlechain et Halifax.

Les provisions concernent pour l'essentiel des activités ou des sites arrêtés, parfois même avant la création de Rhodia.

Variation de l'exercice 2010

Une dotation nette de 45 millions d'euros a été comptabilisée et s'analyse comme suit :

- 32 millions d'euros correspondant principalement à des compléments de provisions au Brésil (18 millions d'euros) sur les sites de Cubatão, Santo André et Paulinia, en France sur les sites de La Rochelle, Pont de Claix, Chizeuil, Watrelos et Mulhouse, au Royaume-Uni sur le site d'Oldbury Rattlechain, en Allemagne sur le site de Rottweil, aux États-Unis sur les sites de Silverbow et Dominguez et en Suisse sur le site de Widnau ;

- 6 millions d'euros rattachés au changement d'hypothèse de taux d'actualisation ;
- et 7 millions d'euros de dotations correspondant à l'actualisation financière.

Les utilisations de provisions se sont élevées à (29) millions d'euros et ont concerné principalement :

- les sites de Cubatão, Paulinia et Santo André au Brésil pour respectivement (10), (1) et (1) millions d'euros ;
- en France le site de La Rochelle pour (1,5) million d'euros, Pont de Claix, Watrelos et Mulhouse pour (1) million d'euros chacun ;
- en Europe (hors France) le site de Widnau pour (2) millions d'euros et celui de Castiglione pour (1) million d'euros ;
- aux États-Unis, le site de New Brunswick pour (1,5) million d'euros et Silverbow pour (1) million d'euros.

Variation de l'exercice 2009

Une dotation nette de 39 millions d'euros a été comptabilisée et s'analyse comme suit :

- 33 millions d'euros correspondant principalement à des compléments de provisions au Brésil pour le site de Cubatão, en Italie pour le site de Castiglione, en France sur les sites de La Rochelle, Pont de Claix, Nancy et Mulhouse, en Europe (hors France) sur les sites de Widnau et Emmenweid et aux États-Unis sur le site de Silverbow ;

- et 6 millions d'euros de dotations correspondant à l'actualisation financière.

Les utilisations de provisions se sont élevées à (24) millions d'euros et ont concerné principalement :

- le site de Cubatão au Brésil pour (9) millions d'euros ;
- en France les sites de La Rochelle et Mulhouse pour chacun (2) millions d'euros et Wattrelos pour (1) million d'euros ;
- en Europe (hors France) sur le site de Widnau pour (1) million d'euros ;
- Silverbow et New Brunswick aux États-Unis pour (1) million d'euros chacun.

Passifs éventuels environnementaux et réestimations

Sur la base des informations disponibles, la Direction de Rhodia estime qu'il n'y a pas de passifs environnementaux probables autres que ceux provisionnés au 31 décembre 2010. Cependant, Rhodia pourrait être amené à supporter de nouvelles dépenses si les textes, lois, réglementations ou leurs interprétations, étaient amenés à évoluer.

Les passifs éventuels, sans prise en compte d'une actualisation financière, estimés à 181 millions d'euros au 31 décembre 2009

ont évolué au 31 décembre 2010 s'élevant à 197 millions d'euros, augmentation essentiellement liée au site de La Rochelle en France pour la réestimation du coût prévisionnel de l'éventuelle entrée de déchets ou matières dans un futur centre de stockage destiné aux produits radifères et graphites, et au site de Cubatão au Brésil pour la réestimation des coûts au titre de l'obligation éventuelle d'incinérer des déchets hors site. Hormis l'impact de ces deux sites, les passifs éventuels n'ont pas significativement évolué depuis le 31 décembre 2009.

Outre les sites de La Rochelle et de Cubatão, les passifs éventuels concernent principalement le site de Pont de Claix en France pour le confinement éventuel d'une décharge interne et le traitement éventuel de zones de pollution, ainsi que le site de Silverbow (Montana, États-Unis) au titre de l'obligation éventuelle d'incinérer des déchets hors site.

28.5 Autres provisions

Les autres provisions concernent pour l'essentiel des litiges fiscaux et des risques et frais provisionnés sur des activités cédées ou en cours de cession.

La variation sur 2010 est notamment liée à la réestimation par Rhodia de certains risques fiscaux (Cf. Note 9).

NOTE 29 FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009
Fournisseurs d'exploitation	751	603
Fournisseurs d'immobilisations	22	17
Personnel et organismes sociaux	201	158
État et collectivités ⁽¹⁾	86	71
Charges à payer	11	8
Autres	42	30
TOTAL	1 113	887

(1) À fin décembre 2010, le poste « État et collectivités » comprend une dette au titre des quotas de CO₂ à restituer pour un montant de 18 millions d'euros (13 millions d'euros à fin décembre 2009).

NOTE 30 CONTRATS DE LOCATION

30.1 Contrats de location simple

Les (charges) et produits comptabilisés au titre des contrats de location simple sur les exercices 2010 et 2009 se décomposent comme suit :

(millions d'euros)	2010	2009
Loyers minimaux	(31)	(34)
Loyers de sous-location	2	2
TOTAL	(29)	(32)

Les paiements futurs minimaux relatifs aux contrats de location simple s'analysent comme suit :

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009
À moins d'un an	34	30
De un à cinq ans	64	71
À plus de cinq ans	22	34
TOTAL	120	135

30.2 Contrats de location financement

La réconciliation entre le montant des loyers futurs des contrats de location financement et leur valeur actualisée est la suivante :

(millions d'euros)	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Au 31 décembre 2010				
Loyers minimaux futurs	-	6	-	6
Intérêts	-	(1)	-	(1)
Loyers minimaux futurs hors intérêts	-	5	-	5

(millions d'euros)	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Au 31 décembre 2009				
Loyers minimaux futurs	-	5	1	6
Intérêts	-	(1)	-	(1)
Loyers minimaux futurs hors intérêts	-	4	1	5

NOTE 31 ENGAGEMENTS HORS BILAN ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de leur activité normale, certaines sociétés opérationnelles du Groupe ont souscrit des contrats à long terme dont certains intègrent des clauses de *take-or-pay* par lesquels elles s'engagent à acheter de manière ferme, et les tiers concernés à leur livrer de manière ferme, des quantités déterminées de gaz, d'électricité ou de vapeur ainsi que les services associés, ainsi que de matières premières. Ces contrats ont été documentés comme étant en dehors du champ d'application d'IAS 39.

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009
Engagements liés aux activités opérationnelles		
Engagements d'achats fermes et irrévocables de matières premières	2 470	2 205
Biens	1 642	1 556
Énergie ⁽¹⁾	828	649
Engagements d'investissement	85	33
Commandes fermes pour l'acquisition d'actifs industriels	85	33
Garanties données ⁽²⁾	66	57
Approvisionnement & Acheminement	42	31
Maintien des sites d'exploitation	24	26
Actifs donnés en nantissement	30	34
Actifs non financiers	2	2
Actifs financiers	28	32
TOTAL DES ENGAGEMENTS	2 651	2 329

(1) Les engagements d'achats d'énergie comprennent notamment le contrat Exeltium conclut pour un engagement total de 4,3TWh sur une durée de 20 ans.

(2) Via la ligne de crédit revolving syndiquée multidevises RCF (Cf. Note 24.4).

Au 31 décembre 2010, le Groupe n'a pas donné d'engagement significatif lié à son périmètre ou à son financement, autre que ceux identifiés dans les autres notes des états financiers.

NOTE 32 LITIGES**32.1 Procédures judiciaires et d'arbitrage**

Rhodia est impliqué dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives dans le cadre de l'exercice normal de son activité. Ces procédures sont principalement initiées par les acquéreurs d'activités antérieurement cédées par Rhodia ou relatives à des réclamations environnementales ou des actions en responsabilité civile du fait de produits chimiques commercialisés. Rhodia fait, en outre, l'objet de certaines demandes et actions en justice qui dépassent le cadre du cours ordinaire de son activité et dont les plus significatives sont résumées ci-après dans la présente section.

Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être raisonnablement estimé. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation par Rhodia du niveau de risque au cas par cas et dépend notamment de l'appréciation par Rhodia du bien-fondé des demandes, du stade d'avancement des procédures et des arguments de défense de Rhodia, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation du risque.

Par ailleurs, certaines filiales américaines du Groupe encourent une responsabilité potentielle au titre des lois US *Federal Superfund* et des réglementations environnementales américaines. Étant donné la nature des procédures engagées, le nombre de plaignants, le volume de déchets en cause et les provisions existantes, Rhodia estime cependant que ces réclamations n'entraîneront pas de coûts significatifs pour le Groupe et ne se traduiront pas par un niveau de provision significatif supplémentaire.

Enfin, Rhodia estime qu'il n'existe aucun litige ou fait exceptionnel qui, pris isolément ou avec les autres, pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur son activité, sa situation financière ou son résultat, autres que ceux détaillés dans la présente section.

Contentieux avec certains actionnaires

Deux procédures introduites en janvier 2004 devant le Tribunal de commerce de Paris par certains actionnaires, ont fait l'objet de décision de sursis à statuer :

- une action *ut singuli* met en cause Aventis (devenue Sanofi-Aventis) et certains des membres du Conseil d'Administration de la Société à l'époque des faits allégués. Elle porte sur les conditions d'acquisition par Rhodia d'Albright & Wilson. Les requérants réclament le versement à titre compensatoire d'une indemnité de 925 millions d'euros au bénéfice de la Société en réparation du préjudice qu'elle aurait subi. Un sursis à statuer a été prononcé dans cette procédure le 27 janvier 2006 ;
- l'autre action met en cause Aventis (devenue sanofi-aventis) et certains des membres du Conseil d'Administration de la Société et des Commissaires aux comptes à l'époque des faits

allégués, ainsi que la Société à titre subsidiaire. Elle porte sur le caractère prétendu inexact et trompeur des informations rendues publiques par la Société en 2001 et jusqu'au 29 janvier 2002 sur l'acquisition par Rhodia d'Albright & Wilson puis de Chirex, les risques environnementaux et les actifs d'impôts différés. Les deux requérants réclament le versement de 131,8 millions d'euros à titre de réparation de leurs préjudices personnels. Le 10 février 2006, un sursis à statuer a été prononcé dans le cadre de cette procédure.

Ces deux décisions de sursis à statuer sont intervenues en raison de l'existence d'une information judiciaire diligentée par des juges d'instruction du pôle financier du Tribunal de grande instance de Paris portant sur les mêmes faits et faisant suite au dépôt en 2003 et 2004 par ces mêmes actionnaires de trois plaintes pénales contre X pour abus de biens sociaux, délit d'initiés, publication d'informations fausses ou trompeuses, faux bilan et présentation de comptes inexacts. Rhodia s'est constitué partie civile dans le cadre de cette instruction judiciaire le 25 janvier 2006. Cette instruction est toujours en cours au 31 décembre 2010.

Procédures commerciales**Litige Innophos**

Le 8 novembre 2004, Rhodia a reçu une réclamation de la part d'Innophos, filiale de Bain Capital, émanant de la Commission nationale mexicaine de l'eau et relative à l'utilisation de l'eau sur le site de Coatzacoalcos durant la période 1998-2002. Le montant global de la réclamation s'élevait alors à environ 1,5 milliard de pesos mexicains (environ 100 millions d'euros) incluant l'ensemble des redevances, intérêts et pénalités. Le site de Coatzacoalcos faisait partie de l'activité Phosphates de spécialités qui a été vendue en août 2004 à Bain Capital, donnant lieu à la création d'une nouvelle société, Innophos. Afin de protéger au mieux ses intérêts, Rhodia a alors informé Bain Capital de sa volonté d'assumer, sous certaines réserves de droit, la responsabilité directe de la résolution de ce sujet avec la Commission nationale mexicaine de l'eau. Le montant de la réclamation initiale avait été revu à la baisse à la suite d'un recours gracieux intenté par Rhodia et acté dans une décision rendue en date du 29 août 2005. La Cour Fédérale administrative et fiscale mexicaine a ensuite rendu plusieurs décisions favorables à Innophos en août 2008 et mars 2009 qui ont été partiellement infirmées par la Cour d'appel (« *Circuit Court* ») en janvier et septembre 2009. Enfin, dans une décision rendue en date du 6 octobre 2010 suite à l'appel fait par Rhodia (au nom d'Innophos), la Cour Suprême du Mexique a confirmé les décisions précédentes des juridictions mexicaines. Innophos, que Rhodia devra indemniser au titre de ce litige en application d'un contrat de cession conclu en 2004 et suite à une décision qui avait été rendue par les tribunaux de New York, est donc redevable du taux le plus élevé au titre de la taxe due pour l'utilisation de l'eau douce pendant les années 1999 à 2002 sur le site de Coatzacoalcos. Le montant total à payer est d'environ 20 millions d'euros (intégrant les pénalités, l'inflation et les intérêts de retard). Rhodia avait constitué une provision liée à ce risque d'indemnisation.

Litige Ville de Metz

Un Expert judiciaire a été désigné, en 2002, par le tribunal administratif de Nancy, à la demande de la Ville de Metz, pour examiner la conformité des rejets de chlorure des sociétés Solvay Carbonate France et Novacarb (Rhodia Chimie intervenant comme garant de Novacarb dans le cadre de la cession par Rhodia de certaines activités industrielles et commerciales de chimie de base à Bain Capital en 2002), ainsi que le préjudice financier que, d'après la Ville de Metz, ces rejets de chlorure lui auraient causé en rendant notamment nécessaires des investissements pour l'alimentation et la distribution en eau potable au début des années 1970. L'Expert a rendu son rapport le 14 février 2008. Ce rapport confirme la conformité des rejets avec les arrêtés préfectoraux des installations. L'Expert conclut également que les installations actuelles de production d'eau potable permettent l'alimentation en eau potable de l'agglomération messine et que, de ce fait, le recours à de nouvelles unités, notamment de traitement, n'est pas nécessaire, sauf éventuellement comme filière de secours. L'expert ne se prononce pas de manière conclusive sur la corrélation entre les investissements réalisés par la Ville pour l'alimentation en eau potable au début des années 1970 et les rejets de chlorure à l'époque, ainsi que sur l'évaluation des préjudices invoqués. Son expertise ayant un caractère technique, il ne se prononce pas davantage sur la prescription des actions de la Ville de Metz. Par assignation en date du 30 décembre 2008, la Ville de Metz a néanmoins saisi le Tribunal de Grande Instance de Metz d'une demande de paiement in solidum à des dommages et intérêts d'un montant de 51,5 millions d'euros à l'encontre des sociétés Solvay Carbonate France et Novacarb pour obtenir réparation du préjudice qu'elle allègue avoir subi. Rhodia n'a pas jugé nécessaire de constituer une provision à ce titre.

Autres procédures

Securities and Exchange Board of India

Rhodia S.A. est attrait en Inde par le *Securities and Exchange Board of India* (SEBI) dans une procédure visant à ce que Rhodia lance une offre publique d'achat sur 20 % de titres de la société Albright & Wilson Chemicals India Limited (AWCIL), filiale cotée dans ce pays de l'ancien groupe Albright & Wilson que Rhodia a acquis en 2000, et dont Rhodia détient aujourd'hui 72,93 % du capital. Ces titres seraient acquis par Rhodia à un prix de 278 Rps par action (augmenté des intérêts courant depuis 2000) basé sur la valeur des titres au moment de ladite acquisition. Une telle décision de la SEBI ferait alors passer la détention de Rhodia dans le capital de AWCIL de 72,93 % à 92,93 % et entraînerait, en conséquence, l'obligation pour Rhodia, dont la détention deviendrait supérieure à 90 %, de lancer une offre publique de retrait afin d'acheter les 7,07 % de flottant restant. Dans ce schéma, la totalité des titres non encore détenus par Rhodia (soit 27,07 %) seraient acquis pour un montant de l'ordre de 7 millions d'euros. Rhodia conteste le bien-fondé de la demande de la SEBI mais une provision est constituée dans les comptes à cet effet. Un jugement définitif de la *High Court of Mumbai* statuant en appel formé par Rhodia à la suite d'un premier jugement défavorable à son encontre est toujours en attente à ce jour.

Procédures significatives engagées par la Société

Depuis 2004, la Société poursuit diverses procédures en France, au Brésil et aux États-Unis à l'encontre de Sanofi-Aventis (successeur de Rhône-Poulenc) relatives aux passifs environnementaux ou à d'autres passifs liés au versement des retraites aux salariés hérités de son ancienne maison mère.

Autres

Litige Valauret

Le 19 mars 2005, la SA Valauret, actionnaire, a introduit une action ut singuli à l'encontre du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général de la Société (à la date d'introduction de ladite action) devant le Tribunal de commerce de Nanterre. Alléguant une prétendue faute de gestion de ces derniers, cette procédure vise à les faire condamner au remboursement à la Société des sommes versées à M. Jean-Pierre Tirouflet à l'occasion de son départ en octobre 2003 (2,1 millions d'euros au titre des indemnités de licenciement ainsi que, le cas échéant, les paiements effectués dans le cadre d'un régime de retraite complémentaire de la Société et au titre duquel aucune somme n'a été versée à ce jour). Dans un arrêt rendu le 12 mai 2010, la Cour d'appel de Versailles a totalement infirmé la décision rendue par le Tribunal de commerce de Nanterre le 3 décembre 2008 et a décidé que Messieurs Nanot et Clamadieu n'ont pas commis de faute de gestion en procédant au paiement de l'indemnité versée à Monsieur Tirouflet au titre de son contrat de travail. La Cour d'appel a jugé en outre que la procédure initiée, en mettant en cause l'intégrité de Messieurs Nanot et Clamadieu, leur a causé un préjudice, justifiant l'allocation de dommages et intérêts à chacun d'eux. Elle a enfin condamné la société Valauret à payer les frais de justice supportés tant par Messieurs Nanot et Clamadieu que par Rhodia. Valauret a formé un pourvoi en cassation à l'encontre de la décision de la Cour d'appel de Versailles.

32.2 Engagements liés aux cessions

Les cessions intervenues au cours des exercices 2010 et antérieurs s'accompagnent de garanties usuelles en matière comptable, fiscale, sociale et environnementale.

Depuis le début de l'exercice 2009, Rhodia a reçu des demandes de mise en jeu de certaines de ces garanties mais a globalement conclu à la non-recevabilité de ces demandes sur le fond et/ou la forme et n'a donc pas comptabilisé de provision significative à ce titre. L'examen et le traitement de ces demandes sont toujours en cours au 31 décembre 2010.

Enfin, et pour mémoire, le Groupe a été appelé en garantie du litige opposant Innophos Inc. à la Compagnie Nationale mexicaine de l'Eau (voir Note 32.1).

NOTE 33 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES**33.1 Transactions avec les coentreprises, entreprises associées et filiales non consolidées**

Les transactions avec les coentreprises, entreprises associées et filiales non consolidées sont réalisées selon les conditions normales du marché. Au compte de résultat, elles s'établissent comme suit :

(millions d'euros)	2010	2009
Revenus ⁽¹⁾	110	100
• filiales non consolidées	3	2
• entreprises associées	8	9
• coentreprises	99	89
Coût des ventes ⁽¹⁾	43	34
• filiales non consolidées	2	2
• entreprises associées	1	1
• coentreprises	40	31

(1) Incluant les transactions réalisées avec les parties liées qui ne l'ont été que pendant une partie de l'année, jusqu'à la date de leur cession ou liquidation.

Les actifs et passifs inscrits au bilan de Rhodia au titre des parties liées à la date de clôture sont les suivants :

(millions d'euros)	2010	2009
Clients et autres débiteurs	29	29
• filiales non consolidées	2	-
• entreprises associées	2	2
• coentreprises	25	27
Fournisseurs et autres créditeurs	28	14
• filiales non consolidées	-	-
• entreprises associées	-	-
• coentreprises	28	14
Trésorerie (dette financière) nette	2	4
• filiales non consolidées	2	4
• entreprises associées	-	-
• coentreprises	-	-

33.2 Rémunérations des dirigeants clés du Groupe

Les dirigeants clés du Groupe sont définis comme étant les mandataires sociaux (administrateurs) du groupe Rhodia, et les membres de la Direction Générale.

Pour les besoins de ce chapitre, par « membres de la Direction Générale », il faut entendre :

- pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2010, les 6 membres du Comité de Direction Générale ; et
- pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010, les 4 membres du Comité Exécutif.

En effet, le Comité Exécutif s'est substitué au Comité de Direction Générale le 1^{er} juillet 2010.

Montants acquis au cours de la période (salaires) ou engagements existants en fin de période (autres éléments) :

(milliers d'euros à l'exception des options de souscription et actions gratuites)	2010	2009
Salaires, charges et avantages à court terme	5 842	6 683
Cumul des retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi	27 034	26 571
Indemnité de rupture ⁽¹⁾	1 902	4 144
Cumul des options de souscription d'actions et des actions gratuites accordées	618 874	530 140

(1) Les indemnités de rupture acquises correspondent aux engagements pris par Rhodia au bénéfice des dirigeants clés du Groupe en cas de rupture de leur contrat de travail. Une convention, entre Rhodia S.A. et son Président-Directeur Général, ratifiée en mai 2009 par l'assemblée générale, prévoyait notamment la fin de ses indemnités de rupture.

Montants versés au cours de la période :

(milliers d'euros à l'exception des options de souscription et actions gratuites)	2010	2009
Salaires, charges et avantages à court terme	5 051	5 504
Indemnité de rupture	0	506
Options de souscription d'actions et actions gratuites accordées	340 000	264 000

33.3 Prêts accordés aux dirigeants clés du Groupe

Au 31 décembre 2010, il n'y a pas de prêts accordés aux dirigeants clés du Groupe.

NOTE 34 PAIEMENTS EN ACTIONS ET ASSIMILÉS

Les principales modifications des plans d'options de souscription et d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites intervenues au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2010			2009		
	Options	Actions gratuites	Total	Options	Actions gratuites	Total
En circulation en début d'exercice	2 574 938	1 381 745	3 956 683	2 032 682	1 312 628	3 345 310
Attributions	0	1 010 870	1 010 870	1 010 000	762 400	1 772 400
Annulations/extinctions	(468 694)	(78 615)	(547 309)	(467 744)	(25 680)	(493 424)
Exercices/acquisitions	(75 492)	(318 970)	(394 462)	-	(667 603)	(667 603)
En circulation en fin d'exercice	2 030 752	1 995 030	4 025 782	2 574 938	1 381 745	3 956 683

34.1 Augmentation de capital réservée aux salariés

Les salariés du Groupe ont pu souscrire en 2010 à une augmentation de capital réservée (plan Avenir 2010), au moyen de deux formules :

- l'offre classique : elle a permis de souscrire par l'intermédiaire d'un fonds-relais des actions Rhodia à un prix décoté de 15 % par rapport à un prix de référence (déterminé comme la moyenne des cours d'ouverture de l'action Rhodia à la bourse de Paris pendant les vingt jours de bourse précédant le 30 juillet 2010 soit 14,89 euros) ;
- l'offre à levier : elle a permis de souscrire, sur la base de 10 fois l'apport personnel initial, des actions Rhodia par le biais d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) ou par détention d'actions en direct.

Pour les deux offres, les actions sont indisponibles pendant une durée de 5 ans.

Le prix de souscription a été défini par le prix de référence, fixé le 30 juillet à 14,89 euros décoté de 15 % soit 12,66 euros. Cependant la date d'octroi a été fixée au 3 août 2010, date de fin de la période de rétractation pour les souscripteurs, donnant un cours de l'action à cette date de 16,30 euros.

En application de la norme IFRS 2 et après prise en compte du coût d'incessibilité des actions par le souscripteur, évalué sur la base des données de marché observables et des caractéristiques spécifiques du marché de l'action Rhodia, la charge afférente à cette opération s'élève à 6,5 millions d'euros.

Une augmentation de capital de 3 millions de titres a été réalisée le 17 août 2010 (Cf. Note 23.1).

34.2 Plans d'options de souscription et d'achat d'actions

Principales modifications des plans d'options de souscription et d'achat d'actions au cours de l'exercice :

	2010		2009	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
Options en circulation en début d'exercice	2 574 938	37,36	2 032 682	62,00
Options attribuées	0	-	1 010 000	5,62
Options annulées ⁽¹⁾	(468 694)	62,98	(467 744)	75,91
Options exercées	(75 492)	15,12	-	-
Options en circulation en fin d'exercice	2 030 752	30,02	2 574 938	37,36

(1) Options de souscription et d'achat d'actions perdues pendant l'exercice.

La durée moyenne pondérée de vie résiduelle des options de souscription d'actions au 31 décembre 2010 s'élève à 4 années contre 5 années en 2009.

En 2010 sur l'ensemble des plans accordés par le Conseil d'Administration de Rhodia, 75 492 options des plans 2004 A et 2004 B ont été exercées.

Plans d'options de souscription d'actions en vigueur

Rhodia S.A. a consenti des plans d'options de souscription d'actions à certains de ses dirigeants ou salariés. Tous les plans d'options sont payables en actions sur des périodes d'acquisition mentionnées ci-dessous. L'exercice des options de souscription d'actions est conditionné à la présence du bénéficiaire au sein du Groupe à la date dudit exercice, hormis certaines exceptions (telles que départ à la retraite). Les options acquises sont exerçables sur une période limitée dans le temps. La période d'exercice est variable en fonction du motif du départ.

En 2010, aucun nouveau plan d'options de souscription d'actions n'a été consenti par le Conseil d'Administration.

Les options consenties au titre des plans 2004 ont une durée totale de 8 ans assortie d'une période de blocage de 4 ans pour les résidents fiscaux français et de 3 ans pour les résidents fiscaux étrangers à compter de la date d'attribution par le Conseil d'Administration.

Les options consenties au titre des plans 2001 à 2003 ont une durée totale de 12 ans assortie d'une période de blocage de 4 ans pour les résidents fiscaux français et de 3 ans pour les résidents fiscaux étrangers à compter de la date d'attribution par le Conseil d'Administration.

Les options émises dans le cadre du plan 2000 ont été consenties pour une durée totale de 10 ans, assortie d'une période de blocage de 5 ans pour les résidents fiscaux français et de 3 ans pour les résidents fiscaux étrangers à compter de la date d'attribution par le Conseil d'Administration.

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1^{er} janvier 2005 ont été évalués et comptabilisés selon cette norme.

Plan d'options d'achat d'actions

En 2009, conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 3 mai 2007, le Conseil d'Administration de Rhodia a autorisé la mise en place d'un plan d'attribution d'options d'achat d'actions Rhodia.

1 010 000 options d'achat d'actions (permettant l'achat du même nombre d'actions) ont été attribuées à 41 bénéficiaires, avec un prix de souscription s'élevant à 5,62 euros. Le plan est assorti d'une condition de présence du bénéficiaire ainsi que de conditions de performance basées sur la réalisation d'un niveau de *Free Cash Flow* cumulé au titre des exercices 2009 et 2010.

Les options consenties au titre du plan 2009 ont une durée totale de 8 ans assortie d'une période d'indisponibilité de 4 ans pour les résidents fiscaux français et de 2 ans pour les résidents fiscaux étrangers à compter de la date d'attribution par le Conseil d'Administration.

La juste valeur des options d'achat d'actions a été estimée selon le modèle Black & Scholes et les hypothèses suivantes ont été retenues :

	Plan 2009
Cours de l'action Rhodia à la date d'attribution	8,86 €
Durée de vie des options	8 ans
Volatilité estimée	43 %
Taux de rendement attendu du dividende	0 %
Taux d'intérêt sans risque	2,4 %

La volatilité attendue a été établie sur la base de la volatilité historique du cours et sur les anticipations des opérateurs de marché. Le taux d'intérêt sans risque retenu correspond à une moyenne des taux d'intérêt sans risque en vigueur à la date d'attribution des options.

À fin 2010, les conditions de performance basées sur la réalisation d'un niveau de *Free Cash Flow* cumulé au titre des exercices 2009 et 2010 étaient atteintes.

La charge comptabilisée au titre du plan d'options d'achat d'actions est de 2,8 millions d'euros en 2010, elle était inférieure à 1 million d'euros en 2009.

Principales données concernant les options de souscription et d'achat d'actions en circulation au 31 décembre 2010

	Plan 2000/1	Plan 2001	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004 A	Plan 2004 B	Plan 2009
Date de l'assemblée d'autorisation	13/05/1998	18/04/2000	18/04/2000	21/05/2002	21/05/2002	21/05/2002	03/05/2007
Date du Conseil d'Administration/ attribution	30/03/2000	16/03/2001	20/03/2002	28/05/2003	17/06/2004	17/06/2004	20/05/2009
Période d'exercice ⁽¹⁾	7 ans à partir du 30/03/2003	9 ans à partir du 16/03/2004	9 ans à partir du 20/03/2005	9 ans à partir du 28/05/2006	5 ans à partir du 17/06/2007	5 ans à partir du 17/06/2007	6 ans à partir du 21/05/2011
Nombre total d'options attribuées à l'origine	175 000	215 022	166 667	109 412	225 125	114 375	1 010 000
Dont aux dirigeants clés ⁽²⁾	17 250	19 750	14 837	8 542	29 500	46 250	30 000
Juste valeur de l'option	-	-	-	6,30	2,68	2,76	5,56
Prix d'exercice à l'origine (en euros)	205,68	188,40	144,48 ⁽⁵⁾	66,00 ⁽⁵⁾	18,00	18,00	5,62
Durée des options (en année)	10	12	12	12	8	8	8
Durée moy. Pondérée de vie résiduelle au 31 décembre 2010 (en année)	-	2,2	3,2	4,3	1,4	1,4	6,3
Prix d'exercice après ajustement ⁽³⁾	87,48	80,16	61,44 ⁽⁵⁾	28,08 ⁽⁵⁾	15,12	15,12	5,62
Prix d'exercice moyen pondéré	87,48	80,16	62,76	31,44	15,12	15,12	5,62
Prix d'exercice moyen pondéré des options exerçables	87,48	80,16	62,76	31,44	15,12	15,12	-
Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2009	323 804	400 261	317 984	205 404	201 544	115 941	1 010 000
Options attribuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2010	-	-	-	-	-	-	-
Options perdues entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2010	(323 804)	(2 352)	(11 771)	(3 930)	(7 252)	(2 085)	(117 500)
Options exercées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2010	-	-	-	-	(47 226)	(28 266)	-
Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2010	-	397 909	306 213	201 474	147 066	85 590	892 500
Dont aux dirigeants clés ⁽⁴⁾	-	27 221	22 518	7 639	11 864	28 132	90 000
Nombre d'options exerçables au 31 décembre 2010	-	397 909	306 213	201 474	147 066	85 590	-
Dont aux dirigeants clés ⁽⁴⁾	-	27 221	22 518	7 639	11 864	28 132	-
Dont aux mandataires sociaux							
• Jean-Pierre Clamadieu	-	3 917	6 756	3 721	9 977	14 891	-
• Jacques Khélif	-	-	-	392	844	795	-
• Yves René Nanot	-	-	-	-	-	11 552	-
Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2010		538	373	397	183	50	37

(1) Sans tenir compte de la période d'indisponibilité fiscale pour les résidents fiscaux en France de 4 ans à partir de 2001 et de 5 ans auparavant.

(2) Dirigeants clés à la date d'attribution des options de souscription et d'achat d'actions, voir définition en Note 33.2.

(3) Suite aux augmentations de capital intervenues le 7 mai 2004 et le 20 décembre 2005, le Conseil d'Administration a procédé à l'ajustement du prix d'exercice et du nombre de ses options en circulation conformément aux dispositions du Code de Commerce et au règlement applicable aux plans de stock-options.

(4) Dirigeants clés actuels, voir définition en Note 33.2.

(5) À la suite d'un engagement personnel, M. Tirouflet a accepté que le prix d'exercice de ses options soit fixé à 15 euros (après ajustement 2004 et 2005 ce prix est ramené à 6,38 euros avant regroupement soit 76,56 euros après regroupement).

34.3 Programmes d'attribution d'actions gratuites

Le 27 avril 2010, deux nouveaux plans ont été attribués, conformément à une décision du Conseil d'Administration du 23 février 2010, à 252 bénéficiaires (2 x 505 435 actions) sous conditions de performance de Rhodia et de présence des bénéficiaires. Le détail des attributions est le suivant :

	Plans A		Plans B	
	« 2+2 »	« 4+0 »	« 2+2 »	« 4+0 »
Nombre d'actions	359 235	146 200	359 235	146 200
Nombre de bénéficiaires	140	112	140	112
Date d'attribution	27 avril 2010		27 avril 2010	
Date d'acquisition	27 avril 2012 accompli	27 avril 2014 accompli	27 avril 2012 accompli	27 avril 2014 accompli
Période de conservation	27 avril 2014 accompli		27 avril 2014 accompli	
Conditions de performance	Pour la première moitié (50 %) des actions attribuées : Ratio EBITDA [■] récurrent sur chiffre d'affaires, tel que ressortant des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2010, supérieur de 2 points au ratio moyen d'un panel de référence. Pour la seconde moitié (50 %) des actions attribuées : Ratio EBITDA [■] récurrent sur chiffre d'affaires, tel que ressortant des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2011, supérieur de 2 points au ratio moyen d'un panel de référence.		Pour la première moitié (50 %) des actions attribuées : Niveau de CFROI ⁽¹⁾ (Cash Flow Return on Investments) tel que ressortant des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2010. Pour la seconde moitié (50 %) des actions attribuées : Niveau de CFROI ⁽¹⁾ tel que ressortant des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2011.	
Validation des conditions d'acquisition	Le Conseil d'Administration		Le Conseil d'Administration	

(1) CFROI : $[EBITDA^{\blacksquare} \text{ récurrent} - \text{Impôts} - \text{Investissements de maintenance}] / [\text{Immobilisations corporelles et incorporelles brutes} + \text{Besoin en Fonds de Roulement}]$.

Charges comptabilisées

La charge comptabilisée au titre de l'ensemble des plans d'attribution d'actions gratuites au 31 décembre 2010 s'élève à 7,2 millions d'euros dont 4,6 millions d'euros au titre des nouveaux plans A et B accordés au cours de l'exercice.

Principales données concernant les plans d'attribution d'actions gratuites en circulation au 31 décembre 2010

	Plan 2007 « 4+0 »	Plan 2008 B « 2+2 »	Plan 2008 B « 4+0 »	Plan 2009 A « 2+2 »	Plan 2009 A « 4+0 »	Plan 2009 B « 2+2 »	Plan 2009 B « 4+0 »	Plan 2010 A « 2+2 » ⁽³⁾	Plan 2010 A « 4+0 » ⁽³⁾	Plan 2010 B « 2+2 » ⁽³⁾	Plan 2010 B « 4+0 » ⁽³⁾
Date de l'assemblée d'autorisation	03/05/2007	03/05/2007	03/05/2007	03/05/2007	03/05/2007	03/05/2007	03/05/2007	20/05/2009	20/05/2009	20/05/2009	20/05/2009
Date du Conseil d'Administration/attribution	30/07/2007	17/03/2008	17/03/2008	16/03/2009	16/03/2009	16/03/2009	16/03/2009	27/04/2010	27/04/2010	27/04/2010	27/04/2010
Date d'acquisition	31/07/2011	18/03/2010	20/03/2012	16/03/2011	16/03/2013	16/03/2011	16/03/2013	27/04/2012	27/04/2014	27/04/2012	27/04/2014
Nombre total d'actions gratuites attribuées à l'origine	142 755	355 000	156 980	279 800	101 400	279 800	101 400	359 235	146 200	359 235	146 200
Dont aux dirigeants clés ⁽¹⁾	-	117 000	-	117 000	-	117 000	-	157 500	12 500	157 500	12 500
Juste valeur de l'action	34,08	10,94	11,30	2,37	2,37	2,37	2,37	16,80	16,93	16,80	16,93
Durée d'incessibilité		2 ans après période d'acquisition		2 ans après période d'acquisition		2 ans après période d'acquisition		2 ans après période d'acquisition		2 ans après période d'acquisition	
Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre 2009	134 565	342 310	144 870	279 300	100 700	279 300	100 700	-	-	-	-
Actions gratuites attribuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2010	-	-	-	-	-	-	-	359 235	146 200	359 235	146 200
Actions gratuites perdues entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2010	(1 575)	(23 340)	(2 500)	(16 600)	(3 500)	(16 600)	(3 500)	(3 500)	(2 000)	(3 500)	(2 000)
Actions gratuites acquises entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2010	-	(318 970)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre 2010	132 990	-	142 370	262 700	97 200	262 700	97 200	355 735	144 200	355 735	144 200
Dont aux dirigeants clés ⁽²⁾	-	-	12 500	79 500	12 500	79 500	12 500	105 000	12 500	105 000	12 500
Dont mandataires sociaux											
• Jean-Pierre Clamadieu	-	-	-	37 000	-	37 000	-	50 000	-	50 000	-
• Jacques Khélif	-	-	-	7 500	-	7 500	-	7 500	-	7 500	-
Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2010	8 866	-	140	95	68	95	68	137	110	137	110

(1) Dirigeants clés à la date d'attribution des options de souscription et d'achat d'actions, voir définition en Note 33.2.

(2) Dirigeants clés actuels, voir définition en Note 33.2.

(3) Les conditions de performance des plans ont été atteintes au 31 décembre 2010 et l'hypothèse d'atteinte des conditions de performance au 31 décembre 2011 est retenue pour l'ensemble des plans.

NOTE 35 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PRIS EN CHARGE EN 2009 ET 2010

<i>(millions d'euros)</i>	PricewaterhouseCoopers Audit				KPMG Audit			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	2,2	2,1	76 %	95 %	1,8	1,8	82 %	100 %
Émetteur	0,7	0,6	24 %	27 %	0,4	0,3	18 %	17 %
Filiales intégrées globalement	1,5	1,5	52 %	68 %	1,4	1,5	64 %	83 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	0,5	-	18 %	-	0,4	-	18 %	-
Émetteur	0,5	-	18 %	-	0,4	-	18 %	-
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	2,7	2,1	94 %	95 %	2,2	1,8	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	0,2	0,1	6 %	5 %	-	-	-	-
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	0,2	0,1	6 %	5 %	-	-	-	-
TOTAL	2,9	2,2	100 %	100 %	2,2	1,8	100 %	100 %

Les montants indiqués incluent, pour la quote-part prise en charge par Rhodia, les honoraires liés aux entités consolidées par intégration proportionnelle.

NOTE 36 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à signaler.

NOTE 37 LISTE DES SOCIÉTÉS COMPRISSES DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010

La liste des sociétés comprises dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2010 inclut 101 sociétés, dont 88 filiales, 9 coentreprises, 4 entreprises associées.

Filiales	Pays	% (contrôle)
RHODIACETOW GMBH	Allemagne	100,00
RHODIA DEUTSCHLAND GMBH	Allemagne	100,00
RHODIA GMBH	Allemagne	100,00
RHODIA CHEMICALS PTY LTD	Australie	100,00
RHODIA BELGIUM	Belgique	100,00
RHODIA BRASIL LTDA	Brésil	100,00
RHODIA ENERGY BRASIL LTDA	Brésil	100,00
RHODIA POLIAMIDA BRASIL LTDA	Brésil	100,00
RHODIA POLIAMIDA E ESPECIALIDADES LTDA	Brésil	100,00
RHOPART – PARTICIPAÇÕES, SERVI SERVIÇOS E COMÉRCIO LTDA	Brésil	100,00
COGERACAO DE ENERGIA ELECTRICA	Brésil	100,00
RHODIA CANADA INC.	Canada	100,00

Filiales	Pays	% (contrôle)
RHODIA (SHANGHAI) INTERNATIONAL TRADING CO. LTD	Chine	100,00
RHODIA (CHINA) CO. LTD	Chine	100,00
RHODIA Polyamide (SHANGHAI) CO. LTD	Chine	100,00
RHODIA SILICA QINGDAO CO. LTD	Chine	100,00
RHODIA WUXI PHARMACEUTICAL CO. LTD	Chine	100,00
RUOHAI (ZHEJIANG) FINE CHEMICALS CO. LTD	Chine	100,00
LIYANG RHODIA RARE EARTH NEW MATERIALS CO. LTD	Chine	96,32
RHODIA HENGCHANG (ZHANGJIAGANG) SPECIALTY CHEMICAL CO. LTD	Chine	70,00
BEIJING RP EASTERN CHEMICAL CO. LTD	Chine	60,00
BAOTOU RHODIA RARE EARTH CO. LTD	Chine	55,00
RHODIA (ZHENJIANG) CHEMICALS CO. LTD	Chine	100,00
RHODIA FINE CHEMICALS ADDITIVES (QINGDAO) CO., LTD	Chine	100,00
GUANGXI LAIBIN BIOQI NEW ENERGY CO LTD	Chine	100,00
FEIXIANG CHEMICALS CO LTD	Chine	100,00
GUANGDONG PUHUA CHEMICALS CO LTD	Chine	90,00
RHODIA ENERGY KOREA CO. LTD	Corée du Sud	100,00
RHODIA Polyamide CO. LTD	Corée du Sud	100,00
RHODIA SILICA KOREA CO. LTD	Corée du Sud	100,00
RHODIA IBERIA SL	Espagne	100,00
ALCOLAC, INC.	États-Unis	100,00
RHODIA FUNDING CORP.	États-Unis	100,00
HEAT TREATMENT SERVICES INC.	États-Unis	100,00
RHODIA FINANCIAL SERVICES INC.	États-Unis	100,00
RHODIA HOLDING INC.	États-Unis	100,00
RHODIA INC.	États-Unis	100,00
RHODIA-INDIA HOLDING INC.	États-Unis	100,00
RHODIA CHIMIE	France	100,00
RHODIA ENERGY	France	100,00
RHODIA ENERGY GHG	France	100,00
RHODIA FINANCE	France	100,00
RHODIA LABORATOIRE DU FUTUR	France	100,00
RHODIA OPERATIONS	France	100,00
RHODIA PARTICIPATIONS	France	100,00
RHODIA	France	100,00
RHOD V	France	100,00
RHOD W	France	100,00
RHODIANYL S.N.C.	France	100,00
RHODIA HONG KONG LTD	Hong Kong	100,00
ALBRIGHT & WILSON CHEMICALS INDIA LTD	Inde	72,93
RHODIA ITALIA S.p.A	Italie	100,00
RHODIA JAPAN LTD	Japon	100,00
ANAN KASEI CO., LTD	Japon	67,00
RHODIA NICCA LTD	Japon	60,00
CARETOR	Luxembourg	100,00
PARTICIPATIONS CHIMIQUES	Luxembourg	100,00
RHODIA DE MEXICO SA DE CV	Mexique	100,00
RHODIA ESPECIALIDADES SA DE CV	Mexique	100,00
RHODIA NEW ZEALAND LTD	Nouvelle-Zélande	100,00
RHODIA INTERNATIONAL HOLDINGS BV	Pays-Bas	100,00

Filiales	Pays	% (contrôle)
RHODIA POLYAMIDE POLSKA Sp.zo.o	Pologne	100,00
HOLMES CHAPEL TRADING LTD	Royaume-Uni	100,00
RHODIA ECO SERVICES LTD	Royaume-Uni	100,00
RHODIA FOOD UK LTD	Royaume-Uni	100,00
RHODIA HOLDINGS LTD	Royaume-Uni	100,00
RHODIA HPCII UK LTD	Royaume-Uni	100,00
RHODIA INDUSTRIAL SPECIALTIES LTD	Royaume-Uni	100,00
RHODIA INTERNATIONAL HOLDINGS LTD	Royaume-Uni	100,00
RHODIA LTD	Royaume-Uni	100,00
RHODIA ORGANIQUE FINE LTD	Royaume-Uni	100,00
RHODIA OVERSEAS LTD	Royaume-Uni	100,00
RHODIA PHARMA SOLUTIONS HOLDINGS LTD	Royaume-Uni	100,00
RHODIA PHARMA SOLUTIONS LTD	Royaume-Uni	100,00
RHODIA REORGANISATION LTD	Royaume-Uni	100,00
RHODIA UK LTD	Royaume-Uni	100,00
MC INTYRE GROUP LTD (UK)	Royaume-Uni	100,00
OOO SERTOW	Russie	100,00
RHODIAASIA PACIFIC PTE LTD	Singapour	100,00
RHODIAAMINES CHEMICALS	Singapour	100,00
SOPARGEST – SOCIETE DE PARTICIPATION ET DE GESTION S.A.	Suisse	99,98
RHODIA THAI HOLDINGS LTD	Thaïlande	100,00
RHODIA THAI INDUSTRIES LTD	Thaïlande	100,00
ALAVER SOCIEDAD ANONIMA	Uruguay	100,00
FAIRWAY INVESTMENTS S.A.	Uruguay	100,00
ZAMIN COMPANY S/A	Uruguay	100,00
RHODIA ACETOW VENEZUELA C.A.	Venezuela	100,00
RHODIA SILICES DE VENEZUELA C.A.	Venezuela	100,00

Coentreprises	Pays	%
WÄRMEVERBUNDKRAFTWERK FREIBURG GMBH	Allemagne	49,90
PRIMESTER	États-Unis	50,00
BUTACHIMIE	France	50,00
COGENERATION CHALAMPE	France	50,00
HEXAGAS	France	50,00
Orbeo	France	50,00
RHODIGAZ	France	50,00
HINDUSTAN GUM & CHEMICALS LTD	Inde	50,00
P.T. RHODIA MANYAR	Indonésie	50,00

Entreprises associées	Pays	%
QINGDAO DONGYUE RHODIA CHEMICAL CO LTD	Chine	30,00
GIE OSIRIS	France	41,00
GIE CHIMIE SALINDRES	France	50,00
ZAKLAD ENERGOELEKTRYCZNY « ENERGO-STIL » Sp. z o. o.	Pologne	25,00

6.5 États financiers de la Société au 31 décembre 2010

6.5.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

Aux Actionnaires

Rhodia S.A.

110, esplanade Charles de Gaulle
92400 Courbevoie

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Rhodia S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La Société estime la valeur d'utilité de ses participations selon les méthodologies décrites dans la note 2.2 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels et constate des dépréciations lorsque la valeur d'utilité desdites participations est inférieure à leur valeur comptable. Nous avons procédé à l'appréciation de la méthodologie retenue par la Société et avons vérifié, par sondages, sa correcte application. Nos travaux ont également consisté à apprécier les données et hypothèses utilisées par la société et vérifier, par sondages, les calculs effectués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 4 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

Christian Perrier

PricewaterhouseCoopers Audit

Denis Marangé

KPMG Audit, Département de KPMG S.A.

6.5.2 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

A. BILAN

ACTIF	Notes	31/12/2010		31/12/2009	
		Montant brut	Amortiss. Dépréciation	Montant net	Montant net
<i>(millions d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles et corporelles	3	9	(8)	1	1
Titres de participations	4	4 122	(1 966)	2 156	2 112
Créances rattachées à des participations	5	1 667	(1)	1 666	1 369
Autres immobilisations financières		1	-	1	-
Actif immobilisé		5 799	(1 975)	3 824	3 482
Créances	6	205	(2)	203	95
Avances de trésorerie aux filiales	7	298	-	298	500
Valeurs mobilières de placement	8	425	-	425	458
Disponibilités et dépôts à court terme		2	-	2	2
Actif circulant		930	(2)	928	1 055
Charges à répartir	9	4	-	4	5
Écarts de conversion actif		12	-	12	8
TOTAL DE L'ACTIF		6 745	(1 977)	4 768	4 550

PASSIF	Notes	31/12/2010		31/12/2009	
		Avant affectation	Avant affectation	Avant affectation	Avant affectation
<i>(millions d'euros)</i>					
Capital social		105		1 213	
Primes d'émission, de fusion et d'apport		1 166		14	
Réserve légale		58		58	
Autres réserves		319		464	
Résultat de l'exercice		200		(120)	
Capitaux propres	10	1 848		1 629	
Provisions	11	298		326	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 686		1 670	
Emprunts et dettes financières divers		381		473	
Dettes financières	12	2 067		2 143	
Dettes fiscales et sociales		5		4	
Autres dettes	13	537		440	
Dettes		2 609		2 587	
Écarts de conversion passif		13		8	
TOTAL DU PASSIF		4 768		4 550	

B. COMPTE DE RÉSULTAT

(millions d'euros)	Notes	Exercice 2010	Exercice 2009
Dividendes sur titres de participation		50	3
Produits d'intérêts		89	138
Charges d'intérêts		(102)	(103)
Dotations nettes aux dépréciations de titres		(15)	(62)
Dotations nettes aux provisions pour risques sur filiales		33	(4)
Autres produits (charges) financiers		91	(77)
Résultat financier	14	146	(105)
Résultat d'exploitation	15	(10)	(30)
Résultat courant		136	(135)
Résultat exceptionnel	16	(1)	(10)
Résultat avant impôt		135	(145)
Impôt sur les bénéfices	17	65	25
Résultat net		200	(120)

C. TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2010

(millions d'euros)	Exercice 2010	Exercice 2009
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net	200	(120)
<i>Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>		
• Amortissements, dépréciations et provisions	(14)	114
• Résultat de cessions et abandon de créances	4	6
• Quotes-parts de résultats SNC	(88)	40
• (Gains) et pertes de change	-	47
• Autres éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	(24)	-
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	(21)	(17)
Flux de trésorerie provenant de (affecté à) l'activité (A)	57	70
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Décassements provenant de l'acquisition de titres de participation	(71)	-
Décassements provenant de l'impact d'une augmentation de capital sur les titres de participation	(257)	(284)
Encaissements résultant de la cession de titres de participation	-	2
Variation nette des créances rattachées à des participations et autres immobilisations financières	49	705
Flux de trésorerie provenant des (affecté aux) opérations d'investissements (B)	(279)	423
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires	(19)	-
Augmentations de capital nettes des frais	38	-
Nouveaux emprunts obligataires et bancaires	798	-
Remboursements d'emprunts obligataires et bancaires	(811)	(40)
Variation nette des emprunts auprès de sociétés du Groupe	4	(167)
Avances de trésorerie aux filiales	224	(128)
Flux de trésorerie provenant des (affecté aux) opérations de financement (C)	234	(335)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie (A+B+C)	12	158
Trésorerie à l'ouverture (D)	360	202
Trésorerie à la clôture (A+B+C+D)	372	360

Notes annexes aux états financiers

Note 1	Activité et faits marquants de l'exercice	244
Note 2	Règles et méthodes comptables	244
Note 3	Immobilisations incorporelles et corporelles	247
Note 4	Titres de participation	247
Note 5	Créances rattachées à des participations	248
Note 6	Autres créances	248
Note 7	Avances de trésorerie aux filiales	248
Note 8	Valeurs mobilières de placement	249
Note 9	Charges à répartir	249
Note 10	Capitaux propres	249
Note 11	Provisions	250
Note 12	Dettes financières	250
Note 13	Autres dettes	253
Note 14	Résultat financier	253
Note 15	Résultat d'exploitation	254
Note 16	Résultat exceptionnel	254
Note 17	Situation fiscale	254
Note 18	Engagements hors bilan et opérations sur instruments financiers dérivés	255
Note 19	Litiges et procédures en cours	257
Note 20	Rémunérations des membres des organes de direction et d'administration	259
Note 21	Effectif moyen salarié	260
Note 22	Paievements en actions et assimilés	260
Note 23	Événements postérieurs à la clôture	264
Note 24	Filiales et Participations	265

NOTE 1 ACTIVITÉ ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Rhodia S.A. (ci-après « Rhodia S.A. » ou la « Société ») est la société mère du Groupe de spécialités chimiques Rhodia. Elle a une activité de holding mais fournit aussi en sa qualité de société mère des prestations de services concernant le support, le conseil, la coordination et l'animation des filiales de Rhodia.

1.1 Opérations sur titres de participation**Acquisition de Feixiang Chemicals**

La Société a finalisé en novembre 2010 l'acquisition de la société chinoise Feixiang Chemicals. Cette acquisition offre l'opportunité d'intégrer les technologies amines de spécialités, intermédiaires clés des tensioactifs, au portefeuille d'activités Novocare. Elle renforce la position du Groupe dans le domaine des tensioactifs de spécialités dédiés aux marchés de la cosmétique, détergence, nettoyage industriel, agrochimie, pétrole, peinture et des applications industrielles.

À ce titre, Rhodia S.A. a constitué une société holding *ad hoc*, Rhodia Amines Chemical Ltd., qui s'est traduite par une augmentation des titres de participation d'un montant de 257 millions d'euros (355 millions de dollars de capital).

1.2 Opérations portant sur le capital

Au cours de l'exercice, les principales opérations ayant affecté le capital de la Société sont les suivantes :

Réduction de capital non motivée par des pertes

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 28 avril 2010, le Conseil d'Administration du 29 mai 2010 a procédé à une réduction de capital non motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions.

Cette opération s'est traduite par une réduction de capital de 1 112 millions d'euros en contrepartie de la prime d'émission.

Augmentation de capital réservée aux salariés

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 28 avril 2010, le Conseil d'Administration a décidé de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés.

Cette opération s'est traduite par une augmentation du capital social de 3 millions d'euros et une augmentation de la prime d'émission de 34 millions d'euros nette des frais.

Les conséquences de l'opération sur les comptes de Rhodia S.A. sont exposées dans la Note 10. « Capitaux propres ».

1.3 Opérations de refinancement

Au cours de l'exercice 2010, Rhodia S.A. a décidé de rallonger la maturité moyenne de ses ressources financières en procédant aux opérations de refinancement suivantes :

- remboursement partiel du « *Floating Rate Notes* » à échéance 2013 en date du 10 mai 2010 et émission d'un emprunt

obligatoire à échéance du 15 mai 2018 à hauteur de 500 millions d'euros ;

- remboursement partiel du « *Floating Rate Notes* » à échéance 2013 en date du 27 octobre 2010, à hauteur de 306 millions d'euros, et émission d'un emprunt obligatoire à échéance du 15 septembre 2020, à hauteur de 400 millions de dollars (306 millions d'euros).

Les caractéristiques et modalités liées aux remboursements anticipés des emprunts sont présentées dans la Note 12 « Dettes financières ».

NOTE 2 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de Rhodia S.A. ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et plus particulièrement en conformité avec le Plan Comptable Général de 1999.

La présentation du bilan et du compte de résultat a été adaptée à l'activité de holding de la Société.

2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles**2.1.1 Mode et méthode d'évaluation**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition si elles sont acquises à titre onéreux, à leur coût de production si elles sont générées en interne, à leur valeur d'apport si elles sont reçues à titre d'apport.

Le coût d'acquisition comprend :

- le prix d'achat y compris les droits de douane et taxes non récupérables sous déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements ;
- les frais accessoires hors frais d'acquisition.

Il est à noter que les marques acquises sont immobilisées. Les frais de renouvellement des marques créées ou acquises sont immobilisés lorsqu'ils sont supportés par Rhodia S.A.

2.1.2 Méthode utilisée pour le calcul des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés sur une durée d'utilisation prévisionnelle selon la méthode linéaire.

Les marques acquises dont la durée d'utilisation n'est pas limitée dans le temps, ne sont pas amorties.

2.1.3 Appréciation de la valeur de l'actif

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle. Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, lorsque la valeur actuelle de l'actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable.

2.2 Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition sont, le cas échéant, rattachés au coût d'acquisition des titres.

Périodiquement, et notamment lors de l'inventaire, la Société évalue la valeur d'utilité de ses titres de participation. Lorsque la valeur d'utilité d'un titre est inférieure à son coût d'acquisition, deux types de provisions peuvent être constitués :

- une dépréciation dans la limite de la valeur d'origine des titres ;
- une provision pour risque financier sur filiales pour le complément.

Lorsque la valeur d'utilité est supérieure au coût d'acquisition, aucune plus-value latente n'est comptabilisée.

La valeur d'utilité des titres de participation est déterminée de la façon suivante :

1/ la valeur d'utilité des titres d'entités opérationnelles tient principalement compte d'une pondération de deux critères :

- quote-part des capitaux propres déterminés en utilisant les principes comptables appliqués par Rhodia pour l'établissement de ses comptes consolidés,
- quote-part de la valeur d'entreprise nette d'endettement. La valeur d'entreprise est déterminée à partir d'un multiple de marché appliqué à « l'EBITDA » 2010 ⁽¹⁾.

Au cas par cas, il est procédé à des évaluations externes, principalement basées sur une actualisation de flux futurs de trésorerie de la filiale, intégrant l'avantage résultant du régime d'intégration fiscale ;

2/ pour les titres des entités non opérationnelles ou peu significatives, la valeur d'utilité est appréciée par référence à la quote-part de capitaux propres, ceux-ci étant déterminés en utilisant les principes comptables appliqués par Rhodia pour l'établissement de ses comptes consolidés.

2.3 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût historique.

2.4 Valeurs mobilières de placement

2.4.1 SICAV et produits monétaires de capitalisation

Les SICAV et produits monétaires de capitalisation sont valorisés à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est pratiquée dès que leur valeur liquidative est inférieure à la valeur nette comptable.

Le cas échéant, en cas de cession partielle de titres, le résultat de cession est déterminé selon la méthode du Premier Entré – Premier Sorti (PEPS).

2.4.2 Actions propres

Les actions propres affectées aux plans d'attribution d'actions gratuites ne font pas l'objet d'une dépréciation en fonction de la valeur du marché en raison de l'engagement de Rhodia S.A. d'attribuer ces actions aux salariés. Une provision est comptabilisée au passif (voir paragraphes 2.14 et 2.15 ci-dessous).

Les actions propres non affectées aux plans d'attributions d'actions gratuites sont dépréciées si leur valeur comptable est supérieure à leur valeur de marché à la date de clôture.

2.4.3 Options d'achat sur actions propres

Dans le cadre du plan d'option d'achat accordé en 2009, Rhodia S.A. s'est couverte par l'acquisition d'options d'achat sur actions propres et la prime versée a été comptabilisée en valeurs mobilières de placement. Une provision est comptabilisée au passif (voir paragraphes 2.12 et 2.13 ci-dessous).

2.5 Emprunts obligataires

Les obligations à option de conversion et/ou d'échanges en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) ont été comptabilisées en dettes financières à la valeur nominale à l'émission, hors prime de remboursement. Une provision pour risque de non-conversion, déterminée de manière actuarielle et couvrant la charge liée à la prime de remboursement, est enregistrée tant que la conversion n'est pas raisonnablement probable.

2.6 Frais et primes d'émission d'emprunts

Les frais et primes d'émission encourus par Rhodia S.A. à l'occasion de l'émission d'emprunts sont étalés de manière linéaire sur la durée des emprunts lorsqu'ils n'ont pas été refacturés aux filiales. Un amortissement exceptionnel est constaté en cas de remboursement anticipé ou de rachat des emprunts.

2.7 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euro à la date d'opération ou d'engagement. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euro au cours de fin d'exercice. Les différences résultant de la réévaluation des dettes et créances en devises à ce dernier cours sont portées au bilan en « Écarts de conversion ». Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision. La différence résultant de la revalorisation des disponibilités est comptabilisée au compte de résultat.

2.8 Instruments financiers dérivés

Rhodia S.A. a recours à des instruments financiers dérivés dans le but de gérer et réduire son exposition aux risques de change, de variation des taux d'intérêt et d'indices de matière première. La politique de Rhodia S.A. est de gérer globalement ses positions sans nécessairement mettre en place des couvertures spécifiques.

(1) « L'EBITDA » correspond au résultat opérationnel avant coûts de restructuration, dotations nettes aux amortissements et dépréciation et autres charges et produits opérationnels.

2.8.1 Instruments dérivés de taux

Les produits et charges financiers résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et des produits des opérations couvertes lorsqu'ils sont comptablement qualifiés de couverture.

Lorsqu'ils ne sont pas qualifiés comptablement de couverture, ces instruments sont évalués de la manière suivante :

- les pertes nettes latentes, calculées sur les instruments négociés de gré à gré, sont intégralement provisionnées ;
- les gains nets latents sur les instruments négociés de gré à gré sont enregistrés en résultat uniquement au dénouement de l'opération ;
- les gains et pertes latents dégagés sur les instruments négociés sur les marchés organisés sont reconnus directement en résultat.

2.8.2 Instruments dérivés de change

Les instruments dérivés de change concourent à la position de change de Rhodia S.A.. Les gains et pertes latentes sur ces instruments sont pris en compte dans le calcul de la provision pour pertes de change latentes.

2.8.3 Instruments dérivés de couverture de matière première et énergie

Les gains et pertes sur ces instruments sont pris en résultat financier.

2.9 Provisions

2.9.1 Provisions pour litiges

Une provision pour litige est comptabilisée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation résultant d'un dommage causé à des tiers dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources dans le futur.

Pour chacun des litiges connus, dans lesquels la Société est impliquée, la probabilité de sortie de ressources et le montant du risque sont estimés à la date d'arrêté des comptes par la Direction et le cas échéant après avis des conseils externes.

2.9.2 Provision pour risques liés à l'environnement

La Société comptabilise des provisions pour risques liés à l'environnement lorsqu'une obligation existe et que l'engagement des dépenses est estimé probable, sous réserve qu'elles puissent être estimées de manière fiable. La Société évalue ces provisions au cas par cas au mieux de sa connaissance sur la base des informations disponibles. Du fait de l'horizon de prise en compte des coûts prévisibles, cette évaluation correspond à la valeur actuelle des dépenses futures déterminée en utilisant un taux sans risque et déflaté adapté à la période de la prévision.

2.10 Engagements de retraite

Rhodia S.A. comptabilise ses engagements de pension, de complément de retraite et d'indemnité de départ à la retraite par le biais d'une provision.

Le montant de la provision correspond à la valeur actuarielle des droits acquis par les bénéficiaires à la clôture de l'exercice, sans prise en compte de l'évolution future de leur rémunération. Les écarts actuariels relatifs aux effets d'expérience, aux changements d'hypothèses et aux changements de périmètre sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés. Les dotations et reprises de provision sont inscrites dans le résultat d'exploitation.

2.11 Médailles du travail

Les engagements de la Société en termes de médailles de travail envers ses salariés sont intégralement provisionnés. L'estimation de ces engagements est fondée sur les hypothèses utilisées pour le calcul des engagements de retraite.

2.12 Options de souscription d'actions

Les options de souscription d'actions sont comptabilisées lors de la levée des options en tant qu'augmentation de capital pour un montant correspondant au prix de souscription versé par leurs détenteurs. L'écart entre le prix de souscription et la valeur nominale de l'action constituée, le cas échéant, une prime d'émission. Aucune charge de rémunération n'est constatée au titre de l'avantage accordé au personnel.

2.13 Options d'achat d'actions propres

Conformément à l'avis du CNC N° 2008-17 du 6 novembre 2008 sur le traitement comptable des plans d'options d'achat :

- une provision est constituée pour couvrir l'obligation de Rhodia S.A. de livrer aux bénéficiaires les titres lors de la levée des options d'achat. La provision est évaluée comme le produit :
 - du coût probable de rachat des actions évalué au cours d'achat à terme augmenté de la prime versée dans le cadre de la couverture et diminué du prix d'exercice susceptible d'être acquitté par les employés,
 - du nombre d'options qui devraient être attribuées compte tenu des dispositions du plan d'attribution (performance/présence) ;
- cette provision est étalée linéairement sur la période d'acquisition des options, au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les bénéficiaires ;
- la dotation à la provision pour risque est présentée dans les charges de personnel par l'intermédiaire du compte de transfert de charges.

2.14 Attributions d'actions gratuites à émettre

Rhodia S.A. comptabilise les actions gratuites définitivement acquises par les attributaires lors de leur émission, en contrepartie d'un prélèvement sur les réserves à concurrence du montant nominal des actions émises.

Aucune charge de rémunération n'est constatée au titre de l'avantage accordé au personnel. Les frais liés à l'élaboration des plans d'attributions d'actions gratuites sont comptabilisés en charges.

2.15 Attributions d'actions gratuites existantes

Conformément à l'avis du CNC N° 2008-17 du 6 novembre 2008 sur le traitement comptable des plans d'attributions d'actions gratuites aux employés :

- une provision est constituée pour couvrir l'obligation de Rhodia S.A. de livrer aux bénéficiaires les titres lors de l'attribution définitive des actions. La provision est évaluée comme le produit du prix de rachat des actions et du nombre d'actions qui devraient être attribuées compte tenu des dispositions du plan d'attribution (performance/présence). Cette provision est étalée linéairement sur la période d'acquisition des actions gratuites, au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les bénéficiaires ;
- la dotation et la reprise de provision pour risque sont présentées dans les charges de personnel par l'intermédiaire des comptes de transfert de charges ;
- la valeur retenue pour le calcul de l'assiette de cotisations sociales dues par Rhodia S.A. est la juste valeur des actions lors de l'attribution.

2.16 Dividendes

Les dividendes à recevoir par Rhodia S.A. de ses filiales et participations sont constatés en produits à la date de leur approbation par leur assemblée.

2.17 Méthode de comptabilisation du résultat de la SNC Rhodia Participations

Conformément aux statuts de la société Rhodia Participations SNC, la quote-part de résultat attribuée à Rhodia S.A. est réputée lui avoir été attribuée rétroactivement dès la clôture de l'exercice. Par conséquent, la quote-part de résultat est comptabilisée en résultat financier en contrepartie d'un compte courant classé dans la rubrique « Autres créances » ou « Autres dettes ».

2.18 Impôt sur les sociétés

Rhodia S.A. et certaines de ses filiales françaises ont opté pour le régime de l'intégration fiscale. Aux termes de la convention conclue, chaque filiale calcule sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration.

L'économie d'impôt résultant de l'utilisation des déficits fiscaux des filiales intégrées est immédiatement comptabilisée en résultat par Rhodia S.A. et ne fait l'objet d'aucun reversement ultérieur en trésorerie. Lorsque les filiales redeviennent bénéficiaires, Rhodia S.A. supporte le cas échéant une charge d'impôt supplémentaire à raison des déficits de ces filiales qu'elle a déjà déduits.

2.19 Trésorerie

La trésorerie comprend les disponibilités, les valeurs mobilières de placement à moins de 3 mois à l'origine, à l'exclusion des actions propres et de la prime versée sur les options d'achat d'actions propres, ainsi que les soldes créditeurs de banque.

NOTE 3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Ce poste comprend principalement la marque Rhodia S.A. acquise lors de la création du Groupe.

NOTE 4 TITRES DE PARTICIPATION

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2009	Augmentation	Diminution	Au 31 décembre 2010
Valeur brute	4 063	329	(270)	4 122
Dépréciation	(1 951)	(107)	92	(1 966)
Valeur nette	2 112	222	(178)	2 156

L'augmentation du poste en valeur brute provient essentiellement de l'impact d'une augmentation de capital sur les titres Rhodia Amines Chemicals Ltd pour 257 millions d'euros (355 millions de dollars) et de l'acquisition de 11 % de Rhodia Holding Inc. auprès de Rhodia Ibéria SL pour un montant de 71 millions d'euros.

La diminution du poste provient principalement de l'impact d'une réduction de capital des titres Rhodia Holding Inc. d'une valeur brute de 268 millions d'euros.

Les dotations aux dépréciations des titres de participations concernent essentiellement les titres de Rhodia Finance S.A.S pour 107 millions d'euros en raison de l'impact de l'évolution de la valorisation de ses filiales et notamment de Rhodia Energy GHG S.A.S.

Les reprises de dépréciations des titres de participations concernent essentiellement les titres suivants :

- Rhodia Ibéria SL pour 24 millions d'euros suite à la cession à Rhodia S.A. de sa participation dans la société Rhodia Holding Inc. ;
- Rhodia Deutschland pour 52 millions d'euros essentiellement lié au désendettement de la société et de ses filiales.

Au 31 décembre 2010, la valeur brute des titres de participation nantis dans le cadre de la ligne de crédit mise en place en 2007 s'élève à 485 millions d'euros (contre 425 millions d'euros en 2009).

NOTE 5 CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

La totalité de ce poste concerne des entreprises liées.

Dans le cadre de son activité de holding du Groupe, Rhodia S.A. assure le financement de ses filiales et sous-filiales, notamment sous forme de prêts à moyen terme.

L'échéancier des créances brutes rattachées à des participations s'analyse comme suit :

(millions d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
2010	-	201
2011	126	1
2012	231	231
2013	1 010	938
Supérieur à 5 ans	300	-
TOTAL	1 667	1 371

La variation du poste des créances entre 2009 et 2010 s'explique principalement par la mise en place d'un prêt à long terme accordé à la filiale Rhodia Holding Inc. pour 400 millions de dollars.

Au 31 décembre 2010, le montant total des prêts nantis dans le cadre de la ligne de crédit mise en place en 2007 s'élève à 200 millions d'euros, comme au 31 décembre 2009.

NOTE 6 AUTRES CRÉANCES

(millions d'euros)	31 décembre 2010			31 décembre 2009
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Créances sur entreprises liées	180	(2)	178	72
dont : • créances clients et comptes rattachés	16	(2)	14	6
• comptes courants d'intégration fiscale	66	-	66	60
• autres comptes courants	10	-	10	6
• quote-part bénéfice de la SNC Rhodia Participations	88	-	88	-
Créances sociales et fiscales	22	-	22	21
Créances sur instruments dérivés	2	-	2	2
Autres créances	1	-	1	-
TOTAL	205	(2)	203	95

L'échéance de l'ensemble des créances est inférieure à 1 an.

Les créances sociales et fiscales comprennent essentiellement une créance au titre du crédit impôt recherche pour 20 millions d'euros.

NOTE 7 AVANCES DE TRÉSORERIE AUX FILIALES

Ce poste comprend les avances effectuées par Rhodia S.A. aux entreprises liées dans le cadre de la gestion centralisée de trésorerie du Groupe.

NOTE 8 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Au 31 décembre 2010, les valeurs mobilières de placement sont composées de bons à moyen terme négociables pour 26 millions d'euros, de dépôts bancaires, de certificats de dépôts et intérêts associés pour 200 millions d'euros, de SICAV pour 191 millions d'euros, d'actions propres pour 6 millions d'euros et d'options d'achats d'actions propres pour 2 millions d'euros en valeur brute.

L'évolution du poste relatif aux actions propres ainsi que les caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites sont détaillées dans les notes 10. « Capitaux propres » et 22. « Paiements en actions et assimilés ».

Au 31 décembre 2010, en dehors des actions propres, la valeur comptable de tous ces instruments de trésorerie est proche de leur valeur liquidative.

NOTE 9 CHARGES À RÉPARTIR

Le solde du poste « Charges à répartir » s'élève à 4 millions d'euros au 31 décembre 2010 et correspond principalement aux frais d'émission d'emprunts restant à étaler au titre de l'emprunt obligataire souscrit au premier semestre 2007.

NOTE 10 CAPITAUX PROPRES

10.1 Capital social et primes d'émission

Au 31 décembre 2010, le montant du capital social de Rhodia S.A. est de 105 millions d'euros, divisé en 104 570 968 actions Rhodia S.A. de 1 euro de valeur nominale chacune.

Au 31 décembre 2010, Rhodia S.A. détient 802 814 actions propres (comptabilisées en Valeurs Mobilières de Placement) rachetées au cours de l'exercice 2008 en vue de couvrir les plans d'attribution d'actions gratuites accordés aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société et de ses filiales. 318 970 actions propres ont été transférées en 2010 aux bénéficiaires des plans d'attribution d'actions gratuites arrivant à échéance en 2010.

Une réduction de capital d'un montant de 1 112 millions d'euros a été effectuée en date du 29 mai 2010 par diminution de la valeur nominale des actions de 12 euros à 1 euro.

Une augmentation de capital réservée aux salariés a été constatée au 17 août 2010. Elle s'est traduite par une augmentation du capital social de 3 millions d'euros et une augmentation de la prime d'émission de 34 millions d'euros nette de frais.

10.2 Analyse des variations des capitaux propres

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2009	Affectation du résultat 2009	Résultat 2010	Dividendes	Variation de capital	Au 31 décembre 2010
Capital social	1 213	-	-	-	(1 108)	105
Primes d'émission, de fusion et d'apport	14	-	-	6	1 146	1 166
Réserve légale	58	-	-	-	-	58
Autres réserves	464	(120)	-	(25)	-	319
Résultat de l'exercice	(120)	120	200	-	-	200
Capitaux propres	1 629	-	200	(19)	38	1 848

10.3 Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2010

Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires d'affecter le bénéfice de l'exercice 2010 soit 200 millions d'euros de la façon suivante :

Origine (en euros)	
Bénéfice comptable de l'exercice	200 290 615,29
À affecter comme suit :	
Dividende*	52 285 484,00
Autres réserves	148 005 131,29

* Ce montant sera ajusté en fonction du nombre d'actions autodétenues à la date de mise en paiement du dividende.

NOTE 11 PROVISIONS

Les provisions au 31 décembre 2010 et les mouvements de l'exercice 2010 s'analysent comme suit :

<i>(millions d'euros)</i>	Montant au 31/12/2009	Dotations	Reprises		Montant au 31/12/2010
			Utilisées	Non utilisées	
Retraites et médailles du travail	38	-	(1)	-	37
Risques sur filiales	239	1	(2)	(33)	205
Autres provisions pour risques et charges :	49	18	(10)	(1)	56
• prime de remboursement emprunt obligataire OCEANE (Cf. Note 12.5)	30	12	-	-	42
• garanties données au bénéfice de filiales cédées ou de leurs acquéreurs	13	2	(8)	(1)	6
• coût d'attribution d'actions gratuites (Cf. Note 22)	6	3	(2)	-	7
• risque de change	-	1	-	-	1
TOTAL PROVISIONS	326	19	(13)	(34)	298
dont : résultat d'exploitation		2	(3)	-	
résultat financier		14	-	(33)	
résultat exceptionnel		3	(10)	(1)	
Total dotations - reprises		19	(13)	(34)	

Les reprises de provisions pour risques filiales comptabilisées au passif en complément des provisions pour dépréciations des titres de participations concernent essentiellement les filiales suivantes :

- Rhodia Chimie pour 14 millions d'euros en raison de la performance de sa filiale Rhodia Japan ;
- Rhodia Holding Ltd pour 17 millions d'euros suite à la diminution de l'évaluation de ses engagements de retraite.

NOTE 12 DETTES FINANCIÈRES**12.1 Analyse par nature**

<i>(millions d'euros)</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009	Échéance au 31 décembre 2010
Obligation Senior 2004 USD	-	4	01/06/2010
Obligation Senior 2004 EUR	-	1	01/06/2010
Emprunt obligataire 2006 EUR	229	1 035	15/10/2013
Emprunt obligataire 2010 USD	300	-	15/09/2020
Emprunt obligataire 2010 EUR	500	-	15/05/2018
OCEANE 2014 EUR	595	595	01/01/2014
Banques créditrices	47	24	
Intérêts courus et autres dettes financières	15	11	
Sous total Emprunts obligataires et bancaires	1 686	1 670	
Emprunts auprès des entreprises liées	381	473	
TOTAL	2 067	2 143	

12.2 Analyse par devise

<i>(millions d'euros)</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Emprunts obligataires et bancaires		
Euro	1 381	1 666
Dollar américain	304	4
Autres devises	1	-
Sous-total Emprunts obligataires et bancaires	1 686	1 670
Entreprises liées		
Euro	256	384
Franc suisse	13	11
Dollar américain	108	77
Autres devises	4	1
Sous-total entreprises liées	381	473
TOTAL	2 067	2 143

12.3 Analyse par échéance

Les échéances des dettes financières sont les suivantes au 31 décembre 2010 :

<i>(millions d'euros)</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Emprunts obligataires et bancaires		
2010	-	40
2011	62	-
2013	229	1 035
2014	595	595
Supérieur à 5 ans	800	-
Sous total Emprunts obligataires et bancaires	1 686	1 670
Entreprises liées		
2010	-	473
2011	381	-
Sous total entreprises liées	381	473
TOTAL	2 067	2 143

12.4 Analyse par taux

L'analyse des emprunts à long et moyen terme par catégorie de taux d'intérêt, sans tenir compte du portefeuille de dérivés, se présente comme suit :

<i>(millions d'euros)</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Taux variable	291	1 529
Taux fixe	1 776	614
TOTAL	2 067	2 143

12.5 Commentaires sur les financements

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2010, Rhodia a étendu la maturité de sa dette en effectuant les opérations suivantes :

Rachat anticipé partiel du « Floating Rate Notes »

Cet emprunt obligataire de type « High Yield », le « Floating Rate Notes », a été émis pour un montant nominal de 1 100 millions d'euros au taux Euribor 3 mois + 2,75 % et à échéance au 15 octobre 2013. En 2008 et 2009, Rhodia S.A. a procédé au rachat anticipé d'une partie de ces obligations pour un montant nominal respectif de 33 et 32 millions d'euros, portant ainsi le nominal à 1 035 millions d'euros.

En 2010, Rhodia S.A. a poursuivi son action de rachat anticipé en mai et octobre pour des montants nominaux respectifs de 500 et 306 millions d'euros, portant ainsi le nominal de cet emprunt à 229 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Émissions de nouvelles obligations seniors

High Yield 2018

Émission en mai 2010, pour un montant principal total de 500 millions d'euros, de nouvelles obligations senior portant intérêt à 7 % et à échéance 15 mai 2018.

High Yield 2020

Émission en septembre 2010, pour un montant principal total de 400 millions de dollars (306 millions d'euros), de nouvelles obligations senior portant intérêt à 6,875 % et à échéance 15 septembre 2020.

OCEANE

Les obligations à option de conversion et/ou d'échanges en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) pour un montant nominal de 595 millions d'euros, à échéance au 1^{er} janvier 2014 et portant intérêt à un taux annuel de 0,5 %, ont été émises le 27 avril 2007. Le prix d'émission s'élevait à 48,10 euros par obligation. Les porteurs des OCEANES peuvent à tout moment exercer leur option de conversion avec une parité de 1,04 pour 1. Les OCEANES sont assorties d'une prime de remboursement de 13,22 %. Elles comprennent une option de rachat émetteur exerçable par Rhodia S.A. sous certaines conditions.

Ligne de crédit syndiquée

Une ligne de crédit revolving syndiquée multi-devises RCF (*Multicurrency Revolving Credit and Guaranty Facility*) d'un montant de 600 millions d'euros à échéance au 30 juin 2012 a été mise en place le 30 mars 2007.

Le taux d'intérêt applicable aux sommes empruntées correspond au taux de référence, selon la devise de l'emprunt, majoré de la marge applicable. La marge applicable est dégressive en fonction de l'amélioration du ratio financier mesurant l'endettement net consolidé rapporté à l'EBITDA[■] récurrent ajusté (« leverage »). Rhodia S.A. verse en outre une commission d'engagement correspondant à 45 % de la marge applicable selon le niveau de

cette dernière. La ligne de crédit syndiquée est utilisable sous forme d'emprunts et/ou de cautions bancaires.

Rhodia S.A. a consenti des sûretés dans le cadre de la mise en place de cette ligne de crédit syndiquée. Ces sûretés sont constituées par le nantissement de titres de deux de ses filiales et le nantissement d'un prêt sécurisé d'une autre de ses filiales.

La ligne de crédit syndiquée comprend des clauses de remboursement anticipé parmi lesquelles le changement de contrôle de Rhodia S.A. ou l'adoption d'un plan de dissolution ou de liquidation de Rhodia S.A.

Par ailleurs, la ligne de crédit syndiquée comporte des clauses de remboursement obligatoire ou d'annulation partielle en cas de cessions significatives d'actifs au-delà de certains seuils prévus au contrat et sous certaines conditions notamment relatives à l'utilisation des produits de cession.

Le maintien de la ligne de crédit syndiquée étant subordonné au respect de ratios financiers (« financial covenants ») testés semestriellement, dans le but de garantir sa liquidité jusqu'à son échéance le 30 juin 2012, Rhodia S.A. a procédé le 3 avril 2009 à la renégociation de ces ratios comme suit :

	Endettement net consolidé/EBITDA [■] récurrent ajusté	EBITDA [■] récurrent/ Charges financières nettes
31/12/2010	3,50 : 1,0	3,40 : 1,0
30/06/2011	3,00 : 1,0	4,00 : 1,0
31/12/2011	3,00 : 1,0	4,00 : 1,0

Les agrégats servant au calcul des ratios tels que définis dans la ligne de crédit syndiquée sont les suivants :

- **l'endettement net consolidé** est défini comme la somme des emprunts et dettes financières courants et non courants majorée des garanties octroyées à des tiers relatives aux dettes financières des filiales non consolidées, diminuée de la trésorerie, équivalents de trésorerie et des autres actifs financiers courants ;
- **l'EBITDA[■] récurrent** est défini comme le résultat opérationnel avant dotation nette aux amortissements et pertes de valeurs, coûts de restructuration et autres charges et produits opérationnels ;
- **l'EBITDA[■] récurrent ajusté** est défini comme l'EBITDA[■] récurrent du Groupe majoré de l'EBITDA[■] récurrent, au prorata du pourcentage de détention du Groupe, des entités non consolidées dont la dette financière est garantie par le Groupe ;
- **les charges financières nettes** sont définies comme la somme des intérêts relatifs aux emprunts et dettes financières courants et non courants, après capitalisation des frais financiers relatifs au financement de certains actifs et comptabilisés en coût d'acquisition de ces actifs, diminuée des produits financiers relatifs à la trésorerie, équivalents de trésorerie et autres actifs financiers courants.

Au 31 décembre 2010 et antérieurement, Rhodia S.A. a respecté tous les covenants applicables.

En 2010, la ligne de crédit syndiquée n'a été utilisée que pour des cautions bancaires. Le montant non utilisé au 31 décembre 2010 s'élève à 534 millions d'euros.

12.6 Valeur de marché des dettes financières

Au 31 décembre 2010, les dettes obligataires de Rhodia S.A. présentaient une surcote de l'ordre de 2 % (décote de 8,3 % au 31 décembre 2009) par rapport à leur nominal du fait de la forte baisse des taux d'intérêt et de l'évolution favorable de la situation des marchés.

12.7 Notation

Rhodia S.A. est noté par deux agences de notation internationales indépendantes Moody's Investor Service et Standard & Poor's.

En 2010, Standard & Poor's a attribué la note BB (*perspective stable*) à Rhodia (*Corporate credit rating*) et la note BB aux dettes à long terme en septembre 2010. Ces 2 notes étaient auparavant au rang BB-.

Moody's Investor Service a maintenu sa note *Corporate Family Rating* au rang Ba3 et a passé en septembre 2010 la perspective de stable à positive. La dette senior non garantie et l'OCEANE conservent la note B1.

Un éventuel abaissement de l'une ou l'autre de ces notations ne peut provoquer ni l'exigibilité anticipée d'aucune des dettes financières actuelles, ni une augmentation de leur coût.

NOTE 13 AUTRES DETTES

Ce poste comprend principalement les avances de trésorerie en provenance des filiales dans le cadre de la gestion centralisée de trésorerie du Groupe.

NOTE 14 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'analyse comme suit :

(millions d'euros)	2010	2009
Dividendes sur participations	50	3
Produits d'intérêts	89	138
Charges d'intérêts	(102)	(103)
Gains (pertes) de change nets	16	5
Reprise (dotation) nette aux dépréciations de titres de participation et des provisions pour risques sur filiales	18	(66)
Autres produits (charges) financiers nets	75	(82)
TOTAL	146	(105)

14.1 Dividendes sur titres de participation

Les dividendes reçus concernent en totalité des entreprises liées.

14.2 Produits et charges d'intérêts

La charge nette d'intérêts représente en 2010 (13) millions d'euros, contre un produit net de 35 millions d'euros en 2009. La variation par rapport à l'exercice précédent s'explique :

- par la diminution des produits d'intérêts issus des parties liées, du fait notamment du remboursement d'un prêt intervenu au mois de juin 2009 par imputation de la quote-part de Rhodia S.A. dans les pertes 2008 et 2009 de Rhodianyl SNC ;
- par l'augmentation des charges d'intérêts sur emprunts obligataires et swaps de taux.

Les produits d'intérêts concernent pour 82 millions d'euros (123 millions d'euros en 2009) des prêts consentis et avances de

trésorerie aux entreprises liées et pour 7 millions d'euros (14 millions d'euros en 2009) des swaps de taux.

Les charges d'intérêts concernent pour 54 millions d'euros (51 millions d'euros en 2009) des charges sur emprunts obligataires, pour 42 millions d'euros (29 millions d'euros en 2009) des swaps de taux et pour 6 millions d'euros (23 millions d'euros en 2009) des charges d'intérêts sur emprunts et avances de trésorerie effectués auprès des entreprises liées.

14.3 Dépréciations des titres de participation et provisions pour risques sur filiales

Les mouvements sur dépréciations des titres de participation et provisions pour risques sur filiales sont analysés en Note 4 « Titres de participations » et Note 11 « Provisions ».

14.4 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers représentent 75 millions d'euros en 2010 contre (82) millions d'euros en 2009.

En 2010, ce poste comprend principalement :

- la quote-part de Rhodia S.A. dans le résultat 2010 de la SNC Rhodia Participations pour un montant total de 88 millions d'euros dû principalement à l'impact de la cession de Rhodia Services à Rhodia Opérations pour 65 millions d'euros ((73) millions d'euros en 2009 pour les SNC Rhodia Participations et Rhodiansyl) ;
- la dotation d'une provision pour risque financier sur le remboursement des primes de l'emprunt OCEANE pour (12) millions d'euros ((12) millions d'euros en 2009) ;
- les charges à répartir sur frais d'emprunts obligataires pour (2) millions d'euros (non significatif en 2009) ;
- des plus-values sur cessions de valeurs mobilières de placement pour un montant de 3 millions d'euros (2 millions d'euros en 2009).

NOTE 15 RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation arrêté au 31 décembre 2010 se ventile de la manière suivante :

<i>(millions d'euros)</i>	2010	2009
Prestations facturées aux entreprises liées	13	8
Impôts et taxes	(1)	(1)
Charges de personnel hors retraite	(13)	(15)
Charge nette de retraite	-	(11)
Autres charges d'exploitation	(9)	(11)
Perte nette d'exploitation	(10)	(30)

En 2009, l'augmentation des charges de retraite provenait des changements de la réglementation française sur les retraites et du taux d'actualisation.

NOTE 16 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

<i>(millions d'euros)</i>	2010	2009
Plus (moins) values nettes sur cessions de titres et créances	(1)	(6)
Mali sur rachat d'actions propres	(2)	-
Transfert de charges sur plan d'attribution d'actions	2	-
Divers	-	(4)
TOTAL	(1)	(10)

Le mali portant sur le rachat d'actions propres a été transféré en charges de personnel dans le résultat d'exploitation.

NOTE 17 SITUATION FISCALE

Depuis l'année 1999, Rhodia S.A. bénéficie du régime de l'intégration fiscale. Le périmètre d'intégration comprend 10 sociétés en 2010 contre 11 en 2009, suite au mouvement de regroupement des activités en France dans Rhodia Opérations (transmission universelle de patrimoine de Rhodia Services à Rhodia Opérations).

L'application du régime d'intégration fiscale se traduit en 2010, pour le périmètre, par une économie nette d'impôt de 65 millions

d'euros (50 millions d'euros en 2009), correspondant à l'impôt des sociétés bénéficiaires.

En l'absence d'intégration fiscale, Rhodia S.A. n'aurait supporté aucune charge d'impôt au titre des exercices 2010 et 2009 du fait de sa situation déficitaire propre.

Les déficits reportables du groupe d'intégration fiscale s'élèvent à 2 091 millions d'euros au 31 décembre 2010 (2 192 millions d'euros à fin 2009), dont 1 943 millions d'euros correspondent aux déficits transférés des filiales intégrées.

La quasi-totalité des sociétés françaises intégrées fiscalement faisant actuellement l'objet de contrôles fiscaux, une fraction des stocks de pertes reportables de l'intégration fiscale pourrait par conséquent être remise en cause par l'administration.

NOTE 18 ENGAGEMENTS HORS BILAN ET OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

18.1 Engagements donnés

(millions d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
En garantie des obligations des entreprises liées	143	80
TOTAL	143	80

Certaines filiales de Rhodia S.A. disposent par ailleurs de financement dans le cadre de programmes de cessions de créances conclus avec des établissements financiers et Rhodia S.A. s'est engagé à garantir le paiement de toute somme due par ses filiales au titre de ces programmes. Au 31 décembre 2010, les financements obtenus par les filiales de Rhodia S.A. dans le cadre de ces programmes s'élevaient à 3 millions d'euros.

Enfin, Rhodia S.A. a consenti à Orbeo une garantie d'un montant maximum de 200 millions d'euros pour couvrir les obligations de ses filiales découlant de leurs ventes de droits d'émission de gaz à effet de serre (« CER[■] »). Orbeo est une coentreprise constituée en 2006 avec Société Générale Énergie (filiale de Société Générale) notamment dans le but de commercialiser les CER[■] produits par le groupe Rhodia S.A. au Brésil et en Corée du Sud. Le prix de vente à terme de CER[■] conclus avec Orbeo et non dénoués au 31 décembre 2010 étant supérieur au cours spot à cette date, le risque couvert par cette garantie est nul à la clôture de l'exercice.

18.2 Engagements liés aux cessions

Les cessions intervenues au cours des exercices 2010 et antérieurs s'accompagnent de garanties usuelles en matière comptable, fiscale, sociale et environnementale.

Au cours de l'exercice 2010, Rhodia S.A. a reçu des demandes de mise en jeu de certaines de ces garanties mais a globalement conclu à la non-recevabilité de ces demandes sur le fond et/ou la forme et n'a donc pas comptabilisé de provision significative à ce titre.

L'examen et le traitement de ces demandes sont toujours en cours au 31 décembre 2010.

Enfin, et pour mémoire, le Groupe a été appelé en garantie du litige opposant Innophos Inc. à la Compagnie Nationale mexicaine de l'Eau (voir Note 19.3 « Procédures commerciales »).

18.3 Instruments financiers dérivés

Rhodia S.A. est exposé aux risques de marché du fait de ses opérations financières.

L'exposition de la Société est principalement liée aux fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt.

Par ailleurs, afin de gérer l'exposition de ses filiales au risque de change du fait, principalement, de leurs opérations commerciales, Rhodia S.A. met en place des instruments dérivés avec des contreparties externes pour le compte de ses filiales. L'exposition générée est neutralisée par la mise en place de façon symétrique de contrats avec les filiales concernées, si bien que Rhodia S.A. ne supporte pas de risque lié à ces instruments.

18.3.1 Gestion du risque de taux Instruments qualifiés de couverture

Rhodia S.A. est soumis à la variabilité des taux d'intérêts sur la partie de son endettement financier à taux variable. Depuis 2006, des contrats d'échange de taux et des options (*caps*) ont été contractés pour couvrir les obligations à taux variable émises en octobre 2006. Les montants notionnels de ces contrats et leurs justes valeurs sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

(millions d'euros)		2010				2009		
Devises EUR		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	Juste valeur	Nominal total	Juste valeur
Swap de taux	Prêteur TV	-	229	-	229	(7)	735	(27)
Cap	Achat	229	-	-	229	-	300	(1)
TOTAL		229	229	-	229	(7)	1 035	(28)

Instruments non qualifiés de couverture

Suite à l'opération de refinancement intervenue en mai 2010, les *swaps* de couverture ont été retournés par la mise en place de *swaps* inverses parfaitement adossés. À la date de déqualification, les *swaps* retournés ainsi que les nouveaux *swaps* ont été qualifiés de *trading*.

(millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	Juste Valeur
Devises EUR					
Swaps payeur TF/Receveur TV	(12)	-	-	500	(12)
Swaps payeur TV/Receveur TF	-	-	-	500	-

18.3.2 Gestion du risque de change

La politique de Rhodia S.A. consiste à limiter son exposition aux fluctuations à court terme des taux de change en calculant tous les jours son exposition nette aux devises étrangères dans ses transactions, comprenant à la fois les ventes et les achats, et en utilisant des instruments financiers dérivés pour réduire cette exposition. Les principaux instruments dérivés utilisés par Rhodia S.A. sont des contrats de change à terme et des options de change d'une durée inférieure à un an.

Les achats et ventes à terme de devises sont principalement contractés par Rhodia S.A. dans le but de couvrir les prêts et emprunts contractés envers ses filiales ainsi que leurs flux d'exploitation en devises.

Le tableau présenté ci-dessous détaille les montants nominaux et les justes valeurs des instruments de change conclus soit avec des contreparties externes, soit avec des filiales :

(millions euros)	Devises	31 décembre 2010	
		Nominal	Juste valeur
	USD	577	3
	GBP	46	-
	JPY	149	25
	Autres	158	2
Achats à terme	Total	930	30
	USD	438	(3)
	GBP	64	1
	JPY	209	(28)
	Autres	108	(1)
Ventes à terme	Total	819	(31)
Achats CALL	USD	37	-
Ventes CALL	USD	37	-
Achats PUT	USD	48	2
Ventes PUT	USD	48	(2)
Achats CALL à barrière	USD	33	-
Ventes CALL à barrière	USD	33	-
	Total	236	-
TOTAL GÉNÉRAL		1 985	(1)

Gestion du risque des matières premières (fioul, gasoil)

Le portefeuille des instruments sur matières premières est présenté ci-dessous.

(millions euros)	Swap gasoil et fioul	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
		Qté (tonnes)	Juste valeur	Qté (tonnes)	Juste valeur
Opérations externes	Acheteur	2 027	-	17 736	-
	Vendeur	2 475	-	336 519	(1)
Opérations internes	Acheteur	2 475	-	336 519	1
	Vendeur	2 027	-	17 736	-

18.4 Risque de contrepartie

Les transactions qui génèrent potentiellement pour Rhodia S.A. un risque de contrepartie sont essentiellement :

- les placements de trésorerie ;
- les instruments dérivés.

Rhodia S.A. réalise ses placements de trésorerie avec des banques ou des institutions financières dont les notations Standard & Poor's et Moody's sont, au 31 décembre 2010, égales ou supérieures à respectivement A+ et Aa3.

Les contrats de taux ou devises sont conclus avec des banques ou des institutions financières dont les notations Standard & Poor's et Moody's sont, au 31 décembre 2010, égales ou supérieures à respectivement A et Aa3.

NOTE 19 LITIGES ET PROCÉDURES EN COURS

19.1 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Rhodia est impliqué dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives dans le cadre de l'exercice normal de son activité. Ces procédures sont principalement initiées par les acquéreurs d'activités antérieurement cédées par Rhodia ou relatives à des réclamations environnementales ou des actions en responsabilité civile du fait de produits chimiques commercialisés. Rhodia fait, en outre, l'objet de certaines demandes et actions en justice qui dépassent le cadre du cours ordinaire de son activité et dont les plus significatives sont résumées ci-après dans la présente section.

Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être raisonnablement estimé. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation par Rhodia du niveau de risque au cas par cas et dépend notamment de l'appréciation par Rhodia du bien-fondé des demandes, du stade d'avancement des procédures et des arguments de défense de Rhodia, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation du risque.

Par ailleurs, certaines filiales américaines du Groupe encourent une responsabilité potentielle au titre des lois US *Federal Superfund* et des réglementations environnementales américaines. Étant donné la nature des procédures engagées, le nombre de plaignants, le volume de déchets en cause et les provisions existantes, Rhodia estime cependant que ces réclamations n'entraîneront pas de coûts significatifs pour le Groupe et ne se traduiront pas par un niveau de provision significatif supplémentaire.

Enfin, Rhodia estime qu'il n'existe aucun litige ou fait exceptionnel qui, pris isolément ou avec les autres, pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur son activité, sa situation financière ou son résultat, autres que ceux détaillés dans la présente section.

19.2 Contentieux avec certains actionnaires

Deux procédures introduites en janvier 2004 devant le Tribunal de commerce de Paris par certains actionnaires, ont fait l'objet de décision de sursis à statuer :

- une action *ut singuli* met en cause Aventis (devenue sanofi-aventis) et certains des membres du Conseil d'Administration de la Société à l'époque des faits allégués. Elle porte sur les conditions d'acquisition par Rhodia d'Albright & Wilson. Les requérants réclament le versement à titre compensatoire d'une indemnité de 925 millions d'euros au bénéfice de la Société en réparation du préjudice qu'elle aurait subi. Un sursis à statuer a été prononcé dans cette procédure le 27 janvier 2006 ;
- l'autre action met en cause Aventis (devenue sanofi-aventis) et certains des membres du Conseil d'Administration de la Société et des Commissaires aux comptes à l'époque des faits allégués, ainsi que la Société à titre subsidiaire. Elle porte sur le caractère prétendu inexact et trompeur des informations rendues publiques par la Société en 2001 et jusqu'au 29 janvier 2002 sur l'acquisition par Rhodia d'Albright & Wilson puis de Chirex, les risques environnementaux et les actifs d'impôts différés. Les deux requérants réclament le versement de 131,8 millions d'euros à titre de réparation de leurs préjudices personnels. Le 10 février 2006, un sursis à statuer a été prononcé dans le cadre de cette procédure.

Ces deux décisions de sursis à statuer sont intervenues en raison de l'existence d'une information judiciaire diligentée par des juges

d'instruction du pôle financier du Tribunal de grande instance de Paris portant sur les mêmes faits et faisant suite au dépôt en 2003 et 2004 par ces mêmes actionnaires de trois plaintes pénales contre X pour abus de biens sociaux, délit d'initiés, publication d'informations fausses ou trompeuses, faux bilan et présentation de comptes inexacts. Rhodia s'est constitué partie civile dans le cadre de cette instruction judiciaire le 25 janvier 2006. Cette instruction est toujours en cours au 31 décembre 2010.

19.3 Procédures commerciales

Litige Innophos

Le 8 novembre 2004, Rhodia a reçu une réclamation de la part d'Innophos, filiale de Bain Capital, émanant de la Commission nationale mexicaine de l'eau et relative à l'utilisation de l'eau sur le site de Coatzacoalcos durant la période 1998-2002. Le montant global de la réclamation s'élevait alors à environ 1,5 milliard de pesos mexicains (environ 100 millions d'euros) incluant l'ensemble des redevances, intérêts et pénalités. Le site de Coatzacoalcos faisait partie de l'activité Phosphates de spécialités qui a été vendue en août 2004 à Bain Capital, donnant lieu à la création d'une nouvelle société, Innophos. Afin de protéger au mieux ses intérêts, Rhodia a alors informé Bain Capital de sa volonté d'assumer, sous certaines réserves de droit, la responsabilité directe de la résolution de ce sujet avec la Commission nationale mexicaine de l'eau. Le montant de la réclamation initiale avait été revu à la baisse à la suite d'un recours gracieux intenté par Rhodia et acté dans une décision rendue en date du 29 août 2005. La Cour Fédérale administrative et fiscale mexicaine a ensuite rendu plusieurs décisions favorables à Innophos en août 2008 et mars 2009 qui ont été partiellement infirmées par la Cour d'appel (« *Circuit Court* ») en janvier et septembre 2009. Enfin, dans une décision rendue en date du 6 octobre 2010 suite à l'appel fait par Rhodia (au nom d'Innophos), la Cour Suprême du Mexique a confirmé les décisions précédentes des juridictions mexicaines. Innophos, que Rhodia devra indemniser au titre de ce litige en application d'un contrat de cession conclu en 2004 et suite à une décision qui avait été rendue par les tribunaux de New York, est donc redevable du taux le plus élevé au titre de la taxe due pour l'utilisation de l'eau douce pendant les années 1999 à 2002 sur le site de Coatzacoalcos. Le montant total à payer est d'environ 20 millions d'euros (intégrant les pénalités, l'inflation et les intérêts de retard). Rhodia avait constitué une provision liée à ce risque d'indemnisation.

Litige Ville de Metz

Un Expert judiciaire a été désigné, en 2002, par le tribunal administratif de Nancy, à la demande de la Ville de Metz, pour examiner la conformité des rejets de chlorure des sociétés Solvay Carbonate France et Novacarb (Rhodia Chimie intervenant comme garant de Novacarb dans le cadre de la cession par Rhodia de certaines activités industrielles et commerciales de chimie de base à Bain Capital en 2002), ainsi que le préjudice financier que, d'après la Ville de Metz, ces rejets de chlorure lui auraient causé en rendant notamment nécessaires des investissements pour l'alimentation et la distribution en eau potable au début des années

1970. L'Expert a rendu son rapport le 14 février 2008. Ce rapport confirme la conformité des rejets avec les arrêtés préfectoraux des installations. L'Expert conclut également que les installations actuelles de production d'eau potable permettent l'alimentation en eau potable de l'agglomération messine et que, de ce fait, le recours à de nouvelles unités, notamment de traitement, n'est pas nécessaire, sauf éventuellement comme filière de secours. L'expert ne se prononce pas de manière conclusive sur la corrélation entre les investissements réalisés par la Ville pour l'alimentation en eau potable au début des années 1970 et les rejets de chlorure à l'époque, ainsi que sur l'évaluation des préjudices invoqués. Son expertise ayant un caractère technique, il ne se prononce pas davantage sur la prescription des actions de la Ville de Metz. Par assignation en date du 30 décembre 2008, la Ville de Metz a néanmoins saisi le Tribunal de Grande Instance de Metz d'une demande de paiement in solidum à des dommages et intérêts d'un montant de 51,5 millions d'euros à l'encontre des sociétés Solvay Carbonate France et Novacarb pour obtenir réparation du préjudice qu'elle allègue avoir subi. Rhodia n'a pas jugé nécessaire de constituer une provision à ce titre.

19.4 Autres procédures

Securities and Exchange Board of India

Rhodia S.A. est attrait en Inde par le *Securities and Exchange Board of India* (SEBI) dans une procédure visant à ce que Rhodia lance une offre publique d'achat sur 20 % de titres de la société Albright & Wilson Chemicals India Limited (AWCIL), filiale cotée dans ce pays de l'ancien groupe Albright & Wilson que Rhodia a acquis en 2000, et dont Rhodia détient aujourd'hui 72,93 % du capital. Ces titres seraient acquis par Rhodia à un prix de 278 Rps par action (augmenté des intérêts courant depuis 2000) basé sur la valeur des titres au moment de ladite acquisition. Une telle décision de la SEBI ferait alors passer la détention de Rhodia dans le capital de AWCIL de 72,93 % à 92,93 % et entraînerait, en conséquence, l'obligation pour Rhodia, dont la détention deviendrait supérieure à 90 %, de lancer une offre publique de retrait afin d'acheter les 7,07 % de flottant restant. Dans ce schéma, la totalité des titres non encore détenus par Rhodia (soit 27,07 %) seraient acquis pour un montant de l'ordre de 7 millions d'euros. Rhodia conteste le bien-fondé de la demande de la SEBI mais une provision est constituée dans les comptes à cet effet. Un jugement définitif de la *High Court of Mumbai* statuant en appel formé par Rhodia à la suite d'un premier jugement défavorable à son encontre est toujours en attente à ce jour.

19.5 Procédures significatives engagées par la Société

Depuis 2004, la Société poursuit diverses procédures en France, au Brésil et aux États-Unis à l'encontre de Sanofi-Aventis (successeur de Rhône-Poulenc) relatives aux passifs environnementaux ou à d'autres passifs liés au versement des retraites aux salariés hérités de son ancienne maison mère.

19.6 Autres

Litige Valauret

Le 19 mars 2005, la SA Valauret, actionnaire, a introduit une action *ut singuli* à l'encontre du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général de la Société (à la date d'introduction de ladite action) devant le Tribunal de commerce de Nanterre. Alléguant une prétendue faute de gestion de ces derniers, cette procédure vise à les faire condamner au remboursement à la Société des sommes versées à M. Jean-Pierre Tirouflet à l'occasion de son départ en octobre 2003 (2,1 millions d'euros au titre des indemnités de licenciement ainsi que, le cas échéant, les paiements effectués dans le cadre d'un régime de retraite complémentaire de la Société et au titre duquel aucune somme n'a été versée à ce jour). Dans un arrêt rendu le 12 mai 2010, la Cour d'appel de Versailles a totalement infirmé la décision rendue par le Tribunal de commerce de Nanterre le 3 décembre 2008 et a décidé que Messieurs Nanot et Clamadieu n'ont pas commis de faute de gestion en procédant au paiement de l'indemnité versée à Monsieur Tirouflet au titre de son contrat de travail. La Cour d'appel a jugé en outre que la procédure initiée, en mettant en cause l'intégrité de Messieurs Nanot et Clamadieu, leur a causé un préjudice, justifiant l'allocation de dommages et intérêts à chacun d'eux. Elle a enfin condamné la société Valauret

à payer les frais de justice supportés tant par Messieurs Nanot et Clamadieu que par Rhodia. Valauret a formé un pourvoi en cassation à l'encontre de la décision de la Cour d'appel de Versailles.

NOTE 20 RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

Les dirigeants clés du Groupe sont définis comme étant les mandataires sociaux (administrateurs) du groupe Rhodia, et les membres de la Direction Générale.

Pour les besoins de ce chapitre, par « membres de la Direction Générale », il faut entendre :

- pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2010, les 3 membres du Comité de Direction Générale rattachés à Rhodia S.A. ;
- et pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010, les 3 membres du Comité Exécutif rattachés à Rhodia S.A.

En effet, le Comité Exécutif s'est substitué au Comité de Direction Générale le 1^{er} juillet 2010.

6

20.1 Montants acquis au cours de la période (salaires) ou engagements existants en fin de période (autres éléments)

(milliers d'euros à l'exception des options de souscription et actions gratuites)	2010	2009
Salaires, charges et avantages à court terme	4 250	3 801
Cumul des retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi	14 018	13 609
Indemnité de rupture ⁽¹⁾	1 902	1 800
Cumul des options de souscription d'actions et des actions gratuites accordées	482 541	297 379

(1) Les indemnités de rupture acquises correspondent aux engagements pris par Rhodia S.A. au bénéfice des dirigeants clés du Groupe en cas de rupture de leur contrat de travail. Une convention, entre Rhodia S.A. et son Président-Directeur Général, ratifiée en mai 2009 par l'assemblée générale, prévoyait notamment la fin de ses indemnités de rupture.

20.2 Montants versés au cours de la période :

(milliers d'euros à l'exception des options de souscription et actions gratuites)	2010	2009
Salaires, charges et avantages à court terme	3 855	2 902
Options de souscription d'actions et actions gratuites accordées	210 000	169 000

20.3 Prêts accordés aux dirigeants clés du Groupe

Au 31 décembre 2010, il n'y a pas de prêts accordés aux dirigeants clés du Groupe.

NOTE 21 EFFECTIF MOYEN SALARIÉ

	2010	2009
Cadres	34	34
Non-cadres	3	3
TOTAL	37	37

NOTE 22 PAIEMENTS EN ACTIONS ET ASSIMILÉS

Les principales modifications des plans d'options de souscription et d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites intervenues au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2010			2009		
	Options	Actions gratuites	Total	Options	Actions gratuites	Total
En circulation en début d'exercice	2 574 938	1 381 745	3 956 683	2 032 682	1 312 628	3 345 310
Attributions	-	1 010 870	1 010 870	1 010 000	762 400	1 772 400
Annulations/extinctions	(468 694)	(78 615)	(547 309)	(467 744)	(25 680)	(493 424)
Exercices/acquisitions	(75 492)	(318 970)	(394 462)	-	(667 603)	(667 603)
En circulation en fin d'exercice	2 030 752	1 995 030	4 025 782	2 574 938	1 381 745	3 956 683

22.1 Augmentation de capital réservée aux salariés

Les salariés du Groupe ont pu souscrire en 2010 à une augmentation de capital réservée (plan Avenir 2010), au moyen de deux formules :

- l'offre classique : elle a permis de souscrire par l'intermédiaire d'un fonds-relais des actions Rhodia à un prix décoté de 15 % par rapport à un prix de référence (déterminé comme la moyenne des cours d'ouverture de l'action Rhodia à la bourse de Paris pendant les vingt jours de bourse précédant le 30 juillet 2010 soit 14,89 euros) ;

- l'offre à levier : elle a permis de souscrire, sur la base de 10 fois l'apport personnel initial, des actions Rhodia par le biais d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) ou par détention d'actions en direct.

Pour les deux offres, les actions sont indisponibles pendant une durée de 5 ans.

Une augmentation de capital de 3 millions de titres a été réalisée le 17 août 2010 (Cf. Note 10 « Capitaux propres »)

22.2 Plans d'options de souscription et d'achat d'actions

Principales modifications des plans d'options de souscription et d'achat d'actions au cours de l'exercice :

	2010		2009	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
Options en circulation en début d'exercice	2 574 938	37,36	2 032 682	62,00
Options attribuées	-	-	1 010 000	5,62
Options annulées ⁽¹⁾	(468 694)	62,98	(467 744)	75,91
Options exercées	(75 492)	15,12	-	-
Options en circulation en fin d'exercice	2 030 752	30,02	2 574 938	37,36

(1) Options de souscription et d'achat d'actions perdues pendant l'exercice.

La durée moyenne pondérée de vie résiduelle des options de souscription d'actions au 31 décembre 2010 s'élève à 4 années contre 5 années en 2009.

En 2010 sur l'ensemble des plans accordés par le Conseil d'Administration de Rhodia S.A., 75 492 options des plans 2004 A et 2004 B ont été exercées.

22.2.1 Plans d'options de souscription d'actions en vigueur

Rhodia S.A. a consenti des plans d'options de souscription d'actions à certains de ses dirigeants ou salariés. Tous les plans d'options sont payables en actions sur des périodes d'acquisition mentionnées ci-dessous. L'exercice des options de souscription d'actions est conditionné à la présence du bénéficiaire au sein du Groupe à la date dudit exercice, hormis certaines exceptions (telles que départ à la retraite). Les options acquises sont exerçables sur une période limitée dans le temps. La période d'exercice est variable en fonction du motif du départ.

En 2010, aucun nouveau plan d'options de souscription d'actions n'a été consenti par le Conseil d'Administration.

Les options consenties au titre des plans 2004 ont une durée totale de 8 ans assortie d'une période de blocage de 4 ans pour les résidents fiscaux français et de 3 ans pour les résidents fiscaux étrangers à compter de la date d'attribution par le Conseil d'Administration.

Les options consenties au titre des plans 2001 à 2003 ont une durée totale de 12 ans assortie d'une période de blocage de 4 ans

pour les résidents fiscaux français et de 3 ans pour les résidents fiscaux étrangers à compter de la date d'attribution par le Conseil d'Administration.

Les options émises dans le cadre du plan 2000 ont été consenties pour une durée totale de 10 ans, assortie d'une période de blocage de 5 ans pour les résidents fiscaux français et de 3 ans pour les résidents fiscaux étrangers à compter de la date d'attribution par le Conseil d'Administration.

22.2.2 Plans d'options d'achat d'actions

En 2009, conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 3 mai 2007, le Conseil d'Administration de Rhodia S.A. a autorisé la mise en place d'un plan d'attribution d'options d'achat d'actions Rhodia.

1 010 000 options d'achat d'actions (permettant l'achat du même nombre d'actions) ont été attribuées à 41 bénéficiaires, avec un prix de souscription s'élevant à 5,62 euros. Le plan est assorti d'une condition de présence du bénéficiaire ainsi que de conditions de performance basées sur la réalisation d'un niveau de *Free Cash Flow* cumulé au titre des exercices 2009 et 2010.

Les options consenties au titre du plan 2009 ont une durée totale de 8 ans assortie d'une période d'indisponibilité de 4 ans pour les résidents fiscaux français et de 2 ans pour les résidents fiscaux étrangers à compter de la date d'attribution par le Conseil d'Administration.

22.2.3 Principales données concernant les options de souscription et d'achat d'actions en circulation au 31 décembre 2010

	Plan 2000/1	Plan 2001	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004 A	Plan 2004 B	Plan 2009
Date de l'assemblée d'autorisation	13/05/1998	18/04/2000	18/04/2000	21/05/2002	21/05/2002	21/05/2002	03/05/2007
Date du Conseil d'Administration/attribution	30/03/2000	16/03/2001	20/03/2002	28/05/2003	17/06/2004	17/06/2004	20/05/2009
Période d'exercice ⁽¹⁾	7 ans à partir du 30/03/2003	9 ans à partir du 16/03/2004	9 ans à partir du 20/03/2005	9 ans à partir du 28/05/2006	5 ans à partir du 17/06/2007	5 ans à partir du 17/06/2007	6 ans à partir du 21/05/2011
Nombre total d'options attribuées à l'origine	175 000	215 022	166 667	109 412	225 125	114 375	1 010 000
Dont aux dirigeants clés ⁽²⁾	17 250	19 750	14 837	8 542	29 500	46 250	30 000
Prix d'exercice à l'origine (en euros)	205,68	188,4	144,48 ⁽⁵⁾	66,00 ⁽⁵⁾	18,00	18,00	5,62
Durée des options (en année)	10	12	12	12	8	8	8
Durée moy. Pondérée de vie résiduelle au 31 décembre 2010 (en année)	-	2,2	3,2	4,3	1,4	1,4	6,3
Prix d'exercice après ajustement ⁽³⁾	87,48	80,16	61,44 ⁽⁵⁾	28,08 ⁽⁵⁾	15,12	15,12	5,62
Prix d'exercice moyen pondéré	87,48	80,16	62,76	31,44	15,12	15,12	5,62
Prix d'exercice moyen pondéré des options exerçables	87,48	80,16	62,76	31,44	15,12	15,12	-
Nombre d'options en circulation au 31/12/2009	323 804	400 261	317 984	205 404	201 544	115 941	1 010 000
Options attribuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2010	-	-	-	-	-	-	-
Options perdues entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2010	(323 804)	(2 352)	(11 771)	(3 930)	(7 252)	(2 085)	(117 500)
Options exercées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2010	-	-	-	-	(47 226)	(28 266)	-
Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2010	-	397 909	306 213	201 474	147 066	85 590	892 500
Dont aux dirigeants clés ⁽⁴⁾	-	27 221	22 518	7 639	11 864	28 132	90 000
Nombre d'options exerçables au 31 décembre 2010	-	397 909	306 213	201 474	147 066	85 590	-
Dont aux dirigeants clés du Groupe ⁽⁴⁾	-	27 221	22 518	7 639	11 864	28 132	-
Dont aux mandataires sociaux							
• Jean-Pierre Clamadieu	-	3 917	6 756	3 721	9 977	14 891	-
• Jacques Khélif	-	-	-	392	844	795	-
• Yves René Nanot	-	-	-	-	-	11 552	-
Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2010	-	538	373	397	183	50	37

(1) Sans tenir compte de la période d'indisponibilité fiscale pour les résidents fiscaux en France de 4 ans à partir de 2001 et de 5 ans auparavant.

(2) Dirigeants clés à la date d'attribution des options de souscription et d'achat d'actions, voir définition en Note 20.

(3) Suite aux augmentations de capital intervenues le 7 mai 2004 et le 20 décembre 2005, le Conseil d'Administration a procédé à l'ajustement du prix d'exercice et du nombre de ses options en circulation conformément aux dispositions du Code de Commerce et au règlement applicable aux plans de stock-options.

(4) Dirigeants clés actuels, voir définition en Note 20.

(5) À la suite d'un engagement personnel, M. Tirouflet a accepté que le prix d'exercice de ses options soit fixé à 15 euros (après ajustement 2004 et 2005 ce prix est ramené à 6,38 euros avant regroupement soit 76,56 euros après regroupement).

22.3 Programmes d'attribution d'actions gratuites

Le 27 avril 2010, deux nouveaux plans ont été attribués, conformément à une décision du Conseil d'Administration du 23 février 2010, à 252 bénéficiaires (2 x 505 435 actions) sous conditions de performance de Rhodia et de présence des bénéficiaires. Le détail des attributions est le suivant :

	Plans A		Plans B	
	« 2+2 »	« 4+0 »	« 2+2 »	« 4+0 »
Nombre d'actions	359 235	146 200	359 235	146 200
Nombre de bénéficiaires	140	112	140	112
Date d'attribution	27 avril 2010		27 avril 2010	
Date d'acquisition	27 avril 2012 accompli	27 avril 2014 accompli	27 avril 2012 accompli	27 avril 2014 accompli
Période de conservation	27 avril 2014 accompli		27 avril 2014 accompli	
Conditions de performance	Pour la première moitié (50 %) des actions attribuées : Ratio EBITDA [■] récurrent sur chiffre d'affaires, tel que ressortant des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2010, supérieur de 2 points au ratio moyen d'un panel de référence. Pour la seconde moitié (50 %) des actions attribuées : Ratio EBITDA [■] récurrent sur chiffre d'affaires, tel que ressortant des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2011, supérieur de 2 points au ratio moyen d'un panel de référence.		Pour la première moitié (50 %) des actions attribuées : Niveau de CFROI ⁽¹⁾ (Cash Flow Return on Investments) tel que ressortant des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2010. Pour la seconde moitié (50 %) des actions attribuées : Niveau de CFROI ⁽¹⁾ tel que ressortant des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2011.	
Validation des conditions d'acquisition	Le Conseil d'Administration		Le Conseil d'Administration	

(1) CFROI : $[EBITDA^{\blacksquare} \text{ récurrent} - \text{Impôts} - \text{Investissements de maintenance}] / [\text{Immobilisations corporelles et incorporelles brutes} + \text{Besoin en Fonds de Roulement}]$.

Charge comptabilisée

La charge comptabilisée au titre de l'ensemble des plans d'attribution d'actions gratuites au 31 décembre 2010 s'élève à (2) millions d'euros, contre (3) millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent.

22.3.1 Principales données concernant les plans d'attribution d'actions gratuites en circulation au 31 décembre 2010

	Plan 2007 « 4+0 »	Plan 2008 B « 2+2 »	Plan 2008 B « 4+0 »	Plan 2009 A « 2+2 »	Plan 2009 A « 4+0 »	Plan 2009 B « 2+2 »	Plan 2009 B « 4+0 »	Plan 2010 A « 2+2 » ⁽³⁾	Plan 2010 A « 4+0 » ⁽³⁾	Plan 2010 B « 2+2 » ⁽³⁾	Plan 2010 B « 4+0 » ⁽³⁾
Date de l'assemblée d'autorisation	03/05/2007	03/05/2007	03/05/2007	03/05/2007	03/05/2007	03/05/2007	03/05/2007	20/05/2009	20/05/2009	20/05/2009	20/05/2009
Date du Conseil d'Administration/attribution	30/07/2007	17/03/2008	17/03/2008	16/03/2009	16/03/2009	16/03/2009	16/03/2009	27/04/2010	27/04/2010	27/04/2010	27/04/2010
Date d'acquisition	31/07/2011	18/03/2010	20/03/2012	16/03/2011	16/03/2013	16/03/2011	16/03/2013	27/04/2012	27/04/2014	27/04/2012	27/04/2014
Nombre total d'actions gratuites attribuées à l'origine	142 755	355 000	156 980	279 800	101 400	279 800	101 400	359 235	146 200	359 235	146 200
Dont aux dirigeants clés ⁽¹⁾	-	117 000	-	117 000	-	117 000	-	157 500	12 500	157 500	12 500
Durée d'incessibilité	-	2 ans après période d'acquisition	-	2 ans après période d'acquisition	-	2 ans après période d'acquisition	-	2 ans après période d'acquisition	-	2 ans après période d'acquisition	-
Nombre d'actions gratuites en circulation au 31/12/2009	134 565	342 310	144 870	279 300	100 700	279 300	100 700	-	-	-	-
Actions gratuites attribuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2010	-	-	-	-	-	-	-	359 235	146 200	359 235	146 200
Actions gratuites perdues entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2010	(1 575)	(23 340)	(2 500)	(16 600)	(3 500)	(16 600)	(3 500)	(3 500)	(2 000)	(3 500)	(2 000)
Actions gratuites acquises entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2010	-	(318 970)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre 2010	132 990	-	142 370	262 700	97 200	262 700	97 200	355 735	144 200	355 735	144 200
Dont aux dirigeants clés du Groupe ⁽²⁾	-	-	12 500	79 500	12 500	79 500	12 500	105 000	12 500	105 000	12 500
Dont mandataires sociaux											
• Jean-Pierre Clamadieu	-	-	-	37 000	-	37 000	-	50 000	-	50 000	-
• Jacques Khéliff	-	-	-	7 500	-	7 500	-	7 500	-	7 500	-
Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2010	8 866	-	140	95	68	95	68	137	110	137	110

(1) Dirigeants clés à la date d'attribution des options de souscription et d'achat d'actions, voir définition en Note 20.

(2) Dirigeants clés actuels, voir définition en Note 20.

(3) Les conditions de performance des plans ont été atteintes au 31 décembre 2010 et l'hypothèse d'atteinte des conditions de performance au 31 décembre 2011 est retenue pour l'ensemble des plans.

NOTE 23 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture de l'exercice.

NOTE 24 FILIALES ET PARTICIPATIONS

(millions d'euros)	Capital social	Capitaux propres (hors résultat de l'exercice) ⁽¹⁾	% détention	Valeur Brute Comptable	Valeur Nette Comptable	Prêts consentis par la société non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé ^{(2) (3)}	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice écoulé ⁽²⁾	Dividendes encaissés par la société au cours du dernier exercice
1. Filiales françaises										
Rhodia Participations	110	110	100,00 %	110	110	-	-	-	88	-
Rhodianyl	605	444	100,00 %	615	615	34	-	-	126	-
Rhodia Finance	252	71	99,98 %	252	145	583	-	-	(111)	-
Rhodia Chimie	29	124	100,00 %	84	-	165	-	7	(16)	-
Total filiales françaises				1 061	870	782	-	7	87	-
2. Filiales étrangères ⁽⁴⁾										
Rhodia Holding INC.	418 USD	(156)	100,00 %	228	228	299	-	-	(10)	38
Rhodia de Mexico SA de CV	316 MXN	(26)	100,00 %	25	-	5	-	29	-	-
Rhodia Silica Koréa Co Ltd	12 989 KRW	13	100,00 %	9	9	-	-	60	7	8
Rhodia Holding Ltd	809 GBP	216	100,00 %	1 199	-	-	-	-	(1)	-
Rhodia New Zealand	3 NZD	2	100,00 %	2	2	-	-	3	-	-
Sopargest	20 CHF	19	99,99 %	74	19	-	-	-	-	1
Rhodia Ibéria	17 EUR	15	100,00 %	127	62	-	-	83	33	-
Rhodia Amines Chemicals PTE	355 USD	195	100,00 %	257	257	35	-	-	(5)	-
Rhodia Hong Kong	6 HKD	1	100,00 %	2	1	-	-	14	-	-
Rhodia Polyamides Co Ltd	24 629 KRW	34	59,40 %	24	24	32	-	369	49	2
Rhodia Brasil LTDA	210 BRL	136	100,00 %	386	243	-	-	39	-	-
Rhodia China Co LTD	405 CNY	48	100,00 %	43	43	-	-	20	2	-
Rhodia Deutschland	8 EUR	219	100,00 %	677	392	273	-	-	21	-
Autres Sociétés détenues à plus de 50 %				7	5	1	-	62	2	1
Total filiales étrangères				3 060	1 285	645	-	679	98	50
Total filiales détenues à plus de 50 %				4 121	2 155	1 427	-	686	185	50
Filiales détenues à 50 % et moins										
Filiales françaises				1	1	-	-	217	17	-
Filiales étrangères				-	-	1	-	382	2	-
Total Filiales détenues à 50 % et moins				1	1	1	-	599	19	-
Total titres de participations				4 122	2 156	1 428	-	1 285	204	50

(1) Pour les sociétés étrangères, cours de conversion utilisé : cours à fin décembre 2010.

(2) Pour les sociétés étrangères, cours de conversion utilisé : cours moyen cumulé du 01/01 au 31/12/2010 pour les sociétés consolidées et cours à fin Décembre 2010 pour les sociétés non consolidées.

(3) Pour les sociétés étrangères, chiffre d'affaires réalisé hors prestations de services et hors produits accessoires.

(4) Capital social en monnaie locale (en millions) ; les capitaux propres, le chiffre d'affaires et le résultat sont des éléments issus des comptes sociaux estimés à ce jour.

Ce tableau est établi en fonction des données disponibles à ce jour.

6.5.3 RÉSULTATS (ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES) DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Rhodia S.A

(Articles R. 225-81, R. 225-83 et R. 225-102 du code de commerce)

DATE D'ARRÊTÉ	12/31/2010	12/31/2009	12/31/2008	12/31/2007	12/31/2006
	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I. Capital social en fin d'exercice					
Capital social (milliers d'euros)	104 571	1 213 045	1 213 045	1 204 414	1 204 186
Nombre d'actions					
- ordinaires ⁽¹⁾	104 570 968	101 087 068	101 087 068	100 367 831	1 204 186 174
- à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par droit de souscription	-	-	-	-	-
II. Opérations et résultats (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	12 890	7 798	5 676	1 197	595
Résultat avant impôts, participation et dot. amortissements et provisions	121 638	(164 728)	497 422	140 102	326 577
Impôts sur les bénéfices (dont gain brut d'intégration Fiscale)	65 125	25 049	91 160	71 149	24 356
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Dotations amortissement et provisions	13 528	20 190	(229 667)	(165 803)	(132 426)
Résultat net	200 291	(119 489)	358 915	45 447	218 507
Résultat distribué	52 285	25 071	-	25 092	-
III. Résultats par action (en euros)					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements et provisions	1,79	(1,38)	5,82	2,10	0,29
Résultat après impôt, participation, dot.amortissements et provisions	1,92	(1,18)	3,55	0,45	0,18
Dividende attribué	0,50	0,25	-	0,25	-
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés	37	37	30	7	8
Masse salariale (en milliers d'euros) ⁽²⁾	9 717	11 758	11 647	3 413	4 921
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales...) (en milliers d'euros) ⁽²⁾	4 271	3 537	2 931	1 633	1 166
(1) <i>Récapitulation des émissions successives d'actions ordinaires formant le capital</i>	3 483 900	-	719 237	-	27 469 633
<i>Regroupement des actions (nombre d'actions)</i>	-	-	-	(1 103 818 343)	-
<i>Augmentation capital avec maintien du droit préférentiel de souscription</i>	-	-	-	-	-
<i>Levée d'option de souscription d'actions (en milliers d'euros)</i>	82	-	-	-	-
<i>Augmentation réservée aux salariés (en milliers d'euros)</i>	3 000	-	8 631	228	27 470
(2) <i>Y compris indemnités de rupture et charges sociales afférentes</i>					



Informations complémentaires

7.1 Historique du Groupe	268	
7.2 Présentation juridique du Groupe	268	
7.2.1 Les filiales et participations de la Société	268	
7.2.2 Relations société mère – filiales	269	
7.3 Capital et actionariat	270	
7.3.1 Capital social	270	
7.3.2 Actionariat	277	
7.3.3 Vie du titre	279	
7.4 Extraits des statuts	281	
7.5 Opérations avec les apparentés	284	
7.6 Informations à la disposition du public	286	
7.6.1 Documents accessibles sur le site Internet de la Société	286	
		7.6.2 Document annuel établi en application de l'article 222-7 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers 286
		7.7 Contrôleurs légaux des comptes 289
		7.7.1 Commissaires aux comptes titulaires 289
		7.7.2 Commissaires aux comptes suppléants 289
		7.8 Attestation du responsable du document 290
		7.8.1 Responsable du document de référence 2010 290
		7.8.2 Attestation du responsable du document de référence 2010 (contenant le rapport financier annuel) 290

7.1 Historique du Groupe

La Société a été constituée le 22 septembre 1989, pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation, soit jusqu'au 21 septembre 2088, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Les origines de la Société remontent au XIX^e siècle, et plus précisément à deux sociétés chimiques, Société Chimique des Usines du Rhône et l'Entreprise de Produits Chimiques Étienne Poulenc, qui, en 1928, ont fusionné pour donner naissance à la société Rhône-Poulenc. Au cours des années, Rhône-Poulenc s'est développé dans les secteurs du Polyamide, du polyester et des sciences de la vie, et a réalisé d'importantes acquisitions dans l'industrie chimique. Durant les années 1990, Rhône-Poulenc a recentré sa stratégie sur les sciences de la vie et les chimies de spécialité.

L'organisation et la dénomination actuelles de Rhodia datent du 1^{er} janvier 1998 et résultent d'une série d'opérations de restructuration conduites par Rhône-Poulenc et ses filiales.

Rhodia est devenue une société cotée le 25 juin 1998, lorsque 32,7 % de la participation de Rhône-Poulenc dans son capital social ont été vendus au public. À partir d'octobre 1999, Rhône-Poulenc, devenue Aventis puis Sanofi-Aventis, a progressivement diminué sa participation dans le capital social de Rhodia, Sanofi-Aventis ayant déclaré avoir cédé, le 17 octobre 2006, la totalité de sa participation dans Rhodia.

7.2 Présentation juridique du Groupe

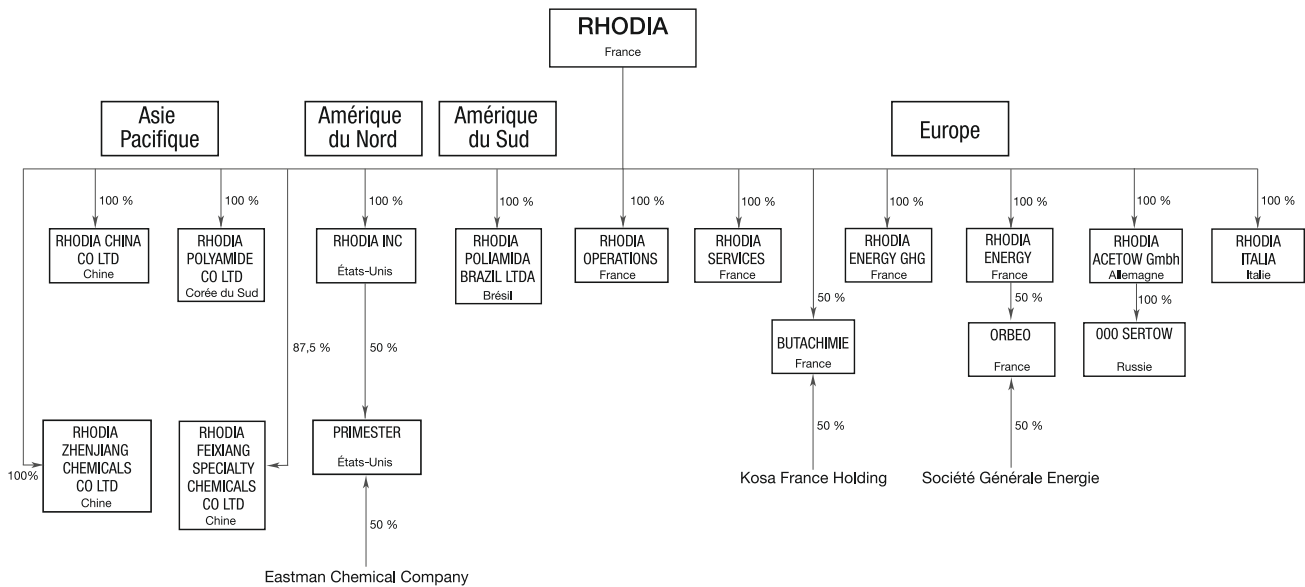
7.2.1 LES FILIALES ET PARTICIPATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Le tableau des filiales et participations de la Société est présenté à la Note 24 de l'annexe aux comptes sociaux figurant au chapitre 6.5.2 du présent document de référence.

Le périmètre de consolidation de Rhodia au 31 décembre 2010 est présenté à la Note 37 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

Il est également indiqué que, au cours de l'exercice 2010, Rhodia n'a pas pris de participation dans une société française au sens de l'article L. 233-6 du Code de commerce.

L'organigramme ci-dessous présente la structure sociétaire simplifiée du Groupe en 2010 (comprenant les principales sociétés du Groupe).



7.2.2 RELATIONS SOCIÉTÉ MÈRE – FILIALES

Rhodia est la holding financière du Groupe et en conséquence, n'a pas directement d'activités opérationnelles ou industrielles. Elle fournit également en sa qualité de société mère des prestations de services concernant le support, le conseil, la coordination et l'animation de ses filiales.

Lorsque ses participations sont indirectes, elles sont détenues par le biais de sous-holdings de participation présentes dans différentes zones. Cette répartition, en partie issue de l'historique du Groupe, répond à des nécessités géographiques et organisationnelles. En général, les entités juridiques du Groupe servent les activités de l'ensemble des Entreprises du Groupe dans les pays dans lesquels ces entités sont implantées. Quelques filiales sont toutefois dédiées à des projets spécifiques ou à certaines entreprises.

La société Rhodia entretient avec ses filiales des relations de type « Mère-Filles », dont les principaux éléments intervenus au cours de l'exercice 2010, figurant dans les comptes sociaux de Rhodia au chapitre 6.5.2, sont :

- la gestion centralisée du financement du Groupe ;

- la refacturation de services communs ou d'assistance par Rhodia S.A. aux Entreprises qui lui sont liées pour un montant de 13 millions d'euros en 2010 ;
- l'octroi de garanties par Rhodia S.A. dans le cadre de certains financements bancaires et/ou contrats opérationnels au bénéfice de ses filiales ;
- la centralisation des risques de change et des risques de taux du Groupe ;
- la gestion centralisée des risques liés aux marchés de matières premières et de l'énergie ;
- la gestion de l'intégration fiscale française.

On pourra par ailleurs se reporter au chapitre 2.1 du présent document de référence pour une présentation de l'activité des filiales ainsi qu'à la Note 33.1 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 6.4.2 du présent document de référence relative aux transactions avec les contreparties, entreprises associées et filiales non consolidées.

7.3 Capital et actionariat

7.3.1 CAPITAL SOCIAL

7.3.1.1 Capital social au 31 décembre 2010

Au 31 décembre 2010, le capital social de Rhodia s'élève à 104 570 968 euros, divisé en 104 570 968 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro chacune, de même catégorie, entièrement libérées. Au 31 décembre 2009, il s'élevait à 1 213 044 816, divisé en 101 087 068 actions ordinaires d'une valeur nominale de 12 euros chacune.

Au cours de l'exercice 2010, le capital social de Rhodia a connu les évolutions suivantes :

- le 14 mai, augmentation de capital d'un montant de 6 564 euros (prime d'émission de 1 706 euros) par création de 547 actions nouvelles de 12 euros de valeur nominale chacune, issue de la levée d'options de souscription d'actions ;
- le 29 mai, réduction du capital d'un montant de 1 111 963 765 euros par voie de réduction de la valeur nominale des 101 087 615 actions composant le capital social à cette date de 12 euros à 1 euro chacune (conformément à l'autorisation conférée par l'assemblée générale du 28 avril 2010 dans sa neuvième résolution) ;
- le 4 juin, augmentation de capital d'un montant nominal de 408 382 euros (prime d'émission de 5 513 157 euros) par création de 408 382 actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale chacune, livrées aux actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende en actions (conformément à la quatrième résolution approuvée l'assemblée générale du 28 avril 2010) ;
- le 17 août, augmentations de capital d'un montant nominal global de 3 000 000 euros (prime d'émission de 34 980 000 euros) par création de 3 000 000 actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale chacune, dans le cadre des augmentations de capital réservées aux salariés de Rhodia (conformément aux autorisations conférées par l'assemblée générale du 28 avril 2010 dans ses quatorzième et quinzième résolutions) ;

- au cours du second semestre, augmentation de capital d'un montant nominal de 74 971 euros par création de 74 971 actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale chacune issue de l'exercice d'instruments dilutifs (options de souscription d'actions et OCEANE).

L'historique du capital social figure au chapitre 7.3.1.7 du présent document de référence.

7.3.1.2 Titres non représentatifs du capital social

Les statuts de la Société ne réservant pas ce pouvoir à l'assemblée, la compétence de principe pour l'émission d'obligations simples appartient au Conseil d'Administration.

Au cours de l'exercice 2010, Rhodia a procédé à deux émissions d'obligations de type « *High Yield* » l'une pour un montant de 500 millions d'euros, à échéance 15 mai 2018, et l'autre pour un montant de 400 millions de dollars, à échéance 15 septembre 2020.

Une information détaillée sur les différents emprunts existants et antérieurs figure au chapitre 6.1.2 ainsi qu'à la Note 24 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

7.3.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions

Le présent chapitre comprend les informations devant figurer dans le descriptif du programme de rachat d'actions en application de l'article 241-2 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et les informations requises en application des dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce.

Opérations sur ses propres titres réalisées par Rhodia au cours de l'exercice 2010

Nombre d'actions	
• achetées	0
• vendues/transférées	318 970 ⁽¹⁾
Cours moyen (en euros)	
• achat	-
• vente/transfert	-
Frais de négociation (en euros)	-
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 décembre 2010 :	1 812 814
• dont actions propres ⁽²⁾	802 814
• dont options d'achat	1 010 000
Pourcentage du capital autodétenu	1,7 %
Valeur du portefeuille au 31 décembre 2010 ⁽³⁾ (en euros)	7 729 731

(1) La totalité des actions autodétenues utilisées ont été transférées dans le cadre de plans d'attribution d'actions de performance.

(2) Valeur nominale des actions, 1 euro.

(3) Valeur évaluée au cours d'achat.

	Positions ouvertes au 31 décembre 2010			
	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
	Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Nombre de titres	1 010 000	-	-	-
Échéance maximale moyenne	2 ans	-	-	-
Prix moyen d'exercice (en euros)	5,61	-	-	-

Au cours de l'exercice 2010, la Société a transféré 318 970 actions (soit 0,36 % du capital) dans le cadre de plans d'attribution d'actions de performance, autorisés par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 17 mars 2008.

L'ensemble des actions propres et options d'achat sur actions propres détenues par la Société est affecté à l'objectif d'attribution ou de cession des actions, dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions ou toutes autres formes d'allocations aux salariés, anciens salariés ou mandataires sociaux de la Société et de ses filiales au sens des articles L. 225-180 ou L. 233-16 du Code de commerce.

Les actions rachetées par la Société n'ont pas fait l'objet de réallocation à d'autres finalités que celle prévue lors de leur rachat.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la Société n'a procédé à l'achat d'aucune action ou option sur action propre.

Aux 31 décembre 2010 et 15 mars 2011, le nombre d'actions autodétenues par la Société s'élevait donc à 802 814 (soit 0,77 % du capital).

Descriptif du programme soumis pour autorisation à l'assemblée générale mixte du 18 mai 2011

Cadre juridique

Un nouveau programme de rachat d'actions sera soumis au vote de l'assemblée générale mixte du 18 mai 2011, dans sa 7^e résolution, conformément aux dispositions du Règlement européen n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, de l'article L. 451-3 du Code monétaire et financier et de l'article 241-2 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Cette autorisation mettrait fin à celle votée par l'assemblée générale mixte du 28 avril 2010.

Répartition par objectifs des titres détenus et positions ouvertes sur produits dérivés

Voir ci-dessus.

Objectifs du programme de rachat d'actions

Dans le cadre du programme de rachat d'actions soumis à l'assemblée générale mixte du 18 mai 2011, Rhodia envisage de procéder ou de faire procéder au rachat de ses propres actions, en

vue des affectations suivantes prévues par l'autorisation donnée par l'assemblée générale :

- en vue de conserver les actions et le cas échéant de les céder, les transférer ou les échanger dans le cadre ou à la suite de toutes opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché admises et à la réglementation applicable ;
- en vue d'assurer la liquidité et d'animer le marché du titre de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- dans le but d'annuler tout ou partie des actions acquises ;
- dans le but d'attribuer ou de céder des actions, dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions ou toutes autres formes d'allocations aux salariés, anciens salariés ou mandataires sociaux de la Société et de ses filiales au sens des articles L. 225-180 ou L. 233-16 du Code de commerce ;
- en vue de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- en vue de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital

La part maximale du capital dont le rachat serait autorisé par l'assemblée générale mixte du 18 mai 2011 dans le cadre du programme de rachat est fixée à 10 % du nombre total des actions composant le capital social de la Société à la date des rachats, soit à titre indicatif, 10 457 096 actions au 15 mars 2011.

Conformément à l'article L. 225-210 du Code de commerce, le nombre d'actions que Rhodia détiendra à quelque moment que ce soit ne pourra dépasser 10 % des actions composant le capital social de la Société à la date considérée.

Prix d'achat unitaire maximum autorisé

Le prix unitaire maximum d'achat ne devrait pas excéder 30 euros (et le montant maximal consacré à ces opérations ne pourrait dépasser 313 712 880 euros) étant précisé que ce prix d'achat pourrait être ajusté sur décision du Conseil d'Administration notamment pour ajuster le prix maximum d'achat indiqué ci-dessus, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, attribution gratuite d'actions aux actionnaires, de division ou de regroupement d'actions, ou toute autre opération portant sur les capitaux propres de la Société, afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Caractéristiques des titres et modalités de rachat

- Action ordinaire cotée sur NYSE Euronext Paris (compartiment A).
- Mnémonique : RHA.
- Code ISIN : FR0010479956.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourra être effectué, par tous moyens, y compris par négociations de gré à gré, transfert de blocs, offres publiques, par l'utilisation ou l'exercice de tout instrument financier, produit dérivé, notamment par la mise en place d'opérations optionnelles telles que des achats et ventes d'options d'achat ou de vente, soit directement soit par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, conformément à la réglementation applicable.

Durée du programme de rachat

Le programme de rachat aurait une durée de 18 mois à compter de l'assemblée générale mixte du 18 mai 2011, soit jusqu'au 18 novembre 2012.

7.3.1.4 État des autorisations et des utilisations

Tableau récapitulatif des autorisations en cours :

Opérations/Titres concernés	Montant nominal maximum d'émission	Utilisation (date)	Durée de l'autorisation (et expiration)
Rachat d'actions AG 28/04/2010 – 7 ^e résolution	10 % du capital Prix d'achat : ≤ 30 euros	Se reporter au chapitre 7.3.1.3 ci-dessus	18 mois (10/2011)
Réduction de capital par annulation d'actions autodétenues AG 28/04/2010 – 8 ^e résolution	10 % du capital	Aucune	24 mois (04/2012)
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues avec DPS AG 28/04/2010 – 10 ^e résolution	En capital = 50 millions d'euros En emprunt = 800 millions d'euros	Aucune	26 mois (06/2012)
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues sans DPS AG 28/04/2010 – 11 ^e résolution	En capital = 15 millions d'euros En emprunt = 800 millions d'euros	Aucune	26 mois (06/2012)
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas de demandes excédentaires AG 28/04/2010 – 12 ^e résolution	Dans la limite (i) de 15 % de l'émission initiale et (ii) du plafond prévu dans la délégation utilisée	Aucune	26 mois (06/2012)
Augmentation de capital dans le cadre du PEE AG 28/04/2010 – 14 ^e résolution	3 millions d'euros de nominal*	2 875 681 euros** (08/2010)	26 mois (06/2012)
Augmentation de capital réservée aux salariés hors PEE AG 28/04/2010 – 15 ^e résolution	3 millions d'euros de nominal*	124 319 euros** (08/2010)	18 mois (10/2011)
Attributions gratuites d'actions aux salariés et dirigeants (L. 225-197-1 et s. du Code de commerce) AG 28/04/2010 – 16 ^e résolution	1 % du capital (au jour de la ou des attributions) Sous réserve de l'atteinte de conditions de performance (sauf pour 0,25 % du capital social)	777 300 actions de performance attribuées (02/2011)***	26 mois (06/2012)

* Les deux délégations portant sur les augmentations de capital réservées aux salariés font l'objet d'une limite globale de 3 millions d'euros en nominal.

** Émission en août 2010 de 3 millions d'actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale chacune représentant une augmentation de capital globale de 37 980 000 euros (prime d'émission de 34 980 000 euros).

*** Se référer au chapitre 4.3.4.4 du présent document de référence.

Tableau récapitulatif des autorisations expirées au cours de l'exercice :

Opérations/Titres concernés	Montant nominal maximum d'émission	Utilisation (date)	Date d'expiration
Rachat d'actions AG 20/05/2009 – 15 ^e résolution	10 % du capital Prix d'achat : ≤ 30 euros	Aucune*	Avril 2010
Réduction de capital par annulation d'actions autodétenues AG 20/05/2009 – 17 ^e résolution	10 % du capital	Aucune	Avril 2010
Attributions gratuites d'actions aux salariés et dirigeants (L. 225-197-1 et s. du Code de commerce) AG 20/05/2009 – 18 ^e résolution	1 % du capital (au jour de la ou des attributions)	1 010 870 actions attribuées (04/2010)**	Avril 2010
Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions (L. 225-177 et s. du Code de commerce) AG 20/05/2009 – 19 ^e résolution	1 % du capital (au jour de la ou des attributions) Soumises à conditions de performance	Aucune	Avril 2010

* Se reporter au chapitre 7.3.1.3 ci-dessus.

** Au titre des plans d'attribution d'actions de performance autorisés par le Conseil d'Administration en 2010 (se référer à la Note 34 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 6.4.2 du présent document de référence).

Les autorisations qui seront proposées au vote de l'assemblée générale devant se tenir le 18 mai 2011 sont présentées dans le tableau suivant :

Présentation résumée des autorisations sollicitées à la présente assemblée générale

Opérations/Titres concernés	Montant nominal maximum d'émission	Durée de l'autorisation (et expiration)
Rachat d'actions 7 ^e résolution	10 % du capital Prix d'achat : ≤ 30 euros	18 mois (11/2012)
Réduction de capital par annulation d'actions autodétenues 8 ^e résolution	10 % du capital	24 mois (05/2013)
Augmentation de capital dans le cadre du PEE 9 ^e résolution	4 millions d'euros de nominal*	26 mois (07/2013)
Augmentation de capital réservée aux salariés hors PEE 10 ^e résolution	4 millions d'euros de nominal*	18 mois (11/2012)

* Les deux délégations portant sur les augmentations de capital réservées aux salariés font l'objet d'une limite globale de 4 millions d'euros en nominal.

7.3.1.5 Actions, valeurs mobilières donnant accès au capital, options de souscription ou d'achat d'actions et attribution gratuite d'actions

Rappel des autorisations existantes

Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions autodétenues

L'assemblée générale mixte du 28 avril 2010 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une période de 24 mois, à annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société, par période de 24 mois, tout ou partie des actions autodétenues par la Société et à procéder à la réduction de capital en résultant.

Délégations de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale mixte du 28 avril 2010 a délégué au Conseil d'Administration, pour une période de 26 mois la compétence de décider :

- d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions de la Société ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès au capital de la Société, dans la limite d'un montant nominal d'augmentation de capital de 50 millions d'euros et d'un montant nominal de 800 millions d'euros pour les émissions de valeurs mobilières représentatives de créances pouvant donner accès au capital ;
- d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription et faculté de

conférer un délai de priorité, d'actions de la Société ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès au capital de la Société, dans la limite d'un montant nominal d'augmentation de capital de 15 millions d'euros et d'un montant nominal de 800 millions d'euros pour les émissions de valeurs mobilières représentatives de créances pouvant donner accès au capital ;

- d'augmenter dans les limites prévues par la réglementation le nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire pour chacune des émissions qui serait ainsi décidée.

L'assemblée générale mixte du 28 avril 2010 a par ailleurs fixé, dans sa treizième résolution, une limitation globale pour les émissions pouvant être réalisées au titre des dixième à douzième résolutions, d'un montant nominal d'augmentation de capital de 65 millions d'euros et d'un montant nominal de 1,6 milliard d'euros pour les émissions de valeurs mobilières représentatives de créances pouvant donner accès au capital.

Autorisation de procéder à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, immédiatement ou à terme, donnant accès au capital émises par la Société réservées aux salariés et/ou anciens salariés

L'assemblée générale du 28 avril 2010 a délégué sa compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital émises par la Société :

- réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, pour un montant nominal maximum de 3 millions d'euros, pour une durée de 26 mois ;
- réservées aux salariés des sociétés étrangères du groupe Rhodia, en dehors d'un plan d'épargne d'entreprise, pour un montant nominal maximum de 3 millions d'euros, pour une durée de 18 mois.

Ces deux délégations de compétence font l'objet d'une limite globale de 3 millions d'euros de nominal.

Autorisation de procéder à des attributions gratuites d'actions

L'assemblée générale du 28 avril 2010 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, dans la limite de l'équivalent de 1 % du capital social au jour de la décision, à des attributions gratuites d'actions, les actions potentiellement attribuées pouvant être des actions existantes ou à émettre de la Société.

Les bénéficiaires des attributions pourront être les salariés de la Société et des sociétés et groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ainsi que certains mandataires sociaux.

L'autorisation prévoit que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne soit définitive qu'au terme :

- soit d'une période d'acquisition d'une durée minimale de 2 ans, la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires courant à compter de cette attribution définitive des actions étant alors également fixée à 2 ans ;
- soit d'une période d'acquisition d'une durée minimale de 4 ans, la période de conservation pouvant alors être supprimée ;

étant précisé que le Conseil d'Administration pourrait prévoir des durées d'acquisition et de conservation supérieures à ces durées minimales.

L'autorisation prévoit en outre que ces attributions devront être assorties de conditions de performance économique, à l'exception d'un nombre maximum d'actions représentant 0,25 % du capital en cas d'attribution à une large majorité des salariés du Groupe.

Cette autorisation est valable pour une durée de 26 mois et a mis fin aux autorisations à l'effet d'attribuer (i) des actions de performance et (ii) des options de souscriptions et/ou d'achat d'actions conférées par l'assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2009.

Une information détaillée des différents plans d'attribution d'actions de performance en cours chez Rhodia est présentée au chapitre 4.3.4 ci-dessus ainsi qu'à la Note 34 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

Opérations effectuées au cours de l'exercice 2010

Augmentations de capital réservées aux salariés de Rhodia

En vertu des délégations de compétence accordées par l'assemblée générale mixte du 28 avril 2010, présentées ci-dessus, le Conseil d'Administration a, en date du 28 avril 2010, décidé d'augmenter le capital de Rhodia par l'émission d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservées (i) aux salariés des filiales de Rhodia (détenues directement ou indirectement à au moins 50 %) situées en France, Allemagne, Brésil, Chine, Corée du Sud, Espagne, États-Unis, Inde, Italie, Japon, Pologne, Royaume-Uni et Singapour, et (ii) à un établissement financier, intervenant à la demande de la Société, pour la mise en place d'une formule de souscription proposée à des salariés de filiales de Rhodia (détenues

directement ou indirectement à au moins 50 %) située hors de France et non adhérente au plan d'épargne du groupe Rhodia.

Deux formules de souscription étaient proposées aux bénéficiaires de l'offre :

- une formule « classique » dans laquelle le souscripteur est pleinement exposé aux variations du cours de l'action Rhodia ; et
- une formule « avec effet de levier » dans laquelle le souscripteur bénéficie de la garantie de recevoir à l'échéance de la durée légale de blocage de cinq ans et avant prise en compte des éventuels prélèvements sociaux et fiscaux, le montant de son apport personnel majoré d'un multiple de la hausse moyennée des actions Rhodia souscrites avec l'apport personnel calculé par rapport au prix de référence.

Ainsi qu'il en a été autorisé par l'assemblée générale précitée, le Conseil d'Administration a alors décidé de subdéléguer au Président-Directeur Général de la Société les pouvoirs nécessaires à la mise en œuvre et à la réalisation de ces augmentations de capital. Le Président-Directeur Général a fait usage de cette subdélégation du Conseil d'Administration le 30 juillet 2010 et a notamment :

- arrêté les dates de la période de souscription ;
- fixé le prix de souscription des actions nouvelles Rhodia à 12,66 euros par action, correspondant à la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Président-Directeur Général du 30 juillet 2010 (du 2 au 29 juillet 2010 inclus), soit 14,89 euros par action, moyenne diminuée de 15 % et arrondie au centime d'euro supérieur.

Cette opération, qui a été souscrite par 45 % des effectifs du Groupe, a entraîné l'émission de 3 millions d'actions nouvelles, de 1 euro de valeur nominale chacune.

Attributions d'actions de performance au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe effectuées en 2010

Se référer au chapitre 4.3.4 sur les « plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'attributions d'actions de performance » ci-dessus ainsi qu'à la Note 34 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

Valeurs mobilières donnant accès au capital de Rhodia

Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes de la Société (OCEANE)

Rhodia a procédé à l'émission, le 27 avril 2007, d'OCEANE pour un montant nominal de 595 millions d'euros, à échéance au 1^{er} janvier 2014 et portant intérêt à un taux annuel de 0,5 %. Les OCEANE sont assorties d'une prime de remboursement de 13,22 %. Elles comprennent une option de rachat émetteur exerçable par Rhodia sous certaines conditions.

Suite aux ajustements consécutifs au regroupement des actions de la Société décidé en 2007 et au versement de dividendes depuis



l'émission des OCEANE, 1 OCEANE donne le droit d'obtenir 1,04 action de la Société de 1 euro de valeur nominale.

Au 31 décembre 2010, il y avait 12 372 636 OCEANE en circulation. Au cours de l'exercice 2010, 25 OCEANE ont fait l'objet d'une conversion, donnant droit à 26 actions Rhodia.

Bons de souscription d'actions

Au 31 décembre 2010, il y avait 215 193 bons de souscription d'actions en circulation.

Suite au regroupement des actions de la Société et aux ajustements consécutifs sur les instruments dilutifs de la Société, 12 bons donnent droit à la souscription d'une action regroupée de 12 euros de valeur nominale.

Ces bons de souscription d'actions ont été émis dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés réalisée le 30 juin 2006 et attribués au bénéfice des salariés des filiales de Rhodia localisées en Allemagne, en lieu et place de la décote, afin de leur offrir un profil économique équivalent aux salariés des filiales localisées dans les autres pays. Ces bons sont détenus par le Fonds Commun de Placement d'Entreprise « Zukunft 2006 », les salariés des filiales de Rhodia localisées en Allemagne ayant souscrit à cette opération d'augmentation de capital réservée détenant des parts de ce fonds.

7.3.1.6 Options sur le capital social

Au 31 décembre 2010, les instruments optionnels sur le capital de la Société sont les suivants :

- les OCEANes (voir le chapitre 7.3.1.5 du présent document de référence) ;
- les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions décrits au chapitre 4.3.4 ci-dessus ainsi qu'à la Note 34 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 6.4.2 du présent document de référence ;
- les bons de souscription d'actions (voir le chapitre 7.3.1.5 ci-dessus).

Par ailleurs, les attributions d'actions de performance, telles que décrites au chapitre 4.3.4 ainsi qu'à la Note 34 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 6.4.2 du présent document de référence ci-dessus, pourront entraîner l'émission d'actions nouvelles.

7.3.1.7 Historique du capital social

Date	Montant du capital	Nombre d'actions (valeur nominale)	Nature de l'opération
31/12/2007	1 204 413 972 euros	100 367 831 (12 euros)	
01/2008	1 213 031 484 euros	101 085 957 (12 euros)	Plans A et B d'attribution gratuite d'actions 2006 : augmentation de capital d'un montant nominal de 8 617 512 euros par émission de 718 126 actions nouvelles Rhodia de 12 euros de valeur nominale chacune (du fait de l'arrivée du terme de la période d'acquisition)
12/2008	1 213 044 816 euros	101 087 068 (12 euros)	Exercice d'options de souscription d'action : constatation d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 13 332 euros par émission de 1 111 actions de 12 euros de valeur nominale chacune
05/2010	101 087 615 euros	101 087 615 (1 euro)	1/ Exercice d'options de souscription d'actions : constatation d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 6 564 euros par émission de 547 actions de 12 euros de valeur nominale chacune 2/ Réduction du capital d'un montant de 1 111 963 765 euros par voie de réduction de la valeur nominale des actions de 12 euros à 1 euro chacune
06/2010	101 495 997 euros	101 495 997 (1 euro)	Paiement du dividende en actions : augmentation de capital d'un montant nominal de 408 382 euros par création de 408 382 actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale chacune
08/2010	104 495 997 euros	104 495 997 (1 euro)	Augmentations de capital réservées aux salariés : augmentation de capital d'un montant nominal de 3 000 000 euros par création de 3 000 000 actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale chacune
31/12/2010	104 570 968 euros	104 570 968 (1 euro)	1/ Exercice d'options de souscription d'action : constatation d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 74 945 euros par émission de 74 945 actions de 1 euro de valeur nominale chacune 2/ Conversion d'OCEANes : constatation d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 26 euros par émission de 26 actions de 1 euro de valeur nominale chacune

7.3.2 ACTIONNARIAT

7.3.2.1 Répartition du capital et des droits de vote

L'évolution de la répartition du capital de Rhodia au cours des trois derniers exercices est la suivante :

	31 décembre 2010 ⁽¹⁾			31 décembre 2009 ⁽¹⁾			31 décembre 2008 ⁽¹⁾		
	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
JP Morgan Asset Management	7 310 811	7,00	7,04	7 722 290	7,64	7,73	3 836 673	3,80	3,86
Capital Group Companies, Inc.	3 371 267	3,22	3,25	5 120 833	5,07	5,12	12 626 821	12,49	12,72
Henderson Global Investors Ltd.	418 198	0,40	0,40	888 872	0,88	0,89	5 298 423	5,24	5,34
Wellington Management Company, LLP	74 925	0,07	0,07	1 571 786	1,55	1,57	10 062 086	9,95	10,13
Axiom International Investors LLC	-	-	-	3 849 612	3,81	3,85	-	-	-
Autres institutionnels étrangers	52 046 621	49,77	50,16	42 359 201	41,90	42,37	24 681 367	24,42	24,86
Groupama Holding S.A.	3 193 848	3,05	3,08	-	-	-	8 334	0,01	0,01
Autres institutionnels français	18 531 636	17,72	17,86	14 492 603	14,34	14,50	21 945 078	21,71	22,10
Individuels	12 391 339	11,85	11,94	20 221 395	20,00	20,23	16 865 429	16,68	16,98
Salariés (L. 225-102 C. com.)	6 429 509	6,15	6,20	3 738 692	3,70	3,74	3 974 054	3,93	4,00
Autodétention	802 814	0,77	0,00	1 121 784	1,11	0,00	1 788 803	1,77	0,00
TOTAL	104 570 968	100	100	101 087 068	100	100	101 087 068	100	100

(1) Sources : Euroclear France et Capital Precision.

À la connaissance de Rhodia, les actions inscrites au nominatif pur ayant fait l'objet d'un nantissement représentent moins de 1 % du capital social.

Le principal événement intervenu relatif au contrôle du capital social de la Société depuis le 1^{er} janvier 2010 est le suivant :

- par courrier reçu le 15 mars 2010, la société Capital Research and Management Company (« CRMC ») a déclaré avoir franchi en baisse, le 11 mars 2010, par suite d'une cession d'actions Rhodia sur le marché, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société Rhodia et détenir 4 625 333 actions Rhodia représentant autant de droits de vote, soit 4,58 % du capital de la Société.

À la connaissance de Rhodia :

- le pourcentage du capital et de droits de vote détenus par les membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif de Rhodia n'est pas significatif ;
- aucun actionnaire autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus ne détient directement ou indirectement plus de 5 % du capital ou des droits de vote de Rhodia.

7.3.2.2 Droits de vote différents

Il n'existe pas de droit de vote double. Chaque action donne droit à son titulaire à un droit de vote.

7.3.2.3 Actionariat salariés

Se référer au chapitre 3.3.6 du présent document de référence.

7.3.2.4 Changement de contrôle

À la connaissance de Rhodia, aucun pacte d'actionnaires ni aucune clause d'une quelconque convention comportant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions de Rhodia n'a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Il n'a pas non plus été fait état d'actions de concert.

Par ailleurs, les informations ci-dessous sont données dans le cadre et à l'effet de répondre aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce portant transposition de la directive relative aux offres publiques d'acquisition :

- la structure du capital de la Société est exposée au chapitre 7.3.2.1 ;
- il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou de clauses de conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce (se reporter également aux chapitres 7.3.2.2 et 7.4) ;
- les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont il a connaissance en vertu des articles L. 233-7 (déclaration de franchissement de seuils) et L. 233-12 du Code de commerce sont décrites au chapitre 7.3.2.1 ;
- il n'existe pas de détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux ;
- les mécanismes de contrôle prévus dans le système d'actionariat du personnel de la Société sont présentés au chapitre 3.3.6 du présent document de référence ;
- il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'accords entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote de la Société ;
- il n'existe pas de règles spécifiques à la Société applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société de nature à avoir une incidence en cas d'offre publique ;
- les pouvoirs du Conseil d'Administration concernant l'émission ou le rachat d'actions figurent au chapitre 7.3.1.3 ;
- les accords conclus par la Société qui pourraient prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société et dont la Société estime qu'ils pourraient être susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont :
 - la note d'opération relative à l'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou à émettre (OCEANE) intervenue en avril 2007 (présentée au chapitre 6.1.2 du présent document de référence) mentionne le

changement de contrôle de la Société comme pouvant entraîner, à l'option des porteurs d'obligations et sous certaines conditions, le remboursement anticipé de tout ou partie de ces obligations,

- la ligne de crédit syndiqué « RCF », présentée au chapitre 6.1.2 du présent document de référence, mentionne un changement de contrôle de la Société comme pouvant entraîner, à l'option des prêteurs et sous certaines conditions, le remboursement anticipé de la ligne de crédit,
- le placement obligataire *Floating Rates Notes* et les placements obligataires à échéance 15 mai 2018 et 15 septembre 2020, présentés au chapitre 6.1.2 du présent document de référence, mentionnent un changement de contrôle de la Société comme pouvant entraîner, à l'option des porteurs de ces obligations et sous certaines conditions, le remboursement anticipé de ces obligations,
- le programme de cession de créances nord-américain mis en place avec HSBC, présenté au chapitre 6.1.2 du présent document de référence, mentionne un changement de contrôle de la Société comme pouvant entraîner, à l'option d'HSBC sous certaines conditions, un terme anticipé du programme ;
- les accords prévoyant des indemnités de rupture pour certains membres du Comité Exécutif (à l'exclusion du Président-Directeur Général) dans des hypothèses de changement de contrôle sont mentionnés au chapitre 4.3.1 du présent document de référence.

7.3.2.5 Opérations sur titres des dirigeants de Rhodia

Conformément aux dispositions de la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers relative à la prévention des manquements d'initiés imputables aux dirigeants des sociétés cotées, Rhodia dispose de règles prudentielles prévoyant que les administrateurs et mandataires sociaux ne doivent pas réaliser d'opérations sur les instruments financiers de la Société durant une période de 30 jours précédant la publication des résultats annuels, semestriels et trimestriels (le jour de la publication étant inclus). En dehors de ces périodes dites négatives, ils sont libres de réaliser des opérations sur les instruments financiers de la Société, sous réserve de ne pas détenir d'informations privilégiées.

Conformément à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et aux articles 223-22A et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, les opérations effectuées sur les instruments financiers de Rhodia par chacun des membres de son Conseil d'Administration – y compris le Président-Directeur Général – ou des personnes qui leur sont liées, dans la mesure où le montant cumulé des opérations effectuées par chacun de ces dirigeants dépasse 5 000 euros par année civile, doivent être déclarées.

Conformément à l'article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le tableau suivant présente les opérations déclarées par le Président-Directeur Général et les autres administrateurs de Rhodia, ou des personnes qui leur sont liées, depuis le début de l'exercice 2010 :

Nom de l'administrateur	Date de déclaration	Référence aux décisions et informations de l'AMF (publiées sur son site Internet)	Description de l'opération	Date de l'opération
Personne liée à Yves René Nanot	20 janvier 2010	210D0339	Acquisition de 600 actions au prix unitaire de 14,135 €	11 janvier 2010
Personne liée à Yves René Nanot	26 mai 2010	210D2494	Acquisition de 500 actions au prix unitaire de 14,50 €	7 mai 2010
Jean-Pierre Clamadieu	11 juin 2010	210D2815	Option pour le paiement du dividende en actions. Souscription à 2 076 actions au prix unitaire de 14,50 €	4 juin 2010
Jean-Pierre Clamadieu	24 novembre 2010	210D5465	Cession de 3 934 actions au prix unitaire de 22 €	16 novembre 2010
Jean-Pierre Clamadieu	24 novembre 2010	210D5466	Rachat de 18 684 parts de FCPE (investis en actions Rhodia) au prix unitaire de 21,40 €	17 novembre 2010
Jean-Pierre Clamadieu	24 novembre 2010	210D5467	Cession de 25 000 actions au prix unitaire de 22,17 €	19 novembre 2010
Yves René Nanot	6 janvier 2011	211D0055	Cession de 18 280 actions au prix unitaire de 25 €	30 décembre 2010
Yves René Nanot	6 janvier 2011	211D0056	Exercice d'options de 9 977 options de souscription d'actions au prix unitaire de 15,12 €	30 décembre 2010
Yves René Nanot	6 janvier 2011	211D0057	Exercice d'options de 8 303 options de souscription d'actions au prix unitaire de 15,12 €	30 décembre 2010

7.3.3 VIE DU TITRE

Les actions de Rhodia sont cotées sur NYSE Euronext Paris (compartiment A) à Paris depuis le 25 juin 1998.

Par ailleurs, les actions de Rhodia sont cotées aux États-Unis sous forme d'ADRs de niveau 1 négociables de gré à gré sur International OTCQX. Chaque ADR est représentatif d'une *American Depositary Share* (ADS), représentant elle-même une action Rhodia. Tout porteur d'ADRs peut, à tout moment, soit vendre son titre, soit le convertir en action Rhodia, qui en est le sous-jacent, en réglant les frais de conversion au dépositaire. Dans ce dernier cas, l'ADR qui représentait l'action Rhodia S.A. est annulé. Au 31 décembre 2010, il restait 541 491 ADRs en circulation, représentant 0,52 % du capital de la Société.

Fiche signalétique de l'action Rhodia S.A.

Code ISIN FR0010479956

Code Bloomberg : RHA FP

Code Reuters : RHA.PA

Titre éligible au SRD : oui

Titre éligible au PEA : oui

Fiche signalétique de l'ADR de Rhodia S.A.

Ratio : 1 ADR pour 1 action Rhodia S.A.

Code ISIN : US7623972061

Code Bloomberg : RHAYY US

Code Reuters : RHAYY.PK

Les tableaux ci-dessous retracent l'évolution en 2010 du cours et du volume des transactions des actions Rhodia S.A. cotées sur NYSE Euronext Paris et des ADRs de Rhodia S.A. cotées sur l'International OTCQX.

Actions Rhodia S.A. cotées sur NYSE Euronext Paris

(euros)	Cours de clôture		Volumes des transactions (moyenne quotidienne)	
	Plus haut	Plus bas	En titres	En capitaux
Janvier 2010	13,89	12,7	1 201 626	16 159 539
Février 2010	13,965	11,995	1 340 212	17 531 954
Mars 2010	15,66	14,525	1 117 428	16 886 766
Avril 2010	17,905	15,98	1 264 716	21 289 096
Mai 2010	17,93	12,52	1 730 138	25 710 206
Juin 2010	15,645	12,405	1 781 968	24 769 070
Juillet 2010	15,87	13,3	1 343 034	20 094 262
Août 2010	16,55	14,67	1 087 800	16 998 351
Septembre 2010	17,675	15,58	998 526	16 924 546
Octobre 2010	20,99	17,47	932 390	18 080 645
Novembre 2010	22,24	20,27	939 325	20 045 480
Décembre 2010	24,905	21,3	892 865	20 517 996
Janvier 2011	25,725	21,78	1 074 132	25 007 569
Février 2011	22,95	20,3	1 339 839	28 846 319
Mars 2011 (jusqu'au 15 mars)	20,975	19,01	1 529 605	30 896 724

Source : Bloomberg.

American Depositary Receipts (ADRs) de Rhodia S.A. cotées sur l'International OTCQX

(dollars)	Cours de clôture		Volumes des transactions (moyenne quotidienne)	
	Plus haut	Plus bas	En titres	En capitaux
Janvier 2010	20,15	17,66	3 291	61 366
Février 2010	19,39	16,25	2 898	51 536
Mars 2010	21,05	19,67	1 353	27 628
Avril 2010	23,7	21,55	1 428	32 661
Mai 2010	23,41	15,7	2 162	41 221
Juin 2010	19	14,55	2 701	46 497
Juillet 2010	20,58	16,75	1 732	32 822
Août 2010	21,775	18,63	1 916	40 018
Septembre 2010	24	19,8	1 077	24 535
Octobre 2010	29,2	23,95	13 765	376 580
Novembre 2010	30,5	26,55	12 141	366 033
Décembre 2010	33,33	28,1	2 625	80 805
Janvier 2011	33,59	29,58	1 378	43 488
Février 2011	31,35	27,72	1 774	52 847
Mars 2011 (jusqu'au 15 mars)	29	26,5	6 326	170 165

Source : Bloomberg.

7.4 Extraits des statuts

7.4.1 DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ

La dénomination de la Société est Rhodia.

7.4.2 LIEU ET NUMÉRO D'ENREGISTREMENT DE LA SOCIÉTÉ

La Société est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 352 170 161. Son code APE est 6420Z.

7.4.3 DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE VIE

La Société a été constituée le 22 septembre 1989, pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation, soit jusqu'au 21 septembre 2088, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

7.4.4 SIÈGE SOCIAL – RÉGLEMENTATION – FORME JURIDIQUE

Le siège social de la Société est situé Immeuble Cœur Défense – Tour A, 110, esplanade Charles-de-Gaulle – 92400 Courbevoie.

Le numéro de téléphone de la Société est le + 33 (0)1 53 56 64 64.

Rhodia est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce.

7.4.5 OBJET SOCIAL

Conformément à l'article 3 des statuts, la Société a pour objet, soit directement, soit indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- toute opération dans les domaines de la chimie, des fibres et polymères ;
- la recherche, le développement, la fabrication, la transformation, la commercialisation et la fourniture de biens et de produits, la concession, l'acquisition, la cession de tout droit de propriété industrielle et commerciale ;
- la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, apport, souscription, achat d'actions ou participation dans toutes entreprises, groupements ou sociétés se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et, s'il y a lieu, quel qu'en soit l'objet ;
- l'émission de toutes garanties, garanties à première demande, cautions et autres sûretés conformément aux dispositions légales

et réglementaires en vigueur, en particulier au bénéfice de toute société ou entité du Groupe, dans le cadre de leurs activités, ainsi que du financement ou du refinancement de leurs activités. La souscription de tout emprunt et, plus généralement, le recours à tout mode de financement, notamment par voie d'émission ou, selon le cas, de souscription d'instruments financiers, en vue de permettre la réalisation du financement ou du refinancement de l'activité de la Société ;

- la fourniture, en sa qualité de société mère, de prestations de services concernant le support, le conseil, la coordination et l'animation des filiales de Rhodia ;
- ainsi que, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières, mobilières ou de services, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés, ou à tout autre objet similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

7.4.6 DROITS, PRIVILÈGES ET RESTRICTIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS (ARTICLE 9 DES STATUTS)

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité du capital social qu'elle représente.

Tous les titres qui composent ou composeront le capital social seront entièrement assimilés en ce qui concerne les charges fiscales. En conséquence, tous impôts et taxes qui, pour quelque cause que ce soit, pourraient à raison du remboursement du capital devenir exigibles pour certains d'entre eux seulement, soit au cours de l'existence de la Société, soit à la liquidation, seront répartis entre tous les titres composant le capital lors de ce ou de ces remboursements, de façon

que, tout en tenant compte éventuellement du montant nominal et non amorti des titres et de leurs droits respectifs, tous les titres actuels ou futurs confèrent à leurs propriétaires les mêmes avantages effectifs et leur donnent droit à recevoir la même somme nette.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire, le cas échéant, du groupement et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions ou de droits nécessaires.

7.4.7 MODIFICATION DES DROITS DES ACTIONNAIRES

Toute modification des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

7.4.8 ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES (ARTICLE 18 DES STATUTS)

Les assemblées d'actionnaires générales ou spéciales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions se tiennent, soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Le droit pour les propriétaires d'actions de participer personnellement, par mandataire ou par correspondance aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (dans les conditions prévues par la loi) au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- pour les actionnaires nominatifs : dans les comptes titres nominatifs tenus par la Société ;
- pour les actionnaires au porteur : dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Un actionnaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français, au sens de l'article 102 du Code civil, peut se faire représenter aux assemblées générales ou spéciales par un intermédiaire inscrit dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Cet actionnaire est alors réputé présent à cette assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

Sous les réserves et dans les conditions fixées par la réglementation et selon les modalités préalablement définies par le Conseil d'Administration, les actionnaires peuvent participer et voter à toutes assemblées générales ou spéciales par visioconférence ou par des

moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission dans les conditions légales et réglementaires en vigueur. En ce cas, la signature électronique peut prendre la forme d'un procédé répondant aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil. Les actionnaires sont alors réputés présents à ces assemblées pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, adresser leur formule de procuration ou de vote par correspondance concernant toutes assemblées générales ou spéciales, soit sous forme papier, soit sur décision du Conseil d'Administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

Pour être retenu, tout formulaire de vote par correspondance ou par procuration doit avoir été reçu effectivement au siège social de la Société ou au lieu fixé par les avis de convocation au plus tard deux jours avant la date de réunion de l'assemblée générale, sauf délai plus court mentionné dans les avis de convocation ou qui résulterait de dispositions impératives en vigueur abrégant ce délai.

Les instructions données par voie électronique comportant procuration ou pouvoir peuvent être reçues par la Société dans les conditions et délais fixés par la réglementation en vigueur.

Le déroulement de l'assemblée peut être retransmis par visioconférence et/ou télétransmission. Le cas échéant, il en est fait mention dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Président. À défaut l'assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Le bureau de l'assemblée désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

À chaque réunion de l'assemblée générale, il est tenu une feuille de présence établie conformément à la loi. Cette feuille de présence dûment émargée par les actionnaires et les mandataires, est certifiée exacte par les membres du bureau de l'assemblée.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sauf limitations légales.

À la demande d'un ou plusieurs membres de l'assemblée représentant par eux-mêmes ou en qualité de mandataires au moins le dixième du capital présent ou représenté à l'assemblée, il est procédé à un scrutin secret.

Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées conformément à la loi.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires ainsi que dans les assemblées générales extraordinaires ou spéciales.

7.4.9 CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Il n'existe aucune disposition dans les statuts ou tout autre document interne de Rhodia pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou d'empêcher un changement de contrôle.

7.4.10 FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Outre l'obligation légale de déclarer à la Société la détention de certaines fractions du capital ou des droits de vote et d'effectuer toute déclaration d'intention en conséquence, conformément aux dispositions légales, depuis la décision de l'assemblée générale de la Société du 28 avril 2006, il n'existe aucune disposition dans les Statuts ou tout autre document interne de Rhodia imposant

au détenteur d'actions Rhodia de divulguer un quelconque franchissement de seuil de détention dans le capital social de Rhodia.

Les déclarations de franchissement des seuils légaux faites à l'Autorité des Marchés Financiers et à Rhodia sont indiquées au chapitre 7.3.2 du présent document de référence.

7.4.11 MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

7.5 Opérations avec les apparentés

Se reporter au chapitre 7.2.1 ainsi qu'à la Note 33 (Transactions avec les parties liées) de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

Par ailleurs, le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés est présenté ci-dessous.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

Aux Actionnaires

Rhodia S.A.

110, esplanade Charles de Gaulle
92400 Courbevoie

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

2 Conventions et engagements approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs

2.1 Conventions et engagements dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Garantie consentie dans le cadre d'un programme de titrisation de créances commerciales

Le 21 décembre 2004, Rhodia S.A. et certaines de ses filiales européennes ont conclu avec une banque française un ensemble de contrats visant à la mise en place d'un programme de titrisation de créances commerciales, pour un montant maximal de 300 millions d'euros sur une durée de 5 ans. En particulier, Rhodia S.A. s'était engagée à garantir le paiement de toute somme due par ses filiales au titre du programme. Ce programme a pris fin en février 2010.

Contrat de travail d'un administrateur

Personne concernée : Monsieur Jacques Khélif

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 17 mars 2008, a approuvé la modification du contrat de travail de Monsieur Jacques Khélif, Directeur du Développement Durable[■] du groupe Rhodia, et également administrateur de la société, portant sur sa rémunération fixe annuelle à 200 000 euros. Cette convention est toujours en cours et poursuit ses effets.

Convention liée au mandat social du Président-Directeur Général

Personne concernée : Monsieur Jean-Pierre Clamadieu

Cette convention prévoit, en plus des éléments détaillés dans le paragraphe 2.2 ci-après, que Rhodia s'engage à faire bénéficier Monsieur Jean-Pierre Clamadieu, à compter de sa nomination en tant de Président-Directeur Général, d'un avantage en nature consistant en une couverture santé et prévoyance complémentaire. La Société a supporté un coût de 33 761 euros au cours de l'exercice 2010 au titre de cette convention.

2.2 Conventions et engagements sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Convention liée au mandat social du Président-Directeur Général

Personne concernée : Monsieur Jean-Pierre Clamadieu

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 16 mars 2009, a autorisé la conclusion d'une convention avec Monsieur Jean-Pierre Clamadieu comportant une clause de non-concurrence et de non sollicitation ainsi que certains engagements et avantages dans le cadre de l'exercice de son mandat de Président-Directeur Général et, le cas échéant, de sa rupture. Ces engagements ont été formalisés dans une convention liée au mandat social du Président-Directeur Général.

Cette convention, présentée et approuvée par l'assemblée générale du 20 mai 2009, prévoit un engagement de non-concurrence et de non-sollicitation pris par Monsieur Jean-Pierre Clamadieu pour une durée de deux ans à compter de la cessation de son mandat de Président-Directeur Général. En contrepartie, Rhodia s'engage à verser à Monsieur Jean-Pierre Clamadieu, pendant cette période de deux ans, une indemnité trimestrielle d'un montant brut égal à 220 000 euros.

Cette convention confirme aussi les conditions d'application du Plan de retraite supplémentaire des dirigeants, dit « RSD », dont Monsieur Jean-Pierre Clamadieu est bénéficiaire potentiel.

Enfin, la convention confirme que, en cas de cessation de son mandat de Président-Directeur Général, et sous réserve de l'atteinte des éventuelles conditions de performances prévues dans les plans, Monsieur Jean-Pierre Clamadieu conservera les droits attachés aux attributions d'actions de performance et aux options de souscription ou d'achat d'actions dont il a bénéficié ou dont il bénéficiera au titre de son contrat de travail ou des mandats sociaux qu'il a exercés dans le groupe Rhodia. La convention précise que tout plan futur au bénéfice de Monsieur Jean-Pierre Clamadieu sera, tant que ce dernier sera mandataire social, subordonné à des conditions de performances.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 4 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

Christian Perrier

PricewaterhouseCoopers Audit

Denis Marangé

KPMG Audit, Département de KPMG S.A.

7.6 Informations à la disposition du public

7.6.1 DOCUMENTS ACCESSIBLES SUR LE SITE INTERNET DE LA SOCIÉTÉ

Sont notamment disponibles sur le site Internet de la Société (www.rhodia.com) les documents suivants :

- le présent document de référence déposé sous forme de rapport annuel auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ;
- les communiqués financiers ;
- les statuts.

Les documents et renseignements relatifs à la Société peuvent être consultés au siège social de Rhodia, Immeuble Cœur Défense, Tour A, 110, esplanade Charles-de-Gaulle, 92400 Courbevoie (01 53 56 64 64).

7.6.2 DOCUMENT ANNUEL ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE 222-7 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

En application de l'article 222-7 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la liste suivante présente les informations rendues publiques par Rhodia depuis le 1^{er} janvier 2010 (en complément de celles listées au chapitre 7.6.1).

Liste des communiqués de presse

Au cours de l'exercice 2010 et jusqu'à la publication du présent document de référence, les communiqués de presse suivants ont été publiés sur le site Internet de la Société (www.rhodia.com) ou dans la rubrique Informations réglementées de ce même site :

14/01/2010	Rhodia dote de trois premières fonctionnalités sa technologie MMI Confident Design™
28/01/2010	Le tribunal arbitral confirme les droits de Rhodia dans le litige contre Invista
01/02/2010	Rhodia signe en France avec l'ensemble des organisations syndicales un accord de méthode sur l'évaluation et l'analyse des risques psycho-sociaux
24/02/2010	Résultats annuels 2009
01/03/2010	Assemblée générale mixte des actionnaires du 28 avril 2010 : modalités de mise à disposition des documents préparatoires
01/03/2010	Création d'une unité mixte internationale franco-américaine sur la matière molle
01/03/2010	Point de la situation de Force Majeure de Rhodia Polyamide
22/03/2010	Information réglementée – mise à disposition du document de référence 2009
24/03/2010	Rhodia lance Rhodoline® OTE pour augmenter le « temps ouvert » des peintures et revêtements en phase aqueuse
06/04/2010	Rhodia lance Rhodapex® ESB-70 NAT, un tensioactif d'origine végétale et renouvelable destiné aux produits naturels de soin et de détergence
07/04/2010	Rhodia et ses partenaires créent une filière de recyclage du Polyamide issu de véhicules hors d'usage
12/04/2010	Rhodia lance Mackine® 301, nouveau tensioactif pour après-shampooing et étend son offre sur le marché du soin du cheveu
12/04/2010	Rhodia présente sa gamme de produits respectueux de la santé et de l'environnement pour le marché de la beauté
19/04/2010	Rhodia lance « Fuel' In by Technyl® », une nouvelle gamme de polyamides pour les applications en contact avec les carburants
19/04/2010	Rhodia accélère le marché du bio plastique technique, grâce à sa nouvelle offre, Technyl® eXten™
19/04/2010	Rhodia participe à la réduction des déchets dans l'électronique grâce à Technyl® eXten™, sa nouvelle gamme de Polyamide bio-sourcé
28/04/2010	Résultats du 1 ^{er} trimestre 2010
28/04/2010	Paiement du dividende aux actionnaires de Rhodia
28/04/2010	L'assemblée générale mixte des actionnaires de Rhodia approuve l'ensemble des résolutions proposées

29/04/2010	Rhodia S.A. announces the pricing of its 7 % 500 000 000 euros senior notes due 2018
29/04/2010	Rhodia étend avec succès la maturité de sa dette
07/05/2010	Rhodia S.A. annonce les résultats de son offre de rachat d'un montant maximum de 500 000 000 euros portant sur son emprunt obligataire senior à taux variable à échéance 2013
07/05/2010	Rhodia inaugure son nouveau centre de développement consacré aux matériaux du futur
10/05/2010	Clôture de l'opération d'extension de la maturité de la dette de Rhodia
12/05/2010	Décision de la cour d'appel de Versailles : Messieurs Nanot et Clamadieu n'ont pas commis de faute à l'occasion du départ de Monsieur Tirouflet
26/05/2010	Rhodia rationalise sa production mondiale de câbles d'acétate de cellulose
30/05/2010	Rhodia annonce le développement d'un nouveau matériau composite à base de Polyamide haute performance
04/06/2010	Réduction du nominal de l'action Rhodia et paiement du dividende
07/06/2010	Rhodia lance un nouveau plan d'actionnariat salarié
14/06/2010	Partenariat entre Rhodia et l'Université de Bordeaux pour développer la chimie du végétal
16/06/2010	Rhodia acquiert la société Feixiang Chemicals (ZJG), leader des amines et tensioactifs en Chine
22/06/2010	Rhodia annonce l'édition 2010 du prix Rhodia Pierre-Gilles de Gennes pour la Science et l'Industrie
22/07/2010	Rhodia poursuit l'amélioration de son réseau industriel et renforce son leadership mondial dans les tensioactifs de spécialités
30/07/2010	Résultats du second trimestre 2010
03/08/2010	Mise à disposition du rapport financier semestriel 2010 de Rhodia
19/08/2010	Rhodia Rhodiasolv® Infinity, permet de remplacer les solvants traditionnels dans les nettoyeurs industriels et institutionnels
31/08/2010	Rhodia signe un accord avec le CNRS, l'École Normale Supérieure de Lyon et la East China Normal University
31/08/2010	Nomination de Xavier du Colombier, nommé Directeur des Affaires Publiques du groupe Rhodia
02/09/2010	Succès du plan d'actionnariat salarié 2010 du groupe Rhodia
02/09/2010	Rhodia annonce une augmentation mondiale de prix sur sa gamme de silices
14/09/2010	Rhodia investit dans le photovoltaïque de 3 ^e génération
16/09/2010	Rhodia, un leader de la responsabilité sociale et environnementale
21/09/2010	Rhodia S.A. annonce le lancement d'un emprunt obligataire senior d'un montant de 400 000 000 dollars US à échéance 2020
22/09/2010	Rhodia S.A. annonce les termes de son emprunt obligataire senior portant intérêt à 6,875%, d'un montant de 400 000 000 dollar US, à échéance 2020
27/09/2010	Rhodia S.A. : règlement-livraison de l'emprunt obligataire senior portant intérêt à 6.875%, d'un montant de 400 000 000 \$US à échéance 2020.
04/10/2010	Nouvelle ambition, nouvelle organisation : Rhodia en marche vers la croissance
07/10/2010	Rhodia augmente sa capacité de production de Rhodiantal® en Chine
20/10/2010	Rhodia célèbre 30 ans de présence en Chine
20/10/2010	Rhodia inaugure une nouvelle usine de Silices en Chine
22/10/2010	Rhodia décerne au Professeur Avelino Corma le prix Rhodia Pierre-Gilles de Gennes pour la Science et l'Industrie
25/10/2010	Information Client – Rhodia annonce ce jour lever la Force Majeure déclarée le 9 octobre 2009 sur l'intégralité de sa chaîne Polyamide.
29/10/2010	Rhodia lance Evolite by Technyl®, une innovation majeure dans le domaine des composites
04/11/2010	Résultats du 3 ^e trimestre 2010
23/11/2010	Sophie Desormière est nommé Directeur Marketing Stratégique
26/11/2010	REACH [■] : Rhodia achève l'enregistrement de 74 substances
29/11/2010	Rhodia lance un projet de centrale photovoltaïque en partenariat avec Solairedirect et OFI Asset Management
29/11/2010	Rhodia lance une gamme Technyl® sans halogène Pour le secteur photovoltaïque
30/11/2010	Rhodia finalise l'acquisition de Feixiang Chemicals (ZJG)
01/12/2010	Rhodia se lance dans la biomasse
01/12/2010	Rhodia présente ses objectifs de croissance à l'horizon 2013-2015
08/12/2010	Informations Clients – Rhodia déclare Force Majeure en Europe sur les intermédiaires et polymères polyamides
09/12/2010	Rhodia Energy Services lance deux projets de biogaz en Asie
13/12/2010	Rhodia annonce de nouvelles poudres pour repousser les limites de la fabrication des pièces plastiques
17/12/2010	Rhodia signe avec l'ensemble des organisations syndicales l'accord sur la politique salariale 2011 en France
20/12/2010	Rhodia accélère sa croissance en Inde avec l'acquisition de l'activité plastiques techniques de PI Industries

10/01/2011	Rhodia renforce son leadership mondial dans la technologie guar
13/01/2011	Rhodia met au point un procédé inédit de recyclage des terres rares
21/01/2011	Information Clients – Mise à jour Force majeure Rhodia Polyamide & Intermediates
04/02/2011	Rhodia déclare Force Majeure sur ses intermédiaires HMD [■] et ses produits avals
08/02/2011	Rhodiacolv [®] Infinity réduit le coût des formulations de nettoyage
18/02/2011	Rhodia et l'ICEM [■] renforcent leur accord mondial de responsabilité sociale et environnementale [■]
22/02/2011	Rhodia augmente ses capacités mondiales de production de Silice Hautement Dispersible
23/02/2011	Résultats de l'année et du quatrième trimestre 2010
23/02/2011	Rhodia développe son potentiel d'innovation en investissant dans le fonds de capital-risque Aster II
25/02/2011	Rhodia expose au salon IME [■] 2011 (Dubai) sur le stand ORKILA
28/02/2011	Rhodia finalise la vente d'URCE [■] au Spanish Carbon Fund de la Banque mondiale
01/03/2011	Rhodia lève sa Force Majeure sur ses intermédiaires Olone et acide adipique
02/03/2011	Rhodia investit dans la production de cyclopentanone sur son site de Melle
07/03/2011	Rhodia augmente les prix de sa silice de 5 % et 8 % à compter du 1 ^{er} avril 2011
08/03/2011	Rhodia finalise l'acquisition de l'unité de Guar de Suzhou HiPro Polymers en Chine et renforce son leadership mondial dans la technologie Guar
15/03/2011	Rhodia annonce une augmentation de prix pour ses Amines, Surfactants, Polymers, produits dérivés du Phosphore en Europe et Asie-Pacifique
17/03/2011	Rhodia lève la Force Majeure sur ses intermédiaires HMD [■] et ses produits avals

Liste des publications au BALO

Les informations ci-dessous ont été publiées sur le site Internet de la Société (www.rhodia.com) et sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

01/03/2010	Convocations – assemblée d'actionnaires
02/04/2010	Avis de convocation
12/05/2010	Comptes annuels et consolidés définitifs de l'exercice 2009
30/06/2010	Ajustement des conditions de conversion des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes
18/03/2011	Convocations - assemblée d'actionnaires

7.7 Contrôleurs légaux des comptes

7.7.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

PricewaterhouseCoopers Audit, membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Représenté par Monsieur Christian Perrier

entré en fonction le 29 avril 2003 et dont le mandat, renouvelé lors de l'assemblée générale du 20 mai 2009, se terminera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

KPMG S.A., membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

Immeuble Le Palatin, 3, cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex

Représenté par Monsieur Denis Marangé

entré en fonction le 16 mai 2008 et dont le mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 (il est précisé que cette nomination est intervenue au terme du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de Salustro Reydel, membre de KPMG International depuis 2005, qui avait débuté le 22 mai 2002).

7.7.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Monsieur Yves Nicolas

63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

entré en fonction le 29 avril 2003 et dont le mandat, renouvelé lors de l'assemblée générale du 20 mai 2009, se terminera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Monsieur Jean-Paul Vellutini

1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex

entré en fonction le 16 mai 2008 et dont le mandat se termine à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Le tableau des honoraires des Commissaires aux comptes est situé à la Note 35 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

7.8 Attestation du responsable du document

7.8.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2010

Jean-Pierre Clamadieu, Président-Directeur Général.

7.8.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2010 (CONTENANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL)

« J’atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d’omission de nature à en altérer la portée.

J’atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l’ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion inclus dans le présent document de référence (dont la table de réconciliation figure

ci-après) présente un tableau fidèle de l’évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l’ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu’une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J’ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu’à la lecture d’ensemble du document.

Le Président-Directeur Général
Monsieur Jean-Pierre Clamadieu

Glossaire

ACCORD MONDIAL DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

En 2005, Rhodia signe un Accord de responsabilité sociale et environnementale avec l'ICEM[■] (International Federation of Chemical, Energy, Mine and General Workers Unions) renouvelé et renforcé en 2008 et 2011. Cet accord engage notamment le groupe à faire respecter des standards sociaux minimum sur l'ensemble de ses sites et à soumettre ses pratiques sociales et environnementales à l'évaluation annuelle de l'ICEM[■].

ACIDIFICATION DE L'AIR

Pollution due principalement aux émissions dans l'air de SO₂ et de NO_x, lesquels, oxydés et hydrolysés, se transforment en acides nitriques et sulfuriques et retombent lors des épisodes pluvieux.

ADN

Adiponitrile.

AOx

Composés organiques présents dans l'eau contenant des halogènes, qui ont la propriété d'être absorbés sur charbon actif.

CET

Centre d'Enfouissement Technique : décharge industrielle.

CEFIC

Confédération Européenne des Fédérations de l'Industrie Chimique, ayant comme mission la promotion et l'amélioration continue des activités de l'industrie chimique européenne, intégrant les performances en matière de santé, sécurité et environnement.

CER

Unité de valeur du Protocole de Kyoto représentant 1 tonne d'équivalent CO₂. Les CER sont délivrés dans le cadre de projet MDP de réduction d'émissions (voir glossaire à MDP).

CFC

Chlorofluorocarbones.

CMR

Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction.

CO₂

Gaz carbonique.

COV

Composés Organiques Volatils. Produits organiques qui sont, avec les oxydes d'azote, les précurseurs de l'ozone troposphérique, néfastes pour le système respiratoire.

DCO

Demande Chimique en Oxygène : évalue la quantité d'oxygène consommée pour la destruction des composés chimiques, oxygène dès lors rendu non disponible pour la faune et la flore aquatique.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

"Développement qui répond aux besoins des populations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs". Rapport de Commission de l'ONU sur l'environnement et le développement (Commission Bruntland), "Notre avenir à tous", 1987.

EBITDA

Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization. Résultat d'exploitation avant amortissements.

ECHA

Agence Européenne des Produits Chimiques, basée à Helsinki.

EUA

European Union Allowances — Quotas ou droits d'émission de carbone. Les EUA sont des droits négociables, attribués par la Commission européenne au titre du Marché européen du carbone (European Union Emission Trading Scheme - EU ETS).

EUTROPHISATION DE L'EAU

Phénomène de surfertilisation de certaines eaux continentales ou côtières, qui survient lorsqu'un écosystème est de mieux en mieux pourvu en sels nutritifs, en particulier en nitrates et phosphates, qui favorisent la croissance végétale. Il en résulte une diminution de la teneur en oxygène et un déséquilibre du milieu.

FDS – FICHE DE DONNÉES SÉCURITÉ

La fiche de données "sécurité" est remise aux clients et aux centres de recherche et de production. Elle les informe pour chaque étape de traitement, des dangers potentiels en termes de santé, sécurité, environnement et transport. Cette fiche est actualisée tous les trois ans.

GES

Gaz à effet de serre.

Hx

Hydracides halogénés.

HMD

Hexaméthylène diamine.

HSE

Hygiène Sécurité Environnement.

ICEM

International Federation of Chemical, Energy, Mine and General Workers Unions. La Fédération internationale des syndicats de la Chimie, de l'Energie et des Mines, représente plus de 20 millions de salariés rassemblés dans 470 syndicats de 132 pays.

IME

Indicateur de maîtrise environnementale.

ISO 14001

La norme internationale ISO 14001 a été rédigée en septembre 1996 sous l'égide de l'ISO. Elle prescrit les exigences relatives à un système de management environnemental permettant à une entreprise de formuler une politique et des objectifs prenant en compte les exigences législatives et les informations relatives aux impacts environnementaux significatifs.

ISO 14040

La norme ISO 14040:2006 spécifie les principes et le cadre applicables à la réalisation d'analyses du cycle de vie.

ISO 26000

Norme internationale en cours d'élaboration sur la responsabilité sociétale. Cette norme est l'objet de discussions par thème et par groupe de travail (ONG, entreprises, gouvernements, organismes de normalisation, etc.). ISO 26000 intégrera des acquis des normes ISO 9001 (management de la qualité) et ISO 14001 (management de l'environnement). Toutefois, elle ne contiendra que des lignes directrices et ne fera pas l'objet de certifications.

LIGNE ROUGE

Les lignes rouges sont des règles absolues internes à Rhodia qui doivent être appliquées dans n'importe quelle circonstance afin de limiter les risques majeurs du Groupe. Peu nombreuses, elles ont été conçues dans le but d'être simples à appliquer et claires. Elles définissent les limites de l'autonomie des salariés.

MARCHÉ DU CARBONE

Le marché du carbone constitue l'ensemble des mécanismes d'échanges et de transactions des crédits de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, appelés crédits-carbone.

MDP – MÉCANISME DE DÉVELOPPEMENT PROPRE

Le Mécanisme de Développement Propre est un mécanisme de financement de projets prévu dans le cadre du Protocole de Kyoto, et permettant qu'un pays développé procède à des investissements visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre dans un pays en développement.

MES

Matières en Suspension.

MOC

Dans le cadre du protocole de Kyoto, la "mise en œuvre conjointe" permet, entre pays développés, de procéder à des investissements visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre en dehors de leur territoire national et de bénéficier des crédits d'émission générés par les réductions ainsi obtenues.

MSDS (MATERIAL SAFETY DATA SHEET)

Équivalent aux Etats-Unis de la FDS (Fiche de Sécurité) européenne.

N₂O

Protoxyde d'azote.

NO_x

Oxydes d'azote (hors N₂O) issus notamment de la combustion de matières premières fossiles.

OHSAS 18001

Référentiel reconnu mondialement pour les systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail.

PARTIES PRENANTES

L'environnement et l'ensemble des publics qui participent à la vie économique de l'entreprise (salariés, clients, fournisseurs, actionnaires), qui observent l'entreprise (syndicats, ONG), ou qui sont plus ou moins directement influencés par elle (société civile, collectivités locales, etc.).

PÉRIMÈTRE ACTUEL

Périmètre au 31 décembre de l'année considérée.

PÉRIMÈTRE HISTORIQUE

Le périmètre historique d'une année N correspond aux sites appartenant à Rhodia au cours de cette année N. La règle du prorata temporis est appliquée aux sites acquis ou cédés en cours d'année.

PFC

Perfluorocarbones.

PRODUCT STEWARDSHIP

Le *Product Stewardship* est une démarche responsable visant à maîtriser les risques d'un produit tout au long de son cycle de vie, de sa conception à sa fin de vie.

LE PROTOCOLE DE KYOTO ET LE MARCHÉ DES QUOTAS

Pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre liés au protocole de Kyoto, chaque pays européen a préparé un Plan National d'Allocation de Quotas, en fixant des objectifs que les entreprises assujetties ne devront pas dépasser sur la période 2008-2012.

Diverses solutions sont proposées : réduire les émissions pour ne pas dépasser le plafond attribué, obtenir des crédits supplémentaires ou également acheter des quotas à des émetteurs plus performants, sur un marché d'échange des émissions de gaz à effet de serre.

REACH (Registration Evaluation and Authorisation of Chemicals - Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques)

Réglementation européenne sur les substances chimiques. Entrée en vigueur le 1^{er} juin 2007, elle oblige les fabricants, importateurs et utilisateurs de substances chimiques à enregistrer leurs substances, à évaluer les risques de leur utilisation, et à prendre les mesures nécessaires pour gérer tout risque identifié. Plusieurs catégories de substances ont été définies, autorisant des délais plus ou moins longs pour l'enregistrement.

Information complémentaire sur www.echa.europa.eu

RESPONSIBLE CARE®

Lancé par l'ICCA (*International Council of Chemical Associations*), en 1985, le programme *Responsible Care®* engage ses adhérents à aller au-delà des exigences légales sur les critères du développement durable et en particulier l'environnement. Il a été renforcé en 2006 par la charte mondiale *Responsible Care®*. Nous adhérons à ces initiatives depuis leur origine. Depuis 2007, Rhodia préside le groupe de mise en œuvre de la stratégie *Responsible care®* du CEFIC (Confédération Européenne des fédérations de l'industrie Chimique). Après audit, la prise en compte du *Responsible Care® Global Charter* est confirmée dans tous nos sites.

RHODIA WAY®

Démarche de développement durable du Groupe. Rhodia Way® s'appuie sur un référentiel de responsabilités qui exprime les engagements du Groupe vis-à-vis de ses 6 parties prenantes. Déployé en 2007, ce référentiel permet à toutes les entités de Rhodia de réaliser l'autoévaluation de leurs pratiques, inscrites dans une dynamique de progrès continu.

RSE

Responsabilité Sociale et Environnementale des entreprises.

SF₆

Hexafluorure de soufre.

SIMSER+

Système de management mondial développé par Rhodia qui inscrit les problématiques en matière d'hygiène, santé, sécurité et environnement sur ses sites et lors du transport dans une logique de progrès permanent et en conformité avec les normes ISO, 14001 et OHSAS 18001.

SO₂ / SO_x

Oxydes de soufre issus notamment de la combustion de fuel, de gaz ou de charbon.

SEVESO (DIRECTIVE)

Politique commune européenne de prévention des risques, concrétisée dans la directive européenne sur la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Elle a été adoptée en 1982 sous le nom "Seveso I" et remplacée en 1996 par "Seveso II".

TEP

Tonne Equivalent Pétrole.

TF1

Taux de fréquence des accidents aboutissant à un arrêt de travail d'un jour complet (ou plus) en sus du jour de l'accident, mesuré en nombre d'accidents survenus par million d'heures de travail.

TF2

Taux de fréquence des accidents aboutissant ou non à un arrêt de travail, mesuré en nombre d'accidents survenus par million d'heures de travail.

TG

Taux de gravité des accidents avec arrêt de travail mesuré en nombre de jours de travail perdus par millier d'heures de travail.

UIC - UNION DES INDUSTRIES CHIMIQUES FRANÇAISES

L'UIC est l'organisation professionnelle qui rassemble toutes les entreprises de la chimie opérant en France, auxquelles elle offre des structures d'échanges et de rencontres. Elle les aide dans leurs développements, les représente et les défend dans les différents domaines où elle exerce ses missions.

URCE

Unité de valeur du Protocole de Kyoto représentant 1 tonne métrique d'équivalent CO₂. Les URCE sont délivrés dans le cadre du MOC de réduction d'émissions (voir glossaire à MOC).

Tables de concordance

Table de réconciliation (vers les rapports financier et de gestion)

Afin de faciliter la lecture du rapport financier annuel (article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et article 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers) et du rapport de gestion social et consolidé de Rhodia (article L. 225-100 et suivants du Code de commerce) intégrés dans le présent document de référence, la table de réconciliation suivante permet d'identifier les chapitres les constituant.

Les éléments composant le rapport financier annuel de Rhodia figurent aux points 1, 3, 5, 6, 7, 8 et 9 ci-dessous.

Les éléments composant le rapport de gestion social et consolidé de Rhodia figurent aux points 1 à 3 ci-dessous.

Les informations non applicables au groupe Rhodia sont indiquées « N/A ».

Information	Références aux sections du document de référence 2010 Rhodia
1 Rapport de gestion social du Conseil d'Administration	
1.1 Situation de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé et, le cas échéant, de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle	2.1, 6.1 et 6.2.1
1.2 Résultats de l'activité pour la Société, ses filiales et les sociétés contrôlées par branche d'activité	6.1 et 6.2.1
1.3 Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi	6.3.1
1.4 Difficultés rencontrées et perspectives d'avenir	6.3.2
1.5 Activités en matière de Recherche et Développement	2.3
1.6 Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	6.2.1
1.7 Indicateurs clés de performance de nature financière	1.2
1.8 Indicateurs clés en matière d'environnement et de personnel	3.2 et 3.3
1.9 Description des principaux risques et incertitudes	5.2 et Notes 26, 28.4 et 24 annexes aux comptes consolidés
1.10 Indications sur l'utilisation des instruments financiers et objectifs et politique de la Société en matière de gestion des risques financiers	5.2.5, 5.2.6 et Notes 26, 28.4 et 24 annexes aux comptes consolidés
1.11 État de la participation des salariés au capital social	7.3.2.3
1.12 Rémunération totale et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social	4.3
1.13 Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social, gouvernement d'entreprise	4.1.1.2
1.14 Conséquences sociales et environnementales de l'activité	3
1.15 Information sur la politique de prévention du risque d'accident technologique, la capacité de la Société à couvrir sa responsabilité civile vis-à-vis des biens et des personnes du fait d'installations classées, et moyens prévus pour assurer la gestion de l'indemnisation de victimes en cas d'accident technologique engageant la responsabilité de la Société	5.2.1, 5.2.2 et 5.3
1.16 Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	6.2.3
1.17 Informations sur les programmes de rachat d'actions	7.3.1.3
1.18 Information sur l'actionnariat de la Société	7.3.2

Information	Références aux sections du document de référence 2010 Rhodia
1.19 Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres	7.3.2.5
1.20 Éléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de conversion ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital et des options de souscription ou d'achat d'actions	7.3.1.5
1.21 Prises de participation dans des sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République française et représentant plus du 1/20, du 1/10, du 1/5, du 1/3, de la 1/2 ou des 2/3 du capital ou des droits de vote de ces sociétés et prise de contrôle de sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République	7.2.1
1.22 Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées	N/A
1.23 Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique (par application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce)	7.3.2.4
1.24 Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients	6.2.1
1.25 Modifications apportées au mode de présentation et d'évaluation des comptes	Note 2 annexe aux comptes sociaux
2 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital (et de leur utilisation en cours d'exercice)	7.3.1.4
3 Rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration	
3.1 Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	2.1, 6.1
3.2 Situation de l'ensemble constitué par les sociétés consolidées	6.1
3.3 Évolution prévisible	6.3.2
3.4 Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi	6.3.1
3.5 Activités en matière de Recherche et Développement	2.3
3.6 Description des principaux risques et incertitudes	5.2 et Notes 26, 28.4 et 24 annexes aux comptes consolidés
3.7 Indicateurs clés de performance de nature financière	1.2
3.8 Indicateurs clés en matière d'environnement et de personnel	3.2 et 3.3
3.9 Indications sur l'utilisation des instruments financiers et objectifs et politique en matière de gestion des risques financiers	5.2.5, 5.2.6 et Notes 26, 28.4 et 24 annexes aux comptes consolidés
4 Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	6.5.3
5 Comptes annuels	6.5.2
6 Comptes consolidés	6.4.2
7 Attestation du Responsable du document de référence (contenant le rapport financier annuel)	7.8
8 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	6.5.1
9 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	6.4.1

Table de concordance (vers les rubriques de l'Annexe I du Règlement européen n° 809/2004)

« En application de l'article 28 du Règlement CE N° 809/2004, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et le rapport des Commissaires aux comptes y afférent figurant respectivement aux pages 121 à 190 et 119 à 120 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 24 mars 2009 sous le numéro D.09-0150 ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et le rapport des Commissaires aux comptes y afférent figurant respectivement aux pages 127 à 195 et 125 à 126 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 22 mars 2010 sous le numéro D.10-0133. »

Les informations non applicables au groupe Rhodia sont indiquées « N/A ».

Rubriques de l'Annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004	Références aux sections du document de référence 2010 Rhodia
1. Personnes responsables	
1.1 Nom et fonction des personnes responsables	7.8.1
1.2 Attestation des personnes responsables	7.8.2
2. Contrôleurs légaux des comptes	7.7 et Note 35 annexe aux comptes consolidés (honoraires)
3. Informations financières sélectionnées	
3.1 Informations financières historiques	1.2
3.2 Informations financières intermédiaires	N/A
4. Facteurs de risque	5.2 et 5.4 et Notes 26, 28.4 et 24 annexes aux comptes consolidés
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1 Histoire et évolution de la Société	7.1
5.1.1 Raison sociale	7.4.1
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	7.4.2
5.1.3 Date de constitution et durée de vie	7.4.3
5.1.4 Siège social, forme juridique, législation	7.4.4
5.1.5 Événements importants dans le développement des activités de la Société	7.1
5.2 Investissements	2.4
5.2.1 Investissements des 3 derniers exercices	2.4, 3.2 et Note 3 annexe aux comptes consolidés
5.2.2 Investissements en cours	2.4
5.2.3 Engagements fermes	2.4
6. Aperçu des activités	
6.1 Principales activités	2.
6.1.1 Nature des opérations	2.1
6.1.2 Nouveaux produits et services	2.1 et 2.3
6.2 Principaux marchés	2.1
6.3 Événements exceptionnels	2.1, 6.1

Rubriques de l'Annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004		Références aux sections du document de référence 2010 Rhodia
6.4	Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	5.2.1, 5.2.6.2 et 5.2.3
6.5	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	2.1
7.	Organigramme	
7.1	Description sommaire du Groupe	7.2, Note 1 annexe aux comptes consolidés et rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
7.2	Liste des filiales importantes	7.2.1, Note 24 annexe aux comptes sociaux et Note 37 annexe aux comptes consolidés
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	2.2, 2.4.2, 2.4.3 et Note 12 annexe aux comptes consolidés
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	3.2, 5.2.2 et Note 28.4 annexe aux comptes consolidés
9.	Examen de la situation financière	
9.1	Situation financière	6.1.1
9.2	Résultat d'exploitation	6.1.1
9.2.1	Facteurs importants influant sur le revenu d'exploitation	6.1.1
9.2.2	Changements importants	6.1.1
9.2.3	Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de la Société	5.2.1 et 5.2.2
10.	Trésorerie et capitaux	
10.1	Informations sur les capitaux	6.1.2 et Note 23 annexe aux comptes consolidés
10.2	Source et montant des flux de trésorerie	6.1.2
10.3	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement	5.2.5, 6.1.2, Notes 24, 26.7 et 31 annexes aux comptes consolidés
10.4	Restrictions à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de la Société	5.2.5, 6.1.2, Notes 24, 26.7 et 31 annexes aux comptes consolidés
10.5	Sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les investissements sur lesquels la Direction a pris des engagements fermes et les immobilisations corporelles planifiées	5.2.5, 6.1.2, Notes 24, 26.7 et 31 annexes aux comptes consolidés
11.	Recherche et développement, brevets et licences	2.3, Notes 2.8 et 14 annexes aux comptes consolidés
12.	Informations sur les tendances	
12.1	Tendances depuis la fin de l'exercice jusqu'à la date de dépôt du document	6.3.1 et Note 36 annexe aux comptes consolidés
12.2	Tendances susceptibles d'influer sur les perspectives de l'émetteur pour l'année en cours	6.3.2
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	6.3.3
14.	Conseil d'Administration et Direction Générale	
14.1	Renseignements relatifs aux membres du Conseil d'Administration et à la Direction Générale	4.1
14.2	Conflits d'intérêts	4.1.1.3
15.	Rémunérations et avantages	
15.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés aux membres du Conseil d'Administration et à la Direction Générale	4.3
15.2	Montant des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages	Note 33.2 annexe aux comptes consolidés

Rubriques de l'Annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004	Références aux sections du document de référence 2010 Rhodia
16. Fonctionnement des organes d'administration	
16.1 Date d'expiration des mandats actuels	4.1.1.2
16.2 Contrats de service liant les membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale à la Société ou ses filiales	4.1.1.3
16.3 Informations sur les comités	4.2.3
16.4 Déclaration de conformité au régime de Gouvernement d'entreprise	4 (Introduction)
17. Salariés	
17.1 Nombre de salariés	3.3
17.2 Participation et stock-options	4.1.1.2, 4.3.4 et Note 34 annexe aux comptes consolidés
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	7.3.2.3 et 3.3.6
18. Principaux actionnaires	
18.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	7.3.2.1
18.2 Existence de droits de vote différents	7.3.2.2
18.3 Contrôle de la Société	7.3.2.1
18.4 Accord connu de la Société, dont la mise en œuvre pourrait entraîner, à une date ultérieure, un changement de contrôle	7.3.2.4
19. Opérations avec des apparentés	7.5, Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et Note 33 annexe aux comptes consolidés
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 Informations financières historiques	6.4.1 et 6.4.2
20.2 Informations financières pro forma	N/A
20.3 États financiers	6.4
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	6.4.1
20.4.1 Attestation des contrôleurs légaux sur les informations financières historiques	6.4.1
20.4.2 Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	N/A
20.4.3 Informations non vérifiées	N/A
20.5 Date des dernières informations financières	31/12/2010
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7 Politique de distribution des dividendes	6.2.3
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	5.2.1.6 et Note 32 annexe aux comptes consolidés
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	6.3.1
21. Informations complémentaires	
21.1 Capital social	7.3.1
21.1.1 Montant du capital souscrit	7.3.1.1
21.1.2 Actions non représentatives du capital	7.3.1.2
21.1.3 Autodétention	7.3.1.3
21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	7.3.1.5
21.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachés au capital souscrit non libéré ou toute entreprise visant à augmenter le capital social	7.3.1.5
21.1.6 Options sur le capital	7.3.1.6
21.1.7 Historique du capital social	7.3.1.7
21.2 Acte constitutif et statuts	7.4
21.2.1 Objet social	7.4.5
21.2.2 Dispositions relatives aux mandataires sociaux et à la Direction Générale	4.2 (Introduction)

Rubriques de l'Annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004	Références aux sections du document de référence 2010 Rhodia
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	7.4.6
21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	7.4.7
21.2.5 Convocation des assemblées générales	7.4.8
21.2.6 Dispositions qui pourraient avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	7.4.9
21.2.7 Dispositions fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être distinguée	7.4.10
21.2.8 Conditions régissant les modifications du capital	7.4.11
22. Contrats importants	7.3.2.4
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A
24. Documents accessibles au public	7.6
25. Informations sur les participations	7.2.1

Table de concordance du rapport du Président du Conseil d'Administration prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce

Le rapport du Président du Conseil d'Administration a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 22 février 2011.

Il est établi sur le fondement de l'article L. 225-37 du Code de commerce tel que modifié par la loi n°2008-649 portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire.

Ce rapport indique le Code de gouvernement d'entreprise auquel Rhodia se réfère volontairement et les raisons pour lesquelles elle s'écarte de certaines dispositions de ce code, le cas échéant.

Il rend compte de la composition et des conditions de préparation des travaux du Conseil d'Administration et indique les limitations que le

Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Président-Directeur Général et les principes et règles qu'il a arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux.

Il précise également les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale.

Il rend enfin compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par Rhodia et, notamment, des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et consolidés.

Le contenu du rapport du Président du Conseil d'Administration est présenté dans les sections suivantes du présent document.

Information	Références aux sections du document de référence 2010 Rhodia
Code de gouvernement d'entreprise	4 (Introduction)
Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration	4.1.1 et 4.2.2
Limitation des pouvoirs du Président-Directeur Général	4.2.1
Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale	7.4.8
Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société	5.1
Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et pour les comptes consolidés	5.1.2.3
Principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux	4.3.1, 4.3.2 et 4.3.3
Publication des éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	7.3.2.4

Liste des rapports

Information	Références aux sections du document de référence 2010 Rhodia
Rapports internes à la Société	
Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société	Voir tableau ci-dessus
Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les attributions d'options donnant droit à la souscription d'actions de l'exercice 2010	Disponible séparément
Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les attributions d'actions de performance pour l'exercice 2010	Disponible séparément
Rapports externes à la Société	
Rapport de l'un des Commissaires aux comptes sur les indicateurs Environnement et Sécurité en 2010	3.5
Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Rhodia S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	5.3
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010	7.5
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010	6.4.1
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010	6.5.1
Rapport des Commissaires aux comptes sur les prévisions de résultat incluses dans le document de référence 2010, déposé auprès de l'AMF le 23 mars 2011	6.3.3.3

Table des matières

1	L'ESSENTIEL DE RHODIA	3
	Profil	4
	Chiffres clés	10
2	ACTIVITÉS DU GROUPE	13
2.1	Présentation des Pôles d'activité	15
2.2	Actifs corporels du Groupe	37
2.3	Innovation	38
2.3.1	L'innovation – un levier de la croissance du Groupe	38
2.3.2	Une stratégie d'innovation ambitieuse focalisée sur le Développement Durable	39
	Concevoir les matériaux nouveaux pour aider les clients à réduire l'empreinte environnementale de leurs produits	39
	Produire plus efficacement et de manière plus responsable	39
	Répondre aux besoins spécifiques des économies émergentes	40
2.3.3	Une évolution de l'organisation R&D pour accélérer la croissance par l'innovation	40
2.3.4	Au cœur de la communauté scientifique internationale	41
2.4	Investissements	41
2.4.1	Principaux investissements de la Société durant les périodes couvertes par les informations financières historiques	41
2.4.2	Investissements en 2010	42
2.4.3	Investissements futurs	42
3	DÉVELOPPEMENT DURABLE	43
3.1	La politique de Développement Durable	44
3.1.1	Le Développement Durable au cœur de la culture d'entreprise	44
3.1.1.1	Une culture de sécurité historique	44
3.1.1.2	Rhodia Way® : outil de pilotage de la performance	45
3.1.2	Des engagements externes traduisant l'ambition de Rhodia	49
3.1.2.1	Responsible Care® : l'engagement de la Chimie auprès de la collectivité	49
3.1.2.2	Le Global Compact : Droits de l'Homme	50
3.1.2.3	ICEM : Un engagement mondial de responsabilité sociale et environnementale	51

3.1.3	Une gouvernance en ligne avec les meilleures pratiques	52
3.1.3.1	Les organes de gouvernance	52
3.1.3.2	Gestion des risques et contrôle interne	53
3.1.3.3	L'éthique et le respect des processus : une exigence absolue	54
3.1.3.4	Affaires publiques : une implication active dans les enjeux du secteur	56
3.1.4	Une démarche intégrée aux processus clefs du Groupe	57
3.1.4.1	La R&D : une responsabilité en œuvre dès le stade de projet	57
3.1.4.2	Achats : poursuivre l'intégration des fournisseurs à la démarche RSE	58
3.2	Responsabilité environnementale	59
3.2.1	Politique hygiène sécurité environnement	60
	Gestion environnementale	61
3.2.2	L'empreinte environnementale	62
3.2.2.1	L'énergie	62
3.2.2.2	L'air	63
3.2.2.3	L'eau	66
3.2.2.4	Les déchets	68
3.2.3	Une gestion responsable des produits	70
	La démarche Product Stewardship	70
	La « ligne rouge » CMR : l'engagement volontaire de Rhodia au niveau mondial	70
	Substances CMR Rhodia mises sur le marché	70
	Substances CMR Rhodia utilisées dans les préparations	71
	Inventaire des substances soumises au règlement REACH sur le périmètre européen (dont les CMR)	71
	Organisation interne pour répondre aux règlements REACH et CLP	71
3.3	Responsabilité sociale	72
	Déployer le projet d'entreprise	72
	Accompagner la croissance du Groupe	72
	S'affirmer comme un employeur responsable et attractif	73
3.3.1	Évolution des effectifs et de l'emploi : les grandes tendances	74
3.3.2	Veiller à la santé et à la sécurité des personnes	75
	Sécurité : une exigence absolue ancrée dans les processus	76
	Santé : une démarche volontariste de prévention	76
	Des résultats proches de l'excellence	77
	Investissements hygiène, santé et sécurité en 2010	78
3.3.3	La diversité, une richesse à promouvoir	78
	Une diversité croissante de profils internationaux	78
	La non-discrimination, un engagement renforcé	78
	L'insertion des handicapés, une démarche volontariste	79
	Mise en œuvre d'une politique Seniors en France	79
	L'alternance, une voie privilégiée pour l'insertion des jeunes	79
	Favoriser l'employabilité des jeunes de quartiers défavorisés	79
3.3.4	Développer les compétences et favoriser la mobilité des collaborateurs	79
3.3.4.1	Politique et processus de pilotage de la mobilité	80
3.3.4.2	Politique et processus de pilotage de la formation	81
3.3.5	Développer un dialogue social riche et équilibré	83
	Le dialogue social, un socle de la culture d'entreprise	83
	Les accords collectifs signés en 2010	84

3.3.6 Partager les fruits de la croissance : l'actionnariat salarié	85
Les leviers de l'actionnariat salarié	85
La participation des actionnaires salariés dans le capital de Rhodia	86
3.4 Responsabilité sociétale	87
3.4.1 Maîtriser les risques industriels liés aux installations	87
Évaluer les risques liés aux installations et procédés	87
Définir les plans d'urgence pour gérer tout type de situation accidentelle	88
3.4.2 Renforcer les échanges et le dialogue avec les parties prenantes locales	90
Informer et communiquer de façon proactive	90
Être un acteur de la vie locale	90
3.5 Rapport d'examen de l'un des Commissaires aux comptes sur une sélection d'indicateurs environnement et sécurité	91
Nature et étendue des travaux	91
Conclusion	92
4 GOUVERNANCE	93
4.1 Composition des organes d'administration et de direction	94
4.1.1 Le Conseil d'Administration	94
4.1.1.1 Composition du Conseil d'Administration	94
4.1.1.2 Informations sur les administrateurs	97
4.1.1.3 Autres informations	100
4.1.2 La Direction Générale	101
4.2 Fonctionnement des organes d'administration et de direction	102
4.2.1 Mode de direction et limitation des pouvoirs du Président-Directeur Général	102
Mode de direction	102
Limitation des pouvoirs du Président-Directeur Général	103
4.2.2 Missions et principaux travaux du Conseil d'Administration	103
Attributions	103
Activité du Conseil d'Administration en 2010	103
4.2.3 Missions et principaux travaux des comités d'études	104
4.2.3.1 Le Comité d'Audit et des Risques	104
4.2.3.2 Le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance	105
4.2.3.3 Le Comité Stratégique et de Développement Durable	106
4.2.4 Évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration et des comités d'études	107
4.2.5 Participation aux réunions du Conseil d'Administration et de ses comités d'études	108
4.2.6 Autres droits et obligations des administrateurs	108
4.3 Rémunérations	109
4.3.1 Rémunérations des Membres de la Direction Générale	109
Politique générale de rémunération des membres de la Direction Générale	109
Rémunération annuelle	109
Engagements de retraite	110
Engagements liés à la cessation de fonctions	110

4.3.2	Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux	110
	Principe de rémunération	110
	Synthèse des rémunérations du Président-Directeur Général	111
	Rémunération annuelle du Président-Directeur Général	111
	Engagements postérieurs à l'exercice du mandat de Président-Directeur Général	112
4.3.3	Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants	113
4.3.3.1	Jetons de présence	113
4.3.3.2	Engagements de retraite à l'égard des mandataires sociaux non dirigeants	114
4.3.3.3	Engagements au bénéfice des mandataires sociaux non dirigeants au titre de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions de mandataire social	114
4.3.4	Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'attributions d'actions de performance	114
4.3.4.1	Politique générale d'attribution	114
4.3.4.2	Politique d'attribution au Président-Directeur Général	114
4.3.4.3	Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions	115
4.3.4.4	Attributions d'actions de performance	116

5 GESTION DES RISQUES **119**

5.1	Le dispositif global de gestion des risques et de contrôle interne	120
5.1.1	Organisation générale de la gestion des risques et du contrôle interne	120
5.1.1.1	Définition et objectifs du contrôle interne de Rhodia	120
5.1.1.2	Définition et objectifs de la gestion des risques	120
5.1.1.3	Les acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne	121
5.1.2	Description du fonctionnement de la gestion des risques et du contrôle interne	122
5.1.2.1	L'environnement de contrôle	122
5.1.2.2	La gestion des risques	122
5.1.2.3	Les activités de contrôle	123
5.1.2.4	Information et communication	123
5.1.2.5	Le pilotage du processus de contrôle interne du reporting financier	124
5.1.3	La gestion de crise	124
5.2	La gestion des principaux facteurs de risques du Groupe	125
5.2.1	Risques juridiques et contractuels	125
5.2.1.1	Risques induits par la réglementation actuelle ou future	125
5.2.1.2	Risque lié au manquement à des engagements contractuels	126
5.2.1.3	Risque lié à la propriété intellectuelle	127
5.2.1.4	Risque sociétés communes	127
5.2.1.5	Risque lié aux opérations de fusion/acquisition	127
5.2.1.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	128
5.2.2	Risques industriels et environnementaux	128
5.2.2.1	Risques liés aux activités actuelles	128
5.2.2.2	Risques liés aux activités passées	131
5.2.3	Risques de crédit et de contrepartie	132
5.2.4	Risques opérationnels	132
5.2.4.1	Risques liés à l'existence de cycles de marché	132
5.2.4.2	Risque concurrence	133
5.2.4.3	Risque lié aux crédits d'émission	133

5.2.4.4	Risque de défaillance du système de contrôle interne	134
5.2.4.5	Risque lié aux systèmes d'information	134
5.2.4.6	Risque pays	135
5.2.5	Risque de liquidité	136
5.2.5.1	Ressources financières de Rhodia	136
5.2.5.2	Charges de retraites	137
5.2.5.3	Notation de la dette	137
5.2.6	Risque de marché	138
5.2.6.1	Risques relatifs aux marchés financiers	138
5.2.6.2	Risques liés aux matières premières et à l'énergie	138
5.2.6.3	Risque de taux	139
5.2.6.4	Risque de change	139
5.3	Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Rhodia S.A.	140
5.4	Couverture des risques et assurances	142
5.4.1	Exposition à des risques d'exploitation contre lesquels les assurances prises peuvent ne pas être adéquates	142
5.4.2	Politique de couverture des risques industriels	142
5.4.3	Principaux programmes d'assurance mondiaux	142
6	INFORMATIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES	143
6.1	Analyse des résultats consolidés 2010	144
6.1.1	Chiffre d'affaires et rentabilité	144
6.1.1.1	Convention dans l'analyse de gestion	144
6.1.1.2	Chiffre d'affaires	145
6.1.1.3	Charges opérationnelles	146
6.1.1.4	Résultat opérationnel	147
6.1.1.5	Analyse du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel par Entreprise	148
6.1.1.6	Autres éléments du compte de résultat	152
6.1.2	Structure financière	153
6.1.2.1	Analyse du bilan consolidé	153
6.1.2.2	Flux de trésorerie consolidés	154
6.1.2.3	Financement et ressources de liquidités	155
6.2	Analyse des résultats de Rhodia S.A.	157
6.2.1	Situation financière et résultat de la Société	157
6.2.1.1	Situation financière et comptes annuels	157
6.2.1.2	Principales évolutions bilancielle	158
6.2.1.3	Formation du résultat	159
6.2.1.4	Flux de trésorerie	160
6.2.2	Affectation du résultat pour l'exercice 2010	160
6.2.3	Politique de distribution des dividendes	160

6.3	Événements post-clôture, tendances et prévisions 2011	161
6.3.1	Événements post-clôture	161
6.3.2	Tendances	161
6.3.3	Informations Prévisionnelles 2011	163
6.3.3.1	Prévisions 2011	163
6.3.3.2	Hypothèses relatives aux informations prévisionnelles	163
6.3.3.3	Rapport des Commissaires aux comptes sur les prévisions de résultat incluses dans le document de référence 2010, déposé auprès de l'AMF le 23 mars 2011	164
6.4	États financiers consolidés	165
6.4.1	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2010	165
6.4.2	Comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2010	167
	Notes annexes aux états financiers consolidés	172
	Note 1 Le Groupe et son activité	173
	Note 2 Principales méthodes comptables	173
	Note 3 Information sectorielle	183
	Note 4 Charges de personnel	186
	Note 5 Dotations aux amortissements et pertes de valeur sur actifs non financiers	187
	Note 6 Coûts de restructuration	189
	Note 7 Autres charges et produits opérationnels	189
	Note 8 Résultat financier	190
	Note 9 Impôt	191
	Note 10 Actifs détenus en vue d'être cédés et activités abandonnées	192
	Note 11 Résultat par action	193
	Note 12 Immobilisations corporelles	194
	Note 13 Goodwill	195
	Note 14 Autres immobilisations incorporelles	197
	Note 15 Participations dans les entreprises associées	198
	Note 16 Participations dans les coentreprises	198
	Note 17 Actifs financiers non courants	199
	Note 18 Actifs et passifs d'impôt différé	200
	Note 19 Stocks	201
	Note 20 Clients et autres débiteurs	201
	Note 21 Autres actifs financiers courants	202
	Note 22 Trésorerie et équivalents de trésorerie	202
	Note 23 Capitaux Propres	202
	Note 24 Emprunts et dettes financières	203
	Note 25 Juste valeur des instruments financiers et catégories comptables	206
	Note 26 Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés	209
	Note 27 Retraites et avantages assimilés	218
	Note 28 Provisions	223
	Note 29 Fournisseurs et autres créditeurs	226
	Note 30 Contrats de location	226
	Note 31 Engagements hors bilan et obligations contractuelles	227
	Note 32 Litiges	228
	Note 33 Transactions avec les parties liées	230
	Note 34 Paiements en actions et assimilés	231
	Note 35 Honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge en 2009 et 2010	236

	<i>Note 36 Événements postérieurs à la clôture</i>	236
	<i>Note 37 Liste des sociétés comprises dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2010</i>	236
6.5	États financiers de la Société au 31 décembre 2010	239
6.5.1	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2010	239
6.5.2	Présentation des états financiers	241
	Notes annexes aux états financiers	243
	<i>Note 1 Activité et faits marquants de l'exercice</i>	244
	<i>Note 2 Règles et méthodes comptables</i>	244
	<i>Note 3 Immobilisations incorporelles et corporelles</i>	247
	<i>Note 4 Titres de participation</i>	247
	<i>Note 5 Créances rattachées à des participations</i>	248
	<i>Note 6 Autres créances</i>	248
	<i>Note 7 Avances de trésorerie aux filiales</i>	248
	<i>Note 8 Valeurs mobilières de placement</i>	249
	<i>Note 9 Charges à répartir</i>	249
	<i>Note 10 Capitaux propres</i>	249
	<i>Note 11 Provisions</i>	250
	<i>Note 12 Dettes financières</i>	250
	<i>Note 13 Autres dettes</i>	253
	<i>Note 14 Résultat financier</i>	253
	<i>Note 15 Résultat d'exploitation</i>	254
	<i>Note 16 Résultat exceptionnel</i>	254
	<i>Note 17 Situation fiscale</i>	254
	<i>Note 18 Engagements hors bilan et opérations sur instruments financiers dérivés</i>	255
	<i>Note 19 Litiges et procédures en cours</i>	257
	<i>Note 20 Rémunérations des membres des organes de direction et d'administration</i>	259
	<i>Note 21 Effectif moyen salarié</i>	260
	<i>Note 22 Paiements en actions et assimilés</i>	260
	<i>Note 23 Événements postérieurs à la clôture</i>	264
	<i>Note 24 Filiales et Participations</i>	265
6.5.3	Résultats (et autres éléments caractéristiques) de la société au cours des cinq derniers exercices	266
7	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	267
7.1	Historique du Groupe	268
7.2	Présentation juridique du Groupe	268
7.2.1	Les filiales et participations de la Société	268
7.2.2	Relations société mère – filiales	269
7.3	Capital et actionnariat	270
7.3.1	Capital social	270
	7.3.1.1 Capital social au 31 décembre 2010	270
	7.3.1.2 Titres non représentatifs du capital social	270
	7.3.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions	270

7.3.1.4	État des autorisations et des utilisations	273
7.3.1.5	Actions, valeurs mobilières donnant accès au capital, options de souscription ou d'achat d'actions et attribution gratuite d'actions	274
7.3.1.6	Options sur le capital social	276
7.3.1.7	Historique du capital social	276
7.3.2	Actionnariat	277
7.3.2.1	Répartition du capital et des droits de vote	277
7.3.2.2	Droits de vote différents	278
7.3.2.3	Actionnariat salariés	278
7.3.2.4	Changement de contrôle	278
7.3.2.5	Opérations sur titres des dirigeants de Rhodia	278
7.3.3	Vie du titre	279
7.4	Extraits des statuts	281
7.4.1	Dénomination de la Société	281
7.4.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	281
7.4.3	Date de constitution et durée de vie	281
7.4.4	Siège social – réglementation – forme juridique	281
7.4.5	Objet social	281
7.4.6	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions (article 9 des statuts)	282
7.4.7	Modification des droits des actionnaires	282
7.4.8	Assemblées d'actionnaires (article 18 des statuts)	282
7.4.9	Changement de contrôle	283
7.4.10	Franchissements de seuils	283
7.4.11	Modification du capital social	283
7.5	Opérations avec les apparentés	284
7.6	Informations à la disposition du public	286
7.6.1	Documents accessibles sur le site Internet de la Société	286
7.6.2	Document annuel établi en application de l'article 222-7 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers	286
	Liste des communiqués de presse	286
	Liste des publications au BALO	288
7.7	Contrôleurs légaux des comptes	289
7.7.1	Commissaires aux comptes titulaires	289
7.7.2	Commissaires aux comptes suppléants	289
7.8	Attestation du responsable du document	290
7.8.1	Responsable du document de référence 2010	290
7.8.2	Attestation du responsable du document de référence 2010 (contenant le rapport financier annuel)	290
	GLOSSAIRE	291
	TABLES DE CONCORDANCE	299



Ce document a été imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier recyclable, exempt de chlore élémentaire, certifié PEFC, à base de pâtes provenant de forêts gérées durablement sur un plan environnemental, économique et social.

La chimie est notre univers, la responsabilité notre exigence.

Crédits photos

Couverture : Ryan McVay / Westend61 / Getty

Intérieur : Tsekhmister - Dreamstime ; Photothèque Rhodia : Getty Images, Janin A., Hautecoeur L., Corbis, Getty Images/Tetra Images.

RHODIASCOPE 2011

Consultez notre Rapport Annuel en ligne

www.rhodiascope.com

DIRECTION DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Cœur Défense - 110, esplanade Charles de Gaulle

F-92931 Paris La Défense Cedex

Tél. : + 33(0) 1 53 56 64 64

www.rhodia.com